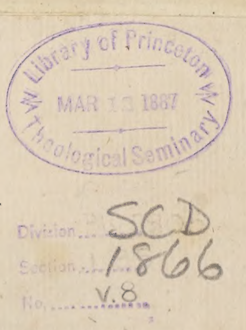

X 2
SANS
DIEU
RIEN


Library of Princeton
MAR 1[illegible] 1887
Theological Seminary





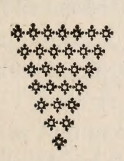
HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de JESUS.

TOME HUITIÉME.

Depuis l'an 1086. jusqu'à l'an 1137.



A PARIS,

Chez
- FRANÇOIS MONTALANT, Quai des Augustins.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi.
- HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques.
- JACQUES ROLLIN Fils, Quai des Augustins.

MDCCXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

SOMMAIRES DU HUITIÉME TOME,

En forme de Table Chronologique.

LIVRE XXII.

L'an de J.C.

Victor III. Pape. Intrigues de Hugues Archevêque de Lyon contre lui. Concile de Benevent. 1086

Mort de Victor III. Urbain II. Pape. Lettre de Hugues Archevêque de Lyon à la Comtesse Mathilde. Guerre que Guillaume le Conquerant fait à la France : maladie de ce Prince : discours qu'il fait au lit de la mort. Sa mort & ses obsêques, son caractére. Robert Courteheuse Duc de Normandie : Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. 1087

Expedition des François contre les Infideles d'Espagne. 1088

Peste en France nommée le feu sacré. *S. Antoine dont les Reliques avoient été apportées en France, invoqué pour la guérison de cette maladie. Origine de l'Ordre de S. Antoine.* 1089

S. Bruno appellé en Italie. Son Institut établi au-delà des Monts. Lettre qu'il écrit à Radulfe le Verd Prevôt de Rheims. Les Disciples de S. Bruno quittent la Chartreuse, & y retournent. Mort de S. Bruno, & profession de foi qu'il fait en mourant. Lettre de l'Abbé Mainard sur la mort de S. Bruno. Célébres Professeurs en France. Anselme de Laon. Guillaume de Champeaux. Odon ou Odart de Tournai : sa conversion : ses Ouvrages. Yves Evêque de Chartres : il reçoit l'Ordination du Pape Urbain au refus de son Metropolitain. Exhortation que le Pape fait à Yves. Lettre d'Yves de Chartres à Richer Archevêque de Sens. 1090

1091 Concile d'Etampes. Lettre d'Yves de Chartres au Pape : précis de la vie d'Yves avant son Episcopat.

1092 Philippe I Roi de France répudie la Reine Berthe pour épouser Bertrade. Il entreprend de gagner Yves de Chartres. Lettres que lui écrit Yves à ce sujet. Mariage du Roi avec Bertrade. Hugues Archevêque de Lyon nommé Légat en France : Lettre que lui écrit Yves. Lettre d'Yves à Gui Maître d'Hôtel du Roi, sa Lettre au Roi. Yves dépoüillé de ses biens & emprisonné. Lettre du Pape Urbain aux Evêques de la Province de Rheims.

1093 Lettre d'Yves au Pape pour le rassûrer contre les menaces du Roi. Concile de Rheims au sujet du mariage de ce Prince. Concile d'Autun. Réforme de S. Magloire. Scandales des Religieuses de Faremoûtier. Rétablissement de l'Evêché d'Arras. Lambert élu & ordonné Evêque d'Arras. Sentence du Pape Urbain II en faveur de l'Eglise de Tours contre la prétenduë Métropole de Dol.

Vers 1093 Prétentions du Comte de Flandre sur les successions des Ecclesiastiques. Concile de Soissons contre l'hérétique Roscelin. S. Anselme se justifie contre les calomnies de ce Novateur. Foulques Evêque de Beauvais. Lettre d'Yves de Chartres à Roscelin. Lettre d'un Professeur de Paris contre Roscelin. Mort de Lanfranc, & voyage d'Anselme en Angleterre. Election d'Anselme pour remplir le Siege de Cantorberi. Sa résistance : son Ordination. Guillaume Abbé du Bec.

1094 Robert d'Arbrissel : ses commencemens.

1095 Arrivée du Pape Urbain en France. Concile de Clermont. Primatie de l'Eglise de Lyon confirmée. Croisade pour la délivrance de la Terre Sainte prêchée aux Conciles de Plaisance & de Clermont. Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croisade. Etablissement du petit Office de la Vierge. Bernard de Tolede. Concile de Limoges.

L'an de J. C.

Le Pape Urbain à Poitiers & à Angers. Concile qu'il tient à Tours. Sa Lettre à Richer de Sens. Guillaume de Montfort élu Evêque de Paris. Concile de Nismes. Le Roi Philippe absous de l'excommunication. Concile de Roüen. La Croisade prêchée par toute la France. Empressement des Seigneurs pour se croiser. Pierre l'Hermite à la tête d'une armée: désordres de ses troupes. Massacre des Juifs par les Croisés. Défaite d'une armée de Croisés. Arrivée des Princes Croisés à Constantinople: leurs noms & leur caractere. Défiances de l'Empereur Alexis. 1096

Siege & prise de Nicée. Victoire remportée sur les Turcs par les Croisés. Prise d'Edesse. Siege d'Antioche. Autre victoire remportée sur les Turcs. 1097

Martyre de Renaud Porchet & de plusieurs Croisés prisonniers à Antioche. Prise d'Antioche par les intelligences de Boëmond. Armée formidable qui vient au secours d'Antioche. Découragement de plusieurs Croisés. Visions miraculeuses qui les rassûrent. Nouvelle victoire qu'ils remportent. Mort d'Aimare Evêque du Pui Legat. Lettre des Seigneurs Croisés au Pape. 1098

Siege & prise de Jerusalem par les Croisés. Godefroi de Boüillon élu Roi de Jerusalem. Victoire qu'il remporte. 1099

S. Robert de Molême. Fondation de Cîteaux. Premiers Statuts de Cîteaux. Zele & travaux Apostoliques de Robert d'Arbrissel. Fondation de Fontevraud. Le B. Heldemare. Fondation & Congregation des Chanoines Réguliers d'Aroüaise. Commencemens de S. Godefroi, Abbé de Nogent sous Couci. Hildebert élu Evêque du Mans. Lettre qu'Yves de Chartres lui écrit. Révolutions dans le Maine. Hildebert prisonnier. Lettre que lui écrit Yves de Chartres. Commencemens des broüilleries entre S. Anselme & Guillaume le Roux Vers 1099

L'an de J. C. *Roi d'Angleterre. Violences de Guillaume le Roux. Jarenton Legat en Angleterre. Hugues Abbé de Flavigni. S. Anselme passe par la France pour aller à Rome. Maniere dont se conduit Philippe Roi de France. Scandales dans l'Eglise d'Orleans. Sanction élu Evêque d'Orleans, ensuite deposé. Jean Evêque d'Orleans : ses scandales. Daimbert élu Archevêque de Sens: difficultés sur son Ordination. Lettre d'Yves de Chartres à Hugues de Lyon. Sentimens d'Yves de Chartres sur les Investitures. Sa Lettre au Pape Urbain. Concile de Bari. Concile de Rome. Triste état de l'Eglise de Teroüanne. Le B. Jean Evêque de Teroüanne. Précis de sa vie. Réponses du Pape aux consultations de Pibon Evêque de Toul. S. Anselme se retire à Lyon. Mort du Pape Urbain : son caractere.*

1100 *Mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Henri Roi d'Angleterre. Concile d'Etampes. Concile de Valence. Concile d'Anse. Mort de l'Antipape Guibert. Concile de Poitiers. Nortgaud Evêque d'Autun deposé. Le Roi Philippe excommunié. Violences contre les Peres du Concile à ce sujet. Caractere de Guillaume Comte de Poitiers. Pierre Evêque de Poitiers. Son zele & sa fermeté.*

1102 *Comment l'excommunication du Roi étoit observée. Ce Prince envoye demander l'absolution au Pape. Lettre d'Yves de Chartres au Pape.*

1104 *Richard Evêque d'Albane Legat en France. Concile de Troyes. Election de S. Godefroi pour l'Evêché d'Amiens. Concile de Beaugenci. Concile de Paris où le Roi Philippe fut absous. Serment qu'il fit. Troubles dans les Dioceses de Cambrai & de Liege causés par le Schisme de l'Empereur.*

1105 *Le B. Odon Evêque de Cambrai. Lettre de Jarenton aux Moines de S. Hubert. Hérésie & fanatisme de Tanquelin Hérétiques dans le Diocese de Treves. Herésie d'un nommé Pierre*

L'an de J. C.

en Provence. Henri fanatique imposteur dans le Maine, pervertit la Ville du Mans. Lettre d'Hildebert du Mans à S. Hugues Abbé de Clugni. Nortgaud d'Autun rétabli.

LIVRE XXIII.

L'Empereur Henri IV obligé par son propre fils d'abdiquer l'Empire. Lettres qu'il écrit au Roi de France & à S. Hugues. 1105

Henri se repent d'avoir abdiqué, & il a recours au S. Siege. Sa mort dans l'excommunication. Henri V sur le Trône marche sur les traces de son pere, & menace l'Eglise des mêmes persécutions. Le Pape Pascal vient en France. 1106

Diverses Eglises que le Pape visite. Respects que lui rend le Roi Philippe. Conference de Châlons sur Marne entre le Pape & l'Empereur sur les Investitures. Concile de Troyes. Baudri Evêque de Dol. Retour du Pape en Italie. Conference de S. Anselme avec Henri Roi d'Angleterre. Lettre de ce Prince à S. Anselme sur la Victoire de Tinchebrai. Robert Duc de Normandie fait prisonnier par son frere. Assemblée ou Concile de Lisieux. Pieté du Roi Philippe. Lettre que lui écrit S. Hugues pour l'exhorter à se faire Moine. 1107

Mort du Roi Philippe. Loüis le Gros Roi de France sacré à Orleans. Prétentions de l'Archevêque de Rheims à ce sujet: Lettre d'Yves de Chartres pour les combattre. Radulfe le Verd Archevêque de Rheims. 1108

Procès de S. Godefroi Evêque d'Amiens contre les Moines de S. Valleri. Assemblée à Rheims pour juger ce differend. Les Moines convaincus d'avoir fabriqué de fausses Chartres. Vers 1108

S. Godefroi obligé d'aller à Rome, où il gagne enfin sa 1109

L'an de J. C.

cause. Son zele pour empêcher les Laïques de porter les cheveux longs. Réprimande qu'il fait à l'Abbesse de Dourlens. Mort de S. Hugues Abbé de Clugni. Forme de l'Eglise qu'il fit bâtir à Clugni. Ponce Abbé de Clugni. Traité des Coutumes ou Observances de Clugni. Précis du premier Livre. Précis du second Livre. Précis du troisiéme Livre. Avec quel soin on faisoit les Hosties à Clugni. Mort de S. Anselme. Adelhême Hermite dans le Maine. Fondation de Nioiseau. Troubles dans le Maine. Hildebert Evêque du Mans prisonnier à Mortagne. Lettre qu'il écrit de sa prison aux Evêques.

1110 *Mort de Guillaume* Bonne ame *Archevêque de Roüen. Geofroi le Breton lui succede. S. Bertrand de Comminges. Marbode Evêque de Rennes. Rainald Evêque d'Angers. Baudri Evêque de Noyon & de Tournai. Lettre que lui écrit S. Godefroi Evêque d'Amiens. Lettre d'Yves de Chartres au Pape pour empêcher le rétablissement de l'Evêché de Tournai.*

1111 *L'Empereur Henri veut soûtenir les Investitures, & va à Rome. Fausses promesses & faux sermens qu'il fait aux Romains & au Pape. Son arrivée à Rome. Il fait prisonnier le Pape & la plûpart des Cardinaux. Menaces & mauvais traitemens qu'il fait au Pape. Le Pape lui accorde par violence le privilége des Investitures. Trouble dans l'Eglise au sujet de ce privilége.*

1112 *Concile de Rome. Le privilége des Investitures condamné. Zele de Conon Legat du S. Siege. Concile de Vienne. Concile d'Anse. Concile de la Province de Sens. Lettre que les Evêques écrivent de ce Concile à l'Archevêque de Lyon. Réponse que leur fait l'Archevêque de Lyon. Lettre de Geofroi de Vendôme au Pape Pascal. Lettre d'Hildebert Evêque du Mans sur les mauvais traitemens faits au Pape Pascal. Apologie qu'il compose pour la défense du Pape. Etablissement des Communes.*

Troubles dans l'Eglise de Laon sous l'Episcopat de Gualderic. Assassinat de Gerard de Kiersi. Commune établi à Laon. Révolte des Bourgeois contre l'Evêque qui veut abolir la Commune. L'Evêque est assassiné, & la Cathedrale brûlée avec plusieurs Eglises. Quête que les Clercs de Laon font avec des Reliques en France pour rebâtir leur Cathedrale. Miracles operés par la vertu de ces Reliques.

Les Clercs de Laon font la quête en Angleterre. Barthelemi Evêque de Laon. Troubles dans l'Eglise d'Amiens par l'établissement de la commune. Violences de Thomas de Marle. S. Godefroi quitte son Siege & se retire à la grande Chartreuse. 1113

Dedicace de l'Eglise de Laon. Concile de Beauvais. Concile de Soissons. Godefroi obligé de quitter la Chartreuse pour reprendre le gouvernement de son Eglise. Concile de Rheims. Secte de Manichéens découverte à Soissons. Ces hérétiques condamnés par l'Evêque à subir l'épreuve de l'eau froide; brûlés vifs par le peuple. Ordre militaire des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem. Leur origine : leurs premiers Statuts. Premiers Statuts des Chartreux. L'Ordre de Vallombreuse établi en France. Fondation de Chezal-Benoît. Progrès de l'Ordre de Cîteaux. Commencemens de S. Bernard. Sa vocation à la vie Religieuse. Il gagne à Dieu tous ses freres & plusieurs jeunes Seigneurs. Il entre à Cîteaux avec trente compagnons. Fondation de la Ferté premiere fille de Cîteaux. 1114

Fondation de Pontigni seconde fille de Cîteaux. 1114

Fondation de Clairvaux troisiéme fille de Cîteaux : S. Bernard Abbé de Clairvaux. Maniere dont il vit à Clairvaux: soin que prend de lui pendant sa maladie Guillaume Evêque de Châlons sur Marne. Fondation de Morimond quatriéme fille de Cîteaux. Propagation de l'Ordre de Fontevraud. Forme de son Institut. Petronille premiere Abbesse de Fontevraud. 1115

Concile Châlons sur Marne. Mort de S. Godefroi Evêque d'Amiens. Fondation de Haute-Bruiere. Mort d'Yves de Chartres. Sa fermeté : ses Ouvrages. Précis de son Decret. Divers traits recueillis de ses Lettres. Son Zele pour la réforme des Religieuses. Avis qu'il donne à un Solitaire sur les visites des femmes.

1116 *Troubles dans l'Eglise de Chartres pacifiés par Robert d'Arbrissel. Guillaume Comte de Nevers prisonnier à Blois. Voyage de Robert d'Arbrissel en Berri.*

1117 *Maladie & Mort du B. Robert d'Arbrissel. Ecrivains de sa vie. Examen de la Lettre que Geoffroi de Vendôme écrivit au B. Robert d'Arbrissel, & de celle que lui écrivit Marbode Evêque de Rennes. Epitaphe de Robert par Hildebert du Mans. Disciples du B. Robert. Bernard de Tiron : précis de sa vie. Son zele contre l'incontinence des Prêtres. Fondation de Tiron. Mort de Bernard. Vital de Mortain : précis de sa vie. Fondation de Savigni. Le B. Geoffroi de Bayeux. Raoul de la Fustaye : Fondation de S. Sulpice de Rennes. S. Guillaume Firmat : précis de sa vie. Celebrité de l'Ecole de Paris.*

Vers 1118 *Commencemens d'Abailard : histoire de ses avantures. Il séduit Heloïsse, & l'épouse. Vengeance qu'on tire d'Abailard, qui se fait Moine à S. Denis après avoir fait prendre le voile à Heloïsse sa femme. Il enseigne à Provins.*

1118 *Mort de Pascal II. Gelase II Pape. Bourdin Antipape. Gelase persecuté à Rome vient en France. Concile de Roüen. Concile de Toulouse. Concile d'Engoulême.*

1119 *Mort de Gelase II. Calixte II Pape. Concile de Toulouse. Négociations du Pape avec l'Empereur Henri V touchant les Investitures. Promesse de l'Empereur. Concile de Rheims. Discours du Pape au Concile. Discours du Roi. Plainte d'Hildegarde Comtesse de Poitiers. Nouvelles négociations du Pape*

	L'an de J. C.
avec l'Empereur, qui manque à ses promesses. Troubles dans l'Eglise de Liege. Synode de Roüen contre les Prêtres Concubinaires. Primatie accordée à l'Eglise de Vienne.	
Concile de Beauvais. Canonisation de S. Arnoux Evêque de Soissons.	1120

LIVRE XXIV.

Commencemens de S. Norbert. Sa conversion. Son zele pour la conversion des Chanoines. Il fait autoriser sa mission. Il prêche en Flandre. Calixte II lui donne audience. Barthelemi Evêque de Laon offre plusieurs établissemens à Norbert, qui choisit Premontré. Commencement de son Ordre.	1120
Chartre de la Charité, ou Statuts pour l'Ordre de Cîteaux. Premier Miracle de S. Bernard. Fondation des Abbayes de trois Fontaines, de Fontenai, de Prulli, de la Cour Dieu, de Bonnevaux, de Boras, de Cadoüin, & de Bellevaux. Differend entre S. Bernard & Ponce Abbé de Clugni. Lettre de S. Bernard à Robert son parent & son Religieux.	Vers 1120
Suite des avantures d'Abailard. Mort de Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons : ses Ouvrages. Anselme Professeur à Laon : ses Ouvrages. Traité d'Abailard intitulé, Introduction à la Theologie. *Concile de Soissons contre Abailard : son Livre condamné au feu. Fondation du Paraclet. Abailard Abbé de S. Gildas. Heloïsse Prieure d'Argenteüil. L'Antipape Bourdin fait prisonnier. Lettre du Roi Loüis le Gros au Pape Calixte contre la Primatie de Lyon sur l'Eglise de Sens.*	Vers 1121
Suger élu Abbé de S. Denis : précis de sa vie. Nouvelles négociations entre l'Empereur & le Pape touchant les Investi-	1122

L'an de J. C. *tures. Promeße de l'Empereur : promesse du Pape. Guerre de l'Empereur contre la France : sa fuite. Pierre de Leon & Gregoire de S. Ange Legats en France. Mort de Serlon Evêque de Seez.*

1123 *Mariage de Guillaume Cliton avec la fille du Comte d'Anjou cassé. Mort de Marbode Evêque de Rennes : ses Ouvrages.*

1124 *Mort de Guibert Abbé de Nogent : précis de son histoire & de ses Ouvrages. Mort du Pape Calixte II. Divers Reglemens qu'il a portés. Honorius II Pape. Troubles dans le Monastere de Clugni. Ponce Abbé de Clugni abdique sa charge. Pierre le Venerable Abbé de Clugni.*

1125 *Ponce revient à Clugni & s'en empare à main armée. Il est cité à Rome avec l'Abbé Pierre qui gagne son procès. Mort de Ponce. Division entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux. Apologie de S. Bernard pour son Ordre : Apologie de Pierre le Vénerable pour le sien. Nouvelle division entre les deux Ordres au sujet des Dixmes. Mort de S. Etienne de Muret. Lettre de S. Bernard à un Chanoine Régulier qui avoit abandonné son état. Lettre d'Abailard pour montrer que l'état Monastique est plus parfait que l'état Canonial. Lettre d'un Chanoine Régulier sur cette dispute. Lettre de Hugues Metellus contre les Chanoines de S. Norbert. Mission à Anvers par S. Norbert : ses charités. Charités du Comte Thibauld & de la Comtesse Adele sa mere. Hildebert transferé au Siege de Tours.*

1126 *S. Norbert Archevêque de Magdebourg. Hugues Abbé de Prémontré. Réputation de S. Bernard. Conversions qu'il opere ; Evêchés qu'il refuse.*

1127 *Different entre le Roi Loüis le Gros & Etienne Evêque de Paris. Lettre que S. Bernard écrit au Roi à ce sujet au nom*

L'an de J. C.

des Abbés de l'Ordre de Cîteaux. Lettres qu'il écrit au Pape en son nom, & au nom de Geoffroi Evêque de Chartres. Differend d'Hildebert Archevêque de Tours avec le Roi Loüis le Gros. Lettres d'Hildebert à ce sujet. Concile qu'il tient à Nantes. Assassinat de Charles le Bon Comte de Flandre : précis de l'histoire de sa vie & de sa mort. Le Roi punit les Assassins. Guillaume Cliton Comte de Flandre.

Mathieu Evêque d'Albane Legat en France. Concile de Troyes. Lettre de S. Bernard pour s'excuser de s'y rendre. Regle des Templiers : leurs commencemens. Concile de Roüen. Mort de Geoffroi le Breton Archevêque de Roüen. Les Religieuses de S. Jean de Laon chassées à cause de leurs desordres, & leur Monastere donné à des Moines. 1128

Les Religieuses du Prieuré d'Argenteüil chassées, & leur Prieuré donné aux Moines de S. Denis. Sacre du Prince Philippe. Heloïsse Prieure d'Argenteüil se retire avec quelques Religieuses au Paraclet qu'Abailard lui donne. Regle qu'Abailard compose pour elles. 1129

Mort du Pape Honorius. Election d'Innocent II. Election de Pierre de Leon, qui prend le nom d'Anaclet & forme un Schisme. Assemblée ou Concile d'Etampes où Innocent est reconnu par l'Eglise de France pour le Pape légitime. Innocent vient en France. Concile de Clermont. Assemblée ou Concile de Liege où Innocent est reconnu par l'Empereur Lothaire & par les Evêques d'Allemagne. S. Bernard engage le Roi d'Angleterre à reconnoître Innocent. 1130

Le Pape celebre la Pâque à S. Denis. L'Eglise de Sainte Geneviéve des Ardens bâtie à l'occasion d'un miracle éclatant de cette Sainte. Mort du Prince Philippe. Concile de Rheims. Harangue du Pape au Roi. Sacre du Prince Loüis. Lettre des Chartreux au Pape. Canons du Concile de Rheims. Ca- 1131

L'an de J. C.

nonisation de S. Godehard. S. Aibert Hermite dans le Diocese de Cambrai : précis de sa vie. Concile de Mayence. Lettre que S. Bernard écrit à Hildebert de Tours pour l'engager à reconnoître Innocent II. Mort d'Hildebert : ses Ouvrages : son sentiment sur la présence réelle : son zele pour la gloire de la Mere de Dieu : son exposition de la Messe Lettre de S Bernard à Geofroi de Lorroux. Lettre du Duc de Bourgogne à Guillaume Comte de Poitiers. Lettre de S. Bernard aux Evêques d'Aquitaine pour les animer à résister à Gerard d'Engoulême qui vouloit établir le Schisme. Artifices de Gerard d'Engoulême.

1132 *Le Pape Innocent II retourne en Italie. Mort de S. Hugues Evêque de Grenoble : sa canonisation. Mort de Geofroi Abbé de Vendôme : ses Ouvrages : quelques traits recuëillis de ses Lettres. Thibauld Nothier Archidiacre de Paris : ses contestations avec l'Evêque de Paris.*

1133 *Assassinat de Thomas Prieur de S. Victor de Paris par les neveux de Thibauld Nothier. Lettre d'Etienne Evêque de Paris à ce sujet. Concile de Joüarre. Lettre de S. Bernard au Pape contre Thibauld. Assassinat d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans. Lettre du Pape Innocent contre les Assassins de Thomas & d'Archambauld.*

1134 *Concile de Pise. Lettre de S. Bernard au Roi. Les Prelats de France arrêtés prisonniers au retour du Concile. Lettre de Pierre le Vénerable à ce sujet. Mort de S. Norbert. Legation de S Bernard à Milan. Ses Miracles à Milan & à Pavie. Clairvaux rebâti dans un lieu plus commode. Traité sur le Schisme d'Anaclet par Arnoux Archidiacre de Seez, & depuis Evêque de Lisieux.*

1135 *Fondation de Buzai. Miracle de S. Bernard à Nantes, Conference de Geofroi Evêque de Chartres Legat, & de S.*

L'an de J. C.

Bernard avec Guillaume Comte de Poitiers. Discours de S. Bernard tenant l'Hostie consacrée. Conversion du Comte Guillaume. Ranimire Prêtre & Moine de S. Pons élevé sur le Trône d'Arragon. Mort de Gerard d'Engoulême. Commentaires ou Sermons de S. Bernard sur le Cantique des Cantiques. Lettre du même saint sur la révolte des Clercs contre leurs Evêques. Conference de S. Bernard avec Pierre de Pise en présence de Roger Roi de Sicile sur la canonicité de l'élection d'Innocent. Mort de Henri I Roi d'Angleterre. Lettre de Hugues Archevêque de Roüen sur cette mort. Mathilde fille de Henri mariée à Geoffroi Plante-Genest, heritiere du Duché de Normandie & du Royaume d'Angleterre. Etienne Comte de Boulogne couronné Roi d'Angleterre. Maladie de Loüis le Gros Roi de France.

Pieté que Loüis le Gros fait paroître durant sa maladie : sa 1136
profession de foi avant que de recevoir les Sacremens. Sa convalescence.

Mort de Guillaume IX Comte de Poitiers & Duc d'A- 1137
quitaine. Le Prince Loüis fils du Roi Loüis le Gros épouse la Princesse d'Aquitaine. Mort de Loüis le Gros. Mort du B. Oldegaire Evêque de Barcelonne. Ranimire Roi d'Arragon abdique la Royauté & rentre dans le Monastere de S. Pons. Conversion éclatante de Ponce de Lavaze. Sa pénitence. Fondation de Salvanès.

Fin des Sommaires.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXII.



DIDIER Abbé du Mont-Cassin, un des trois sujets que Grégoire VII. avoit designés en mourant comme les plus dignes du souverain Pontificat, fut élu pour lui succeder. C'étoit un homme fait aux affaires, & qui avoit la prudence & la force necessaires pour gouverner l'Eglise dans les fâcheuses conjonctures où elle se trouvoit. Il sentit la pesanteur du fardeau qu'on vouloit lui imposer, & il n'omit rien pour l'éviter. Cependant après bien des delais & de sinceres refus, il se laissa toucher par les larmes & les instances des Car-

L'An 1086.

Victor III. Pape.

L'An 1086. dinaux qui l'avoient élu, & il prit le nom de Victor III.

Dès qu'il eut accepté cette premiere dignité, son élevation lui fit des envieux & des ennemis de ceux même qui auparavant paroissoient lui être les plus attachés. Telle est l'injustice de l'ambition ; dès que le merite est heureux, il excite la jalousie : elle ne lui rend justice que quand il paroît oublié. Hugues Archevêque de Lyon, qui avoit travaillé jusqu'alors avec tant de zele & de fruit pour la paix & la gloire de l'Eglise, fut piqué de ce que Didier lui avoit été préféré, & sa jalousie le porta à cabaler avec le Cardinal Richard Abbé de S. Victor de Marseille, pour s'opposer à l'exaltation du nouveau Pape. Hugues par cette démarche ternit toute sa gloire passée. Tout le monde Chrétien l'auroit jugé lui-même digne du souverain Pontificat, s'il n'avoit pas montré le desir de l'obtenir : mais l'ambition secrete qui fut l'écueïl de sa vertu, fut celui de sa réputation. Il s'efforça cependant de cacher sous les apparences du zele l'indigne passion qui le faisoit agir ; & il ne désespera pas d'attirer à son parti la Comtesse Mathilde, qui étoit depuis long-temps en Italie le plus ferme soûtien du S. Siége. Il lui écrivit une Lettre, où pour rendre le nouveau Pape odieux, il l'accusoit d'avoir promis à l'Empereur schismatique de le couronner, & d'avoir fait l'éloge de quelques Prélats morts dans le Schisme, ou excommuniés par Gregoire VII. La pieuse Comtesse démêla sans peine l'intérêt qui avoit forgé ces calomnies ; & malgré toutes les intrigues de l'Archevêque de Lyon & de l'Abbé de Marseille, Victor III. fut ordonné Pape à Capouë.

Intrigues de Hugues Archevêque de Lyon contre Victor III.

In Chron. Vird. t. 1. Bibl. Labb. pag. 233.

Il tint peu de temps après un Concile à Benevent, L'An 1087.
où il excommunia Hugues Archevêque de Lyon, & Richard Abbé de S. Victor de Marseille. „ Vous Concile de Benevent.
„ sçavez, dit-il aux PP. du Concile, les cabales „ que Hugues Archevêque de Lyon & Richard „ Abbé de Marseille ont formées contre moi. C'est „ l'ambition de monter sur le S. Siege, qui les a por„ tés à faire un schisme dans l'Eglise Romaine. L'Ab„ bé Richard nous avoit élus à Rome avec les autres „ Cardinaux & avec les Evêques. Hugues arrivant „ peu de temps après, nous rendit malgré nous ses „ devoirs comme au souverain Pontife, & il nous „ pria même de lui accorder la Legation de France.

„ Quand nous refusions la Papauté, ils nous pres„ soient de l'accepter pour le bien de l'Eglise : mais T. X. Conc. p. 419.
„ lorsque nous l'eumes enfin acceptée, ils ne purent „ plus cacher le feu de l'ambition qui les devoroit ; & „ comme ils virent que l'unanimité de nos freres „ étoit avec nous, ils se separerent de leur Commu„ nion & de la nôtre. C'est pourquoi nous vous dé„ fendons par l'autorité Apostolique de communi„ quer avec eux, puisqu'ils se sont de leur plein gré „ separés de la Communion de l'Eglise Romaine. „ Car, ainsi que dit S. Ambroise, il faut regarder „ comme hérétique celui qui se separe de l'Eglise „ Romaine. „

Le Pape ajouta : „ Nous défendons aussi de recon„ noître pour Evêques ou pour Abbés ceux qui auront „ reçu l'investiture d'un Evêché ou d'une Abbaye des „ mains d'un Laïque, & nous leur interdisons l'en„ trée de l'Eglise, aussi bien qu'aux Clercs des Ordres Ibid.

L'An 1087. ,, inferieurs, qui feroient coupables du même crime. ,, Celui qui communique & qui prie avec eux, ou ,, qui entend leur Meffe, encourt la même excom-,, munication dont ils font frappés. Pour la Penitence ,, & la Communion, il ne faut les recevoir que d'un ,, Prêtre Catholique. Si on ne trouve pas de Prêtre ,, Catholique, il vaut mieux demeurer privé de la ,, Communion, & la recevoir de Jefus-Chrift d'une ,, maniere invifible, que de fe féparer de Dieu en la ,, recevant des mains d'un heretique. ,, Tous les Evêques du Concile approuverent ces Decrets.

Leo Oftiens. C'eft le premier & le dernier Acte d'autorité que le Pape Victor III. ait fait dans fon Pontificat. Il tomba malade pendant le Concile de Benevent, & retourna auffitôt au Mont-Caffin fuivi des Cardinaux & des Evêques du Concile. Après avoir reglé quelques affaires de fon Monaftere, il recommanda aux Cardinaux & aux Evêques prefens d'élire inceffamment pour fon fucceffeur dans le S. Siege Otton Evêque d'Oftie. Peu de jours après Victor III. mourut le feiziéme de Septembre l'an 1087. (*a*)

Mort de Victor III.

Urbain II. Pape.

Otton Evêque d'Oftie fut élu, & il prit le nom d'Urbain II. Il étoit François, & natif de Châtillon fur Marne. Il avoit été Chanoine de Rheims & Moine de Clugni, avant que d'être Evêque d'Oftie, d'où il fut élevé au fouverain Pontificat. C'étoit le feul qui reftât qu'on pût élire des trois qu'avoit nommés Gregoire VII. en mourant. Car Hugues de

(*a*) Hugues de Flavigni ne rend pas affez de juftice à Victor III. & il fuppofe que fa mort a été une punition de Dieu. Plufieurs Auteurs ont écrit qu'il étoit mort empoifonné, & que l'Empereur par fes émiffaires avoit fait mettre du poifon dans fon Calice lorfqu'il celebroit la Meffe. Mais ces fables n'ont d'autre fondement que la brieveté de fon Pontificat.

Lyon étoit suspendu de la Communion du S. Siege. L'An 1087.

Cet Archevêque qui par la jalousie qu'il avoit montrée contre Victor III. n'avoit nui qu'à sa propre réputation, songea à laver cette tache & à réparer sa faute, ou du moins à la diminuer. Il manda à la Comtesse Mathilde qu'il ne s'étoit jamais separé de la Communion de l'Eglise Romaine. „Quoique, dit-„il, nous n'ayons pas été de l'avis de quelques Car-„dinaux & de quelques Evêques pour l'élection de „l'Abbé du Mont-Cassin, nous sommes bien aise „que vous sçachiez que nous n'avons jamais rompu, „& que nous ne romprons jamais les liens qui nous „tiennent unis au Corps de l'Eglise; qu'au contraire „nous demeurerons constamment attachés à l'Unité „pour le service de S. Pierre, & que nous sommes „résolus d'employer tous nos soins pour procurer „l'avantage du Siege Apostolique.

Lettre de Hugues Archevêque de Lyon à la Comtesse Mathilde. *In Chron. Vird.*

Il se plaignit dans la même Lettre de S. Hugues de Clugni. Ce saint Abbé étoit attaché à l'Empereur Henry IV. qui étoit son filleul; & quoique ce Prince fût excommunié, Hugues avoit à l'Office du Vendredi Saint chanté l'Oraison qui est dans le Missel pour l'Empereur. L'Archevêque de Lyon trouva mauvais que l'Abbé de Clugni eût récité cette Oraison; & avant que de partir pour Rome, il lui en fit faire des reproches. L'Abbé répondit d'abord qu'il avoit dit en général cette priere pour quelque Empereur que ce fût. Mais l'Archevêque repliqua que dans les circonstances cette priere ne pouvoit regarder que l'Empereur Henri. Après que l'Archevêque fut de retour en France, il eut d'autres démêlés avec

In Chron, Virdunensi, & t. X. Conc. p. 417.

L'An 1087. l'Abbé de Clugni au ſujet de quelques entrepriſes de ſes Moines. L'Abbé de Clugni ne répondit autre choſe aux plaintes de l'Archevêque, ſinon qu'il avoit reçu des Lettres du Pape Urbain, qui lui défendoient d'avoir aucune communication avec lui Archevêque de Lyon, & avec Richard, Abbé de S. Victor de Marſeille. L'Archevêque écrivant à la Comteſſe Mathilde, prétendit qu'outre que ces Lettres étoient éloignées de la modération Apoſtolique, elles contenoient des fauſſetés évidentes; puiſqu'on y marquoit qu'il s'étoit écoulé un an depuis l'Election de Victor III. juſqu'à l'Aſſemblée de Capouë, & qu'on y avançoit ſans pudeur que lui & Richard s'étoient ſeparés de leur plein gré de la Communion de l'Egliſe Romaine : ce qu'il aſſure être entierement faux. Des Evêques ſe firent médiateurs entre l'Abbé de Clugni & l'Archevêque de Lyon ; & ce Prelat recouvra bientôt les bonnes graces & la confiance du Pape Urbain, qui continua à ſe ſervir de lui pour corriger les abus de l'Egliſe Gallicane.

La paix dont la France joüiſſoit ſous le Regne de Philippe I, facilitoit le progrès de la réforme. Guillaume le Conquerant étoit le ſeul qui pût troubler le Royaume, & donner de l'inquiétude au Roi. Mais le Roi Philippe ne tarda pas d'être délivré d'un ſi dangereux voiſin, qui mourut cette même année 1087. en lui faiſant une rude guerre pour un ſujet aſſez leger, que voici.

Guillaume étoit devenu fort gros, & le Roi Philippe ayant appris que ce Prince étoit dans les remedes & gardoit le lit, dit en raillant de ſa groſſeur, que

le Duc de Normandie étoit long-temps en couche. Cette plaiſanterie du Roi qui fit rire tous les Courtiſans, coûta bien des larmes à ſes ſujets. Le Roi Guillaume à qui elle fut rapportée, en fut piqué au vif, & jurant ſon jurement ordinaire, il dit : ,, Par la ,, Reſurrection & par la ſplendeur de Dieu, quand ,, je releverai, j'irai offrir au Roi de France cent mille ,, chandelles. ,, (*a*) Il tint parole, & entra auſſitôt ſur les terres de France, ravageant les moiſſons & les vignobles, & mettant le feu par tout. Il s'empara de Mante, & y fit mettre le feu. L'Egliſe de la Sainte Vierge fut réduite en cendres. Deux Reclus & une femme recluſe furent brûlés dans leurs cellules. Guillaume s'approchant trop près de l'embraſement, qu'il regardoit avec complaiſance, ſe ſentit incommodé de la chaleur. D'autres diſent qu'il fut bleſſé par ſon cheval en lui faiſant ſauter un foſſé.

L'An 1087.

Derniere guerre que Guillaume le Conquerant fit à la France.

Guillelm. Malmesb. l. 3. de Vvill. 1.

Quoiqu'il en ſoit, ce Prince ſe ſentant malade, ſe fit reporter à Roüen, où dès qu'il fut arrivé Gillebert Evêque de Liſieux & Gontard Abbé de Jumiege qui étoient ſes Medecins, lui annoncerent qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Guillaume ; & il remplit toute la maiſon de cris lamentables. Ce n'eſt pas que dans le fonds il craignît la mort qu'il avoit affrontée dans tant de combats : mais il ne pouvoit ſe conſoler de mourir avant que d'avoir fait pénitence ; & les remords de ſa conſcience le faiſoient plus

Maladie & Mort de Guillaume le Conquerant.

Orderic. Vit. l. 7.

(*a*) Le P. Mabillon ſe trompe, lorſque dans le tome V. des Annales de ſon Ordre, p. 244, il fait dire au Roi Philippe qu'il offriroit à Dieu cent mille chandelles, ſi Guillaume accouchoit heureuſement. Ce fut Guillaume qui pour repouſſer la raillerie du Roi, lui fit cette menace.

L'An 1087. souffrir, que les douleurs aiguës de sa maladie.

Pour éviter le bruit de la Ville, ce Prince se fit porter au Prieuré de S. Gervais proche de Roüen. Les Evêques & les Abbés qui s'étoient rendus auprès de lui, tâcherent de lui inspirer des sentimens de confiance en la miséricorde de Dieu. Il fit sa Confession, & reçut le S. Viatique avec de vifs sentimens de repentir. Il dressa ensuite son Testament, par lequel il légua ses trésors aux Eglises & aux Monasteres. Il fit donner une grosse somme d'argent au Clergé de Mante, pour rebâtir les Eglises qu'il avoit fait brûler dans la derniere guerre. Il se reprochoit surtout ce peché, & il croyoit que sa mort en étoit la punition. Il accorda ensuite la liberté à tous les prisonniers, même à Odon son frere Evêque de Bayeux, qu'il avoit juré de ne jamais délivrer.

Discours de Guillaume le Conquerant au lit de la mort.

Order. Vital. l. 7.

Ce Prince ne pouvant se calmer par toutes ces bonnes œuvres, fit une espece de Confession publique de toute sa vie passée. „ Hélas, dit-il, je tremble à la „ vûë du nombre & de l'énormité de mes pechés. „ Voilà que je vais comparoître devant le terrible „ tribunal de Dieu, & je ne sçais que faire pour y „ trouver grace. Car depuis mon enfance j'ai été „ nourri dans la guerre, & j'ai versé beaucoup de „ sang. Il m'est impossible de faire le dénombrement „ de tous les péchés que j'ai commis depuis ma nais„ sance, & dont je me vois obligé d'aller rendre com„ pte. Il fit ensuite un précis de sa vie & un détail des „ principales fautes qu'il se reprochoit, sur-tout depuis la Conquête de l'Angleterre: Après quoi adressant la parole aux Evêques & aux Prelats qui l'environnoient,

ronnoient, il ajoûta : „ Je vous conjure instamment „ de prier Dieu qu'il m'accorde le pardon de tant „ de pechés. J'ordonne qu'on distribue mes trésors „ aux pauvres & aux Eglises ; afin que ce qui a été „ amassé par la violence & l'injustice, soit employé „ à l'usage des SS. Mais sur toutes choses je vous prie, „ vous autres Evêques & Abbés, de ne pas oublier „ avec quelle tendresse je vous ai aimés, & avec quel „ zele j'ai pris vôtre défense. L'An 1087.

„ Je n'ai jamais violé les droits de l'Eglise de „ Dieu, qui est nôtre mere (*a*) : au contraire, je l'ai „ constamment honorée selon mon pouvoir. Je n'ai „ point vendu les dignités Ecclesiastiques. J'ai toû- „ jours déteste & proscrit la simonie. Pour ce qui re- „ garde la nomination aux Prelatures, j'ai cherché „ la vertu, le merite & l'érudition, & autant qu'il „ m'a été possible, j'ai donné le gouvernement des „ Eglises & des Monasteres à ceux que j'ai cru les „ plus dignes : témoins Lanfranc Archevêque de „ Cantorbery, Anselme Abbé du Bec, Gerbert Ab- „ bé de Fontenelle, Durand Abbé de Troarne, & „ plusieurs sçavans hommes de mes Etats, dont la „ réputation vole, je crois, jusqu'aux extremités „ du monde.

„ Ce sont ces personnes dont j'ai pris plus volon- „ tiers conseil, & avec qui je me suis entretenu avec „ plus de plaisir, parceque j'ai trouvé dans leurs dis- „ cours la verité & la sagesse. J'ai augmenté & enri-

(*a*) Baronius qui a inseré dans ses Annales ce discours du Roi Guillaume, a mal rapporté cet endroit. Il fait dire à ce Prince, *Defensavi Ecclesiam : Dei matrem scilicet naturam nunquam violavi*, &c. On lit dans Orderic Vital, le seul Auteur qui nous a conservé ce discours, *Ecclesiam Dei, matrem scilicet nostram*, &c.

L'An 1087. „ chi neuf Abbayes de Moines & une de Religieuses, „ qui ont été fondées en Normandie par mes ancê- „ tres. De plus, durant le temps de mon gouverne- „ ment, on a bâti dans mon Duché dix-sept Monas- „ teres d'hommes & six de filles, où le Seigneur est „ servi avec édification. Ce sont les forteresses qui „ défendent la Normandie; & c'est là où les Nor- „ mans apprennent à combattre le Démon & les vices „ de la chair : j'ai fait, approuvé ou procuré toutes „ ces fondations. „

Le Roi Guillaume entroit dans ce détail, pour se rassurer par le souvenir de ses bonnes œuvres contre la crainte que la vûë de ses pechés lui inspiroit. Le choix des Evêques & des Abbés sur lequel il insistoit, est en effet l'article qui a le plus de quoi allarmer ou consoler un Prince Chrétien à l'heure de la mort.

Order. Vit. Ibid.

Le Jeudi neuviéme de Septembre, Guillaume s'étant éveillé à la pointe du jour, entendit sonner la grosse cloche de la Cathedrale. Il demanda ce qu'on sonnoit; on lui répondit qu'on sonnoit Prime à l'Eglise de N. D. Il leva aussi-tôt les yeux & les mains au Ciel en disant: „ Je me recommande à Nôtre- „ Dame la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, & je „ la conjure de me réconcilier par ses saintes prieres „ avec son très cher Fils. „ En prononçant ces paroles il expira dans la soixantiéme année de son âge, la vingt-&-uniéme de son regne en Angleterre, & la cinquante-deuxiéme de sa domination en Normandie.

Aussi-tôt que ce Prince eut les yeux fermés, tous les Seigneurs qui étoient à la Cour, disparurent, &

les Officiers du Palais ne ſongerent qu'à en piller les meubles & les vaſes précieux. Le cadavre du Roi demeura preſque nud, ſans que perſonne s'empreſsât de lui rendre les derniers devoirs. Mais enfin Guillaume Archevêque de Roüen & Herloin de Couteville prirent ſoin de ſa ſépulture. On fit porter le corps à Caën pour être inhumé dans l'Egliſe du Monaſtere de S. Etienne qu'il avoit fait bâtir. Mais comme le convoi entroit dans la Ville, le feu prit à quelques maiſons, & tout le monde ayant couru pour l'éteindre, les Religieux de S. Etienne conduiſirent ſeuls le corps de leur Fondateur à leur Egliſe. L'incendie fut bientôt arrêté; & tout le monde ſe rendit au Monaſtere pour aſſiſter aux obſéques, où la plûpart des Abbés & tous les Evêques de Normandie ſe trouverent. A la fin de la Meſſe ſolemnelle qu'on avoit chantée, Gillebert Evêque d'Evreux fit avec beaucoup d'éloquence l'Oraiſon funébre du Conquérant, & il exhorta pathetiquement tous les aſſiſtans à prier Dieu pour le repos de l'ame de ce grand Prince. Après quoi tout étant diſpoſé pour l'enterrement, on alloit deſcendre le cercüeil dans la foſſe, lorſqu'un Bourgeois de Caën nommé Aſcelin fils d'Artur, y mit oppoſition, en diſant: „ La „ place où vous vous diſpoſez d'enterrer ce corps, „ m'appartient. Le Roi étant encore Duc, l'a enle- „ vée à mon pere par violence, pour y bâtir ce Mo- „ naſtere. C'eſt pourquoi je la reclame, & je m'op- „ poſe à ce que l'uſurpateur y ſoit inhumé. „ Les Evêques & les Seigneurs ayant verifié le fait avant que de paſſer outre, firent donner ſoixante ſols à

L'An 1087.

Ibid.

Obſéques de Guillaume le Conquerant.

Orderic. Vit. l. 7.

L'An 1087. Ascelin pour le lieu de la sepulture, & lui promirent une égale portion de terre pour le dédommager de celle qu'on avoit usurpée sur son pere.

On voulut ensuite mettre le corps en terre : mais par un nouvel incident, la fosse se trouva trop petite; & en y enfonçant par force le cercuëil, il se rompit, & le cadavre qui étoit fort gros, creva : ce qui remplit toute l'Eglise d'une infection insupportable, que l'odeur des parfums qu'on fit brûler dans les encensoirs, ne put corriger. Triste exemple de la misere humaine ! Un Prince maître de tant d'Etats, ne trouve d'abord personne pour l'ensevelir. Il est inhumé dans une terre qui ne lui appartient pas, & qu'on paye pour lui après sa mort. Sa fosse se trouve trop étroite, & la puanteur de son cadavre trouble ses obséques. Comptez après cela sur la grandeur & la puissance : le tombeau est l'écuëil où elles vont se briser ; encore n'attendent-elles pas toûjours ce terme, pour s'évanoüir.

Ibid.

Caractere de Guillaume le Conquerant.

Guillaume le Conquerant fut le heros & le plus glorieux Prince de son siecle ; & il en auroit été le plus heureux, s'il n'avoit pas eu un fils rebelle & ingrat, qui lui donna bien des chagrins. Il étoit aussi habile politique que grand Capitaine. La maniere dont il conserva & poliça l'Angleterre, lui fit plus d'honneur que sa conquête même. Il sçut constamment se faire craindre des Anglois, & il leur donna des Loix qu'il eut l'autorité de faire observer. Il ne travailla pas à s'en faire aimer : c'est à quoi il sçavoit qu'un Conquerant ne réüssit gueres. Guillaume étoit d'une fort grande taille & fort gros. Il avoit

le visage plein & rouge, le regard farouche & terrible, sur-tout lorsqu'il étoit en colere. Maître absolu de tout, excepté de ses passions, il ne pouvoit se contrefaire ; & lorsqu'il étoit irrité contre quelqu'un, son visage étoit le fidele interprete de son cœur. Quant à la Religion, quoiqu'il n'en suivît pas toûjours les maximes, il l'honora & la protegea toûjours. Il étoit grand amateur de la Justice, & il en faisoit exactement observer les regles. Il punissoit avec tant de severité les brigands, qu'il les extermina de ses Etats : mais il aimoit l'argent plus qu'il ne convenoit à un Prince. L'An 1087.

Il laissa trois fils en mourant. Il donna le Duché de Normandie à Robert l'aîné surnommé *Courte heuse* ou *Gambaron*, dont il étoit mécontent. Dès qu'il se vit malade, il fit partir pour l'Angleterre Guillaume surnommé le Roux avec une Lettre pour l'Archevêque Lanfranc, où il ordonnoit à ce Prelat de sacrer ce Prince Roi d'Angleterre, quand il auroit appris sa mort. Pour Henri le troisiéme de ses fils, il ne lui donna que des sommes d'argent & des pensions: mais il lui dit pour le consoler, qu'il auroit un jour les Etats de ses deux freres.

Ces trois Princes Normans ne tarderent pas à se faire la guerre les uns aux autres avec l'acharnement qu'ont ordinairement des freres ennemis. Le Roi Philippe en demeura spectateur oisif. Il n'étoit pas fâché de voir des voisins si formidables à la France se désunir & s'affoiblir. L'An 1088.

D'ailleurs, le Roi avoit envoyé la principale Noblesse de France au secours des Chrétiens d'Espagne. *Apud Duchesne t. IV. p. 88.*

L'An 1088. Alphonſe Roi de Caſtille & de Leon ayant été defait par l'Armée de Juſſet Roi de Maroc qui étoit paſſé en Eſpagne, implora le ſecours des François contre ces Infidéles; ſans quoi il marquoit qu'il ſeroit obligé de faire ſa paix avec ces ennemis du nom Chrétien, & de leur donner un paſſage pour venir ravager la France. Le Roi ayant communiqué ces nouvelles aux Seigneurs François, ils ſe firent un devoir de voler où l'intérêt de la Religion & la gloire les appelloient. Ils ramaſſerent en peu de temps de nombreuſes troupes, & marcherent vers l'Eſpagne : mais le bruit de leur expedition mit en fuite le Roi de Maroc, qui repaſſa la mer avec précipitation. Alphonſe voyant qu'il n'avoit plus d'ennemis, envoya audevant de l'Armée Françoiſe, remercia les Chefs du ſecours qu'ils venoient lui donner, en leur apprenant qu'il n'en avoit plus beſoin.

Expedition des François contre les Infidéles d'Eſpagne.

Chron. S. Petri Vivi. t. II. Spicil.

Les François furent affligés de cette nouvelle, qui les fruſtroit de la gloire qu'ils étoient venus chercher de ſi loin. Ils ne laiſſerent pas d'entrer en Eſpagne, où ils prirent quelques Places ſur les autres Infidéles. C'eſt la troiſiéme Expedition que les François firent pour ſecourir les Chrétiens d'Eſpagne. Ils trouverent à leur retour la France affligée d'un fleau plus cruel que la Guerre.

L'An 1089. Une Peſte qu'on nommoit le feu ſacré, ſe répandit dans pluſieurs de nos Provinces, & enleva par tout un grand nombre de perſonnes. C'étoit comme un feu dévorant qui bruloit & conſumoit avec de vives douleurs les membres qui en étoient atteints. On fit en divers lieux des prieres & des Proceſſions, pour

Peſte nommée le feu ſacré.

appaiser la colere de Dieu. Nous sçavons en particulier que Ratbode Evêque de Tournai & de Noyon voyant la Ville de Tournai fort desolée par cette contagion, indiqua une Procession generale pour le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, où l'on marcha nuds pieds depuis l'Eglise de la Sainte Vierge jusqu'à celle de S. Martin. On fit dans presque toutes les Villes de semblables exercices de pieté, & l'on s'adressa à tous les SS.

L'An 1089.

Herman. de restaur. Eccl. S. Martini. T. XII. Spicil.

Mais Dieu qui vouloit glorifier en France le grand S. Antoine dont les Reliques y avoient été apportées de Constantinople près d'un siecle auparavant, & placées proche de Vienne dans un lieu nommé la Motte, & depuis *S. Antoine de Viennois*, permit que les malades ne trouvassent nulle part ailleurs de plus prompt & de plus puissant secours au mal qui les affligeoit. Un Seigneur du Pays nommé Goscelin avoit enrichi sa Patrie & sa famille de ce trésor. Il passa à ses heritiers qui faisoient porter ces saintes Reliques avec eux à la guerre comme leur plus sûre défense. Mais après qu'elles eurent été, pour ainsi dire, quelque temps errantes, elles furent par ordre du Pape Urbain II. déposées dans l'Eglise de la Motte Saint Didier, où Dieu les glorifia durant la contagion dont nous parlons. Le nombre & l'éclat des guérisons miraculeuses qui s'opererent par les merites de ce S. Abbé, rendirent son nom celebre dans toute la France, & l'on accouroit de toutes parts pour honorer ses Reliques.

Reliques de S. Antoine apportées en France.

S. Antoine invoqué pour la contagion appellée *le feu sacré.*

Le concours continuel des malades qui venoient y chercher le remede au mal contagieux, engagea

L'An 1089. Origine de l'Ordre de S. Antoine.

deux Seigneurs de la Province, ſçavoir, Gaſton & Gironde ſon fils, de ſe conſacrer eux & leurs biens au ſervice des perſonnes frappées de cette contagion. Ils s'aſſocierent dans la ſuite quelques compagnons (*a*) pour cette œuvre de charité ; & ils mirent ſur leurs habits la figure d'une bequille ou d'une potence, pour marque que par leur Inſtitut ils devoient être le ſoûtien des infirmes & des impotens. D'autres croyent que cette marque n'eſt autre choſe que le *Tau*, ce ſigne dont, ſelon le Prophete Ezechiel, Dieu fit marquer ceux qu'il vouloit épargner. Mais comme on repreſente communément S. Antoine avec le *Tau* ſur ſes habits, peut-être que ſes Religieux n'ont pris le même ſymbole que pour mieux lui reſſembler, ou qu'on ne l'a donné au Saint, que parce que l'Ordre établi ſous ſon nom pour le ſervice des malades, s'étoit diſtingué par cette marque. Quoiqu'il en ſoit, telle fut l'origine de l'Ordre de S. Antoine, qui fut inſtitué pour le ſoulagement des malades atteints du feu ſacré, qu'on a nommé *le feu S. Antoine*, parce qu'on avoit recours à ce S. pour en obtenir la guériſon (*b*).

(*a*) Gaſton s'aſſocia d'abord huit compagnons, ainſi que le marque ce Diſtique.

Gaſtonis voto ſociatis fratribus octo
Ordo eſt hic cœptus ad pietatis opus.

Ce n'étoit d'abord qu'une Confrerie de Seculiers qui éliſoient entre eux un Superieur de l'Hôpital ; & S. Antoine de Viennois étoit un Prieuré deſſervi par les Benedictins de Montmayour. Mais Boniface VIII. l'érigea en Abbaye en faveur des Freres de l'Hopital, & ordonna qu'ils fuſſent appellés les Chanoines du Monaſtere de S. Antoine, & que leur Superieur general en fût l'Abbé.

(*b*) Il arrivoit auſſi que ceux qui blaſphemoient contre la vertu de S. Antoine, étoient frappés de cette contagion qui les conſumoit comme un feu ardent. On en rapporte pluſieurs exemples qu'on ne peut gueres revoquer en doute ; c'eſt ce que le Prince Jean-François Pic de la Mirandole a celebré par les Vers ſuivans.

Vidimus ambuſtos artus atque oſſa perenni
Exemplo ad poſtes ſacri pendentia templi,

Tandis

Tandis que ce nouvel Ordre se formoit en France, peu s'en fallut que celui que S. Bruno y avoit établi quelques années auparavant, ne se dissipât ; & ce fut la réputation du S. Fondateur, qui pensa causer la ruine de son Institut. Le Pape Urbain II. qui avoit été disciple de S. Bruno à Rheims, ayant appris la vie sainte qu'il menoit depuis six ans dans les montagnes de la Chartreuse, & connoissant d'ailleurs son érudition & sa sagesse, l'appella auprès de lui pour profiter de ses conseils dans le gouvernement de l'Eglise. L'humble Solitaire ne pouvoit recevoir un ordre, auquel il lui coûtât plus d'obeïr. Il falloit s'arracher à sa chere solitude, quitter ses freres qu'il aimoit tendrement, & s'exposer au danger de voir dissiper le petit troupeau qu'il avoit rassemblé avec tant de peine. Mais son respect pour le S. Siege ne lui permit pas de delibérer. Le Pape recommanda la Chartreuse à Seguin Abbé de la Chaise-Dieu, personnage distingué par sa pieté & son autorité ; & Bruno nomma Landuin Prieur de la Chartreuse pendant son séjour d'Italie.

L'An 1090.

S. Bruno appellé en Italie.

Mais ces Solitaires accoutumés à souffrir avec joye les plus grandes austerités, ne purent supporter l'absence de leur pere. La Chartreuse qui avec lui leur paroissoit un Paradis terrestre, redevint à leurs yeux ce qu'elle étoit en effet, c'est-à-dire, un desert affreux & inhabitable. Ils ne purent en supporter les

Les Disciples de S. Bruno abandonnent la Chartreuse & y retournent ensuite.

Vidimus integrum consumptâ carne cadaver ;
Quod subito exarsit violato nomine magni
Antonî, subitoque imis incendia venis
Traxit, ut enormi prompsit convicia linguâ.

L'An 1090. ennuis & les incommodités, & ils en ſortirent, ſans cependant ſe ſéparer. Leur deſertion engagea Saint Bruno à donner ce lieu à Seguin Abbé de la Chaiſe-Dieu. Cependant Landuin qui avoit été nommé Prieur, exhorta ſi pathétiquement ſes freres à la perſévérance, qu'après une abſence de peu de temps, ils retournerent à la Chartreuſe, que l'Abbé de la Chaiſe-Dieu leur rendit par un Acte daté du 17. de Septembre de l'an 1090.

Ep. Seguini t. V. Ann. Benedict. p. 268.

L'Inſtitut de S. Bruno établi en Italie.

Bruno fut reçu du Pape avec la diſtinction dûe à ſa pieté & à ſon merite ; & le Pape qui connoiſſoit ſa prudence, le conſultoit ſouvent ſur les affaires les plus importantes de l'Egliſe. Mais l'embarras & le tumulte inſeparables de la Cour Romaine, où toutes les cauſes du monde Chrétien étoient portées, n'étoient pas du goût d'un Religieux, qui avoit éprouvé les douceurs de la ſolitude & de la contemplation. Bruno demanda donc inſtamment la permiſſion de retourner s'enſevelir dans ſa chere Chartreuſe. Le Pape l'eſtimoit trop pour la lui accorder. Il le preſſa même d'accepter l'Archevêché de Rhegio. Mais le pieux Solitaire s'en excuſa avec une humilité qui parut ſi ſincere, que le Pape ne crut pas devoir faire violence à ſa modeſtie. Il conſentit même enfin qu'il ſe retirât dans une ſolitude de la Calabre, où il mena avec quelques Compagnons (a) qu'il avoit gagnés à Dieu en Italie, une vie ſemblable à celle qu'il avoit pratiquée dans les montagnes de la Chartreuſe. Ro-

(a) M. Fleuri T. XIII. p. 518. dit que S. Bruno ſe retira en Calabre avec Landuin. Mais Landuin étoit Prieur de la Chartreuſe de Grenoble ; & S. Bruno eut en Calabre un diſciple nommé Lanvin qui lui ſucceda dans le gouvernement de la Chartreuſe de Calabre, & que M. Fleuri a confondu avec Landuin.

ger Comte de Calabre & de Sicile se félicita d'avoir dans ses Etats une si sainte Colonie, & il leur assigna des Terres, où ils bâtirent au Diocese de Squillace, un Monastere nommé la Tour, ou *la Torre*, dont l'Eglise fut dediée l'an 1094. Vers l'An 1090.

Ce fut de cette solitude que Bruno écrivit à Radulfe le Verd alors Prevôt de l'Eglise de Rheims, & son ancien ami, pour l'engager à renoncer au monde. Après l'avoir remercié des marques qu'il lui avoit données de son souvenir & de son amitié, il lui fait la peinture suivante des agrémens qu'il trouve dans sa nouvelle retraite. Lettre de S. Bruno à Radulfe le Verd. *Inter Opera S. Brunonis t. 2. in fine.*

„J'habite, dit-il, un desert sur les confins de la „Calabre, assez éloigné du commerce des hommes. „Que dirai-je pour vous décrire la beauté de ce lieu „& la bonté de l'air qu'on y respire? C'est une plaine „spatieuse & agréable, qui s'étend au loin entre des „montagnes, & où l'on trouve des prairies toûjours „vertes & des pâturages toûjours fleuris. Il ne m'est „pas possible de vous peindre l'agreable perspective „que forment les collines qui s'élevent insensible-„ment, & l'enfoncement obscur des vallées, où les „fontaines, les ruisseaux, & les rivieres qui les arro-„sent, presentent aux yeux le plus charmant spec-„tacle. La vûe peut aussi se promener dans des jar-„dins delicieux, & y admirer des arbres de toute „espece, chargés des plus beaux fruits. Mais pour-„quoi m'arrêter à faire ce detail des agrémens de „nôtre solitude? L'homme sage y trouve d'autres „plaisirs plus agreables & plus utiles, parce qu'ils „sont divins. Cependant l'esprit fatigué par la mé- Description de la Solitude de S. Bruno en Italie.

Vers l'An 1090.

„ditation & par les exercices de la discipline régu-
„liere, a besoin de trouver dans ces plaisirs d'une
„belle campagne un delassement innocent ; car un
„arc toûjours tendu perd sa force.

Après l'éloge de la solitude, S. Bruno fait celui de la vie solitaire, & presse son ami de l'embrasser selon la promesse qu'il en avoit faite. „Vous sçavez, lui
„dit-il, à quoi vous vous êtes obligé, & combien
„le Dieu à qui vous vous êtes dévoüé, est terrible.
„Il n'est pas permis de lui mentir, car on ne se mo-
„que pas impunément de lui. Il vous souvient sans
„doute que nous étant trouvés, vous, Fulcius le
„Borgne & moi, dans un jardin attenant à la maison
„d'Adam où je logeois alors, nous discourûmes de
„la caducité des biens perissables de ce monde, &
„de la vanité de ses plaisirs ; & qu'après ce discours
„nous nous sentîmes tellement embrasés de l'amour
„divin, que nous promîmes & voüâmes au S. Esprit
„de renoncer aux biens de la terre, pour chercher
„ceux du Ciel, & même de prendre l'habit Monasti-
„que. Nous n'aurions pas tardé à executer ce projet,
„si Fulcius ne fût pas parti pour Rome. Nous diffe-
„râmes jusqu'après son retour. Ensuite d'autres af-
„faires qui nous survinrent, rallentirent nôtre em-
„pressement, & firent évanoüir nôtre ferveur. „ Bruno somme enfin Radulfe d'exécuter son vœu, & il l'exhorte à venir en pélerinage à S. Nicolas de Bari, afin qu'il ait la consolation de le voir. Radulfe le Verd demeura néanmoins dans l'état Ecclesiastique, & il fut dans la suite élevé sur le Siege de Rheims.

S. Bruno écrivit de la même ſolitude une Lettre à ſes freres de la Chartreuſe de Grenoble pour les féliciter du bien que Landuin leur Prieur, qui l'étoit venu voir, lui avoit appris d'eux, & pour les exhorter à la perſeverance. Il les félicite en particulier de la pieté & de l'obéïſſance des Freres Convers. En finiſſant, il aſſûre les Solitaires de la Chartreuſe qu'il a un deſir ardent de les aller voir : mais il ne put le ſatisfaire. Il mourut ſaintement dans ſon Monaſtere de la Tour en Calabre l'an 1101. un Dimanche ſixiéme d'Octobre, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire, depuis que Leon X. l'a mis ſolemnellement au nombre des SS.

Vers l'An 1090.

Ibid.

Dès que S. Bruno connut que ſon heure étoit venuë, il fit aſſembler ſes freres, & leur expoſa tout le cours de ſa vie, comme pour leur faire une eſpece de Confeſſion publique. Enſuite il fit ſa profeſſion de foi, inſiſtant particulierement ſur l'Euchariſtie, pour faire connoître qu'il déteſtoit l'héréſie de Berenger ſon ancien Maître. „ Je crois, dit-il, que le pain & „ le vin qui ſont conſacrés ſur l'Autel, ſont après la „ conſécration le vrai Corps de Jeſus-Chriſt, ſa vraie „ chair & ſon vrai Sang, que nous recevons pour la „ remiſſion de nos pechés, & dans l'eſperance du ſa- „ lut éternel. „

Ep. Encycl. de morte Brun.

Profeſſion de foi que S. Bruno fit en mourant.

Confeſſio S. Brunonis t. IV. Analect. p. 400.

C'eſt ce que nous apprend une Lettre circulaire que ſes Diſciples d'Italie envoyerent à toutes les Egliſes ſelon la coûtume, pour le recommander aux prieres des Fidéles. Quand il s'agiſſoit de quelque perſonne célébre, on répondoit à ces Lettres par un court éloge du mort en proſe ou en vers ; & c'eſt ce

Vers l'An 1090.

qu'on nommoit un titre. On nous a conservé plusieurs de ces titres de diverses Eglises d'Italie & de France au sujet de S. Bruno : ce sont des monumens bien certains de la haute idée qu'on avoit de son érudition & de sa pieté. Maynard Abbé de Cormeri répondit par la Lettre suivante.

Lettre de l'Abbé Maynard sur la mort de S. Bruno.

Titul. S. Pauli Cormaric. in append. t. V. Ann. Bened. p. 669.

„ Aux Freres qui servent le Seigneur dans le Mo-„ nastere de la Tour. J'ai reçu vôtre Billet le 31. „ d'Octobre de cette année 1102, & j'y ai appris que „ la bienheureuse ame de mon cher Maître Bruno „ est sortie de ce monde perissable, & a été portée „ aux Cieux sur les aîles de ses vertus. La fin si glo-„ rieuse de ce grand homme m'a rempli de consola-„ tion. Cependant comme je desirois depuis long-„ temps de l'aller voir pour lui découvrir ma con-„ science & vivre avec vous sous sa conduite, je n'ai „ pû retenir mes larmes en apprenant sa mort. Je suis „ originaire de Rheims, j'ai étudié sous le Seigneur „ Bruno; & graces à Dieu, j'ai fait quelques progrès „ dans les Lettres, que je reconnois lui devoir. Mais „ comme je n'ai pû de son vivant lui en marquer ma „ reconnoissance, je tâcherai de lui en donner des „ preuves après sa mort en priant pour lui comme „ pour moi-même. „ Les réponses que firent plusieurs Eglises à la Lettre circulaire sur la mort de S. Bruno, ne lui sont pas moins glorieuses. On l'y nomme *un Docteur & un Philosophe incomparable*, & on le met au-dessus de Virgile & de Platon.

Tit. S. Maurici, Andegav.

S. Bruno étoit en effet un des plus sçavans hommes de son temps; & il avoit enseigné à Rheims avec une grande réputation. Il fut quelque temps Chan-

cellier de Manaſsès Archevêque de Rheims, & il ſouſcrivit en cette qualité à la Chartre de la Fondation de l'Abbaye de S. Martin aux Jumeaux d'Amiens l'an 1073, & à une Donation faite au Monaſtere de S. Baſle.

Vers l'An 1090.

On a donné au Public deux volumes *in folio* des Ouvrages de S. Bruno. Mais à la réſerve de ſon Commentaire ſur les Pſeaumes & ſur les Epîtres de Saint Paul & des deux Lettres dont nous avons parlé, tous les autres Ecrits qui portent ſon nom, appartiennent à Brunon d'Aſte.

Celebres Profeſſeurs qui étoient en France.

Après la retraite de Bruno la France avoit encore pluſieurs habiles Maîtres, dont les plus célebres étoient alors Anſelme ou Anſelle qui enſeignoit à Laon, & Guillaume de Champeaux qui enſeignoit à Paris. Anſelme étoit dans une grande eſtime pour ſon érudition & pour ſa probité. Il devint Doyen de l'Egliſe de Laon; & il expliquoit l'Ecriture Sainte à ſes Diſciples avec un applaudiſſement général.

Anſelme Profeſſeur à Laon.

Guillaume de Champeaux, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance proche de Melun, n'enſeignoit pas avec moins d'éclat à Paris: mais ſa pieté fut encore plus eſtimable que ſa ſcience. Il renonça à ſa Chaire & à ſa dignité d'Archidiacre, pour prendre l'habit de Chanoine Regulier (*a*) dans le Prieuré ou la Celle de S. Victor proche de Paris. Hildebert Evêque du Mans ayant appris ſa retraite, le félicita de ce qu'il

Guillaume de Champeaux Profeſſeur à Paris.

(*a*) M. Dupin dit que Guillaume de Champeaux *ſe fit Chanoine Regulier, afin, à ce qu'on croit, d'obtenir plus facilement un Evêché*. Il parle d'après Abailard l'ennemi perſonnel de Guillaume. Si le ſieur Dupin avoit nommé cet Ecrivain, le trait ſatyrique qu'il en a emprunté, auroit perdu ſa force. Il ſuffit ſouvent pour réfuter une calomnie, d'en nommer les auteurs.

Bibl. Eccl. du 12. Siecle, 1. part. p. 361.

Vers l'An 1090.

Hildebert. Ep. 1. l. 1.

avoit embrassé la vraie Philosophie : mais il n'approuva point qu'il eût renoncé à donner des leçons à ses Disciples ; „ parce que, dit-il, la science qu'on „ tient enfermée, comme un avare tient son argent „ dans ses coffres, est un trésor inutile. „

Guillaume reprit le cours de ses leçons, & il fut dans la suite élevé sur le Siege de Châllons sur Marne. Il avoit rendu le Prieuré de S. Victor une école celebre des sciences Ecclesiastiques & des vertus Religieuses. C'est ce qui détermina le Roi Loüis le Gros à y faire bâtir une belle Abbaye qui est encore occupée par des Chanoines Reguliers, & qui a donné plusieurs grands hommes & plusieurs habiles Docteurs à la France.

Odon Professeur à Tournai.

Odon ou Odard natif d'Orleans, étoit aussi un Professeur celebre. Il enseigna d'abord à Toul. Les Chanoines de Tournai l'inviterent à venir remplir la Chaire de leur Ecole, où il enseigna pendant cinq ans avec une si grande réputation, qu'on venoit du fond de la Saxe pour prendre ses leçons, & qu'il avoit jusqu'à deux cens Clers pour écoliers. Il excelloit dans la Dialectique, & il avoit un grand goût pour les questions les plus seches & les plus abstraites. Odon étoit Realiste, & par là fort opposé à la nouvelle doctrine des Nominaux qu'enseignoit alors à Lille un Professeur nommé Rambert : ce qui mettoit entre les Maîtres & les Disciples une émulation qui alloit jusqu'à l'animosité. Car la Philosophie qui fait profession de regler les passions des autres, ne modere pas toûjours celles des Philosophes, sur-tout lorsqu'il s'agit de défendre leurs opinions. S. Anselme

me étoit fort opposé aux Nominaux, & il disoit qu'ils étoient moins des Dialecticiens que des hérétiques en matiere de Dialectique.

Vers l'An 1090. *Anselm. de Verbi Incarn.*

Odon ayant acheté par hazard le Traité de S. Augustin *de libero arbitrio*, le jetta dans sa Bibliotheque, sans se mettre fort en peine de le lire. Car il étoit alors plus charmé de la lecture de Platon & des Auteurs profanes, que de celle des SS. Peres. Quelque temps après expliquant à ses Disciples le quatriéme Livre de la Consolation de la Philosophie de Boëce, où il est traité du libre arbitre, il se souvint qu'il avoit un Ouvrage de Saint Augustin sur ce même sujet. Il l'envoya querir dans sa Bibliotheque pour voir s'il y trouveroit quelque chose digne de remarque. A peine en eut-il lû trois ou quatre pages, qu'il s'écria ; „ Hélas ! J'avois ignoré jusqu'à present quelle „ est l'éloquence de S. Augustin. „ Il quitta aussitôt Boëce, & se mit à expliquer le Traité du S. Docteur à ses Ecoliers. Quand il fut arrivé à l'endroit du troisiéme Livre, où S. Augustin compare la misere d'un pecheur à la condition d'un esclave condamné à nettoyer un cloaque infect, il ne put retenir ses larmes, „ & dit à ses Disciples. „ Nous venons de lire nôtre „ condamnation, nous qui donnons tous nos soins „ à acquerir une vaine science, qui négligeons le „ service de Dieu, & nous rendons indignes de la „ gloire immortelle pour en acquerir une frivole & „ périssable. „

Herman. de restaur. Monast. S. Martini Spicil. t. XII.

Conversion d'Odon.

Ibid.

Ayant parlé de la sorte, il descendit de sa Chaire, & alla prier dans l'Eglise. Tous ses écoliers étonnés le suivirent ; & les Chanoines de Tournai ne sça-

Vers l'An 1090. voient à quoi attribuer cette action extraordinaire. Depuis ce temps-là Odon donna plus de temps à la priere qu'à l'étude: il étoit plus assidu à l'Eglise qu'à sa Classe; & il donnoit aux pauvres, sur-tout aux pauvres Clercs, l'argent qu'il recevoit de ses Disciples.

Il s'associa quatre personnes, Odon de même nom que lui qui étoit Abbé, Gerbert, Rodulfe & Guillaume; & ils formerent ensemble la résolution de se donner entierement à Dieu. Mais ils deliberoient s'ils embrasseroient la vie Monastique ou la vie Canoniale. En attendant qu'ils se fussent déterminés, ils demeurerent dans une petite Eglise de S. Martin proche de Tournai. C'étoit celle d'une ancienne Abbaye, qui avoit été détruite durant les courses des Barbares.

Toute la Ville de Tournai fut extremement édifiée des exemples de vertu qu'Odon & ses compagnons donnoient; & les habitans prierent Ratbode alors Evêque de Noyon & de Tournai, de ne pas souffrir qu'ils les quittassent pour se retirer ailleurs. L'Evêque fit venir Odon, & n'ayant pû rien gagner sur lui, il lui envoya un saint Moine de S. Amand nommé Gislebert, qui étoit regardé comme un Prophete. Odon se rendit enfin aux exhortations de ce saint homme, & consentit à demeurer à Tournai. Il y prit avec ses compagnons l'habit de Chanoines Réguliers; & le Dimanche second jour de Mai de l'an 1092, l'Evêque les conduisit en Procession à l'Eglise de S. Martin qu'il leur donna, pour y vivre selon la Regle de S. Augustin. Odon rétablit l'Abbaye de S. Martin de Tournai; & quelques années

après il y remit & y embraſſa la vie Monaſtique, ayant reçu l'habit des mains de l'Abbé d'Anchin. Nous verrons comment dans la ſuite il fut élevé ſur le Siege de Cambrai.

Vers l'An 1090.

Il nous reſte quelques Ouvrages d'Odon, qu'on peut voir dans la Bibliotheque des PP. ſçavoir, une Expoſition du Canon de la Meſſe, un Dialogue ſur le Myſtere de l'Incarnation contre les Juifs, une Homelie ſur le mauvais Fermier de l'Evangile, & un Livre de Conferences. Je le crois auſſi Auteur d'une Paraphraſe en vers du commencement de la Geneſe ſur la Creation du Monde, que j'ai vûë dans un ancien Manuſcrit du College de Louis le Grand, avec ce Titre *Odonis Epiſcopi Aurelianenſis*. Mais comme il n'y a pas d'Odon Evêque d'Orleans, on a ſeulement voulu déſigner par là la patrie d'Odon qui étoit d'Orleans, & Evêque de Cambrai. Nous ſçavons d'ailleurs qu'Odon dont nous parlons, étoit bon Poëte. Il compoſa dans ſa jeuneſſe un Poëme ſur la guerre de Troye, ainſi que nous l'apprenons d'un Profeſſeur de Rheims nommé Godefroi, qui fit une piece de Vers à ſa loüange, intitulée *Somnium* (*a*) *de Odone Aurelianenſi.* Le Poëte y fait un bel éloge de la nobleſſe & des belles qualités d'Odon, auſſi-bien que de la beauté de ſes Ouvrages. Godefroi de Rheims étoit luimême un habile Profeſſeur, qui étoit en même-

Ouvrages d'Odon.

(*a*) Cet Ouvrage qui n'a jamais été imprimé, eſt dans un fort beau Manuſcrit de la Bibliotheque du College de Loüis le Grand avec quelques autres Poeſies de Godefroi de Rheims. Il y a auſſi parmi les Poeſies d'Hildebert du Mans une piece de Vers adreſſée à Odon, où cet Evêque lui dit qu'il ne doit pas compter de faire fortune par ſes Vers, quelques beaux qu'ils ſoient. Le P. Beaugendre Benedictin s'eſt trompé en croyant que cette Piece d'Hildebert eſt adreſſée à Odon, qui de Moine de Clugni devint Pape ſous le nom d'Urbain II. Perſonne n'a dit que ce Pape ait été Poëte.

Vers l'An 1090. temps Poëte & Philosophe (a).

Yves Evêque de Chartres. Yves Evêque de Chartres fut encore plus distingué par son érudition que les célebres Professeurs dont nous venons de parler. Ce S. Evêque fut placé sur le Siege de Chartres l'an 1090. après la déposition de Godefroi son prédecesseur. Un plus digne Evêque ne pouvoit succéder à un Prelat plus scandaleux.

Godefroi Evêque de Chartres & Godefroi ou Geoffroi Evêque de Paris son oncle, avoient été accusés de simonie sous le Pontificat de Gregoire VII; & pour ce sujet Hugues alors Evêque de Die & Legat du S. Siege les avoit excommuniés. Ils allerent à Rome, où le Pape les retint long-temps, en attendant que le Legat vînt les accuser, ou qu'il envoyât des preuves du crime pour lequel ils étoient suspendus. Il ne fit ni l'un ni l'autre: ainsi Gregoire VII. les renvoya à leurs fonctions, jusqu'à ce qu'on produisît contre eux des témoignages juridiques.

Après la mort de Gregoire VII. Godefroi de Chartres qui croyoit n'avoir plus rien à craindre, ne garda plus de mesures. Outre la simonie, on l'accusa d'adultere & d'autres crimes, qu'Urbain II. crut ne devoir pas tolérer. Pour ôter cette tache de l'Episcopat, il cita Godefroi à Rome. L'Evêque s'y rendit avec confiance dans l'esperance de s'y justifier comme la premiere fois. Mais il fut trompé: les charges étoient si grieves & les preuves si claires, qu'il ne put

(a) Baudri Abbé de Bourgueil a fait de Godefroi de Rheims une Epitaphe, qui commence par ces quatre Vers.

Jucundus magnæ thesaurus Philosophiæ
Magnaque Musa perit, cum Godefridus obit.
Iste decus Cleri, sol alter idoneus orbi,
Orbi sufficeret, viveret ipse diu.

les éluder. Il prit le parti de se déposer lui-même, & de remetre au Pape son anneau & son bâton Pastoral. Ainsi le Pape & le Roi donnerent la permission au Clergé & au peuple de Chartres de proceder à l'élection d'un nouvel Evêque. Ils élurent avec un grand concert Yves Abbé des Chanoines de S. Quentin de Beauvais. Il obtint sans peine le consentement du Roi qui connoissoit sa pieté & son merite: cependant Richer Archevêque de Sens Métropolitain de Chartres refusa de le sacrer sur diverses prétextes, & particulierement sur ce que Godefroi de Chartres n'ayant pas été jugé dans la Province, sa déposition n'étoit pas légitime. Mais Godefroi s'étoit déposé lui-même, pour s'épargner la honte d'une déposition plus ignominieuse. Yves fit enfin le voyage d'Italie, pour recevoir l'Ordination des mains du Pape au refus de son Métropolitain. L'An 1090.

Le Pape connoissoit Yves depuis long-temps pour un des plus dignes sujets du Clergé de France. Il le reçut avec distinction à Capouë, où Yves le trouva. Urbain l'ordonna Evêque de Chartres, & après la cérémonie, il lui fit l'exhortation suivante. „ Comme nous sommes persuadés que c'est par l'inspiration de Dieu que le Clergé & le peuple de Chartres „ vous ont élu, & conduit vers nous, pour nous prier „ de vous donner l'Ordination Episcopale, nous „ l'avons fait volontiers, mon très cher frere. Vous „ avez reçu l'Episcopat par l'imposition de nos „ mains; mais connoissez-en tout le poids: c'est un „ grand fardeau que d'être chargé du gouvernement des ames. Il est difficile de conduire des in-

Yves ordonné Evêque par le Pape.

T. X, Conc. p. 430.

L'An 1090. „ ſerieurs, ſans chercher ſon propre interêt; de leur „ commander, & d'être en même temps leur miniſtre „ & leur ſerviteur. N'oubliez jamais qu'au jour du Ju- „ gement, on vous demandera un compte rigoureux „ du talent qui vous a été confié. Nous vous exhor- „ tons particuliérement de conſerver pure & ſans ta- „ che la foi que nous vous avons fait profeſſer dans la „ cérémonie de vôtre Ordination, parce que la foi „ eſt le fondement de toutes les vertus. Quoique „ nous ſçachions que depuis vôtre enfance, vous „ avez été nourri dans l'étude des ſaintes Lettres, „ nous ne laiſſons pas de vous exhorter en peu de „ mots de ne vous point laiſſer enfler par la proſperi- „ té, ni abbatre par l'adverſité, mais de vous com- „ porter en toutes choſes avec prudence & diſcrétion, „ afin que vôtre conduite ſoit irréprochable. „ Ce diſcours du Pape Urbain n'eſt qu'un abregé tiré mot pour mot d'une formule d'exhortation qui eſt mar- Pontif. Rom. tertiâ parte p. 136. quée dans le Pontifical Romain, & qu'on devoit donner par écrit à l'Evêque nouvellement conſacré, comme un précis de ſes devoirs.

Les plus habiles Critiques ſe ſont fort partagés ſur l'année de l'Ordination d'Yves de Chartres. Mais d'anciens Actes nous paroiſſent décider la queſtion, en rapportant la premiere année de ſon Epiſcopat à l'an 1090. (a) Le Pape Urbain renvoya Yves avec des T. X. Conc. p. 429. Lettres qu'il écrivit en ſa faveur au Clergé & au Peu-

(a) Mr. Souchet dans ſes Notes ſur la douziéme Lettre d'Yves, cite une Chartre du Monaſtere de Vendôme, où ce Prelat eſt produit pour témoin d'un Acte paſſé le Vendredi de la ſemaine de Pâque de l'an 1091. Or comme les Lettres du Pape Urbain qui donnent avis au Metropolitain & au peuple de Chartres de l'Ordination d'Yves, ſont datées du 24. & du 25. de Novembre; il paroît certain qu'Yves fut ordonné au mois de Novembre de l'an 1090, & apparemment le 24. qui étoit un Dimanche.

ple de Chartres. Il leur marque que ſa dévotion pour la Sainte Vierge l'a porté à prendre un ſoin ſpecial de leur Egliſe ; qu'après avoir reflèchi ſur les maux qu'elle a ſoufferts ſous l'Epiſcopat de Godefroi, il a crû devoir le dépoſer, & qu'il leur a donné pour Evêque le Prêtre Yves qu'ils avoient élu. „ Nous vous le „ renvoyons, leur dit-il, ordonné par les mains de „ S. Pierre, & nous vous conjurons de la part de ce „ Prince des Apôtres de le recevoir comme vôtre ve„ ritable Paſteur. „ La Lettre eſt datée de Capouë le 24. de Novembre. L'An 1090. Lettre du Pape Urbain au Clergé de Chartres.

Le lendemain le Pape écrivit à Richer *(a)* Archevêque de Sens, une Lettre par laquelle il lui apprend que ſans donner atteinte à ſes droits de Metropolitain, il a ordonné Yves Evêque de Chartres ſur le refus que lui Archevêque avoit fait de lui impoſer les mains. Il le prie de le recevoir avec bonté au nombre de ſes Suffragans, de l'aider de ſes conſeils, & de le ſoûtenir de ſon autorité dans le gouvernement de ſon Egliſe. Lettre du même Pape à Richer de Sens. *Ibid.*

Richer étoit bien éloigné de prendre ces ſentimens. Il regarda comme un attentat à ſes droits la depoſition de Godefroi de Chartres faite en premiere inſtance par le Pape, & ſans que l'affaire eût été examinée dans le Concile Provincial. L'Ordination d'Yves faite par le Pape acheva de l'aigrir, & il refuſa opiniatrément de le reconnoître pour ſon Suffragant. Il le cita même de comparoître devant ſon Concile pour y être jugé, & lui écrivit à ce ſujet une Lettre pleine de fiel & de traits injurieux.

(a) Dans l'Inſcription de la Lettre du Pape cet Archevêque eſt nommé *Roger, Rogerio:* il faut lire *Richer, Richerio.*

L'An 1090. Yves y répondit avec fermeté. Après avoir marqué à l'Archevêque qu'il a senti plus vivement les outrages faits au S. Siege par cette Lettre, que ceux qui lui étoient faits personnellement, il lui parle ainsi : „ Vous ne craignez pas d'avancer que j'ai usurpé „ le Siege de Godefroi : en quoi il est manifeste „ que vous levez la tête contre le Siege Apostolique, „ en tâchant de détruire ce qu'il établit, & de rétablir ce qu'il détruit. Résister aux Jugemens & aux „ Constitutions de ce Siege, c'est encourir la note „ d'hérésie. Car il est écrit : *Il est constant que celui qui „ ne s'accorde pas avec l'Eglise Romaine, est un hérétique.*

Yvonis Ep. 8.

Lettre d'Yves de Chartres à Richer Archevêque de Sens.

Cap. Nolite Dist. 11.

„ De plus, c'est n'avoir pas assez de soin de vôtre „ réputation, que d'appeller encore Evêque un bouc „ émissaire dont les adulteres, les débauches, les „ trahisons & les parjures ont été publiés dans presque toute l'Eglise Latine ; & qui étant pour ce sujet condamné par le S. Siege, au tribunal duquel il „ désespéroit de pouvoir se justifier, a remis lui-même son anneau & son bâton Pastoral. Vous avez „ reçu à ce sujet un Decret Apostolique qui contient „ ces paroles : *Quiconque donnera quelque aide à Godefroi „ déposé de l'Episcopat, pour vexer ou envahir l'Evêché de „ Chartres, nous jugeons qu'il est excommunié.* Voilà cependant le sujet que vous voulez rétablir dans l'E- „ piscopat.

„ Il y a dans vôtre Lettre un autre article, qui „ montre bien que vous avez ouvert vôtre bouche „ contre le Ciel, en osant appeller une bénédiction „ telle quelle, celle que j'ai reçue par l'imposition des „ mains du Pape & des Cardinaux. Car c'est au Pape

„ qu'il

„ qu'il appartient principalement & généralement „ de confirmer ou d'infirmer les Ordinations, tant „ des Metropolitains que des autres Evêques. C'eſt à „ lui qu'il appartient de recevoir ou de caſſer vos „ Conſtitutions & vos Jugemens, & de maintenir „ ſes Decrets, ſans qu'aucun de ſes inferieurs puiſſe „ les changer ou les corriger. „ Yves cite là-deſſus l'autorité du Pape Gelaſe & celle de Gregoire IV. dans une Lettre à S. Aldric du Mans. En finiſſant, il marque qu'il eſt prêt de ſe preſenter pour ſe juſtifier devant le Concile que ſon Métropolitain voudra aſſembler en quelque lieu que ce ſoit, & même à Etampes, pourvû qu'on lui donne un ſauf-conduit. L'An 1090.

Richer de Sens tint en effet un Concile à Etampes au ſujet de l'Ordination d'Yves. Il ne s'y trouva que trois Evêques de la Province avec le Métropolitain, ſçavoir les Evêques, de Paris, de Troyes & de Meaux. Geoffroi Evêque de Paris étoit oncle de Geoffroi depoſé du Siege de Chartres. Sa naiſſance & ſes Charges lui donnoient du crédit. Car il étoit Chancellier du Roi Philippe, & frere d'Euſtache Comte de Boulogne le pere de Godefroi de Boüillon. Il n'eſt pas étonnant qu'un Prelat de ce rang ait pû ſoulever quelques Evêques en faveur de ſon neveu contre le nouvel Evêque de Chartres, qui n'avoit d'autre recommandation que ſon mérite & la juſtice de ſa cauſe. L'An 1091. Concile d'Etampes. *Yvo Ep.* 12.

Le Concile étant aſſemblé, on fit un crime à Yves d'avoir reçû l'Ordination du Pape (*a*), & l'on vouloit procéder à ſa dépoſition. Mais il déclara qu'il

(*a*) Il eſt vrai que les Canons ordonnent que l'Evêque élu ſoit ſacré par le Metropolitain. Mais ils ordonnent auſſi de ne pas laiſſer une Egliſe plus de trois mois ſans Paſteur. Ainſi en cas de refus du Métropolitain, ils permettent le recours à ſes Superieurs.

L'An 1091. appelloit au Pape, & il arrêta ſes adverſaires par la crainte des Decrets Apoſtoliques. Ils ne le preſſerent point de pourſuivre ſon appel : cependant ils ne ſe reconcilierent pas entierement avec lui. C'eſt pourquoi Yves en rendant compte au Pape de ce qui s'étoit paſſé dans ce Concile, prie Sa Sainteté d'écrire à l'Archevêque & à ſes Suffragans, pour leur ordonner, ou de le reconnoître pour légitime Evêque de Chartres, ou d'aller à Rome rendre raiſon de leur refus. Dans la même Lettre il conſeille au Pape de nommer pour la France un Legat, qui ne cherche que les interêts de Jeſus-Chriſt. „ Car, ajoûte-t'il, un homme „ de ce caractere eſt neceſſaire à l'Egliſe dans ces „ temps, où chacun oſe ce qu'il veut, fait ce qu'il „ oſe, & le fait impunément. Je vois, dit-il, plus haut, „ bien des choſes qui ſe font contre l'ordre, ſur-tout „ en ce qu'on ſouffre que des perſonnes qui ne ſervent pas l'Autel, vivent neanmoins de l'Autel. „ Quand je tâche par mes avis, par mes reproches, „ ou même par l'excommunication, de leur donner „ horreur de ce ſacrilege, ils veulent racheter de moi „ les Autels en nommant une perſonne (*a*) pour les „ deſſervir, ainſi que par une mauvaiſe coutume ils „ les rachetoient de mes prédeceſſeurs. En quoi j'ai „ beſoin de vôtre conſeil, ſi vous croyez qu'on puiſſe „ tolérer cet uſage, ou de vôtre ſecours, ſi vous jugez „ qu'on ne doive pas le ſouffrir. „

Ibid.

Pour faire entendre ce que dit ici Yves de Char-

(*a*) Il y a dans le texte *Altaria à me redimere volunt ſub nomine perſonæ.* Jean de Saliſburi déplore cet abus : *Nolunt ſervire altario, qui de altario vivunt, ne, ut populus arguit, dicam luxuriantur. Sed Perſonatus quoſdam introduxerunt, quorum jure ad alium onera, ad alium referantur emolumenta.*

Policrat. l. 7. c. 17.

tres, il faut expliquer en peu de mots en quoi consistoit l'abus dont il se plaignoit, & qu'on nommoit *rachat des Eglises* ou *des Autels* (*a*). Quand les Seigneurs Laïques qui dans des temps de trouble avoient usurpé les Eglises, c'est-à-dire, les dixmes, les terres, & autres revenus des Eglises, voulurent les restituer pour décharger leurs consciences, la plûpart les donnerent à divers Monasteres. Mais comme tous ces biens avoient originairement appartenu à l'Evêque, qui étoit l'œconome general des biens Ecclesiastiques de son Diocese, & que d'ailleurs les Moines par leur état ne pouvoient desservir ces Eglises, sur-tout les Paroisses, ils les racheterent des Evêques en leur donnant une certaine somme, & en mettant à leur place un Vicaire ou un Desservant; c'est ce qu'on nommoit *une Personne*. D'où il arrivoit que l'un avoit les charges du Benefice, & l'autre les revenus. Toutes les fois qu'on changeoit le Desservant ou *la Personne*, il falloit racheter de nouveau l'Eglise en donnant une nouvelle somme à l'Evêque, à peu près comme dans les Fiefs où l'on doit au Seigneur dont ils relevent une nouvelle redevance toutes les fois que le Fief change de possesseur. Ce rachat des Eglises & des Autels fut proscrit comme simoniaque par Urbain II. au Concile de Clermont.

L'An 1091.

Ce que c'étoit que racheter les Eglises.

Yves demeura Evêque de Chartres malgré le crédit de Godefroi son Competiteur, qui se retira dans

(*a*) Il paroît qu'on appelloit *Eglises* les terres & les autres revenus fixes des Eglises, & qu'on nommoit *Autels* les offrandes des Fidéles; & c'est en ce sens qu'on distinguoit quelquefois le rachat des *Eglises* du rachat des *Autels*. S. Abbon dans une Lettre se plaignit des Evêques qui vouloient faire cette distinction, prétendant que tous les Autels leur appartenoient, c'est-à-dire, toutes les Offrandes.

L'An 1091. une Prevôté de l'Eglise de Chartres, située en Normandie, où un Comte du Pays le soutint quelque temps. Dès que le nouvel Evêque de Chartres fut sur le chandelier, il y parut une des plus brillantes lumieres de l'Eglise de France par la pureté de ses mœurs, par l'ardeur de son zele, & par l'éclat de son érudition. Yves étoit né d'une famille noble du Beauvoisis; & il se distingua dès sa jeunesse par une tendre pieté, & par un amour ardent pour l'étude. Il étudia la Theologie au Monastere du Bec sous le celebre Lanfranc. Mais il s'appliqua particuliérement à la connoissance des Canons; & il passa avec justice pour le plus habile Canoniste de son temps.

Gui Evêque de Beauvais qui avoit été Doyen de S. Quentin de Vermandois, ayant fondé une Abbaye de Chanoines Réguliers en l'honneur de Saint Quentin, y établit d'abord en qualité de Prevôt Yves, dont il connoissoit le zele & la prudence. Ensuite il lui donna la Charge d'Abbé. Yves déploya dans cette dignité les rares talens qu'il avoit reçus pour instruire & pour gouverner les ames. Il apprit aux Chanoines les devoirs de leur état, les leur fit remplir, & il rendit en peu de temps sa Communauté si florissante, qu'elle servit de modele aux autres Maisons de cet Institut. Il joignoit l'étude à la priere; car ce fut alors qu'il composa son grand Ouvrage intitulé le *Decret*, qui est un Recueil complet des Canons: ce qu'il fit moins pour montrer sa science, que pour se rendre utile à l'Eglise & procurer le rétablissement de la discipline. Il y a lieu de croire que ce fut cet Ouvrage qui le fit connoître du Pape,

& qui prévenant d'estime pour lui le Roi & le Clergé de Chartres, le fit élever sur ce Siege. Il ne tarda pas à faire voir qu'il étoit digne de cette place par son courage à résister aux Puissances de la terre, pour maintenir la loi de Dieu. Le Roi Philippe l'éprouva dans l'affaire suivante. Vers l'An 1091.

L'An 1092.

Ce Prince qui étoit le plus puissant Roi de l'Europe, paroissoit en être le plus heureux, lorsqu'une passion criminelle à laquelle il se livra, lui attira les plus cuisans chagrins, & ternit sa gloire, par le scandale qu'il donna à la Chrétienté. Il avoit épousé depuis long-temps Berthe fille de Florent Duc de Frise; & il en avoit déja trois enfans, lorsqu'il entreprit de la répudier pour épouser Bertrade fille du Comte Simon de Montfort, & troisiéme femme de Foulques Rechin (*a*) Comte d'Anjou, qui l'avoit épousée du vivant des deux premieres. C'étoit une Dame d'une rare beauté, mais d'un esprit fort artificieux. S'étant apperçue qu'elle étoit aimée du Roi, elle quitta son mari, qui parut s'en mettre peu en peine, & elle se réfugia à la Cour de France. Philippe l'aima éperduement; mais sa passion ne flata Bertrade que par l'espérance qu'elle conçut de se faire Reine.

Le Roi Philippe entreprend de répudier la Reine Berthe & d'épouser Bertrade.

Le Roi prévit de grandes difficultés, qu'il espéra pourtant de surmonter: un amour violent est également aveugle & crédule. Ce Prince ayant donc répudié la Reine Berthe, qu'il relégua à Montreüil sur mer, prit des mesures pour épouser Bertrade. Il tâcha d'abord de gagner les Evêques de son Royaume;

(*a*) Ce Prince fut surnommé *Rechin* à cause de son humeur chagrine. Car Rechin signifioit *aigre*, un homme de mauvaise humeur, d'où le mot de *rechigner* nous est resté. Les Picards appellent *reches* des fruits qui ont un goût acre.

L'An 1092. & comme Yves de Chartres étoit le plus sçavant & le plus estimé, le Roi n'omit rien pour surprendre son suffrage. Il le manda à sa Cour, où après lui avoir fait bien des caresses accompagnées des promesses les plus flateuses, il le conjura de l'aider dans l'affaire du mariage qu'il projettoit. Yves n'étoit pas de ces Prelats courtisans ou ambitieux, à qui les volontés du Prince & les graces qu'ils en esperent, servent de regles de leur conduite, & quelquefois de leurs décisions. Il répondit au Roi avec liberté qu'il ne devoit pas penser à contracter un nouveau mariage, à moins que la cause de son divorce n'eût été auparavant terminée.

Le Roi tâche en vain de gagner Yves de Chartres.

Yvo Ep. XIII.

Le Roi qui ne cherchoit qu'à le tromper, l'assûra que son divorce avoit été approuvé par le jugement du Pape, par celui de l'Archevêque de Rheims & des Prelats de cette Province. Yves lui répliqua qu'il n'avoit aucune connoissance de cette décision; qu'au reste, il n'assisteroit pas à son mariage avec Bertrade, à moins qu'il ne fût assuré que les Evêques de la Province de Rheims l'avoient approuvé, & que l'Archevêque de Rheims n'en fît la cérémonie, selon le droit que le S. Siege & une ancienne tradition ont donné à son Eglise. Ce qu'Yves disoit à cause du Sacre de la nouvelle Reine, qui devoit accompagner la cérémonie du mariage.

Yves manda à Rainald Archevêque de Rheims ce qui s'étoit passé entre le Roi & lui dans cette conférence; & il exhorta ce Prelat & ses Suffragans à ne point trahir la Religion dans l'affaire présente. „ Pour „ moi, ajoûte-t'il, j'aime mieux perdre pour toû-

Ibid. Ep. XIII.

„ jours la dignité & le nom d'Evêque, que de scan- L'An 1092.
„ daliser par quelque prévarication le troupeau du
„ Seigneur confié à mes soins. „

Le Roi que sa passion pour Bertrade captivoit de plus en plus, boucha les oreilles à toutes les representations des personnes zelées; & pour se lier davantage, il fit serment de l'épouser au plûtôt. Ayant donc résolu de passer outre, il fit inviter les Evêques à se trouver à la célébration de son mariage. Yves répondit à cette invitation avec une fermeté digne de sa vertu. Voici en quels termes il écrivit là-dessus au Roi.

Lettre d'Yves de Chartres au Roi.

Ep. XV.

„ Ce que j'ai dit de vive voix à vôtre Sérénité avant
„ vôtre serment, je prends la liberté de le lui écrire. Je
„ ne veux, ni ne puis assister à la célébration de vô-
„ tre mariage, à laquelle vous m'invitez, à moins
„ qu'un Concile général n'ait décidé que vous avez
„ légitimement répudié la Reine vôtre épouse, &
„ que vous pouvez contracter avec celle que vous
„ vous proposez d'épouser. Si l'on m'avoit invité à
„ quelque Conference avec les Evêques, où l'on pût
„ librement discuter cette affaire, je n'y aurois pas
„ manqué; mais je ne puis me rendre à Paris pour le
„ sujet qui m'y fait appeller. Ma conscience que je
„ dois conserver pure devant Dieu, & la réputation
„ d'un Evêque de Jesus-Christ, qui doit être sans ta-
„ che, m'en empêchent: j'aimerois mieux être jetté
„ au fond de la mer avec une meule attachée au cou,
„ que d'être un sujet de scandale pour les foibles.
„ Prince, ce que je dis n'est pas contre l'obéïssance
„ que je vous dois: c'est au contraire pour vous mieux
„ marquer ma fidélité, que j'ose vous parler ainsi. „

L'An 1092. L'Evêque de Chartres n'en demeura pas là : il envoya une copie de sa réponse aux autres Evêques invités avec lui à la cérémonie du mariage du Roi ; & il les exhorta à n'être pas dans les conjonctures presentes des chiens muets, qui n'ont pas la force d'abboyer.

Ep. XIV.

Le Roi ne tarda pas à reconnoître qu'il trouveroit dans les Evêques plus de fermeté qu'il n'avoit cru, & que plusieurs Prelats refuseroient de se trouver à la célébration de son mariage : ce qui feroit un mauvais effet dans l'esprit du peuple. Pour en prévenir les suites, il prit le parti de faire la chose avec moins d'éclat. Il se fit marier par l'Evêque de Senlis, en presence seulement de l'Archevêque de Roüen & de l'Evêque de Bayeux, qui n'étoient point de ses Etats.

Mariage du Roi avec Bertrade.

Ce mariage illégitime causa un grand scandale dans toute la France. La plûpart des Evêques en murmurerent hautement ; les autres plus politiques garderent le silence, & quelques-uns par lâcheté entreprirent de le justifier. Quelques Seigneurs qui cherchoient à broüiller, prirent les armes en faveur de la Reine Berthe, qui avoit été répudiée contre toutes les Regles.

Dès que le Pape Urbain eut connoissance d'une alliance si scandaleuse, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur ordonner d'examiner le nouveau mariage du Roi, & de le casser, s'ils jugeoient qu'il eût été contracté contre les loix de l'Eglise. En même-temps le Pape nomma pour son Légat en France Hugues Archevêque de Lyon, le même qui étant Evêque de Die, s'étoit déja acquitté avec

Hugues Archevêque de Lyon Legat en France.

avec tant de fermeté de ce Ministere sous le Pontificat de Gregoire VII. Hugues avoit peine à accepter une commission que les conjonctures rendoient si délicate & si difficile ; & plusieurs Evêques qui craignoient son zele, lui conseilloient de la refuser. Yves de Chartres l'ayant appris, lui écrivit pour le rassûrer contre les terreurs qu'on tâchoit de lui inspirer au sujet du Roi. L'An 1092.

„ Ceux qui se portent bien, lui dit-il, n'ont pas „ besoin de Medecins ; il ne sont nécessaires qu'aux „ malades. Quoiqu'il se soit élevé un nouvel Achab „ dans le Royaume d'Italie, & une nouvelle Jézabel „ dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il „ est demeuré seul. Dieu s'est reservé sept mille hom- „ mes qui n'ont pas flechi le genoû devant Baal. „ Quoiqu'Hérodias danse devant Hérode, qu'elle „ demande & obtienne la tête de Jean-Baptiste, il „ faut que Jean dise : *Il ne vous est pas permis de répudier* „ *vôtre femme sans raison.* Quoique Balaam enseigne à „ Balac à séduire les Israëlites par l'amour des fem- „ mes, Phinées ne doit point pardonner à l'Israëlite „ qui peche avec une femme Madianite. Quoique „ Neron à l'instigation de Simon fasse emprisonner „ Pierre, Pierre ne doit pas laisser de dire à Simon : „ *Que vôtre argent périsse avec vous.*

Yvon. Ep. XVIII. Lettre d'Yves de Chartres à Hugues de Lyon.

„ Plus les méchans font d'efforts contre l'Eglise, „ plus il faut montrer de courage pour la défendre, & „ pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous „ instruire que je vous parle de la sorte : je voudrois „ seulement persuader à vôtre Paternité de remettre

L'An 1092. „ la main à la charrue, pour arracher les épines du „ champ du Seigneur. „

L'Archevêque Hugues qui s'étoit parfaitement réconcilié avec le S. Siege, accepta la Légation ; & nous verrons qu'il en remplit les devoirs avec un zele & un courage qui effacerent la tache dont il avoit terni la gloire de sa premiere Légation.

Cependant quelques amis que l'Evêque de Chartres avoit à la Cour, tâcherent de faire sa paix avec le Roi, & ils lui manderent que ce Prince pour lui rendre ses bonnes graces, exigeoit seulement qu'il dissimulât. Il répondit en ces termes à Gui Maître d'Hôtel (*a*) du Roi.

Lettre d'Yves de Chartres à Gui sur le mariage du Roi avec Bertrade. *Ep. XXIII.*

„ Je vous remercie des peines que vous vous don- „ nez pour faire ma paix avec le Roi. Mais comme „ cette paix ne peut être solide, tandis qu'il persistera „ dans son dessein, j'ai résolu d'attendre encore quel- „ que temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se „ dispose à casser son mariage, & à le séparer de sa „ nouvelle épouse. Car j'ai vû des Lettres que le Pa- „ pe Urbain écrit aux Archevêques & aux Evêques „ pour réduire ce Prince à la raison, & le corriger par „ les Canons, s'il ne vient pas à résipiscence. Les „ Lettres auroient même déja été publiées : mais pour „ l'amour du Roi, j'ai obtenu qu'on les tînt encore „ secretes quelque temps ; parce que je ne veux pas „ que son Royaume ait quelque prétexte de se soule-

(*a*) Il y a dans le texte Latin *Dapifero*. C'étoit alors la premiere Charge de la Couronne ; car le *Dapifer* signe dans les Chartres de ce temps-là immédiatement après le Roi ; & quand la Charge n'étoit pas remplie, on marquoit dans les Chartres, *Dapifero nullo*. On croit que le Grand Maître de la Maison du Roi a succedé à ce premier Officier qu'on appelloit *Dapifer*.

„ ver contre lui. Avertiſſez-en le Roi, & mandez- L'An 1092.
„ moi ſes ſentimens. „

L'excommunication du Roi n'auroit été qu'un vain prétexte, qui n'auroit pû juſtifier, ni même excuſer la révolte. Mais Yves craignoit que les factieux n'en priſſent occaſion de broüiller ; & il n'étoit pas fâché de le faire craindre au Roi ; afin que la politique vînt, pour ainſi dire, au ſecours de la Religion. Le Roi ne lui ſçut pas gré de cet avis : au contraire, pour avoir occaſion de le chagriner, il lui envoya ordre de le venir trouver avec les Milices de ſon Egliſe à Chaumont ou à Pontoiſe. L'Evêque de Chartres lui fit la réponſe ſuivante.

Ep. 28. Lettre d'Yves de Chartres au Roi Philippe ſur le même ſujet.

„ Pluſieurs raiſons importantes m'empêchent de
„ me rendre à l'ordre que j'ai reçû de vôtre Excel-
„ lence. La premiere, c'eſt que le Pape Urbain vous
„ a défendu par l'autorité Apoſtolique d'avoir com-
„ merce avec la femme que vous regardez comme
„ vôtre épouſe, & que vous n'avez pas voulu per-
„ mettre qu'on fît ſerment pour la ſûreté du Concile
„ que Sa Sainteté avoit chargé les Evêques de tenir.
„ Si vous ne vous ſeparez pas de Bertrade, la même
„ autorité vous interdit la Communion, & elle dé-
„ fend à tous les Evêques de lui impoſer la Cou-
„ ronne. C'eſt par reſpect pour vôtre Majeſté que je ne
„ veux pas me rendre auprès de vous ; de peur qu'étant
„ contraint de deférer au S. Siege, à qui je dois obéïſ-
„ ſance comme à Jeſus-Chriſt, je ne ſois obligé de
„ publier hautement ce que je vous dis ici à l'oreille.
„ Une autre raiſon, c'eſt que la plûpart des Vaſſaux
„ & des Soldats de mon Egliſe ſont abſens ou excom-

L'An 1092. „ muniés. Je ne puis lever l'excommunication, sans „ qu'ils ayent auparavant fait satisfaction, ni les en- „ voyer à l'armée, tandis qu'ils sont excommuniés. „ De plus, vôtre Sérenité sçait qu'il n'y a point de „ sûreté pour moi à sa Cour. Je crains tout de la co- „ lere d'un sexe, qui est souvent infidele à ses amis : „ que sera-t'il à ceux qu'il regarde comme ses enne- „ mis?

Yves de Chartres dépoüillé de ses biens. Lettre qu'il écrit au Roi à ce sujet.

Yves de Chartres ne tarda pas à éprouver les effets de la colere du Roi, ou plutôt de celle de Bertrade. Le Roi lui fit un crime de n'avoir pas conduit à son armée les troupes de son Eglise. Il se déclara son ennemi, ou comme on parloit alors, il le deffia (*a*), & mit au pillage les biens de son Evêché. Le S. Evêque se vit par là réduit à une extrême indigence : mais il n'en montra que plus de courage. Guillaume Abbé de Fescan l'en félicita par une Lettre où il le compare à Jean-Baptiste & à Elie. Yves lui marqua dans sa ré- Ep. XIX. ponse, qu'il voudroit pouvoir ressembler à ces Saints, mais qu'il en est bien éloigné, quoiqu'il ait déja le bonheur de souffrir la perte de ses biens. Il se recommande à ses prieres & à celles de sa Communauté. „ Car pour moi, ajoûte-t'il, je suis si accablé d'af- „ faires, que je ne goûte aucun repos ; & il arrive ra- „ rement que je puisse réciter mon Office aux heures „ marquées. „

Yves sans se relâcher de sa fermeté, fit quelques

(*a*) Il y a dans le texte *me diffiduciastis* ; *diffidare* ou *diffiduciare aliquem*. C'est se déclarer son ennemi, renoncer à la foi ou à l'amitié qu'on lui avoit promise. C'est ce qu'on appelloit deffier quelqu'un. On croyoit qu'il étoit contraire aux loix de l'honneur & de la bravoure, d'attaquer quelqu'un dans ses biens ou dans sa personne, sans lui avoir auparavant donné un deffi en présence de témoins ; afin qu'il pût se tenir sur ses gardes. Celui qui en usoit autrement, étoit regardé comme un traître.

démarches pour appaiser le Roi, ou du moins pour se justifier. Il lui écrivit la Lettre suivante. „ Comme „ c'est par vôtre main que la grace de Dieu m'a tiré „ du fumier, pour m'élever jusqu'au trône des Prin„ces, je reconnois qu'après Dieu, je vous dois ren„dre tous les respects & tous les honneurs qui sont „ dûs à vôtre dignité & qui conviennent à vôtre sa„lut. Mais puisque les avis salutaires que la charité „ & la fidelité m'ont engagé à donner à vôtre Seré„nité, vous ont tellement aigri, que vous m'avez „ deffié, & que vous avez exposé au pillage les biens „ de mon Evêché, je ne puis ni en sûreté, ni en „ honneur me présenter à vôtre Cour. Je supplie „ vôtre Majesté de me donner le temps de respirer un „ peu, & de réparer en quelque sorte les pertes que „ j'ai faites, qui ont été si grandes, que j'ai presque „ manqué de pain.... Pour ce qui regarde mes accu„sateurs, à qui vous m'ordonnez de répondre, quand „ je sçaurai qui ils sont, & ce qu'ils me reprochent, „ je serai prêt de répondre, ou à l'Eglise, si ce sont des „ affaires Ecclesiastiques, ou à la Cour, si ce sont „ des affaires séculieres.

L'An 1092.

Lettre d'Yves au Roi. *Ep. XXII.*

Yves n'en fut pas quitte pour la perte de ses biens. Hugues du Puiset Vicomte de Chartres se saisit de sa personne pour faire sa cour au Roi, & le tint longtemps prisonnier dans un Château. Les habitans de Chartres vouloient prendre les armes pour délivrer leur Pasteur; & ils trouverent moyen de lui faire sçavoir leur dessein. Mais le S. Evêque trop heureux de souffrir pour la justice, s'y opposa, & leur fit dire qu'il leur défendoit d'avoir recours aux voyes de fait.

Yves de Chartres emprisonné. *Yvon. Ep. XX.*

L'An 1092. Le Pape Urbain ayant appris que c'étoit l'Evêque de Senlis qui avoit marié le Roi, & que l'Evêque de Chartres étoit detenu prisonnier, écrivit à l'Archevêque de Rheims & aux Evêques ses Suffragans une Lettre pour leur faire des reproches de la négligence avec laquelle ils souffroient de tels attentats. „ Aussi-„ tôt que vous aurez reçu cette Lettre, leur dit-il, „ nous vous ordonnons par l'autorité Apostolique „ d'aller trouver le Roi, ce que vous devriez déja „ avoir fait, & d'employer les avis, les reproches, „ les reprimandes & les prieres, pour lui inspirer de „ l'horreur de son crime. S'il n'en tient pas compte, „ nous serons obligés vous & moi de vanger les inju-„ res faites à la loi de Dieu, & de percer les Madiani-„ tes adulteres d'un glaive plus terrible que celui de „ Phinées. Faites les mêmes instances pour la déli-„ vrance de nôtre frere l'Evêque de Chartres. Si ce-„ lui qui le retient prisonnier, ne vous écoute point, „ excommuniez-le, & jettez l'interdit sur ses Châ-„ teaux & sur ses terres. „

Ep. Urbani II. t. X. Conc. p. 463.

Lettre du Pape Urbain aux Evêques de la Province de Rheims.

On ne sçait quelles démarches firent les Evêques de Ftance pour la délivrance de leur confrere, en conséquence de ces Lettres d'Urbain II. Mais ce que leur zele n'auroit peut-être pas obtenu, la politique engagea le Roi à le faire. Ce Prince qui vouloit entamer une négociation avec le Pape, pour lui faire approuver son mariage, crut devoir sacrifier son ressentiment contre l'Evêque de Chartres à l'interêt qu'il avoit de ne pas s'attirer les censures du S. Siege.

La Sentence d'excommunication étoit portée contre lui. Mais on différoit encore de la publier; lorsque

ſans vouloir renoncer à ſon peché, il entreprit de gagner le Pape, ou du moins de l'intimider. Il lui envoya à ce deſſein des Ambaſſadeurs, qui avoient ordre, s'ils le trouvoient inflexible à leurs prieres, d'en venir aux menaces, & de lui déclarer que le Roi embraſſeroit le parti de l'Antipape Guibert, & entraîneroit toute la France dans le ſchiſme. Yves de Chartres trouva le moyen d'avoir connoiſſance des inſtructions données à ces Ambaſſadeurs; & craignant que le Pape ne ſe laiſſât effrayer, il lui écrivit pour le raſſûrer contre la peur qu'on vouloit lui inſpirer. L'An 1093.

» Les Ambaſſadeurs qui vous ſont envoyés, lui
» dit-il, ſe confiant dans l'artifice de leur eſprit &
» dans les graces de leur diſcours, ont promis qu'ils
» obtiendroient au Roi l'impunité de ſon crime de
» la part du S. Siege; parce qu'ils vous feroient en-
» tendre que le Roi & le Royaume ſe ſépareroient de
» vôtre obéiſſance, ſi vous ne leviez l'excommunica-
» tion portée contre ce Prince. Il ne m'appartient pas
» de vous faire des leçons: mais ſi quelques-uns ſe
» ſéparent de l'unité de leur mere, ce ſont ceux qui
» en ſont déja ſéparés de cœur. Vôtre Sainteté doit ſe
» conſoler par ces paroles de l'Ecriture: *Je me ſuis ré-*
» *ſervé ſept mille hommes qui n'ont pas flechi le genoû devant*
» *Baal*; & par ces autres: *Il faut qu'il y ait des héréſies*,
» *afin qu'on connoiſſe ceux qui ſont éprouvés.*

Lettre d'Yves de Chartres au Pape. *Ep. XLVI.*

Rom. XI. 14.

1\. *Corinth. XI. 19.*

L'Evêque de Chartres avertit le Pape que les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours ont reçu ordre du Roi de ſe rendre à Troyes avec leurs Suffragans pour tenir un Concile ſur cette affaire le premier Dimanche d'après la Touſſaints, quand on

L'An 1093. aura reçu la réponse que le S. Siege jugera à propos de faire aux Envoyés du Roi. » Pour moi, ajoûte-t'il, » quoique je sois invité au Concile, je ne crois pas » devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez » autrement. Car je crains bien que cette Assemblée » ne fasse quelque chose contre la justice & contre le » S. Siege. »

Le Pape qui étoit averti, n'eut garde de se laisser surprendre ou affoiblir par les raisons ou par les menaces des Envoyés du Roi. Il répondit qu'il ne pouvoit consentir au mariage de Philippe avec Bertrade, à moins qu'on n'eût examiné, si ce Prince avoit eu des raisons légitimes de répudier Berthe. C'étoit-là le nœud de la difficulté : car quoique Bertrade eût été mariée à Foulques Rechin, on n'incidenta pas là-dessus ; parce qu'il paroissoit évident que ce Comte qui avoit déja répudié deux femmes sans raison, n'avoit pû contracter un mariage légitime avec Bertrade, du vivant de ces premieres femmes.

Concile de Rheims au sujet du mariage du Roi.

Philippe sur cette réponse fit assembler le Concile dont nous avons parlé. Mais comme l'Archevêque de Rheims étoit arrêté par la goute, il ne se tint pas à Troyes selon le premier projet, mais à Rheims, où le Roi manda à l'Archevêque de Sens de vouloir bien se rendre. Yves de Chartres ayant été sommé de se trouver à ce Concile, demanda un sauf-conduit au Roi ; & il ne put l'obtenir : c'est pourquoi il se crut dispensé d'y aller. On lui en sçut mauvais gré, & l'on fit quelques procédures contre lui.

Yves écrivit à Richer de Sens son Métropolitain une Lettre, où il lui dit pour se justifier, qu'il n'a-

voit

voit pas dû comparoître au Concile ; 1°. Parce qu'il y avoit été invité par des Evêques qui n'étoient pas de sa Province, & qui d'ailleurs ne devoient pas être ses Juges ; 2°. Parce qu'étant manifeste que c'est la haine qui porte ses ennemis à l'accuser, il en appelle au S. Siege ; 3°. Parce que n'ayant pû obtenir un sauf-conduit du Roi, il n'y avoit pas de sûreté pour lui. L'An 1094. Ep. XXV.

» D'ailleurs, ajoute-t'il, je comprens par les me-
» naces qu'on me fait, qu'il ne m'auroit pas été per-
» mis dans vôtre Assemblée de dire la verité, puisque
» pour l'avoir dite & pour avoir obéi au S. Siege, on
» me traite avec tant de séverité, jusqu'à m'accuser
» de parjure & de leze-Majesté. Mais qu'il me soit
» permis de vous le dire, ces reproches conviennent
» mieux à ceux qui se contentent d'appliquer des fo-
» mentations à une playe incurable par des remedes
» doux, au lieu d'y appliquer le fer & le feu. Si vous
» l'aviez fait avec moi, nôtre malade seroit déja gué-
» ri. En le traitant autrement, c'est à vous de voir si
» vous vous acquittez des devoirs, que l'Episcopat &
» la fidelité que vous devez au Prince, vous imposent.

» Quant à ce qui me regarde, que le Roi fasse con-
» tre moi tout ce qu'il lui plaira, & tout ce qu'il pour-
» ra ; qu'il m'enferme, qu'il me chasse, qu'il me
» proscrive : j'ai résolu avec la grace de tout souffrir
» pour la loi de mon Dieu. Je ne veux point consen-
» tir à son peché, parce que je ne veux point avoir
» part à sa punition. Que l'Ange du grand Conseil &
» l'Esprit de force soit avec nous.

Le Concile de Rheims qui se tint l'an 1094 parut

Vers l'An 1093.

en effet assez favorable au divorce du Roi. Mais le Pape qui s'y étoit attendu, avoit envoyé ordre à Hugues Archevêque de Lyon & son Legat d'en tenir un à Autun Ville du Duché de Bourgogne, & par conséquent, où les Evêques devoient avoir plus de liberté. Le Concile s'assembla le 16. d'Octobre, & il s'y trouva des Evêques de diverses Provinces au nombre de trente-deux, parmi lesquels on ne nomme que Radulfe Archevêque de Tours & Hoël Evêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur Henri & contre l'Antipape Guibert, & l'on excommunia le Roi Philippe pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe sa femme légitime. On publia aussi dans le Concile des Decrets contre la simonie & contre l'incontinence des Prêtres; & l'on défendit aux Moines de desservir les Eglises Paroissiales.

Concile d'Autun. *Chronic. Vird. Bertholdus.*

Quelque attaché que le Roi parût être à son peché, il fut vivement frappé de ce coup; & il eut encore assez de Religion pour ne pas mépriser l'excommunication lancée contre lui. Il souffrit patiemment que dans tous les lieux où il alloit, on cessât l'Office public. Lui même depuis le jour que son excommunication eut été publiée, il ne porta plus la Couronne, & ne fit aucune des fêtes & cérémonies où il auroit été obligé de se revêtir des ornemens Royaux. Cependant avec la dispense des Evêques des lieux, il se faisoit dire une Messe basse dans sa Chapelle.

Cette soumission du Roi jointe à la mort de la Reine Berthe, qui étant arrivée en ce temps-là, sembloit lever les difficultés, fit esperer que le Pape pourroit

ſe laiſſer flêchir. Il avoit indiqué un Concile à Plaiſance, où l'on devoit particuliérement traiter de cette affaire. Le Roi avoit promis de s'y trouver en perſonne pour y plaider ſa cauſe. Cependant il ſe contenta d'y envoyer des Ambaſſadeurs pour aſſûrer le Concile qu'il s'étoit mis en chemin dans le deſſein de s'y rendre, mais qu'il lui étoit ſurvenu des affaires importantes qui l'avoient empêché de continuer ſa route, & qu'il demandoit un delai juſqu'à la Pentecôte: ce qu'il obtint. Le délai n'étoit pas long; car le Concile ſe tint pendant le Carême de l'an 1095. Il étoit compoſé d'un grand nombre d'Evêques d'Italie, & de France. On n'y parla pas du divorce du Roi Philippe, parce que le délai qu'il avoit demandé n'étoit pas expiré. Mais cette affaire dont nous verrons bientôt les ſuites, donna encore bien de l'exercice au zele du Pape Urbain & à celui de ſes ſucceſſeurs. Elle n'occupa cependant pas tellement l'attention du Pape, ni même celle du Roi, qu'ils n'en réſervaſſent pour terminer pluſieurs affaires importantes.

Vers l'An 1095.

Berthold.

Dans le temps même que le Roi Philippe ſcandaliſoit ſon Royaume par ſes adulteres avec Bertrade, il montra du zele pour ôter les ſcandales qu'on voyoit dans quelques Monaſteres. C'eſt qu'il en coûte moins pour réprimer les paſſions des autres, que pour modérer les ſiennes propres; & les Laïques qui ſe pardonnent quelquefois les déſordres les plus honteux, ne pardonnent rien aux Religieux qui oublient la ſainteté de leur état.

Les Moines de S. Magloire de Paris, qui étoient encore alors dans l'Egliſe de S. Barthelemi proche le

L'An 1093. Palais, étoient tombés dans un grand relâchement. Le Roi crut que pour les réformer, il devoit donner ce Monastere à l'Abbé de Marmoûtier: ce qui fut exécuté. Le Roi dit dans l'Acte qui en fut dressé, que ce dérangement étoit arrivé par la faute des Abbés de S. Magloire, & particuliérement d'Aimon, qui l'étoit alors. Cette Chartre est datée de l'an 1093, & signée du Roi, du Prince Hugues son frere Comte de Vermandois, de plusieurs Seigneurs & de quelques Moines, parmi lesquels je remarque Hilgote qui avoit abdiqué l'Evêché de Soissons, pour embrasser la vie Monastique à Marmoûtier.

T. IV. Ann. Bened. p. 311.

Reforme des Moines de S. Magloire.

Le Roi voulut aussi remedier par les mêmes moyens aux scandales, que donnoient les Religieuses de Faremoûtier. Cette célebre Abbaye qui avoit été si long-temps l'asyle de la pieté & de la pudeur, & où tant de Vierges également distinguées par leur vertu & par leur noblesse avoient édifié l'Eglise de France, n'étoit plus alors qu'une école de libertinage. Le Roi prit la résolution d'en chasser les Religieuses, & il manda à Bernard Abbé de Marmoûtier qu'il lui donnoit cette Abbaye, pour y mettre de ses Moines à la place des Religieuses qui deshonoroient la sainteté de leur état, & qui avoient fait de leur Monastere un lieu de débauches. Ce sont les expressions du Roi, qui marquent bien la grandeur du mal. Yves Evêque de Chartres écrivit sur le même sujet à Gautier Evêque de Meaux, dans le Diocese duquel Faremoûtier étoit situé. Il exhorte ce Prélat à réprimer les désordres de ces Religieuses, ou s'il ne peut en venir à bout, de mettre des Moines à leur place. Les

Scandales donnés par les Religieuses de Faremoûtier.

Ep. LXX.

Religieuses changerent sans doute de conduite, car l'Abbaye leur demeura. L'An 1093.

Le Roi Philippe & le Pape Urbain II. donnerent aussi leurs soins au rétablissement de l'Evêché d'Arras; affaire qui paroissoit simple & aisée, mais que divers interêts rendirent délicate & difficile. Depuis S. Vaast l'Evêché étoit demeuré uni à celui de Cambrai. Mais comme Cambrai étoit du Royaume de Lorraine, & par là des Etats de l'Empereur Henri IV, le Roi de France & le Comte de Flandre souhaiterent qu'on établît un Evêque particulier à Arras. Retablissement de l'Evêché d'Arras.

Les habitans de cette Ville le désiroient avec ardeur. Ils s'adresserent au Pape, qui entrant dans les vûës du Roi, leur permit de procéder à l'election d'un Evêque, & manda à l'Archevêque de Rheims d'ordonner celui qu'ils auroient élu. » Que vôtre fraternité sçache, » lui dit-il, que l'Eglise d'Arras a été une des plus » nobles Eglises de la Métropole de Rheims, qu'elle » a eu plusieurs SS. Evêques, & a joüi de tous les » droits d'un Siege Episcopal, comme les Monu- » mens les plus certains le prouvent. C'est pourquoi » nous vous mandons & ordonnons de sacrer & d'ins- » taller Evêque de cette Ville celui qui aura été élu » par le consentement du Clergé & du peuple. Car il » arrive que les Eglises ayant été désolées dans un » temps de persécution, sont unies pour un temps à » d'autres Eglises; & quand ensuite elles ont recou- » vré leur premiere splendeur, elles doivent aussi re- » couvrer leur premiere dignité. Or, il n'appartient » qu'au Pape d'unir les Evêchés, de séparer ceux qui » ont été unis, ou d'en établir de nouveaux. Ne crai- T. X. Conc. p. 448.

L'An 1093. » gnez donc pas de faire en vertu de nôtre autorité ce » que nous vous mandons. Nôtre volonté eſt de » rendre tout ſon luſtre à la Métropole de Rheims, qui » avoit autrefois douze Suffragans. » La Lettre eſt datée du ſecond de Decembre.

Le Clergé & le peuple d'Arras ayant reçu cette Lettre demanderent à Rainald Archevêque de Rheims un Evêque Commiſſaire pour aſſiſter à l'élection. Il leur manda de ſe trouver au Concile qu'il devoit tenir à Rheims le troiſiéme Dimanche de Carême, qui étoit le 20. de Mars l'an 1093. Six Evêques de la Province s'y trouverent ; ſçavoir, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Ratbode de Noyon & de Tournai, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens & Gerard de Teroüanne. Galbert Prevôt de l'Egliſe d'Arras montra que cette Ville devoit avoir ſon Evêque particulier, parce qu'elle en avoit eu autrefois, & que quand elle n'en auroit pas eu, elle étoit aſſez conſidérable pour en meriter un. Gaucher Archidiacre de Cambrai qui en fut élu Evêque peu de temps après, tâcha de réfuter ces raiſons, & voyant qu'il ne perſuadoit pas l'Archevêque, qui vouloit exécuter l'ordre du Pape, il déclara qu'il étoit prêt de montrer en préſence du Pape que l'Egliſe d'Arras n'avoit aucun droit d'avoir un Evêque propre.

Apud Baluz. L. 5. Miſcell.

Le Concile ordonna donc que les parties allaſſent à Rome ſoûtenir leurs prétentions ; & l'on marqua pour le terme où elles devoient s'y rendre, depuis le Dimanche avant l'Aſcenſion juſqu'au Dimanche ſuivant. Les Députés de l'Egliſe d'Arras arriverent à Rome au temps marqué, & y attendirent neuf jours

les Députés de Cambrai, qui ne parurent point. C'est pourquoi le Pape renvoya les Députés d'Arras avec de nouvelles Lettres pour l'Archevêque de Rheims, qui leur permit de vive voix de procéder à une élection sans vouloir leur donner de Lettres, disant que celles du Pape suffisoient. L'An 1093.

Les Députés étant donc de retour à Arras, on marqua le dixiéme de Juillet pour le jour de l'élection, & on indiqua auparavant trois jours de jeûne. Lambert de Guisnes Chanoine & Chantre de Lille fut élu unanimement, & installé malgré lui dans le Siege Episcopal. C'étoit un homme d'un rare merite, & qui n'accepta cette dignité que par obéïssance aux ordres du Pape. Aussi-tôt le Clergé d'Arras écrivit à l'Archevêque de Rheims, pour le prier de l'ordonner. L'Archevêque craignoit de choquer les habitans de Cambrai, qui le menaçoient de se séparer de sa Métropole; & sans refuser ouvertement de sacrer Lambert, il differoit toûjours de le faire sous divers prétextes. Lambert alla lui-même à Rheims, & se présenta à son Métropolitain le Dimanche 18e de Decembre. Mais Rainald Archevêque de Rheims le renvoya au Pape, auquel il manda qu'ayant pris l'avis de ses Comprovinciaux & des Clercs de son Eglise, ils lui avoient conseillé de s'abstenir d'ordonner Lambert, & de l'envoyer plûtôt à Sa Sainteté, afin qu'elle en fît ce qu'elle jugeroit à propos. » Ils » craignent, dit-il, que les Citoyens de Cambrai n'en » prennent occasion de se séparer de nôtre Métropo» le. Or, l'Eglise de Rheims perdroit considérable» ment à cet échange: car Cambrai vaut six fois Arras.

Lambert élu Evêque d'Arras.

T. X. Conc. p. 65.

Vers l'An 1093.

Lambert partit de Rheims pour Rome la veille de Noël accompagné des principaux du Clergé d'Arras. Ils arriverent à Rome le 17. de Février, le Vendredi avant le Dimanche de la Quinquagesime. Le lendemain Lambert alla se jetter aux pieds du Pape, & le pria instamment de casser son élection, & de le délivrer du fardeau qu'on vouloit lui imposer, alléguant son incapacité, les persécutions auxquelles il devoit s'attendre de la part de l'Empereur, & la pauvreté de l'Eglise d'Arras. Mais le Pape après l'avoir embrassé, lui ordonna de la part de Dieu & de Saint Pierre d'accepter l'Evêché d'Arras par obéïssance & pour la rémission de ses péchés. Enfin le Pape ayant pris l'avis du Clergé de Rome, ordonna Lambert Evêque d'Arras le 19. de Mars qui étoit le quatriéme Dimanche de Carême, l'an 1094.

Apud Baluz. Ibid.

Pendant le séjour que Lambert fit à Rome, il assista au Jugement, que le Pape Urbain rendit pour terminer le Procès qui duroit depuis si long-temps entre l'Eglise de Tours & les Eglises de Bretagne au sujet de la Métropole de Dol. La Sentence est adressée à Radulfe Archevêque de Tours & à ses successeurs. Le Pape y marque que l'année précédente Rolland Evêque de Dol étoit venu lui demander le *Pallium* en qualité d'Archevêque des Bretons ; qu'après le lui avoir refusé long-temps, il le lui avoit accordé comme Gregoire VII. avoit fait à Evéne Evêque de Dol, sans préjudice du Procès qui étoit entre l'Eglise de Tours & celle de Dol, & à condition que si l'Eglise de Tours pouvoit un jour prouver dans un Jugement juridique que l'Eglise de Dol & les autres Eglises

Sententia Urbani apud Martene Collect. in 4°. pag. 68.

Sentence du Pape Urbain II. en faveur de l'Eglise de Tours contre la prétenduë Métropole de Dol.

Egliſes de Bretagne devoient lui être ſoumiſes, elles lui rendroient la ſoumiſſion canonique, & que cependant l'Evêque de Dol conſerveroit le *Pallium*. Vers l'An 1093.

Le Pape ajoûte que l'Archevêque de Tours étant venu en Italie ſur ces entrefaites, lui avoit repreſenté que la cauſe avoit déja été jugée en faveur de ſon Egliſe par pluſieurs Papes, dont il montra les Reſcrits; à quoi l'Evêque de Dol n'ayant rien à répondre, dit ſeulement qu'il n'étoit pas venu pour plaider, mais qu'il répondroit en temps & lieu avec les Evêques de ſa Province. Sur quoi le Pape ordonna qu'à la mi-Carême de l'année ſuivante 1094. ils ſe préſentaſſent l'un & l'autre à ſon Tribunal; & que celui qui manqueroit d'y venir ſans une excuſe Canonique, perdroit ſa cauſe. L'Evêque de Dol n'y vint point, & ſe contenta d'envoyer un Député avec des excuſes qui ne furent pas trouvées légitimes..

» C'eſt pourquoi, ajoûte le Pape, après avoir ve-» rifié dans le Regître de Gregoire VII. la Sentence » qu'on avoit citée de ce Pape, & les autres Actes des » Papes Nicolas, Jean, & Leon IX, & examiné tou-» tes choſes en préſence de pluſieurs Cardinaux & » Evêques, & de Lambert Evêque d'Arras, nous » confirmons les Decrets de nos prédeceſſeurs, & nous » ordonnons que l'Evêque de Dol & les autres Evê-» ques de Bretagne reconnoiſſent déſormais l'Egliſe » de Tours pour leur Métropole, & qu'après la mort » de Rolland, l'Evêque de Dol ne prétende plus à » l'honneur de porter le *Pallium*. » La Sentence eſt datée du cinquiéme d'Avril l'an 1094. Comme elle avoit été renduë par défaut, elle ne termina pas ce

Vers l'An 1093.

grand différend, non plus que l'Ordination de Lambert pour le Siege d'Arras ne leva pas tous les obstacles au rétablissement de cet Evêché.

T. X. *Conc.* p. 470.

Lambert étant de retour, trouva encore des difficultés de la part de l'Archevêque de Rheims & des Evêques de la Province, qui craignant de choquer les Cambresiens, furent quelque temps sans vouloir le reconnoître. Mais enfin Rainald ayant assemblé son Concile, reçut sa profession de foi & confirma son Ordination. C'est ce que cet Archevêque manda à Robert Comte de Flandre, en lui recommandant d'obéïr à Lambert comme à son Pasteur. C'est ainsi que l'Evêché d'Arras qui a toûjours subsisté depuis, fut rétabli en faveur d'un Prelat capable par son zele & par son merite de relever la gloire de cette Eglise.

Robert II. qui étoit alors Comte de Flandre, avoit succedé peu de temps auparavant à Robert I. dit de Cassel. Ce fut contre ce dernier que le Clergé porta des plaintes au Pape & à l'Archevêque de Rheims, sur ce que ce Comte prétendoit que la succession des Clercs qui mouroient dans l'étenduë de son Comté, lui appartenoit. Ainsi les Ecclesiastiques n'avoient pas la liberté de leguer leur patrimoine aux Eglises ou à leurs parens; & dès qu'un Ecclesiastique étoit mort, les Officiers du Comte venoient s'emparer de ses biens. Le Pape Urbain II. écrivit à ce sujet à Robert une Lettre paternelle, mais pleine de force.

Prétention du Comte de Flandre sur la Succession des Ecclesiastiques.

T. X. *Conc.* p. 488.

Le Comte songea à se justifier plûtôt qu'à se corriger. Il disoit qu'il vouloit par là porter les Clercs à mépriser les biens temporels; & il prétendoit que les

mauvais Prêtres n'étoient plus Prêtres. » Comme si, » disent là-dessus les Clercs de Flandre, un homme » pecheur n'étoit plus homme. Les Clercs Flamans réitererent donc leurs plaintes auprès de l'Archevêque de Rheims, qui tenoit alors un Concile Provincial. Le Concile chargea quelques Abbés d'aller faire des remontrances au Comte, & de le menacer de l'excommunication, s'il ne restituoit ce qu'il avoit usurpé. Ils le trouverent dans le Monastere de S. Bertin, où il s'étoit retiré pour passer plus saintement le Carême. Robert fit tout ce qu'on exigeoit, & aucun de ses successeurs n'inquiéta plus les Ecclesiastiques par de pareilles prétentions.

Vers l'An 1093.

Ibid. p. 490.

Le Concile où Rainald Archevêque de Rheims reçut les plaintes des Clercs Flamans, est apparemment celui que ce Prelat tint à Soissons l'an 1092, ou l'an 1093, au sujet de Roscelin Chanoine de Compiegne, lequel ayant enseigné des hérésies sur la Trinité, entreprit pour se justifier, de faire retomber ces accusations sur Lanfranc Archevêque de Cantorberi, & sur Anselme Abbé du Bec.

Concile de Soissons contre l'hérétique Roscelin.

Roscelin étoit Breton : on le surnomma cependant de Compiegne, parce qu'il étoit Chanoine de Saint Corneille de cette Ville. C'étoit un Dialecticien subtil de la Secte des Nominaux, dont quelques Ecrivains le font le Chef. Il professa la Philosophie avec beaucoup de réputation ; mais il s'égara en sortant de sa sphere, & en voulant faire le Theologien. Il entreprit de sonder les profondeurs du Mystere de la Trinité par les Regles de la Dialectique ; & il avança que puisqu'il y avoit trois Personnes en Dieu, il

Vers l'An 1093. y avoit trois choſes ſeparées, autant que le ſont trois Anges ; ajoûtant que ſi l'uſage le permettoit, on pourroit dire qu'il y a trois Dieux. Comme on ſe récria contre une propoſition ſi inoüie dans le Chriſtianiſme, il ſoûtint que c'étoit la doctrine de Lanfranc & d'Anſelme. Ce qu'il dit pour ſa défenſe, augmenta le ſcandale. Pour le faire ceſſer par la condamnation de cette impieté, Rainald Archevêque de Rheims convoqua un Concile de ſa Province à Soiſſons, où Roſcelin fut cité.

S. Anſelme ſe juſtifie des calomnies de Roſcelin.

S. Anſelme qui étoit encore alors Abbé du Bec, ayant appris ce que ce Novateur débitoit ſur ſon compte, crut qu'il ne devoit rien négliger pour juſtifier ſa foi. Ce n'eſt que ſur de pareilles accuſations qu'il n'eſt pas permis d'être patient. Le S. Abbé écrivit à Foulques Evêque de Beauvais ſon ancien diſciple, une Lettre dans laquelle, après avoir expoſé le fait, & marqué que la vie ſainte de Lanfranc le juſtifie aſſez de cette accuſation qui n'eſt plus recevable après ſa mort, il ajoûte :

T. X. Conc. p. 485.

» Pour ce qui me regarde, je veux que tout le » monde ſçache que je crois de cœur & confeſſe de » bouche les trois Symboles, celui des Apôtres, ce» lui de Nicée, & celui de S. Athanaſe ; & qu'en par» ticulier j'anathematiſe le blaſphême qu'on m'a dit » que Roſcelin proféroit ; & quiconque le ſoutient, » fût-il un Ange, je lui dis anathême. » Il prie Foulques Evêque de Beauvais de porter cette Lettre au Concile qui étoit indiqué, & ſi on parle de lui, de la lire pour ſa juſtification.

Foulques étoit Moine du Bec, lorſqu'il fut élu

Evêque de Beauvais. Anſelme ſon Abbé avoit de la peine à l'accorder aux Députés de cette Egliſe : ils lui dirent : » Nous l'avons élu, & il ne s'eſt pas ingeré ; » pourquoi nous le refuſez-vous ? S. Anſelme leur répondit : » Quand Dieu m'auroit élu, je craindrois » encore ; parce que Saül & Judas qu'il avoit choiſis, » ont été réprouvés. » S. Anſelme conſentit enfin à l'élection de Foulques, & lui ordonna même d'accepter l'Epiſcopat. Il y eut cependant quelque choſe d'irrégulier dans l'Ordination de cet Evêque : car le Pape Urbain manda à S. Anſelme qu'il le pardonnoit à Foulques en ſa conſidération. S'il avoit brigué l'Epiſcopat, il eut occaſion d'expier cette faute par les contradictions qu'il y trouva de la part de ſon Clergé & des Seigneurs du Pays, qui l'accuſerent auprès du Pape de pluſieurs violences, dont S. Anſelme & Yves de Chartres tâcherent de le diſculper. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques n'ait diſſipé ſans peine au Concile de Soiſſons les ſoupçons que Roſcelin avoit tâché de faire naître ſur la Catholicité d'Anſelme.

Vers l'An 1093.

Foulques Evêque de Beauvais.

Cet hérétique ſe rétracta lui-même de ſes blaſphêmes en plein Concile. Mais ſelon la coûtume des Novateurs, dès que le danger fut paſſé, il recommença à dogmatiſer. Il voulut ſe retirer à Chartres, apparemment pour y ouvrir une école. Le S. Evêque Yves qui fut averti qu'il étoit retombé dans ſes erreurs, lui manda qu'il ne le verroit pas volontiers ; parce que le commerce qu'il ſeroit obligé d'avoir avec lui, le rendroit lui-même ſuſpect à ſon peuple : que d'ailleurs les Habitans de Chartres apprenant

Lettre d'Yves de Chartres à Roſcelin.

Ivonis Ep. VII.

Vers l'An 1093.

qu'il se nomme Roscelin, & qu'il est encore attaché à ses erreurs, ne manqueroient pas, s'ils le voyoient parmi eux, de l'accabler d'une grêle de pierres. Ainsi l'Evêque lui conseilla d'écrire lui-même contre les dogmes pernicieux qu'il avoit enseignés; afin que la réparation fût aussi publique que le scandale l'avoit été.

Roscelin ne suivit pas ce conseil. On fut obligé de le bannir hors du Royaume, & il se retira en Angleterre, d'où il fut encore chassé. Un Professeur de Paris nommé Pierre, ayant appris que ce Novateur avoit mal parlé de son Traité sur la Trinité, écrivit dans la suite une Lettre à G. Evêque de Paris, où il parle ainsi: » J'ai appris de quelques-uns de mes disciples que cet ancien ennemi de la foi qui a été convaincu au Concile de Soissons d'avoir enseigné qu'il y avoit trois Dieux, & qui a été exilé pour ce sujet, a vomi plusieurs blasphêmes contre moi, après avoir vû un petit Ouvrage que j'ai composé sur la Trinité..... Je remercie le Seigneur, & je me glorifie d'avoir pour ennemi, l'ennemi de Dieu, & pour adversaire, celui de la foi. Depuis qu'il m'a attaqué, il me semble que je suis au nombre des gens de bien: car il n'a jamais été opposé qu'à ceux qui se distinguent par leur vertu. Il a osé supposer une Lettre impudente contre Robert d'Arbrissel, cet excellent Prédicateur de la parole de Dieu: il n'a pas eu honte de vomir des blasphêmes contre Anselme Archevêque de Cantorberi: en sorte qu'il s'est fait chasser d'Angleterre, comme il s'est fait chasser de France...... Il n'est pas nécessaire que

Lettre d'un Professeur de Paris contre Roscelin. *T. X. Conc. p. 487.*

» je désigne par son nom celui qui se désigne assez par » la singularité de sa doctrine. Ce faux Dialecticien, » ce faux Chrétien ne fait aucun cas des SS. Peres, & » il abuse sans pudeur de l'Ecriture Sainte. »

Vers l'An 1093.

Il paroît assez vraisemblable que ce Professeur de Paris nommé Pierre, qui avoit composé un Traité sur la Trinité, & qui écrivit la Lettre que nous venons de rapporter, est le fameux Pierre Abailard. Je sçais que plusieurs habiles Critiques rejettent ce sentiment, parce qu'Abailard n'enseignoit pas encore à Paris, & n'y étoit pas même connu, quand se tint le Concile de Soissons contre Roscelin. Mais on peut supposer que cette Lettre ne fut écrite que long-temps après, & on pourroit le prouver par la Lettre même, où l'Auteur nomme Roscelin *un ancien ennemi de la foi.* D'ailleurs, le nom de l'Evêque de Paris à qui elle est adressée, n'étant exprimé que par la lettre initiale G, on peut entendre Guillaume ou Galon, qui furent les successeurs de Godefroi dans le Siege de Paris : ce que je remarque sans prétendre vouloir assûrer qu'Abailard soit l'Auteur de cette Lettre.

Thibaud d'Etampes écrivit aussi contre Roscelin, pour montrer que les enfans des Prêtres pouvoient être promus aux Ordres sacrés. Mais Thibaud soutient sa thése avec une ardeur qui pourroit faire croire qu'il avoit quelque intérêt personnel dans cette cause. C'est que pour rendre plus odieux le concubinage des Prêtres, on avoit souvent défendu de promouvoir aux Ordres sacrés les enfans nés de ce commerce scandaleux ; à moins qu'ils n'eussent été éprouvés long-temps dans des Communautés Régulieres.

Vers l'An 1093. Mais on dispensoit quelquefois de ces regles en faveur du merite du sujet. En effet, Arnauld ayant été élu Evêque du Mans après la mort de Vulgrin, on fit opposition à son Ordination, parce qu'on prétendit qu'il étoit fils de Prêtre. L'affaire fut portée au Pape Alexandre II, qui répondit que si on ne trouvoit pas un plus digne sujet dans l'Eglise du Mans, le défaut de sa naissance ne devoit pas empêcher de l'ordonner Evêque.

Act. Ep. Cenom.

Mort de Lanfranc.

Le célébre Lanfranc que Roscelin avoit calomnié, étoit mort dès l'an 1089, après avoir fait successivement la gloire de l'Italie, de la France, & de l'Angleterre. Il fit servir son érudition à la défense de la Religion contre l'hérésie, & son autorité au maintien de la discipline, qu'il tâcha de rétablir en Angleterre. Ses principaux Ouvrages sont un Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, son Traité de l'Eucharistie contre Berenger, un Recueïl de Lettres, des Statuts Monastiques, & un Traité sur le secret de la Confession.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre qui craignoit l'autorité d'un Archevêque de Cantorberi, & qui d'ailleurs vouloit joüir des biens des Evêchés vacans, laissa quatre ans le Siege de Cantorberi sans le remplir. Au bout de ce temps là, S. Anselme Abbé du Bec, fut prié par Hugues Comte de Chester de passer en Angleterre pour regler ensemble ce qui concernoit la fondation d'une Abbaye que ce Seigneur vouloit établir dans une de ses terres. Le S. Abbé qui avoit un pressentiment de ce qui devoit lui arriver, refusa de faire ce voyage. Hugues lui envoya un nouveau

Voyage de S. Anselme en Angleterre.

Eadmer. Histor. Novorum.

nouveau meſſage pour le preſſer de venir. Il ne put encore rien gagner. Mais le Comte étant tombé malade quelque temps après, il envoya prier Anſelme pour la troiſiéme fois d'avoir pitié de ſon ame, parce qu'il vouloit le conſulter ſur quelques affaires de ſa conſcience. Anſelme déliberoit encore, & ſe diſoit : » Si je vais en Angleterre, on croira peut-être » que j'y vais pour obtenir l'Archevêché de Cantor- » beri; mais ſi je n'y vais pas, je manque à l'égard de » mon ami, à la charité que je dois même avoir pour » mes ennemis. » L'An 1093.

Après avoir peſé les raiſons de part & d'autre, il ſe mit en chemin, & arriva heureuſement à Douvres, d'où il ſe rendit chez ſon ami le Comte Hugues, qu'il trouva convaleſcent. Il fut obligé de ſéjourner cinq mois en Angleterre, non ſeulement pour regler le nouveau Monaſtere que le Comte de Cheſter avoit bâti, mais encore pour terminer des affaires de ſon Abbaye, qui avoit de grands biens en Angleterre. Pendant ce temps-là les Seigneurs & pluſieurs Prelats du Royaume s'étant rendus à la Cour pour la Fête de Noël, conjurerent le Roi de permettre qu'on fît dans toute l'Egliſe d'Angleterre des prieres pour obtenir un Archevêque de Cantorberi. Le Roi le permit avec peine, parce qu'il étoit réſolu de laiſſer ce Siege vacant.

Anſelme fut chargé de compoſer les Oraiſons qu'on devoit réciter à cette intention dans toutes les Egliſes du Royaume. Le Roi qui avoit pris le parti de ne pas donner cet Archevêché, crut qu'il ne hazardoit rien de laiſſer faire ces prieres. Mais elles tou-

L'An 1093. cherent celui qui tient dans sa main le cœur des Rois. Un Courtisan s'entretenant un jour avec ce Prince, lui dit qu'il ne connoissoit pas un si saint homme que l'Abbé du Bec : » Car, ajoûta-t'il, il n'aime que » Dieu, & il ne desire rien sur la terre. Quoi! répon- » dit le Roi en riant, il ne voudroit pas même l'Ar- » chevêché de Cantorberi? Non certainement, re- » prit le Courtisan; je pense, & plusieurs pensent » comme moi, qu'il n'a aucune ambition pour ob- » tenir cette place. Et moi, repliqua le Roi, je suis » persuadé que s'il avoit quelque moyen de monter » sur ce Siege, il y coureroit avec empressement. » Mais par le *S. Voult de Luques* (a), ajoûta-t'il, selon » sa maniere ordinaire de jurer, ni lui, ni aucun au- » tre ne l'obtiendra, & de mon vivant il n'y aura pas » d'autre Archevêque que moi.

Eadmer. ibid. A peine Guillaume le Roux eut-il proféré ces paroles, qu'il se sentit incommodé; & en peu de temps son mal devint si serieux, qu'on désespéra de sa vie. On envoya aussi-tôt querir Anselme pour l'assister à cette derniere heure. Le S. Abbé y accourut, & pour disposer ce Prince à une mort Chrétienne après une vie si peu conforme aux maximes du Christianisme, il commença par lui conseiller de faire une Confession humble & sincere de ses pechés, & de réparer les torts qu'il avoit faits aux Eglises. Le Roi en fit une promesse par écrit, qu'il fit mettre sur l'Autel,

(a) Ce qu'on nomme *le S. Voult de Luques* est un Crucifix qui est reveré en cette Ville. & qu'on croit avoir été fait par Nicodeme. Il a été apporté en Italie au commencement du VIII. siecle, & il a operé un grand nombre de miracles. Le Christ est representé attaché à la Croix tout habillé, comme on le voit en effet dans plusieurs anciens Crucifix, & que le peuple nomme pour cet effet *S. Godelu* ou *Vaudelu* par corruption de *S. Voult de Luques*.

comme pour ſervir de témoignage contre lui, s'il la violoit. Quand on le vit dans ces bonnes diſpoſitions, on lui ſuggéra de donner des Paſteurs aux Egliſes vacantes, & ſur-tout à celle de Cantorberi, pour laquelle on lui propoſa Anſelme. Le Roi que la crainte des Jugemens de Dieu avoit changé, y conſentit.

L'An 1093.

S. Anſelme nommé Archevêque de Cantorberi.

Auſſi-tôt les Prélats qui étoient preſens, allerent prendre Anſelme, pour lui apprendre cette nouvelle, & le conduire au Roi. Ce fut pour lui un coup de foudre, & on ne put jamais lui perſuader d'accepter l'Epiſcopat, & d'aller remercier le Roi. Les Evêques qui l'en preſſoient, lui dirent : » Que faites-vous? » Pourquoi réſiſter à la volonté de Dieu ? Vous voyez » en quelle déſolation eſt l'Egliſe d'Angleterre, & en » particulier celle de Cantorberi. Le Roi conſent de » réparer les maux qu'il a faits ; & vous vous y oppo- » ſez ! Vous refuſez de ſervir l'Egliſe vôtre mere. »

Ibid.

Anſelme répondit : » Je ſçais que les maux de l'E- » gliſe d'Angleterre ſont bien grands, mais je ſuis » trop âgé pour y remedier ; & depuis que j'ai embraſ- » ſé la vie Monaſtique, je ne me ſuis pas mêlé des » affaires ſeculieres. D'ailleurs, je ſuis Abbé d'un » Monaſtere, à qui je me dois moi-même : je ſuis ſu- » jet d'un Prince à qui je dois la ſoumiſſion, & je ſuis » dépendant d'un Archevêque à qui je dois l'obéïſ- » ſance. » Les Evêques lui répondirent qu'ils ſe faiſoient forts d'obtenir le conſentement du Duc de Normandie & de l'Archevêque de Roüen ; quant aux affaires ſéculieres, qu'ils s'en mêleroient pour lui, qu'ils le prioient ſeulement de prendre ſoin du ſpirituel. Ayant dit cela, ils le prirent & le traînerent au lit du Roi,

Reſiſtance de S. Anſelme à ſa nomination.

L'An 1093. Ce Prince voyant ſa réſiſtance opiniâtre, en fut touché juſqu'aux larmes. Il le conjura de ne le point expoſer à la damnation éternelle, & de ſe ſouvenir de l'affection que ſes Ancêtres avoient témoignée aux Moines du Bec. »Je ſuis certain, ajoûta-t'il, » qu'il n'y a pas de ſalut pour moi, ſi je meurs en re- »tenant, comme je fais, l'Archevêché de Cantor- »beri. Anſelme ne ſe rendant, ni aux inſtances, ni aux prieres du Roi, on fit apporter une Croſſe. Le Roi la lui préſenta : mais Anſelme tenoit la main fermée pour ne la pas recevoir. Les Evêques tâcherent de la lui ouvrir de force ; & la douleur qu'ils lui firent, lui ayant fait deſſerrer l'*index*, ils y mirent la Croſſe, qu'ils y tinrent ſerrée. Alors on cria *vivat*, & l'on entonna le *Te Deum*, qu'on alla achever dans l'Egliſe, où Anſelme fut porté plûtôt qu'il ne fut conduit.

Ibid.

Ce S. Abbé qui ne pouvoit ſe réſoudre à accepter l'Archevêché, retourna auſſi-tôt à la chambre du Roi, & lui dit : » Prince, ſçachez que vous ne mour- »rez pas de cette maladie : mais ſongez à corriger ce » qu'on vient de faire à mon égard ; car je n'y ai pas »conſenti, & je n'y conſens pas. Etant ſorti de la chambre du Roi, il ſe tourna vers les Evêques & les Seigneurs qui le ſuivoient. » Sçavez-vous, leur dit- » il, ce que vous venez de faire ? Vous attachez à la » même charruë un taureau indompté & une vieille »brebis. Il en arrivera que le taureau déchirera la » brebis, qui pouvoit être utile en donnant de la lai- » ne, du lait & des agneaux. La charruë, continua- » t'il, eſt l'Angleterre qui eſt gouvernée par le Roi

» & par l'Archevêque de Cantorberi. Le Roi a la férocité d'un jeune taureau : pourquoi lui associez-vous une vieille brebis telle que moi? » C'est ce qui se passa pour l'élection de S. Anselme le sixiéme de Mars, qui cette année 1093. étoit le premier Dimanche de Carême. L'An 1093.

Le Roi d'Angleterre dépêcha aussi-tôt des Couriers en Normandie pour avoir le consentement du Duc Robert son frere, de Guillaume Archevêque de Roüen, & de la Communauté du Bec. Quelque regret que le Duc & l'Archevêque eussent de voir la Normandie privée d'un aussi grand homme qu'Anselme, ils lui ordonnerent d'accepter l'Episcopat. Avant que de s'y résoudre, Anselme alla encore trouver le Roi & lui dit : » Prince, je ne puis consentir à » mon élection, à moins que vous ne me promettiez » de restituer à mon Eglise les biens que vous en avez » usurpés, de suivre mes conseils dans les affaires Ec- » clesiastiques, & de me regarder comme vôtre pere » spirituel, de même que je vous regarde comme » mon Seigneur & mon Roi dans le temporel. Je sou- » haite nommément que vous rendiez obéïssance, » comme au Pape légitime, à Urbain que vous avez » jusqu'ici differé de reconnoître. » Le Roi qui étoit encore malade, promit tout, & ne garda rien.

Aussi-tôt que ce Prince fut guéri, il fit remettre aux fers ceux à qui il avoit accordé la liberté pendant sa maladie, & fit exiger les dettes & les impôts qu'il avoit remis à son peuple. Gandulfe Evêque de Rochester lui ayant représenté qu'après avoir recouvré la santé, il devoit en faire un meilleur usage, de

L'An 1093. peur de s'attirer de nouveau quelque fleau de la colere de Dieu; il lui répondit : » Par le S. Voult de » Luques, sçachez, Evêque, que Dieu ne me ren- » dra jamais bon, en me faiſant du mal. »

Fadmer. Hiſt. Nov.

Cependant S. Anſelme étoit inconſolable de la néceſſité où il ſe voyoit d'accepter l'Archevêché, & il pleuroit nuit & jour. C'eſt ce qu'il manda lui-même à ſes Religieux du Bec. » Quand vous m'écrirez, leur » dit-il, ayez ſoin que l'écriture ne ſoit pas trop me- » nue. Car depuis que m'eſt arrivé ce qui fait le ſujet » de vôtre douleur & de la mienne, les larmes que je » verſe nuit & jour m'ont fort affoibli la vûë. » La malignité de quelques envieux ne laiſſa pas de publier qu'il n'avoit refuſé cette dignité que par une feinte humilité, & une fauſſe modeſtie, qui eſt un raffinement d'orgueil & de vanité, pour obtenir plus ſûrement les honneurs qu'on paroît mépriſer.

Sentimens de S. Anſelme ſur ſa nomination à l'Epiſcopat.

Anſel. l. 3. ep. 15.

Anſelme ſe juſtifia de la calomnie par une Lettre qu'il écrivit aux Moines du Bec, & qu'il les pria de communiquer à ſes amis & aux leurs. » J'ai paſſé, dit- » il, trente-trois ans dans l'état Monaſtique, ſçavoir, » trois ans ſimple Religieux, quinze ans Prieur, & » quinze ans Abbé. J'ai vécu de telle ſorte que je me » ſuis fait aimer de tous les gens de bien; & ceux qui » m'ont le mieux connu, ont été ceux qui m'ont le » plus aimé. A-t'on jamais remarqué en moi quelque » trait d'ambition, qui fît juger que j'aimois les Préla- » tures? » Enſuite après avoir pris Dieu à témoin que s'il le pouvoit faire ſans bleſſer l'obéïſſance & la charité, il aimeroit mieux vivre ſimple Religieux dans la pauvreté, que de commander aux autres, & avoir

L. 3. ep. 7.

de grandes richesses; il ajoûte: » Seigneur, si ma conscience me trompe, faites-moi me connoître moi-même : corrigez-moi & redressez ma voye en vôtre présence. Soit que je veüille que ce que les hommes ont commencé touchant mon élection, se fasse, ou plûtôt soit que je veüille qu'il ne se fasse point, dirigez-moi selon vos voyes, & faites-moi marcher selon vôtre verité. Vous voyez ma conscience, Seigneur, soyez-en le témoin contre ceux qui la jugent témerairement. L'An 1093.

Anselme fut enfin ordonné à Cantorberi le 4. de Decembre l'an 1093. par Thomas Archevêque d'Yorc, en présence de tous les Evêques d'Angleterre, excepté deux, & précisément le même jour que mourut un autre Anselme Archevêque de Milan, qui étoit un des plus zelés défenseurs de l'unité de l'Eglise, & du Pape Urbain contre les partisans de l'Antipape Guibert.

Ordination de S. Anselme.

Après la promotion d'Anselme les Religieux du Bec élurent par son conseil pour leur Abbé Guillaume Prieur de Poissi (a) qui étoit fils de Turstin : ce fut le troisiéme Abbé du Bec. On croit que S. Anselme donna l'habit blanc aux Moines du Bec. Il est certain que les Moines de cette Abbaye porterent dans la suite l'habit blanc, au lieu de l'habit noir que portoient les Moines de S. Benoît. Mais on ne sçait pas certainement quand se fit ce changement. Peut-être est-ce Herluin le Fondateur qui donna lui-même la couleur blanche à ses Religieux.

Guillaume Abbé du Bec.

(a) Mr. Fleuri T. XIII. p. 571. dit que Guillaume qui fut Abbé du Bec après Saint Anselme, *avoit été Prieur de Pessé*. Il falloit dire de Poissi qu'on appelle en Latin *Pexeium Pesseum Pissiacum* ou même *Pinciacum*, d'où vient *le Pincerais*, pour signifier le territoire de Poissi.

L'An 1094. Peu de temps après qu'Anſelme eut été élevé ſur le Siege de Cantorberi, les Moines du Bec l'exhorterent à écrire plus au long contre l'hérétique Roſcelin qui lui avoit imputé & à Lanfranc ſes erreurs ſur la Trinité. Anſelme perſuadé que la meilleure maniere de ſe juſtifier d'une héréſie dont on eſt accuſé, eſt d'écrire contre l'héréſie même, fit un Traité ſur la foi de la Trinité & ſur l'Incarnation, qu'il ſoumit à l'examen & au jugement du Pape Urbain II.

Roſcelin qui avoit calomnié Lanfranc & S. Anſelme, ſembloit en vouloir à tous les gens de bien. Robert d'Arbriſſel qui étoit auſſi en bute aux traits envenimés de ſa plume, & contre lequel il a publié une Lettre, étoit un ſaint Eccleſiaſtique & un Apôtre zelé, dont la réputation commençoit à ſe répandre dans toute la France. Cette Lettre que Roſcelin publia pour noircir ce ſaint homme, pluſieurs Critiques ont cru que c'étoit la fameuſe Lettre attribuée à Geoffroi Abbé de Vendôme, de laquelle nous parlerons dans la ſuite. Il ne nous paroît pas néceſſaire de recourir à cette ſuppoſition pour la juſtification de Robert d'Arbriſſel. La vertu la plus éclatante eſt ſouvent la plus expoſée à la calomnie. On peut même l'obſcurcir pour un temps; mais la verité perce enfin le nuage, & l'innocence tire alors un nouvel éclat de la malignité de ſes calomniateurs: c'eſt ce qui arriva au B. Robert d'Arbriſſel.

Lettre de Roſcelin contre Robert d'Arbriſſel.

Robert étoit originaire du Dioceſe de Rennes d'un lieu nommé aujourd'hui *Arbre ſec*, & alors Arbriſſel. Il nâquît avec d'heureuſes diſpoſitions pour la pieté, & une grande inclination pour les Sciences. Comme il

il y avoit peu d'habiles Maîtres en Bretagne, il alla étudier à Paris, & il s'y distingua bientôt. Sylvestre de la Guerche Evêque de Rennes, ayant appris les progrès qu'il avoit faits dans les Lettres & dans la vertu, l'appella auprès de lui, & le fit son Archiprêtre. Il exerça cette charge importante quatre ans, pendant lesquels il s'employa avec un grand zele à combattre la simonie & l'incontinence des Prêtres. Il se rendit par là odieux à plusieurs personnes du Clergé: mais tandis que son Evêque le soûtenoit, le fruit de ses travaux le consola des contradictions.

L'An 1095.

Robert d'Arbrissel: ses commencemens.

Vit. Roberti apud Boll. 25. Febr.

Après la mort de Sylvestre (*a*), Robert se vit exposé à l'envie & au ressentiment de ceux dont il avoit combattu les désordres. Marbode ou Marbœuf qui étoit Archidiacre d'Angers, ayant été élu Evêque de Rennes, & ne paroissant peut-être pas d'humeur à soûtenir ce qu'avoit fait son prédecesseur, Robert renonça à l'Archiprêtrise, & se retira en une espece de desert dans la Forêt de Craon. Sa réputation l'y suivit. Comme il avoit un talent singulier pour annoncer la parole de Dieu, on accouroit de toutes parts pour s'édifier de ses discours & de la vie austere qu'il menoit dans sa solitude. Il assembla bientôt un grand nombre de compagnons, & il bâtit pour eux par les liberalités de Renauld Seigneur de Craon l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Roüe ou Nôtre-Dame aux

(*a*) Baudri Abbé de Bourgueïl que j'ai cru devoir suivre, dit dans la Vie du B. Robert que ce S. homme ne quitta Rennes qu'après la mort de l'Evêque Sylvestre; & qu'il demeura ensuite quelque temps à Angers, avant que de se retirer dans la Forêt de Craon. Nous voyons cependant que Robert s'étoit déja rendu célébre dans sa solitude, & y avoit même fondé une Abbaye de Chanoines Reguliers, quand Marbode successeur de Sylvestre fut ordonné l'an 1096. Pour répondre à cette difficulté, il faut dire que le Siege de Rennes demeura long-temps vacant, soit que Marbode n'ait pas été élu si-tôt, soit qu'il ait differé son Ordination.

L'An 1095. Bois, dont il fut Abbé. Il y établit la vie Canoniale. Mais ce champ étoit trop resserré pour l'étenduë de son zele. Il parcourut plusieurs Provinces voisines marchant nuds pieds, & prêchant la pénitence avec un succès qui répondoit au concours prodigieux de ses auditeurs.

Urbain II. étant venu en France sur ces entrefaites, & ayant entendu Robert, lui ordonna de prêcher par tout la pénitence: ce qu'il exécuta avec les fruits que nous verrons bientôt, quand nous aurons parlé de ce qui engagea le Pape Urbain à passer en France, & de ce qu'il y fit pendant son séjour.

Arrivée du Pape Urbain en France. *Bertold.*

Ce grand Pape n'oublioit pas la France sa Patrie, où plusieurs affaires importantes sembloient demander sa présence. Ayant donc pourvû à la tranquillité de l'Italie, il prit la résolution après le Concile de Plaisance, d'en venir tenir un dans la Gaule. Il s'y rendit par mer; & il célébra la Fête de l'Assomption à Nôtre-Dame du Pui, d'où par des Lettres adressées aux Métropolitains, il indiqua un Concile à Clermont en Auvergne pour le jour de l'Octave de S. Martin, c'est-à-dire, pour le dix-huitiéme de Novembre de la même année 1095. Hugues Archevêque de Lyon apprit cette nouvelle au retour d'un pélerinage qu'il avoit fait à S. Jacques en Galice; & il se rendit aussi-tôt auprès du Pape, qui alla du Pui au Monastere de la Chaise-Dieu, où il dédia l'Eglise le Dimanche 25. d'Août en l'honneur des SS. Vital & Agricole: le Pape alla ensuite à S. Gilles, à Tarascon, & à Mâcon, d'où il se rendit à Clugni.

Urbain II. eut une sensible consolation de revoir

cette florissante Communauté, où il avoit été Moine & Prieur. Il embrassa avec tendresse le S. Abbé Hugues, qui lui avoit donné l'habit Monastique, & qui dans un âge avancé joüissoit encore d'une santé parfaite. On pria le Pape de consacrer le grand Autel de la nouvelle Eglise que S. Hugues avoit fait bâtir. Le Pape le fit le 25. d'Octobre, & après la cérémonie il fit un Sermon au peuple, où il dit qu'il étoit le premier Pape qui eut visité le Monastére de Clugni soûmis immédiatement au S. Siege par son Fondateur; & que le plaisir de revoir une Maison si célébre, où il avoit eu le bonheur d'embrasser la vie Monastique, avoit été un des principaux motifs de son voyage en France. Il accorda de nouveaux Priviléges à ce Monastere: après quoi il en partit pour Souvigni, où il plaça dans un lieu plus honorable les Reliques de S. Mayeul, & il obligea Archambauld de jurer sur le tombeau de son pere, qu'il n'exigeroit plus les redevances injustes que son pere avoit imposées au Monastere. Enfin, le Pape alla de Souvigni à Clermont, où il arriva quelques jours avant le temps marqué pour la tenuë du Concile.

L'An 1095.
Bibl. Clun. p. 518.

Durand étoit alors Evêque de Clermont; & il avoit quelque démêlé avec les Moines de Clugni au sujet de l'Abbaye de Moissac. Les Moines s'étoient même proposé de le faire déposer. Mais le Pape déconcerta leur projet, en choisissant son logement chez le Prelat qui en fut extrémement consolé. Cependant il tomba malade des mouvemens qu'il s'étoit donnés pour recevoir le Pape, & pour préparer ce qui étoit nécessaire à la célébration du Concile, & mou-

Hugo Fl. in Chron.
Durand Evêque de Clermont: sa mort.

L'An 1095. rut avant qu'on en eût fait l'ouverture. S. Hugues Evêque de Grenoble, Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, & Ponce Abbé de la Chaise-Dieu, qui avoient été ses Religieux, lors qu'il étoit Abbé de ce dernier Monastere, prirent soin de ses funérailles. Le Pape, les Cardinaux, & les Evêques qui étoient arrivés à Clermont pour le Concile, assisterent à l'enterrement, & parurent s'être assemblés de toutes les parties de l'Univers, pour honorer ses obséques. Durand avoit succédé à Etienne de Polignac, & Guillaume de Baïf ou de Baffie fut son successeur.

Concile de Clermont.

Le Concile de Clermont s'ouvrit au jour marqué le 18. de Novembre de l'an 1095; & il y eut un grand nombre d'Evêques & d'Abbés qui s'y rendirent de toutes les Provinces du monde Chrétien. Guibert Abbé de Nogent Auteur de ce temps-là dit qu'on y compta environ quatre cens Crosses. Mais le Pape nous apprend qu'il y avoit seulement douze Archevêques, quatre-vingts Evêques & plus de quatre-vingts dix Abbés (*a*), sans compter plusieurs sçavans Theologiens & Canonistes, qui de tous les endroits de la France & des Royaumes voisins s'étoient rendus à cette auguste Assemblée.

On y excommunia derechef le Roi Philippe, qui depuis le delai qui lui avoit été accordé, n'avoit donné aucune esperance de conversion; & l'on fit trente-deux Canons, dont voici les plus remarquables.

(*a*) Baudri Abbé de Bourguëil qui étoit à ce Concile, dans l'Epitaphe qu'il fit de Durand Evêque de Clermont, dit qu'il y avoit au Concile deux cens Prelats.

Urbanus Synodo generali Papa vocatâ
Patres bis centum movit ad obsequium.

Il entend apparemment par le nom de *Patres* les Evêques & les Abbés.

I. On obſervera la Tréve de Dieu à l'égard de toutes ſortes de perſonnes quatre jours de la ſemaine, ſçavoir le Jeudi, le Vendredi, le Samedi & le Dimanche; & on l'obſervera tous les jours à l'égard des Moines, des Clercs, & des femmes.

L'An 1095.

Concile de Clermont.

Canons du Concile de Clermont.

III. On n'établira perſonne pour être Doyen, qu'il ne ſoit Prêtre; ni pour être Archidiacre, qu'il ne ſoit Diacre.

V. On ne pourra élire pour Evêque celui qui n'eſt que dans les Ordres inferieurs au Diaconat.

VI. Défenſes d'acheter des Prébendes, c'eſt-à-dire, des Benefices.

VII. Les Autels qui ont été donnés à des Congregations de Moines ou de Chanoines, à condition d'y mettre des perſonnes ou des Vicaires pour les deſſervir, reviendront à la diſpoſition de l'Evêque à la mort de ces deſſervants.

IX. X. Défenſes aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres & aux Chanoines d'avoir des concubines; & il n'y aura que les femmes marquées par les Canons, qui pourront demeurer dans les maiſons des Clercs.

XI. XXV. Les enfans illégitimes, & en particulier les fils de Prêtres, de Diacres & de Soûdiacres ne pourront être promus aux Ordres, à moins qu'ils n'ayent profeſſé la Regle des Chanoines ou celle des Moines.

XII. XIV. Un Clerc ne pourra poſſéder deux Prébendes dans deux Villes differentes, ou deux Dignités dans la même Egliſe.

XVI. Défenſes aux Rois & aux autres Princes de

L'An 1095. donner l'investiture des Dignités Ecclesiastiques.

Concile de Clermont. XVII. Défenses aux Evêques & aux Prêtres de faire hommage-lige entre les mains du Roi ou de quelque Laïque.

XVIII. Un Seigneur ne pourra avoir pour Chapellain, que celui que son Evêque ou l'Archidiacre lui auront donné pour Directeur de son ame.

XXVIII. Défenses de communier sans prendre séparément le Corps & le Sang, à moins qu'on ne le fasse par nécessité ou par précaution, (apparemment de crainte de répandre quelques goutes du Sang de Jesus-Christ.)

Ce Canon proscrit l'usage de donner le Corps du Seigneur trempé dans le Sang, comme on faisoit dans l'Eglise Grecque & au Monastere de Clugni. L'usage de l'Eglise de Jérusalem étoit de ne donner la Communion que sous l'espece du pain; & après la Conquête de Jerusalem, cet usage s'établit insensiblement dans les Eglises d'Occident.

XXIX. Si quelqu'un poursuivi par ses ennemis se refugie auprès de quelque Croix sur les chemins, il doit y trouver un asyle comme dans une Eglise. (C'étoit pour ménager de ces asyles aux Voyageurs, qu'on avoit érigé d'espace en espace des Croix sur les grands chemins.)

XXXI. Défenses sous peine d'excommunication de piller les meubles de l'Evêque après sa mort.

On fit quelques autres Reglemens au Concile de Clermont, qui nous ont été conservés par les Canonistes ou par d'autres Auteurs. On proscrivit comme simoniaque ce qu'on nommoit le *rachat des Autels*,

qui consistoit en ce qu'on donnoit une nouvelle somme d'argent à l'Evêque à la mort de la personne qui desservoit ces Autels. On ordonna que les Eglises qui avoient été possedées pendant trente années par les Monasteres, ne pussent plus leur être ôtées, & demeurassent libres de toutes redevances; que dans les Eglises Paroissiales qui appartiennent aux Moines, il y eût un Chapellain nommé par l'Evêque sur la présentation des Moines, pour gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être Curé; & que son institution & sa déposition fussent entierement à la disposition de l'Evêque Diocesain. L'Evêque de Limoges étendit cette Ordonnance du Concile aux Chanoines Réguliers. Il leur défendit de prendre le soin des ames, & d'entendre les Confessions. Mais Yves de Chartres désaprouva fort que les Chanoines Réguliers fussent exclus du gouvernement des Paroisses.

L'An 1095. Concile de Clermont.

Ep. 93.

On rapporte aussi que le Pape déposa au Concile de Clermont deux Evêques, pour avoir été ordonnés avant l'âge requis par les Canons; mais qu'à la fin du Concile, il leur rendit leurs Crosses à la priere des autres Evêques.

La Primatie de l'Eglise de Lyon fut une des principales affaires dont on traita au Concile de Clermont. Richer Archevêque de Sens refusoit de la reconnoître sous prétexte que le même droit avoit été accordé autrefois à son Eglise. L'Archevêque de Lyon fit des plaintes au Concile de sa résistance; & le Pape somma Richer de se tenir prêt à répondre le lendemain. Il ne put alléguer aucune bonne raison: cependant il persista dans le refus qu'il faisoit de se soûmettre. On

Primatie de Lyon confirmée au Concile de Clermont.

L'An 1095. voulut bien lui accorder un delai de trois jours : au bout desquels il ne comparut point. Ses Suffragans obtinrent encore un delai d'un jour, promettant de se soumettre, s'ils ne pouvoient engager le Métropolitain à le faire. Enfin le sixiéme jour du Concile, comme l'Archevêque de Sens demandoit encore du temps, le Pape avec l'approbation du Concile déclara que l'Archevêque de Sens devoit obéïssance à celui de Lyon comme à son Primat. Les Suffragans de Sens la lui promirent chacun en son particulier. On ne parla point de l'Archevêque de Tours, parce qu'il avoit depuis long-temps reconnu la Primatie de Lyon : celui de Roüen étoit absent. Hugues de Lyon envoya Aganon d'Autun & Lambert d'Arras sommer Richer de Sens de se soumettre à la décision du Concile. Il le refusa encore. C'est pourquoi le Pape lui interdit l'usage du *Pallium*, & lui ôta toute autorité sur ses Suffragans, jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Il porta la même Sentence contre l'Archevêque de Roüen, si dans trois mois il ne se soumettoit. Le Pape Urbain confirma ainsi la Primatie accordée à l'Eglise de Lyon par Gregoire VII. L'Acte de confirmation est daté du Concile de Clermont le premier de Decembre, l'an 1095.

Concile de Clermont.

Decretum Urbani de Primatu Lugd. T. X. Conc. p. 517.

Croisade pour la délivrance de la Terre Sainte.

Le Pape Urbain avoit à cœur une affaire beaucoup plus importante, & pour laquelle il avoit principalement assemblé le Concile de Clermont. C'étoit la délivrance de la Terre Sainte, qui gémissoit depuis tant d'années sous la cruelle servitude des Sarrazins & des Turcs. Les Papes avoient conçu depuis long-temps le dessein de réunir les armes des Princes Chré-

tiens

tiens pour la conquête de la Paleſtine. Silveſtre II, plus connu ſous le nom de Gerbert, avoit écrit à ce ſujet une Lettre circulaire à tous les Princes d'Occident. Gregoire VII. qui avoit des vûës auſſi élevées qu'il avoit le courage grand, avoit réſolu de marcher lui-même à la délivrance de la ſainte Cité à la tête d'une armée nombreuſe de Chrétiens : mais ſes démélés avec l'Empereur Henri, l'empêcherent de ſuivre ce projet. La gloire de l'exécuter étoit réſervée à un Pape François, c'eſt-à-dire, à Urbain II. Voici ce qui le détermina à cette grande entrepriſe.

L'An 1095. Concile de Clermont.

Un ſaint Prêtre du Dioceſe d'Amiens, nommé Pierre & ſurnommé l'Hermite, parce qu'il menoit une vie ſolitaire, ayant eu la dévotion de faire le pélerinage de Jéruſalem, fut ſenſiblement affligé de voir les ſaints lieux, qui avoient été conſacrés par la préſence de l'Homme-Dieu durant ſa vie mortelle, devenus l'objet des profanations des Infideles. Il en conféra avec Simeon Patriarche de Jéruſalem ; & il lui fit entendre dans pluſieurs entretiens qu'ils eurent à ce ſujet, qu'il ne ſeroit peut-être pas ſi difficile de délivrer la Paleſtine du joug des Barbares, & de porter tous les Princes de l'Europe à une entrepriſe ſi glorieuſe au nom Chrétien ; que le Pape qui avoit du zele & de l'autorité, pourroit aiſément les réünir.

Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croiſade.

On convint que le Patriarche écriroit une Lettre pathetique au Pape ſur ce ſujet ; & Pierre l'Hermite s'engagea de la porter, & de parcourir enſuite toutes les Cours des Princes Chrétiens pour les exciter à cette expedition. Pierre l'Hermite s'étant mis en prieres pour recommander à Dieu le ſuccès de ſon

L'An 1095. entreprise, s'endormit & vit en songe Nôtre-Seigneur qui lui dit : *Leve-toi, Pierre, & presse-toi de faire ce qui t'est commandé. Je serai avec toi ; le temps de secourir mes serviteurs est arrivé.* Le Patriarche à qui il raconta ce songe, ne douta point que ce ne fût une vision miraculeuse ; & Pierre ne différa plus de s'embarquer pour se rendre en Italie.

Il remit au Pape Urbain la Lettre du Patriarche de Jérusalem, & lui exposa le sujet de son voyage. Le Pape fut touché de l'état déplorable, où il apprit que la Chrétienté étoit réduite dans l'Orient. Il résolut de faire tout ce qui dépendoit de lui, pour y apporter quelque remede. Il falloit pour cela réünir les armes des Princes Chrétiens, leur faire oublier leurs propres interêts, pour ne songer qu'à ceux de Jesus-Christ. Il ne désespera pas d'y réussir ; & il indiqua pour sonder les esprits un Concile à Plaisance l'an 1095. Sur le bruit qui se répandit que le Pape vouloit y proposer l'expédition de la Terre Sainte, il se rendit à Plaisance une multitude infinie de peuple, de Seigneurs Laïques, avec plus de quatre mille Ecclesiastiques. Aucun édifice n'étant assez grand pour contenir tant de personnes, il fallut tenir plusieurs séances en pleine campagne. Dès que le Pape proposa l'entreprise pour la délivrance de la Terre Sainte, tous les assistans marquerent leur joye par leurs applaudissemens, & s'écrierent qu'ils donneroient volontiers leur sang pour une si belle cause.

Le Pape propose la Croisade au Concile de Plaisance.

Concile de Clermont.

Le Pape charmé de voir de si heureux commencemens, passa en France pour consommer cette grande affaire au Concile, qu'il convoqua à Clermont au

mois de Novembre de la même année 1095. Il fit à ce sujet dans le Concile un discours fort éloquent, où après avoir exposé les profanations qu'on commettoit dans les lieux saints de la Palestine, il exhorta en termes fort pathetiques tous les François à prendre les armes pour vanger la gloire de Jesus-Christ, & pour délivrer tant de Chrétiens opprimés par les Turcs. » Il est beau, dit-il, de mourir pour » Jesus-Christ à la vûë de cette Ville, où il est mort » pour nous. Si vous mourrez avant que d'y arriver, » vôtre récompense n'en sera pas moins grande. C'est » un crime que de piller les Chrétiens comme vous » faites, mais c'est un merite que de tirer l'épée con» tre les Sarrasins. » En finissant ce discours, il adressa la parole aux Evêques du Concile, & les exhorta à prêcher à leurs peuples la guerre sainte.

L'An 1095.

Concile de Clermont.

Discours du Pape pour exhorter les Peuples à la Croisade.

Le discours du Pape fit une grande impression sur des esprits qui étoient déja préparés. Toute l'assemblée y applaudit, & s'écria *Dieu le veut.* Ces mots que tout le monde s'accorda à répéter comme par inspiration, parurent d'un heureux augure, & devinrent dans la suite le cri de guerre le plus ordinaire dans les combats. Plusieurs des assistans s'empresserent de s'enrôler pour cette expédition; & pour marque de leur engagement, on convint qu'ils porteroient une Croix d'étoffe rouge sur leurs habits. C'est pourquoi ils furent appellés les *Croisés*; & cette expédition fut nommée *la Croisade*. On portoit plus communément cette croix sur l'épaule droite.

Aimar de Monteil Evêque du Pui se croisa le premier; & le Pape qui connoissoit sa prudence & son

L'An 1095. zele pour cette ſainte entrepriſe, le nomma ſon Legat dans l'armée des Croiſés.

Concile de Clermont.

Pour animer les Fidéles à la guerre ſainte, on fit un Canon dans le Concile, par lequel on déclara que le voyage que l'on feroit à la Terre Sainte pour la délivrance de Jéruſalem, tiendroit lieu de toutes les pénitences qu'on pourroit avoir méritées pour ſes pechés; & ce fut la principale époque de l'affoibliſſement de la diſcipline pour les pénitences Canoniques, que nous avons vû juſqu'à preſent être encore aſſez ſéveres. Il n'y eut pas de pecheur, qui n'aimât mieux faire ce voyage, que d'eſſuyer les auſterités & l'humiliation d'une pénitence publique. De plus, afin d'ôter tout obſtacle, on défendit rigoureuſement toutes les guerres particulieres, que les Seigneurs ſe faiſoient les uns aux autres; & l'on ordonna que les biens & les perſonnes des Croiſés ſeroient ſpecialement ſous la protection de l'Egliſe.

Etabliſſement du petit Office de la Sainte Vierge.

Enfin, pour attirer les bénédictions du Ciel ſur cette grande entrepriſe, le Pape Urbain crut qu'il falloit y intéreſſer la Mere de Dieu. Pour cela, ayant pris l'avis des Peres du Concile, il ordonna que les Clercs réciteroient le petit Office de la Vierge, qui étoit en uſage parmi les Hermites inſtitués par Pierre Damien. Non ſeulement le Clergé, mais les Laïques & même les femmes reçurent avec joye cette ſainte pratique, & en retirerent de grands fruits. On ajoûte que le même Pape ordonna que le Samedi ſeroit ſpecialement conſacré à la Sainte Vierge, & qu'on en feroit l'Office ce jour-là.

Gaufrid. Prior Voſiens.

Le Pape ayant terminé en moins de quinze jours

tout ce qu'il s'étoit proposé de faire dans le Concile, donna sa bénédiction & l'absolution à ceux qui le composoient, & les congédia. Il partit de Clermont le second de Décembre, & alla dédier l'Eglise du Monastere de Saucillanges. Il se rendit ensuite à Brioude & à S. Flour, où il fit aussi la dédicace de l'Eglise du Monastere, qui étoit un Prieuré de Clugni. Il alla de là à Aurillac, & il se trouva le jour de S. Thomas au Monastere d'Userche, où Bernard Archevêque de Tolede qui étoit à la suite du Pape, ayant trouvé qu'un Moine de cette Abbaye nommé Bourdin, avoit de l'esprit & des talens, il l'emmena avec lui en Espagne. Bourdin ne se fit dans la suite que trop connoître par les maux qu'il causa à l'Eglise, s'étant fait Antipape par ses intrigues.

L'An 1095.

Le Pape visite plusieurs Eglises de France.

Bernard Archevêque de Tolede étoit François, du Diocese d'Agen, & d'un lieu nommé Sauvetat. Il étoit Moine de Clugni, & avoit été envoyé en Espagne pour réformer quelques Monasteres. Il s'y fit tellement estimer par sa prudence & par son zele, qu'il fut choisi pour premier Archevêque de Tolede, après la conquête de cette place sur les Sarrazins. Il tira dans la suite plusieurs excellens sujets de France, qu'il plaça sur les principaux Sieges d'Espagne.

Bernard de Tolede.

Le Pape continuant sa route, arriva à Limoges le 23. de Décembre, & y célébra la Fête de Noël. Il dit la Messe de Minuit dans l'Eglise des Religieuses de N. D. de la Regle; celle du point du jour à S. Martial, où il prêcha : ensuite revêtu de ses habits Pontificaux & couronné de la Thiare, il alla célébrer la troisiéme Messe, & le reste de l'Office à la Cathedra-

Chron. Gaufrid. Prior. Vosiens. t. 2. Bibl. Labb. p. 293.

L'An 1095. le. Le 29. de Décembre, il dédia l'Eglise Cathedrale ; & le dernier jour du même mois, il dédia celle de l'Abbaye de S. Martial. Il étoit accompagné dans cette cérémonie des Archevêques, Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daibert de Pise & Ranger de Rhegio ; & des Evêques, Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoux de Saintes, Rainald de Perigueux, Raimond de Rhodez & Humbald de Limoges. Le Pape bénissoit l'eau, & les Prelats en faisoient les aspersions au dedans & en dehors de l'Eglise. Sa Sainteté consacra de ses mains le grand Autel. Après quoi il sortit de l'Eglise pour donner sa bénédiction à une multitude innombrable de peuple qui s'étoit rendu à Limoges.

Concile de Limoges.

Cette affluence extraordinaire donna lieu au Pape de tenir à Limoges un Concile, où il prêcha la Croisade avec succès. Il y déposa Humbald Evêque de Limoges accusé & convaincu d'avoir falsifié des Lettres Apostoliques, pour se maintenir dans son Siege, qu'on lui contestoit. Humbald se retira à Sainte-Severe en Berri, dont ses freres étoient Seigneurs, & où il vêcut long-temps comme un simple Laïque. Guillaume Prieur de S. Martial fut élu en sa place, & mourut de poison la troisiéme année de son Episcopat.

L'An 1096.

Le Pape à Poitiers & à Angers.

Urbain alla de Limoges célebrer à Poitiers la Fête de S. Hilaire le 13. de Janvier de l'an 1096. Il y fit la dédicace de l'Eglise d'un Monastere qu'on nommoit le *Moustier-neuf*, & qui avoit été fondé dès l'an 1068. par Gui-Godefroi Comte de Poitiers. De Poitiers, le Pape se rendit à Angers, où il dédia pareillement

l'Eglise du Monastere de S. Nicolas, en présence L'An 1096.
d'une multitude innombrable de personnes de toutes conditions, que le desir de voir un si grand Pape, avoit attirées en cette Ville. Robert d'Arbrissel qui s'étoit retiré dans les Forêts de Craon, où il menoit une vie angelique avec une troupe de pieux Hermites qu'il s'étoit associés, édifioit alors le Diocese d'Angers par ses vertus & par son zele : car il faisoit quelquefois des excursions Apostoliques. Le Pape sur l'éloge qu'on lui fit de ses talens, voulut l'entendre, & le fit prêcher à la solemnité de la dédicace de l'Eglise de S. Nicolas. Robert s'y fit admirer ; & le Pape fut si charmé de son rare talent, qu'il lui ordonna, comme nous avons dit, de renoncer aux exercices de la vie solitaire, pour s'adonner entierement à la prédication. Nous verrons bientôt avec quel succès ce S. homme s'acquitta d'une commission si honorable.

Une Chartre d'Urbain II. datée de Sablé nous apprend que ce Pape se rendit d'Angers en cette Ville. Il alla ensuite au Mans. Il estimoit Hoël qui en étoit Evêque, & qui avoit assisté au Concile de Plaisance, & à celui de Clermont. Il lui donna des marques de son estime, en le nommant Commissaire pour terminer un différend entre Geofroi Evêque d'Angers & l'Abbé de Tournus touchant l'Eglise de Doüé, & un autre différend entre les Moines de S. Aubin & quelques Seigneurs d'Anjou. L'honneur que reçut Hoël par la visite du Pape, consola ce Prelat des maux qu'il avoit soufferts durant les révolutions qui étoient arrivées dans le Maine.

Helie de la Flêche qui prétendoit au Comté du

L'an 1096. Mans à double titre, par droit d'achapt & par droit de ſucceſſion, deſcendant par les femmes des anciens Comtes du Maine, s'étoit ſaiſi de la perſonne de l'Evêque, & l'avoit tenu priſonnier dans ſon Château de la Flêche. C'étoit alors une place forte & qui fut plus d'une fois aſſiegée par des armées conſidérables. Hoël ne recouvra ſa liberté qu'en abandonnant le parti des Normans qu'il avoit ſoûtenu juſqu'alors. Il accompagna le Pape, qui ſe rendit du Mans au Monaſtere de Vendôme, & enſuite à Tours, où il paroît qu'il logea d'abord à Marmoûtier.

Révolutions dans le Maine.

Anonym. ap. Mabill. t. V. Ann.

Ce que le Pape Urbain fit à Tours.

Le neuviéme de Mars qui cette année étoit le ſecond Dimanche de Carême, le Pape fit un Sermon ſur les bords de la Loire, mangea au Refectoire des Moines avec les Cardinaux de ſa ſuite & quelques autres Prelats; & le lendemain Lundi il fit la dédicace de l Egliſe de Marmoûtier. Après quoi il alla tenir un Concile dans l'Egliſe de S. Martin. Les Chanoines de cette célebre Collegiale l'y reçurent avec toutes ſortes d'honneurs, & l'inviterent à prendre chez eux un logement qu'il accepta. Ils avoient été excommuniés par Amat alors Evêque d'Oleron & Legat de Gregoire VII, pour n'être pas allés au devant de ce Legat le recevoir en Proceſſion. Urbain leur en fit des reproches; mais ils lui montrerent des priviléges des ſouverains Pontifes, ſelon leſquels ils n'étoient obligés de recevoir en Proceſſion que le Pape, le Roi, & l'Archevêque de Tours une fois en ſa vie. Le Pape fut ſatisfait; & confirma cet ancien uſage par un nouveau privilege daté du Château de S. Martin le 14. de Mars. L'on nommoit le Château de

de S. Martin, ou le Château-neuf, la Ville qui s'étoit formée autour de l'Eglise de S. Martin. L'An 1096.

Le Concile que le Pape avoit résolu de tenir à Tours, s'assembla le 3e Dimanche de Carême. Outre les Cardinaux & quelques Evêques d'Italie de la suite du Pape, les Archevêques, Hugues de Lyon, Radulfe de Tours, Gui de Vienne, Hildebert de Bourges, & Amat de Bourdeaux y assisterent avec les Evêques, Yves de Chartres, Geoffroi d'Angers, Hoël du Mans, Morvan de Vannes, Guillaume de Clermont & Marbode élu Evêque de Rennes, qui fut sacré dans ce Concile. On ne sçait pas le détail de ce qui s'y passa; mais le Pape y confirma les Decrets publiés au Concile de Clermont, & termina plusieurs differends. Concile de Tours.

Il affranchit le Monastere de Glanfeüil de la dépendance où il étoit de l'Abbé de S. Maur des Fossés, ordonnant qu'il eût un Abbé propre. Les Moines de S. Maur des Fossés réclamerent contre ce Jugement après la mort du Pape Urbain, & engagerent Yves de Chartres à écrire en leur faveur à Paschal II. Les Chanoines de S. Martin se plaignirent au Concile, des Moines & de l'Abbé de Cormeri, qui s'étoient soustraits à la dépendance, où ils avoient toûjours été de l'Eglise de S. Martin. Cette affaire ayant été examinée dans le Concile, on obligea Gui Abbé de Cormeri, de remettre son Bâton Pastoral sur le Tombeau de S. Martin: mais comme cet Abbé étoit un digne sujet, on lui permit de l'y reprendre; & l'on ordonna que quand l'Abbé de Cormeri seroit mort, son bâton Pastoral seroit mis sur le Tombeau de S. Martin, où *Yvo Ep. 159.*

L'An 1096. celui qui ſeroit élu, viendroit le prendre par ordre du Doyen & du Chapitre.

Abus dans le Chapitre de S. Martin de Tours.

Il s'étoit gliſſé de grands abus parmi les Chanoines de S. Martin, que le Pape tâcha de corriger. Le plus criant étoit la ſimonie. Les Chanoines vendoient ou achetoient publiquement toutes les Prébendes & dignités de cette célébre Collégiale : ils ſe croyoient en droit de revendre ce qu'ils avoient acheté. Le Pape repréſenta aux coupables l'énormité de ce crime. Ils en eurent honte ; & les Chanoines d'un commun accord lui promirent qu'ils ne vendroient plus les benefices à leur collation, & qu'ils exigeroient la même promeſſe de ceux qui ſeroient reçus Chanoines dans leur Chapitre. Après quoi le Pape confirma tous les Privileges de l'Eglise de S. Martin.

T. X. Conc. p. 436.

T. X. Conc. p. 443.

On traita auſſi dans le Concile de Tours de l'affaire du Roi Philippe, qui étoit toûjours excommunié au ſujet de ſon mariage avec Bertrade. Le Pape ſe plaignit de quelques Evêques François, qui ne ſe ſéparoient pas de la Communion de ce Prince, & qui ſe vantoient même qu'ils leveroient l'excommunication que lui Pape avoit lancée contre le Roi. Richer Archevêque de Sens, qui étoit alors mécontent du Pape à cauſe de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Clermont dans l'affaire de la Primatie de Lyon, fut ſoupçonné de tenir ces diſcours. Le Pape qui joignoit toûjours la modération à la fermeté, écrivit une belle lettre à ce ſujet, adreſſée à Richer & aux Evêques ſes Suffragans.

Lettre du Pape Urbain à Richer de Sens.

„ On nous a rapporté, dit-il, que quelques-uns de „ nos confreres ont eu la hardieſſe de dire qu'ils ne

„ s'abstiendroient pas de faire leur Cour au Roi ; & L'An 1096.
„ qu'au contraire, ils leveroient l'excommunication Ep. Urbani
„ portée contre lui, quoiqu'il n'ait pas quitté la fem- T. X. Concil. p. 443.
» me au sujet de laquelle il a été excommunié. Mais
» ceux qui parlent de la sorte, ou ignorent les Ca-
» nons, ou ils ne craignent point de les violer : car
» selon les Canons & la coutume de l'Eglise, celui qui
» a été excommunié par un Evêque, ne peut être ab-
» sous par un autre. Les Métropolitains ne peuvent
» même délier ce que leurs suffragans ont lié. Com-
» ment donc oseroient-ils annuller les decrets du
» Siége Apostolique ? Il est plus clair que le jour, que
» non seulement les Evêques & les Primats, mais
» encore les Patriarches sont de droit divin soumis au
» S. Siége : car on sçait que des autres Tribunaux on
» appelle à son Tribunal, & que des Jugemens qu'il a
» rendus, on n'appelle à personne ».

» Nous ne croyons pas non plus, que ces Prelats
» ignorent que le S. Siége, sans tenir un Concile,
» peut rétablir ceux qu'un Concile auroit condamnés
» injustement, & que personne n'a droit de revoir ses
» Jugemens. Que ces Evêques voyent donc en vertu
» de quoi ils pourroient absoudre un pecheur sans la
» présence & sans l'ordre de celui qui l'a lié dans un
» Concile général. Pour nous, il nous a paru, & à tous
» ceux qui se sont assemblés à Tours avec nous, que
» selon la Loi, l'Evangile, & les Canons, vous n'a-
» vez aucun pouvoir d'absoudre celui que nous
» avons lié. C'est pourquoi nous declarons nôtre fils
» le Roi de France excommunié jusqu'à ce qu'il ait
» obéi ; & si quelqu'un abuse de sa puissance pour

L'An 1096. » l'abſoudre, nous ordonnons qu'il perde le privilege de cette puiſſance. Nous vous invitons de » vous trouver tous avec nous au Concile que nous » tiendrons à Arles pendant l'Octave de S. Pierre.»

Le Dimanche *Lætare* qui eſt le quatriéme de Carême, le Pape ſe couronna de palmes (*a*), ſelon l'uſage de Rome. Il fit auſſi le même jour la benédiction de la Roſe d'or, comme il eſt marqué dans l'Ordre Romain ; & pendant la Proceſſion générale qu'il fit enſuite de l'Egliſe de S. Martin à celle de S. Gatien, il donna cette Roſe à Foulques Comte d'Anjou qui étoit préſent, & qui la porta le reſte de la Proceſſion. Car, quand il ſe trouvoit à Rome quelque Prince à la Proceſſion qu'on faiſoit après la bénédiction de la Roſe d'or, c'étoit l'uſage que le Pape la lui donnât : ſinon, il l'envoyoit par honneur à quelque Princeſſe ou à quelque Prince abſent.

Libell. Fulcon. in Collect. Holſtenii.

Le Comte d'Anjou fut ſi charmé de ce preſent, que pour témoigner l'eſtime qu'il en faiſoit, il s'engagea à porter tous les ans cette fleur à la Proceſſion du Dimanche des Rameaux, & il ordonna que ſes ſucceſſeurs ne manquaſſent pas de la porter à la même Proceſſion, qui étoit fort célébre à Angers dès le temps de Theodulfe Evêque d'Orleans, comme on le voit par la belle Hymne qu'il compoſa pour y être chantée. On y portoit non ſeulement des Rameaux, mais encore des fleurs ; & c'eſt, je crois, d'où nous eſt venu le nom de *Pâque fleurie*.

(*a*) Comme la Station du quatriéme Dimanche de Carême eſt marquée dans le Miſſel Romain à l'Egliſe de Rome dite *Sainte Croix de Jéruſalem*, & que les Palmes étoient le ſymbole des Pelerins de Jéruſalem, il me paroit que c'eſt la véritable raiſon pourquoi on portoit des Palmes à la Proceſſion, qu'on faiſoit ce jour-là pour ſe rendre à cette Egliſe.

Après le Concile de Tours, le Pape Urbain II. partit pour aller tenir celui qu'il avoit indiqué à Arles. Mais ce Concile se tint à Nismes, apparemment pour la commodité du Roi Philippe, qui voulut s'y rendre. Le Pape repassa par Poitiers; & ayant célébré la fête de Pâque à Saintes, il arriva à Toulouse vers le vingtiéme de Mai, & le 24 du même mois, il dédia l'Eglise de S. Saturnin, vulgairement S. Sernin, accompagné de Bernard Archevêque de Tolede, d'Amat, qui de l'Evêché d'Oleron avoit été transferé à l'Archevêché de Bourdeaux, & de plusieurs autres Prelats. Isarne étoit alors Evêque de Toulouse, il paroît que ce fut un digne Prelat. Cependant il avoit été accusé de quelque crime; mais il se purgea canoniquement dans un Concile, que le Pape Urbain fit tenir à Toulouse par ses Legats l'an 1090.

L'An 1096.

Bertold.

De Toulouse le Pape se rendit à Montpellier & à Maguelonne à la priere de Godefroi Evêque de Maguelonne, du Diocese duquel étoit Montpellier. Il passa cinq jours à Maguelonne; & l'on prétend que le second jour de son arrivée, qui étoit le jour de S. Pierre, ayant assemblé le Clergé & les Seigneurs du Pays, il fit un sermon, consacra toute l'isle de Maguelonne, & accorda la rémission des pechés à ceux qui y étoient enterrés, ou qui y seroient enterrés dans la suite. C'est ce que dit l'Auteur de l'Histoire des Evêques de Maguelonne (*a*). Mais cet Historien écrivoit environ deux cens cinquante ans après;

T. 1. *Bibl. Labb. p.799.*

(*a*) L'Auteur de cette Histoire que le P. Labbe a donnée au Public, est Arnauld de Verdale, qui fut élu Evêque de Maguelonne l'an 1339, & qui mourut l'an 1352. Le Siege de Maguelonne ne fut transferé à Montpellier que l'an 1536. sous l'Episcopat de Guillaume Pellicier.

L'An 1096. & Urbain II. étoit trop habile, pour ignorer que de pareilles absolutions générales données aux morts, seroient inutiles & contraires aux Canons.

Le Pape étoit à Montpellier lorsqu'Yves de Chartres alla le trouver de la part du Roi, pour obtenir le consentement de sa Sainteté à l'Ordination de Guillaume de Montfort pour le Siege de Paris. Après la mort de Geoffroi arrivée le premier de Mai l'an 1095. Guillaume fils de Simon de Montfort & frere de Bertrade, pour laquelle le Roi Philippe étoit excommunié, fut élu Evêque de Paris. C'étoit un sujet qui promettoit beaucoup; mais il n'avoit pas encore l'âge requis pour l'Episcopat, & l'on avoit lieu de craindre que son élection ne fût pas canonique. On ne doutoit point que le Clergé de Paris n'eût été gagné par les intrigues & par les présens de Bertrade: c'est pourquoi Richer Archevêque de Sens, Hugues Legat du Pape & Archevêque de Lyon, & le Pape Urbain lui-même, refuserent de consentir à cette élection. Guillaume consulta Yves de Chartres, auprès de qui il avoit été élevé, pour sçavoir s'il devoit accepter l'Episcopat dans ces circonstances. Yves qui connoissoit ses bonnes qualités, fut d'avis qu'il l'acceptât, si après un examen qu'il feroit sur les lieux, il reconnoissoit que son élection n'eût point été l'effet de la brigue, de la faveur ou de la simonie.

Guillaume de Montfort élu Evêque de Paris.

Guillaume s'étant assûré de la canonicité de son élection, accepta l'Episcopat: mais sa jeunesse étoit un autre obstacle. Yves lui conseilla de demander dispense au Pape, & cependant de garder les interstices en recevant les différens Ordres, avant que de

ſe faire ſacrer Evêque. C'eſt ce que l'Evêque de Chartres écrivit au Pape. Ce Prelat s'étant enſuite rendu auprès de ſa Sainteté, le Pape fit examiner cette affaire, pendant le ſejour qu'il fit à Montpellier; & comme il lui reſta quelque deffiance, il permit à la vérité qu'on ordonnât Guillaume Evêque de Paris avant la S. Remi prochaine, mais à condition, que le Doyen, le Chantre & l'Archidiacre de l'Egliſe de Paris, feroient auparavant entre les mains d'Yves de Chartres le ferment ſuivant.

L'An 1096.

» Ce n'eſt pas pour quelque preſent que nous » ayons reçu ou qu'on nous ait promis, ni à cauſe de » la faveur où eſt la ſœur de Guillaume auprès du Roi, » ou des menaces que ſa ſœur ou le Roi nous ayent » faites, que nous avons élu Guillaume pour nôtre » Evêque: Qu'ainſi Dieu nous aide & ſes SS. Evan- » giles». Les Principaux du Clergé prêterent ce ferment. Cependant il reſtoit encore une difficulté. C'étoit à Richer de Sens à faire l'Ordination en qualité de Metropolitain, & il avoit défenſes de porter le *Pallium*, à cauſe de ſa réſiſtance au ſujet de la Primatie de Lyon: mais le Pape lui permit de le porter en cette occaſion. Ainſi Guillaume fut ordonné Evêque de Paris.

Serment que firent les principales Dignités de l'Egliſe de Paris au ſujet de l'Election de Guillaume.

Yvonis Ep. 54.

Urbain ayant terminé cette affaire à Montpellier, ſe rendit à Niſmes, où il tint le Concile qui avoit été indiqué à Arles. Le Roi Philippe malgré la violente paſſion qui l'attachoit à Bertrade, ne put ſoûtenir plus long-temps le poids de l'excommunication dont il étoit frappé. La grace agiſſant ſur ſon cœur, il fit pour rompre les chaînes qui le captivoient, des efforts

Concile de Niſmes.

L'An 1096. qui parurent ſinceres. Il ſe ſépara de ſa concubine, & alla lui-même au Concile de Niſmes pour demander ſon abſolution, en promettant qu'il n'auroit plus aucun commerce avec Bertrade. Cette demarche donna la plus ſenſible conſolation au Pape, qui leva avec plaiſir les cenſures qu'il s'étoit crû obligé de porter contre ce Prince : mais nous verrons que ſa joye ne fut pas longue.

Concile de Niſmes.

Chron. Malleac.

On fit au Concile de Niſmes ſeize Canons, dont voici les diſpoſitions les plus remarquables (*a*).

Canons du Concile de Niſmes. *T. X. Conc. p. 605.*

I. Défenſes aux Evêques d'obliger les Moines de racheter d'eux les Autels ou les Egliſes à la mort des Clercs qui les deſſervent ; & on rappelle le Reglement du Concile de Clermont à ce ſujet. Mais ce ſera aux Evêques à placer dans ces Egliſes des Prêtres du conſentement des Abbés de qui elles dépendent.

II. » Il y a des ignorans, qui ſe laiſſant emporter » au mouvement de leur jalouſie, diſent que les Moi- » nes étant morts au monde pour vivre à Dieu, ſont » indignes de faire les fonctions Sacerdotales, com- » me de donner la Penitence, le Baptême, ou l'Ab- » ſolution : mais ils ſe trompent groſſierement. Au- » trement, S. Gregoire qui étoit Moine, n'auroit ja- » mais été élevé au Souverain Pontificat. S. Auguſtin » ſon diſciple, S. Martin, & tant d'autres SS. Moi- » nes, n'auroient pas été promus à l'Epiſcopat. S. » Benoît n'a fait là-deſſus aucune défenſe. Il a ſeu-

T. IV. Spicil. p. 234.

(*a*) Le P. Dacheri qui a imprimé les Canons de ce Concile ſur le Manuſcrit de Saint Aubin d'Angers, en compte dix-huit. Le P. Labbe qui les a donnés dans ſon édition des Conciles ſur une Copie du P. Sirmond tirée ſur le même Manuſcrit, n'en met que ſeize. Mais cette différence ne vient que de la maniere dont les Editeurs ont partagé les Articles.

lement

L'An 1096. Concile de Nismes.

» lement recommandé aux Moines de ne ſe pas mêler
» des affaires ſéculieres : ce qui eſt également défen-
» du aux Chanoines.... Les uns & les autres ſont des
» Anges, qui portent les ordres de Dieu : mais les
» Moines ſont des Cherubins, dont les ſix aîles ſont
» figurées par l'habit Monaſtique. Le Capuce en re-
» préſente deux, les manches deux, & le reſte de l'ha-
» bit repréſente les deux autres aîles. Nous ordon-
» nons donc que ceux qui s'élevent à ce ſujet contre
» les Moines, ſoient privés des fonctions de la Puiſſan-
» ce Sacerdotale (a) ».

III. Ceux qui ont renoncé au ſiécle, doivent avoir un plus grand ſoin de prier pour les pecheurs; & ils ſont plus capables de délier les pechés... Ainſi il nous paroît que ceux qui ont tout quitté pour Dieu, ſont en état d'adminiſtrer plus dignement le Baptême, la Penitence, & la Communion; parce que leur vie approche plus de celle des Apôtres.

IV. Celui qui aura la témérité de faire priſonnier un Evêque, un Abbé, ou un Prêtre, ſera excommunié & declaré infâme. De plus, ſa terre ſera miſe en interdit, juſqu'à ce qu'il ait fait ſatisfaction à l'Egliſe (Ces violences n'étoient pas rares alors; & Lambert Evêque d'Arras avoit été fait priſonnier en allant au Concile de Clermont).

V. Quand un Evêque ſera mort, on nommera

(a) On attribue un pareil Canon en faveur des Moines au Pape Boniface IV. Mr. Fleuri T. XIII. p. 628, dit que *le ſtyle en convient mieux au temps d'Urbain II*. Mais puiſqu'il avouë que S. Pierre Damien a cité ce Decret comme de Boniface IV, il eſt évident que Pierre Damien qui mourut l'an 1072, ne l'a point pris du Concile de Niſmes tenu l'an 1096. Ainſi il faut reconnoître qu'Urbain II. n'a fait que renouveller au Concile de Niſmes le même Decret que Boniface IV. porta dans un Concile de Rome au commencement du ſeptiéme ſiecle. *T. V. Conc. p. 1618.* *Opuſc. 28.*

L'An 1096. deux personnes de probité pour exécuter son Testament, & pour conserver au successeur les biens de l'Evêché. Celui qui s'en emparera sera excommunié; & on cessera l'Office Divin dans toutes les Eglises du Diocese.

Concile de Nismes.

VIII. Un Clerc ou un Moine qui a reçu un Benefice Ecclesiastique des mains d'un Laïque, en sera privé, parce qu'il n'est pas entré par la porte.

IX. Un Prêtre qui par ambition passe d'une Eglise moins riche à une plus riche, les perdra l'une & l'autre.

XIII. On ne mariera pas les filles avant l'âge de douze ans.

XVI. Défenses aux Moines de donner la sépulture à ceux qui meurent excommuniés, ou de faire pour eux quelque Service.

On traita au Concile de Nismes de l'affaire d'Anselle, qui avoit été élu pour l'Evêché de Beauvais, mais dont l'élection étoit contestée. Le Pape differa de l'approuver, & en remit l'examen à un autre temps. Mais Yves de Chartres pria Hugues Archevêque de Lyon de faire renvoyer la connoissance de cette cause au Métropolitain & aux Evêques de la Province.

Ivo. Ep. LV.

Il n'y avoit eu que trois Evêques de Normandie au Concile de Clermont, sçavoir Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux, & Serlon de Séez. A leur retour Guillaume Archevêque de Roüen, assembla tous ses suffragans dans l'Eglise Métropolitaine au mois de Fevrier 1096. pour leur faire accepter les Reglemens de Clermont. On fit au Concile de Roüen huit Canons que voici.

Concile de Roüen.

I. Le S. Concile ordonne que la Treve de Dieu ſoit gardée depuis le Dimanche avant le Mercredi des Cendres, juſqu'au lever du Soleil de la ſeconde ferie après l'Octave de la Pentecôte, & depuis le coucher du Soleil du Mercredi avant l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, & chaque ſemaine de l'année depuis le Mercredi au coucher du Soleil, juſqu'au lever du Soleil du Lundi ſuivant, auſſi bien que toutes les vigiles & toutes les fêtes de la Vierge & des Apôtres.

L'An 1096.
Concile de Roüen.
Ses Canons.

II. Le Concile ordonne pareillement que toutes les Egliſes & leurs parvis, tous les Clercs, les Moines & les Religieuſes, les femmes, les Pelerins, les Marchands & leurs valets, les bœufs & les chevaux de charrue, les Charretiers, les Laboureurs & toutes les terres qui appartiennent aux SS. auſſi bien que l'argent des Clercs, joüiſſent d'une paix perpétuelle, & qu'il ne ſoit jamais permis de les attaquer, de les enlever, ou d'y commettre quelque violence.

III. On ordonne que tous les hommes de l'âge de douze ans & au deſſus, jurent d'obſerver cette Treve de Dieu, en la maniere qu'on vient de le marquer, & faſſent pour cela le ſerment ſuivant. » Soïez témoins » que moi tel obſerverai cette Treve, & que je don» nerai ſecours à l'Evêque ou à l'Archidiacre contre » ceux qui refuſeront de la garder ou de la jurer. Si » j'en ſuis requis, je marcherai contre eux avec mes » armes, & je ſervirai de mon poſſible & ſelon ma » conſcience ». Qu'ainſi Dieu m'ait en aide & ſes Saints.

IV. On excommunie ceux qui refuſeront de fai-

L'An 1096. re ce serment, & on met leurs terres en interdit On excommunie même les Marchands ou les Artisans qui leur vendroient quelque chose.

Concile de Roüen.

V. Les Eglises doivent joüir des biens & privileges, dont elles jouissoient du temps du Roi Guillaume le Conquerant.

VI. Le Concile défend aussi aux Laïques de mettre un Prêtre dans une Eglise, ou de l'en ôter sans le consentement de l'Evêque, & de vendre ces places. Il défend pareillement à tous les Laïques de porter les cheveux longs. » Il faut, dit le Concile, que tout » homme soit tondu, comme il convient à un Chrê- » tien ; sans quoi il sera chassé de l'Eglise : aucun Prê- » tre ne lui fera de Service, & n'assistera à son enter- » rement ». (On croyoit que de porter les cheveux longs, c'étoit pour un homme un ornement trop effeminé).

VII. Aucun Laïque n'aura les droits Episcopaux ni aucune Juridiction qui concerne le soin des ames.

VIII. Aucun Prêtre ne se fera *l'homme* d'un Laïque: car il est indigne que des mains qui ont été consacrées par l'Onction, soient mises dans les mains profanes d'un homicide ou d'un adultere. Mais si un Prêtre tient d'un Laïque un Fief qui n'appartienne pas à l'Eglise, il donnera d'autres assûrances de sa fidélité qui puissent la garantir.

Gislebert Evêque d'Evreux, qui pour sa grande taille étoit surnommé la Gruë, & Fulbert Archidiacre de Roüen lurent à haute voix ces Reglemens dans le Concile de Roüen. Ils furent approuvés & signés par Guillaume Archevêque de Rouen, & par les Evê-

ques Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux, un autre Giſlebert de Liſieux, Turgiſe d'Avranches, Serlon de Séez & Radulfe de Coûtances. L'An 1096.

Dans tous ces Conciles, & ſur tout dans ceux que tint le Pape après celui de Clermont à Limoges, à Tours & à Niſmes, on publioit & on prêchoit la Croiſade : le Pape diſtribuoit lui-même les Croix à ceux qui vouloient s'enroller dans la ſainte Milice. En même temps les Evêques la prêchoient de toutes parts avec un ſuccès qui ſurpaſſa les eſperances. Pierre l'Hermite parcouroit ſans ceſſe les Provinces & les Cours des Princes pour la prêcher. Son zele, ſon deſintéreſſement & ſes mortifications lui donnoient l'air & l'autorité d'un Prophete. C'étoit un petit homme d'une phiſionomie aſſez peu avantageuſe, mais d'une éloquence vive & d'un courage heroïque : l'auſterité de ſa vie donnoit un nouveau poids à ſes diſcours ; & il n'avoit qu'à parler pour perſuader. Il marchoit ordinairement nuds pieds, vêtu d'une tunique de laine avec une cuculle. Il diſtribuoit aux pauvres les aumônes qu'on lui faiſoit, ne mangeoit que du pain, & ne bûvoit que de l'eau, mais ſans affectation : car il mangeoit quelquefois du poiſſon par complaiſance & bûvoit un peu de vin. Les peuples conçurent un ſi grand reſpect pour ſa vertu, qu'on le ſuivoit en foule par tout où il alloit, & l'on arrachoit des poils de ſon Mulet pour les conſerver comme des Reliques.

La Croiſade prêchée.

Caractere de Pierre l'Hermite.

Guibert Geſta Dei per Francos.

Tout fut bien-tôt en mouvement dans la France, dans l'Italie & l'Allemagne. On vit parmi les grands & parmi le peuple un égal empreſſement de prendre

Guibert Geſta Dei per Francos. l. 2. c. 3.

L'An 1096. Empressement des Seigneurs & du peuple pour la Croisade.

la Croix. Les paysans quittoient leurs campagnes, & les artisans leurs boutiques pour s'enrôller sous l'Etendart de la Croix. Les femmes & les vieillards vouloient être de la partie, moins pour combattre, que pour avoir la consolation de mourir dans une terre arrosée du Sang de Jesus-Christ. On s'empressoit de vendre son patrimoine à vil prix, pour trouver de quoi fournir à la dépense du voyage ; & ce n'étoit pas le vendeur, c'étoit l'acheteur qui taxoit le prix. Les Communautés Religieuses acquirent par là de grands biens à bon marché. Ce qu'il y eut de plus édifiant, c'est que toutes les inimitiés & les guerres particulieres, qui étoient auparavant allumées en France dans toutes les Provinces, cesserent par tout, aussi-bien que les violences & les vols. La paix & la justice sembloient être revenues sur la terre, pour préparer les hommes à une si sainte guerre.

Les principaux Seigneurs François qui se croiserent.

Parmi les Seigneurs François qui se croiserent, les plus distingués furent, Hugues le Grand frere du Roi Philippe, & Comte de Vermandois, Raimond Comte de Toulouse & de Provence, dit Raimond de S. Gilles, Robert II. Comte de Flandre, dit depuis *le Jerosolimitain*, Robert II. Duc de Normandie, Etienne Comte de Chartres & de Blois, & le fameux Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, qui eut tout l'honneur de cette Croisade. Il étoit fils d'Eustache II. Comte de Boulogne, & de la Bienheureuse Ide dont nous avons parlé. Les deux freres de Godefroi, Eustache & Baudoüin l'accompagnerent : des heros de ce caractere étoient capables de faire la conquête du monde entier, s'ils avoient eu un Generalissime

dont l'autorité eût pu les réünir : mais c'étoient tous Princes indépendans, tous dignes & tous jaloux de commander. L'An 1096.

Pierre l'Hermite se met à la tête d'une armée.

Il n'y eut pas jusqu'à Pierre l'Hermite qui ne voulût devenir Général d'Armée. Ce bon solitaire avoit eu mission de prêcher la Croisade : c'étoit son talent, & s'il eut moins entrepris, il eût fait davantage. Mais sans connoître d'autre discipline que la discipline Monastique, & sans avoir d'autre qualité d'un Général, que le don de bien faire une harangue, car il étoit Prédicateur pathetique, il voulut conduire les troupes qu'il avoit amassées par ses exhortations. Il se mit à la tête d'un gros Corps d'armée composé de diverses Nations, de François, d'Anglois, d'Allemans, la plûpart sans discipline, sans expérience, & encore plus mauvais soldats, qu'il n'étoit mauvais Général. Un Hermite qui n'avoit jamais combattu que contre les ennemis du salut, étoit peu propre à apprendre le mêtier de la guerre à de pareilles troupes. Il ne tarda pas à s'en appercevoir ; & il fut bientôt obligé de partager son armée en deux Corps. Il donna le commandement de l'un à un Gentilhomme François nommé Gautier, & surnommé *Sans avoir*, parce qu'il étoit fort pauvre ; & il se chargea de conduire l'autre. Mais ces deux Chefs manquoient chacun d'une des qualités les plus nécessaires à un Général, Gautier d'autorité, & l'Hermite d'experience.

Defordres de l'armée de Pierre l'Hermite.

Sous de tels Capitaines les troupes marcherent comme elles étoient conduites, c'est à-dire, sans ordre, sans précaution, & même sans provisions. Afin de s'en fournir, on pilloit les Provinces & l'on

L'An 1096. ſe faiſoit par là des ennemis qu'il falloit preſque à chaque pas combattre ſur la route. Pour augmenter la confuſion, une grande troupe de femmes, de Moines & d'Eccleſiaſtiques ſuivoient l'armée, & étoient toûjours les premiers à fuir dans l'occaſion. Les Croiſés mêmes oubliant la ſainteté de leur expédition, ſe livroient à toutes ſortes de deſordres. Ils mettoient le feu ſur leur paſſage, maltraitoient leurs hôtes & enlevoient les femmes & les filles. Ce n'étoit ni des ſoldats, ni des pelerins; n'ayant ni la bravoure des uns, ni la pieté des autres. Auſſi Dieu ne benit pas les armes de ces premieres troupes.

Maſſacre des Juifs par les Croiſés.

Un autre Corps de Croiſés qui marchoit ſans Chef & ſans aucune diſcipline, ſe porta encore à de plus grands excès. Ils crurent qu'en allant combattre les Infideles, il falloit commencer par exterminer les Juifs qu'ils trouvoient ſur leur paſſage. Ils maſſacrerent impitoyablement à Cologne, à Treves, à Mayence, à Spire & à Wôrmes ceux de cette Nation qu'ils purent ſurprendre. A Spire Jean Evêque de cette Ville prit la protection des Juifs, & fit même mourir quelques Chrêtiens à leur occaſion. A Wôrmes les Juifs ſe refugierent dans la Maiſon de l'Evêque, pour mettre leur vie en ſûreté; mais le Prelat leur déclara qu'il ne pouvoit les ſauver, à moins qu'ils ne vouluſſent ſe faire baptiſer. Ils demanderent un moment pour déliberer; & tandis qu'on attendoit leur réponſe, ils ſe tuerent eux-mêmes.

Hiſtor. Trevir. T. XII. Spicil.

A Treves pluſieurs Juifs à l'approche des Croiſés ſe poignarderent après avoir égorgé leurs propres enfans, pour les envoyer, diſoient-ils, dans le ſein d'Abraham;

d'Abraham ; & des femmes ſe précipiterent dans la riviere : les autres allerent implorer la protection de l'Archevêque Egilbert. Ce Prelat profitant de l'occaſion, les exhorta à ſe convertir ; & leur repreſenta que tant de calamités étoient la juſte punition de leurs blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt. Ils avoient à leur tête Michée leur Rabbin, qui après avoir entendu le Symbole, dit qu'il croyoit comme les Chrêtiens, & l'Archevêque le baptiſa. Les autres Juifs reçurent auſſi le Baptême : mais par un endurciſſement qui eſt une marque encore plus ſenſible de la colere de Dieu ſur cette malheureuſe Nation, que les fléaux dont il la punit depuis tant de ſiécles ; dès que le danger fut paſſé, tous apoſtaſierent, excepté le Rabbin Michée. L'An 1096.

Tandis que ces Croiſés s'arrêtoient à tremper dans le ſang des Juifs des armes qu'ils n'avoient priſes que pour combattre les Sarraſins, Pierre l'Hermite s'avançoit avec ſa troupe vers Conſtantinople, où une armée de Croiſés Italiens l'attendoit. Quand il fut à quelques journées de cette Ville, il prit les devants, & alla ſaluer l'Empereur Alexis dont il fut bien reçu. Ce Prince ayant vû la foibleſſe des troupes avec leſquelles il prétendoit aller combattre les Turcs, lui conſeilla d'attendre les autres Croiſés pour paſſer le détroit, qui ſépare l'Europe de l'Aſie, & il permit aux ſoldats d'acheter librement de ſes ſujets ce qui leur ſeroit néceſſaire. Mais la plûpart n'avoient plus d'argent ; & ils étoient accoutumés au pillage, ſous un Général qui n'avoit ni l'autorité, ni l'habileté néceſſaires pour les contenir. Des troupes ſi mal diſcipli-

L'an 1096. nées, se porterent à de nouvelles violences. Elles abbatirent les Palais & les Maisons de plaisance proche de Constantinople, pillerent les Eglises & en découvrirent les toits pour en vendre le plomb aux Grecs. L'Empereur instruit de ces excès, leur ordonna de passer incessamment le détroit. Elles le firent, & continuerent les mêmes ravages sur les terres des Chrêtiens.

Quand cette armée fut arrivée à Nicomedie, les Italiens, les Lombards & les Allemans se séparerent des François, dont ils disoient ne pouvoir souffrir la fierté; & ils se donnerent un Chef nommé Rainald, qui se laissa imprudemment assiéger dans un Fort, où la plûpart de ses soldats perirent de soif. Ils en étoient réduits à saigner les ânes & les chevaux pour en boire le sang. Après avoir souffert cette extrémité pendant huit jours, Rainald fit semblant de vouloir combattre les assiégeans avec des soldats qui pouvoient à peine soûtenir leurs armes. Mais ayant rangé son armée en bataille, il alla se rendre aux Turcs, & leur livra ainsi la plus grande partie de ses gens, qui eussent préféré la mort à une si dure captivité. Les Turcs tenant leurs sabres levés sur la tête de plusieurs de ces prisonniers, tâcherent de les faire renoncer à Jesus-Christ. Mais la plûpart le confesserent généreusement, & eurent la tête tranchée. Ce furent les premiers Martyrs de ces Croisades.

Ibid. c. 5.

Défaite d'une armée de Croisés.

Martyre de plusieurs Croisés.

Gautier *Sans-avoir* ne fut pas plus heureux. Il fut battu plusieurs fois par les Turcs qui l'assiégerent enfin dans un Château proche de Nicée, où presque toute sa troupe fut faite prisonniere. Pierre

Gautier *sans avoir* défait par les Turcs.

l'Hermite voyant qu'il ne pouvoit conduire ceux dont il s'étoit fait le Chef, étoit retourné à Constantinople, où les Princes François venoient d'arriver par différentes routes. L'An 1096.

Arrivée des Princes Croisés à Constantinople.

Godefroi de Boüillon avec ses deux freres Eustache & Baudoüin, avoit pris la sienne par la Hongrie, où il fit garder une exacte discipline à son armée. C'étoit un jeune heros qui réünissoit en sa personne la force avec l'adresse, la prudence avec la jeunesse, & la valeur la plus intrepide avec la pieté la plus tendre, ne rougissant pas d'allier les exercices de Chrétien avec ceux de Général. Quoiqu'il ne fût pas un des plus puissans Princes, son armée étoit une des plus florissantes, parce que sa réputation avoit attiré sous ses étendards une nombreuse Noblesse, qui faisoit gloire d'apprendre sous lui le mêtier de la guerre. Il arriva à Constantinople, qui étoit le rendez-vous, le premier des Seigneurs François.

Godefroi de Boüillon: son caractere.

Ademare ou Aimare de Monteil Evêque du Pui & Legat de la Croisade, y arriva peu de temps après par l'Esclavonie, avec Raimond Comte de S. Gilles. C'étoit un Prelat d'une prudence consommée & d'une grande autorité, également propre pour le conseil & pour l'execution : car il entendoit parfaitement la guerre, & personne ne le surpassoit dans l'art de ranger une armée en bataille.

Ademare Evêque du Pui.

Guib. l. 2. Gest. Dei per Francos c. 7.

Le Comte de S. Gilles qui l'accompagnoit, étoit aussi un Seigneur respectable pour son âge, pour sa sagesse, & pour son experience. Il avoit de la devotion pour la Sainte Vierge; & en partant pour la Terre Sainte, il ordonna qu'on fit brûler jour &

Raimond Comte de S. Gilles.

Catel. Comtes de Toul.

L'An 1096. nuit à son intention un cierge devant la ſtatue miraculeuſe de Nôtre-Dame du Pui, pendant ſon abſence.

Hugues le Grand Comte de Vermandois.

Hugues le Grand Comte de Vermandois frere du Roi Philippe, avoit tant d'impatience de ſe rendre à Conſtantinople, qu'il ne voulut pas attendre ſes troupes. Il s'embarqua à Bari avec quelques Seigneurs, & aborda à Durazzo. C'étoit un Prince plus recommandable encore pour ſes vertus & pour ſes qualités perſonnelles, que pour ſa puiſſance & ſa nobleſſe. La ſeule qualité de frere du Roi de France le fit craindre à l'Empereur Alexis. Cet Empereur n'étoit pas ſans allarmes au ſujet de la grande expédition qui ſe préparoit : il craignit que l'orage ne tombât ſur lui, & que les François ne vouluſſent ſe rendre maîtres de Conſtantinople. Sa déffiance lui ſervit de preuves, & le rendit perfide. Ayant appris que Hugues le Grand étoit arrivé à Durazzo, ſans ſuite, il donna ordre au Gouverneur de la place de le lui envoyer à Conſtantinople ſous bonne garde, où il le reçut à la verité avec honneur; mais il le garda comme priſonnier dans ſon Palais.

Etienne Comte de Blois.

Etienne Comte de Blois, ſuivi de troupes nombreuſes arriva peu de temps après. C'étoit le plus riche des Seigneurs François; & il étoit ſi puiſſant qu'on diſoit communément qu'il poſſedoit autant de Châteaux qu'il y avoit de jours en l'an.

Robert Comte de Flandre.

Robert Comte de Flandre fut un des plus empreſſés pour avoir part à la gloire de cette guerre; & il ſe trouva au rendez-vous avec la principale nobleſſe de ſes Etats.

Robert Duc de Normandie fils du Conquerant, n'eut garde d'y manquer : il se rendit à Constantinople à la tête d'une armée composée d'une partie des troupes qui avoient conquis l'Angleterre. Ce Prince qui aimoit naturellement la guerre, avoit tant d'ardeur pour délivrer les SS. Lieux, que manquant d'argent, qui est toûjours le nerf de la guerre, il engagea son Duché de Normandie à son frere le Roi d'Angleterre, moyennant la somme de dix mille marcs. Il voulut expier par les travaux de cette guerre celles qu'il avoit faites à Guillaume son pere, & les autres desordres de sa jeunesse.

L'An 1096.

Robert Duc de Normandie.

Mais ce qui encouragea le plus les Croisés, ce fut l'arrivée du fameux Boëmond Prince Normand de la Poüille, qui voyant les Seigneurs François qui venoient s'embarquer en Italie, quitta aussi-tôt le siege d'Amalphi qu'il faisoit avec son frere Roger Comte de Sicile. Ils étoient fils du célébre Robert Guiscard, dont le nom seul étoit la terreur des Grecs. Boëmond étoit Prince de Tarente, & il avoit avec lui le célébre Tancrede son neveu fils de sa sœur. Il sembloit, pour me servir de l'expression de la Princesse Anne Comnene, que toute l'Europe eût passée en Asie.

Boëmond & Tancrede Princes Normans.

Alexiad.

Dès que l'Empereur Grec vit toutes les forces de l'Occident aux environs de Constantinople, ses allarmes augmenterent. C'étoit un esprit soupçonneux, & un cœur double, prêt à sacrifier à la politique l'interêt de la Religion & la foi des sermens. Les Seigneurs François avoient d'abord pénétré le caractere artificieux de ce Prince ; mais ils avoient besoin

Soupçons de l'Empereur Alexis.

L'An 1096. de lui pour leur grand dessein qu'ils ne perdoient pas de vûë, & ils crurent devoir dissimuler. L'Empereur que la modération des Princes Croisés rendoit plus hardi, exigea qu'ils lui fissent serment qu'ils n'entreprendroient rien contre ses interêts. Les Princes eurent bien de la peine à y consentir; mais Hugues le Grand qui avoit été prisonnier dans le Palais, en donna le premier l'exemple. L'Empereur Alexis gagna Boëmond en lui promettant un Etat au deçà d'Antioche, qui auroit de longueur quinze journées de marche, & huit de largeur: les autres Chefs des Croisés firent le même serment.

Le vieux Comte de S. Gilles fut celui qui résista le plus long-temps. Il croyoit qu'il étoit honteux à des François de faire quelque serment que ce fût à un Prince étranger, & il opina à déclarer la guerre à l'Empereur. Mais les autres Princes, Hugues le Grand, Godefroi de Boüillon & le Comte de Flandre lui répondirent qu'ils n'avoient pas pris la Croix pour faire la guerre aux Chrêtiens; & Boëmond ajoûta que si quelqu'un osoit attaquer l'Empereur Grec, il se croiroit obligé d'en prendre la défense. Ainsi Raimond prêta le même serment que les autres. Mais les Princes exigerent de leur côté que l'Empereur Alexis leur jurât qu'il les suivroit avec son armée à la conquête de Jérusalem, & qu'il leur feroit restituer tout ce que ses sujets leur auroient pris. La suite fit voir qu'il ne cherchoit qu'à tromper les François.

L'An 1097.

Siege & prise de Nicée par l'armée des Croisés.

Tous les Croisés étant enfin partis des environs de Constantinople, marcherent droit à Nicée occupée alors par les Turcs. Ils assiegerent cette ville im-

portante, pour s'ouvrir un passage à la Terre Sainte. L'An 1097.
Le Legat & le Comte Raimond firent sapper une grosse tour, qui étoit vis-à-vis leur quartier, & la firent tomber pendant la nuit, dans l'esperance de monter le matin à l'assaut: mais ils furent étonnés de trouver à la pointe du jour derriere cette tour une nouvelle muraille que les assiegés avoient élevée pendant la nuit. La Ville étoit environnée d'un côté d'un grand Lac où les Infideles avoient des barques, par le moyen desquelles ils ravitailloient la ville de munitions & de soldats. Les Croisés prierent l'Empereur de leur faire donner des bâteaux d'un port voisin. Ils les firent traîner par terre à force de bœufs jusqu'à Nicée, & ils les lancerent dans le Lac pendant la nuit avec des hommes bien armés. Le matin quand les assiegés virent cette petite flotte, ils crurent d'abord que c'étoit du secours qui leur venoit; mais ayant reconnu que c'étoient des troupes ennemies, ils perdirent courage & rendirent la Ville à l'Empereur Grec, qui avoit traité secretement avec eux pour les empêcher de se rendre aux François.

Guibert. l. 3. Gestor. D. per Francos c. 4.

Après la prise de Nicée, les Croisés se remirent en marche, & s'étant séparés en deux corps, ils marcherent à quelque distance pour être à portée de se secourir. Le premier Corps étoit conduit par Boëmond, par Tancrede, & par le Duc de Normandie. Le Comte de S. Gilles, le Legat, Hugues le Grand, le Comte de Flandre & Godefroi de Boüillon conduisoient le second. Le troisiéme jour de marche, l'armée de Boëmond se vit investie tout-à-coup d'une multitude innombrable de Turcs, de Sarrazins, & d'Ara-

Anna Commena Alex.

L'An 1097. bes qui avancoient en bel ordre pour la combattre & qui couvroient toutes les collines & toute la campagne, tant que la vûë pouvoit s'étendre. Boëmond fit aussi-tôt faire alte, fit tendre les tentes, & envoya un courier au second Corps d'armée pour avertir les Chefs de ce qui se passoit. En les attendant, il soutint avec courage le premier choc des ennemis. Le Duc de Normandie fit des prodiges de valeur. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui étoient dans l'armée, qui ne se distinguassent par leur courage : elles portoient de rang en rang des rafraichissemens à nos soldats, & les animoient au combat.

Godefroi de Boüillon & Hugues le Grand, ayant appris qu'on étoit aux mains avec les Turcs, volerent au secours des Chrêtiens, & arriverent les premiers. Le Legat les suivit de près, & enfin arriva le Comte de S. Gilles que son âge rendoit moins actif. Quand tous les corps eurent joint, on rangea l'armée en bataille. Boëmond prit l'aîle gauche avec Tancrede & le Duc de Normandie. Hugues le Grand, Godefroi de Boüillon & le Comte de Flandre se placerent à l'aîle droite. Le Legat & le Comte de S. Gilles firent le tour des montagnes pour prendre l'Ennemi en flanc.

Tout étant ainsi disposé, les Chefs firent chacun une courte harangue à leurs soldats. » Pourriez-vous
Guibert. l. 3. c. 5. » craindre, leurs dirent-ils, à la vûë de cette multi-
» tude d'Infideles, vous qui avez quitté vos femmes,
» vos enfans, vôtre patrie pour vous devoüer à cette
» sainte guerre, & cueillir la palme du martyre? Si
» vous mourrez ici, le Royaume du Ciel est à vous; si

» vous

» vous vivez, la victoire est certaine. L'esperance de L'An 1097.
» la gloire & du plus riche butin, ne suffit-elle pas
» pour vous inspirer du courage ? Consacrez-vous
» donc à la Croix du Sauveur : marchez avec une
» vive confiance sous cet étendard, & meprisez com-
» me un amas de pailles, cette multitude d'hommes
» vils ».

Victoire remportée sur les Turcs.

Les soldats Chrétiens qui jusques-là n'avoient fait que soûtenir l'attaque des Infideles, marcherent à eux, je ne dirai pas avec un courage de Lions, mais avec une intrépidité digne des Martyrs. Tout plia sous leurs bras vainqueurs. Les Infideles prirent la fuite, & on en fit un horrible carnage pendant une journée entiere qu'on les poursuivit. Un Auteur qui étoit à cette bataille, dit que l'armée ennemie étoit composée de trois cens soixante mille hommes, sans compter les Arabes, dont Dieu seul connoissoit le nombre. Les Chrétiens ne perdirent dans la bataille que deux Seigneurs de distinction, sçavoir Guillaume frere de Tancrede, & Geoffroi *de Monte Scabioso*. Mais en voulant suivre les fuyards pendant plusieurs jours, les Croisés s'engagerent dans des solitudes & des déserts, où ils perdirent la plûpart de leurs chevaux & des autres bêtes de charges faute d'eau. Les soldats Chrétiens souffrirent beaucoup eux-mêmes de soif & de fatigue; & ils en étoient réduits à faire porter leurs hardes à des chiens & à des chevres pour se soulager un peu. Mais après quelques jours de fatigues, ils arriverent heureusement à Iconium, où ils trouverent toutes sortes de rafraîchissemens.

Tudebod. Histor. de itinere Jerosol. apud Duchesne t. 4.

Ils prirent Edesse & plusieurs autres Places, & alle-

L'An 1097. rent ensuite assieger Antioche. Mais à peine en eurent-ils formé le Siege, qu'ils se virent assiegés eux-mêmes dans leur Camp par une armée plus nombreuse que la leur, & obligés de combattre en même-temps contre la faim, contre les assiegés & contre l'armée des Turcs qui les entouroit. Il ne se passoit gueres de jour qu'il n'y eût quelque combat. Les Chrétiens avoient à la verité presque toujours l'avantage : mais leurs victoires même les affoiblissoient ; & la disette des vivres occasionnoit les désertions. Car les plus pauvres ne pouvant subsister dans cette cherté, se retiroient où ils pouvoient, & la plûpart tomboient entre les mains des Turcs. Les Généraux prirent enfin la résolution de se mettre au large & de donner une bataille générale aux Turcs qui les assiegeoient. Ils remporterent une victoire signalée sur les Infideles. Boëmond & Godefroi de Boüillon firent des prodiges de valeur. Un Auteur qui étoit au Camp devant Antioche, assûre que Godefroi d'un coup de sabre fendit un Sarrazin depuis la tête jusqu'à la selle de son cheval, & que d'un autre coup, il en coupa un autre en deux ; en sorte que le cheval s'enfuit, ne portant plus que la moitié de son cavalier. Il y eut dans ce combat quinze cens Seigneurs Turcs tués, parmi lesquels étoient douze des premiers Officiers qu'ils nommoient *Ammiraux*, ou *Emires*. (*a*).

Siege d'Antioche.

Victoire remportée sur les Turcs.

Les assiegés furent consternés de cette perte. Le Gouverneur d'Antioche nommé Cassien, s'en vengea

(*a*) Les Auteurs François de ce temps-là nomment ces Officiers Sarrazins *Ammiralios*, & quelquefois *Ammiravisos* ou *Amiraeos*. *Emir* ou *Amir* en Arabe signifie un Seigneur, un Commandant. On croit que le nom d'*Amiral* que nous donnons au Commandant des armées navales, est dérivé de là.

ſur quelques Chrétiens qu'il avoit faits priſonniers pendant le Siege. Le plus diſtingué étoit un Gentilhomme appellé Renauld Porchet. Caſſien voulut d'abord le faire mourir ; mais l'avarice l'emportant ſur la cruauté, il le fit conduire ſur les murailles de la Ville & lui ordonna de dire aux Seigneurs Croiſés qu'ils euſſent à envoyer une groſſe rançon pour ſa délivrance. Renauld étant monté ſur la muraille, dit aux Chefs de l'armée Chrétienne : » Mes Seigneurs, » ſi je ne ſuis pas encore mort, autant vaut... C'eſt » pourquoi je vous conjure, comme mes freres, de » ne donner pour moi aucune rançon. Demeurez » fermes dans la confiance en Jeſus-Chriſt & au ſaint » Sepulchre : le Seigneur eſt avec vous, & il y ſera » toujours. Vous avez tué douze Emires & quinze » cens des plus braves guerriers. Il n'y a plus perſonne » qui oſe défendre la Ville contre vous. » Le Gouverneur ayant ſçu du Drogman ce que Renauld diſoit aux Croiſés, le fit deſcendre, & tâcha de le porter à renoncer à la foi. » Renauld, lui dit-il, il ne tient qu'à » toi de vivre avec nous dans les honneurs & les plai» ſirs. Et comment, répondit Renauld, pourrois-je vi» vre avec vous ſans peché ? Si tu veux renoncer à ton » Dieu, dit le Sarrazin, & embraſſer nôtre Religion, » je te donnerai des terres, des femmes, & je te com» blerai d'honneurs. Accordez-moi, lui dit Renauld, » un moment de temps pour déliberer. »

L'An 1098.

Martyre de Renaud Porchet.

Tudebod. de Jeroſolimit. itin. t. IV. ap. Duchesne p. 791.

Le Barbare y conſentit : à l'inſtant le brave ſoldat de Jeſus-Chriſt ſe proſterna à terre vers l'Orient, & tenant les mains jointes, il fit à Dieu une ardente priere en le conjurant de recevoir ſon ame. Le Gouver-

L'An 1098. neur demanda au Drogman ce qu'il disoit, il lui répondit que loin de renier son Dieu, Renauld l'adoroit & le prioit; ainsi le Barbare lui fit sur le champ couper la tête. Il fit prendre en même-temps tous les

Martyre de plusieurs autres Chrétiens.

autres prisonniers, commanda qu'on les attachât à une grande corde en cercle, les mains liées derriere le dos; & ayant fait mettre de la paille & du bois au milieu du cercle qu'ils formoient, il les y fit brûler à petit feu: c'est ainsi que ces généreux soldats de Jesus-Christ gagnerent la palme d'un glorieux martyre.

Malgré la bravoure des assiégeans, il y avoit déja plus de six mois que le Siege d'Antioche duroit, lorsque Boëmond qui étoit aussi habile politique que

Intelligences de Boëmond dans Antioche.

brave Capitaine, trouva le moyen d'entretenir des intelligences dans la Ville. Un nommé Pyrrhus qu'il sçut gagner, lui promit de le rendre maître de trois Tours qui étoient confiées à sa garde, & lui donna même son fils en ôtage. Boëmond assuré de ce côté-là, fit assembler les Seigneurs de l'armée, & leur déclara que s'ils vouloient lui donner la Ville d'Antioche, il trouveroit le moyen de s'en rendre maître au plûtôt. Les Seigneurs rejetterent sa proposition, & répondirent que puisqu'ils avoient tous eu part aux travaux & aux perils, il étoit juste que le fruit de la victoire fût commun. Boëmond se retira sans s'expliquer davantage. Mais quelques jours après les Seigneurs Croisés ayant eu nouvelle, qu'il venoit au secours d'Antioche une armée de plus de trois cens mille Infideles, promirent à Boëmond de lui céder la Ville, s'il pouvoit s'en rendre maître avant l'arrivée du secours.

Boëmond fit aussi-tôt avertir Pyrrhus, & ayant

tout concerté avec lui pour la nuit ſuivante, il fit publier dans le Camp qu'il alloit faire une expédition dans le Pays. Il partit en effet avec l'élite de ſes troupes, fit le tour de la montagne, & avant la pointe du jour, il s'approcha de la place à la faveur des ténébres. Il fit avancer de braves ſoldats juſqu'aux pieds de la muraille. Ils y trouverent une grande échelle par laquelle monterent environ ſoixante hommes, que Pyrrhus plaça dans les Tours qu'il gardoit. Mais voyant que les Croiſés étoient en ſi petit nombre, il craignit, & demanda où étoit Boëmond. Boëmond monta auſſi-tôt, & après lui un grand nombre de ſoldats. Mais par un accident qui penſa tout perdre, l'échelle ſe caſſa. Les autres ſoldats qui étoient aux pieds de la muraille, furent avertis qu'il y avoit près de là une petite porte qui étoit fermée. Comme il ne faiſoit pas encore jour, ils ne la voyoient point, & ils ne la trouverent qu'en tâtonnant le long de la muraille. Ils eurent bientôt enfoncé cette porte, & ils entrerent dans la Ville en criant *Dieu le veut.* C'étoit, comme nous avons dit, le cri de guerre. Toute l'armée des Chrétiens jetta le même cri à la vûë de l'étendard que Boëmond arbora ſur une des Tours, qui lui avoit été livrée. C'eſt ainſi qu'après tant de travaux la Ville d'Antioche fut priſe par les Croiſés, le Jeudi troiſiéme de Juin l'an 1098.

L'An 1098.

Priſe d'Antioche par les Croiſés.

Mais la joye de cette importante conquête fut bien courte. Il reſtoit à prendre le Château où la plus grande partie de la garniſon s'étoit retirée, & on ſe préparoit à l'aſſiéger, lorſque trois jours après la priſe de la Ville, on vit arriver devant Antioche une ar-

L'An 1098. mée formidable composée de trois cens soixante mille hommes, & commandée par Curbalan Général du Soudan de Perse. Ce Général Infidele témoigna un grand mépris pour l'armée des Francs. On lui apporta une épée toute roüillée, une lance à demi rompuë & un mauvais arc de bois que ses coureurs avoient pris à un pauvre Croisé. » Sont-ce là, dit-il, » en riant, les armes avec lesquelles les Francs espe» rent nous chasser de nôtre Pays ? » Il les envoya au Soudan de Perse, en lui mandant qu'il lui rendroit bon compte des troupes qui venoient les attaquer avec de pareilles armes.

Une armée formidable d'Infideles vient au secours d'Antioche.

Cependant la mere de Curbalan vint le trouver d'Alept pour le détourner de livrer la bataille aux Francs, parce que, disoit-elle, il ne pourroit vaincre leur Dieu. » Est-ce donc, répondit-il, que Boë» mond & Tancrede sont des Dieux ? Non, repliqua» t'elle, ce sont des hommes mortels, mais ils ser» vent un Dieu immortel & tout puissant, qui les pro» tege. » Curbalan ne tint nul compte de ces conseils, & s'approchant de la Ville, il obligea toutes nos troupes de s'y retirer. Elles en eurent bientôt consumé tous les vivres, & l'on fut réduit à manger les chevaux, les chameaux, & les ânes.

Guibertus & Tudebod.

Alors plusieurs Croisés perdirent courage. Etienne Comte de Blois reprit la route de Constantinople. Il avoit écrit du Camp devant Antioche une Lettre à la Comtesse Adele sa femme, où en lui rendant compte des avantages que les Chrétiens avoient remportés sur les Turcs, il lui dit qu'il est une fois plus riche que quand il l'a quittée, & que les Seigneurs l'avoient

Découragement de plusieurs Croisés.

T. *IV. Spicil.* p. 257.

fait leur Chef & leur Oeconome. Il marquoit cependant à la Comtesse qu'il esperoit bientôt la revoir : ce qui montre qu'il songeoit déja à son retour. Plusieurs Seigneurs l'imiterent. Les autres étoient dans la plus grande consternation, lorsqu'un Prêtre nommé Etienne alla les trouver, & leur dit qu'il avoit eu la nuit précedente une vision, par laquelle le Seigneur accompagné de sa sainte Mere & de S. Pierre l'avoit chargé d'aller dire aux Croisés qu'il les secoureroit contre leurs ennemis, & leur envoyeroit S. Georges, S. Théodore, & S. Démetrius, mais qu'avant que de donner la bataille, ils se confessassent & communiassent, fissent des processions nuds pieds, & donnassent des aumônes aux pauvres.

L'An 1098.

Visions miraculeuses qui rassurent les Croisés.

Tudebod. t. IV. ap. Duchesne pag. 707.

» Voilà, Seigneurs, ajoûta ce Prêtre, ce que Dieu » m'a dit. Si vous ne voulez pas m'en croire, permet- » tez-moi de monter sur la plus haute Tour, & de » me jetter en bas; si je ne reçois aucune blessure de » ma chûte, ajoutez foi à mes paroles; mais si je re- » çois quelques blessures, coupez moi la tête, ou » jettez-moi dans un feu. » Le Legat se contenta de le faire jurer sur l'Evangile qu'il disoit la verité. Après quoi tous les Seigneurs firent serment qu'aucun d'eux n'abandonneroit la Ville.

Ibid.

Un Prêtre François nommé Pierre Barthelemi, dit aussi que S. André lui avoit apparu, & lui avoit désigné un endroit de l'Eglise de S. Pierre d'Antioche où étoit enfoüie la Lance dont le Côté de Jesus-Christ avoit été percé. Ce Prêtre y conduisit le Comte de S. Gilles, & ayant fait fouiller treize personnes pendant presque un jour entier, il trouva bien avant

Tudebod. ibid.

Invention de la Sainte Lance.

L'An 1098. dans la terre la sainte Lance. Toutes ces révelations remplirent de consolation & de courage les soldats Chrétiens.

Cependant la disette étoit si grande dans la Ville, qu'on en étoit réduit à manger des feuilles d'arbres & du vieux cuir. Les Chefs résolurent donc de donner bataille. On s'y prépara par trois jours de jeûne. On fit des Processions nuds pieds; tous les soldats se confesserent & communierent: après quoi toute l'armée se rangea en six Corps. Dans le premier étoit Hugues le Grand avec les François, & le Comte de Flandre avec les Flamans; dans le second Godefroi de Bouillon avec les Lorrains; dans le troisiéme le Duc Robert avec les Normans; dans le quatriéme le Legat avec ses troupes, & une partie de celles du Comte de S. Gilles, qui étoit resté dans la Ville avec l'autre partie, pour s'opposer à la garnison du Château. Le Legat portoit en main la sainte Lance pour encourager les soldats. Tancrede & Gaston de Bearn avec leurs gens formoient le cinquiéme Corps, & Boëmond avec ses troupes le sixiéme. Les Prêtres & les Evêques en habits Sacerdotaux & Pontificaux suivoient l'armée, portant des Croix à la main, & chantant des Pseaumes. Le Général des ennemis voyant le premier Corps sortir de la Ville, dit à ses gens: *Laissez-les sortir, plus il en sortira, plus nous en prendrons.* Cependant quand il vit les Croisés marcher en bel ordre vers lui, il commença à plier. Rien ne résiste à la valeur, quand elle est soutenuë par la Religion. Les soldats Chrétiens firent un horrible carnage de cette multitude. Ce qui augmenta leur

Disposition de l'armée pour la bataille.

Tudebod.

Nouvelle Victoire des Croisés.

leur ardeur, c'eſt que le bruit ſe répandit dans l'armée qu'on avoit vû des Cavaliers montés ſur des chevaux blancs deſcendre de la montagne pour combattre les Infideles ; & l'on ne douta pas que ce ne fût S. Georges, S. Théodore, & S. Démetrius, ainſi que le Prêtre Etienne l'avoit promis de la part de Dieu. L'An 1098.

Le Gouverneur du Château d'Antioche voyant la défaite de Curbulan, ſe rendit au Comte de S. Gilles, qui étoit demeuré dans la Ville ; & il arbora l'étendart du Comte ſur le Château. Ce Gouverneur eut même le bonheur d'embraſſer la Foi Chrêtienne avec pluſieurs de ſes gens. Le Siege d'Antioche dura huit mois & un jour. Les Croiſés y furent enſuite aſſiegés pendant 26 jours ; & après la grande victoire qu'ils venoient de remporter, ils y demeurerent cinq mois & demi, en attendant que la ſaiſon fût commode pour continuer leur route.

Le Légat Ademare Evêque du Pui mourut à Antioche peu de temps après le gain de la derniere bataille. Il fut extrêmement regretté de toute l'armée Chrêtienne, pour ſa prudence & pour l'autorité qu'il s'étoit acquiſe. Il étoit le conſeil des Grands, le ſoûtien des petits, & l'arbitre des différends qui naiſſoient entre les Princes. Il avoit une tendre dévotion pour la Sainte Vierge ; & l'on croit qu'il compoſa en ſon honneur le *Salvè Regina*, que les anciens Auteurs nomment quelquefois l'*Antienne du Pui*, *Antiphonam de Podio* (*a*). *Alber. in Chron.*

(*a*) Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'Auteur de l'Antienne *Salve Regina*. Alberic dit dans ſa Chronique que ce fut Aimare Evêque du Pui qui la compoſa, & qu'il ſupplia le Chapitre de Clugni de l'admettre dans l'Office ; ce qui lui fut accordé. Guillaume Durand dit que Pierre Evêque de Compoſtelle en eſt le premier Auteur. D'autres en font l'honneur à Herman Contract.

L'An 1098.

Lettre des Seigneurs Croisés au Pape.

Fulcher. Carn. t. 4. Duchesne p. 831.

Les Chefs de l'armée écrivirent d'Antioche au Pape Urbain II. pour lui apprendre la réduction de cette place, & les victoires qu'ils avoient remportées. » Mais, ajoûtent-ils, comme les plus grandes joyes » sont souvent mêlées de tristesse, nous avons eu la » douleur de perdre l'Evêque du Pui, que vous nous » aviez donné pour Légat. Il est mort dans Antioche » après la bataille, où il s'étoit comporté avec hon- » neur. Nous vous conjurons de venir vous-même » consoler vos enfans orphelins, en vous mettant à » la tête d'une expédition dont vous êtes l'Auteur, & » pour laquelle vous nous avez engagés à quitter ce » que nous avions de plus cher. C'est d'Antioche que » le nom de Chrétien a pris naissance, c'est-là que » S. Pierre a premierement établi sa Chaire. Vous » qui êtes le Vicaire de S. Pierre, venez vous asseoir » dans son Siege, & de-là faire la guerre qu'il con- » vient à vôtre Ministere : car nous avons vaincu » les Turcs & les Payens ; mais pour les Grecs, les » Armeniens, les Syriens, & les Jacobites, nous » n'avons pû les ramener à l'unité. C'est ce qui nous » engage à vous prier de venir vous placer à nôtre » tête. Vous trouverez en nous des enfans soûmis & » dociles ; & vous aurez la gloire d'éteindre toutes » les herésies, & de réünir par-là le monde entier » sous vôtre obéïssance ».

Cette Lettre étoit écrite au nom de Boëmond, de Raimond Comte de S. Gilles, de Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, de Robert Comte ou Duc de Normandie, de Robert Comte de Flandre & d'Eustache Comte de Bologne. Hugues le Grand frere

du Roi Philippe s'étoit retiré à Constantinople avec l'agrément des autres Princes, pour repasser en France. L'An 1098.

Les autres Croisés partirent enfin d'Antioche sur la fin de Novembre de l'an 1098. excepté Boëmond qui demeura à Antioche pour conserver cette importante conquête, & Baudoüin frere de Godefroi de Boüillon, qui resta pour conserver Edesse. Les autres Princes partirent avec joye, & prirent plusieurs places en chemin faisant. Ils arriverent enfin après bien des fatigues à la vûë de Jerusalem le 7 de Juin de l'an 1099. L'An 1099.

L'armée Chrétienne depuis son départ, étoit diminuée de plus des trois quarts, & elle n'étoit plus composée que d'environ quarante mille hommes, parmi lesquels on comptoit à peine trente mille combattans. Il falloit assieger une place que les Sarrazins avoient fortifiée avec grand soin, & où il y avoit une garnison aussi forte que l'armée des assiegeans. Ceux-ci manquoient d'eau qu'il falloit apporter au camp de fort loin. On n'avoit pas même de bois, pour faire des Machines; & on avoit à craindre une armée formidable; qui attendoit pour venir fondre sur les Chrétiens, qu'ils eussent formé le siege. Mais l'ardeur des Croisés à la vûë de ce terme d'un si long pélerinage, fit disparoître le danger. On ne songea qu'à la gloire de l'entreprise.

Siege de Jerusalem par les Croisés.

Les Princes ayant pris leurs quartiers, on donna un assaut à l'avant mur de la place lequel fut emporté. On se disposa ensuite à attaquer la muraille, & pendant qu'on faisoit à la hâte les machines avec du

L'An 1099. bois que la flotte des Genois avoit apporté, on fit, pour implorer la protection du Ciel, une Procession générale sur le Mont des Oliviers, où Pierre l'Hermite fit une exhortation pathetique à toute l'armée. Quand les Tours de bois fûrent prêtes, on donna l'assaut général le Jeudi 14. de Juillet. On se battit tout le jour, & on recommença le lendemain avec un égal courage de part & d'autre, jusqu'à une heure après midi, que Godefroi de Boüillon s'écria de dessus la Tour de bois où il combattoit, qu'il avoit vû un cavalier descendre du Ciel sur la montagne des Oliviers qui venoit à leur secours.

Prise de Jerusalem par les Croisés.

Cette nouvelle vraye ou fausse, répandue parmi les assiegeans, leur inspira une nouvelle ardeur. Un gentilhomme nommé Lethot, qui combattoit sur la Tour de Godefroi, sauta le premier sur la muraille, & fut suivi du Duc Godefroi, du Comte Eustache & de quelques autres Seigneurs, qui renverserent les Sarrazins étonnés de leur bravoure. En même temps Robert Duc de Normandie qui combattoit à l'autre attaque, sauta aussi sur la muraille, suivi du brave Tancrede & de l'élite des Seigneurs Normans. Le Comte de S. Gilles qui commandoit la troisiéme attaque, voyant le trouble où étoient les Sarrazins, fit baisser le pont-levis de sa Tour, & se jetta dans la Ville. Les Chrétiens furent maîtres en un moment des murailles, & d'une porte qu'ils ouvrirent au reste de l'armée. Dans la premiere chaleur de la victoire, rien ne put arrêter le soldat Chrétien. On fit par tout un cruel carnage des Sarrazins, & l'on passa au fil de l'épée tous ces sacrileges ennemis de Jesus-Christ.

Mais ce fut un ſpectacle bien touchant, lorſqu'un moment après cette ſanglante exécution, on vit tout à coup les Chrétiens quitter cet air de férocité qui les avoit fait paroître ſi terribles, & paſſer aux ſentimens de la plus tendre dévotion, à la vûë des Monumens conſacrés par la préſence & les ſouffrances de Jeſus-Chriſt. Le fameux Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, qui par ſa ſageſſe & ſa valeur avoit eu la principale gloire de cette expédition, fut élû Roi de Jeruſalem huit jours après la priſe de la Ville ; & il ſignala les premiers jours de ſon regne par une grande victoire qu'il remporta ſur une armée de plus de quatre cens mille Sarrazins, que le Soudan d'Egypte conduiſoit au ſecours de la place.

L'An 1099.

Godefroi de Boüillon élu Roi de Jeruſalem.

C'eſt ainſi que la Ville Sainte fut enfin délivrée, en moins de quatre ans après que le Pape eut préché la Croiſade au Concile de Clermont. Les François eurent ſans contredit la meilleure part à une expédition ſi glorieuſe à la Chrétienté. » Il eſt croyable, » dit Guibert Abbé de Nogent, que Dieu avoit ſpé- » cialement réſervé cette gloire à la Nation Françoi- » ſe. Sa fidelité ſemble l'avoir méritée : car nous » ſçavons que depuis qu'elle a reçu la foi par la pré- » dication de S. Remi, elle n'a jamais été ſoüillée » d'aucune tache d'héréſie, comme l'ont été preſ- » que toutes les autres Nations. Il ajoûte, lorſque » les François étoient encore Idolâtres, & qu'ils » combattoient pour la conquête des Gaules, on » n'a point vû qu'ils ayent fait mourir perſonne pour » la Foi. Au contraire ils ont toûjours marqué beau- » coup de reſpect pour les ſaintes Reliques... Mais

Guibert Geſt. Dei per Francos. l. 2. c. 1.

L'An 1099. » la prise de Jerusalem a mis le comble à leur gloire. » Le nom même de Franc ou de François est un élo» ge : car, continue cet Auteur, si nous voyons des » Bretons, des Anglois, des Italiens qui nous pa» roissent gens de bien & de bonnes mœurs, nous » disons pour leur faire honneur que ce sont des » *Hommes francs*.»

Pendant que la France fournissoit à la Terre sainte tant de Heros qui combattoient les ennemis de Jesus-Christ au-delà des mers, elle conservoit dans son sein de fervens Religieux qui levoient les mains au Ciel pour ces genéreux combattans, & de zelés Apôtres qui faisoient une rude guerre aux vices ennemis domestiques, plus dangereux que les ennemis étrangers. S. Robert Abbé de Molême que la Providence avoit destiné pour rallumer par sa ferveur le feu sacré qui commençoit à s'éteindre dans plusieurs Monasteres, ne comprit pas d'abord les vûës que Dieu avoit sur lui. Il quitta même le gouvernement de Molême pour vivre dans la solitude. Ses Religieux fâchés de l'avoir perdu, s'adresserent au Pape qui l'obligea de retourner à Molême. Il obéït ; mais il conçut bientôt le dessein de fonder avec les plus fervens de ses disciples un nouveau Monastere, où il pût pratiquer la Regle de S. Benoît dans toute sa rigueur. Il alla en demander la permission à Hugues Archevêque de Lyon Legat du S. Siege, & à Odon Comte de Bourgogne, qui la lui accorderent. Il choisit pour ce dessein une solitude nommée Cîteaux au Diocese de Chalon-sur-Saone.

S. Robert de Molême.

Selest. Hist. Ord. Cisterc. in Comm. præv. ad. Vit. S. Roberti 29. April. apud Boll.

Après y avoir préparé ce qui étoit nécessaire au

nouvel établiſſement, il inſtitua Abbé à Molême un Moine nommé Godefroi, & en ſortit enſuite avec vingt Religieux des plus fervens, pour aller s'établir à Cîteaux. Ils en prirent poſſeſſion l'an 1098. le 21 de Mars fête de S. Benoît, qui cette année tomboit au Dimanche (*a*) des Rameaux. Le terrain où le Monaſtere fut bâti, appartenoit à Regnaud Vicomte de Beaune, qui le donna volontiers en ſon nom & en celui d'Hodierne ſa femme.

Vers l'An 1099.

Fondation de Citeaux.

Telle fut l'origine du célébre Monaſtere de Cîteaux, qui devint quelque temps après le Chef d'une nouvelle Congrégation. Robert en fut inſtitué Abbé par l'Evêque de Chalon, qui lui mit en main le Bâton Paſtoral. L'Egliſe du nouveau Monaſtere, auſſi bien que celle de Molême, fut dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, ſous la protection ſpéciale de laquelle ſe mit cette nouvelle Congrégation. C'eſt pour la mériter que toutes les Egliſes des Monaſteres de l'Ordre de Cîteaux ſont dédiées à la Mere de Dieu.

S. Robert ne s'appliquoit dans ſon nouveau Monaſtere qu'à faire revivre l'eſprit de S. Benoît, en obſervant la Regle à la rigueur de la lettre, lorſque des ordres ſuperieurs l'arracherent encore à ſa chere ſolitude. L'Abbé & les Moines qui étoient reſtés à Molême, ne pouvant ſe conſoler de l'avoir perdu,

(*a*) Une ancienne Inſcription qui eſt au Frontiſpice de l'Egliſe de Citeaux, confirme l'époque de la Fondation de ce Monaſtere : la voici.

Anno milleno centeno bis minus uno
Pontifice Urbano, Gallorum Rege Philippo,
Burgundis Odone Duce, & fundamina dante,
Sub Patre Roberto cœpit Ciſtercius Ordo
Cœnobia in toto producens plurima mundo,
Sic manſura diu per ſanctum nomen Ieſu.

Vers l'An 1099.

envoyerent au Pape Urbain II. des députés, qui plaiderent si bien leur cause, que le Pape touché de leurs larmes, donna ordre à Hugues Archevêque de Lyon d'obliger Robert à retourner à Molême. Ce S. Abbé obéït avec une humble soumission; & après avoir établi Alberic Abbé de Cîteaux, il retourna reprendre le gouvernement de Molême. Sa séparation coûta bien des pleurs au nouveau troupeau qu'il avoit rassemblé à Cîteaux. Mais il consola ces chers disciples par les lettres pleines de tendresse, qu'il leur écrivoit.

Ep. Roberti apud Boll.

Lettre de S. Robert à ses Religieux de Citeaux.

» Je vous affligerois trop, leur dit-il, dans une de ces » lettres, si ma langue pouvoit servir de plume, » mes larmes d'encre & mon cœur de papier... Il » se desseche ce cœur depuis qu'il est séparé de vous; » si cependant il a pû en être séparé : car l'éloigne» ment ne sépare point ceux que la charité de Jesus» Christ tient unis. Que Molême joüisse de la presen» ce de mon corps, puisque l'obéïssance le veut; Cî» teaux aura toûjours les desirs de mon ame. Elle ne » cesse point d'être avec vous. Priez pour elle. Le » corps qui est absent, vous salue. »

Alberic que Robert établit Abbé de Cîteaux à sa place, y maintint toûjours la plus exacte régularité, & donna une forme au nouvel Institut, selon le projet & par les conseils de S. Robert. Les Religieux de Cîteaux ayant donc résolu de pratiquer la Regle de S. Benoît dans toute sa rigueur, firent quelques Statuts, par lesquels ils s'engagerent de rejetter tout ce qui paroîtroit contraire à cette Regle. Ils arrêterent qu'ils ne posséderoient pas de dixmes; parce que les dixmes sont destinées pour les Eglises & pour les

Premiers Statuts de Citeaux.

les Ecclesiastiques qui les déservent; qu'ils ne bâtiroient leurs Monasteres que dans des lieux solitaires & éloignés des Villes; qu'on ne mettroit que douze Religieux dans chaque Communauté; qu'ils retrancheroient de leur habillement tout ce qui paroissoit superflu; qu'ils ne porteroient pas de fourrures, ni de fines étoffes; qu'ils ne se serviroient point de graisse pour assaisonner les mets, & qu'ils ne permettroient pas aux femmes l'entrée dans leurs Eglises.

Vers l'An 1099.

Ils statuerent aussi que pour cultiver leurs terres, afin d'avoir de quoi vivre & exercer l'hospitalité, ils recevroient avec la permission de l'Evêque des Freres Lais, ou des Convers qu'on appelloit aussi les *Barbus*; parce que n'étant pas destinés à la Clericature, ils portoient la barbe longue. Ces premiers Convers n'étoient pas proprement Moines: car les Religieux de Cîteaux marquent expressément dans ces Statuts que les freres Convers seront en tout semblables à eux, excepté qu'ils ne seront pas Moines.

Freres Convers admis à Citeaux.

Le B. Alberic donna l'habit blanc aux Religieux de Cîteaux, hormis le scapulaire qui demeura noir; & la tradition de l'Ordre est qu'il fit ce changement par le commandement de la Sainte Vierge, qui voulut qu'un Institut qui lui est spécialement dévoüé, portât cette couleur. Cependant tous les autres Moines qui portoient l'habit noir, murmurerent de ce changement comme d'une singularité, par laquelle ceux de Cîteaux vouloient se distinguer. Alberic mourut vers l'an 1109. & quoiqu'on ne lui rende aucun culte, on lui donne communément le nom de Bienheureux. S. Robert premier Instituteur de l'Or-

Vers l'An 1099.

dre de Cîteaux, vêcut jusqu'à l'an 1110. selon quelques Auteurs, ou même jusqu'à l'an 1112. selon quelques autres. Il fut canonisé par Honorius III. & l'on fait sa fête le 29 d'Avril. Il eut la gloire d'avoir par son zele pour la régularité, rallumé le feu divin de la ferveur & de la piété, qui paroissoit s'éteindre dans la plûpart des Monasteres.

Zele & travaux Apostoliques de Robert d'Arbrissel.

Tandis que S. Robert de Moléme & le B. Alberic travailloient à réformer les Moines, Robert d'Arbrissel continuoit les fonctions de son Apostolat auprès des personnes laïques de l'un & de l'autre sexe avec un éclat qui répondoit par tout à sa réputation. Les peuples accouroient en foule à l'Abbaye de la Roüe pour y entendre ses instructions. Plusieurs SS. personnages vinrent s'y ranger sous sa conduite, & mener la vie Eremitique dans la forêt de Craon. Vital de Mortain, Raoul de la Fustaïe, Pierre de l'Etoile, le B. Renaud, Alleaume & S. Bernard d'Abbeville, autrement de Tyron furent de ce nombre. La sainteté de pareils disciples fait beaucoup d'honneur au maître, & devient une preuve de la sienne.

Ses Compagnons.

Tous ces SS. Solitaires après avoir sanctifié un grand nombre de personnes, qui venoient les chercher dans leur desert, sortirent de leur solitude pour aller eux-mêmes sanctifier le monde; & ils fonderent tous divers Monasteres, tant pour des filles que pour des hommes. Vital de Mortain etablit l'Abbaye de Savigni en Normandie, Raoul de la Fustaie celle de S. Sulpice de Rennes, Alleaume rétablit celle d'Estival au Maine. Pierre de l'Etoile fonda celle de Fontgombaud, & Bernard celle de Tyron,

ainſi que nous le marquerons plus amplement dans la ſuite. Pour le B. Renaud, il ſe retira dans la forêt de Melinais, où il s'aſſocia quelques Hermites, avec leſquels il mena une vie Angelique vers le lieu où Henri II. Roi d'Angleterre & Comte d'Anjou fonda dans la ſuite, pour des Chanoines Réguliers, l'Abbaye de Melinais, dont la Menſe Abbatiale a été unie au College Royal de la Fléche. L'An 1099.

Mais Robert d'Arbriſſel ſe diſtingua entre ſes illuſtres diſciples, autant par ſes auſterités que par ſes rares talens pour travailler à la converſion des pecheurs. Ce ſaint homme ayant reçu ordre du Pape de prêcher la pénitence, ſacrifia ſon attrait pour la ſolitude, à l'obéïſſance & au zele du ſalut des ames. Il parcouroit les Dioceſes voiſins, marchant nuds pieds, & couvert d'un ſac, en prêchant par tout la pénitence. Son éloquence qui étoit ſoûtenuë par la ſainteté de ſa vie, fit par tout des fruits ſurprenans. L'homme Apoſtolique étoit ſuivi dans tous les lieux où il alloit, d'une foule innombrable de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui après l'avoir entendu ne vouloient plus ſe ſéparer de lui, pour mener ſous ſa direction la vie pénitente qu'il leur avoit prêchée.

Il y avoit parmi cette troupe des femmes mariées, des veuves, de jeunes filles, des Clercs & des hommes de toutes les conditions & de tous les âges. Robert craignit que les hommes ſe trouvant ainſi avec les femmes à ſa ſuite dans ſes courſes Apoſtoliques, il n'en arrivât quelque deſordre, ou que du moins le monde malin n'en ſoupçonnât : car on commencoit à railler de ce qu'il ſe laiſſoit ſuivre ainſi par

L'An 1099. des troupes d'hommes & de femmes. Pour prévenir le ſcandale, & fermer la bouche à la malignité, il chercha un lieu ſolitaire, où il pût fixer ſes diſciples, & ſéparer les deux ſexes. Il en trouva un ſur les confins de l'Anjou & du Poitou nommé Fontevraud, qui lui parut propre à ce deſſein. C'étoit un lieu inculte, plein de buiſſons & de broſſailles, & qui n'étoit habité que par des bêtes féroces & par des voleurs: Robert en fit la demeure des SS. Il y fit bâtir un grand nombre de cabanes ou de cellules, & au milieu de ces cellules un petit Oratoire. Il entoura les cellules des femmes d'une bonne clôture, pour ôter toute communication ſuſpecte. Ceux d'entre les hommes qui étoient engagés dans la Cléricature, furent employés à la Pſalmodie & à l'Office Divin. Les autres furent occupés à défricher le terrain, & à le cultiver pour nourrir la Communauté. Pour les femmes, il occupa les plus délicates à la récitation de l'Office & à la contemplation; & il appliqua les plus robuſtes aux exercices de la vie active propre de leur état.

Commencemens du célébre Monaſtere de Fontevraud.

Le bruit de cet établiſſement attira bientôt à Fontévraud des perſonnes de toutes conditions, des vieillards & de jeunes gens, des femmes de la premiere qualité, & des femmes de la lie du peuple, des Vierges & même des femmes debauchées, qui vouloient faire penitence. Robert recevoit avec bonté tous ceux & toutes celles qui ſe préſentoient pour vivre ſous ſa direction; & la Providence fourniſſoit libéralement à leurs beſoins: car les aumônes qu'on lui envoyoit, croiſſoient avec le nombre de

ſes diſciples. Il les nommoit *les pauvres de Jeſus Chriſt.* L'An 1099.

Robert d'Arbriſſel voyant que le nombre des cellules qu'on avoit conſtruites, n'étoit pas ſuffiſant, & voulant d'ailleurs rendre cet établiſſement plus ſtable, fit bâtir à Fontevraud deux grands Monaſteres, un pour les femmes & l'autre pour les hommes. Celui des Religieuſes étoit dédié à la Sainte Vierge, & celui des Religieux à S. Jean l'Evangeliſte. Il mit trois cens femmes dans le Monaſtere des Religieuſes deſtinées pour le Chœur. Il mit enſemble ſix vingts femmes repenties dans un Monaſtere ſéparé, qu'il nomma *la Magdelaine.* Il admit même les Lépreux qui ſe préſenterent; mais il les ſépara auſſi des Religieux, & les plaça dans un petit Monaſtere qui fut appellé *S. Lazare.* Le B. Robert laiſſa le ſoin des bâtimens & des Religieuſes à une ſainte veuve nommée Herſinde, qui s'étoit une des premieres rangée ſous ſa conduite, & il lui aſſocia Petronille de Chemillé qui fut dans la ſuite la premiere Abbeſſe de Fontevraud. C'eſt l'Origine de l'Ordre & de la célébre Abbaye de Fontevraud, dont nous ferons connoître ailleurs l'Inſtitut, quand le Fondateur y aura donné la forme qui le diſtingue des autres Ordres Religieux.

Quatre Monaſteres bâtis à Fontevraud.

Dans une autre extrêmité de la Gaule, le B. Heldemare Prêtre, aſſiſté de Conon qui étoit auſſi Prêtre & d'un Laïque nommé Roger, après avoir mené la vie Eremitique dans la forêt d'Aroüaiſe près de Bapaume, y jetta les fondemens d'un Monaſtere qui eſt devenu le Chef d'une Congrégation de Chanoines Réguliers renommés pour l'auſtérité de leur vie.

Le B. Heldemare Fondateur de l'Abbaye des Chanoines Réguliers d'Aroüaiſe.

Vita Heldemari apud Boll. 13. Jan

L'An 1097. Ils choisirent pour cet établissement un lieu nommé *le Tronc de Berenger.* Berenger étoit un fameux voleur qui avoit long-temps infesté cette forêt, & l'on supposoit que son cadavre étoit dans le tronc qui portoit son nom. Les voleurs qui succederent à Berenger dans cette forêt, avoient un grand respect pour sa mémoire, & ils faisoient semblant d'aller consulter cet arbre, pour sçavoir quelle rançon ils exigeroient de ceux qu'ils avoient pris. Heldemare qui voulut faire un Temple du Seigneur, de ce qui avoit été long-temps une caverne de brigands, bâtit en ce lieu son Monastere, & il s'associa en peu de temps des compagnons qui édifierent tout le Pays. Leur vie étoit fort austere. Ils ne mangeoient point de chair, & ne portoient point de linge. Plusieurs Collegiales de Chanoines embrasserent dans la suite l'Institut d'Aroüaise, & formerent une nombreuse Congrégation, dont l'Abbé d'Aroüaise étoit le Chef : l'Abbé d'Henin-Lietard en étoit le Prieur ; & celui de Ruisseauville, le Soûprieur ; mais cette Congrégation qui ne subsiste plus, ne se forma qu'après la mort du B. Heldemare, qui fut cruellement assassiné le 13 de Janvier sur la fin du onziéme siécle.

Congregation d'Aroüaise.

Ce saint homme qui menoit une vie toute celeste dans la forêt d'Aroüaise, n'y eut rien à craindre des voleurs ou des bêtes féroces. Il trouva plus de perfidie & de cruauté de la part d'un Clerc, qui fit semblant de vouloir embrasser son Institut, pour avoir occasion de l'éteindre par la mort de ceux qui l'avoient établi. Ce furieux pour exécuter un dessein qui ne pouvoit lui être inspiré que par le Démon, poignar-

Le B. Heldemare assassiné.

da d'abord Roger un des deux premiers compagnons d'Heldemare. La charité avec laquelle Roger pardonna sa mort à cet assassin, ne le gagna point. Ce malheureux attaqua ensuite le B. Heldemare, & lui fit une blessure dont le saint homme mourut quelques jours après. Ainsi Conon resta seul des trois premiers Instituteurs d'Aroüaise; mais il avoit tout le mérite nécessaire pour soûtenir la réputation de ce Monastere. Le Châtellain & les Bourgeois de Peronne, firent plusieurs donations à cette Communauté. Odon de Ham y donna un lieu proche de Ham nommé Margelles avec des étangs & des prairies. Je crois que c'est le Prieuré qu'on nomme aujourd'hui *Margeres*, & qui en effet est situé proche de Ham dans un lieu fort marécageux.

Commencemens de S. Godefroi Abbé de Nogent & ensuite Evêque d'Amiens.

Les Moines du Mont S. Quentin firent quelques procès aux Chanoines d'Aroüaise, pour le lieu où étoit situé leur cimetiere : mais vû la pieté des parties, il ne fut pas difficile d'accorder ce différend. En effet le Monastere du Mont S. Quentin, étoit alors une Ecole de toutes les vertus Religieuses. S. Godefroi Abbé de Nogent sous Couci, & depuis Evêque d'Amiens, y avoit puisé les sentimens de pieté, qui le rendirent un des plus saints Abbés & un des plus grands Evêques de son temps (*a*).

Sa naissance eut quelque chose de miraculeux. Son pere Frodon & sa mere Elizabeth demeuroient ordinairement dans une terre nommée Moulicourt.

(*a*) Le P. Mabillon fait plusieurs fautes sur S. Godefroi. 1°. Il dit que ce saint Evêque nâquit l'an 1068. qu'il fut élu Abbé de Nogent en 1086. étant déja Prêtre : en quoi il y a contradiction; car Godefroi n'auroit eu que 18. ans. 2°. Il dit p. 11. du V. tome de ses Annales, que Godefroi mourut l'an 1118, & p. 611. du même tome, il assûre qu'il déceda l'an 1115.

T. V. *Ann. p.* 11. *& p.* 232.

Vers l'An 1099. au territoire de Soiſſons. Godefroi Abbé du Mont-S. Quentin ayant logé chez eux, leur demanda s'ils avoient offert à Dieu quelques-uns de leurs enfans. Ils répondirent qu'ils n'en avoient que deux : que ſi Dieu leur en donnoit un troiſiéme, ils le lui offriroient volontiers ; mais qu'ils n'avoient plus d'eſperance d'obtenir cette grace, parce qu'il y avoit dix ans qu'il ne leur étoit né d'enfant. L'Abbé leur promit qu'il mettroit ſa Communauté en prieres pour cela ; & en reconnoiſſance Frodon & Elizabeth donnerent deux vignes au Mont S. Quentin. Ces aumônes des pieux Epoux, & les prieres des Moines leur obtinrent ce qu'ils deſiroient. Elizabeth accoucha d'un fils qu'elle & ſon mari porterent au Mont S. Quentin, afin que l'Abbé le baptiſât : ce qu'il fit en le nommant Godefroi.

Dès que cet enfant de bénédiction eut atteint l'âge de cinq ans, on le mit au Mont S. Quentin, & on le revêtit de l'habit Monaſtique. Son pere Frodon embraſſa la vie Religieuſe au Monaſtere de Nôtre-Dame de Nogent, & un de ſes freres nommé Odon ſe retira au Mont S. Quentin, où il ſe diſtingua par une grande ſobrieté, & par une ſi exacte obſervance du ſilence, que pendant le Carême, il ne proferoit pas une ſeule parole, ſinon en ſe confeſſant.

Godefroi montroit encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeuneſſe. Son amour pour la pauvreté & pour le recuëillement engagea à le nommer Procureur du Monaſtere. Godefroi tâcha d'éviter cet emploi qui l'expoſoit à la diſſipation ; mais l'Abbé l'obligea de l'accepter, perſuadé qu'une piété

piété exacte & solide est le talent le plus nécessaire à un Religieux pour se bien acquiter de cette charge. La prudence de Godefroi suppléa à l'experience : il aima l'épargne sans aimer l'avarice. Par son application il remit en peu de temps les affaires du Monastere, qui étoient en fort mauvais état, paya les dettes, & se rendit également agréable aux Religieux & aux Séculiers. Il reçut la Prêtrise de Ratbode Evêque de Noyon ; & peu de temps après Henri Abbé de S. Remi de Rheims, d'Homblieres & de Nogent sous-Couci, lui résigna l'Abbaye de Nogent vers l'an 1095.

Vers l'An 1099.

C'étoit un Monastere nouvellement fondé en un lieu, où il y avoit une ancienne Eglise de la Vierge fort fréquentée des Fideles (*a*). Les Moines étoient en petit nombre, & ils n'étoient pas fort réguliers : c'est assez le sort des petites Communautés. Godefroi ne trouva à Nogent que six Religieux avec deux enfans élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce Monastere très florissant, & il y reçut plusieurs excellens sujets. Il s'appliqua même à la direction des Séculiers sans négliger celle de ses Religieux, & il conduisit à une grande perfection de pieuses Dames qui lui avoient donné leur confiance. Godefroi fut promu à l'Episcopat quelques années après, ainsi que nous le verrons bientôt.

S. Godefroi nommé Abbé de Nogent sous Couci.

(*a*) Guibert Abbé de Nogent sous Couci, qui fut le successeur immédiat de S. Godefroi, dit qu'avant la Naissance de Jesus-Christ il y avoit à Nogent un Temple dedié à la Vierge qui devoit enfanter, *Virgini parituræ*. Il ajoûte qu'un Roi de la Grande Bretagne ayant été éclairé des lumieres de la Foi, passa par Nogent en allant à Jérusalem, où il arriva après la Passion de Nôtre-Seigneur & avant qu'il montât au Ciel. Guibert a oublié de prouver ces faits. Il falloit que cet Abbé fût bien crédule sur tout ce qui pouvoit faire honneur à son Monastere, & qu'il supposât bien de la crédulité dans ses Lecteurs.

Guibert. de Vit. suâ. l. 2. c. 1.

Vers l'An 1099.

Le B. Hildebert Evêque du Mans: précis de sa vie avant son Episcopat.

Il venoit de s'élever une autre lumiere de l'Episcopat dans la personne du B. Hildebert, qui fut placé sur le Siege du Mans l'an 1097. Mais il faut reconnoître que cette lumiere fut d'abord obscurcie par quelques taches, qui parurent en ternir l'éclat. Hildebert nâquit à Lavardin proche de Vendôme; & il alla prendre des leçons de pieté à Clugni, où quelques Auteurs prétendent même qu'il reçut l'habit Monastique : ce qui ne nous paroît nullement probable. Il étudia les hautes sciences sous Berenger, pour lequel il conserva toûjours une grande estime, sans avoir cependant puisé à son école le venin de ses erreurs : ce qui peut être regardé comme un effet de la protection speciale de Dieu; car il est bien rare qu'on ne prenne pas les sentimens d'un Professeur qu'on estime, sur-tout quand il enseigne la nouveauté.

Hoël Evêque du Mans ayant entendu parler avec éloge de l'érudition d'Hildebert, lui donna le soin de l'Ecole de son Eglise, & le fit ensuite son Archidiacre. Cet Evêque étant mort l'an 1097, Helie de la Flêche Comte du Mans nomma Evêque de cette Ville Godefroi le Breton. Mais le Clergé du Mans élut Hildebert ; & Helie qui n'étoit pas tranquile possesseur de son Comté, n'osa s'opposer à son Ordination. Dès que l'élection eut été renduë publique, ceux qui avoient été les concurrens d'Hildebert, devinrent ses ennemis, & publierent d'atroces calomnies contre lui. L'envie ne pardonne rien à ceux qui sont nommés à quelque grande place, & rien ne lui échappe. Elle rechercha avec malignité toute la vie

de l'Evêque élu, & elle en fit un portrait qui effraya Yves de Chartres. Ce S. Evêque dans le premier mouvement de son zele, écrivit à Hildebert, pour l'engager à se désister de son élection. » Quelques-» uns des principaux du Clergé du Mans, lui dit-il, » publient que vous avez tellement transgressé les » loix de la pudeur, qu'étant même Archidiacre, vous » avez eu plusieurs enfans de diverses concubines. . . . » Ces personnes ajoûtent que vous n'avez été élu Evê-» que, ni par leur avis, ni de leur consentement. Si les » choses sont ainsi, je crois que vous vous exposez à » de grands perils & à bien des chagrins. C'est pour-» quoi consultez vôtre propre conscience, ou pour » poursuivre avec précaution ce que vous avez com-» mencé, ou pour vous en désister de vous même. »

Vers l'An 1099.

Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert.
Yv. Ep. 277.

Quelques Critiques pensent que cette Lettre qui ne fait pas d'honneur à Hildebert, n'est pas d'Yves de Chartres, & d'autres reconnoissant qu'elle est de ce Prélat, croient qu'elle est adressée, non à Hildebert, mais à un nommé Aldebert. C'est ainsi en effet qu'on lit dans quelques Manuscrits. Mais quel est cet Aldebert qui fut élu Evêque du Mans, & qui avant son Episcopat fut Archidiacre ? C'est ce qu'on ne dit point ; & ces traits ne conviennent qu'à Hildebert. Au reste, quand on sçait jusqu'où peut aller la malignité de l'envie pour perdre un concurrent heureux, on ne peut sur de pareilles accusations condamner celui qui en est l'objet.

On pourroit cependant soupçonner qu'Hildebert, sans donner dans les excès dont on l'accusa, auroit fourni avant son Episcopat quelque prétexte à ces re-

Vers l'An 1099. proches par une vie peu réguliere, & peut-être trop mondaine. Quoiqu'il en soit, ce Prélat ne tarda pas à faire taire la calomnie par la conduite irréprochable qu'il tint dans l'Episcopat. Il n'en fut pas moins exposé aux persécutions dans les troubles où étoit alors le Comté du Maine.

Révolutions dans le Comté du Maine.

Cette Province avoit souvent changé de maîtres. Les Comtes d'Anjou s'en étoient emparés, & Guillaume le Conquerant l'avoit prise sur eux. Après la mort de ce Prince les Manceaux avoient secoüé le joug des Normans, & reconnu pour leur Comte un Seigneur d'Italie nommé Hugues, fils d'une fille d'Herbert *Eveille-chien*, leur ancien Comte. Ce Prince Italien leur fut agréable, tandis qu'il eut de l'argent à leur donner. Mais dès qu'ils s'apperçurent que les trésors qu'il avoit apportés d'Italie, étoient épuisés, ils commencerent à cabaler contre lui. Hugues de son côté s'ennuyant de les commander, vendit son Comté à Helie Seigneur de la Flêche (*a*) son parent.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, à qui son frere en partant pour la Croisade avoit engagé le Duché de Normandie, marcha avec une bonne armée pour reconquerir le Maine. Ayant repris la Ville du Mans & fait prisonnier le Comte Helie de la Flêche, il voulut obliger l'Evêque Hildebert de faire abbattre les Tours de la Cathedrale du Mans, qui commandoient le Château de la Ville. L'Evêque résista avec courage, & étant passé pour ce sujet en An-

(*a*) Les anciens Auteurs qui ont parlé de la Flêche, la nomment diversement en latin, *Flecchiam*, *Fiscam*, *Fixam*, *Fissam*, ou *Flexiam*.

gleterre, il se flatta d'avoir fait goûter au Roi ses raisons. Cependant ce Prince étant revenu dans le Maine, fit mettre le S. Evêque dans une étroite prison, sous prétexte de trahison; & il voulut l'obliger à se purger par l'épreuve du fer chaud.

Vers l'An 1099.

Hildebert Evêque du Mans prisonnier.

Hildebert qui sçavoit que ces sortes d'épreuves étoient défenduës par les Canons, aima mieux souffrir toutes les incommodités d'une rude prison, que d'en sortir par un moyen illicite. Il ne laissa pas de consulter Yves de Chartres, pour sçavoir de lui si le desir de recouvrer sa liberté, de conserver sa réputation, & de regagner les bonnes graces du Roi, ne l'autorisoit pas dans les circonstances à se justifier par l'épreuve qu'on demandoit.

Yves lui fit réponse qu'il n'est point permis de se rendre coupable pour défendre son innocence, & que ce seroit la perdre, que de vouloir la faire connoître par des moyens que les Papes Nicolas I, Alexandre II, Etienne V. ont défendu d'employer pour découvrir la verité. » Prenez donc courage, lui dit-il, » & ne donnez pas un exemple, qui seroit nuisible au » siecle present & aux siecles futurs. Si vous souffrez » pour la justice, vos souffrances serviront à vous » éprouver, & à vous purifier, & elles seront un titre » pour obtenir miséricorde. » Le S. Evêque du Mans demeura ainsi prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre.

Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert.

Yvon. Ep. 74.

Ce Prince naturellement violent ne connoissoit pas d'autres Loix dans l'Eglise & dans l'Etat que ses volontés. Quelques injustes qu'elles fussent, on n'y résistoit pas impunément. S. Anselme de Cantor-

Vers l'An 1099.

beri l'éprouva bientôt. Ce S. Archevêque dont l'hiſtoire appartient en partie à celle de l'Egliſe de France, à laquelle il a fait honneur pendant plus de trente ans en qualité de Moine, de Prieur & d'Abbé du Bec, ne joüit pas long-temps des bonnes graces d'un Prince, qui lui avoit fait tant de violence pour lui faire accepter l'Epiſcopat.

Commencemens des broüilleries entre S. Anſelme & Guillaume le Roux.

Eadmer. Vit. Anſelmi & in Hiſtoriâ Nov.

Peu de temps après ſon Ordination, le Roi ayant beſoin d'argent pour une expédition en Normandie, Anſelme lui envoya un don gratuit de cinq cens livres. Le Roi qui trouva le preſent trop modique pour un Archevêque de Cantorberi, refuſa de le recevoir. L'Archevêque dit, » Que Dieu ſoit beni ! » Puiſque le Prince n'en veut point, je le donnerai » aux pauvres ». Il alla enſuite voir le Roi, & le pria de permettre la tenuë des Conciles en Angleterre. Le Roi lui répondit : » Je ferai là-deſſus ce qu'il me » plaira, & quand il me plaira. Mais, ajoûta-t'il, » de quoi parleriez-vous dans ce Concile ? J'y parle- » rois, reprit l'Archevêque, du crime infame de la » ſodomie, qui commence à ſe répandre dans vôtre » Royaume & de pluſieurs autres abus. Joignez la » puiſſance Royale à l'autorité des Evêques pour ar- » rêter ces deſordres. Mais en cela, répondit le Roi, » que feroit-on pour vous ? Si on ne fait rien pour » moi, on fera quelque choſe pour Dieu, reprit » l'Archevêque ».

Procedé violent de Guillaume le Roux.

Il conſeilla enſuite au Roi de donner des Abbés à pluſieurs Monaſteres qui étoient vacans. Le Roi lui dit en colere : » les Abbayes ne ſont-elles pas à moi ? » Vous faites ce qu'il vous plaît de vos terres, & vous

» ne voulez pas que je fasse ce qu'il me plaît de mes » Abbayes? » Des Evêques courtisans conseillerent à Anselme de donner au Roi une somme d'argent plus considérable, pour recouvrer ses bonnes graces. Il répondit : » A Dieu ne plaise que j'achete son amitie à prix comptant, comme j'acheterois un cheval » ou un âne! Je lui dois la fidelité & le respect; mais » aussi il me doit traiter comme son Pere Spirituel ». Ce discours ayant été rapporté au Roi, ce Prince dit en colere : » Allez, dites de ma part à l'Archevêque, » que je le haïssois hier beaucoup, que je le hais plus » aujourd'hui, & que demain je le haïrai encore davantage ».

Vers l'An 1099.

Quelque temps après Anselme alla trouver le Roi qui étoit de retour de Normandie, & le pria de lui permettre d'aller demander le *Pallium* au Pape. » A quel Pape, dit le Roi? Au Pape Urbain, reprit » l'Archevêque ». Le Roi dit, qu'il ne l'avoit pas encore reconnu pour Pape; qu'un droit de sa Couronne étoit qu'aucun de ses sujets n'osât reconnoître de Pape dans l'Angleterre sans sa permission, & que quiconque vouloit lui ôter cette prérogative, vouloit lui ôter sa Couronne. Anselme demanda une Assemblée des Evêques & des Seigneurs pour examiner cette importante affaire.

Eadmerus. Ibid.

Les Evêques d'Angleterre manquerent de courage pour soûtenir l'Archevêque. La plûpart se déclarerent pour le Roi, & prétendirent que c'étoit lui manquer de fidelité, que de reconnoître un Pape sans sa permission. Anselme au contraire, soûtint que ce n'étoit pas manquer à ce que qu'on devoit à

Lâcheté des Evêques d'Angleterre.

Vers l'An 1099.

César, que de rendre à Dieu & au S. Siege ce qu'on leur devoit. Ses raisons confondirent ses adversaires ; cependant elles ne les firent pas changer, parce qu'ils craignoient pour leur fortune. Ces Prelats courtisans vouloient, pour plaire au Roi, obliger Anselme de renoncer à son Siege, ou trouver des prétextes pour le déposer ; mais sa conduite irréprochable déconcerta leurs projets.

Le Roi d'Angleterre reconnoît Urbain II.

Pendant ce temps-là, le Roi avoit envoyé secrétement deux Clercs Anglois en Italie, pour s'informer quel étoit le véritable Pape, de Guibert soûtenu par l'Empereur Henri, ou d'Urbain II. qui étoit reconnu par le reste de la Chrétienté. Ils avoient ordre de demander le *Pallium* pour l'Archevêque de Cantorberi à celui qu'ils jugeroient être le légitime successeur de S. Pierre. Les Envoyés d'Angleterre n'eurent pas de peine à reconnoître qu'Urbain étoit le véritable Vicaire de Jesus-Christ. Ils en obtinrent le *Pallium* pour l'Archevêque de Cantorberi, avec lequel le Roi parut se réconcilier pour un temps: mais les intérêts de la Religion qu'Anselme ne pouvoit sacrifier à la politique, l'obligerent bientôt de se broüiller de nouveau avec un Prince, qui vouloit dominer sur l'Eglise de son Royaume avec un empire absolu.

Guillaume le Roux souffroit à peine que le Pape se mêlât en rien des affaires de l'Eglise d'Angleterre. Aussi étoient elles dans la plus grande confusion. Il avoit même obtenu qu'on n'envoyeroit pour Legats en Angleterre que ceux qu'il agréeroit ; & il avoit voulu que l'Archevêque de Cantorberi, en promettant

tant la fidelité au S. Siege & à S. Pierre, ajoûtât, *ſauf la fidelité qu'il devoit au Roi ſon Seigneur*. Sur ce fondement aucun Evêque ou Abbé, Clerc, ou Moine n'oſoit recevoir des Lettres du Pape, ſans la permiſſion du Roi. D'où il étoit arrivé que les plus grands abus demeuroient impunis dans l'Egliſe d'Angleterre.

Vers l'An 1099.

Le Pape Urbain qui en fut averti, y avoit envoyé pour Legat, incontinent après le Concile de Clermont, Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, qui ne fit autre choſe en Angleterre que de faire eſtimer ſa ſageſſe & reſpecter ſa vertu. Car le Roi Guillaume le Roux, qui craignoit ſa fermeté, envoya dix marcs d'or à la Cour de Rome, & fit nommer un autre Legat. Ainſi l'Abbé Jarenton fut rappellé, & il repaſſa par la Normandie pour quelques négociations.

Jarenton Legat en Angleterre.

Chron. Virdun.

Le Moine Hugues qui rapporte ces faits, l'accompagnoit, & il fut élû pendant ſon abſence Abbé de Flavigni. A ſon retour il prit poſſeſſion de ſa Charge; mais il y eut beaucoup à ſouffrir de la part de Nortgaud Evêque d'Autun. Hugues étoit Moine de S. Vannes de Verdun, & pendant les troubles de ce Monaſtere, il s'étoit retiré à S. Benigne de Dijon, où il gagna l'eſtime de l'Abbé Jarenton. Il avoit en effet de l'eſprit & de l'érudition; & il nous reſte de lui une Chronique, qui eſt un des plus beaux monumens que nous ayons pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du onziéme ſiécle (*a*).

Hugues Abbé de Flavigni.

(*a*) Le P. Labbe a donné le premier au Public dans ſa *Nouvelle Bibliotheque* la Chronique de Hugues de Flavigni ſous le titre de *Chronique de Verdun*, ſur un Manuſcrit qu'on croit étre l'Autographe de l'Auteur, & qui eſt conſervé dans la Bibliotheque du College de Loüis le Grand.

Vers l'An 1099.

On voit par les traits que nous avons rapportés, quel étoit le caractere de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Les Eglises de Normandie & du Maine essuyerent bien des persécutions sous le gouvernement d'un Prince si violent & si impérieux, quand il fut devenu le maître de ces Provinces par l'engagement que lui en fit le Duc Robert son frere, en partant pour la Croisade. Guillaume le Roux pilla la plûpart des Eglises d'Angleterre, prit les Vases sacrés, & dépoüilla les Châsses.

S. Anselme vient en France & va à Rome.

S. Anselme eut bientôt de nouveaux démêlés avec lui. Ce S. Archevêque voulant se tirer de ses mains, lui demanda la permission d'aller à Rome. Le Roi après la lui avoir refusée plusieurs fois, la lui accorda enfin d'assez mauvaise grace. Anselme ayant essuyé à ce sujet plusieurs insultes des Officiers du Roi, s'embarqua pour la France, & aborda à Witsant, d'où il se rendit le lendemain à S. Omer.

Comme le Siege de Teroüanne étoit alors vacant depuis près de quinze ans, les Chanoines de Saint Omer le prierent de dédier un Autel de S. Laurent dans leur Eglise; & une multitude innombrable de peuple vint lui demander la Confirmation. Il la leur donna. Après quoi il prit sa route vers l'Italie. Sa réputation & sa sainteté lui attirerent par tout les plus grands honneurs: car on le recevoit en Procession & au son des cloches dans les endroits où il passoit. Dès que le Roi d'Angleterre sçut qu'Anselme avoit passé la mer, il fit confisquer à son épargne les biens de l'Archevêché de Cantorberi, & continua de faire plusieurs outrages aux Prelats de ses divers Etats.

Philippe Roi de France ne donnoit gueres plus de consolation à l'Eglise. Ce Prince avoit bientôt oublié les promesses solemnelles qu'il avoit faites au Pape, & il s'étoit replongé dans ses desordres avec Bertrade. Cette femme artificieuse se servoit du malheureux empire que ses charmes lui donnoient sur le cœur du Roi, pour disposer à son gré des Evêchés ; & quelquefois pour les vendre au plus offrant. L'Eglise d'Orleans ressentit les funestes effets de ce criminel trafic.

Vers l'An 1099.

Maniere dont se conduit Philippe Roi de France.

Jean I. du nom, Evêque d'Orleans étoit un indigne Prelat, qu'on accusoit des plus infâmes débauches avec un jeune Clerc qu'il avoit fait son Archidiacre à la recommandation de Radulphe Archevêque de Tours, dont la réputation sur la pureté des mœurs étoit aussi équivoque que celle de l'Evêque d'Orleans son frere. Après la mort de celui-ci, l'Archevêque de Tours voulut faire nommer à l'Evêché d'Orleans le jeune Archidiacre qui se nommoit aussi Jean. Mais la faction de Sanction Doyen d'Orleans prévalut, & Sanction fut élu avec l'agrément du Roi. C'étoit un homme avancé en âge & qui n'étoit gueres plus régulier que son competiteur. Les principaux du Clergé d'Orleans l'accuserent d'avoir acheté l'Episcopat, & d'être coupable de plusieurs autres crimes, dont ils s'offrirent de fournir des preuves juridiques aux Evêques de la Province.

Scandales dans l'Eglise d'Orleans.

Sanction Evêque d'Orleans.

Yves de Chartres ayant reçu ces plaintes, manda à Sanction, que s'il se sentoit coupable, il eût à se désister de son élection. » Faites réflexion, lui dit-il, » que Dieu a prolongé vôtre vie jusqu'à la vieillesse,

Yvon. Ep. 51.

Lettre d'Yves de Chartres à Sanction.

Vers l'An 1099. » pour vous accorder le temps de faire pénitence. » Touchant de si près au tombeau, n'ambitionnez » pas une dignité, ou que vous ne pourrez pas acque- » rir, ou que vous perdriez bientôt... Car je ne » crois pas qu'aucun Evêque de la Province ose vous » imposer les mains sans un ordre exprès du Pape ».

Cependant comme le Roi pressoit les Evêques de la Province de Sens d'ordonner au plutôt Sanction, Yves de Chartres, Guillaume de Paris & Gaultier de Meaux sommerent ses accusateurs de venir à Chartres à un certain jour, pour fournir les preuves de ce qu'ils avoient avancé contre Sanction. Personne n'ayant comparu, les Evêques exigerent que Sanction & six autres personnes jureroient avec lui qu'il n'étoit point coupable de simonie, ni de violence: après quoi ils l'ordonnerent. Hugues Archevêque de Lyon & Legat du Pape, improuva fort cette Ordination. Les trois Evêques qui l'avoient faite, lui écrivirent envain pour se justifier. Le Legat qui avoit eu des plaintes contre le nouvel Evêque sur l'article des mœurs, le fit déposer.

Yvon. Ep. 54.

Sanction déposé de l'Evêché d'Orleans.

Aussitôt les brigues & les factions recommencerent. Balderic ou Baudri Abbé de Bourgueil se rendit à la Cour avec une grosse somme d'argent, pour acheter l'Evêché d'Orleans par la médiation de Bertrade. Le Roi le lui avoit promis, & il paroissoit qu'on étoit convenu du prix, lorsqu'on s'apperçut que Jean Archidiacre d'Orleans avoit plus de sacs d'argent à offrir; & on lui donna l'Evêché à ce prix. L'Abbé de Bourgueil se plaignit au Roi de ce qu'on l'avoit joüé. Le Roi lui répondit: » Ayez patience;

Yvon. Ep. 66.

Nouvelles brigues pour l'Evêché d'Orleans.

Ibid.

» laiſſez moi faire mon profit de celui-ci ; enſuite fai- » tes le dépoſer : je ferai alors ce que vous ſou- » haitez ».

Vers l'An 1099.

L'indignité du ſujet qui fut choiſi, augmenta le ſcandale. C'étoit un jeune Clerc effeminé qu'on accuſoit publiquement de ſervir de victime à la paſſion des autres. Ses débauches étoient ſi publiques qu'on l'appelloit *Flora* du nom d'une fameuſe Courtiſanne ; & l'on avoit compoſé ſur lui des chanſons laſcives, qu'il chantoit lui-même avec ſes compagnons de débauche. Je rougis d'être obligé d'écrire ces horreurs. Ce jeune homme fut donc élu Evêque par ordre du Roi le propre jour des Innocens : ce qui donna occaſion à quelqu'un de faire le diſtique ſuivant.

Election ſcandaleuſe de Jean pour l'Evêché d'Orleans.

Yvon. Ep.66.

Eligimus puerum, puerorum feſta colentes,
Non noſtrum morem, ſed Regis juſſa ſequentes.

Yvon. Ep.67.

Yves de Chartres qui étoit dans l'Egliſe de France comme une ſentinelle toûjours prête à crier contre les loups qui entroient dans la bergerie, écrivit au Pape Urbain & au Legat Hugues contre l'Evêque élu d'Orleans, les conjurant de ne pas conſentir à une élection ſi monſtrueuſe, de peur de faire de la maiſon de Dieu un lieu de débauches & une caverne de voleurs.

Ep. 66. & 67.

Hugues répondit à Yves qu'il ne pouvoit caſſer l'élection de l'Evêque élu d'Orleans ſur des bruits populaires ; qu'il ſommoit ſes accuſateurs de ſe préſenter devant lui le premier jour de Mars, pour donner des preuves de leurs accuſations ; parce que pour lui

Vers l'An 1099.

il ne pouvoit être tout-à-la-fois Juge & Accusateur. Yves lui manda que la crainte du Roi empêcheroit les accusateurs de parler; qu'au reste la maxime que la même personne ne pouvoit être juge & accusateur, n'avoit lieu que quand les crimes n'étoient pas notoires & publics. Malgré des accusations si atroces Jean II. du nom, fut ordonné Evêque d'Orleans (*a*).

Daimbert élu Archevêque de Sens: difficultés pour son Ordination.

Hugues Archevêque de Lyon & Legat du S. Siege étoit alors choqué contre Yves de Chartres, qui lui avoit écrit une Lettre un peu vive au sujet de l'Ordination de Daimbert élu pour remplir le Siege de Sens. Richer Archevêque de cette Ville étoit mort sur la fin de l'année 1096. interdit des fonctions de Metropolitain, parce qu'il refusoit de reconnoître la Primatie de Lyon. Daimbert fut élu canoniquement pour lui succeder. Le Legat avant que de confirmer son élection, le somma de reconnoître la Primatie de Lyon; & sur le refus qu'il en fit dans la crainte de préjudicier aux droits de l'Eglise de Sens, le Legat défendit aux Evêques de la Province de l'ordonner. Ils obéïrent par respect pour l'autorité du S. Siege; mais Yves de Chartres écrivit au Legat une lettre, dont les termes ne parurent pas assez mésurés; en voici quelques traits. » Nous avons obéi

(*a*) On ne sçait si c'est sous l'Episcopat de Jean I. ou de Jean II, que fut fait un Acte de manumission qu'on écrivit sur la grande porte de l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, en cette maniere:

EX BENEFICIO S. †. P. IOHEM. EPM.
E. P. ALBERTUM S. †. CASATUM
FACTUS E. LIBER LETBERTUS
TESTE HAC SCA. ECCLEA. C'est-à-dire, *Ex beneficio Sanctæ Crucis per Joannem Episcopum & per Albertum Sanctæ Crucis Casatum factus est Liber Letbertus teste hac Sanctâ Ecclesiâ.*

» à vos ordres, & nous nous ſommes abſtenus d'im-
» poſer les mains à l'Elu de Sens par reſpect pour l'au-
» torité Apoſtolique. Mais nous oſons vous prier, &
» même vous conſeiller d'uſer avec plus de réſerve du
» droit que vous avez de nous commander, en vertu
» de l'obéïſſance duë au S. Siege; de peur qu'en nous
» impoſant un fardeau intolérable, vous ne nous
» mettiez dans l'impoſſibilité d'obéïr & dans la néceſ-
» ſité de ne pas exécuter vos ordres. Il vous eſt aiſé de
» combattre de loin avec l'arc: mais il eſt bien dan-
» gereux pour nous de frapper de près avec l'épée.
» Cependant nous ſommes prêts de nous expoſer à
» tout, afin d'obſerver les decrets & les interdits por-
» tés par le S. Siege, pour la correction des impies,
» ou pour détourner les maux qui menacent l'Egliſe.
» Mais quand vous nous ordonnez des choſes qui pa-
» roiſſent indifférentes, & qui ne peuvent ni profi-
» ter, ni nuire, ſoit qu'on les obſerve, ou qu'on ne
» les obſerve pas, ou lorſque vous changez comme
» il vous plaît des coûtumes autoriſées par les Peres,
» vous devez faire réflexion en quoi cela peut être uti-
» le au ſalut; & s'il vaut mieux vous obéïr en ce point
» qu'aux SS. Peres, qui nous parlent encore dans
» leurs écrits ».

Vers l'An 1099.

Lettre d'Yves de Chartres à Hugues Archevêque de Lyon & Legat du S. Siege. *Ep. 60.*

Après ce debut, Yves montre à Hugues par pluſieurs autorités, qu'il n'eſt pas en droit d'exiger que Daimbert lui promette obéïſſance comme au Primat avant ſon Ordination, & qu'il n'a pas eu raiſon de défendre aux Evêques de la Province de Sens de l'ordonner. Enſuite il paroît juſtifier les inveſtitures, & improuver qu'on cauſât tant de troubles dans l'E-

Vers l'An 1099.

glise pour les proscrire. Voici comme il s'exprime sur une matiere si delicate.

Sentimens d'Yves de Chartres sur les Investitures.

» Quant à ce que vous avez écrit que l'Elu de Sens » a reçu des mains du Roi l'investiture de l'Episcopat, » nous ne le sçavons pas ; mais quand il l'auroit re» çuë, comme il n'y a en cette cérémonie aucune » sorte de Sacrement, nous ignorons en quoi il peut » être nuisible à la Religion qu'on la recoive cette in» vestiture, ou qu'on ne la reçoive pas. Car nous ne » voyons pas qu'après une élection Canonique, l'au» torité Apostolique défende aux Rois d'accorder l'E» piscopat. . . Et qu'importe que cette concession se » fasse par la main, par un signe de tête, par la lan» gue, ou par le Bâton Pastoral, puisque les Rois ne » prétendent pas donner rien de spirituel, mais seu» lement consentir aux vœux de ceux qui demandent » un tel pour Evêque, ou accorder aux Elus les terres » & les autres biens que les Eglises ne tiennent que » de la liberalité des Rois »? Yves conclut sa lettre en demandant au Legat la permission de consacrer l'Elu de Sens, promettant que quand il sera ordonné, les Evêques de la Province n'omettront rien pour le porter à reconnoître la Primatie de Lyon.

Hugues Archevêque de Lyon ne se désista pas de l'opposition qu'il faisoit à l'Ordination de Daimbert. Il fut même choqué de la liberté avec laquelle Yves lui avoit écrit ; & il communiqua son ressentiment au Pape Urbain. L'Evêque de Chartres l'ayant appris, en écrivit au Pape même. Après avoir tâché de justifier sa lettre, voici comme il parle à sa Sainteté.

Lettre d'Yves de Chartres au Pape Urbain II. *Ep. 67.*

» Qu'il soit permis à chacun de dire ce qu'il pense.

» Pour

» Pour moi, je crois qu'il n'y a personne en deça des Monts, qui ait plus souffert d'outrages que moi pour la défense du S. Siege, & pour l'exécution de vos ordres. Mais puisque quelques traits de ma lettre vous ont blessé, je ne veux point entrer en jugement contre vous. J'aime mieux renoncer à l'Episcopat, que de soûtenir le poids de vôtre colere par ma faute, ou sans qu'il y ait de ma faute. Si cette satisfaction vous agrée, elle m'agrée aussi : si vous voulez plus, ajoûtez-le. Si je ne suis point vôtre serviteur, je ne cesserai point d'être vôtre fils, & je me ferai un plaisir de porter nud la croix nuë du Sauveur. Après sept années d'un Episcopat laborieux, mais assez inutile, accordez-moi la huitiéme année le repos que je desire ». Vers l'An 1099.

Une lettre si soûmise regagna à Yves de Chartres toutes les bonnes graces du Pape, & disposa même sa Sainteté plus favorablement en faveur de Daimbert élu pour l'Archevêché de Sens. Ce dernier prit le parti d'aller lui-même à Rome, où le Pape l'ordonna l'an 1098. sans lui avoir fait promettre auparavant l'obéïssance au Primat de Lyon. Mais il y a quelque apparence qu'il avoit donné des assûrances de reconnoître la Primatie de cette Eglise après son Ordination, comme il fit l'année suivante dans un Concile que le Pape Urbain tint à Rome. Daimbert ordonné Archevêque de Sens.

Le zele de ce grand Pape s'étendoit à tout ; & il n'étoit pas tellement occupé de l'expédition de la Croisade contre les Sarrazins, de laquelle il étoit le mobile, qu'il ne prît aussi des soins pour réünir à l'Eglise les Grecs Schismatiques, & pour réprimer

Vers l'An 1099. tant de ſcandales qui deshonoroient la Religion en Occident. Dès qu'il fut de retour en Italie de ſon voyage de France, il tint à ce ſujet un Concile à Bari, lieu alors fort célébre par la tranſlation qu'on y avoit faite des Reliques de S. Nicolas. Les Grecs y furent invités, & le Pape voulut que S. Anſelme, qui s'étoit retiré en Italie pour éviter la perſécution de Guillaume le Roux, y aſſiſtât, afin d'y faire triompher la verité par ſon érudition. Les Grecs firent un long diſcours dans le Concile pour appuyer leurs erreurs touchant la proceſſion du S. Eſprit. Le Pape l'ayant entendu, s'écria : » Pere & Maître Anſelme, où êtes- » vous » ? Anſelme ſe leva, & s'offrit de réfuter ſur le champ les faux raiſonnemens des Grecs. Mais comme la Séance avoit déja été aſſez longue, on remit l'affaire au lendemain.

Concile de Bari.

Eadm. Hiſt. Nov.

Anſelme qui joignoit à une grande érudition dans la Theologie la juſteſſe & la préciſion d'une ſaine Dialectique, parla contre les Grecs avec autant de force que de modeſtie. Le Pape charmé de ſon éloquence, ne ſçavoit quels éloges lui donner. A cette occaſion on parla dans le Concile des perſécutions que le Roi d'Angleterre faiſoit à l'Egliſe, & en particulier à ce S. Archevêque de Cantorberi. Le Pape ayant fait un diſcours à ce ſujet, demanda aux Peres du Concile ce qu'ils penſoient de cette affaire. Ils répondirent : » Le jugement en eſt facile; car ſi vous avez fait au » Roi les trois Sommations Canoniques, & s'il refuſe » de ſe ſoumettre, il ne reſte plus qu'à le frapper du » glaive de S. Pierre ». Anſelme entendant qu'on vouloit procéder à l'excommunication du Roi, ſe le-

Eadm. Hiſt. Nov.

va de ſa place, & ſe proſternant aux pieds du Pape, il le conjura avec larmes de ſuſpendre la foudre qu'il étoit prêt de lancer. Le Concile fut édifié de ces ſentimens ; & le Pape y déférant, ſouhaita qu'Anſelme aſſiſtât au Concile indiqué à Rome pour la troiſiéme ſemaine après Pâque de l'an 1099. L'An 1099.

Concile de Rome.

Il ſe trouva à ce Concile pluſieurs Evêques de la Gaule qui ne ſont pas nommés, & l'on y fit des Reglemens contre l'incontinence des Clercs, & contre les inveſtitures données par des Laïques. Le Pape ordonna à Reingere Evêque de Luques qui avoit la voix haute & ſonore, de lire publiquement ces Canons. Reingere paſſa au milieu du Concile, & commença à lire quelques articles; mais interrompant tout-à-coup cette lecture, & changeant de couleur & de ton, il s'écria : » Eh que faiſons nous ? Nous accablons de » préceptes nos inferieurs, & nous ne nous oppoſons » pas aux vexations iniques des Tyrans ! On vient » de toutes les parties du monde s'en plaindre à ce Sie» ge: quel remede y trouve-t'on? Tout le monde » le ſcait, & en gémit. Nous avons ſous nos yeux un » Evêque des extrémités de la terre, qui a été injuſte» ment dépoüillé de tous ſes biens, & voilà la ſecon» de année qu'il eſt ici à implorer du ſecours: en a-t'il » obtenu? Je parle d'Anſelme Archevêque des An» glois». En diſant cela, il frappa trois fois le pavé de ſa Croſſe, pour marquer ſon indignation.

Le Pape lui dit: » Frere Reingere, c'en eſt aſſez là» deſſus, cela ſuffit, nous aviſerons à ce qu'il con» vient de faire ſur cette affaire ». L'Evêque acheva de lire les Canons du Concile, & après cette lecture,

L'An 1099. il parla encore d'Anselme, qui fut le seul du Concile, qui garda un profond silence sur ce qui le concernoit.

Le Pape Urbain excommunia dans ce Concile tous les ennemis de l'Eglise, & nommément les Laïques qui donnent les investitures des dignités Ecclesiastiques, & les Clercs qui les reçoivent des Laïques, aussi bien que les Ecclesiastiques qui se font les hommes-liges des Laïques: » Car c'est une chose » indigne, dit le Concile, que des mains, qui en offrant le Fils de Dieu à son Pere sur nos Autels, font » ce que les Anges ne peuvent faire, soient mises dans » des mains soüillées par des attouchemens impurs, » par des rapines ou par l'effusion injuste du sang humain ».

T. X. Conc. p. 617. ex Ann. Hoveden.

La Chronique de Maillezais nous apprend que le Pape recommanda dans ce Concile le voyage de la Terre Sainte, & qu'il ordonna que tous les Chrétiens jeûneroient tous les Vendredis, pour obtenir la rémission de leurs pechés, & particulierement de ceux qu'ils auroient oublié de confesser. On termina dans le même Concile le schisme qui s'étoit formé dans l'Eglise de Téroüanne.

Triste état de l'Eglise de Teroüanne.

Cette Eglise étoit depuis long-temps en proye à la violence & à l'ambition. Après la mort de Drogon Evêque de Teroüanne arrivée l'an 1079, Hubert son successeur fut déposé comme coupable d'hérésie & de simonie. Il fut même blessé dangereusement, & il se fit Moine à S. Bertin. Après sa retraite Lambert usurpa ce Siege, & persécuta cruellement le Clergé qui refusa de le reconnoître. On eut enfin re-

cours à la violence pour le chasser lui-même, & on lui coupa la langue & les doigts de la main droite. Gerard qui lui succéda, fut à la verité élu par le Clergé: mais il acheta à prix d'argent le consentement du Roi; & ayant enfin été déposé pour ce sujet par Urbain II, il se retira au Mont S. Eloi. Il se forma une grande division pour l'élection d'un successeur. Les Archidiacres & les Chanoines de la Cathédrale élurent Erkembolde Chanoine de S. Omer. Mais comme il refusa, & qu'on ne lui fit pas de grandes instances, on procéda à une autre élection. Les Chanoines élurent Aubert Chanoine d'Amiens, qui avoit aussi un Canonicat de Teroüanne: mais les Abbés du Diocése ausquels se joignirent les Seigneurs Laïques, élurent Jean Archidiacre d'Arras, qui étoit un sçavant homme & d'une vie irréprochable. Comme les Chanoines ne voulurent pas ceder, l'affaire fut portée au Pape par appel, sans que Jean qui étoit élu, en sçût rien.

L'An 1099.

Joan. de Colle medio Vita Joannis apud Boll. 27. Januarii.

Le B. Jean élu Evéque de Teroüanne.

Le Pape Urbain fit examiner l'affaire dans le Concile. L'Election d'Aubert fut cassée, & celle de Jean confirmée. Mais comme on fit entendre au Pape que ce dernier ne manqueroit pas de refuser l'Episcopat, il lui écrivit une lettre, pour lui ordonner par l'autorité Apostolique d'accepter cette dignité.

Jean malgré sa répugnance fut obligé de se soumettre à des ordres si précis. Il reçut la Prêtrise le 3 de Juin 1099. fut ordonné Evêque le 17 Juillet suivant par Manassés II. Archevêque de Rheims, & fut inthronisé dans le Siege de Teroüanne le 24 du même mois.

Le B. Jean de Teroüanne. Précis de sa vie.

L'An 1099. Ce fut un des plus SS. Evêques de ſon temps. Il étoit natif de Varneton entre Lille & Ypres. Il eut pour maîtres dans les Sciences Lambert de Maſtrich & Yves depuis Evêque de Chartres. Il ſe rendit fort habile à leur Ecole. Enſuite il fut Chanoine de Saint Pierre de Lille célébre Collegiale fondée l'an 1066. par Baudoüin Comte de Flandre. Le deſir d'une plus grande perfection le porta à ſe faire Chanoine Régulier. Il ſe retira dans ce deſſein au Mont S. Eloi auprès de l'Abbé Jean.

Le Mont S. Eloi, ainſi nommé parce que S. Eloi s'y retiroit ſouvent pour vaquer à la priere, fut d'abord habité par des Hermites auſquels ſuccederent des Chanoines. Ceux-ci étant tombés dans un grand relâchement, Lietbert Evêque de Cambrai & d'Arras y plaça des Chanoines Réguliers vers l'an 1068.

Jean ne penſoit dans cette Communauté qu'à ſon propre ſalut, lorſque Lambert ayant été ordonné Evêque d'Arras, le fit ſon Archidiacre. Il refuſa conſtamment cette charge ; mais l'Evêque pour l'obliger de l'accepter, prit le parti d'interdire l'Egliſe & la Communauté de S. Eloi. Ces cenſures obligerent Jean d'accepter l'Archidiaconat. Les talens & les vertus qu'il y montra, le firent juger digne de l'Epiſcopat. Tel étoit le B. Jean Evêque de Teroüanne, dont l'élection fut confirmée au Concile de Rome ; nous parlerons ailleurs de ſes vertus dans l'Epiſcopat.

Daimbert de Sens s'étoit rendu au même Concile de Rome ; il y reconnut ſolemnellement la Primatie de l'Egliſe de Lyon ſur l'Egliſe de Sens. Il promit de plus qu'avant la S. Remi prochaine, il ſe rendroit à

Lyon pour jurer obéïssance à l'Archevêque en qualité de Primat. Le Pape manda ce qui s'étoit passé là-dessus à Hugues Archevêque de Lyon; & il lui nomma plusieurs Prelats qui avoient servi de témoins de cette promesse de l'Archevêque de Sens. Je remarque parmi ces témoins S. Anselme, Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Ismeon de Die & Leutard de Senlis: ce qui montre qu'ils avoient assisté au Concile de Rome. L'An 1098.

On a lieu de croire que ce fut aussi dans ce même Concile Romain, que le Pape Urbain fit approuver ses réponses aux consultations de Pibon Evêque de Toul. Cette partie de la France qui obéïssoit à l'Empereur Henri, étoit dans une étrange confusion à cause du Schisme de ce Prince. Un grand nombre de Prêtres y avoient été ordonnés par des Evêques Schismatiques: ce qui jettoit dans l'embarras les Evêques qui demeuroient attachés au S. Siege. Ils ne sçavoient s'ils pouvoient se servir de ces Prêtres; & s'ils les interdisoient de leurs fonctions, ils craignoient de laisser leurs peuples sans secours. Pibon prit le parti de consulter le S. Siege sur cet article & sur quelques autres. Voici les réponses que le Pape lui envoya, après les avoir fait approuver dans le Concile.

I. L'Evêque doit donner gratuitement toutes les charges & dignités de son Eglise comme les Doyennés, les Archidiaconnés, &c. *T. X. Conc. p. 453.*

II. Nous éloignons des Ordres & privons de tout Office & Benefice ceux qui après le Soûdiaconnat ont eu commerce avec leurs femmes. Les Evêques qui souffrent ces Ministres, sont interdits de leurs fonctions. Réponses du Pape aux Consultations de Pibon Evêque de Toul.

L'An 1099. III. Nous éloignons parcillement du Miniſtere des Autels les enfans des Prêtres, à moins qu'ils n'ayent été éprouvés dans des Monaſteres, ou dans des Communautés de Chanoines.

IV. Quant aux Clercs qui ont été ordonnés par des Evêques excommuniés, nous n'avons pas encore porté de regle fixe là deſſus ; parce qu'il faut un Concile général pour remedier à un mal ſi univerſel : voici cependant ce que nous penſons pour le preſent, & ce que nous répondons à vôtre Fraternité. Si ceux qui ont été ordonnés par des Evêques excommuniés à la verité, mais Catholiques autrefois, n'ont pas été ordonnés par ſimonie, ſi d'ailleurs ce ſont de dignes ſujets, impoſez leur une penitence convenable, & permettez leur de faire les fonctions des Ordres qu'ils ont reçus. Cependant nous ne prétendons pas qu'ils ſoient promus aux Ordres ſuperieurs, à moins que la néceſſité ou une grande utilité de l'Egliſe n'y oblige : ce qu'il faudra faire rarement & avec bien de la précaution.

V. Il faut priver des SS. Miniſteres & des Benéfices tous les Evêques & les Clercs Simoniaques; & il faut conſacrer de nouveau les Egliſes, dont ces Simoniaques auroient fait la Dédicace.

VI. Pour ceux qui ont été ordonnés ſans titre, quoiqu'une pareille Ordination ſoit contraire aux Canons, je laiſſe à vôtre diſcrétion à déterminer, vû les beſoins de l'Egliſe, ſi vous devez conſerver quelques-uns des Clercs, ainſi ordonnés.

VII. Nous privons des SS. Ordres les Bigames, & ceux qui ont épouſé des veuves.

Le

Le Pape exhorte Pibon à faire observer ces articles dans son Eglise, & à ne pas craindre dans sa vieillesse les ennemis qui l'environnent, & qui ne cessent d'abboyer contre lui. La lettre n'a point de date. L'An 1099.

Dès le lendemain du Concile S. Anselme qui depuis près de deux ans étoit en Italie, reprit la route de Lyon où il avoit résolu de fixer sa demeure, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de changer le cœur du Roi Guillaume son persécuteur. Hugues Archevêque de Lyon se fit un plaisir de posseder dans son Eglise un Prelat si distingué par sa vertu & par son érudition. Il lui rendit tous les honneurs qui étoient dûs à un généreux Confesseur, persécuté pour la défense de l'Eglise. Il le faisoit présider en sa place dans les Assemblées, & il ne vouloit avoir auprès de lui d'autre rang que celui d'un Evêque suffragant. Pendant le séjour qu'Anselme fit à Lyon, il officioit aux fêtes solemnelles, donnoit les Ordres, faisoit les Dédicaces & administroit le Sacrement de Confirmation. Outre ces fonctions, le S. Evêque s'appliquoit à la composition de plusieurs Ouvrages pour la défense de la Foi. C'est par ces travaux qu'il se consoloit de son bannissement, qui ne lui paroissoit dur, que parce qu'il le mettoit hors d'état de travailler pour son Eglise.

S. Anselme se retire à Lyon.

Urbain II. qui avoit pris la résolution de l'avis du Concile d'excommunier le Roi d'Angleterre, s'il ne rendoit justice à Anselme, voulut faire un dernier effort sur l'esprit de ce Prince. Il lui écrivit une lettre paternelle, & lui accorda un delai avant que de procéder par les censures; mais il n'eut pas le temps d'en recevoir la réponse. Ce saint Pape mourut le

Mort du Pape Urbain II: son caractere.

L'An 1099. 29 de Juillet l'an 1099. après avoir conduit avec autant de ſageſſe que de courage le Vaiſſeau de l'Egliſe onze ans & environ cinq mois, au travers d'une infinité d'écüeils & de tempêtes; car il eut tout-à-la fois à combattre un Antipape violent & puiſſant, un Empereur ſchiſmatique & impie, un Roi de France qui ſcandaliſoit l'Egliſe par ſes déſordres, un Roi d'Angleterre qui la perſécutoit par ſes violences, & des Prelats concubinaires & ſimoniaques qui la deshonoroient. Il fit face à tous ces divers ennemis; & comme s'ils n'euſſent pas ſuffi pour exercer ſon zele, il entreprit de faire porter la guerre contre les Sarrazins de la Paleſtine. Sa pieté qui fut même atteſtée par des miracles, attira les bénédictions du Ciel ſur des projets, que ſon zele ſeul lui avoit fait former. Il eut la gloire d'avoir procuré la délivrance de Jeruſalem; mais il n'eut pas la conſolation d'apprendre cette heureuſe nouvelle, étant mort peu de jours après la priſe de cette Ville.

Le bruit de quelques miracles qui ſe firent au tombeau d'Urbain, confirmerent l'opinion que le peuple avoit de ſa Sainteté. Un jeune libertin révoquant en doute ces miracles, alla à ſa tombe, & dit tout haut, qu'il vouloit perdre l'uſage de ſes membres, s'il s'étoit fait quelques gueriſons par les merites d'Urbain: mais à peine avoit-il prononcé ces mots, qu'il perdit l'uſage de la parole, devint paralytique d'un côté, & mourut le lendemain.

Guibert de Geſt. Franc. l. 2. Init.

Reignier qui de Moine de Clugni avoit été créé Cardinal du titre de S. Clement par Grégoire VII. fut élu Pape malgré ſa réſiſtance, & prit le nom de

Pascal II. Il avoit les qualités propres à consoler l'Eglise de la perte qu'elle venoit de faire ; & il ne tarda pas à faire sentir aux ennemis du Saint Siege qui s'étoient rejoüi de la mort d'Urbain, qu'ils ne gagneroient pas au changement. L'An 1099.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre fut un de ceux qui firent le plus éclater de joye à la nouvelle de la mort du Pape. Lorsqu'on la lui apprit, il dit : *Eadmerus.* » Quiconque prendra quelque chagrin de cette mort, » qu'il encoure la haine de Dieu ! Mais, ajoûta-t'il, » celui qui est à present Pape, quel homme est-ce ? On lui répondit que c'étoit un homme du caractere d'Anselme ; » S'il est tel, reprit le Roi, il ne vaut rien. » Cependant qu'il soit ce qu'il voudra, sa Papauté ne » s'étendra pas sur moi ; & je n'en ferai pas moins ce » qu'il me plaira ». Ce Prince qui étoit en même temps Duc de Normandie, Comte du Maine & Roi d'Angleterre, étoit en état de faire bien du mal à la Religion dans ces Provinces ; mais Dieu ne tarda pas d'en délivrer son Eglise. Guillaume le Roux fut tué malheureusement à la chasse l'année suivante dans une forêt, d'où Guillaume le Conquerant avoit chassé des Moines, & où il avoit détruit plusieurs Eglises pour y mettre des bêtes fauves. On regarda la mort du fils comme une punition du peché du pere : car deux autres Princes Normans, sçavoir Richard fils du Conquerant & un autre Richard son petit-fils avoient été tués à la chasse dans la même forêt.

Mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre : son caractere.

Roger Havid.

Guillaume le Roux avoit la valeur & la fierté du Conquerant son pere ; mais il n'en avoit pas la prudence, l'amour de la justice, le respect pour la Reli-

L'An 1100. gion & pour ses Ministres. Ç'auroit été un grand Roi, si la pieté avoit couronné les belles qualités dont il étoit doüé ; au lieu que l'irréligion dont il paroissoit se glorifier, en ternit l'éclat, & les rendit pernicieuses.

Contestations sur la Succession de Guillaume le Roux.

Guillaume le Roux ne laissoit pas d'enfans ; & Robert Courteheuse Duc de Normandie à qui appartenoit la succession, n'étoit pas encore de retour de son voyage de la Palestine : ainsi Henri son frere cadet se fit reconnoître Roi d'Angleterre. Robert étant arrivé peu de temps après, recouvra sans peine la Normandie ; mais il ne conserva pas le Duché du Maine dont Hélie de la Fléche se remit en possession. Robert songeoit à se rendre maître de l'Angleterre, qui lui appartenoit par droit d'aînesse : mais son frere Henri plus actif que lui, le prevint ; & après bien des combats, il le dépoüilla même de la Normandie, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Eadmer. Vit. Anselm. 21. April.

S. Anselme qui étoit toûjours en exil à Lyon, eut révélation de la mort de Guillaume le Roux. Ce S. Archevêque s'étoit rendu de Lyon au Monastere de Marcigni, pour y conferer avec S. Hugues Abbé de Clugni. Le discours étant tombé sur la persécution que lui faisoit le Roi d'Angleterre, il dit en présence de l'Abbé de Clugni & de plusieurs personnes : » Scachez que cette nuit ce Prince a été accusé de- » vant le thrône de Dieu, y a été jugé & condamné ». Celui qui rapporte ce fait, étoit présent, & peu de jours après S. Anselme reçut en effet plusieurs Couriers, qui lui apprirent la mort du Roi, & qui le presserent de repasser en Angleterre avec eux. Il les y suivit ;

mais il se broüilla bien-tôt avec le nouveau Roi au sujet des Investitures. Ce Prince le renvoya à Rome, & lui fit défendre ensuite de revenir en Angleterre. Anselme se fixa à Lyon, où le zele des Evêques de France & les honneurs qu'ils lui rendirent, purent le consoler de la lâcheté des Evêques d'Angleterre, & des nouvelles persécutions du Roi Henri. L'An 1100.

La mort du Pape Urbain II. n'avoit pas affoibli le courage & la fermeté des Evêques de France. Daimbert de Sens assembla à son retour de Rome son Concile Provincial à Etampes; & il y cita Philippe Evêque de Troyes, dont il avoit reçu de grandes plaintes. On n'en sçait pas le sujet; mais l'Evêque de Troyes étoit un Prelat courtisan, & qui favorisoit le Roi Philippe dans ses desordres. Comme cet Evêque se sentoit coupable, il ne comparut point au Concile, & il n'envoya pas d'excuse légitime : c'est pourquoi Yves de Chartres lui écrivit une lettre, tant en son nom, qu'au nom des autres Suffragans de Sens; sçavoir de Guillaume de Paris, de Jean d'Orleans, de Gautier de Meaux & d'Humbald d'Auxerre. Ils lui marquent que sur les plaintes qu'on leur a faites de sa conduite, ils auroient pû le condamner; mais qu'aimant mieux user de miséricorde que de sévérité, ils ont obtenu pour lui de leur Métropolitain un delai jusqu'au Dimanche avant Noël, où ils doivent se rassembler pour l'Ordination d'Hervée Evêque de Nevers. Nous ne sçavons pas la suite de cette affaire, ni en quel lieu fut faite l'Ordination de l'Evêque de Nevers. Le Legat Hugues avoit résolu de la faire à Autun, & il y avoit mandé les Evêques de la Pro-

Concile d'Etampes.

Yvon. Ep. 79.

Yvon. Ep. 79.

Ep. 61.

L'An 1100. vince; mais Yves de Chartres lui représenta qu'il étoit contre l'usage & les Canons qu'un Evêque fût sacré hors de sa Province. Quand Yves écrivit cette lettre au Legat, Daimbert de Sens n'avoit pas encore été ordonné; parce qu'il n'avoit pas encore reconnu la Primatie de Lyon; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'eût fait, quand il tint le Concile d'Etampes, que nous plaçons pour ce sujet après celui de Rome de l'an 1099. où cet Archevêque promit de rendre l'obéïssance Canonique au Primat de Lyon.

Il ne paroît pas que Pascal II. ait continué à Hugues la Legation, dont il s'acquitoit depuis long-temps avec autant de dignité que de fermeté. Cet Archevêque vouloit faire le pelerinage de Jerusalem: il en envoya demander la permission au Pape, qui lui promit la Légation de la Palestine. Hugues assembla à Anse un Concile de sa Province, où se trouverent S. Anselme, l'Archevêque de Tours & l'Archevêque de Bourges. On y excommunia ceux qui ayant fait vœu d'aller à la guerre sainte, négligeoient de l'accomplir.

Concile d'Anse.

Le Pape Pascal dès qu'il fut élevé sur le S. Siege, envoya en France deux Cardinaux Legats, sçavoir Jean & Benoît, qui à leur arrivée indiquerent un Concile à Valence. Il s'assembla le dernier jour de Septembre l'an 1100. & il s'y trouva vingt quatre tant Evêques qu'Abbés avec des Envoyés de l'Archevêque de Lyon qui étoit malade. Cependant comme aucun de ses Suffragans ne s'y rendit excepté Nortgaud d'Autun qui étoit en cause, on soupçonna Hugues de les en avoir empêchés par jalousie contre les nouveaux Legats: mais il n'y avoit que l'Evêque de

Concile de Valence.

Hugo Flavimac. In Chron.

Langres & celui de Chalon ſur Saone qui euſſent pû s'y rendre ; car Berard Evêque de Mâcon étoit alors priſonnier de l'Antipape Guibert. L'An 1100.

Hugues Abbé de Flavigni étoit venu à ce Concile pour ſe plaindre des violences de l'Evêque d'Autun, qui l'avoit interdit lui & ſon Monaſtere, & qui avoit ſoulevé contre lui ſes Religieux. Jarenton Abbé de Dijon plaida ſi éloquemment la cauſe de Hugues ſon diſciple, que le Concile ordonna ſur le champ qu'on le revêtît de la chappe, & qu'on lui rendît le Bâton Paſtoral : ainſi on le fit aſſeoir dans le Concile au rang des Abbés. Les Legats écrivirent même une lettre en ſa faveur, ordonnant aux Moines de le reconnoître pour leur Abbé ; mais les Moines refuſerent de ſe ſoûmettre, & Hugues ne put jamais recouvrer ſon Abbaye.

Hugues de Flavigni rétabli dans ſa charge d'Abbé.

Hugo in Chron.

Après que l'Affaire de Hugues qui paroiſſoit plus aiſée, eut été terminée au Concile de Valence, on mit ſur le Bureau celle de Nortgaud Eveque d'Autun. Treize Chanoines députés du Chapitre étoient préſens pour l'accuſer de ſimonie. Les Défenſeurs de Nortgaud répondoient que les Oüailles ne devoient pas être reçuës à accuſer le Paſteur : que d'ailleurs ceux qui accuſoient leur Evêque de ſimonie, avoient encouru l'excommunication pour avoir conſenti à ſon Ordination contre leur conſcience. Les Legats dirent que quand il s'agiſſoit de ſimonie, les inférieurs & même des perſonnes infames, étoient reçus à accuſer, & ils apporterent là-deſſus l'exemple de Grégoire VII. qui dépoſa un Evêque Simoniaque ſur l'accuſation du complice de la ſimonie, qu'il dépoſa pareillement.

Plaintes contre Nortgaud Evêque d'Autun. *Ibid.*

L'An 1100. Comme les Legats vouloient juger cette affaire, les Evêques prétendirent que selon l'usage de l'Eglise Gallicane, qui avoit été confirmé dans le Concile de Clermont en presence du Pape Urbain, & dans les Conciles tenus par Hugues de Lyon, il falloit d'abord permettre à celui qui étoit accusé, de se purger. Mais les Legats soûtenoient que c'étoit aux accusateurs à prouver ce qu'ils avoient avancé, c'est-à-dire, que les Legats ne vouloient pas qu'on informât d'abord à la décharge de l'accusé, ou qu'il fût reçu à se purger, avant qu'on eût entendu les témoins contre lui.

Concile de Valence.

Nortgaud pour se tirer d'affaire, voulut appeller au S. Siege; mais les Legats ne reçurent pas cet appel, parce qu'en qualité de Legats, ils étoient revêtus de la plenitude du pouvoir: on disputa ainsi jusqu'au soir. La décision fut remise au lendemain; & comme on ne put encore convenir, elle fut renvoyée au Concile que les deux Legats convoquerent à Poitiers pour la même année 1100. En attendant Nortgaud fut suspendu de ses fonctions. Il avoit envoyé la nuit précédente des presens aux Evêques; mais plusieurs les refuserent, dont ils furent felicités par les Legats en plein Concile.

Mort de l'Antipape Guibert.

Hugo Flav. in Chron.

Sur ces entrefaites mourut l'Antipape Guibert après vingt ans de révolte contre l'Eglise. Il parut en mourant donner quelques marques de repentir: car il fit élargir avant sa mort Berard Evêque de Mâcon, & plusieurs Ecclesiastiques qu'il detenoit prisonniers. Il chargea même l'Evêque de Mâcon d'aller à Rome conjurer le Pape de prier pour lui.

Berard

Berard trouva à Rome les Envoyés du Clergé d'Autun, qui venoient informer Pascal de ce qui s'étoit passé au Concile de Valence au sujet de leur Evêque. Il intercéda pour son confrere; mais il ne put rien obtenir, que des lettres par lesquelles le Pape recommandoit à ses Legats de juger selon la justice. L'An 1100.

Le Concile indiqué s'assembla à Poitiers dans l'Eglise de S. Pierre le 18. de Novembre, jour de l'octave de S. Martin, & il s'y trouva cent quarante Peres, (a) tant Evêques qu'Abbés. Nortgaud Evêque d'Autun s'y rendit avec l'Evêque de Chalon & celui de Die, que Hugues Archevêque de Lyon envoya en sa place pour défendre la cause de Nortgaud. Trente cinq Chanoines d'Autun s'y rendirent aussi pour l'accuser. On renouvella donc les accusations portées au Concile de Valence, & on tâcha d'y répondre fort au long. Le Concile résista encore aux Legats, & soutint les usages de l'Eglise Gallicane sur l'appel au S. Siege & la permission qu'on devoit accorder à l'accusé de se purger par serment. Les Legats ne voulurent jamais consentir à l'appel qui donnoit atteinte à leur autorité. Mais ils se relâcherent sur l'autre article, & donnerent permission à Nortgaud de se purger par serment avec des personnes convenables, & cela sur le champ. On excepta l'Evêque de Chalon & celui de Die, dont les témoignages ne furent pas admis.

Concile de Poitiers.

Gaufred. Groff. Vit. S. Bernardi de Tiron.

Hugo Flavini.

Les partisans de l'Evêque d'Autun demanderent pour lui un delai : il lui fut refusé. L'Archevêque de

(a) Geoffroi le Gros marque dans la Vie de S. Bernard de Tiron, qu'il se trouva à ce Concile 140. Peres, Hugues de Flavigni dit qu'il y en eut seulement quatre-vingts.

L'An 1100. Tours, l'Evêque de Rennes & quelques autres s'offrirent d'abord de jurer pour lui. Ce que voyant les Chanoines d'Autun, ils les prierent de ne pas jurer pour la défense d'un Prelat, dont ils ne connoissoient pas la vie, ajoûtant même que si malgré leurs remontrances, ils alloient faire ce serment, autant qu'ils étoient de Chanoines, ils les convainqueroient de parjure par la raison, par serment, & par l'épreuve du feu. Cette menace arrêta ces deux Evêques. L'Evêque d'Autun qui s'étoit retiré près de l'autel, ne trouvant personne qui voulût jurer pour lui, on le pressa de rendre son Etole & son Anneau. Il refusa de les rendre & de revenir au Concile: ainsi il fut déposé, & suspendu de toutes fonctions Episcopales & Sacerdotales.

Concile de Poitiers.

Ce Prelat ne se tint pas pour légitimement déposé, & garda les marques de sa dignité: mais les Chanoines d'Autun administrerent quelque temps les biens de l'Evêché. Nortgaud fut enfin reçu à se purger par serment, & rétabli malgré son Clergé, comme nous verrons: c'est ce qui empêcha Hugues de recouvrer son Abbaye de Flavigni. Car Nortgaud étoit son persecuteur, & il avoit soulevé contre lui ses Moines; si nous en croyons Hugues lui-même, qui fait une peinture bien triste des violences qu'il eut à essuyer de la part de ce Prelat. Mais on peut se déffier un peu de ce qu'il dit dans sa propre cause.

Le Concile de Poitiers étoit convoqué pour une affaire plus importante, sçavoir au sujet du Mariage du Roi Philippe avec Bertrade. Ce Prince, comme nous avons dit, avoit bientôt oublié les promesses, qui avoient engagé le Pape Urbain II à le-

ver l'excommunication dont il étoit frappé ; & peu de temps après il avoit rappellé Bertrade à sa Cour pour se replonger dans ses désordres. Urbain II qui avoit tant d'autres affaires sur les bras, avoit dissimulé ce scandale, & l'on avoit murmuré même en France contre sa mollesse.

L'An 1100.

Concile de Poitiers.

Dès que Pascal II eut été élevé sur la Chaire de S. Pierre, il songea efficacement à remedier à un désordre si public. C'étoit le principal objet de la légation des Cardinaux Jean & Benoît. Immédiatement après le Concile de Valence, ces Légats allerent trouver le Roi, pour l'exhorter à renoncer à son peché. Il ne leur donna aucune esperance de changement : c'est pourquoi ils refuserent de communiquer avec lui, & résolurent de procéder contre lui au Concile qu'ils avoient indiqué à Poitiers. Mais quand on parla dans le Concile d'excommunier le Roi, Guillaume Comte de Poitiers qui se sentoit coupable des mêmes crimes, conjura instamment les Legats de ne pas faire cet affront au Roi son Seigneur, & quelques Evêques se joignirent à lui. Ils ne purent cependant rien gagner sur les Legats, qui parurent inflexibles.

Philippe Roi de France excommunié : tumulte excité à ce sujet contre les Peres du Concile.

Le Comte voyant ses remontrances inutiles, sortit du Concile, & fut suivi de quelques Evêques & d'un grand nombre d'Ecclesiastiques. Les autres n'en montrerent que plus de courage ; & l'on prononça en effet l'excommunication contre le Roi & contre Bertrade sa concubine. Après cette action, on commençoit les prieres pour la conclusion du Concile, lorsque quelqu'un des Laïques qui étoient dans les

L'an 1100. Jubés, jetta d'en haut une pierre ſur les Legats. Il ne les atteignit pas : mais il caſſa la tête à un Eccleſiaſtique qui étoit à leur côté, & qui tomba à la renverſe, arroſant de ſon ſang le pavé de l'Egliſe. Ce fut comme le ſignal d'un grand combat que les Laïques, tant ceux qui étoient dans l'Egliſe, que ceux qui étoient à la porte, livrerent aux Peres du Concile, en faiſant pleuvoir de toutes parts une grêle de pierres ſur eux.

Concile de Poitiers.

Hug. Flavin.

Courage des Evêques.

Dans le premier mouvement de frayeur, quelques Prelats prirent la fuite, & ſe ſauverent comme ils purent. Mais la plûpart des autres demeurerent comme des colomnes immobiles, & ils ôterent même leurs Mîtres pour recevoir plus ſûrement les coups, s'eſtimant trop heureux de ſceller de leur ſang la Sentence qu'ils venoient de prononcer. Robert d'Arbriſſel & S. Bernard alors Abbé de S. Cyprien & depuis Abbé de Tiron, étoient à ce Concile, & ils y firent éclater leur courage par l'intrépidité avec laquelle ils affronterent la mort. Le Comte de Poitiers parut avoir honte de ſa violence, & il fit excuſe aux Legats & aux Evêques de ce qui s'étoit paſſé. C'eſt ainſi que finit le Concile de Poitiers.

Gaufrid. Groſſ.

On y traita auſſi du rétabliſſement de Robert Abbé de S. Remi de Rheims, qui avoit été chaſſé de ſon Monaſtere où l'Abbé Burcard avoit été mis à ſa place. Le Concile trouva injuſte l'expulſion de l'Abbé Robert; & l'on penchoit à le rétablir, lorſqu'on eut quelque doute ſur les Lettres qu'il produiſoit pour montrer que ſon élection avoit été approuvée par le Pape. Les Legats ne reconnurent point la forme du

Conteſtation ſur l'Abbaye de S. Remi de Rheims.

Hugo Flavin.

parchemin de Rome, ni le Style Romain dans ces Lettres, ſur-tout à cauſe du *Valete* qui étoit à la fin, & dont les Papes ne ſe ſervoient point, dit Hugues de Flavigni. Cependant il y a quelques Lettres de Paſcal II qui ſont terminées par cette formule. Cette difficulté fit renvoyer au Pape l'affaire de l'Abbé Robert, qui ne recouvra pas ſon Abbaye. Mais Burcard ne la garda pas non plus; & Azenaire de la Tremoille en fut pourvû. L'An 1100. Concile de Poitiers.

On termina dans le même Concile pluſieurs autres differends pour des Benefices ſur les plaintes de quelques particuliers, & on y dreſſa les ſeize Canons ſuivans. T. X. Conc. p. 725.

I. Que perſonne, excepté les Evêques, ne donne la Tonſure aux Clercs. Les Abbés pourront donner la Tonſure à ceux qu'ils recevront pour être Moines. Canons du Concile de Poitiers.

II. On n'éxigera aucun preſent pour la Tonſure, pas même des ciſeaux & des eſſuyemains.

III. Les Clercs ne feront hommage à aucun Laïque, & ne recevront des Laïques aucun Bénéfice Eccleſiaſtique.

IV. Il n'appartient qu'à l'Evêque de benir les habits Sacerdotaux & les Vaſes qui ſervent à l'Autel.

V. Défenſes aux Moines de porter le Manipule, à moins qu'ils n'ayent été ordonnés Soûdiacres. (On portoit alors le Manipule hors de l'Egliſe, & l'on voit dans une miniature faite du temps de Charles le Chauve, pluſieurs Moines qui ſaluent ce Prince, ayant le Manipule, non au bras comme nous le portons, mais à la main.)

VI. Défenſes aux Abbés de porter des gants, des

L'An 1100. Concile de Poitiers.

ſandales, & l'anneau, ſans en avoir obtenu un privilege de l'Egliſe Romaine.

VII. Défenſes ſous peine d'excommunication de vendre ou d'acheter une Prébende, ou d'en exiger ſa nourriture.

VIII. Défenſes de donner l'Inveſtiture des Prébendes, des Dignités Eccleſiaſtiques ou des Prélatures du vivant de ceux qui les poſſedent.

IX. Défenſes ſous peine d'excommunication aux Clercs & aux Moines d'acheter des Autels ou des dixmes, des Laïques ou d'autres perſonnes. (Nous avons expliqué ailleurs ce que c'étoit que d'acheter des Autels.)

X. Les Clercs Réguliers peuvent par ordre de l'Evêque baptiſer, prêcher, donner la pénitence, & faire des enterremens.

XI. Il eſt défendu aux Moines de faire les fonctions des Prêtres de Paroiſſes, c'eſt-à-dire, de baptiſer, de prêcher & de donner la pénitence.

XII. On n'admettra pas à prêcher ceux qui portent des Reliques de Ville en Ville pour amaſſer de l'argent.

XIII. Ni les Archevêques pour l'Ordination des Evêques, ni les Evêques pour la bénediction des Abbés, ne recevront aucun preſent, comme des Chappes, des tapis, des baſſins, ou des eſſuye-mains.

XIV. Défenſes aux Laïques ſous peine d'excommunication de rien uſurper des Offrandes que les Fideles font à l'Autel ou au Prêtre, non plus que de ce qu'on donne par dévotion pour la ſépulture des Fideles.

XV. Défenses sous peine d'excommunication aux Avoüés des Eglises d'usurper les biens de l'Evêque, soit durant sa vie, soit après sa mort. (Les Avoüés des Eglises étoient des Seigneurs chargés de défendre les biens de l'Eglise. Mais souvent ils étoient les premiers à les usurper.)

L'An 1100.

Concile de Poitiers.

XVI. Par ce dernier Canon on ordonne l'observation des Reglemens que le Pape Urbain d'heureuse memoire a faits au Concile de Clermont touchant les dixmes & les Autels que les Laïques possedent contre les Canons, touchant la chasteté des Prêtres, des Diacres, des Soûdiacres, & des Chanoines, contre la pluralité des Benefices, & les autres articles concernans le bien de l'Eglise.

Caractere de Guillaume Comte de Poitiers.

Guillaume IX. Comte de Poitiers qui excita dans le Concile le tumulte dont nous venons de parler, étoit un Prince voluptueux & violent, qui aimoit à dire de bons mots, souvent aux dépens de la Religion. Ayant fait construire des cellules auprès d'un Château nommé Yvor, il disoit qu'il vouloit y fonder une Abbaye de femmes de mauvaise vie, & il nommoit plusieurs Dames qu'il destinoit pour être les Supérieures de cette Communauté. Il répudia la Comtesse Adelaïde sa femme légitime, & épousa la fille du Vicomte de Châtelleraud (*a*).

(*a*) Le P. Mabillon T. V. de ses Annales p. 422. révoque en doute ce que Guillaume de Malmesbury & Geoffroi le Gros ont dit des débauches & des violences de Guillaume IX. Duc d'Aquitaine. La raison qu'il apporte de son doute, c'est que Geoffroi de Vendôme nomme ce Duc *un bon Prince*. Mais le B. Hildebert Evêque du Mans & ensuite Archevêque de Tours en a fait aussi un affreux portrait en un seul vers.

Templa, torum, patriam, vi, pellice, labe gravarat.

Pour Geoffroi de Vendôme, c'est en écrivant au Duc qu'il le nomme *Optime Princeps*. Ce n'est qu'un compliment de style; & peut-être Guillaume le meritoit-il alors.

L'An 1100. Pierre qui étoit alors Evêque de Poitiers, étoit un Saint Prélat, qui avoit trop de zele & de courage pour laisser ce scandale impuni. Après avoir souvent & inutilement averti le Comte, il crut devoir l'excommunier. Mais comme il commençoit à prononcer la formule, le Comte furieux se jetta sur lui l'épée à la main, en lui disant : » Tu vas mourir de ma main, » si tu ne me donnes l'absolution. » Le S. Evêque faisant semblant d'avoir peur, lui demanda le temps de lui dire un mot. Le Comte l'accorda ; & alors il acheva hardiment de prononcer le reste de la formule de l'excommunication. Après quoi tendant le cou, » Frappez maintenant, lui dit-il, Frappez; je suis prêt. Son courage désarma le Comte, qui voyant sa résolution lui repartit froidement : » Je ne t'aime pas assez » pour t'envoyer ainsi au Ciel ; » & il se contenta de l'exiler.

Guillelm. Malmesb. l. 5. de Gestis Henrici 1.

Guillaume Duc d'Aquitaine excommunié : ses violences.

Mort de Pierre Evêque de Poitiers.

Ce S. Evêque mourut l'an 1115 dans son exil en un lieu de son Diocese nommé Chauvigni. Le B. Hildebert Evêque du Mans compare Pierre Evêque de Poitiers à Jean Baptiste & à Elie (a), & fait un bel éloge de l'intrepidité de son zele, de ses vertus, & de ses talens. Dieu fit éclater la sainteté de son serviteur par un grand nombre de miracles qui s'opererent à son tombeau. Le Comte de Poitiers en ayant été

(a) Hildebert fit deux Epitaphes de Pierre Evêque de Poitiers. Voici quelques Vers de la seconde qui pourront donner une idée du merite de Pierre & du goût du Poëte.

Pieridum Lirifer, Virtutum signifer, Æthræ
Claviger, Ecclesiæ Lucifer iste fuit :
Consilii ros, ingenii flos, eloquii cos,
Palladis os, morum dos, Heliconis honos.

Le Pere Beaugendre dans son édition a mis *vitis Claviger*, ce qui ne forme aucun sens, & rompt la mesure du vers : j'ai crû devoir mettre *Æthræ Claviger.*

été informé, dit: » Je me repens bien de n'avoir pas » fait mourir ce S. Evêque, car il m'auroit une gran- » de obligation d'avoir avancé ſon bonheur. Les violences où ſe porta le Comte Guillaume contre ce Prélat pour l'empêcher de l'excommunier, peuvent faire juger combien ceux qui montroient le moins de religion, craignoient cependant encore les cenſures de l'Egliſe. L'An 1100.

L'excommunication portée au Concile de Poitiers contre le Roi Philippe & contre Bertrade, fut miſe en execution avec tant de ponctualité, que ce Prince étant allé à Sens quelque temps après, il en trouva toutes les Egliſes fermées; & il demeura quinze jours ſans pouvoir entendre la Meſſe. Bertrade ne pouvant ſouffrir cet affront, envoya des Satellites qui enfoncerent la porte d'une Egliſe; & elle ſe fit dire la Meſſe par un Prêtre dévoüé à ſes volontés.

Comment l'excommunication portée contre le Roi Philippe étoit obſervée.

Le Roi fit répandre le bruit qu'il vouloit aller à Rome ſe faire abſoudre. Yves de Chartres le manda au Pape, afin qu'il ſe tînt ſur ſes gardes. » Nous faiſons ſçavoir à vôtre Sainteté, lui dit-il, que le Roi » de France publie qu'il ira bientôt à Rome, ce que » cependant nous ne croyons pas. Mais ſoit qu'il y » aille, ou qu'il y envoye, prenez garde à vous & à » nous, & tenez toûjours ce Prince ſous les clefs, & » dans les chaînes de S. Pierre. Que ſi vous jugez à » propos de l'en délier, & qu'il retourne enſuite à ſon » peché, ne differez pas d'un moment à le remettre » dans les mêmes chaînes de S. Pierre, c'eſt-à-dire, » à le frapper des mêmes cenſures.

Yvon. Ep. 104.

Lettre d'Yves de Chartres au Pape.

Le Roi ſe contenta d'envoyer à Rome demander L'An 1102.

L'An 1102. ſon abſolution. Comme il avoit déja trompé, & qu'il paroiſſoit toûjours attaché à Bertrade, le Pape ne ſe preſſa point de l'accorder; & Philippe perſiſta encore quelques années dans ſon peché. Mais enfin les juſtes remords de ſa conſcience ſe firent ſentir ſi vivement, & la Religion dont il n'avoit jamais perdu les ſentimens, parla ſi éloquemment, qu'il prit la réſolution ſincere de ſe ſéparer pour toûjours de Bertrade. Cette femme ambitieuſe fut elle-même touchée du ſcandale qu'elle avoit donnée à la France, & parut conſentir de bonne grace à la ſéparation. Plus le Pape étoit ravi de ces diſpoſitions, plus il craignoit d'être trompé. Pour agir en même-temps avec bonté & avec ſageſſe, il chargea ſon Legat d'abſoudre le Roi, ſuppoſé qu'il le trouvât ſincérement réſolu de renoncer à ſon peché. Ce Legat (*a*) étoit Richard Evêque d'Albane, qui avoit été Chanoine de S. Etienne de Mets.

Concile de Troyes.

Il tint un Concile à Troyes l'an 1104. dont les Actes ne ſont pas venus juſqu'à nous; mais il paroît aſſez probable qu'on y aura parlé de la réconciliation du Roi. Voici quelques autres affaires qui s'y traitterent.

Hubert Evêque de Senlis ſe juſtifie du crime de ſimonie.

Hubert Evêque de Senlis y fut accuſé de ſimonie; mais les accuſateurs ne parurent pas mériter aſſez de créance, & l'Evêque pour ôter tout ſoupçon, ſe purgea par ſerment.

Election de S. Godefroi pour l'Evéché d'Amiens. *Nicol. Vit. Godefrid.*

Les Députés de l'Egliſe d'Amiens ſe trouverent à ce Concile, & y expoſerent que le Siege de leur Egliſe étant vacant, on avoit élu d'un conſentement unanime pour le remplir, Godefroi Abbé de Nogent

(*a*) Le Pere Daniel page 1089. du premier Tome dit, *cependant le Pape vint en France*, par où il donne à entendre que le Pape vint en France durant le cours de ces négociations. Il n'y vint que pluſieurs années après que le Roi eut été réconcilié.

qui étoit présent, & que le Roi consentoit à cette élection. Tous les Peres du Concile qui connoissoient Godefroi, en rendirent graces à Dieu. Pour lui, son humilité lui inspiroit d'autres sentimens, & il cherchoit comment il pourroit s'enfuir du Concile, lors qu'il fut arrêté par ordre du Legat & des Evêques, & conduit au milieu de l'Assemblée, où on l'obligea d'accepter l'Episcopat, tout le Concile felicitant l'Eglise d'Amiens d'avoir un si digne Pasteur. Guibert qui fut successeur de Godefroi dans l'Abbaye de Nogent, ne rend pas assez de justice à ce S. Evêque, & semble vouloir rendre suspecte sa modestie. Une basse jalousie l'auroit-elle porté à diminuer le mérite d'un predecesseur, dont il craignoit que la gloire n'obscurcît la sienne? Le Siege d'Amiens étoit vacant par l'abdication de Gervin, qui pour faire pénitence de ses péchés, se retira à Marmoûtier, où il mourut peu de temps après. Il avoit long-temps gardé l'Abbaye de S. Riquier avec l'Evêché d'Amiens, & il ne fut ni bon Abbé, ni bon Evêque.

L'An 1104.

Concile de Troyes.

Quelques Priviléges accordés par Hugues Comte de Champagne à l'Eglise de S. Pierre de Troyes & au Monastere de Molême, & confirmés au Concile de Troyes, nous font connoître plusieurs des Evêques qui y assisterent, sçavoir, Manassés II de Rheims, Manassés de Soissons, Hugues de Châlons sur Marne, Daimbert de Sens, Yves de Chartres, Jean d'Orleans, Radulfe de Tours, & Marbode de Rennes avec plusieurs autres. Il paroît qu'il n'y avoit à ce Concile que des Evêques des Provinces Ecclesiastiques de Rheims, de Sens, & de Tours.

Noms des Evêques du Concile de Troyes.

L'An 1104.

Concile de Beaugenci.

Le Legat tint un autre Concile à Beaugenci le 30 de Juillet de la même année. Les Evêques des Provinces de Rheims & de Sens s'y trouverent ; & le Roi avec la Reine Bertrade s'y rendit pour y recevoir l'absolution, comme le Pape avoit écrit à son Legat de la lui donner. Ce Prince & Bertrade s'offrirent de faire serment sur les SS. Evangiles qu'ils n'auroient plus ensemble aucun commerce criminel, & qu'ils ne se parleroient pas même qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de leur accorder la dispense de se marier.

Mais cette dispense que le Roi se flatoit d'obtenir, & dont il vouloit faire mention dans son serment, partagea les esprits des Evêques. Les uns vouloient que la promesse du Roi fût absoluë, & qu'il se separât sans qu'on lui donnât espérance de dispense. Les autres comme Yves de Chartres, ne trouvoient aucun inconvenient à accorder la dispense. Ainsi ils étoient d'avis qu'on donnât l'absolution au Roi en vertu du serment qu'il s'offroit de prêter.

Le Legat Richard se trouva embarrassé. Il avoit ordre de ne rien faire là-dessus que de l'avis des Evêques ; & les trouvant divisés, il n'osa prendre sur lui de décider. Ainsi il refusa d'accepter le serment du Roi, & de lui donner l'absolution. Le Roi se plaignit amérement dans le Concile de ce qu'on le traittoit avec tant de dureté contre les intentions du Pape. Il écrivit aussi-tôt à Pascal pour se plaindre du Legat, qui se pressa de retourner en Italie. Yves de Chartres écrivit au Pape en faveur du Roi, pour le prier de n'exiger de ce Prince que ce qu'il avoit promis de vive voix à Gualon de Paris.

Le Pape qui vouloit finir cette affaire, écrivit une lettre aux Archevêques & aux Evêques des Provinces de Rheims, de Sens, & de Tours, où ſans faire eſpérer de diſpenſe au Roi, il marque ſeulement qu'il a appris par les Lettres de quelques-uns d'eux que le Roi eſt prêt de ſe ſéparer de Bertrade, & que Bertrade de ſon côté eſt réſoluë de le quitter; qu'il a une grande joye de leur converſion; qu'il avoit chargé ſon Legat Richard de cette affaire, mais que ſi le Legat eſt déja ſorti de France, il en charge avec eux Lambert Evêque d'Arras: qu'ainſi il leur ordonne de s'aſſembler; & que ſi le Roi fait ſerment en leur preſence de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, il donne permiſſion à Lambert de l'abſoudre de ſa part de l'excommunication.

Concile de Beaugenci.

Lettre du Pape Paſcal aux Evêques. T. X. Conc. p. 658.

Le Roi ayant reçu ces nouvelles par Ovide-Thibauld qu'il avoit envoyé à Rome, manda à Lambert d'Arras de ſe rendre à Paris pour le lendemain de la S. André avec les autres Evêques auxquels le Pape avoit écrit.

Lambert d'Arras, Daimbert de Sens, Radulfe de Tours, Yves de Chartres, Jean d'Orleans, Humbald d'Auxerre, Gualon de Paris, Manaſſés de Meaux, Baudri de Noyon, & Hubert de Senlis, s'aſſemblerent en Concile à Paris le 5. de Decembre avec les Abbés, Adam de S. Denis, Rainald de S. Germain des Prés, Olric de S. Magloire, & Rainald de la Trinité d'Etampes, & un grand nombre d'Eccleſiaſtiques. Ils ſe firent d'abord lire les Lettres que le Pape Paſcal leur avoit écrites; & après cette lecture, ils députerent Jean d'Orleans & Gualon de Paris au Roi, pour ſça-

T. X. Conc. p. 742.

Concile de Paris où le Roi Philippe fut abſous.

L'An 1104. voir de lui, s'il étoit dans les ſentimens que le Pape avoit marqués dans ſa Lettre. Le Roi répondit avec bonté qu'il vouloit faire ſatisfaction à Dieu & à l'Egliſe, obéir au precepte du Pape & ſuivre le conſeil des Archevêques & des Evêques aſſemblés. Ce Prince malgré la rigueur de la ſaiſon, car c'étoit au mois de Decembre, ſe rendit nuds pieds au Concile, & il y fit le ſerment ſuivant, entre les mains de l'Evêque d'Arras.

Concile de Paris.

Serment du Roi Philippe. *T. III. Spicil. & T. X. Conc. p. 658.*

» Lambert Evêque d'Arras, qui tenez ici la place » du Pape, écoutez ce que je promets; que les Arche- » vêques & les Evêques l'entendent. Je Philippe Roi » des François n'aurai plus avec Bertrade le commer- » ce criminel que j'ai entretenu juſqu'ici avec elle. Je » renonce à ce peché entierement & ſans aucune reſ- » triction. Je n'aurai pas même avec cette femme au- » cun entretien qu'en preſence de perſonnes non ſuſ- » pectes. J'obſerverai ſincerement & de bonne foi ces » promeſſes, ainſi que les Lettres du Pape le mar- » quent, & que vous l'entendez. Qu'ainſi Dieu » m'ait en aide & ces SS. Evangiles de Jeſus-Chriſt *(a)*. » Après un ſerment ſi précis & ſi clair, le Roi reçut ſolemnellement l'abſolution.

Le Roi Philippe abſous de l'excommunication.

Bertrade parut enſuite au Concile; & ayant prêté le même ſerment, elle reçut auſſi l'abſolution de l'excommunication. Lambert en rendit compte au Pape par une Lettre, où il inſéra le ſerment prêté par le Roi Philippe. On a pu remarquer que ce Prince n'y fit aucune mention de diſpenſe, & il ne

(a) Le ſerment du Roi eſt daté du 2. de Decembre de l'an 1104, & la Lettre de Lambert Evêque d'Arras qui en rend compte au Pape, eſt datée du 2 de Decembre de l'an 1105. Je crois qu'il faut plûtôt s'en tenir à la date du ſerment.

paroît pas qu'il l'ait demandée dans la ſuite. C'eſt ainſi que fut enfin terminée l'an 1104 cette grande affaire qui avoit cauſé tant de ſcandales & tant de maux à l'Egliſe de France. L'An 1104.

Gualon qui fut avec Yves de Chartres un zelé mediateur de la réconciliation du Roi, étoit élevé depuis peu de temps ſur le Siege de Paris. Il avoit été élu & même ordonné Evêque de Beauvais à la place d'Etienne de Garlande, dont les Legats du Pape, & le Pape lui-même avoient caſſé l'élection. Mais Etienne ſoûtenu par le Roi Philippe & par le Prince Loüis ſon fils, conſerva ce Siege, ſans néanmoins pouvoir ſe faire ſacrer. Son élection avoit été rejettée dès l'an 1096 au Concile de Niſmes pour ſes mauvaiſes mœurs & pour crime de ſimonie. On n'avoit point ceſſé depuis ce temps-là d'agir pour obtenir le conſentement du Pape, à qui cette affaire avoit été portée.

Gualon Evêque de Paris: précis de ſon hiſtoire.

Etienne de Garlande élu Evêque de Beauvais.

Yves de Chartres écrivit pluſieurs Lettres contre Etienne, & il ſe laiſſa enſuite affoiblir juſqu'à écrire en ſa faveur à Paſcal II. Il eſt vrai qu'il le fit foiblement, & il prétendit n'avoir rien dit qui ne fût conforme à la verité. Cependant le Pape lui en fit une réprimande, à quoi il répondit : » J'ai eu une » grande joie du refus que vous avez fait d'admettre » l'élection d'Etienne pour l'Evêché de Beauvais, » & de la réprimande que vous avez daigné de me » faire à ſon ſujet. Quoi que je n'aie rien dit dans » ma derniere Lettre de contraire à ce que j'avois » deja écrit, cependant je n'ai accordé cette recom- » mandation qu'à ſon importunité ; & jai bien jugé

Yvon. Ep. 87. 89. 92.

Yvo. Ep. 95.

Vers l'An 1104.

» que de la maniere dont ma Lettre étoit conçûë,
» elle lui nuiroit plus qu'elle ne lui serviroit.

Enfin la plus saine partie du Clergé de Beauvais élut Gualon, qui trouva le moyen de se faire ordonner Evêque. Mais il n'en fut pas plus avancé, le parti d'Etienne de Garlande étant toûjours le plus fort: ce que voyant le nouvel Evêque, il alla à Rome pour faire ratifier son élection & son Ordination pour l'Eglise de Beauvais. Le Pape Pascal fut si charmé de la prudence qu'il reconnut en lui, qu'au lieu de le renvoyer en France, il l'envoya en Pologne en qualité de Legat. Gualon s'acquitta de cette commission avec sagesse & fermeté, pacifia cette Eglise par la déposition de quelques Evêques, & par les sages Reglemens qu'il y laissa. Au retour de cette Legation, le Pape à la priere d'Yves de Chartres & de quelques autres Evêques, transféra Gualon de l'Evêché de Beauvais, dont il ne pouvoit se mettre en possession, à celui de Paris, pour lequel il avoit été élu, après la mort de Foulques successeur de Guillaume de Montfort.

Opiniâtreté de l'Empereur Henri dans le Schisme.

L'Empereur Henri n'eut pas le courage d'imiter la soumission du Roi Philippe. Il étoit plus aigri que jamais contre le S. Siége, & il persécutoit à toute outrance les Evêques de ses Etats, qui refusoient de prendre part à son Schisme. Pour me renfermer dans les bornes de mon Histoire, je ne parlerai que des persécutions qu'il fit à ce sujet aux Eglises du Royaume de Lorraine, dont il étoit maître. Il engagea dans son Schisme Gautier ou Gaucher Evêque de Cambrai, & Otbert Evêque de Liége, qui firent bien des maux

Troubles dans les Evêchés de Cambrai & de Liege.

dans

dans cette partie de la Belgique. Pour réprimer ces Prélats, le Pape Pascal implora le secours de Robert Comte de Flandre, & lui écrivit une Lettre pour le prier de signaler ses armes contre ces ennemis du S. Siége. Robert qui étoit de retour de la Croisade, où il avoit acquis beaucoup de gloire, marcha volontiers contre les Schismatiques, & attaqua Cambrai. Mais l'Empereur vint au secours de cette place, & Robert fut obligé de se retirer. Ainsi les Liegeois & les Cambresiens demeurerent attachés au parti de l'Empereur.

L'An 1105.

Gaucher qui étoit Evêque de Cambrai, avoit été déposé pour simonie par le Pape Urbain II. Mais comme il étoit soutenu par l'Empereur, on n'avoit pu mettre la Sentence en exécution. Paschal II. manda à Manassès Archevêque de Rheims, de faire élire & d'ordonner un autre Evêque de Cambrai. Manassès assembla l'an 1105. son Concile à Rheims, où le B. Odon Abbé de S. Martin de Tournai, fut élu & ordonné Evêque de Cambrai. Il avoit les talens & les vertus propres à consoler cette Eglise, & à réparer les maux que son prédécesseur avoit faits. Mais du vivant de l'Empereur on ne put chasser Gaucher de la Ville de Cambrai; & Odon se contenta de faire les fonctions Episcopales dans le reste du Diocese. Après la mort de Henri IV. il fut paisible possesseur de tout ce grand Evêché, & il travailla avec zele à instruire & à édifier les peuples confiés à ses soins. Sur la fin de sa vie cet Evêque se retira au Monastere d'Anchin, où il avoit pris autrefois l'habit Monastique. Il y mourut

Le B. Odon Evêque de Cambrai.

Vit. Odon. ap. Boll. 19. Jun.

Vers l'An 1105.

saintement le 19. de Juin, l'an 1113. On lui donne le titre de Bienheureux.

Pour Otbert Evêque de Liege, qui étoit aussi engagé dans le Schisme, il ne paroît pas qu'il ait été déposé. Les Moines de S. Hubert qui s'étoient declarés hautement contre le Schisme, eurent beaucoup à souffrir durant ces troubles de la part de cet Evêque. Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, ayant appris les persécutions qu'ils avoient à essuyer, leur écrivit pour les soûtenir, & les exhorter à souffrir plûtôt mille morts que de communiquer avec les Schismatiques. » Moyse, leur dit-il, aima mieux declarer la » verité, & être affligé avec le peuple de Dieu, que de » consentir au mensonge & de passer pour le fils de » la fille de Pharaon. Jean Baptiste fut un défenseur » si zelé de la verité, qu'il aima mieux être décapité » que de la taire devant un Roi impie. Jean l'Evan- » geliste refusa de prendre le bain avec l'hérétique » Cérinthe, tant il craignoit de communiquer en » quelque maniere avec ceux qui par l'hérésie se sé- » parent du Corps de Jesus-Christ... En quoi Cé- » rinthe étoit-il pire qu'Otbert? Cérinthe n'a nui à » la Foi que par ses artifices : Otbert y a nui encore » par son argent... C'est un Satellite de l'Antechrist, » le conducteur du Char de Satan, & un autre Simon » le Magicien.» Jarenton en finissant sa Lettre, offre un asyle dans son Monastere de Dijon aux Moines de S. Hubert, s'ils veulent se dérober à la persécution.

Ep. Jarent. ap. Mabill. T. V. Ann.

Lettre de Jarenton aux Moines de S. Hubert. *T. V. Ann. Benedict. in app. p. 669.*

Manifeste du Clergé de Liege.

Les Clercs de Liege de leur côté écrivirent pour leur défense & pour celle de leur Evêque. Outrés de ce que le Pape Pascal les avoit excommuniés, & avoit

écrit au Comte de Flandre pour l'exhorter à leur faire la guerre, ils publierent contre le Pape & contre sa lettre au Comte de Flandre un manifeste fort vif. Ils y reconnoissent cependant que l'Eglise Romaine est la Mere de toutes les Eglises, que le Pape est le Pere de tous les fideles, & qu'il est chargé de la sollicitude des diverses Eglises. Mais ils se plaignent amérement de Pascal, de ce qu'il a fait ordonner un Evêque de Cambrai à la place de Gaucher, de ce qu'il a exhorté le Comte Robert à faire la guerre à des Chrêtiens. Ils prétendent qu'ils ne sont excommuniés, que parce qu'ils obéïssent à Henri leur Roi & leur Empereur, & qu'ils rendent à Cesar ce qui appartient à Cesar. Ils ajoûtent qu'on n'a pas encore décidé, si on peut excommunier les Rois & les Empereurs: qu'à la vérité, on peut les avertir & les reprendre; mais que Jesus-Christ s'est réservé le droit de les condamner ou de les sauver. En général, on peut dire de cette apologie des Clercs de Liege, que c'est un nouvel outrage qu'ils font au Pape, & que la maniere peu respectueuse dont ils se plaignent d'avoir été excommuniés, est une preuve qu'ils méritoient de l'être.

Vers l'An 1105.

T. X. Conc. p. 630.

Ce pernicieux Schisme ne tarda pas à enfanter dans ces Provinces une hérésie, encore plus pernicieuse. Un Laïque nommé Tanquelin ou Tanquelme prêcha dans la Belgique les erreurs les plus monstrueuses. Il enseignoit que les Sacremens de l'Eglise Catholique étoient des abominations; que les Prêtres, les Evêques & le Pape même n'étoient rien, & n'avoient rien de plus que les Laïques; que l'Eglise n'étoit renfermée que dans ses disciples, & qu'il ne

Hérésie & fanatisme de Tanquelin ou Tanquelme.

Ep. Traject. ad Frederic. Colon.

Vers l'An 1105.

falloit pas payer la dixme. Il s'appliqua d'abord à gagner les femmes, & par leur moyen il séduisit bientôt les maris. Le libertinage le plus honteux étoit le fruit & souvent l'amorce de la séduction. Car les personnes du sexe qu'il avoit gagnées, devenoient bientôt les victimes de sa passion; & se croyoient fort honorées de l'amour du prétendu Prophête. Les esprits étoient tellement fascinés, que ce malheureux abusoit des filles en présence de leurs meres & des femmes en présence de leurs maris, sans que ni les unes ni les autres parussent le trouver mauvais.

Vita S. Norberti ab autore coevo.

Il ne prêcha d'abord que dans les ténébres & en secret dans l'intérieur des maisons : mais quand il eut formé une Secte qui pouvoit le mettre en état de ne rien craindre des Puissances, il parut en public escorté de trois mille hommes armés, qui le suivoient par tout. Il étoit superbement habillé, & avoit l'équipage d'un Roi. Quand il prêchoit, il faisoit porter son étendart ; & ses gardes avoient l'épée nue. Cet appareil frappoit les yeux du peuple stupide, qui écoutoit comme un Ange de Dieu cet Ange de Satan.

Ces succès inspirerent tant d'orguëil à Tanquelin, qu'il s'égala à Jesus-Christ. Il disoit que si Jesus-Christ étoit Dieu, parce qu'il avoit le Saint-Esprit; il devoit aussi être reconnu pour Dieu, puis qu'il avoit reçû la même plenitude de l'Esprit-Saint. Quelques-uns l'adorerent en effet comme un Dieu ; & il donnoit lui-même l'eau dans laquelle il s'étoit baigné, à boire aux malades, comme un remede salutaire au corps & à l'ame.

La liberalité pour les interêts de la Secte est la

premiere vertu que les chefs de parti inſpirent à leurs diſciples. Les peuples ſéduits donnoient de grandes ſommes à cet impoſteur. Cependant comme elles ne ſuffiſoient pas pour ſatisfaire ſon avarice, il eut recours à un Stratagême auſſi impie qu'inſenſé. Prêchant un jour à une grande foule de peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la Sainte Vierge, & mettant ſa main ſur celle de l'Image, il eut l'impudence de dire à la Mere de Dieu » Vierge Marie, » je vous prens aujourd'hui pour mon épouſe. Puis » ſe tournant vers le peuple, Voilà, dit-il, que j'ai » épouſé la Sainte Vierge; c'eſt à vous, à fournir » aux frais des fiançailles & des nôces. » En même tems ayant fait placer à côté de l'Image deux Troncs; l'un à droite & l'autre à gauche, » Que les hommes, » dit-il, mettent dans l'un ce qu'ils veulent me donner, & les femmes dans l'autre. Je connoîtrai par» là, lequel des deux ſexes a plus d'amitié pour moi » & pour mon épouſe. » Les femmes furent plus libérales que les hommes, & elles s'arrachoient leurs colliers & leurs pendans d'oreilles, pour les mettre dans le Tronc.

Vers l'An 1105.

Ep. Trajectensium.

Artifice impie de Tanquelin pour ſe faire donner de l'argent.

Ibid.

Cet impoſteur fit de grands ravages dans la Zelande, à Utrecht, & dans pluſieurs autres Villes de Flandre, & nommément à Anvers. Il n'y avoit dans cette derniere ville qu'un Prêtre, & il étoit marié à ſa propre niece. Un Miniſtre de ce caractere n'étoit pas fort propre à faire reſpecter ſon miniſtere: auſſi Tanquelin vint aiſément à bout de ſéduire le peuple d'Anvers, qui étoit depuis long-temps ſans inſtruction.

Vers l'An 1105.

Ibid.

Autre fanatique nommé Manaſsès.

Un Serrurier nommé Manaſsès diſciple de Tanquelin, voulut auſſi devenir Chef de parti. Il s'aſſocia douze compagnons qu'il nomma ſes Apôtres, & il leur donna une femme avec eux qu'il appella Marie. Un Prêtre nommé Everwachere ſe rangea auſſi ſous l'étendard de Tanquelin, & le ſuivit à Rome, où cet impoſteur oſa aller après s'être revêtu d'un habit de Moine. A ſon retour, il fut pris par Frederic Archevêque de Cologne, & enfermé dans les priſons de l'Archevêché avec Manaſsès & Everwachere, les deux plus dangereux de ſes diſciples. Le Clergé d'Utrecht ayant appris la détention de ces héretiques, écrivit à Frederic pour le conjurer de ne pas les mettre en liberté; & à cette occaſion il fit à ce Prélat le détail des impietés, & des débauches de Tanquelin, telles que nous les avons rapportées. Tanquelin ne laiſſa pas de trouver le moyen de s'échapper de la priſon: mais il fut tué peu de temps après par un Prêtre l'an 1115. Son hereſie ne mourut pas avec lui.

Hérétiques dans le Dioceſe de Treves.

Hiſtor. Trevir. T. XII. Spicil.

On découvrit à Yvois au Dioceſe de Tréves d'autres hérétiques qui enſeignoient preſque les mêmes erreurs dans des conventicules ſecrets. On en prit quatre, deux Prêtres & deux Laïques, qui furent preſentés à Brunon Archevêque de Tréves. Un des Laïques s'échappa, & l'autre aſſûra avec ſerment qu'il renonçoit à ſon héreſie. Les deux Prêtres furent plus opiniâtres. L'un nommé Frederic, ſoûtint hardiment ſes erreurs. Le peuple voyant qu'il refuſoit de ſe rendre à l'autorité de S. Auguſtin, que l'Archevêque lui citoit pour le convaincre, crioit qu'il falloit le dépoſer, lorſque ce malheureux ſe

ſauva dans la foule, & il fut condamné par contumace. L'autre Prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, pour mieux ſe cacher. Il nia effrontément qu'il eût jamais enſeigné ces héreſies, & il demanda à ſe juſtifier par l'épreuve de l'Euchariſtie. On lui fit dire une Meſſe, & on l'obligea de réciter tout haut le Canon, afin qu'on fût aſſuré qu'il le diſoit. Quand il fut ſur le point de communier, l'Archevêque lui défendit de le faire, s'il avoit nié que ce fût le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. Il communia, & il fut renvoyé abſous. Mais il recommença bientôt à dogmatiſer; & ayant été ſurpris en adultere, il fut tué peu de temps après.

Vers l'An 1105.

Un autre Heretique nommé Pierre, infectoit en même-temps la Provence de diverſes erreurs. Il porta pluſieurs perſonnes à ſe faire rebaptiſer: il vouloit qu'on ôtât les Croix de nos Temples; & il enſeignoit qu'on ne devoit point dire de Meſſe. Gibelin Archevêque d'Arles étoit apparemment alors abſent: car il fut envoyé Legat en Paleſtine, où il fut élu Patriarche de Jeruſalem.

Abaelard. introduct. ad Theol. pag. 1066. Ed. Paris.

Héréſie d'un nommé Pierre qui trouble la Provence.

Un impoſteur nommé Henri profita pareillement de l'abſence d'Hildebert Evêque du Mans pour pervertir ſon Dioceſe. Hildebert avoit été delivré de priſon après la mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre; mais il fut bientôt expoſé à de nouvelles perſécutions de la part de Henri I ſucceſſeur de Guillaume. Ce S. Evêque fatigué par toutes ces traverſes prit la réſolution d'aller à Rome demander au Pape la permiſſion d'abdiquer l'Epiſcopat pour ſe faire Moine à Clugni; mais l'abſence du Paſteur mit le troupeau en un grand péril.

Vers l'An 1105.

Henri Hérétique & imposteur qui trouble le Maine.

Hildebert étant sur son départ, le séducteur Henri qui avoit tout l'exterieur de la pieté, envoya deux de ses disciples pour lui demander la permission de prêcher la pénitence dans son Diocese. Ils portoient à la main de grands bâtons terminés par une Croix de fer ; & ils avoient des habits de penitens. Le Saint Evêque qui craignit de priver son peuple d'un zelé Missionnaire, ne se donna pas le temps de connoître ce séducteur, & il accorda à ses Envoyés la permission qu'ils demandoient pour lui. Il recommanda même à ses Archidiacres de le protéger dans le cours de ses Missions : après quoi il partit pour Rome. C'étoit un loup ravissant couvert de la peau de brebis que le Pasteur enfermoit dans la bergerie.

Caractere de l'imposteur Henri.

Act. Episc. Cenom.

Henri sous un habit d'Hermite portoit les cheveux courts, & menoit en apparence une vie fort austere, marchant toûjours nuds pieds, même dans le fort de l'hyver. Il paroissoit avoir un grand zele pour annoncer la parole de Dieu ; & il avoit une éloquence naturelle, soutenuë d'un beau talent & d'une grande voix. Mais ses mœurs & sa doctrine étoient également corrompuës ; & sous les dehors specieux d'une vie pénitente, il cachoit les plus honteux désordres & les erreurs les plus pernicieuses. Il travailloit surtout à s'attacher les femmes, à l'exemple de tous les héretiques ses prédecesseurs ; & il y réüssissoit aisément. Il étoit jeune & bienfait, & sa morale qui paroissoit sévere, le leur faisoit regarder comme un Prophete envoyé du Ciel, comme un nouveau Daniel.

Henri s'étant rendu au Mans après le départ de

l'Evêque,

l'Evêque, y fut reçu comme un Apôtre. Son air de Prophête, ſon auſtérité apparente, ſa phyſionomie heureuſe, ſon éloquence inſinuante, tout contribua à prévenir les Manceaux en ſa faveur. Bientôt les Egliſes furent trop petites pour la foule des auditeurs; & l'on fut obligé d'ériger dans les ruës & dans les places des Tribunes, d'où le nouveau Prédicateur ſe faiſoit entendre à un auditoire infini : car il avoit une voix de tonnerre.

Vers l'An 1105.

Ce qui fit le plus goûter au peuple le prétendu Prophéte, c'eſt qu'il déclamoit dans ſes Sermons contre les vices des Eccleſiaſtiques. Ces ſatyres plaiſoient fort aux Laïques; & elles rendirent en peu de temps le Clergé du Mans ſi odieux & ſi mépriſable, que le peuple inſultoit publiquement les Miniſtres des Autels & les pourſuivoit à coups de pierres, dès qu'ils oſoient paroître dans les ruës. On auroit même pillé ou abbatu leurs maiſons, ſi le Comte du Mans n'eût employé la force pour réprimer ces violences. Trois des principaux du Clergé du Mans, ſçavoir Payen, Aldric, & Hugues Loiſel ſurnommé, *qui ne boit point d'eau*, entreprirent pour confondre l'impoſteur, de diſputer publiquement contre lui : mais ils coururent grand riſque de leur vie. Car le peuple voyant qu'ils attaquoient la doctrine du prétendu Prophête, ſe jetta ſur eux, les frappa, & les couvrit de bouë. C'eſt la ſolution que le nouveau Docteur faiſoit donner aux objections qu'on oſoit lui propoſer.

Perſonne n'eut plus aſſez de hardieſſe pour entrer en lice avec lui. Cependant les Chanoines du Mans voulant faire ceſſer ce ſcandale, prirent le parti d'é-

Vers l'An 1105.

Interdit signifié par le Chapitre du Mans à l'imposteur Henri.

crire une Lettre à ce malheureux, par laquelle, après lui avoir reproché les séditions qu'il excitoit, ils lui signifierent un interdit en ces termes : » Par l'autorité » de la Sainte Trinité, de l'Eglise universelle, de la » Sainte Vierge, de S. Pierre, de son Vicaire le Pape » Pascal, & par celle de nôtre Evêque Hildebert, » nous vous défendons à vous & à vos fauteurs de prê- » cher ni publiquement ni en particulier dans toute » l'étenduë du Diocese du Mans : & si au mépris de » cette défense vous continuez de répandre le venin » de vos dogmes pervers, nous vous excommunions » en vertu de la même autorité, vous, vos complices, » & vos fauteurs. »

Henri refusa de recevoir cette Lettre ; mais un Chanoine nommé *Guillemouche*, s'étant fait accompagner par un Officier du Comte, eut le courage d'aller lui en faire la lecture : à quoi cet imposteur ne répondit autre chose qu'en répetant à chaque article, *Vous en avez menti*. Comme il étoit soûtenu par le peuple, il continua ses assemblées sacriléges à Saint Germain & à S. Vincent. Il prêchoit entre autres choses que les femmes qui n'avoient pas vécu chastement, devoient pour expier leurs pechés, se dépoüiller toutes nuës dans l'Eglise, & brûler ensuite tous leurs habits avec leurs cheveux. Quand le Fanatisme s'est une fois emparé des esprits, les extravagances les plus indécentes ne les arrêtent plus. On vit un grand nombre de femmes ne pas rougir de se dépoüiller ainsi publiquement : alors le prétendu Prophête les revétoit de nouveaux habits, qu'il achetoit de l'argent qu'on lui apportoit de toutes parts.

Fanatisme de l'imposteur Henri.

Ces femmes croyoient que par cette cérémonie, & ce changement extérieur tous leurs pechés étoient éffacés, & leur intérieur renouvellé. Vers l'An 1105.

Un autre point de la morale de ce faux Docteur, étoit, qu'on ne devoit, ni donner, ni recevoir de dot pour se marier, & qu'il falloit peu se soucier si la femme qu'on vouloit épouser avoit été chaste ou non. Cette doctrine lui attâcha toutes les femmes débauchées, & toutes les filles qui n'ayant point de dot, vouloient cependant se marier: il leur trouva des maris, & fit en peu de temps un grand nombre de ces mariages. Les esprits étoient fascinés à un point, que les plus grandes infamies n'allarmoient plus la pudeur. Car pour contracter publiquement ces mariages, Henri vouloit que l'époux & l'épouse fussent entiérement nuds; & après la cérémonie il leur donnoit quelques vils habits. C'est ainsi que le fanatisme a bien-tôt éteint tout sentiment de pudeur.

Ce séducteur demeura au Mans, presque tout le temps que l'Evêque fut absent. Dès qu'il apprit qu'il étoit sur le point d'arriver, il se retira à S. Calais, où il continua à dogmatiser, & à se plonger dans ses infâmes débauches. Il fut même surpris profanant le S. jour de la Pentecôte par un adultere. Mais tous ces désordres ne purent détromper les Manceaux, qui le regardoient comme un Saint. Ils attribuerent à la jalousie du Clergé tout le mal qu'on publioit de ce prétendu Prophête; & ceux qui l'auroient surpris dans le crime, en auroient à peine cru leurs propres yeux.

Le S. Evêque Hildebert en arrivant au Mans de

Vers l'An 1105. son voyage de Rome, fut bien étonné de trouver ses Diocesains si changés à son égard. Ils dirent avec insolence qu'ils ne vouloient pas de ses bénédictions, & qu'ils avoient un autre Pasteur plus saint & plus sçavant; que le Clergé n'en décrioit la doctrine, que parce qu'il devoiloit les vices des Ecclésiastiques.

Hildebert eut compassion de la folle prévention d'un peuple séduit; & il travailla à l'en guérir. Il alla voir le Docteur fanatique à S. Calais, pour tâcher de le gagner lui-même. Le S. Evêque lui parla avec bonté, & l'invita à réciter avec lui le petit Office de la Vierge. Mais cet imposteur qui se disoit Diacre, ne sçavoit par où s'y prendre, & il parut qu'il ne récitoit pas l'Office Divin. Il fut contraint d'avoüer son ignorance; & l'Evêque lui ordonna de sortir incessamment de son Diocese: ce qu'il fit enfin, mais pour aller infecter d'autres Provinces, comme la suite le fera voir. Ce qui se passa au Mans en cette occasion, est un des traits les plus marqués de la folie ou même de la fureur, où le peuple est capable de se porter en faveur d'un séducteur hypocrite, qui est venu à bout de se faire passer pour un Saint.

L. 2. Ep. 23. Hildebert s'appliqua ensuite à détromper son peuple. Il publia une Lettre contre un hérétique qu'il ne nomme point, mais qu'on a lieu de croire être cet Henri dont nous venons de parler. Il l'accuse de renouveller l'hérésie de Vigilance, & de combattre comme lui l'invocation des SS. sous prétexte qu'ils ignorent dans le Ciel ce qui se passe sur la terre. L'Evêque se borne dans cette Lettre à prouver qu'on doit honorer les SS. & les invoquer, parce qu'ils

connoissent nos besoins, & qu'ils s'y interessent. Il détrompa deux de ses Clercs qui avoient eu le malheur de s'attacher à cet infame hérétique ; & pour qu'on ne leur reprochât pas une faute qu'ils avoient expiée, il leur donna une Lettre adressée à tous les Archevêques & Evêques, où il rend témoignage qu'ils ont abjuré leurs erreurs. Les Manceaux eurent bientôt honte de la séduction & du fanatisme où ils avoient donné ; & Hildebert regagna en peu de temps leur confiance & leur estime.

Vers l'An 1105.

L. 2. Ep. 24.

Ce S. Evêque avoit couru de grands dangers en revenant par mer de Rome. Le jour même qu'il partit de l'Isle de S. Honorat, qui étoit le jour de la Pentecôte. De cruels Pyrates y aborderent, pillerent le célébre Monastere de Lerins, & y massacrerent presque tous les Moines, à l'exception de quelques-uns qui se cacherent dans des cavernes, ou qui se sauverent dans une tour. Après avoir évité ce danger, Hildebert arriva heureusement à Maguelonne, d'où il alla trouver le Pape Pascal II qui s'étoit rendu en France, pendant qu'il l'étoit allé chercher en Italie. Le Pape lui refusa la permission qu'il lui demandoit d'abdiquer l'Episcopat pour se faire Moine ; parce que l'Eglise avoit besoin de bons Evêques dans ces temps fâcheux ; & que personne n'est plus capable de porter le fardeau de l'Episcopat, que ceux qui en sentent le poids, & qui voudroient s'en décharger.

Hildeb. l. III. Ep. 7.

Hildebert écrivit à son retour à S. Hugues Abbé de Clugni. Après lui avoir fait un court exposé des dangers qu'il avoit courus, il lui marque que s'il les avoit évités, il s'en croyoit redevable à ses prieres &

Lettre du B. Hildebert Evêque du Mans. Hildeb. l. 3. Ep. 7.

Vers l'An 1105. à celles de sa Communauté. Il ajoute : » Il y a long- » temps que je me serois retiré dans vôtre Monaste- » re, & que j'aurois comme un criminel embrassé » cet Autel qui m'auroit servi d'asyle, si le Pape que » j'ai consulté, avoit voulu me décharger du poids » de l'Episcopat. Mais en me renvoyant au travail, il » m'a envié la gloire d'être vôtre disciple. Que le Sei- » gneur le lui pardonne ! Pour ce qui regarde l'Evê- » que d'Angers, qui est Novice de S. Benoît, il seroit » inutile de vous le recommander. » Hildebert parle de Godefroi de Mayenne Evêque d'Angers, qui se voyant accusé à Rome pour quelques irrégularités qu'on trouvoit dans son Ordination, & ayant été pour ce sujet suspendu de ses fonctions, avoit renoncé à l'Episcopat pour se faire Moine. C'étoit le parti que prenoient assez souvent les Evêques qui avoient été déposés, ou qui craignoient de l'être. Ce ne fut pas celui que prit Nortgaud Evêque d'Autun, dont nous avons parlé.

Nortgaud d'Autun rétabli.

Plus ce Prelat vit qu'il étoit odieux à son Clergé, plus il s'opiniâtra à mettre tout en œuvre pour recouvrer son Siege. Hugues Archevêque de Lyon qui étoit picqué de sa déposition, se fit un point d'honneur de le faire rétablir. En partant pour son pélerinage de Jerusalem, il se proposa de conduire Nortgaud jusqu'à Rome avec l'Evêque de Chalon sur Saone pour servir de témoin. Ils étoient déja arrivés en Italie, lorsqu'ils rencontrerent Jean Evêque de Tusculum, que le Pape envoyoit Legat en Angleterre. Il avoit été Chanoine de S. Quentin de Beauvais, & ensuite Moine du Bec ; & il étoit connu de l'Ar-

chevêque de Lyon, qui le pria instamment de réta- Vers l'An 1105.
blir Nortgaud. Jean de Tusculum qui vouloit faire l'exercice des pouvoirs de sa Legation, reçut Nortgaud à se purger par serment des accusations qui l'avoient fait déposer ; & il consentit que l'Evêque de Chalon, dont le témoignage avoit été rejetté au Concile de Poitiers, jurât avec lui, aussi-bien que l'Archevêque de Lyon. Après quoi il le ramena avec lui à Autun, où le retour de Nortgaud excita de nouveaux mouvemens, parce qu'on ne jugea pas qu'il eût été retabli canoniquement. *Hugo Flavin. in Chron.* Hugues Archevêque de Lyon continuant sa route avec l'Evêque de Die, trouva à Rome des Chanoines d'Autun, qui poursuivoient la levée des Censures, qu'il avoit fulminées contre eux après le départ des deux Cardinaux Jean & Benoît, sous prétexte qu'ils avoient dissipé les biens de l'Evêché d'Autun, dont ils avoient pris l'administration après la déposition de leur Evêque.

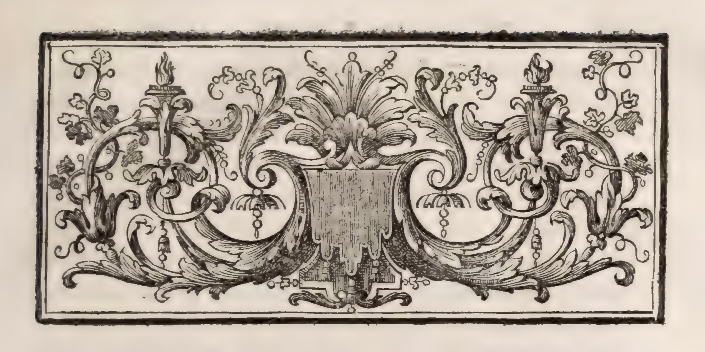
Les Chanoines d'Autun obtinrent sans peine du Pape Pascal l'absolution des Censures portées contre eux. Mais ils ne purent faire confirmer la déposition de Nortgaud, ni faire casser son rétablissement. Les deux Legats qui avoient déposé cet Evêque au Concile de Poitiers, en furent tellement irrités contre le Pape, qu'ils ne voulurent plus prendre part aux affaires de l'Eglise. Le trouble continua aussi quelque temps dans l'Eglise d'Autun : mais il paroît qu'il étoit appaisé, quand le Pape Pascal vint en France.

Le Pape avoit entrepris ce voyage, pour s'appuyer de la protection du Roi Philippe contre les préten-

Vers l'An 1105. tions de l'Empereur Henri V, qui après avoir détrôné son pere sous prétexte de venger l'Eglise Romaine, travailloit à la remettre dans l'esclavage, d'où il avoit paru vouloir la délivrer. Ces révolutions quoiqu'étrangeres, ont tant de liaison avec l'Histoire que j'écris, que je ne puis me dispenser d'en parler ici : je tâcherai de le faire en peu de mots.

Fin du Livre Vingt-deuxiéme.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXIII.

LA Justice divine n'avoit pas attendu la mort de l'Empereur Henri IV pour le punir avec éclat de ses impietés & des maux qu'il avoit faits à la Religion par le malheureux Schisme dont il étoit l'Auteur. Comme ce Prince s'étoit révolté avec tant de scandale contre l'Eglise sa mere, Dieu permit que son fils se révoltât contre lui, le détrônât, & le tînt dans une dure captivité. C'étoit un crime dans le fils ; mais la Providence le permettoit pour punir ceux du pere. Car Dieu se sert souvent d'un Tyran pour en châtier un autre. L'An 1105.

Le Prince Henri fils de l'Empereur Henri IV

L'An 1105. voyant combien ſon pere s'étoit rendu odieux par les perſécutions qu'il faiſoit au S. Siege, leva donc l'étendart de la révolte contre ce Prince, qui ſe vit en même-temps abandonné de la plûpart des Seigneurs de ſon parti. Alors Henri IV qui ſçavoit que ſon Schiſme & ſa déſobeïſſance à l'Egliſe étoient le ſeul prétexte du ſoulevement des peuples, écrivit une Lettre fort ſoumiſe au Pape Paſcal, pour tâcher de faire ſa paix avec l'Egliſe. Mais on ne pouvoit plus ſe fier aux promeſſes d'un Prince qui avoit trompé tant de fois; & il ne fut plus bientôt en état de le faire. Car ſon fils l'obligea d'abdiquer l'Empire dans l'Aſſemblée d'Ingilheim l'an 1105. Ce Prince infortuné parut faire cette abdication de bonne grace. Il recommanda aux Seigneurs Allemans d'être plus fideles au fils qu'ils ne l'avoient été au pere. Il promit même de pourvoir au ſalut de ſon ame ſelon les conſeils qu'il plairoit au Pape de lui donner, pour réparer les maux qu'il avoit faits. Mais il ſe repentit bientôt de cette démarche; & dès l'année ſuivante il ſe ſauva à Cologne, & enſuite à Liege, où il reprit les marques de ſa dignité. Il écrivit une Lettre fort pathetique au Roi de France pour l'intereſſer dans ſes malheurs, en lui expoſant la maniere dont il avoit été traité par ſon fils. Il eut auſſi recours à S. Hugues Abbé de Clugni ſon parrain; & après lui avoir fait le récit de ce qu'il a ſouffert de ſon fils, il ajoute qu'il ne veut plus ſe conduire que par ſes avis, & qu'il eſt prêt d'executer ce qu'il lui conſeillera de faire pour ſe réconcilier avec le Pape & avec l'Egliſe. Il écrivit à ce ſujet pluſieurs Lettres à S. Hugues, & il promettoit même

Révolte du Prince Henri contre l'Empereur Henri IV. ſon pere.

Abdication de l'Empereur Henri IV. qui s'en repent.

Lettres de l'Empereur Henri IV. au Roi de France & à Saint Hugues.

Ep. Henric. ad Hugon. T. 2. Spic. p. 390.

Ibid. p. 398.

d'aller à Jerusalem, quand la paix entre l'Empire & le Sacerdoce auroit été faite. L'An 1106.

Pendant ce temps-là le jeune Henri voyant que son pere lui étoit échappé & se portoit encore pour Empereur, alla assieger Cologne. Ensuite levant le siege, il envoya dire à son pere qu'il iroit lui livrer bataille, à moins que dans huit jours il ne vînt à Aix-la-Chapelle traiter avec lui. Henri IV. qui n'avoit pas encore assez de troupes pour combattre son fils, répondit par une Lettre qu'il écrivit aux Prelats & aux Princes de l'Empire. Il se plaint de la briéveté du terme qu'on lui prescrit; & il les conjure d'obliger son fils de congédier son armée, & de cesser la persécution qu'il fait à son pere. » S'il continuë, dit-» il, sçachez que nous reclamons le secours de Dieu, » de la Sainte Vierge, de S. Pierre nôtre Patron, de » tous les SS. & de tous les Chrétiens. Nous en avons » aussi appellé, & nous en appellons pour la troisiéme » fois au Pape le Seigneur Pascal, & à l'Eglise Ro-» maine. » C'est ainsi que l'Empereur Henri IV. qui avoit tant de fois outragé le S. Siege, avoit alors recours à son autorité. Mais il fut bientôt jugé à un autre tribunal. Ce malheureux Prince mourut à Liege excommunié le 7. d'Aoust l'an 1106, la cinquantiéme année de son Regne, & la cinquante-cinquiéme de son âge. Comme Otbert Evêque de Liege étoit de son parti, Henri fut d'abord inhumé dans l'Eglise de S. Lambert. Mais ce Prelat ne fut reçu à la Communion de l'Eglise, qu'à condition qu'il exhumeroit le corps de cet Empereur, qui demeura dans un cercuëil de pierre cinq ans sans sépulture.

Lettre de l'Empereur Henri IV. aux Princes & aux Evêques de l'Empire.

Ep. Henric. apud Bar. Ad an. 1106.

Mort de l'Empereur Henri IV.

L'An 1106. Le souvenir des maux infinis que l'Empereur Henri IV. avoit causés à l'Eglise & à l'Etat, arrêta les larmes que la compassion pour ses malheurs auroit dû faire couler. Personne ne le pleura : au contraire, la nouvelle de sa mort parut causer une joye universelle ; mais elle fut courte pour ceux qui aimoient l'Eglise. Car son fils marcha bientôt sur ses traces ; & il ne tarda pas à faire voir que c'étoit l'ambition de regner, qui lui avoit inspiré le prétendu zele qu'il avoit montré pour les intérêts du S. Siege.

Henri V. marche sur les traces de son pere.

Dès que Henri V. se vit le maître par la mort de son pere, il demanda au Pape qu'on lui laissât les Investitures comme un droit inalienable de sa Couronne. Il avoit tâché jusqu'alors de cacher sous le voile de la Religion la noirceur de l'attentat où il s'étoit porté contre son pere. Mais la Religion aime mieux souffrir les plus grands maux, que d'en être délivrée par un crime aussi grand que la révolte des sujets contre leur Prince, & d'un fils contre son pere.

Le Pape Pascal vient en France.

Le Pape Pascal qui croyoit le calme rendu à l'Eglise, se vit exposé à de nouvelles tempêtes. Avant que l'orage éclatât, il tâcha de le conjurer, & vint en France pour prendre là-dessus des mesures avec le Roi Philippe, qui étoit parfaitement réconcilié avec le S. Siege. Pascal ayant passé les Alpes, vint à Lyon où il dédia le grand Autel du Monastere d'Aisnai (*a*) ;

Suger. Vit. Lud. Grossi.

(*a*) Le portrait à la Mosaïque de Pascal II. qu'on voit dans l'Eglise d'Aisnai, est accompagné de cette Inscription : *Altare sacrum Pascalis Papa dedicavit.*
Du côté de l'Epitre on lit ces deux vers,

Hac huc flecte genu, veniam quicunque precaris :
Hic pax est, hic vita, salus, hic sanctificaris.

Et du côté de l'Evangile on voit ceux-ci,

Hic vinum, sanguis, hic panis fit Caro Christi :
Huc expande manus, quisquis reus ante fuisti.

& c'eſt pour en conſerver la mémoire, qu'il eſt re- L'An 1107.
preſenté à la Moſaïque à côté de cet Autel. Il ſe rendit enſuite au Monaſtere de Clugni, où il avoit été Moine, avant que d'être élevé aux dignités Eccleſiaſtiques. Il revit avec plaiſir ce S. lieu qu'il regardoit comme ſon berceau dans la vie ſpirituelle; & il en uſa avec les Religieux comme avec ſes freres.

Après y avoir célébré les Fêtes de Noël de l'an 1106, il alla au Monaſtere de la Charité, dont il dédia l'Egliſe avec une grande ſolemnité. Pluſieurs Prélats & Seigneurs Laïques aſſiſterent à la cérémonie, & entre autres le Comte Gui de Rochefort Grand Maître de la Maiſon du Roi, que ce Prince avoit envoyé au devant du Pape pour demeurer auprès de lui, & avoir ſoin que rien ne lui manquât, tandis qu'il ſeroit en France. Suger Moine de S. Denis marque qu'il ſe trouva à cette cérémonie avec Adam ſon Abbé, & qu'il ſoutint en préſence du Pape les droits de ſon Monaſtere contre Gualon Evêque de Paris, qui les attaquoit.

Suger. de Vit. Lud. Groſſi.

Le Pape étoit à Dijon, lorſque Gualdric qui venoit d'être élu Evêque de Laon, lui envoya des Clercs de ſon Egliſe pour faire confirmer ſon élection, dont la légitimité étoit conteſtée. Gualdric alla enſuite trouver le Pape à Langres; & moyennant de groſſes ſommes d'argent qu'il diſtribua à propos aux Officiers du Pape pour les engager à parler en ſa faveur, il fit approuver ſon élection, dont nous verrons ailleurs les funeſtes ſuites. Le Pape célébra à S. Martin de Tours le Dimanche *Lætare*, & il porta ſelon la coûtume la Thiare Pontificale. De là il ſe rendit à

Guib. l. 3. de vitâ ſuâ.

Diverſes Egliſes que le Pape viſita.

L'An 1107. Vendôme & ensuite à Chartres, où le S. Evêque Yves l'invita de venir célébrer la Fête de Pâque. La pieuse Comtesse Adele défraya magnifiquement le Pape & sa suite. Il alla de Chartres au Monastere de S. Denis, où il fut reçu avec de grands honneurs. » Il y donna, dit Suger, l'exemple d'un désinteres-» sement peu ordinaire aux Romains. Car loin de » désirer ou de demander l'or, l'argent, ou les pier-» res précieuses qui étoient dans le trésor, il ne dai-» gna pas même les regarder. » Il se prosterna humblement devant les Reliques des SS. & après avoir fait sa priere avec larmes, il pria seulement qu'on lui donnât quelques parcelles des vêtemens teints du sang de S. Denis. » N'ayez pas de regret, ajoûta-t'il » aux Moines, de nous accorder quelques morceaux » des habits de celui, que nous avons envoyé pour » Apôtre à la Gaule. »

Order. Vitalis l. XI.

Sugerius de Vita Lud. Groff.

Le Roi Philippe rend ses respects au Pape. *Ibid.*

Le Roi Philippe & le Prince Loüis son fils allerent à S. Denis; & y rendirent leurs respects au Pape en se prosternant à ses pieds, » comme les Souverains, dit » Suger, ont accoutumé de se prosterner devant le » tombeau du Pêcheur. » Le Pape releva avec bonté le Roi & le Prince comme des fils obéïssans de l'Eglise Romaine; & ayant conferé amiablement avec eux sur les besoins presens de l'Eglise, il les engagea à en prendre la défense au sujet des prétentions du nouvel Empereur, & à se déclarer les protecteurs du S. Siege à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois leurs prédécesseurs.

Le Roi & le Prince promirent au Pape amitié, conseil & secours, & donnerent ordre aux Evêques

& aux Abbés de l'accompagner à Châlons sur Marne, où il devoit donner audience aux Ambassadeurs de l'Empereur sur le differend qu'il avoit avec le Prince touchant les Investitures. Suger accompagna en ce voyage Adam son Abbé : ainsi il est bien croyable sur ce qu'il en rapporte. Les Ambassadeurs de l'Empereur arriverent à Châlons quelque temps après le Pape, & prirent leur logement au Monastere de S. Menge. Ils y laisserent Albert Chancellier de l'Empereur : les autres Envoyés qui étoient l'Archevêque de Tréves, l'Evêque d'Alberstat, l'Evêque de Munster & le Duc Velfon, qui faisoit toûjours porter son épée devant lui, se rendirent à l'audience du Pape, accompagnés de plusieurs autres Seigneurs Allemans. L'Archevêque de Tréves qui étoit un Prelat fort poli & fort éloquent portant la parole, dit qu'il venoit présenter au Pape les respects & les services de l'Empereur, sauf les droits du Royaume. Sur quoi entrant en matiere touchant la question des Investitures, il dit :

L'An 1107.

De Vita Lud. Grosf.

Conference de Châlons sur Marne entre le Pape & les Envoyés de l'Empereur Henri V.

» Du temps des Evêques nos prédecesseurs & des » SS. Papes, Grégoire le Grand & des autres, tel » étoit l'ordre qu'on observoit dans l'élection des » Prélats. Avant que de la publier, on s'adressoit au » Prince pour sçavoir s'il l'agréoit, & ensuite après » qu'on avoit ordonné l'Elu librement & sans simo- » nie, on présentoit le nouvel Evêque au Prince, afin » que par l'Anneau & la Crosse, il reçût du Prince » l'Investiture pour les Regales, qu'il jurât fidelité, » & lui fît hommage. Si le Pape veut s'en tenir à cet » usage, il conservera en paix l'Eglise & l'Etat, & » procurera la gloire de Dieu. »

Discours de l'Archevêque de Tréves.

L'An 1107.

Réponse du Pape.

Le Pape fit répondre par l'Evêque de Plaisance que l'Eglise ayant été rachetée par le Sang de Jesus-Christ, il ne convenoit pas de la mettre en servitude: que si l'Eglise ne pouvoit élire un de ses Prelats sans l'agrément du Prince, elle en devenoit l'esclave; & que les Autels appartenans à Dieu, comme on ne peut en disconvenir, ce seroit donner atteinte aux droits de Dieu, que d'en recevoir l'Investiture par l'Anneau & la Crosse, & mettre des mains consacrées par le Corps & le Sang du Seigneur dans celles d'un Laïque accoutumé à verser le sang. Sur cette réponse les Ambassadeurs de l'Empereur firent grand bruit; & ils repliquerent avec hauteur: » Ce n'est pas » ici qu'on terminera cette querelle: nous la vuide- » rons à Rome l'épée à la main. » Le Pape envoya plusieurs personnes sages pour traiter de cette affaire avec le Chancellier de l'Empereur qui n'avoit point assisté à la Conférence, & il le fit prier de contribuer à la paix du Sacerdoce & de l'Empire. Car Henri V. ne faisoit rien que par l'avis de ce Seigneur.

Concile de Troyes.

Ex Variis Chronicis.

T. X. Conc. p. 753.

Après le départ des Ambassadeurs Allemans, le Pape alla tenir le Concile qu'il avoit convoqué à Troyes. Nous n'en avons plus les Actes, & l'on sçait seulement en général que le Pape y fit des Reglemens pour maintenir la liberté des élections, & contre les Laïques qui donnoient les dignités Ecclesiastiques, ou qui violoient la Tréve de Dieu pendant la Croisade; qu'il suspendit l'Archevêque de Mayence pour avoir rétabli Vidon sur le Siege d'Hildeheim sans le consentement de cette Eglise, & ordonné Rothard Evêque d'Alberstat contre les Canons. Il excommunia aussi plusieurs

plusieurs Evêques Allemans, pour ne s'être pas rendus au Concile.

L'An 1107.

Concile de Troyes.

Pendant le Concile, le Pape reçut des Envoyés de l'Eglise de Dol en Bretagne, qui le prierent d'obliger Vulgrin Chancellier de l'Eglise de Chartres qu'ils avoient élu pour leur Evêque, d'accepter cette dignité. Vulgrin étoit au Concile, où il étoit député d'Yves de Chartres, qu'une fluxion dans la tête avoit empêché de s'y rendre. Le Pape approuva fort ce choix: mais Vulgrin s'opiniâtra à refuser, & il pria à son retour du Concile Yves de Chartres de representer au Pape sa répugnance, & de le conjurer de ne lui pas ordonner d'accepter l'Episcopat. Yves écrivit aussi au Clergé de Dol & au Comte Etienne, pour les avertir que s'ils ne veulent pas faire une autre élection, ils doivent s'adresser au Pape, qui seul a le droit d'obliger à accepter l'Episcopat ceux qui le refusent.

Vulgrin élu Evêque de Dol refuse. Baudri Abbé de Bourgüeil élu en sa place. *Yvo. Ep. 176.*

Yvo. Ep. 178.

Le Pape ne voulut pas faire violence à l'humilité de Vulgrin. Ainsi le Clergé & le peuple de Dol furent obligés de procéder à une nouvelle élection. Ils élurent Balderic ou Baudri Abbé de Bourgüeil, qui n'avoit garde de refuser ce Siege: car il montroit tant d'empressement pour l'Episcopat, qu'il avoit traité quelques années auparavant pour acheter le Siege d'Orleans, ainsi que nous l'avons dit. Du reste, c'étoit un homme de lettres, & nous avons de lui un grand nombre de Poësies. Le Pape lui donna même le *Pallium*, mais à sa personne & non à son Siege, pour ne pas autoriser les prétentions des Bretons touchant la Métropole de Dol.

Retour du Pape en Italie.

Après le Concile de Troyes le Pape reprit la route

L'An 1107. d'Italie, auſſi mécontent des Allemans, qu'il étoit ſatisfait des François. Le nouvel Empereur diſſimula le chagrin qu'il avoit de voir les Inveſtitures condamnées, & il chercha l'occaſion de s'en vanger. Le Pape qui étoit parfaitement réconcilié avec le Roi de France & avec le Roi d'Angleterre qui avoit enfin renoncé aux Inveſtitures, craignit moins les entrepriſes que l'Empereur pourroit faire contre le S. Siege.

La Paix qui fut enfin renduë à l'Egliſe d'Angleterre & à celle de Normandie, fut l'ouvrage du zele & de la fermeté de S. Anſelme. Ce S. Archevêque au retour de ſon voyage de Rome, avoit eu ordre de demeurer en France, où il recevoit des honneurs qui pouvoient le conſoler de ſon exil. Manaſsès Archevêque de Rheims l'invitoit de venir chez lui, & il étoit en chemin pour s'y rendre, lorſqu'il apprit qu'Adele Comteſſe de Chartres & de Blois ſa bienfaitrice, étoit malade. Il crut qu'il devoit aller lui rendre viſite à Blois pour la conſoler & la remercier. Il la trouva en convaleſcence ; & le plaiſir qu'elle eut de le voir & de s'entretenir avec lui, acheva de rétablir ſa ſanté. Cette pieuſe Princeſſe agit ſi efficacement auprès de ſon frere le Roi d'Angleterre en faveur d'Anſelme, que ce Prince qui étoit alors en Normandie, la pria de lui amener le S. Archevêque à Laigle, où il vouloit conferer avec lui. Le Roi témoigna beaucoup de joye de le voir, lui rendit les biens de ſon Egliſe qu'il avoit confiſqués, & lui permit de retourner en Angleterre, le priant ſeulement de ne pas ſe ſéparer de la Communion des Evêques qui avoient reçu de lui l'Inveſtiture. Anſelme ne

Conference de S. Anſelme avec le Roi d'Angleterre.

voulant pas admettre cette condition, on convint qu'on enverroit de part & d'autre des Députés à Rome pour consulter le Pape là-dessus. L'An 1107.

Anselme qui espéra bien de cette Conférence, où il trouva le Roi beaucoup plus traitable, alla au Bec: ensuite il se rendit à Rheims, d'où il revint en Normandie. Guillaume Archevêque de Roüen étoit depuis long-temps suspendu de ses fonctions, pour avoir assisté au mariage du Roi Philippe avec Bertrade. Anselme qui connoissoit ce Prelat, interceda pour lui auprès du Pape, qui lui envoya le pouvoir de le rétablir dans ses fonctions. Anselme se rendit à Roüen, où ayant convoqué un Synode, il leva les Censures portées contre l'Archevêque.

Guillaume Archevêque de Roüen rétabli dans ses fonctions.

Pendant ces négociations entre Anselme & Henri Roi d'Angleterre, ce Prince conquit toute la Normandie par le gain de la bataille de Tinchebrai, où il fit prisonnier le Duc Robert son frere. Henri manda la nouvelle de cette importante victoire à S. Anselme par la Lettre suivante. » Nous faisons sçavoir à » vôtre Paternité que Robert Duc de Normandie » nous a livré bataille avec toutes ses troupes au jour » marqué ; & il a combattu avec valeur. Mais par la » miséricorde de Dieu, nous avons vaincu, sans que la » victoire nous ait coûté beaucoup de sang. Que vous » dirai-je davantage? La bonté divine a livré entre nos » mains le Duc de Normandie, le Comte de Mortain, » Guillaume Crespin, Guillaume de Ferrieres, & Ro» bert d'Estouteville. Je n'attribue cette victoire, ni à » mes forces, ni à ma valeur, mais à la grace de Dieu. » C'est pourquoi je me prosterne aux pieds de vôtre

Lettre du Roi d'Angleterre à S. Anselme sur la Victoire de Tinchebrai.

L'An 1107. » Sainteté, en vous priant de conjurer le souverain » Juge qui me l'a accordée, de ne pas permettre qu'un » triomphe si glorieux & si utile pour moi, devienne » l'occasion de ma perte, mais plûtôt qu'il soit pour » moi un motif de commencer à servir Dieu, à faire » de bonnes œuvres, & à travailler à affermir la li- » berté de l'Eglise parmi toutes les tempêtes des guer- » res qui pourroient l'ébranler.

Assemblée ou Concile de Lisieux. *Ord. Vit. l. XI. Conc. T. X. p.* 747.

Après cette signalée victoire toute la Normandie se soûmit à Henri, qui assembla à Lisieux les Evêques & les Seigneurs de Normandie, pour regler l'Eglise & l'Etat, que les guerres précédentes avoient mis dans une grande confusion. On ordonna dans ce Concile que les Eglises & les Ecclesiastiques joüiroient de tous les revenus & priviléges dont ils joüissoient du temps du Roi Guillaume le Conquerant; que les voleurs seroient punis selon la rigueur des loix, & que les faux monnoyeurs auroient la main coupée; que celui qui auroit fait violence à une fille, auroit les yeux crevés, & seroit honteusement mutilé.

Henri ayant donné ordre aux affaires de son nouveau Duché, visita S. Anselme au Monastere du Bec, lui rendit ses bonnes graces, & lui promit de le satisfaire sur les sujets de plaintes qu'il lui avoit donnés. Le Roi l'emmena même avec lui en Angleterre, & pour plus grande sûreté, il y fit conduire son frere le Duc Robert, qu'il retint prisonnier pendant vingt-sept ans que ce Prince infortuné vêcut encore.

Pieté du Roi Philippe.

Le Roi Philippe ne prit aucune part à cette révolution. Il ne songeoit alors qu'à expier les fautes qu'il se reprochoit; & il vouloit même embrasser l'état

Monaſtique, pour mieux flêchir la colere de Dieu qu'il avoit irritée par tant de pechés. C'eſt ce que nous apprenons par une Lettre que S. Hugues Abbé de Clugni lui écrivit. Ce S. Abbé après avoir marqué à ce Prince la joye qu'il reſſent de voir qu'il eſt ſérieuſement réſolu de s'adonner au bien, lui parle ainſi : L'An 1107.

» Vous n'avez pas oublié que vous m'avez demandé s'il y avoit quelque Roi qui ſe fût fait Moine. » Quand nous ne ſerions certains d'aucun autre que » de S. Gontram, l'exemple de ce Roi de France qui » renonça à toutes les vanités du ſiecle pour embraſ-» ſer l'état Monaſtique, devroit vous ſuffire. Imitez-» le : ce ſera le moyen d'être véritablement Roi. Que » la mort funeſte de deux Princes vos voiſins, de » Guillaume Roi d'Angleterre & de l'Empereur Hen-» ri IV. vous inſpire une ſalutaire frayeur. Hélas ! qui » peut ſçavoir ce qu'ils ſouffrent à preſent ? C'eſt » pourquoi, aimable Prince, prenez une bonne ré-» ſolution, changez de vie, corrigez vos mœurs, » & faites une ſincere pénitence. Mais où la ferez-» vous mieux que dans l'état Monaſtique ? S. Pierre & » S. Paul les Juges des Empereurs & des Rois, ſont » prêts à vous recevoir dans leur maiſon, (c'eſt-à-» dire à Clugni.) Nous vous y traitterons en Roi, » nous vous y ſervirons comme un Roi, nous prie-» rons le Seigneur, que ſi pour ſon amour, de Roi » vous vous faites Moine, il daigne de Moine vous » faire Roi, pour regner avec lui, non dans un coin » de la terre, mais dans la vaſte étenduë des Cieux. »

Ep. Hug. t. 2. Spic. p. 401.

Lettre de S. Hugues au Roi Philippe.

On voit par cette Lettre l'heureux changement que

L'An 1107. la grace avoit déja faite dans le cœur du Roi Philippe. Au reste, S. Hugues se trompe, quand il avance que le Roi Gontram se fit Moine sur la fin de sa vie. Nous avons refuté ailleurs cette opinion. Un Historien Anglois (*a*) qui a assuré la même chose du Roi Philippe, s'est pareillement trompé. Les sentimens de pieté & de pénitence que Philippe fit paroître les dernieres années de sa vie, ont pû donner lieu à l'erreur. Dieu vouloit par là le disposer à la mort, qui n'étoit pas éloignée.

L'An 1108. Mort du Roi Philippe. Le Roi Philippe I. mourut à Melun le 28. de Juillet, l'an 1108, dans la cinquante-septiéme année de son âge, & la quarante-huitiéme de son regne. Il avoit les qualités propres à devenir un grand Roi; mais sa passion pour les femmes les rendit inutiles, & ternit sa gloire. Car l'Abbé Suger remarque qu'il ne fit plus rien d'éclatant & de digne de la majesté Royale, depuis qu'il se fût livré à l'amour de Bertrade, qu'il avoit épousée contre toutes les regles. L'Abbé Guibert ajoûte que ses pechés lui firent perdre le don de guérir les écroüelles, qui avoit été accordé à ses prédecesseurs. *De Pignor. sanct. l. 1. c. 1.*

Les obséques du Roi Philippe où assista Loüis VI son fils & son successeur, se firent d'abord dans l'Eglise de N. Dame de Melun. Ensuite son corps fut porté avec grande pompe sur les épaules des Seigneurs François au Monastere de S. Benoît sur Loire; le Roi Loüis suivant le convoi tantôt à pied, tantôt à cheval, & soûtenant lui-même le cercuëil, pour

(*a*) Henri Archidiacre d'Huntington en Angleterre dit du Roi Philippe I. *Ad finem Monachatus est.* Mais aucun Historien François n'a parlé de ce fait, qui ne pouvoit être ignoré, & qui n'étoit pas de nature à être omis.

soulager ceux qui le portoient. Philippe avoit choisi sa sépulture en ce Monastere, disant qu'il n'avoit ni assez bien vêcu, ni assez bien servi l'Eglise, pour mériter d'être enterré à S. Denis avec ses prédecesseurs. L'An 1108.

Loüis le Gros se fait sacrer à Orleans.

Le Roi Loüis voulant prévenir les troubles qu'on avoit à craindre de la part de quelques esprits factieux, prit la résolution de se faire sacrer incontinent après la mort du Roi Philippe son pere. Manassès Archevêque de Rheims étoit mort ; & Radulfe le Verd qui lui avoit succedé, s'étoit fait ordonner sans l'agrément de la Cour. La légitimité de son élection étoit même contestée.

Ainsi le jeune Roi ne jugeant pas à propos de recevoir l'Onction Royale des mains d'un Prelat qu'il ne vouloit pas reconnoître, résolut par l'avis d'Yves de Chartres de se faire sacrer à Orleans ; parce que c'étoit la Ville la plus proche de S. Benoît sur Loire, où il venoit de rendre les derniers devoirs au Roi son pere. Daimbert Archevêque de Sens accompagné de Gualon de Paris, de Jean d'Orleans, d'Yves de Chartres, de Manassès de Meaux, d'Humbald d'Auxerre, & de Hugues de Nevers, ses Suffragans, donna l'Onction Royale à Loüis le jour de l'Invention de S. Etienne, lui ceignit l'épée, lui mit la couronne, & lui donna le sceptre & la verge, c'est-à-dire, la main de justice.

Sugerius de Vitâ Lud.

A peine l'Archevêque avoit-il quitté ses habits Pontificaux après la cérémonie, qu'il arriva des Envoyés de l'Archevêque de Rheims pour défendre à l'Archevêque de Sens par l'autorité Apostolique de

L'an 1108. faire le Sacre du Roi. Ils disoient que c'étoit un droit que l'Eglise de Rheims avoit toûjours possedé depuis que S. Remi avoit baptisé Clovis, & que c'étoit encourir l'excommunication que de vouloir donner atteinte à cette prérogative. Les Envoyés de Rheims se proposoient, s'ils fussent arrivés à temps, ou d'empêcher le Sacre du Roi, ou du moins de regagner ses bonnes graces à leur Archevêque Radulfe, qui les avoit perduës.

Lettre d'Yves de Chartres pour combattre les prétentions de l'Eglise de Rheims. *Ep.* 189.

Yves de Chartres qui avoit reconnu les prérogatives de l'Eglise de Rheims dans une Lettre qu'il écrivit, pour montrer qu'il appartenoit à l'Archêveque de Rheims de marier le Roi Philippe, changea alors d'avis; & il écrivit une Lettre adressée à l'Eglise Romaine & aux autres Eglises, pour combattre les prétentions de l'Archevêque de Rheims touchant le Sacre de nos Rois. Il s'y propose de montrer que l'Archevêque & les Suffragans de Sens en sacrant le Roi Loüis à Orleans, n'ont rien fait ni contre l'usage, ni contre la loi. Sur quoi après avoir rapporté l'exemple de plusieurs de nos Rois, qui ont été sacrés ailleurs qu'à Rheims, il dit que chaque Métropolitain a dans son Eglise le même droit que l'Archevêque de Rheims a dans la sienne. » Cependant, dit-il, si » les Rois de France ont eu tant de respect pour l'E- » glise de Rheims, qu'il ont mieux aimé y recevoir » l'Onction Royale qu'ailleurs, nous ne lui envions » pas cet honneur, nous ne nous y opposons pas; & » si nous assistions à la céremonie, nous nous ferions » un plaisir de répondre *Amen* à la bénediction de cet » Archevêque.

Yve,

Yves prouve ensuite qu'il n'y a aucune loi, qui défende de sacrer nos Rois ailleurs qu'à Rheims. L'An 1108.
» Quant aux priviléges, dit il, sur lesquels l'Eglise » de Rheims pourroit se fonder, ils sont nuls pour » nous; puisqu'ils ne nous ont pas été notifiés par des » Lettres, qu'ils n'ont pas été lus dans des Conciles » généraux, & qu'ils ne nous ont été signifiés en au- » cune maniere. Ainsi nous ne pouvons être les pré- » varicateurs d'une loi, dont nous n'avons jamais en- » tendu parler; & quand nous en aurions entendu » parler, nous ne serions pas obligés de nous y con- » former. Car la loi doit être possible, & elle doit » être juste & convenable au temps & au lieu. Si la loi » dont il s'agit seroit juste, Dieu le sçait. Pour nous, » ni nous ne l'approuvons comme juste, ni nous ne » la condamnons comme injuste, parce que nous l'i- » gnorons encore. Mais elle n'étoit pas possible, par- » ce que le Sacre du Roi ne pouvoit être fait sans » trouble par un Archevêque qui n'étoit pas encore » intronisé. Le lieu & le temps ne convenoient pas » non plus; parce que la Ville de Rheims étoit en » interdit, & qu'on ne pouvoit différer le Sacre du » Roi, sans mettre le Royaume en peril. »

Radulfe le Verd qui étoit Archevêque de Rheims, ne soutint pas avec opiniâtreté ses pretentions. Yves de Chartres le servit auprès du Roi, & obtint de ce Prince que ce Prelat viendroit le saluer à Orleans. Le Roi le reconnut pour Archevêque, à la charge qu'il lui prêtât serment de fidelité. Radulfe est cet ami de S. Bruno dont nous avons parlé. Il fut un digne Prelat: il venoit de succeder à Manassès II qui mourut

Vers l'An 1108.

l'an 1107, & qui tint peu de temps avant sa mort une Assemblée ou un Concile à Rheims, (a) où fut jugé le procès que S. Godefroi Evêque d'Amiens eut alors contre les Moines de S. Valleri, & dont voici le sujet.

Nicol. Monach. Vit. S. Godefrid. l. 2. c. 9. ap. Surium. 8. Nov.

Godefroi faisant la visite de son Diocese, arriva à S. Valleri, & se mit en devoir d'y faire les fonctions Episcopales. Dès que les Moines de S. Valleri sçurent son arrivée en cette Ville, ils allerent le trouver, & lui demanderent à quel dessein il venoit. Il répondit en montrant le Clergé de S. Valleri qui s'étoit rendu auprès de lui : » Ces Prêtres qui sont éloi- » gnés de la Ville Episcopale, m'ont fait prier de sa- » crer des Calices & des Corporaux pour les SS. Mys- » teres. » Les Moines répondirent avec emportement : » Jamais aucun Evêque d'Amiens n'a fait ici de » consécrations. » Godefroi tâcha de les appaiser, & leur dit : » Un Evêque peut sacrer par tout où il se » trouve, les Vases qui servent au S. Sacrifice. » Les Moines oublierent tellement ce qu'ils devoient à leur état & à la dignité du S. Evêque, que peu s'en fallut qu'ils ne portassent la main sur lui. Il ne voulut pas les exposer à de plus grandes fautes, & sans avoir fait aucune consécration à S. Valleri, il retourna à Amiens.

Procès entre S. Godefroi Evêque d'Amiens & les Moines de S. Valleri.

Ibid. c. 10.

Dès qu'il y fut arrivé, il assembla son Clergé, & exposa ce qui s'étoit passé à S. Valleri. Le Clergé fut

(a) Le Pere Quatremaire & le P. Dacheri se sont efforcés de montrer qu'il n'y avoit pas eu en ce temps-là de Concile à Rheims, pour en conclure que toute la contestation de S. Godefroi avec les Moines de S. Valleri est une pure fable. Mais le P. Mabillon avouë qu'il y eut un Concile à Rheims l'an 1105. où Odon fut élu Evêque de Cambrai; & il se put faire que l'Archevêque de Rheims ait tenu quelque Synode l'an 1106. ou 1107. pour juger la cause de S. Godefroi.

fort indigné du procedé des Moines ; & l'on manda aussi-tôt à l'Abbé de S. Valleri de se rendre à Amiens. L'Abbé y vint avec de grandes sommes d'argent, avec lesquelles il gagna une partie du Clergé, qui eut la lâcheté de se déclarer pour lui contre son Evêque. S. Godefroi ne voulant pas être Juge dans sa cause, la porta au Tribunal du Métropolitain, qui étoit l'Archevêque de Rheims. L'An 1108.

Les Moines de S. Valleri qui s'étoient rendus à Rheims, se voyant sur le point de perdre leur procès, fabriquerent de fausses Chartres sous le nom d'un ancien Pape, & munis de ces Actes ils allerent hardiment plaider leur cause. Godefroi s'y étoit rendu, & il y avoit alors en cette Ville une grande assemblée de Seigneurs. L'Abbé avec ses Moines produisit les titres d'exemption qu'il avoit faits tout récemment, & prétendit que son Monastere n'étoit soumis qu'au Pape. L'Archevêque fit lire publiquement ces priviléges ; & comme ils étoient clairs & précis, on commençoit à insulter au S. Evêque, qui demanda qu'on lui permît de lire lui-même & d'examiner ces titres. On les lui donna, pour achever de le confondre : mais il reconnut sans peine que l'écriture étoit récente. Il remarqua même qu'en quelques endroits l'encre n'étoit pas encore bien séche, & en passant sa robbe sur ces Chartres, il en effaça quelques mots. De plus, il fit remarquer que ces Lettres n'étoient pas scellées comme ont coûtume de l'être celles des Papes. Ainsi les Prelats & les Seigneurs de l'Assemblée se convainquirent par leurs yeux de la fourberie grossiere des Moi-

C. LX.

Fausses Chartres fabriquées par les Moines de S. Valleri.

Nicol. Mon. Vita Godefr. l. 2. c. 4.

L'An 1108. nes (a), qui furent couverts de confuſion. Mais la confuſion, quelque juſte qu'elle ſoit, ne ſert ſouvent qu'à aigrir les eſprits orgueilleux.

S. Godefroi obligé d'aller à Rome.

C. 13.

Les Moines de S. Valleri jugeant de la bonté de leur cauſe par les riches preſens qu'ils pouvoient faire, appellerent au Pape & allerent à Rome. Le S. Evêque crut devoir les y ſuivre. En paſſant les Alpes, il trouva une pauvre femme qui mouroit de froid, & qui étoit embarraſſée dans les neiges. Il en eut compaſſion, & ſe dépoüilla de ſes habits pour la réchauffer, ne gardant que ſa cuculle & ſon cilice : ce qui l'expoſa lui-même à ſouffrir beaucoup du froid. Les Moines arriverent avant lui à Rome, & à la faveur des préſens qu'ils firent aux Officiers du Pape, ils obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient, & revinrent au plûtôt à S. Valleri publier leur victoire.

L'An 1109.

C. 15.

Le S. Evêque étant arrivé à Rome après le départ des Moines, commença par viſiter les Tombeaux des SS. Apôtres, & enſuite il alla à l'audience du Pape Paſcal. Les Avocats Romains ſe preſenterent pour plaider ſa cauſe dans l'eſperance de recevoir quelques preſens ; mais il n'avoit rien à donner, & il expoſa lui-même l'affaire pour laquelle il avoit entrepris un ſi grand voyage. Le Pape qui avoit été prévenu par les Moines de S. Valleri, ne l'écouta pas favorablement. Le S. Evêque indigné de voir l'injuſtice triompher, dit au Pape qu'il aimoit mieux abdiquer l'E-

(a) Le P. Luc Dacheri dans ſes Notes ſur Guibert de Nogent, & le P. Mabillon dans les Annales de ſon Ordre, s'inſcrivent en faux contre ce que l'Auteur de la Vie de S. Godefroi dit des Chartres fabriquées par les Moines de S. Valleri. Mais c'eſt un Auteur contemporain, c'eſt un Moine de Soiſſons, qui rapporte ce fait qui a dû être public. Peut-on ſuppoſer que ce Religieux ait voulu calomnier ſes Confreres ſur un fait qu'il raconte s'être paſſé dans la Province & en plein Concile ?

piſcopat que de ſouffrir que l'Egliſe d'Amiens perdît ſes droits de ſon temps. Après avoir parlé de la ſorte, il ſortit de Rome, & alla à Bari viſiter les Reliques de S. Nicolas. L'An 1109.

Le Pape ſurpris du départ ſi précipité de ce S. Evêque, s'informa quel homme c'étoit; & quand il eut appris dans quelle réputation de ſainteté il étoit, il fut très mortifié de l'avoir ſi mal reçu. Il ordonna même que s'il revenoit à Rome, on le lui amenât. L'Evêque de Bari donna à Godefroi un vaſe plein de l'huïle miraculeuſe qui découloit des oſſemens de S. Nicolas. Le S. Evêque reçut ce preſent avec une vive reconnoiſſance, & le porta par reſpect pendu à ſon col. C. 16. C. 18.

Godefroi revint de Bari à Rome, où le Pape à l'audience duquel il eut ordre de retourner, le reçut avec diſtinction. Pour s'aſſûrer de la ſageſſe & de l'érudition du S. Evêque, il lui propoſa pluſieurs queſtions concernant la Theologie & la politique; & il admira dans ſes réponſes ſa prudence & ſon ſçavoir. Le Pape lui fit excuſe ſur ce qui s'étoit paſſé à la premiere audience; & après avoir entendu ſes raiſons ſur l'affaire qu'il avoit avec les Moines de S. Valleri, il confirma les droits de l'Evêque d'Amiens ſur ce Monaſtere, par des Lettres qu'il fit expedier en bonne forme. Godefroi muni de ces pieces étant retourné à Amiens, il y manda derechef l'Abbé & les Moines de S. Valleri, & fit lire en leur préſence les Lettres en queſtion. Ils s'écrierent d'abord qu'on ne les récitoit pas fidélement; mais quand ils les eurent lûës & examinées eux-mêmes, ils s'y ſoumirent de C. 20. & 21.

S. Godefroi obtient la confirmation de ſes droits ſur l'Abbaye de S. Valleri.

Vers l'An 1109. bonne foi, & demanderent pardon au S. Evêque.

L. 2. c. 24. Godefroi étant en Italie racheta l'anneau Pastoral de S. Honoré Evêque d'Amiens, que Gervin son prédecesseur avoit vendu; & il le rapporta à son Eglise. C. 26. Il fit placer les Reliques de S. Firmin le Martyr dans une Châsse plus précieuse; & il transféra le corps C. 28. de S. Salve dans le lieu où il est aujourd'hui honoré à Montreüil.

La pieté de Godefroi lui donnoit encore plus d'autorité que sa dignité. Les plus grands Seigneurs craignoient de lui déplaire, & ils deferoient avec docilité à ses remontrances. En voici un trait remarquable. Robert Comte de Flandre qui s'étoit si fort signalé au Siege de Jerusalem, étant allé célebrer la Fête de Noël à S. Omer, il s'y rendit un grand nombre de Seigneurs & de Prelats. Godefroi fut du nombre, & le Comte le pria de dire la Messe de minuit. *Nicol. Mon. l. 2. c. 29.* Il le fit: mais quand les Seigneurs vinrent à l'offrande, il ne voulut pas recevoir les offrandes de tous ceux qui portoient les cheveux longs. Ces Courtisans murmurerent de l'affront qu'on leur faisoit, & ils demanderent quel étoit cet Evêque; qui s'arrogeoit tant d'autorité dans un Diocese étranger. Quand ils sçurent que c'étoit Godefroi Evêque d'Amiens, ils ne voulurent pas, pour conserver le vain ornement de leur chevelure, se priver de la benediction d'un si saint Evêque. Ils se mirent sur le champ à couper leurs cheveux; & comme plusieurs n'avoient pas de ciseaux, ils tâcherent d'y suppléer avec leurs couteaux & leurs épées.

S. Godefroi fait couper les cheveux à des Seigneurs Laïques.

Pour entendre ceci, il faut se souvenir de ce que

nous avons deja remarqué, qu'on regardoit alors comme un luxe effeminé dans les Laïques de porter les cheveux longs. Le Concile de Roüen tenu l'an 1096 ordonna que personne ne portât les cheveux longs, mais que tous fussent tondus, comme il est séant à des Chrétiens. S. Anselme fit le même Reglement dans un Concile de Londre; & il ordonna que tous les Laïques portassent les cheveux si courts, qu'une partie de l'oreille fut découverte, & que les yeux ne fussent pas cachés. S. Anselme marqua dans une Lettre qu'il étoit défendu à ceux qui portoient les cheveux longs, d'entrer dans l'Eglise; mais que s'ils y entroient, il n'étoit pas ordonné aux Prêtres de cesser l'Office.

Vers l'An 1109.

Défense aux Laïques de porter les cheveux longs.

Serlon Evêque de Seez étant allé trouver à Carentan Henri Roi d'Angleterre, lorsque ce Prince se préparoit à la conquête de Normandie, fut scandalisé de voir la plûpart des Seigneurs Anglois porter de longs cheveux comme des femmes. Il fit un Sermon pathetique contre ce luxe, & il finit en exhortant le Roi de donner là-dessus l'exemple à ses sujets. Le Roi Henri ayant paru lui sçavoir gré de son zele, l'Evêque tira de sa manche une paire de ciseaux, & & alla lui couper les cheveux, & ensuite aux Courtisans, qui se firent un point d'honneur d'imiter en cela leur Roi. Ainsi le zele de S. Godefroi contre ceux qui portoient les cheveux longs, étoit autorisé par la discipline de ce temps-là. Cet usage qu'on croyoit plus conforme à la modestie Chrétienne dura long-temps; & l'on voit encore dans d'anciennes tapisseries les Laïques représentés avec des cheveux tondus

Order. Vit. l. XI. p. 816.

Vers l'An 1109.

en rond. Il n'y avoit autrefois en France que les Princes de la famille Royale, qui eussent le droit de porter les cheveux longs.

Zele de S. Godefroi pour la réforme du Clergé.

Godefroi avoit encore plus de zele pour la réforme du Clergé que pour celle des Laïques. Il ne souffrit pas que les Clercs qui avoient des concubines, ou qui étoient mariés, assistassent au Chœur. Cette fermeté l'exposa à de grandes persécutions, & mit même sa vie en peril. La concubine d'un Clerc résolut de l'empoisonner, & lui envoya du vin de liqueur où elle avoit mêlé de l'Ellebore. Le S. Evêque reçut le present avec reconnoissance; mais l'ayant consideré long-temps avec attention, il connut par inspiration qu'il étoit empoisonné. Pour en convaincre les assistans, il trempa dans ce vin un morceau de pain, & le donna à un chien, qui en mourut peu d'heures après.

Vit. Godef. l. 3. c. 14.

Réprimande qu'il fait à une Abbesse.

La bonté de Godefroi l'obligeoit quelquefois d'user de sévérité. L'Abbesse de S. Michel de Dourlens ayant chassé une Religieuse pour une faute assez legere, la Religieuse alla en porter ses plaintes au S. Evêque, & lui demander un azyle. Il la plaça chez une pieuse Dame proche de l'Evêché, & il envoya ordre à l'Abbesse de se rendre incessamment à pieds de Dourlens à Amiens. L'Abbesse obéit, & dès qu'elle fut arrivée, il lui demanda compte de la brebis qu'elle avoit égarée par sa faute, lui défendant de boire & de manger jusqu'à ce qu'elle l'eût retrouvée. L'Abbesse qui sçut que cette Religieuse s'étoit refugiée à Amiens, la chercha en vain dans toute la Ville, & revint le soir bien fatiguée & à jeun se jetter aux pieds du

du S. Evêque pour lui demander pardon. Alors Godefroi envoya chercher la Religieuse là où il sçavoit qu'elle étoit, & la rendit à son Abbesse, après avoir fait à celle-ci une juste réprimande de sa trop grande sévérité, & une sage instruction sur les devoirs de sa charge. Il faut peut-être encore plus de discrétion pour gouverner des filles, que pour conduire des hommes; & pour y réüssir, une Abbesse en se souvenant qu'elle est Superieure, ne doit jamais oublier qu'elle est mere. L'An 1109.

S. Hugues Abbé de Clugni étoit depuis long-temps par sa bonté & par sa fermeté un parfait modele des Superieurs de Communautés Religieuses, lorsque Dieu l'appella à la récompense. S. Godefroi étant en Italie pour l'affaire dont nous avons parlé, eut une vision où il lui parut qu'il étoit à Clugni, & qu'on l'invitoit à donner l'Extrême-Onction au S. Abbé. Il connut à son retour en France, que S. Hugues étoit mort en effet le même jour qu'il avoit eu cette vision.

Derniere maladie & mort de S. Hugues Abbé de Clugni.

S. Hugues étoit parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses mortifications, & sans rien perdre de son autorité qui le faisoit respecter non seulement de ses Religieux, mais encore des Evêques, & de presque tous les Princes de l'Europe. S. Pierre Patron de Clugni s'apparût à un Laboureur du voisinage, & le chargea d'avertir le S. Abbé que sa mort étoit prochaine. Hugues reçut cette nouvelle avec reconnoissance, quoique ses infirmités & son grand âge l'eussent déja assez averti qu'il ne pouvoit plus vivre long-temps. Il jeûna encore le Carême de 1109 à

L'An 1109. ſon ordinaire ; mais le Dimanche des Rameaux il ſe trouva ſi foible, qu'il ne put aller à la Proceſſion.

Le Jeudi Saint ce S. Abbé s'étant rendu au Chapitre, ſes Religieux le prierent de faire l'Abſoute. Il

Hildeb. Vit. Hug.

répondit : » Hélas ! pourrai-je vous abſoudre, moi » qui ſuis lié par tant de pechés ? » Il ne laiſſa pas de leur donner l'abſolution & de leur laver les pieds. Il eut encore aſſez de force pour Officier le jour de Pâque : mais le ſoir, il tomba malade, & le Mardi de Pâque, il eut une ſi grande défaillance, qu'il parut avoir perdu l'uſage de ſes ſens. On ſe preſſa de lui apporter le S. Viatique, & en lui préſentant l'Hoſtie, on lui demanda s'il reconnoiſſoit *la chair vivifiante du Seigneur.*

Ibid.

Il répondit par ces mots : *Je la reconnois & je l'adore.* Après qu'il eut reçu le Viatique, on lui préſenta la Croix qu'il adora avec reſpect. Car c'étoit dès lors un uſage ordinaire de faire adorer la Croix aux mourans, pour exciter leur confiance & leur amour par la vûë de cet inſtrument de nôtre ſalut, ainſi qu'on l'a pû remarquer par pluſieurs exemples que j'ai rapportés.

Mort de S. Hugues Abbé de Clugni.

S. Hugues vêcut encore quelques jours. Quand on vit qu'il étoit prêt d'expirer, on le porta dans l'Egliſe de la Vierge, & on l'étendit ſur la cendre & le cilice. Il mourut ſur le ſoir le 29 d'Avril l'an 1109, qui étoit cette année le Jeudi d'après Pâque dans la 85ᵉ année de ſon âge, la 70ᵉ depuis ſon entrée en Religion, & la 60ᵉ depuis qu'il avoit été élu Abbé.

Pendant un ſi long gouvernement, S. Hugues augmenta conſiderablement la gloire & les biens du Monaſtere de Clugni ; & il étendit cette reforme à

un ſi grand nombre de Monaſteres, qu'un ancien Auteur a écrit qu'il gouvernoit plus de dix mille Moines. C'eſt lui qui a fait bâtir la grande Egliſe de Clugni, laquelle ſubſiſte encore. Elle a quatre cens dix pieds de longueur & ſix-vingts de largeur avec deux croiſées qui traverſent cette longueur. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'il n'y a aucune charpente, & les tuiles ſont immédiatement poſées ſur la voûte. On fut vingt ans à bâtir cette Egliſe. Auſſi l'édifice en eſt ſi ſolide, qu'il ne s'eſt pas encore démenti depuis plus de ſix cens ans. Les fenêtres en ſont fort étroites, ce qui rend le vaiſſeau obſcur ; mais le manque de clarté n'étoit pas alors regardé comme un défaut. Nos peres croyoient que l'obſcurité contribuoit au recuëillement ; & quand pour l'ornement, on prit le parti d'élargir & de multiplier les fenêtres des Egliſes, on eut ſoin d'y mettre des verres peints & colorés, pour diminuer l'éclat de la lumiere.

L'An 1109.

Egliſe bâtie à Clugni par S. Hugues.

Juſqu'alors le Monaſtere de Clugni n'avoit eu que de SS. Abbés d'une pieté & d'une ſageſſe ſinguliere : Ponce qui ſucceda à S. Hugues, en interrompit la ſuite. C'étoit un jeune homme de qualité, qui avoit de grands talens, mais qui oubliant la ſainteté & l'humilité de la profeſſion Religieuſe, donna dans un luxe peu convenable à l'état Monaſtique. Cependant la régularité étoit ſi bien établie dans cette ſainte Communauté, que l'Abbé négligeant de corriger les Moines, les Moines s'adreſſerent au Pape, pour corriger leur Abbé, ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

Rien ne nous fait mieux connoître avec quelle

L'An 1109. ponctualité la Regle étoit observée à Clugni, qu'un Traité des Usages & Coûtumes de ce Monastere, qui fut composé sous le gouvernement de S. Hugues par un de ses Religieux nommé Udalric. L'Ouvrage est divisé en trois Livres, & merite que nous en donnions ici le précis.

Traité des Observances de Clugni.

Le premier Livre traite de l'Office divin & des diverses cérémonies observées aux principales Fêtes de l'année. La psalmodie étoit fort longue, & presque continuelle : car on chantoit des Pseaumes durant le travail des mains. On commençoit à la Septuagesime à lire à l'Office la Genese & les autres Livres de suite. On lisoit toûjours au Refectoire le Livre de l'Ecriture, d'où on tiroit les Leçons pour l'Office. Mais la longueur de ces Leçons n'étoit pas déterminée ; & celui qui chantoit une Leçon, la terminoit, quand il le jugeoit à propos. Cependant quand il la faisoit trop courte, il en étoit repris au Chapitre.

Précis du I. Livre.

Spicileg. t. IV. p. 114.

Le Jeudi Saint les Moines trouvoient dans le Chapitre des souliers neufs, & ils y laissoient leurs vieux, qui étoient donnés aux pauvres. On lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de Religieux dans le Monastere, & pendant qu'on lavoit les pieds, on chantoit l'Hymne *Tellus & astra jubilant*, qui a été, dit S. Udalric composée par Flavius premier Evêque de Chalon sur Saone. Ce jour là avant la Messe, on faisoit un nouveau feu avec une pierre de Béril. Toute la Communauté communioit le Jeudi Saint, & les trois jours suivans, sans qu'aucun s'en dispensât, quoiqu'il eût éprouvé quelque illusion pendant son sommeil. Si cependant quelqu'un des

Cérémonies du Jeudi Saint.

C. 12.

Moines avoit la dévotion de dire la Messe le Jeudi Saint, il pouvoit la dire avant la grand-Messe ; mais il disoit cette Messe particuliere sans cierges allumés, parce que le nouveau feu n'étoit pas encore beni. On cachoit derriere l'Autel les Hosties réservées pour le jour suivant, & on ne sonnoit plus les cloches jusqu'à la Messe du Samedi; mais on frappoit sur une planche pour donner le signal.

L'An 1109.

Observances de Clugni.

Le Vendredi Saint on assistoit à l'Office nuds pieds. Pendant la Passion, quand on en venoit à ces paroles : *Ils ont partagé mes vêtemens*, deux des Freres tiroient chacun de son côté les voiles qui étoient sur l'Autel, comme pour exprimer l'action des Soldats qui avoient dépoüillé Jesus-Christ, & partagé entre eux ses habits. On chantoit pendant l'adoration de la Croix l'Hymne *Crux fidelis*. On avoit réservé assez d'Hosties du jour précédent pour communier la Communauté. Au Réfectoire on ne servoit que du pain & des légumes crus. On servoit la mesure ordinaire de vin; mais personne n'en buvoit, & on le donnoit aux pauvres. On lavoit les Autels d'abord avec de l'eau, & ensuite avec du vin.

Cérémonies observées le Vendredi S. & le Samedi Saint.

Le Samedi Saint on ornoit les Autels, & on tapissoit l'Eglise. Uldaric remarque que dans l'*Exultet* l'Abbé avoit fait effacer ces mots, *O felix culpa*; parce qu'ils donnoient à entendre que le peché d'Adam étoit necessaire. On commençoit à sonner les cloches le Samedi Saint, aussi-tôt que les Litanies étoient finies, & durant qu'on allumoit les cierges pour la Messe.

Le Dimanche de l'Octave de la Pentecôte étoit

Quelques Observances particulieres.

L'An 1109. dès lors ſpécialement conſacré en l'honneur de la Sainte Trinité, & le Lundi ſuivant on faiſoit la commémoration des Trépaſſés enterrés à Clugni ; de même que le lendemain de la Touſſaints, on faiſoit celle de tous les Fideles Trépaſſés. Le travail des mains conſiſtoit à écoſſer des féves, à ſarcler des herbes, & à travailler à la Boulangerie. Quelquefois au ſortir du travail, l'Abbé faiſoit donner aux Moines quelques rafraîchiſſemens, comme du vin aſſaiſonné de miel & d'abſynthe.

Obſervances de Clugni.

C. 30.

L. 1. c. 25. A la Purification on béniſſoit dès lors les cierges. On béniſſoit auſſi dans la ſaiſon les premiers raiſins mûrs : on les préſentoit pour ce ſujet aux Prêtres pendant le Canon de la Meſſe, à ces paroles *per quem hæc omnia, Domine, ſemper bona creas.* On ceſſoit à la Septuageſime de chanter *Alleluia*, & de manger de la graiſſe. Après le Dimanche de la Quinquageſime, on ceſſoit de manger des œufs & du fromage. Ainſi ce Dimanche on donnoit à ſouper une portion d'œufs, parce qu'on n'en mangeoit plus le reſte de l'année qui finiſſoit à Pâque. » Nous n'avons plus » après cela pour le repas du ſoir, dit Udalric, que du » pain avec quelques fruits ſecs, s'il y en a, ou quel- » ques oublies.

Précis du ſecond Livre des Obſervances de Clugni.

Le ſecond Livre des Coûtumes de Clugni traite de la diſcipline réguliere. Le ſilence étoit ſi fort recommandé, que hors les temps, où il étoit permis de parler, il étoit expreſſément défendu de proférer une ſeule parole. Pour y ſuppléer, on avoit inventé pluſieurs ſignes, afin de ſe faire entendre, & l'Auteur explique ces ſignes en détail. Les pénitences pour les

grandes fautes étoient fort rudes ; & quand la faute avoit ſcandaliſé les Séculiers, on obligeoit celui qui l'avoit commiſe, à demeurer à la porte de l'Egliſe en dehors avec un valet, qui avertiſſoit ceux qui entroient dans l'Egliſe du ſujet pour lequel ce Religieux étoit mis en pénitence. De peur que quelqu'un ne s'endormît à l'Office de la nuit, un Moine faiſoit le tour des formes avec une lanterne ; & quand il voyoit quelqu'un qui paroiſſoit dormir, il lui préſentoit la lumiere de la lanterne devant les yeux, & s'il ne s'éveilloit pas, il la laiſſoit devant lui. Alors on l'éveilloit ; & celui-ci étoit obligé de porter la lanterne à ſon tour, juſqu'à ce qu'il trouvât auſſi quelqu'un endormi devant qui il laiſsât la lanterne.

L'An 1109.
Obſervances de Clugni.

Il y avoit à Clugni deux Cuiſines, ſans parler de celle des Infirmeries. Dans la premiere Cuiſine on ne préparoit jamais que des féves & des légumes, dont l'aſſaiſonnement le plus délicat étoit un coulis de graiſſe de lard. Et comme il ne falloit pas beaucoup d'habilité pour cela, les Moines en ſemaine en étoient les Cuiſiniers. Dans l'autre Cuiſine on préparoit le poiſſon quand on en ſervoit à la Communauté ; & l'on avoit des ſerviteurs pour Cuiſiniers. On accordoit le bain aux Moines de Clugni deux fois l'an.

On lavoit tous les jours les Calices & les burettes avant que de s'en ſervir à la Meſſe ; & on tenoit toûjours un Corporal au coin de l'Autel, afin qu'en cas d'incendie, on pût aiſément le trouver, & s'en ſervir pour arrêter le feu. » Car, dit Uldaric, pluſieurs » ſont perſuadés qu'un Corporal qu'on tient étendu

L. 2. C. 30.

L'An 1109. » contre le feu, a beaucoup de pouvoir pour l'éteindre. » (Nous avons vû cependant que le Concile de Selingstat défendit de jetter un Corporal dans le feu pour arrêter un incendie.) A la Messe solemnelle, il y avoit un Ministre près du Celebrant avec un évantail pour écarter les mouches du Sacrifice & du Prêtre. On consacroit les Dimanches cinq Hosties sur l'Autel. Le Prêtre prenoit celle du milieu pour lui, & pour le Diacre. Les autres Hosties étoient divisées pour en communier les Moines : ce qui montre que ces Hosties étoient grandes. On se contentoit pour la Communion des Moines, de tremper dans le Sang du Seigneur la particule de l'Hostie qu'on leur donnoit. Cet usage étoit singulier dans l'Institut de Clugni : car dans le reste de l'Eglise, on recevoit séparément le Corps & le Sang de Jesus Christ. Les jours ouvriers on portoit au Réfectoire des Hosties offertes & non consacrées, qu'on donnoit à ceux qui n'avoient pas communié, comme un supplément de la Communion.

Observances de Clugni.

L. 2. c. 30.

Le troisiéme Livre traite des divers Officiers du Monastere & des devoirs de leurs Charges. Ces Officiers sont l'Abbé, le grand Prieur, le Prieur Claustral, les Visiteurs qui faisoient la ronde dans le Monastere, les Maitres des enfans qui étoient élevés dans la Communauté, le Gardien des jeunes Religieux; car ils avoient un Moine qui les veilloit & qui ne les perdoit jamais de vûë; le Precenteur, le Bibliothecaire, le Camerier qui étoit comme le Procureur, l'Apocrisiaire qui avoit soin du Trésor de l'Eglise, & qui étoit comme le Sacristain; l'Hôtelier, le Celle-

tier,

rier, l'Infirmier, &c. Sur quoi voici ce que je remarque. Personne n'assistoit à l'élection de l'Abbé que les Moines qui avoient droit de suffrage. Le grand Prieur & les autres Officiers étoient choisis par l'Abbé.

Vers l'An 1109.

Observances de Clugni.

On faisoit à Clugni beaucoup d'aumônes. Udalric marque que l'année qu'il écrivoit ce Traité, on avoit fait l'aumône à dix-sept mille pauvres, & qu'on avoit distribué deux cens cinquante Jambons. Tout ce qui restoit du repas des Moines étoit donné aux pauvres. On ne donnoit le reste du vin que les jours de jeûne. Quand un Moine étoit mort, on donnoit pendant trente jours aux pauvres sa portion, & on faisoit la même chose tous les ans le jour de son anniversaire. On donnoit la dixme aux pauvres de tous les presens qui étoient faits à l'Eglise.

Aumônes faites à Clugni.

Rien n'est plus remarquable que le soin avec lequel on faisoit les Hosties. Le temps destiné pour cela étoit avant Noël, ou avant Pâque. On prenoit le meilleur froment, & quelque pur qu'il fût, on le choisissoit grain à grain; on le lavoit, & ensuite on le mettoit dans un sac propre, & destiné uniquement pour cet usage. On en chargeoit un serviteur homme de bien, qui alloit le faire moudre. Il commençoit par laver les meules & les entourer de courtines; il se revêtoit ensuite d'une Aube, & se couvroit la tête d'un Amît. Puis après avoir lavé le sas, il y passoit plusieurs fois la farine. Trois Prêtres ou Diacres avec un Convers étoient ensuite chargés de faire les Hosties. Après s'être lavé la face & les mains & s'être peignés, ils se revêtoient d'Aubes, & se couvroient la

Le soin avec lequel on faisoit les Hosties à Clugni.

L. 2. c. 13.

Vers l'An 1109.

Observances de Clugni.

tête avec des Amîts destinés à cet usage. L'un d'eux faisoit la pâte sur une table fort nette, & ne se servoit que d'eau froide; afin que les Hosties fussent plus blanches. Les deux autres formoient les Hosties sur le feu, & le feu étoit fait de bois sec, choisi & préparé à cet usage. Pendant ce travail ces quatre Moines chantoient les Heures Canoniales ou le petit Office de la Vierge. Ils mangeoient ce jour-là à la seconde table, & on leur donnoit une portion extraordinaire & du vin de liqueur.

Maniere dont on lavoit les Corporaux. L. 3. c. 14.

Il n'y avoit aussi que des Prêtres ou des Diacres, qui pussent laver les Corporaux. Ils les lavoient d'abord plusieurs fois dans des vases d'airain, qui ne servoient qu'à cela. Ensuite on leur donnoit une lessive legere, & on les plongeoit dans de l'eau, où on avoit detrempé une farine très fine: après quoi pour les faire secher on les suspendoit à une corde, qui avoit été elle-même lavée, & qu'on conservoit dans une bourse pour cet usage. Pendant que les Corporaux étoient ainsi exposés à l'air, on les gardoit avec soin, pour empêcher les mouches de s'y arrêter. Tout ce détail montre bien quel respect on avoit pour tout ce qui touchoit le Corps de Nôtre Seigneur.

Maniere dont on administroit les Sacremens aux malades.

Quand un Moine étoit grievement malade, il faisoit sa Confession à l'Abbé ou au Prieur, & leur demandoit l'Extrême-Onction. S'il pouvoit encore se soûtenir, deux Moines le conduisoient pardessous les bras au Chapitre, où il demandoit pardon de ses fautes. On le remenoit ensuite à l'Infirmerie, où on le mettoit dans son lit. On lui administroit d'abord l'Extrême-Onction, & ensuite le Corps du Sei-

gneur, qu'on lui donnoit trempé dans du vin en présence de toute la Communauté. Après quoi on lui présentoit la Croix à baiser & à adorer. Enfin, pour le dernier adieu il embrassoit toute la Communauté qui étoit presente. Quand on le voyoit à l'agonie, on le mettoit à terre sur la cendre & le cilice, & la Communauté se rassembloit pour assister à sa mort.

Vers l'An 1109.

Observances de Clugni.

Telles étoient les principales Observances de Clugni, que S. Udalric qui étoit Moine sous S. Hugues, mit par écrit; afin qu'on les pût établir dans les Monasteres d'Allemagne sa patrie.

Mort de S. Anselme.

S. Anselme qui avoit fait tant d'honneur à l'Eglise de France, avant que de passer à celle d'Angleterre, étoit mort huit jours avant S. Hugues. Ce S. Archevêque ne fit gueres que languir depuis son retour de son second exil. Henri Roi d'Angleterre lui avoit si parfaitement rendu sa confiance, que quand ce Prince sortoit d'Angleterre, pour visiter son Duché de Normandie, il lui laissoit pendant son absence la Regence du Royaume. Mais les travaux du S. Archevêque l'avoient tellement affoibli, qu'on n'esperoit plus le pouvoir conserver long-temps. Il étoit tombé dans un dégoût si universel de toute nourriture, qu'il ne mangeoit plus que par raison, & qu'autant qu'il falloit pour ne pas mourir. Il se trouva mal le Dimanche des Rameaux de l'an 1109, & un de ceux qui étoient auprès de lui, le voyant si mal, lui dit que Dieu l'appelleroit à lui à la Fête de Pâque. Il répondit » Si c'est sa sainte volonté, j'obéïrai volontiers; mais » je souhaiterois qu'il me laissât encore quelque

Vers l'An 1109.

» temps sur la terre, pour que je puisse achever un ». Traité que je medite sur l'origine de l'ame. Car je » ne sçais si après ma mort quelqu'un pourra l'ache- » ver. Si je pouvois manger, je crois que je guéri- » rois, car je ne sens aucune douleur. » Le Mardi Saint au soir on le pria de donner sa bénediction à son Clergé, au Roi & à la Reine, aux Princes leurs enfans, & à tout le peuple d'Angleterre: il le fit aussitôt, mais il étoit si foible, qu'on ne pouvoit plus l'entendre. La nuit du Mercredi Saint comme on lui lisoit la Passion du jour, il entra en agonie. On le mit aussi tôt sur le cilice & la cendre, & il expira vers la pointe du jour le 21 d'Avril l'an 1109 la seiziéme année de son Episcopat, & la 76. de sa vie.

Ce fut un des plus célebres Docteurs de son temps, & qui le premier allia avec la Theologie cette précision Dialectique & cette méthode Scholastique, qui donne de la force aux preuves de la verité, & qui désarme l'erreur en découvrant ses sophismes. C'est la raison pour laquelle tous les hérétiques ont montré tant d'aversion & de mépris pour la Theologie Scholastique.

Adalheme Hermite dans le Maine.

Cette même année 1109, un pieux Hermite du Maine nommé Adalheme bâtit deux Monasteres dans cette Province. Son Hermitage étoit dans la Forêt de Charnie appartenante au Vicomte Radulfe Seigneur de Beaumont. Ce Seigneur édifié de ses vertus, lui donna un lieu nommé S. Nicolas, & l'aida à bâtir & à doter un Monastere pour les hommes. Il obtint du même Vicomte un lieu aquatique nommé Estival, où S. Bertram Evêque du Mans

Estival rétabli.

avoit autrefois fondé un Monastere de filles. Adalheme le rétablit, & y mit pour Abbesse Godehilde qui fut tirée du Monastere de la Charité d'Angers, c'est-à-dire, de Roncerai. L'An 1109.

Un autre Solitaire de la Forêt de Craon au Diocese d'Angers, nommé Salomon, s'occupoit à bâtir des Monasteres pour les femmes à l'exemple apparemment de Robert d'Arbrissel, dont il pouvoit avoir été Disciple dans cette Forêt. Le plus connu des Monasteres qu'il bâtit, est celui de Nioiseau, ainsi nommé parce qu'il fut bâti sur une terre qui fut donnée par Gautier de Nioiseau. Eremberge fut la premiere Abbesse de ce Monastere. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques Comte d'Anjou & du Maine & l'Evêque du Mans n'ayent favorisé ces établissemens : mais les troubles des guerres dont ces Provinces furent alors agitées, & dont l'Evêque du Mans devint la victime, durent bien déranger les pieux desseins qu'ils pouvoient former. Fondation de Nioiseau.

Foulques V. Comte d'Anjou, qui avoit épousé Sybille fille d'Helie de la Fléche Comte du Maine, ayant herité de ce Comté par la mort de son beau-pere, eut une rude guerre à soûtenir contre Henri I. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, qui prétendoit que le Maine lui appartenoit. Rotrou Comte du Perche & Seigneur de Nogent, dit *le Rotrou* de son nom, se déclara pour le Duc de Normandie, & prit les armes contre Foulques. Rotrou étoit un riche Seigneur qui s'étoit fort distingué par sa bravoure dans la Palestine, & qui, à en juger par les fondations qu'il a faites, avoit beaucoup de pieté. Mais il Troubles dans le Maine.

L'An 1109. avoit plus de valeur que de forces ; & dans un combat qu'il livra aux troupes du Comte d'Anjou, il fut fait prisonnier, & enfermé dans la tour du Mans. Quand il se vit entre les mains de ses ennemis qui menaçoient de le faire mourir dans sa prison, il parut vouloir mettre ordre aux affaires de sa conscience. Il fit appeller Hildebert Evêque du Mans, se confessa à lui, & lui remit son Testament, en le conjurant de le porter à la Comtesse Beatrix sa mere ; afin qu'il fût ponctuellement executé. Le S. Evêque s'acquitta fidélement de la commission, & il se rendit à Nogent le Rotrou, où la Comtesse parut le recevoir avec politesse. Mais elle cachoit la plus noire trahison. Car dès le lendemain elle le fit arrêter & conduire dans la prison publique de Mortagne, où on lui fit les plus indignes traitemens en represailles de ceux qu'on faisoit au Mans au Comte Rotrou.

Hildebert Evêque du Mans arrêté prisonnier.

Hildebert qui ne s'étoit pas attendu à une pareille récompense de sa charité, écrivit de sa prison une Lettre, dont voici l'inscription. » A tous les Evêques, » à tous les Prêtres, & à tous les enfans de l'Eglise ; » Hildebert Evêque du Mans & prisonnier de Jesus-» Christ, Salut. Heureux ceux qui souffrent sans l'a-» voir merité ! Car c'est un grand bonheur dans l'ad-» versité que d'être innocent, lors qu'on passe pour » coupable : c'est ce qui fait que je me glorifie dans » mes fers ; & la cause de ma captivité, me l'adoucit. » Que mes Coevêques & mes amis l'apprennent » cette cause, afin qu'ils prient pour moi le Seigneur, » pour lequel je souffre. Vive Dieu, vive son fils, & » l'Esprit Saint de l'un & de l'autre ! Je ne dirai que la » verité,

Lettre qu'il écrit de sa prison aux Evêques. *L. 2. Ep. 17.*

» Rotrou étant prisonnier dans la tour du Mans, L'An 1110.
» me fit appeller, & dans la crainte qu'on ne le fît
» mourir, il me confessa ses pechés, fit son Testa-
» ment en faveur des Eglises ; & pour en assûrer l'e-
» xecution, il me pria d'aller trouver sa mere. Je le
» fis, & j'allai où je n'aurois jamais dû mettre le pied.
» La mere du Comte me reçut par le baiser : elle ap-
» plaudit au Testament, & me remercia de la peine
» que j'avois prise. Mais le même jour, on tint con-
» seil contre moi, & le lendemain on m'arrêta. Vous
» diriez qu'on auroit voulu renouveller en ma per-
» sonne la trahison qu'on fit à Jesus-Christ. Car ce fut
» le Jeudi que je fus reçu par le baiser, & le Vendredi
» que je fus pris & traîné dans la prison publique. Ils
» partagerent aussi entre eux mes vêtemens & mes
» chevaux. L'Evêque de Chartres Prelat d'une gran-
» de autorité, étoit alors dans le Château, où se com-
» mit cette perfidie : mais les Auteurs du crime n'eu-
» rent aucun respect pour lui. Il alla trouver Hubert
» le Chef de l'entreprise, & ne pouvant rien gagner
» sur lui, il le livra à Satan. Quelques Abbés allerent
» aussi le trouver en vain.

» Enfin, on eut recours à Rotrou, & on lui exposa
» ma captivité & son ignominie. Il répondit avec un
» cœur double en mandant qu'on me mît en liberté ;
» & afin de persuader qu'il parloit sincérement, il
» envoya à sa mere de ses cheveux qu'il s'étoit coupés.
» Mais rien ne toucha Hubert. J'ai donc recours à
» vous, mes chers freres, & Coevêques, vous qui
» êtes mes amis & ceux de Dieu. Je vous prie de prier
» pour moi & de compatir à mes maux. Car je ne

L'An 1110. » veux pas qu'on traite de ma rançon. Après que j'ai » été une fois racheté par le Sang de Jesus-Christ, il » me paroît indigne de me racheter pour de l'argent. » Ce seroit donner atteinte à la liberté de l'Eglise, » que de procurer la mienne par cette voye. Je n'estime pas assez la vie pour la racheter à ce prix. Que » ma mort du moins soit utile à l'Eglise, puisque ma » vie lui a été inutile.

Hildeb. l. 2. Ep. 18.

Hildebert écrivit une Lettre particuliere à Serlon Evêque de Seez, dans le Diocese duquel il étoit prisonnier. Il s'y plaint pathétiquement de ce qu'il ne l'étoit pas venu visiter dans sa prison. Il l'exhorte à excommunier Hubert son persecuteur qui étoit le Maître d'Hôtel de Rotrou. Sur quoi parlant des deux glaives, il dit que l'un appartient au Roi, & l'autre à l'Eglise ; que puis que le Roi ne tire pas pour sa délivrance le glaive qu'il porte, l'Evêque doit tirer celui qui lui est confié.

Hildebert fut enfin délivré par le Traité de paix qui fut conclu entre le Comte Foulques & le Roi d'Angleterre ; & ce Prelat s'appliqua avec un nouveau zele aux devoirs de l'Episcopat. Il fit achever les bâtimens de sa Cathedrale, & il en fit la Dédicace avec Guillebert de Tours, Geoffroi de Roüen, & Reinald d'Angers.

Geoffroi Archevêque de Roüen avoit été Doyen de l'Eglise du Mans, & le competiteur d'Hildebert pour ce Siege. Il fut ensuite élevé sur le Siege de Roüen après la mort de l'Archevêque Guillaume surnommé *Bonne-ame*, qui mourut l'an 1110. Guillaume avoit été Abbé de S. Etienne de Caën ; & ce fut

fut un digne Prelat, à qui on ne put rien reprocher que la complaisance qu'il eut d'assister au mariage du Roi Philippe avec Bertrade. L'An 1110.

Saints ou Sçavans Evêques en France.

L'Eglise de France avoit alors dans presque toutes ses Provinces de SS. & de sçavans Evêques en état de la défendre & de lui faire honneur. Yves de Chartres & Gualon de Paris faisoient la gloire de la Province Senonienne. Marbœuf de Rennes & Baudri de Dol éclairoient la Bretagne. Hildebert du Mans illustroit le Maine par l'éclat de ses vertus & de son érudition. Pierre de Poitiers soûtenoit l'Aquitaine par l'intrépidité de son zele. Godefroi d'Amiens, Lambert d'Arras, Balderic ou Baudri de Noyon étoient la gloire de l'Episcopat dans la seconde Belgique ; S. Bertrand de Comminges illustroit par ses vertus la Province d'Auch, ou la Novempopulanie. Nous devons faire connoître ceux de ces Prelats, dont nous n'avons pas encore parlé.

S. Bertrand de Comminges.

S. Bertrand de Comminges étoit depuis longtemps le pere & l'exemple de son peuple. Né d'une illustre famille, il dut moins son élevation à l'Episcopat à sa noblesse qu'à sa pieté & à ses talens. Il étoit fils d'Otton-Raimond, & d'une sœur de Guillaume Taillefer Comte de Toulouse. Il ne s'occupa pendant un long Episcopat que du soin de procurer le bien spirituel, & même le bien temporel de la Ville, qu'il fit rebâtir sur la colline. Il tint le Siege jusqu'à l'an 1120, & il fut mis solemnellement au nombre des SS. par le Pape Clement V. qui avoit été Evêque de Comminges. Cette Ville par reconnoissance des

L'An 1110. bienfaits qu'elle avoit reçus de S. Bertrand, en a pris le nom.

Marbode de Rennes.

Marbode ou Marbœuf (*a*) étoit un des hommes les plus éloquens de ſon temps. Il avoit enſeigné long-temps la Rhetorique à Angers avec une grande réputation, & il gouverna quatorze ans l'Ecole de cette Ville. Il fut enſuite promu à la Charge d'Archidiacre, qu'il exerça avec honneur ſous trois Evêques, ſçavoir ſous Brunon-Euſebe, ſous Godefroi I, & ſous Godefroi II. Enfin Marbode fut élevé ſur le Siege de Rennes, & ordonné par Urbain II à Tours durant le Concile que ce Pape y tint l'an 1096.

Quoique Marbode fût Evêque de Rennes, il conſerva quelque temps les Benefices qu'il avoit dans le Chapitre d'Angers; & il prenoit part à ce qui concernoit cette Egliſe. Ce Siege étant venu à vacquer par l'abdication de Godefroi de Mayenne, qui ſe fit Moine à Clugni, l'élection du ſucceſſeur fut fort tumultueuſe, & le peuple malgré les principaux du Clergé fit élire Rainald de Martigné, qui n'avoit pas l'âge competent, & qui n'étoit pas dans les Ordres ſacrés. Hildebert Evêque du Mans & Geoffroi Abbé de Vendôme s'éleverent avec zele contre cette élection; & Hildebert écrivit pluſieurs fois à Rainald, pour l'exhorter à s'en déſiſter. Marbode au contraire la ſoûtenoit, & il partit de Rennes pour ſe rendre à

Rainald élu Evêque d'Angers: troubles au ſujet de ſon élection. *Hildeb. l. 2. Ep. 5. & 6.*

(*a*) Le P. Beaugendre éditeur des Ouvrages de Marbode, croit que la famille de ce ſçavant Evêque eſt la même que celle de MM. de Marbœuf, qui tient aujourd'hui un des premiers rangs au Parlement de Bretagne. Mais en ce temps-là les mêmes noms n'étoient pas encore héreditaires dans les familles, & le pere de Marbode ſe nommoit Robert, & étoit ſurnommé *Pellicier* ou *Parmentier*. Il a cependant pû arriver que la célebrité du nom de Marbode ait engagé les deſcendans de ſes freres à prendre le même nom. On ne peut avoir là-deſſus que des conjectures.

Angers dans le dessein d'appuyer le parti de Rainald. Mais il fut arrêté en chemin, & fait prisonnier par Etienne Doyen d'Angers, qui étoit opposé à Rainald. Ayant été relâché, il se rendit à Tours pour déterminer l'Archevêque Radulfe à ordonner Rainald. Ensuite il alla à Rome, & plaida si bien cette cause qu'il obtint du Pape la confirmation de ce qui avoit été fait. Cependant Rainald ne paya tant de services que par la plus grande ingratitude : car pendant l'absence de Marbode, il le dépoüilla des Benefices qu'il possedoit dans l'Eglise d'Angers, apportant pour raison qu'il ne pouvoit être titré en deux Eglises. Cette raison étoit legitime, mais on dérogeoit alors souvent aux Canons en ce point. Marbode avoit envie de résigner son Canonicat d'Angers à son neveu : mais l'Evêque d'Angers n'y voulut jamais consentir. Cette maniere d'agir irrita Marbode, & il écrivit à ce sujet une Lettre fort vive à l'Evêque d'Angers. Il lui dit qu'il souffre ces mauvais traitemens pour expier la faute qu'il a faite en contribuant à le faire Evêque. Nous parlerons ailleurs de la mort & des Ecrits de Marbode.

L'An 1110.

Marbod. Ep. 1.

Hildebert. l. 2. Ep. 3. ad M.

Baudri Evêque de Noyon & de Tournai se rendit aussi fort celebre par ses Ouvrages. Il étoit issu d'une noble famille du territoire de Teroüanne. Il fut Secretaire de Gerard I & de Lietbert Evêques de Cambrai & d'Arras ; & comme il étoit fort versé dans l'Histoire, il composa celle de ces deux Eglises, mais sa modestie l'empêchoit de la publier. C'est pourquoi Rainald d'Angers, qui fut dans la suite promu à l'Archevêché de Rheims, lui écrivit pour le pres-

Baudri Evêque de Noyon & de Tournai.

L'An 1110. ser de faire part au Public d'un Ouvrage qui pouvoit faire honneur à son Auteur & aux deux Eglises dont il contient l'histoire. Baudri avoit aussi composé la Chronique de Téroüanne, & on assure qu'elle fut conservée dans cette Eglise jusqu'à ce que le Cardinal Philippe de Luxembourg Evêque de Téroüanne & du Mans (a) se fit apporter le Manuscrit au Mans, où il paroît qu'il a été perdu.

Lettre de S. Godefroi Evêque d'Amiens à Baudri Evêque de Noyon.

Dès que S. Godefroi eut été élu Evêque d'Amiens, il écrivit à Baudri alors Evêque de Noyon la Lettre suivante. » Le Seigneur, tout indigne que je suis, » m'a élevé à la dignité de Pasteur, afin que je fasse » quelque chose digne de la pieté de mon troupeau. » C'est pourquoi comme il y a dans ce Diocese plu» sieurs anciennes Eglises qui tombent en ruine, pour » empêcher qu'on n'en perde la memoire, & pour ex» citer de plus en plus le zele à étendre le culte de » Dieu, je vous prie instamment d'écrire l'histoire de » nôtre Diocese & de nôtre Eglise, comme vous avez » fait celle de Cambrai & de Téroüanne. N'enfoüis» sez pas dans la terre le talent que vous avez reçu. » La Lettre est datée de l'an 1108 au mois de Mai.

Baudri n'entreprit pas cet Ouvrage. Il eut vers ce temps-là pour l'interêt de son Eglise une affaire qui dut l'occuper tout entier.

On sollicite le rétablissement de l'Evêché de Tournai qui étoit uni à celui de Noyon.

Les habitans de Tournai qui étoient du Royaume de Lorraine, & par là Sujets de l'Empereur, entreprirent

(a) Philippe de Luxembourg posseda quelque temps ensemble l'Evêché de Téroüanne & celui du Mans. Ensuite il quitta celui de Teroüanne, & ne garda que celui du Mans, qu'il résigna même quelques années après à son neveu François de Luxembourg. Mais après la mort de son neveu, il reprit possession de l'Evêché du Mans. C'est lui qui a fondé le College du Mans dans l'Université de Paris.

de secoüer le joug de l'Eglise de Noyon, à laquelle l'Evêché de Tournai étoit uni depuis S. Medard. Ils envoyerent à ce sujet des Députés au Pape Pascal, le priant de leur donner un Evêque particulier, comme son prédécesseur en avoit donné un à l'Eglise d'Arras. La demande paroissoit juste; & si Tournai & Noyon avoient été sous la domination d'un même Maître, il n'y auroit eu d'opposition au rétablissement du Siege de Tournai, que de la part de l'Evêque de Noyon. Mais Loüis le Gros Roi de France, & les Evêques de son Royaume trouverent mauvais qu'on voulût diminuer l'étenduë d'un Evêché de France, pour en rétablir un autre dans les terres de l'Empereur. Yves de Chartres qui étoit presque toûjours l'interprete & la plume du Clergé, écrivit une fort belle Lettre au Pape Pascal sur cette affaire. L'An 1110.

» Vôtre Paternité sçait, lui dit-il, que le Royaume » de France a toûjours été plus attaché au S. Siege que » les autres Royaumes, & qu'autant qu'il a dépendu » de nos Rois, il n'y a jamais eu aucun Schisme entre » le Sacerdoce & l'Etat. Nous vous prions de mainte- » nir cet heureux concert, qui a procuré jusqu'à pre- » sent le bien & la tranquillité de l'Eglise, & de ne » pas souffrir que par des Decrets subreptices on rom- » pe la paix qui unit le Royaume au S. Siege. Ce qui » nous fait vous parler de la sorte, c'est que nous » avons appris que des Clercs de Tournai sont allés » vous demander la permission d'avoir un Evêque » particulier au préjudice de l'Eglise de Noyon. En » qualité de vos enfans & de vos fideles serviteurs, » nous vous prions de n'en rien faire, & de laisser

Ep. 238. Lettre d'Yves de Chartres au Pape pour empecher le rétablissement de l'Evêché de Tournai.

L'An 1110. » ces Egliſes dans l'état où elles ſont depuis près de » quatre cens ans (*a*) ; de peur qu'à cette occaſion » vous ne faſſiez naître dans l'Egliſe de France un » Schiſme contre le S. Siege, ſemblable à celui qui » diviſe l'Egliſe d'Allemagne.

» Nous ne révoquons pas en doute que le S. Siege » ne puiſſe diminuer ou augmenter l'étenduë des » Evêchés, ſi le bien du peuple le demande, & qu'il » n'y ait pas de Schiſme à craindre. Nous vous ſup» plions ſeulement, & nous vous conſeillons de ne » pas vous broüiller avec le Roi de France; puiſque ce » Prince agit avec ſimplicité & droiture, & qu'il eſt » plein d'affection pour le bien de l'Egliſe, & fort at» taché au S. Siege. Vôtre Paternité ſçait que quand » le Sacerdoce & l'Empire s'accordent enſemble, le » monde eſt bien gouverné, l'Egliſe fleurit & fructi» fie. Mais ſi la diſcorde les diviſe, non ſeulement les » petites choſes ne s'accroiſſent point, mais encore » les grandes déperiſſent. Ajoûtez à cela que ce que » nous vous demandons au nom de tous nos Coëvê» ques, n'a rien qui ſoit contre la majeſté du S. Siege. » Il n'eſt pas même contre l'utilité, pour ne pas dire » contre la dignité de l'Egliſe de Tournai, de de» meurer dans les bornes que ſes peres lui ont mar» quées. D'ailleurs, comme dans le ſiecle où nous » ſommes, la dignité Epiſcopale ſeroit déshonorée » par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divi» ſant ces deux Egliſes, l'Evêque de Tournai & ce» lui de Noyon n'ayent pas de quoi ſoûtenir leur » rang. »

(*a*) Il y avoit plus de quatre cens ans que le Siege de Tournai étoit uni à celui de Noyon, puiſqu'il fut uni en faveur de S. Medard Evêque de Noyon, qui mourut vers le milieu du ſixiéme ſiecle,

Cette Lettre fit impreſſion ſur l'eſprit du Pape, qui craignoit de ſe broüiller avec la France; & l'Egliſe de Tournai n'obtint le rétabliſſement de ſon Siege, que près de quarante ans après. Baudri Evêque de Noyon & de Tournai mourut l'an 1112, & fut enterré dans l'Egliſe de Teroüanne dont il étoit Chantre, ainſi qu'on le voyoit par ſon Epitaphe avant la deſtruction de cette Egliſe.

L'An 1111.

Gall. Chriſt.

Mort de Baudri Evêque de Noyon.

L'Empereur Henri V avoit l'affaire des Inveſtitures plus à cœur que celle de l'Epiſcopat de Tournai. Réſolu à quelque prix que ce fût de ſe maintenir dans ce prétendu droit, il forma le projet d'extorquer par violence le conſentement du Pape, s'il ne pouvoit l'obtenir de gré. Mais pour faire réüſſir ſon deſſein, il s'appliqua à le cacher. Il fit répandre le bruit qu'il avoit renoncé aux Inveſtitures, & il s'achemina vers Rome avec une armée de trente mille hommes pour y recevoir la Couronne Impériale. Le Pape & les Romains furent un peu allarmés de cette marche; & l'Empereur eut recours à la perfidie pour les raſſûrer.

L'Empereur Henri V. veut ſoûtenir les Inveſtitures, & va à Rome.

Dès qu'il fut arrivé en Toſcane, il envoya des Députés à Rome, qui s'étant abouchés avec des Députés du Pape, convinrent que l'Empereur le jour de ſon Couronnement, renonceroit entre les mains du Pape par écrit aux droits mal acquis qu'il prétendoit avoir ſur les Egliſes, & que le Pape renonceroit pareillement aux droits prétendus ſur les Regales; que l'Empereur laiſſeroit la liberté aux Egliſes; qu'il reſtitueroit le patrimoine de S. Pierre; qu'il ne feroit ou ne diroit rien pour faire dépoſer le Pape, ou pour le faire priſonnier; & que l'Empereur donneroit pour

Petrus Diacon. Chron. Caſſin. c. 37.

Sermens & promeſſes de Henri V.

L'an 1111. la ſureté du Traité des ôtages qui lui ſeroient remis le lendemain de ſon Couronnement. L'Empereur Henri, Albert ſon Chancelier, & pluſieurs des principaux de ſa Cour, firent ſerment d'obſerver tous ces articles.

Ibid. c. 38. Le Pape n'ayant plus aucun lieu de ſe défier de l'Empereur, lui manda de remercier le Seigneur de lui avoir ouvert les yeux, pour lui faire connoître & deteſter les maux que ſon pere avoit faits à l'Egliſe; & il l'aſſura que puiſqu'il lui promettoit de lui rendre l'obéïſſance que les Rois & les Empereurs Catholiques avoient rendu aux Papes ſes prédéceſſeurs, il lui rendroit de ſon côté les honneurs qui ſont dûs à un Empereur Catholique.

L'Empereur écrivit enſuite au Pape pour le prier de lui permettre de faire enterrer le corps de ſon pere Henri IV, qui demeuroit toûjours ſans ſépulture. Le Pape répondit que cet Empereur étant mort excommunié, les Loix de l'Egliſe ne permettoient pas de lui donner la ſépulture Eccléſiaſtique; que d'ailleurs les SS. Martyrs dont les Corps repoſent dans nos Temples, avoient ſouvent ordonné ſous des peines terribles qu'on jettât hors de leurs Baſiliques les corps des ſcélérats. Henri parut ſe contenter de cette réponſe; mais il n'en cachoit que mieux le noir projet qu'il méditoit.

Ce Prince s'avança vers Rome au mois de Février l'an 1111, & comme les Romains avant que de lui ouvrir les portes, exigerent qu'il prêtat ſerment de conſerver l'honneur & la liberté de la Ville, l'Empereur qui vouloit les tromper, fit ce ſerment en

Tudeſque,

L'An 1111.

Tudeſque, afin qu'on ne pût entendre ce qu'il juroit. Le Pape de ſon côté lui demanda des ôtages. Il en donna & en reçut, réiterant le ſerment qu'il avoit fait de ne pas attenter à la liberté du Pape, & de renoncer à tous les prétendus droits uſurpés ſur l'Egliſe. Le Pape ſatisfait ne ſongea plus qu'à recevoir l'Empereur avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Ce Prince fit encore deux ſermens ſelon la coûtume, l'un auprès du petit Pont, & l'autre devant la porte du portique. Là étant deſcendu de cheval, le Clergé Romain qui étoit allé le recevoir en Proceſſion (*a*), le conduiſit à S. Pierre, où le Pape l'attendoit avec les Cardinaux au haut des degrés pour monter à l'Egliſe. L'Empereur en abordant le Pape, ſe proſterna à ſes pieds; puis s'étant relevé, il le baiſa au nom de la Trinité à la bouche, aux yeux & au front, & fit l'office d'Ecuyer auprès de ſa Sainteté. Enſuite l'Empereur tenant la main droite du Pape, s'avança juſqu'à la porte d'argent, où il fit dans un Livre la profeſſion que les Empereurs ont coûtume de faire; après laquelle le Pape le déſigna Empereur. Etant entré dans l'Egliſe, il s'aſſit avec le Pape, qui le ſomma ſolemnellement de renoncer aux choſes dont on étoit convenu. L'Empereur pour délibérer, ſe retira

Nouveaux ſermens que fait l'Empereur. *C. 39.*

Chron. Caſſin. Petr. Diac. l. 4. c. 39. T. X. Conc. p. 774.

Arrivée de l'Empereur à Rome.

(*a*) Le Diacre Pierre dans la Chronique du Mont-Caſſin, dit que le Pape envoya au devant de l'Empereur des Acolythes avec des Chandeliers, des Croix, des perſonnes portant des Aigles, des Lyons, des Loups & des Dragons; *Cereoſtatos, Staurophoros, Aquiliferos, Leoniferos, Lupiferos, & Draconarios.* Les Romains avoient pour étendard dans leurs armes la figure de ces animaux, ſur-tout de l'Aigle, du Dragon, & du Loup: dans les Proceſſions ſolemnelles on portoit communément à la ſuite de la Croix la figure d'un Dragon, ou de quelque autre Monſtre ſymbole du Démon, dont la Croix a triomphé. On voit par les anciennes Coûtumes du Monaſtere de Fleuri, qu'on allumoit du feu dans la gueule du Dragon, lorſqu'on le portoit à la Proceſſion. Car on y marque qu'on doit porter une chandelle allumée dans une lanterne, *ut præſto ſit ignis, ſi extinguatur, qui in ore Draconis portatur.*

Bibl. Floriac. p. 398.

L'An 1111. à l'écart avec les Evêques & les Seigneurs Allemans, qui s'écrierent bientôt qu'on ne pouvoit légitimement accomplir le Traité qui avoit été fait.

Ibid. c. 40. L'Empereur étant allé rejoindre le Pape, lui dit qu'avant que de traiter de leur differend, il falloit terminer celui d'un Seigneur nommé Etienne, & surnommé Normand. Le Pape dit : » Une grande partie du jour est déja passée, & l'Office sera long aujourd'hui : c'est pourquoi avant toutes choses terminons ce qui vous regarde. » Alors un des Courtisans de l'Empereur prenant la parole, dit au Pape : » A quoi bon tant de discours? Sçachez que l'Empereur mon maître ne veut recevoir la Couronne que de la maniere dont Charles, Loüis, & Pepin l'ont reçûë. » Le Pape ayant répondu qu'il ne couronneroit pas Henri, à moins qu'il ne ratifiât ce qu'il avoit promis, ce Prince se mit en colere, & fit entourer le Pape par ses Soldats.

Violences que l'Empereur fait au Pape. Ibid.

Comme il se faisoit tard, les Cardinaux conseillerent au Pape de couronner l'Empereur ce jour-là, & de remettre à un autre temps à traiter des differends en question. Mais les Allemans ne voulurent entendre à aucun accommodement. A peine permirent ils au Pape de gagner l'Autel pour y célebrer la Messe. Dès qu'elle fut achevée, les Allemans se saisirent du Pape & des Cardinaux, & les conduisirent dans une maison hors de l'Eglise, où ils les garderent comme des prisonniers. Jean Evêque de Tusculum & Leon Evêque d'Ostie voyant le Pape prisonnier, trouverent le moyen de changer d'habits, & de se sauver dans la Ville.

Les Romains qui avoient été témoins de la trahison des Allemans, en furent si outrés qu'ils coururent aux armes, & les chargerent de toutes parts avec tant de vigueur, que l'Empereur courut lui-même grand danger d'être mis en pieces. Ce Prince s'enfuit avec son armée, emmenant le Pape prisonnier, à qui ont fit toutes sortes de mauvais traitemens. On le dépoüilla des marques de sa dignité, & on le chargea de chaînes avec les Cardinaux & les autres Clercs qui avoient été pris. Le Pape passa ainsi soixante & un jours dans une étroite prison. L'Empereur voyant sa fermeté, jura que s'il ne se rendoit à ses volontés, il le feroit mourir dans les tourmens, lui & tous ceux qu'il détenoit prisonniers. Mais le Pape ne paroissant pas encore ébranlé par ces menaces, il déclara qu'il rendroit la liberté à tous ceux qu'il tenoit dans les fers, pourvû que le Pape voulût le satisfaire.

L'An 1111.

Mauvais traitemens qu'on fait au Pape.

Ce Prince le faisoit en même temps solliciter par les Seigneurs Allemans, par les Romains, & par ceux du Clergé qui étoient prisonniers. On lui exageroit le danger d'un Schisme, où il mettroit l'Eglise par son refus, & les maux auxquels il exposoit ceux qui n'avoient été pris qu'à son occasion. Enfin le Pape touché par les larmes de son Clergé, ne put retenir les siennes, & dit : » Je suis contraint de faire pour con-» server la paix de l'Eglise, ce que je ne ferois pas » pour conserver ma vie. » Il promit donc tout ce que voulut l'Empereur, & lui accorda par écrit le privilége de donner les Investitures des dignités Ecclesiastiques; & de plus l'Empereur obligea le Pape de

Le Pape Pascal accorde par force le privilége des Investitures à l'Empereur.

L'An 1111. jurer qu'il ne l'excommunieroit jamais, ni au ſujet des Inveſtitures, ni pour avoir été fait priſonnier. Après quoi le Pape le couronna Empereur. Ce fut à cette condition que Paſcal obtint ſa liberté & celle de la plus grande partie de ſon Clergé.

On eut moins de joye dans l'Egliſe de ſa délivrance, qu'on ne reſſentit de douleur de la foibleſſe qu'il avoit montrée. Car les membres ne ſe ſentoient point de la langueur du Chef, & dans toutes les parties de l'Egliſe on ſe récria avec indignation, & contre les violences de l'Empereur, & contre le privilége des Inveſtitures accordées à ce Prince par le Pape. Les Romains reprocherent publiquement à Paſcal la lâcheté avec laquelle il avoit abandonné les interêts de l'Egliſe pour ſauver ſa vie. Gerard Evêque d'Engoulême qui avoit été nommé Legat du S. Siege en Aquitaine, ſe rendit auſſi-tôt à Rome pour aller au ſecours de l'Egliſe, & pour conferer avec les Cardinaux ſur ce qu'il y avoit à faire dans ces circonſtances. Le Pape de ſon côté voulant apporter quelque remede au ſcandale qu'il avoit donné, aſſembla un Concile à Rome, où avec un grand nombre d'Evêques Italiens ſe trouverent deux Evêques François, ſçavoir Gualon Evêque de Leon envoyé de l'Archevêque de Bourges, & Gerard Evêque d'Engoulême.

Concile de Rome l'an 1112.

Godefrid. Viterbienſis.

Un Auteur de ce temps-là qui étoit alors Secretaire de l'Empereur Henri V, dit que le Concile étant aſſemblé, le Pape voulant ſe faire juſtice à lui-même, & ſe punir de la faute qu'il avoit faite, déclara qu'il étoit prêt de renoncer au ſouverain Pontificat; qu'il quitta en effet la Chappe & la Mître en priant les Pe-

res d'ordonner de lui ce qu'il leur plairoit : mais que les Peres du Concile le presserent de reprendre les ornemens de sa dignité, & se contenterent de déclarer que le Privilege des Investitures ayant été extorqué par violence, étoit nul & abusif.

L'An 1112.

Concile de Rome.

Un Auteur de la Vie du Pape Pascal, dit seulement que le Pape pour se justifier, fit au Concile une exposition des violences exercées contre lui ; qu'il reconnut avoir eu tort d'accorder le privilége en question pour s'en délivrer ; que cependant il déclara que pour garder le serment qu'il avoit fait, il n'excommunieroit jamais l'Empereur, quoique ce Prince de son côté n'eût gardé aucun des sermens qu'il lui avoit faits. Il ajoûte que le Pape ayant fait une profession de foi, Gerard Evêque d'Engoulême se leva, & lut avec l'approbation du Pape & du Concile la Sentence suivante, pour casser le privilege accordé à l'Empereur de donner les Investitures.

Nicol. Aragon. t. X. Conc. p. 767.

» Nous tous assemblés en ce saint Concile avec le » Pape, condamnons de l'autorité de l'Eglise, par une » censure canonique & par le jugement de l'Esprit » Saint, le privilege que la violence de Henri a ex» torqué du Pape, & qui est moins un privilége qu'un » * *pravilege*. Nous défendons sous peine d'excom» munication de lui donner aucune force, ni aucune » autorité. Nous le condamnons ainsi, parce qu'il est » défendu dans ce privilége de consacrer celui qui a » été canoniquement élu par le peuple & par le Cler» gé, à moins qu'il n'ait auparavant reçu l'Investiture » du Roi : ce qui est contraire au S. Esprit & aux re» glemens des Canons.

Privilége des Investitures condamné.

* *Pravilegium.*

L'An 1112. On tint en même-temps plusieurs autres Conciles dans les diverses parties de l'Eglise, pour anathématiser l'Empereur, & déclarer abusif le privilége qu'il avoit obtenu.

Concile de Rome.

Zele de Conon Legat du S. Siege.

Divers Conciles tenus au sujet du privilége accordé par force à l'Empereur.

Conon qui étoit alors Legat en Palestine, fut celui qui se distingua le plus par son zele pour vanger les outrages faits à l'Eglise en la personne de son Chef. Il avoit été un des premiers Solitaires ou Chanoines de la Forêt d'Aroüaise. Son mérite le fit ensuite élever à l'Evêché de Preneste; & Pascal l'avoit envoyé Legat dans le Royaume de Jerusalem. Dès qu'il eut appris ce qui s'étoit passé à Rome, la perfidie avec laquelle le Pape avoit été trahi, les indignes traitemens qu'avoient soufferts les Cardinaux, & les violences qu'on avoit exercées contre la Noblesse Romaine, il assembla un Concile à Jerusalem, où par l'avis de cette Eglise, il prononça une Sentence d'excommunication contre l'Empereur auteur de ces attentats. Puis volant au secours de l'Eglise, il se mit en marche pour retourner à Rome; & sur la route il assembla des Conciles en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France.

T. X. Conc. p. 766.

Abbas Urspergensis.

Concile de Vienne.

Gui Archevêque de Vienne & Legat du S. Siege tint à ce sujet un Concile, où il décida que c'étoit une hérésie de croire qu'on peut recevoir l'Investiture des Evêchés, des Abbayes & autres dignités de l'Eglise des mains d'un Laïque, condamna & déclara nul le privilége que l'Empereur Henri avoit extorqué du Pape Pascal touchant les Investitures, excommunia & anathématisa l'Empereur Henri; parce que malgré les sermens faits au Pape, & après lui avoir baisé

T. X. Conc. p. 784.

les pieds, la bouche & la face il l'avoit trahi comme un autre Judas, l'avoit traité indignement, & avoit tiré de lui un détestable écrit. Il parle du privilége des Investitures.

Vers l'An 1112.

Concile de Vienne.

Ce coup étoit d'autant plus hardi que Vienne à cause du Royaume de Bourgogne appartenoit à Henri, & que ses Ambassadeurs étoient au Concile, qui y montrerent des Lettres du Pape à leur Maître, pour faire voir que sa Sainteté étoit contente de lui. Gui envoya au Pape les Décrets de son Concile, le priant de les confirmer, & de s'abstenir de recevoir des presens & des Lettres de l'Empereur, s'il vouloit l'avoir lui & ses Suffragans pour des enfans soumis & fideles. Pascal approuva & confirma tout ce qui s'étoit fait en ce Concile.

Jean (*a*) ou Josceram Archevêque de Lyon successeur de Hugues, tint sur le même sujet un Concile à Anse, dont nous n'avons pas les Actes. Il y invita en qualité de Primat les Evêques de la Province de Sens. Mais l'Archevêque de cette Ville qui avoit toûjours de la peine à reconnoître la Primatie de Lyon, convoqua séparément ses Suffragans, & ils adresserent une Lettre Synodique à l'Archevêque de Lyon, pour s'excuser de ce qu'ils ne se rendoient pas à son Concile.

Concile d'Anse.

Concile de la Province de Sens: Lettre que les Evêques écrivent à l'Archevêque de Lyon.

T. X. *Conc.* *p.* 786.

» Vous nous avez invités, disent-ils, en vertu du

(*a*) Jean Archevêque de Lyon n'est connu que par les Lettres d'Yves de Chartres. Le P. Sirmond le distingue de Josceram qu'il suppose lui avoir succedé; mais le P. Mabillon croit que le nom de Josceram n'étant d'abord écrit dans les Lettres d'Yves de Chartres que par la lettre initiale J, a donné lieu aux Copistes de penser qu'elle désignoit Jean, qu'ils ont ensuite écrit tout au long. La conjecture est heureuse; mais ce n'est qu'une conjecture. D'ailleurs on écrit plus communément Gauceram par un G, que Josceram par un J.

Vers l'An 1112.

Lettre des Evêques de la Province de Sens.

» droit de vôtre Primatie, de nous trouver à vôtre » Concile d'Anse, pour y traiter de la foi & des Investi- » tures. Ce n'est point par mépris que nous ne nous « y rendons pas. Nous craignons de passer les bor- » nes marquées par nos PP. Car il est contre les an- » ciennes Regles, que l'Evêque d'un premier Siege » invite les Evêques d'une autre Province à un Con- » cile hors de leur Province ; à moins que le Pape ne » l'ordonne, ou qu'une des Eglises de la Province » n'en appelle au Primat pour une cause qui n'auroit » pû être terminée dans la Province.... D'ailleurs, » vous voulez dans ce Concile traiter des Investitures » que quelques-uns mettent au nombre des héréfies. » Par là vous découvrirez plûtôt la honte de vôtre » Pere, que vous ne pourrez la couvrir en jettant un » manteau dessus. Car ce que le Pape a fait pour évi- » ter la ruine du peuple, la necessité l'y a contraint, » & sa volonté n'y a pas eu de part. Ce qui paroît en » ce qu'aussi-tôt après être sorti du danger, il a con- » tinué de défendre ce qu'il avoit défendu, & d'or- » donner ce qu'il avoit ordonné auparavant, ainsi » qu'il l'a écrit à quelques-uns de nous ; quoique le » danger lui ait fait accorder quelque mauvais Ecrit, » à des hommes pervers.

» C'est ainsi que S. Pierre a expié la faute qu'il avoit » faite en reniant son Maître, & le Pape Marcellin » celle qu'il avoit commise en donnant de l'encens » aux Idoles. Que si le Pape ne traite pas encore le » Roi des Allemans avec la severité qu'il merite, il » en use ainsi par œconomie & suivant l'avis de per- » sonnes sages, qui conseillent de courir un moindre

» danger,

» danger, pour en éviter un plus grand.... Nous » croyons encore qu'il ne convient pas que nous nous » trouvions à des Conciles, où nous ne pouvons juger » & condamner les personnes dont il s'agit.... Nous » voulons nous abstenir de parler contre le Pape. Si » en accordant les Investitures au Roi d'Allemagne, » il paroît avoir fait quelque chose contre ses Dé» crets & contre ceux de ses prédecesseurs, la charité » filiale nous porte à l'excuser; puisqu'il l'a fait par su» breption & par necessité.

Vers l'An 1112.

Lettre des Evêques de la Province de Sens.

» Quant à ce que quelques-uns nomment les In» vestitures une hérésie, ils se trompent; puisqu'il n'y » a pas d'hérésie, qui ne soit une erreur dans la foi.... » Or, l'Investiture dont on fait tant de bruit, est dans » l'action, dans les mains de celui qui donne, ou qui » reçoit. Les mains peuvent bien faire le bien & le » mal; mais elles ne peuvent croire, ni errer dans la » foi.... Cependant si un Laïque étoit assez insensé » pour croire qu'en donnant le Bâton Pastoral, il » donne un Sacrement ou une chose sacramentelle, » nous le jugeons hérétique, non à cause de l'Investi» ture manuelle, mais à cause de sa présomption. Ne» anmoins si nous voulons appeller les choses par leur » nom, on peut dire que l'Investiture donnée par les » Laïques est une usurpation sacrilege des droits de » l'Eglise. Il faut retrancher ces abus, quand on le » peut sans faire un Schisme.... Quand on ne le peut » point sans causer un Schisme, il faut les souffrir en » réclamant avec discrétion. »

Cette Lettre fut écrite au nom de Daimbert de Sens, d'Yves de Chartres, de Gualon de Paris, de

Vers l'An 1112.

Jean d'Orleans, & des autres Evêques de la Metropole de Sens. On y reconnoît le ſtyle & les ſentimens d'Yves de Chartres touchant les Inveſtitures.

Réponſe de l'Archevéque de Lyon aux Evéques de la Province de Sens. *T. X. Conc. p. 790.*

L'Archevêque de Lyon fit à cette Lettre une réponſe qu'il adreſſa à Daimbert de Sens. Il lui marque d'abord qu'il n'a point prétendu l'appeller hors de ſa Province; puiſque le Concile étoit indiqué dans la premiere Lyonnoiſe, qui n'eſt point une Province étrangere pour les Evêques des autres Lyonnoiſes; que les Primats ont droit de convoquer des Conciles dans l'étenduë de leur Primatie, comme les Metropolitains dans le diſtrict de leurs Provinces.

Il ajoûte : » Nous ne pouvons aſſez admirer par » quelle raiſon vous prétendez ſouſtraire pluſieurs » perſonnes au jugement de l'Egliſe. Si vous mettez » de ce nombre les Rois & les Empereurs, nous vous » renvoyons au Grand Conſtantin.... Blâmez-vous » la conduite de S. Ambroiſe, qui a excommunié l'Em» pereur Theodoſe? Faites-vous le procès à Grégoire » VII qui a condamné le Roi Henri pour ſes crimes? » Vous avez tort de craindre que nous ne découvrions » la honte de nôtre pere. Mais plût à Dieu qu'il ſouf» frît lui-même que nous cachaſſions cet opprobre, » ainſi que nous le voudrions bien. Vous dites que les » temps ſont fâcheux, que les ennemis de l'Egliſe » ſont en grand nombre, pour en conclure qu'il ne » faut rien faire. C'eſt comme ſi vous nous exhortiez » d'être courageux contre les lâches, & d'être timi» des contre ceux qui réſiſtent, d'être hardis dans la » paix, & de fuir à la guerre. »

» Quant à ce que vous trouvez mauvais qu'on

» compte les Investitures au nombre des hérésies, » vous ne me paroissez pas assez bien prouver ce que » vous avancez à ce sujet. Car quoique la foi Catho- » lique & l'erreur en matiere de foi soient dans le » cœur, cependant nous ne laissons pas de distinguer » le Catholique de l'hérétique par les œuvres; & quoi- » qu'à proprement parler l'Investiture exterieure ne » soit pas une hérésie, il est indubitable que c'en est » une, de croire & de soûtenir que les Investitures » soient licites. »

Vers l'An 1112.

Geoffroi Abbé de Vendôme ayant appris ce qui s'étoit passé, écrivit au Pape avec une grande liberté. » Vous sçavez, S. Pere, lui dit-il, que la Barque de » Pierre a porté en même-temps Pierre & Judas; & » que tandis qu'elle a eu Judas, elle a toûjours été tour- » mentée de la tempête, & n'a joüi du calme qu'en » rejettant Judas de son sein. Or, puisqu'un autre Ju- » das s'eleve de nos jours contre l'Eglise, pour lui en- » lever sa foi, sa chasteté, & sa liberté; il faut que la » foi de S. Pierre, qui n'est point sujette à se trom- » per, brille encore dans son Siege, & défende sa » Barque du naufrage. » Ensuite après un bel éloge du courage de S. Pierre & de S. Paul » qui sont, dit-il, » à present dans la gloire, où ils attendent leurs suc- » cesseurs; » il continuë. » Que celui qui est aujour- » d'hui assis sur leur Siege, & qui faute d'imiter leur » courage, s'est rendu indigne de leur bonheur, ef- » face ses pechés de ses larmes comme un autre Pierre; » qu'il corrige ce que la crainte de la mort & la foi- » blesse de la chair lui ont fait faire. S'il dit qu'il n'a » rien fait que pour sauver la vie de ses enfans, c'est

L. 1. Ep. 7. t. 3. Oper. Sirmondi.

Lettre de Geoffroi Abbé de Vendôme au Pape Pascal.

L'An 1112. » une vaine excuſe. » Geoffroi ajoûte que celui qui accorde ou commande les Inveſtitures, détruit la foi, la chaſteté, & la liberté de l'Egliſe; & que s'il ne ſe corrige, il ne doit pas être regardé comme un membre du corps de l'Egliſe, fût-il un Paſteur: c'étoit dire au Pape que s'il ne révoquoit le privilége des Inveſtitures, on le regarderoit comme un membre retranché de l'Egliſe.

Hildebert Evêque du Mans écrivit avec un zele plus reſpectueux, & fit paroître à l'occaſion de la détention du Pape & de ce qui s'étoit enſuivi, ſon tendre attachement pour le S. Siege. Dès qu'il eut appris que Paſcal étoit priſonnier, il écrivit en ces termes à

L. 2. Ep. 21. un de ſes amis. » Que les yeux de ceux que la charité » rend ſenſibles à la douleur de leur Chef, ſe répandent » en larmes..... La pourpre des Martyrs orne encore » l'Egliſe dans ſa vieilleſſe. La fureur des perſecu- » teurs renaît, & par la mort précieuſe des enfans de » Dieu, elle ſemble vouloir éteindre les reſtes du » monde. Rome & le Siege Apoſtolique ſont en proye » au pillage & à la cruauté des Allemans.... Le Pape » eſt conduit en captivité; & la Thiare Pontificale eſt » foulée aux pieds des méchans: la Chaire de la ſain- » teté à laquelle toutes les Nations étoient ſoumiſes, » eſt renverſée.... Notre chef eſt coupé; & les autres » membres du corps ne ſe deſſechent point de dou- » leur? Le General de l'armée de Jeſus-Chriſt eſt pri- » ſonnier, comment le ſoldat tiendra-t'il ferme? Bon » Jeſus! où eſt la verité de vôtre promeſſe, ſi vous ne » demeurez pas éternellement avec vôtre Egliſe, ou » qu'a ſervi vôtre priere, ſi la foi de Pierre vient à

» défaillir? Confirmez, Seigneur, confirmez la foi L'An 1112.
» de vôtre Eglise, pour laquelle vous avez prié. »

Hildebert parlant dans la même Lettre de l'Empereur Henri, il dit que ce Prince a rendu son nom fameux par deux grands prodiges, ou plûtôt par deux grands crimes, qu'on n'a jamais vû réünis que dans lui seul. » Car, ajoûte-t'il, où trouver quelqu'» autre, qui ait fait prisonnier, & son pere spiri» tuel, & son pere selon la chair? Heureux le Pape » Pascal, qui a si dignement gouverné le Siege Apos» tolique, qu'il a merité de souffrir comme les Apô» tres! On n'est pas membre d'un tel Chef, on n'est » pas fils d'un tel pere, quand on ne souffre pas avec » lui, & qu'on ne ressent pas les outrages qui lui sont » faits. »

Ce S. Evêque du Mans n'en demeura pas là. Ayant appris que plusieurs Catholiques se soulevoient contre le Pape Pascal au sujet des Investitures qu'il avoit accordées, il écrivit une Apologie pour la défense du Souverain Pontife. Après avoir donné de grandes loüanges à Pascal, il ajoûte. » Mais comme le monde » n'est que malice, & qu'il y a des esprits envieux & » des cœurs pleins d'amertume, on ne manquera pas » de me dire: Vous élevez jusqu'au Ciel celui que » nous avons vû trembler avant le combat, se rendre » plûtôt que de donner son sang, faire un traité hon» teux avec l'ennemi, deserter, quitter les armes, & » aller se cacher. Le courageux Athlete qui ne sçait » ni combattre ni vaincre! Tâchons de confondre les » ennemis de la justice qui tiennent ces discours. Si le » Pape Pascal s'est livré aux impies pour la justice &

Hildeberti l. 2. Ep. 22.
Lettre d'Hildebert Evêque du Mans pour la défense du Pape Pascal II.

L'An 1112. » pour l'Eglise, s'il a présenté sa tête au glaive, qu'a-» t'il pû faire de plus saint & de plus courageux ? A-» t'on jamais accusé un Capitaine de lâcheté, parce » qu'il s'est exposé aux coups pour ses soldats ? Si le » Pape a cédé dans la suite, s'il a paru fuir, afin d'ar-» rêter la main levée pour frapper ses Citoyens, s'il a » suspendu ses coups en accordant ce qu'on deman-» doit, en faisant une treve jusqu'à ce qu'il eût répa-» ré les murs de la Ville & dressé ses machines ; qu'y » a-t'il de plus prudent ? Hildebert louë ensuite le Pape de ce qu'ayant voulu renoncer au Souverain Pontificat, il n'avoit remonté sur son Siege, qu'après y avoir été contraint par les prieres & les larmes du Clergé & du peuple Romain. Touchant les Investitures accordées par Pascal, il dit » qu'il est de la pru-» dence de celui qui gouverne, de porter ou d'abroger » les loix selon les conjonctures ; que nous devons in-» terpreter en bonne part ce que font les Superieurs, » quand nous ne sçavons pas pourquoi ils le font ; que » ce n'est point aux brebis à reprendre le pasteur ; » qu'après tout, le Pape Pascal a annullé, dès qu'il a » été libre, ce qu'il avoit fait par force dans les fers, & » qu'il avoit paru comme un Athlete, lequel après » avoir reçu quelques blessures, retourne au combat » avec plus de courage & plus de précaution. »

Yvon. Ep. 227. Yves de Chartres écrivit aussi au Pape une Lettre, pour lui marquer la part qu'il prenoit aux outrages qu'il avoit reçus, & l'assurer qu'il n'avoit pas cessé de s'adresser à celui qui avoit soûtenu Pierre marchant sur les flots, & delivré Paul trois fois du naufrage, pour le prier de calmer au plûtôt la violente tempête

qui s'étoit élevée contre la Barque de S. Pierre. L'An 1112.

L'Eglise de France qui gémissoit sur les maux de l'Eglise Romaine eut bientôt à pleurer sur les maux qu'elle souffroit elle même ; & les précautions qu'on crut devoir prendre pour réprimer les violences dont on se plaignoit, en occasionnerent de plus grandes, ainsi que nous allons voir.

Les vexations que les Seigneurs faisoient aux Bourgeois des Villes, donnerent lieu à l'établissement de ce qu'on nomma *les Communes*. C'étoit une confédération de Bourgeois qui prenoient les armes pour la défense de leur liberté & de leurs droits, & qui étoient obligés de se secourir mutuellement contre ceux qui entreprendroient de les opprimer. Ces associations étoient encore fort rares avant Loüis le Gros. Ce Prince voyant que l'autorité Royale étoit fort avilie sous le Regne de Philippe I son pere, & voulant mettre un frein aux révoltes & aux violences des Seigneurs particuliers, donna permission à plusieurs Villes d'établir des Communes. Ces Communes avoient des droits & des obligations. Par là les habitans d'une même Ville composoient un Corps qui avoit une Jurisdiction, qui avoit droit d'avoir des Echevins, un Maire, un Tribunal, un Sceau, une Cloche, un Beffroi (*a*). Les Communes étoient obligées d'aller à la guerre, quand le Roi l'ordonnoit ; & alors les Paroissiens avec le Curé & la Banniere de

Etablissement des Communes.

(*a*) Le Beffroi *Berfredus* ou *Belfredus* est proprement une machine de guerre, qui étoit une grande tour de bois dont on se servoit dans les sieges pour combattre contre ceux qui défendoient les murailles. On nomma ensuite *Beffroi* les hautes tours de pierre qu'on a bâties dans les Villes, & d'où l'on peut observer les troupes qui approchent, pour avertir de se tenir sur ses gardes.

L'An 1112. l'Eglise à la tête, alloient à l'armée. Mais ces associations en mettant les armes à la main des Bourgeois & des Artisans, leur donnerent lieu, sous prétexte d'empêcher les désordres, de se porter aux plus grandes violences. La Ville de Laon en fit une triste expérience. Guibert de Nogent qui a décrit les malheurs de cette Ville arrivés sous ses yeux, les attribuë à la mauvaise conduite de ses Evêques. Car ce Siege avoit été successivement occupé par des Prelats peu dignes de leur rang.

Troubles dans l'Eglise de Laon.

Après la mort d'Adalberon-Ascelin Prelat d'un grand merite, mais trop intriguant, l'Eglise de Laon fut successivement gouvernée par Gebuin, Leotheric & Helinand. Ce dernier qui n'avoit ni science ni naissance, acheta l'Episcopat à force de presens, & eut pour successeur Engelram de Couci, qui ne montra pas plus de zele. Il approuva même le concubinage honteux d'Engelram de Boves son parent, lequel avoit enlevé la femme du Comte de Namur. Après la mort de cet Evêque ce Siege ayant vaqué deux ans, on élut enfin Gualderic à la recommandation du Roi d'Angleterre, dont il avoit été Chancellier. Anselle ou Anselme qui étoit alors la gloire de l'Eglise de Laon, & le plus habile Professeur qu'il y eût en France, s'opposa tant qu'il put à cette élection; & la suite justifia son opposition. Gualderic s'étant rendu à Laon, en partit peu de jours après pour aller faire approuver son election au Pape qu'il trouva à Langres. C'étoit Pascal II qui venoit en France pour le sujet que nous avons dit. Le Pape tint le lendemain une Assemblée nombreuse pour examiner l'élection

Guibert de Vita sua. l. 3. c. 4.

l'élection en présence des Députés de Laon. L'An 1112.

Guibert Abbé de Nogent que Gualderic avoit mené avec lui, lut le Decret de l'élection. Le Pape fit un discours sur ce sujet: après quoi il demanda aux Députés de Laon pourquoi ils avoient élu un homme inconnu. Les Prêtres de Laon ne répondant rien, parce qu'il falloit parler Latin, & qu'ils ne l'entendoient qu'à peine; le Pape se tourna vers les Abbés. Guibert de Nogent fut obligé de prendre la parole, & dit qu'ils connoissoient Gualderic sur le bien qu'on leur en avoit dit. Mais le Pape ne parut pas content de cette réponse; & il demanda encore pourquoi on avoit élu un homme de Cour. Guibert ne sçut que répondre, parce qu'il sçavoit que l'élu n'avoit pas la science necessaire pour l'Episcopat. Le Pape demanda quels Ordres il avoit reçus, & dans quelle Eglise il avoit servi. Guibert dit que Gualderic étoit Soûdiacre, & qu'il étoit depuis peu Chanoine de l'Eglise de Roüen. Enfin, le Pape demanda s'il étoit né d'un légitime mariage; car on lui avoit dit qu'il étoit bâtard. Guibert soûtint le contraire, & le Pape parut satisfait. Les Officiers du Pape étoient gagnés par l'argent que Gualderic avoit distribué. Anselle qui étoit present, s'en apperçut, & se désista de son opposition. Ansi le Pape ratifia l'élection de Gualderic, qui fut ordonné à S. Rufe d'Avignon.

Examen de Gualderic nommé à l'Evêché de Laon.

C'étoit alors la coûtume de consulter les sorts des SS. aux Ordinations des Evêques, & de prendre pour un prognostic de l'avenir, le premier verset des saintes Ecritures qu'on trouvoit à l'ouverture du Livre. Lorsque Gualderic fut ordonné, on eut recours à

On consulte les *sorts des Saints*.

L'an 1112. cette ſorte de divination, quoique ſouvent défenduë par les Canons ; & le premier verſet qui ſe préſenta, Luc. 2. fut cette prophetie du vieillard Simeon, *Tuam ipſius animam gladius pertranſibit.* On crut après l'évenement que ç'avoit été une prédiction de la mort tragique de ce Prelat & des malheurs de ſon troupeau : en voici l'hiſtoire.

Gualderic qui avoit quelque differend avec Gerard de Kierſi un des plus braves guerriers de cette Province, conſpira avec les principaux de la Ville de Laon pour faire aſſaſſiner ce Seigneur ; & afin de mieux cacher ſa perfidie, il fit le voyage de Rome, eſperant que ſi cet attentat s'éxécutoit pendant ſon abſence, on ne pourroit l'en ſoupçonner.

Aſſaſſinat de Gerard Kierſi.

Guib. de vitâ ſuâ. l. 3. c. 5.

Pendant l'Octave de l'Epiphanie Gerard s'étant rendu dès le matin à l'Egliſe Cathedrale de Laon à cheval avec pluſieurs Cavaliers, il mit pied à terre, & s'arrêta pour faire ſa priere devant le Crucifix, tandis que pluſieurs de ſes compagnons ſe diſperſerent en diverſes Chapelles de l'Egliſe. On alla avertir à l'Evêché qu'il étoit dans l'Egliſe ; & comme il prioit les mains jointes, appuyé contre un pilier, il fut poignardé par Rorigon frere de l'Evêque & par l'Oeconome de l'Evêché. Les deux Archidiacres de Laon dont l'un étoit auſſi Tréſorier, avec pluſieurs des principaux Clercs & Bourgeois étoient complices de cet aſſaſſinat, & furent pourſuivis par le Prevôt du Roi.

On appella à Laon Hubert Evêque de Senlis, pour réconcilier l'Egliſe polluée par ce meurtre. Guibert de Nogent fut chargé par le Maître Anſelle Doyen de la Cathedrale, & par le Chapitre, de faire un Ser-

mon au peuple ſur cet attentat, à la fin duquel il prononça par ordre du Chapitre une excommunication contre les meurtriers & leurs complices. L'An 1112.

Pendant ce temps-là l'Evêque Gualderic ayant appris la mort de Gerard, partit de Rome avec joye. Le Roi Loüis le Gros, qui le croyoit coupable de ce meurtre, fit piller ſa maiſon Epiſcopale, & lui fit défenſe d'entrer dans Laon. Mais les intrigues & les preſens de Gualderic appaiſerent le Roi ; & cet Evêque porta la paſſion juſqu'à excommunier tous ceux qui avoient pourſuivi les meurtriers de Gerard. Toute la Ville fut bientôt dans la plus étrange confuſion. Ce n'étoit par tout que violences & qu'un brigandage public. Pour arrêter ces déſordres, le Clergé & les Seigneurs déclarerent aux Bourgeois que s'ils vouloient payer une ſomme d'argent, on leur donneroit la permiſſion d'établir une Commune pour ſe défendre. Les conditions furent acceptées, & la Commune fut établie. Mais l'Evêque qui étoit alors abſent, voulut la rompre à ſon retour. On le gagna par argent : moyennant une groſſe ſomme qu'il tira encore des Bourgeois, il approuva cette Aſſociation, & jura d'en obſerver les conditions, ſelon ce qui avoit été fait à Noyon & à S. Quentin.

Commune établie à Laon.

Ibid. c. 7.

L'Evêque de Laon avoit alors le droit de faire battre monnoye. Gualderic pour achever de ruiner ſon peuple, faiſoit faire de la fauſſe monnoie, qu'il changeoit continuellement ; & il donna cours dans le Laonnois aux oboles d'Amiens, qui ne valoient gueres mieux. Le changement & l'altération des monnoies firent murmurer le peuple ; & ſes murmures ai-

L'An 1112. grirent tellement l'Evêque, qu'il porta la vengeance jusqu'à faire arracher les yeux à un autre Gerard. Le Pape ayant appris ces violences, interdit ce Prelat de ses fonctions. Cependant tout interdit qu'il étoit, il ne laissa pas de dédier une Eglise : après quoi il fit le voyage de Rome, & y obtint son absolution.

A son retour, l'Evêque de Laon prit la résolution d'abolir la Commune. Les Bourgeois eurent recours au Roi, & lui offrirent quatre cens livres pour la maintenir. L'Evêque & les Seigneurs en offrirent sept cens pour l'abolir. Le Roi accepta les offres des derniers, parce qu'elles étoient plus considérables; & le Jeudi Saint de l'an 1112, l'Evêque par l'autorité du Roi annulla la Commune qu'il avoit lui-même établie, & juré de maintenir. Les Bourgeois furent si outrés de ce procedé, que tous les artisans fermerent leurs boutiques, & s'assemblerent tumultuairement pour se défendre contre l'Evêque & contre les Seigneurs qui vouloient faire payer aux Bourgeois la somme qu'ils avoient promise au Roi, pour être en état de les opprimer plus aisément.

Tout fut en trouble pendant les Fêtes de Pâque, & quatre cens habitans conjurerent la mort de l'Evêque & des Seigneurs. Le Jeudi d'après Pâque, tandis que l'Evêque traitoit avec son Archidiacre des taxes, qu'il vouloit imposer sur les habitans, on entendit un grand tumulte de gens qui crïoient, *la Commune*. A ces cris les autres Bourgeois s'étant armés & attroupés, allerent droit à la maison de l'Evêque. Les Seigneurs y accoururent aussi-tôt pour le défendre : mais la plûpart furent mis à mort avant qu'ils y

pussent entrer. L'Evêque voyant qu'il ne pouvoit résister à une populace mutinée, prit l'habit d'un de ses esclaves, & se réfugia dans la cave, où il se cacha dans un tonneau. Il fut trahi par un de ses gens; & ayant été tiré par les cheveux hors de sa cache, il fut percé de mille coups : après quoi on dépoüilla son cadavre, & on le jetta nud dans un coin du Cloître des Chanoines. Une autre partie du peuple poursuivant les Seigneurs, mit le feu à la maison du Trésorier. La flamme gagna bientôt la Cathédrale qui fut réduite en cendres. On n'en sauva que les tables d'autel qui étoient d'or, avec les Chasses des SS. La maison de l'Evêque fut aussi brûlée avec le Monastere de S. Jean, dont l'Eglise, aussi-bien que celle de la Vierge, dite *la Profonde*, & celle de S. Pierre, furent consumées par le feu. Il y avoit autrefois sept Eglises dans ce Monastere, & il en restoit encore alors cinq, dont trois furent brûlées avec plusieurs autres : en sorte qu'on compta jusqu'à douze Eglises qui furent brûlées. Le Doyen Anselle fit enterrer le lendemain l'Evêque dans l'Eglise de S. Vincent : mais on ne récita aucune priere. Radulfe le Verd Archevêque de Rheims ayant appris ce qui étoit arrivé à Laon, se rendit en cette Ville, célébra un Service solemnel pour l'Evêque, & fit un Sermon contre la Commune, montrant les abus d'une Association en vertu de laquelle les Serfs croyoient avoir droit de s'élever contre leurs Seigneurs.

L'An 1112.

Gualderic Evêque de Laon assassiné par les Bourgeois.

C. 8.

L'Eglise Cathedrale de Laon & plusieurs autres Eglises brûlées.

Les habitans de Laon craignant la juste punition de tant de crimes, appellerent à leur secours Thomas de Marle fils d'Engelram de Boves. Thomas

L'An 1112. étoit encore plus méchant que ſon pere ; & on rapporte de lui des cruautés qui font horreur. Il deſeſpera pourtant de garder la place contre les forces du Roi ; & il emmena à Marle ceux des habitans de Laon qui avoient le plus ſujet de craindre le châtiment. La Ville demeura expoſée au pillage, & l'impunité y autoriſa tous les crimes.

Quand ces troubles furent un peu appaiſés, le Clergé de Laon ſongea à rebâtir la Cathedrale : mais on manquoit des fonds néceſſaires à une ſi grande entrepriſe. Pour exciter les fidéles à contribuer à la bonne œuvre, & amaſſer de quoi rebâtir l'Egliſe, les Chanoines de Laon porterent par toute la France, & même en Angleterre, les principales Reliques qu'on avoit ſauvées de l'incendie. Ces ſortes de quêtes avec les Reliques étoient alors fort en uſage. Entre pluſieurs Chaſſes les Chanoines de Laon en porterent une magnifique, où étoit quelque parcelle d'une chemiſe de la Sainte Vierge, un morceau de la vraie Croix & de l'éponge avec laquelle on avoit preſenté du vinaigre à boire à Nôtre Seigneur, & des cheveux de la Sainte Vierge *(a)*.

Quête que les Clercs de Laon font avec des Reliques pour rebâtir leur Cathedrale.

On députa ſept Chanoines & ſix Laïques des principaux Bourgeois pour accompagner les Reliques & recevoir les aumônes. Ils partirent de Laon le Jeudi avant la Pentecôte, l'an 1112, & ils recueillirent des aumônes conſidérables ; parce que la Sainte Vier-

(a) Guibert fait l'énumeration de ces Reliques de la maniere dont nous venons de la faire ; & c'eſt apparemment en ce ſens qu'il faut entendre les deux vers qui ſelon le Moine Herman étoient gravés ſur cette Châſſe.

Spongia, Crux Domini, cum Sindone, cum faciali
Me ſacrat, atque tui, Genitrix & Virgo, capilli.

ge opéroit dans presque tous les lieux des miracles éclatans. Ces miracles ont été écrits par deux Auteurs de ce temps-là, lesquels avoient vû plusieurs des malades qui avoient été gueris. Je crois devoir ici en rapporter quelques-uns pour la gloire de la Mere de Dieu, & pour justifier la confiance des fidéles en sa puissante intercession.

L'An 1112.

Les Reliques de Laon portées par la France pour recueillir des aumônes.
Herman.
Guibert.

Geoffroi Seigneur d'Issoudun nourrissoit dans sa maison par charité deux pauvres paralytiques, dont les jambes étoient si recourbées, que leurs talons étoient attachés au haut de leurs cuisses. Ce Seigneur ayant reçu avec joie les Reliques de la Sainte Vierge, & les ayant fait déposer avec honneur dans l'Eglise du lieu, les deux paralytiques s'y firent porter; & s'étant frottés avec de l'eau dont on avoit lavé la Chasse, ils furent si parfaitement guéris, qu'ils suivirent à pieds les Reliques jusqu'à Laon, & par reconnoissance, ils se dévoüerent à servir de manœuvres au bâtiment de l'Eglise.

Miracles opérés par la vertu des saintes Reliques.
Herman. de Mirac. Mariæ app. ad Guibert.

Les Reliques étant arrivées à Busençai dans la Tourraine, ceux qui les portoient s'apperçurent que le Seigneur du lieu qui étoit un homme violent, vouloit les arrêter, & leur prendre l'argent qu'ils avoient ramassé; & ils crurent que les habitans de ce lieu n'étoient pas dans de meilleurs sentimens à leur égard. Alors celui des Chanoines qui étoit chargé de parler aux peuples, pour exciter leur dévotion, dit publiquement: » Si quelqu'un est malade, qu'il vienne ré» vérer les Saintes Reliques, & il sera guéri en buvant » de l'eau qui aura touché à ces Reliques.» Il n'assuroit cependant cela qu'en tremblant, & pour se tirer d'un

L'An 1112. mauvais pas, en tâchant d'inspirer du respect pour les Saintes Reliques. On amena aussi-tôt un jeune homme sourd & muet : ce qui mit les Clercs de Laon dans un grand embarras, parce qu'ils craignoient de s'être avancés. Cependant s'étant mis tous en prieres, & le Prêtre ayant fait boire au jeune homme sourd & muet, de l'eau où avoient trempé les Reliques, il l'interrogea publiquement. Il ne répondit pas à l'interrogation, mais il la répeta distinctement telle qu'on l'avoit faite, lui qui auparavant n'avoit jamais entendu, ni jamais prononcé une parole. Il suivit aussi les Reliques jusqu'à Laon ; & l'Abbé Guibert qui raconte ce fait, dit avoir vû ce jeune homme à Nogent dans son Monastere.

De Vit. sua.

Il se fit aussi des Miracles à Tours, à Angers. Mais la vertu des Saintes Reliques de Laon se manifesta sur-tout à Chartres, où il s'opéra trois miracles, pour lesquels Yves ce sçavant Evêque de Chartres qui en fut témoin, fit chanter trois fois le *Te Deum*, & sonner toutes les cloches de la Ville. Ces miracles attiroient par tout des offrandes considérables, qu'on employa au bâtiment de la Cathedrale de Laon. Mais les fonds ayant été épuisés avant que l'édifice fût achevé, on prit la résolution d'aller avec les mêmes Reliques faire la quête en Angleterre.

Herman. l. 1. de Mirac. S. Mariæ.

Vers l'An 1113.

Reliques de l'Eglise de Laon portées en Angleterre.

Ceux qui portoient les Reliques en allant s'embarquer, passerent par Nesle, où ils furent honorablement reçus par les Chanoines & par Radulfe Seigneur de la Ville. Cependant ils y recueillirent d'abord peu d'aumônes. Mais un miracle qui s'opéra, excita la libéralité des habitans. Radulfe avoit chez lui

lui un jeune homme ſourd & muet, à qui on fit entendre par ſigne que le ſourd & muet, dont nous avons parlé, & qui étoit preſent, avoit été gueri. Il conçut une grande eſpérance d'obtenir la même grace. Ayant donné ſes ſouliers à un pauvre, il ſuivit les Reliques nuds pieds juſqu'au Monaſtere de Lihon en Santerre, où il recouvra parfaitement l'uſage de l'oüie & de la parole, en ſe couchant ſous le brancard qui ſoûtenoit les Reliques. On obligea les Clercs de Laon de retourner à Neſle, où l'on ſuppléa à la modicité des aumônes qu'on leur avoit faites d'abord. Il s'opéra auſſi un grand nombre de miracles en Angleterre, d'où l'on rapporta de groſſes ſommes, qui mirent l'Evêque de Laon en état d'achever ſon Egliſe.

Vers l'An 1113.

Miracle operé à Lihon.

Car pendant ce temps-là le Chapitre de Laon avoit demandé au Roi la permiſſion de s'élire un Evêque. Le Roi la leur refuſa, & il donna cet Evêché à Hugues Doyen d'Orleans, pour faire plaiſir à Etienne ſon Référendaire, qui ne pouvant être Evêque, vouloit avoir le Doyenné d'Orleans. On voulut à l'Ordination de Hugues conſulter les ſorts des SS. & l'on trouva un feüillet blanc : ce qui fit juger que ce Prelat ne feroit rien d'éclatant. Il mourut en effet quelques mois après. Enfin Barthelemi qui fut élu canoniquement ſon ſucceſſeur, eut la conſolation de voir ſon Egliſe achevée en deux ans & demi. Elle fut dédiée le 6 de Septembre l'an 1114 avec un concours extraordinaire. Radulfe Archevêque de Rheims aſſiſta à la cérémonie avec les Evêques Guillaume de Châlons, Liſiard de Soiſſons, Godefroi d'Amiens & Hubert de Senlis. Barthelemi étoit

Guibert. de vitâ ſuâ.

Barthelemi élu Evêque de Laon.

Vers l'An 1113. un Prelat aussi distingué par sa pieté que par sa noblesse. Il étoit petit-fils d'Hilduin Comte de Rouci, qui épousa Adele sœur de Manassès II. Archevêque de Rheims, de laquelle il eut trois garçons & sept filles, dont l'aînée nommée Felicia, épousa Sanchez Roi d'Arragon, la seconde fut mariée à Rotrou Comte du Perche, & les autres à d'autres Seigneurs de France, de Bourgogne, & de Lorraine.

Herman. de miracul. S. Mariæ. l. 1. c. 2.

Barthelemi fut élevé par Manassès II Archevêque de Rheims son grand oncle. Il fut d'abord Chanoine & Trésorier de Rheims, ensuite Chanoine de Laon, après quoi Adele (*a*) Comtesse de Vermandois le fit Trêsorier de l'Eglise de S. Quentin. Enfin, il fut élu unanimement Evêque de Laon après la mort de Hugues. Il rassembla bientôt le troupeau dispersé, & fit oublier à cette Eglise tous les malheurs qui l'avoient affligée.

Guibert. de vitâ suâ.

A peine les troubles causés par la Commune de Laon étoient-ils appaisés, que les habitans d'Amiens obtinrent du Roi à force d'argent la permission d'en composer une, qui fut aussi la source de bien des calamités pour cette Ville. Engelram de Boves Comte d'Amiens croyant que cette Commune donnoit atteinte à ses droits, voulut la détruire par la force. Adam Châtelain d'Amiens prit son parti contre les Bourgeois, qui l'obligerent de se retirer dans la tour ou le Château, dont il avoit le commandement. La Commune d'Amiens qui étoit soutenuë par Wermond ou Guermond de Picquigni Vidame d'Amiens

Troubles dans l'Eglise d'Amiens au sujet de l'établissement de la Commune.

(*a*) Adele avoit épousé en premiere nôces Hugues le Grand Comte de Vermandois & frere du Roi Philippe. Elle épousa en secondes nôces Rainald Comte de Clermont, qui par sa mere étoit cousin germain de Barthelemi Evêque de Laon.

se défendit avec courage contre Engelram, & elle appella à son secours Thomas de Marle ce fils d'Engelram, qui étoit alors fort mal avec son pere, & qui n'eut pas horreur de lui faire la guerre. Mais Engelram qui n'étoit pas en état de résister à tant d'ennemis, se réconcilia bientôt avec son fils. Thomas fit alors une cruelle guerre aux Amienois, & commit d'horribles cruautés.

Vers l'An 1113.

Comme on accusoit le S. Evêque Godefroi de favoriser la Commune, Thomas de Marle commença par piller les biens de l'Eglise & en brûler les métairies. Ayant trouvé les habitans d'un Bourg refugiés dans l'Eglise, il y fit mettre le feu & les brûla tous avec l'Eglise. Il fut excommunié pour ces violences par tous les Evêques de la Province. Il n'en fut que plus aigri; mais une blessure qui le mit hors de combat, l'obligea de se retirer dans son Château de Marle. Pour la tour ou le Château d'Amiens qu'Adam défendoit, les Bourgeois ne purent jamais s'en rendre les maîtres. Le Roi vint à leur secours, & ne put le prendre que par la famine, après quoi il le fit raser (*a*).

Violences de Thomas de Marle.

La désolation où ces guerres mirent la Ville & le Diocese d'Amiens, & les crimes dont elles furent la cause, donnerent tant de chagrins à S. Godefroi, qu'il résolut d'abdiquer l'Episcopat, & de se retirer à la Chartreuse de Grenoble pour y vivre le reste de ses jours avec les SS. Solitaires, dont la réputation s'étoit déja répanduë dans toute la France. Guigue personnage distingué par sa prudence & par sa rare

S. Godefroi Evêque d'Amiens quitte son Siege & se retire à la grande Chartreuse.

Vit. S. Godefrid. l. 3. c. 8.

(*a*) Guibert de Nogent nous apprend que cette tour étoit appellée *Castilio* : ce qui me porte à croire qu'elle étoit bâtie vers l'endroit où est l'Eglise dite *S. Firmin en Castillon.*

Vers l'An 1113. pieté, en étoit alors Prieur. Il reçut le S. Evêque avec joye, & lui assigna une Cellule, sans cependant oser le recevoir au nombre de ses Religieux, dans la crainte que le Pape ne le trouvât mauvais.

Godefroi ne songea dans ce desert qu'à reünir les douceurs de la contemplation aux rigueurs de la

Concile de Beauvais. penitence. Ayant sçu que Conon Legat du S. Siége devoit tenir un Concile à Beauvais l'an 1114, il y envoya sa renonciation à l'Episcopat. Le Concile étant assemblé, les Citoyens d'Amiens y envoyerent aussi des Députés pour se plaindre de ce que leur Evêque les avoit abandonnés, & demander la permission d'en élire un autre. Radulfe Archevêque de

Vita Godef. l. 3. c. 9. Rheims leur dit: » Avec quel front osez-vous nous » faire cette proposition, vous qui par vos désor- » dres avez chassé de vôtre Ville un Prelat orné de » toutes les vertus? Pouvez-vous vous flater d'en trou- » ver jamais un semblable? L'avez-vous vû jamais » s'ecarter des Regles de la plus exacte pudeur, ven- » dre les Bénéfices ou chercher d'autres gains sor- » dides »? Ils répondirent qu'ils avoient reconnu que Godefroi n'avoit jamais donné lieu de le soupçonner de ces vices, & qu'au contraire il avoit toûjours édifié son peuple. » Allez donc, reprit l'Archevêque, » cherchez ce S. homme en quelque lieu qu'il soit, » & ramenez-le avec vous. Car je prends le Seigneur » Jesus à témoin, que tant que Godefroi aura un » soufle de vie, vous n'aurez pas d'autre Evêque.

Sur ces entrefaites on apporta au Concile des Lettres de Godefroi, par lesquelles il marquoit que son indignité l'avoit obligé de renoncer à l'Epis-

copat; qu'il avoit à la verité tâché d'enseigner bien son peuple, mais qu'il l'avoit scandalisé par sa conduite, & ainsi il exhortoit son peuple à se choisir un autre Evêque. A la lecture de cette Lettre, les Evêques du Concile, touchés des sentimens que l'humilité inspiroit à un si saint Evêque, ne purent retenir leurs larmes. Ils ne statuerent rien alors; mais ils convinrent de se rendre à Soissons pour la Fête de l'Epiphanie, afin de décider cette affaire, & quelques autres qui les appelloient en cette Ville.

Vers l'An 1113.

Concile de Beauvais.

Les Evêques étant assemblés à Soissons au jour marqué, furent d'avis de rappeller S. Godefroi à son Eglise. Ils manderent à Soissons par ordre du Roi, Henri Abbé du Mont S. Quentin & un Moine de Clugni d'une grande réputation nommé Hubert. Ils les envoyerent à la grande Chartreuse avec des Lettres pour Godefroi & pour les Chartreux. Ils prioient ceux-ci & leur ordonnoient de renvoyer incessamment le S. Evêque à son Eglise. Dans la Lettre qu'ils écrivirent à Godefroi, ils lui faisoient des reproches de ce qu'il avoit abandonné ainsi son troupeau contre les Canons, & lui marquoient qu'il offensoit beaucoup plus le Seigneur, en laissant ses oüailles sans conducteur, qu'il ne pouvoit mériter en menant la vie la plus austere dans une solitude. Enfin ils lui ordonnoient de venir reprendre le gouvernement de son Eglise.

Concile de Soissons.

Vit. S. Godef. l. 3. c. 10.

Godefroi obligé de quitter la Chartreuse.

Godefroi ayant reçu ces Lettres, se jetta aux pieds de ses chers Chartreux, en les conjurant avec larmes de ne pas permettre qu'on l'arrachât d'avec

Vers l'An 1113. eux. Ils pleurerent avec lui : mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient résister à l'autorité du Roi & à celle des Evêques. Ainsi ils le congedierent malgré eux & malgré lui. Il demeura dans la Chartreuse depuis la Fête de S. Nicolas sixiéme Decembre jusqu'au commencement du Carême. Avant que de se rendre à Amiens, il alla à Rheims où le Legat Conon tenoit un nouveau Concile. L'Archevêque Radulfe presenta Godefroi aux Prelats assemblés. On fut surpris de voir l'état où les macérations l'avoient réduit. Car il étoit si extenué par ses austerités, qu'à peine pouvoit-il se soûtenir. Le Legat qui présidoit au Concile, lui fit une réprimande assez vive sur ce qu'il avoit quitté son Siege, & lui ordonna d'y retourner incessamment. Godefroi obéit avec humilité. Il fut reçu à Amiens avec de grandes démonstrations de joie, mais il mourut peu de temps après, comme nous le dirons en son lieu.

Concile de Rheims. *Vita Godef. l. 3. c. 11.*

Nous n'avons plus les Actes des divers Conciles que Conon tint en France. Le sujet principal étoit de remedier aux troubles de l'Eglise à l'occasion des Investitures accordées par violence à l'Empereur Henri V : ce qui n'empêchoit pas qu'on n'y traitât aussi de plusieurs affaires occurrentes. Il n'y a pas lieu de douter, par exemple, que dans le Concile de Beauvais, & dans celui de Soissons, dont nous venons de parler, on n'ait pris des mesures pour arrêter le progrès d'une nouvelle Secte de Manichéens qu'on venoit de découvrir dans le Soissonnois. Ces Sectaires dogmatisoient en sûreté dans quelques Villages du Diocese de Soissons, par la connivence de

Jean Comte de cette Ville, qui étoit un homme ſans religion. Ils enſeignoient que le Fils de Dieu incarné pour nous n'étoit qu'un phantôme; que le Baptême conferé aux enfans ne leur ſervoit de rien; que le Mariage étoit une abomination; qu'il n'étoit pas permis de manger de rien qui eût eu vie, & qu'il ne falloit faire aucune diſtinction entre les Cimetieres & toute autre terre. Leurs mœurs étoient encore plus abominables que leur doctrine. Ils tenoient leurs conventicules pendant la nuit dans des lieux cachés; & après quelques cérémonies de leurs infames myſteres, ils éteignoient toutes les lumieres & ſe livroient enſuite à la brutalité de leurs paſſions. Rien n'eſt plus cruel que la ſuperſtition & la débauche. Ces infames hérétiques tuoient quelquefois de jeunes enfans, en brûloient les corps; & des cendres ils en compoſoient une ſorte de pain, qu'ils faiſoient manger à ceux qu'ils initioient à leur Secte. En un mot, c'étoient de fideles diſciples des hérétiques d'Orleans, dont nous avons parlé dans le tome précédent.

Vers l'An 1113. *Guibert. de Vit. ſua. l. 3. c. 16.*

Secte de Manichéens découverte à Soiſſons.

Jean Comte de Soiſſons qui étoit un impie declaré, protegeoit ouvertement ces Sectaires, & il ſoûtenoit comme eux que les femmes devoient être communes. Quand celui qui commande, n'a point de Religion, l'impieté fait bien des progrès.

Ibid. c. 15.

La protection de ce méchant homme, inſpira plus de hardieſſe aux Manichéens, qui croyant n'avoir plus rien à craindre, s'obſerverent moins. Ils furent bientôt découverts par la vigilance de Liſiard Evêque de Soiſſons. Le Chef de ces hérétiques étoit

Vers l'An 1113. un nommé Clementius de Bussi-le-long, Village proche de Soissons, homme sans lettres, & par là même plus entêté. Il fut arrêté avec son frere Ebrard & une femme qu'ils avoient engagée dans la même secte. On les présenta à l'Evêque, & on les accusa devant lui d'être hérétiques & de tenir des assemblées particulieres. Clementius, s'entendant appeller *Hérétique* dit à l'Evêque : » Seigneur, n'avez-vous » pas lu ces deux mots dans l'Evangile, *Beati eritis* ? » Car il étoit si ignorant, qu'il croyoit que le mot *eritis* signifioit *Hérétique*, & que Nôtre-Seigneur avoit dit par là, *heureux les hérétiques*.

Guib. l. 3. de Vit. sua. c. 16.

L'Evêque les interrogea juridiquement sur leur creance, & sur leurs assemblées. Ils ne purent nier qu'ils n'en tinssent de secrettes : mais ils nierent avec beaucoup d'impudence tous les dogmes pernicieux qu'ils enseignoient. L'Evêque leur demanda nommément ce qu'ils pensoient du Baptême des enfans: ils répondirent : » Nous pensons ce que vous enseignez ; ils firent la même réponse à quelques questions que leur proposa Guibert Abbé de Nogent qui étoit present, & de qui nous avons la relation de ce qui se passa à ce sujet. Cet Abbé voyant qu'on ne pouvoit faire avoüer leurs erreurs à ces malheureux, parceque suivant la maxime des Priscillianistes le parjure ne leur coûtoit rien, dit à l'Evêque : » Puisque vous avez des témoins (a) qui les ont » entendus dogmatiser, faites-leur subir l'épreuve du jugement

Hérétiques condamnés à subir l'épreuve de l'eau froide.

(a) On lit dans l'édition du P. Dacheri *quoniam absunt testes*. Mais il me paroit certain qu'il faut lire *adsunt*, la suite le démontre. Car Guibert ajoute incontinent après, qu'il y avoit là une Dame que ces hérétiques avoient séduite pendant un an, & un Diacre qui avoit entendu Clementius debiter ses dogmes pernicieux.

jugement de Dieu. On choisit pour les convaincre ce qu'on nomme le jugement de l'eau froide. Vers l'An 1113.

L'Evêque célébra donc la Messe, & communia les accusés en leur disant : » Que le Corps & le » Sang de Jesus-Christ vous servent d'épreuve. » Ensuite le Prelat accompagné de Pierre son Archidiacre, alla en procession à la cuve pleine d'eau qui devoit servir à l'épreuve. Il récita les Litanies avec larmes ; & après les exorcismes en usage pour ces sortes d'épreuves, il fit jurer les accusés qu'ils n'avoient ni cru, ni enseigné rien de contraire à la foi Catholique. Après quoi on jetta Clementius dans la cuve, où il surnagea comme un rameau, ce qui le fit juger coupable. Alors Ebrard ne voulut pas attendre qu'on le mît dans l'eau. Il confessa publiquement ses erreurs, sans cependant en marquer de repentir : c'est pourquoi il fut mis en prison avec son frere Clementius. On prit dans la foule que ce spectacle avoit attirée, deux autres hérétiques du Village de Dormans, & ils furent aussi resserrés en prison. L'Evêque de Soissons avant que de rendre sa Sentence, alla avec l'Abbé Guibert au Concile qui se tenoit alors à Beauvais, pour consulter les Peres du Concile sur ce qu'il avoit à faire. Mais pendant son absence le peuple de Soissons craignant la douceur des Juges Ecclesiastiques, força la prison, en enleva les Hérétiques, & les brûla vifs hors de la Ville.

Hérétiques brûlés vifs par le peuple de Soissons.

Le Concile de Beauvais que Lisiard alla consulter, est celui que le Legat Conon y tenoit, quand on reçut des Lettres de S. Godefroi, & l'on en indiqua un autre à Soissons pour être plus à portée de combat-

L'An 1113. tre les restes de cette Secte. Elle n'osa plus se montrer dans ces cantons; cependant on ne put s'applaudir de l'avoir éteinte. L'hérésie est une hydre: à peine en a-t-on coupé une tête, qu'il en renaît une autre. Les coups qu'on venoit de porter à celle dont nous parlons, la rendirent plus timide & plus artificieuse. Mais après s'être quelque temps répanduë sourdement, on la vit reparoître dans la Bretagne & dans l'Aquitaine, ainsi que nous le dirons dans la suite.

Malgré ces orages passagers que l'esprit d'erreur & de ténebres excitoit de temps en temps pour éteindre la lumiere de la foi dans quelques-unes de nos Provinces, la Religion continuoit d'y produire les plus précieux fruits de sainteté, sur-tout par l'établissement de quelques nouveaux Ordres Religieux, qui s'accrurent ou qui se formerent alors, & qui furent comme des corps de réserve pour la défense de l'Eglise, & des asyles toûjours ouverts à la pieté, pour l'édification des peuples & pour la gloire de la Religion.

On n'avoit vû jusqu'alors, à proprement parler, que deux sortes de Religieux; les uns qui réünissant les fonctions de la vie Cléricale avec les exercices de la vie Cénobitique, étoient destinés à travailler au salut du prochain, & à leur propre perfection; les autres qui faisant profession de la vie Monastique sous divers Instituts, devoient par leur état s'ensevelir dans la retraite, & s'y dévoüer aux austerités de la pénitence, uniquement occupés à se combattre eux mêmes, à fuir le monde, & à chanter les loüanges de Dieu. Le Pape Pascal II érigea l'an 1113 un nouvel

Ordre militaire de Chevaliers de S. Jean de Jerusalem.

Ordre, qui eſt en même-temps Religieux & Militaire, & dans lequel on vit l'alliance de la pieté & de la bravoure, de l'humilité chrétienne & de la fierté martiale, des exercices de la charité avec ceux de la guerre. Les ſujets qui le compoſent, font profeſſion d'être tout à la fois de fervens Religieux & de généreux guerriers. Mais ils ne ſont deſtinés par leur Inſtitut qu'à combattre les ennemis du nom Chrétien ; & les palmes qu'ils cueïllent, ne doivent être teintes que du ſang des Infideles. Je parle de l'Ordre militaire des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, qui par les premiers Inſtituteurs auxquels il doit ſa naiſſance, appartient à l'Egliſe de France. En voici l'origine. L'An 1113.

Origine de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Dès avant la conquête de Jeruſalem des Marchands d'Amalfi Ville d'Italie, faiſant leur négoce en Egypte, obtinrent du Soudan la permiſſion d'établir un Hôpital à Jeruſalem, pour y recevoir les Pélerins Chrétiens, & leur épargner par là une partie des avanies & des mauvais traitemens qu'ils avoient à eſſuyer des Sarrazins, & même des Grecs Schiſmatiques. Ils firent bâtir en l'honneur de la Vierge une Egliſe proche le S. Sépulchre, où ils mirent des Moines Latins, & cette Egliſe fut nommée *Sainte Marie la Latine*. On établit auprès, deux Hôpitaux, un pour les hommes Pélerins, dédié en l'honneur de S. Jean-Baptiſte, & un autre en l'honneur de Sainte Magdelaine pour les femmes qui venoient viſiter les SS. lieux. Le Bienheureux Gerard natif de Martigues en Provence, perſonnage d'une grande prudence & d'une grande vertu, étoit Directeur de l'Hôpital de S. Jean, quand les Chrétiens ſe

L'An 1113. rendirent maîtres de Jerusalem. Godefroi de Boüillon charmé de la pieté de ceux qui sous la conduite de Gerard, s'étoient devoüés au service des malades & des Pélerins, fit de grands biens à l'Hôpital. Son frere Baudoüin qui lui succeda, reconnut aussi l'utilité de cet établissement, & lui accorda sa protection. Comme plusieurs Croisés édifiés de la charité de ceux qui desservoient l'Hôpital, se consacrerent eux & leurs biens au même exercice de pieté; les freres Hospitaliers furent en état, non seulement de loger les Pélerins, mais encore de les défendre & de les escorter contre les avanies des Sarrazins. C'étoient de braves guerriers, à qui la pieté & la cause pour laquelle ils combattoient, inspiroient une nouvelle valeur. Fiers & redoutables ennemis des Sarrazins hors de Jerusalem, ils étoient dans l'intérieur de l'Hôpital d'humbles serviteurs des malades. Austeres à eux-mêmes & pleins d'une généreuse charité pour les autres, ils ne mangeoient que du pain fait de son & de la plus grossiere farine, réservant la plus pure pour la nourriture des malades & des Pélerins.

Jac. Vitriac.

Pour perpétuer ce pieux établissement, Gerard crut qu'il falloit fixer les Freres Hospitaliers par des vœux. Le Patriarche de Jerusalem ayant fort goûté cette proposition, Gerard & ses compagnons firent entre les mains de ce Prelat les trois vœux de Religion. Le Pape Pascal approuva cet Institut par une Bulle, où il marque qu'il met sous la protection speciale du S. Siege & de S. Pierre, l'Hôpital de S. Jean Baptiste de Jerusalem, aussi bien que les Maisons qui en dépendent dans les diver-

ſes parties du monde; & il nomme pour la France la Maiſon de S. Gilles & celle de Bar. Il confirme toutes les donations faites à l'Hôpital, & ordonne qu'après la mort de Gérard, le Superieur ne pourra être élu que par les Freres Profès de l'Hôpital. La Bulle eſt datée de Benevent le 15 de Février l'an 1113. L'An 1113.

Les Hoſpitaliers prirent l'habit noir avec une Croix blanche de linge, terminée par huits pointes. Le B. Gérard ne leur donna d'autre Regle, que des leçons & des exemples d'humilité & de charité. Mais après ſa mort arrivée vers l'an 1118, Raimond du Pui de la Province de Vienne, ayant été élu Grand-Maître, fit pour ſon Ordre des Statuts que j'ai cru qu'on liroit avec plaiſir & avec édification. On y voit que dès ce temps-là les Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem, nommés aujourd'hui Chevaliers de Malte, avoient des Hoſpices ou des Commanderies, dans leſquelles pluſieurs Chevaliers vivoient en Communauté. Voici comment s'explique Raimond dans cette Regle.

Ex Cancell. Ord.

Parmi les preuves de l'Hiſtoire de Malte. T. 1.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem.

» Au nom du Seigneur, Ainſi-ſoit-il : Je Raimond » ſerviteur des pauvres de Jeſus-Chriſt & Superieur » de l'Hôpital de Jeruſalem, de l'avis de tout le » Chapitre des Freres Clercs & Laïques, j'ai dreſſé » ces Statuts dans la Maiſon de l'Hôpital de Jeru- » ſalem. J'ordonne d'abord que tous les Freres qui » ſe dévoüent au ſervice des pauvres, obſervent les » trois vœux qu'ils font à Dieu, ſçavoir la chaſteté, » l'obéiſſance & la pauvreté, c'eſt-à-dire le vœu de » vivre ſans avoir rien en propre, & d'obéïr à ce que » leur commanderont leurs Maîtres ; qu'ils n'exi-

Vers l'An 1113.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

» gent rien comme leur étant dû, si ce n'est du » pain, de l'eau, & le vêtement qu'on leur promet; » & que leur habillement soit vil, parce que les » pauvres desquels nous faisons gloire d'être les ser» viteurs, ne sont couverts que de vieux haillons, » & qu'il est honteux que les serviteurs soient mieux » vêtus que les Maîtres. » Raimond prescrit ensuite divers Reglemens dont voici le précis.

Que les Freres se comportent avec modestie & decence dans l'Eglise; que les Clercs servent à l'Autel revêtus d'Aubes; que le Prêtre soit assisté d'un Diacre, d'un Soûdiacre, & s'il est necessaire d'un autre Clerc, & qu'il y ait jour & nuit du luminaire dans l'Eglise: Que le Prêtre soit revêtu de l'Aube, lors qu'il visite les malades, & qu'il leur porte le Corps du Seigneur, qu'il soit précedé par un Diacre ou un Soûdiacre, ou un Acolythe, portant de l'eau benite & un cierge dans une lanterne.

Quand les Freres feront voyage, qu'ils n'aillent point seuls. Mais qu'ils ayent toûjours un ou deux compagnons, qui leur seront assignés par le Maître, & qu'ils se comportent avec tant de circonspection, qu'ils ne fassent rien qui puisse scandaliser; qu'ils s'observent les uns les autres, pour conserver leur chasteté, sur-tout quand ils seront dans un lieu où il y a des femmes. Ils ne souffriront pas que les femmes leur lavent le visage ou les pieds, ni qu'elles fassent leurs lits.

Quand on les envoyera recueillir des aumônes pour les pauvres, on associera ensemble des Freres Clercs & des Freres Laïques. Ils demanderont l'hos-

pitalité à quelque honnête perſonne par charité. Si on la leur refuſe, ils pourront acheter quelque choſe pour ſe nourrir ; mais ils n'acheteront qu'une ſorte de mets.

Vers l'An 1113.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

En recuëillant les aumônes, ils ne recevront ni gages ni terre; & ils envoyeront ce qu'on aura donné au Maître, qui le fera remettre aux pauvres de l'Hôpital. De toutes les Obediences le Maître aura le tiers du pain, du vin, & des autres nourritures; & ce qui lui reſtera, il le joindra aux aumônes qu'il envoiera à Jeruſalem.

Il n'y aura que ceux qui auront été choiſis par le Maître & par le Chapitre, qui iront recuëillir les aumônes. En quelque Obedience qu'ils aillent, ils y logeront & mangeront comme les autres Freres. Qu'ils ne ſoient jamais dans les ténébres, & qu'en quelque maiſon qu'ils logent, ils ayent de la lumiere devant eux. Nous défendons aux Freres de porter des habits peu convenables à nôtre Ordre, tels que des peaux de bêtes fauves. Ils ne feront que deux repas par jour; & le Mercredi & le Samedi ils ne mangeront pas de chair, non plus que depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâque.

Quand quelqu'un des Freres aura commis quelque faute contre la pureté, ſi ſon peché eſt ſecret, il fera une penitence ſecrete & convenable, telle qu'on la lui impoſera. Mais ſi le peché a éclaté, on le punira dans le lieu où il a peché; & le Dimanche quand le peuple ſort de la Meſſe, on le dépoüillera de ſes habits, & à la vûë de tout le monde, il ſera fouetté par le Maître, ou par le Frere à qui le Maître aura ordon-

Vers l'An 1113.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

né de le faire. S'il promet de se corriger, on le recevra dans la Maison : mais on le traitera comme un étranger pendant un an, après lequel les Freres feront ce qu'ils jugeront convenable.

Pour les autres fautes moins grieves, on ordonne de jeûner au pain & à l'eau, & de manger à terre pendant quarante jours. Si un Frere paroît incorrigible, le Grand-Maître ordonne qu'on le lui envoye à pied, afin qu'il le corrige.

On gardera le silence à table. Personne ne boira après Complies, & les Freres ne parleront point, quand ils seront couchés.

Si on trouve que quelqu'un des Freres ait quelque argent en propre, qu'il ait caché au Maître, on lui attachera cet argent au cou, & le Maître le fera foüetter très rudement en présence de tous les Freres. De plus il le condamnera à quarante jours de pénitence, pendant lesquels il jeûnera le Mercredi & le Vendredi au pain & à l'eau.

Quand un Frere meurt dans une Obedience, tous les Freres offriront pour lui à la Messe un cierge & un écu qui sera pour les pauvres. On chantera pour lui trente Messes. Les Clercs réciteront pour lui le Pseautier, & les Laïques diront cent cinquante *Pater noster* &c.

Tous les Freres en l'honneur de Dieu & de la Sainte Croix porteront des Croix sur leur Chappe & sur leur manteau ; afin que Dieu par la vertu de cet étendart nous délivre des embûches du Démon. Tels furent les premiers Statuts de l'Ordre Militaire des Hospitaliers de S. Jean, dits aujourdhui Chevaliers de Malte.

Les

Les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem furent dans la suite la plus ferme défense de la terre Sainte. Le Royaume de Jerusalem environné de toutes parts de puissans ennemis, ne se soûtenoit que par la valeur des Heros qui voloient à son secours. Godefroi de Bouillon qui l'avoit conquis, & qui en fut le premier Roi, étoit mort dès l'an 1100, après avoir été l'admiration de son siecle, la gloire de la France, & celle de la Religion, autant par ses vertus Chrétiennes, que par ses qualités héroïques. Sa modestie fut encore plus grande que les honneurs où sa bravoure l'éleva. Contraint d'accepter le Royaume de Jerusalem, il refusa toûjours d'en porter la Couronne, disant qu'il ne convenoit pas à un Chrétien, d'en porter une Royale dans un lieu, où Jesus-Christ n'en avoit porté qu'une d'épines. Vers l'An 1113.

Baudoüin son frere qui étoit Comte d'Edesse, lui succeda. Il avoit la bravoure de Godefroi, mais il n'en eut pas la prudence; & quelques combats où une valeur témeraire l'avoit engagé, mirent en danger son Royaume. Les François n'omirent rien pour conserver une conquête dont ils avoient eu la principale gloire. Une nouvelle armée de Croisés partit l'an 1102 sous la conduite de Guillaume Comte de Poitiers, d'Etienne Comte de Blois, & de plusieurs Seigneurs François. Mais cette armée fut presque entierement défaite par les Turcs, & il n'en arriva à Jerusalem qu'une partie.

Boëmond Prince d'Antioche étoit venu en Italie, & de là en France l'an 1105. Il y épousa la Princesse Constance fille du Roi Philippe. Le mariage se fit à

Vers l'An 1113. Chartres ; & après la cérémonie Boëmond monta dans la tribune devant l'Autel de la Vierge, & racontant ses exploits & ses avantures avec une éloquence vive & militaire, il exhorta l'illustre & nombreuse assemblée qui l'écoutoit, à secourir la Palestine. Le Pape Pascal avoit envoyé avec lui en qualité de Legat Brunon Evêque de Segni, qui tint pour le même sujet un Concile à Poitiers, où Boëmond harangua encore, pour animer les Seigneurs à prendre la Croix pour la délivrance des Chrétiens, qui gémissoient dans les fers des Sarrasins. Il avoit lui-même été prisonnier de ces Barbares ; & il avoit fait vœu que s'il en étoit délivré, il iroit en pélerinage à S. Leonard du Poitou. Il acquitta son vœu, & suspendit au tombeau de ce Saint des chaînes d'argent en témoignage de la délivrance de sa captivité.

Orderic. l. XI. p. 817.

Gaufrid. Vosiens. t. 2. Bibl. Labb. p. 297.

On fit dans toute la France de grands honneurs à Boëmond, & plusieurs Seigneurs le prioient de tenir leurs enfans sur les sacrés Fonts. Il les nommoit Marc, qui étoit son nom. Car Boëmond n'étoit qu'un sobriquet, que son pere lui avoit donné à l'occasion d'un conte qu'on faisoit d'un Geant fabuleux, appellé Boëmond. Le Prince d'Antioche ayant levé de bonnes troupes en France & en Italie, repassa en Orient, où il continua à faire des exploits dignes de sa réputation. Mais il mourut dans la Poüille quelques années après à un second voyage qu'il fit en Italie ; & le brave Tancrede son neveu ne lui survêcut pas long-temps.

Order. l. XI.

Les Freres Hospitaliers, autrement, les Chevaliers de S. Jean, qui ne se distinguoient pas moins

par leur bravoure que par leur pieté, parurent remplacer ces heros, & devinrent bientôt la terreur des Sarrasins, la sauvegarde des Pélerins, & comme le rempart de Jerusalem. Aussi cet Ordre Militaire se multiplia considerablement en peu de temps, & acquit dans tous les Royaumes d'Occident de grands biens, qui furent employés à la défense des lieux SS, & au soulagement des malades. Vers l'An 1113.

Les Solitaires de la Chartreuse qui ne livroient de combats qu'aux ennemis domestiques du salut, commençoient aussi à se multiplier par divers établissemens. Cet Institut dont la solitude, la pénitence, & la contemplation sont l'ame, donnoit à la France une édification qui en facilita le progrès. Cependant cet Ordre n'avoit encore aucune Regle écrite. L'esprit de S. Bruno qui animoit ces SS. Religieux, leur en tenoit lieu. On craignit néanmoins que la ferveur ne venant à diminuer, on ne se relâchât des observances que le S. Instituteur avoit établies. C'est pourquoi S. Hugues Evêque de Grenoble, qui s'interessoit toûjours à la conservation d'un établissement, auquel il avoit tant contribué, pria Guiguon, ou Guigues cinquiéme Prieur de la grande Chartreuse, de mettre par écrit les usages de son Ordre. Guigues le fit par un Recueil qui contient 80. Chapitres, & qui est adressé à Bernard Prieur de la Chartreuse des Portes, à Humbert Prieur de celle de S. Sulpice, & à Milon Prieur de Majoréve. Les six premiers Chapitres renferment les observances touchant l'Office Divin. Voici un précis de ce qu'il y a de plus remarquable dans les autres.

Vers l'An 1113.

Premiers Statuts des Chartreux. *C. 7. Consuetud. Guig. t. 1. Ann. Carthus.*

Tous les Samedis après None, les Freres s'assembleront dans le Cloître, pour vacquer à la lecture, ou faire d'autres choses qui leur paroîtront necessaires ; & ils se confesseront ce jour là au Prieur, ou à ceux que le Prieur aura marqués. Le Dimanche après Prime, on tiendra le Chapitre. Après quoi les Freres étant retournés dans leurs Cellules, on sonnera la Messe, à moins que le Prêtre n'ait quelque empêchement, qui la fasse differer jusqu'à l'heure de Tierce. Après None, ils s'assembleront dans le Cloître pour s'entretenir de choses utiles, & pendant ce temps-là ils demanderont au Sacristain de l'encre, du parchemin, des plumes, du crayon, & des livres, soit pour les transcrire, soit pour les lire. Ils recevront aussi du Cuisinier des légumes, du sel, & les autres choses necessaires ; & après souper on leur donnera à chacun un pain bis (*a*) comme à des pauvres de Jesus-Christ.

C. 9. On ne rasera les Freres que six fois l'an, c'est-à-dire, les veilles de Pâque, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaints, de Noël, du Mercredi des Cendres ; & ils garderont le silence pendant qu'on les rasera. Les veilles de S. Jacques, de S. Laurent, de S. Barthelemi, de S. Mathieu de S. Simon & S. Jude on ne dira pas la Messe. Dans les autres Fêtes de douze Leçons, quand on ne dit pas de Capitule, on ne dit pas la Messe. On ne laissera entrer dans le Chœur

(*a*) Il y a dans le texte *singulas tortas*. On voit par un article du 34. Chapitre que *torta* est du pain bis, car on y dit *Panis quamvis de tritico torta est : album enim panem non edimus*. On donne encore aujourd'hui aux Chartreux un morceau de pain bis avec du pain blanc, comme le remarque Dom Innocent Prieur de la grande Chartreuse dans son Commentaire sur *les Coutumes de Guigues*.

que les Hôtes qui ſont Religieux, avec leſquels il eſt permis de parler dans le Cloître. L'An 1113.

Premiers Statuts des Chartreux.

Quand un Frere eſt à l'extremité, la Communauté s'aſſemble pour le viſiter. Le Prêtre en entrant jette de l'eau benite, & il dit : *La paix à cette maiſon*; enſuite le malade ſe confeſſe. Après l'abſolution le Prêtre dit, *Salvum fac ſervum tuum*, &c. Enſuite on récite les Pſeaumes Penitentiaux, & après chaque Pſeaume on lui fait une onction de l'huile des malades. Après quoi on lui eſſuye la bouche; & tous les Freres vont lui donner le baiſer, pour lui dire adieu. Il reçoit enſuite le Viatique, pendant que les aſſiſtans chantent *Hoc Corpus*, &c. Dès qu'il entre en agonie, la Communauté ſe raſſemble, à moins qu'on ne ſoit actuellement à l'Office. En ce cas le Prieur & quelques Religieux qu'il nommera, ſe rendront auprès du mourant, le mettront à terre ſur la cendre benite, & réciteront les Litanies. Le jour qu'on enterre un mort, les Freres pour ſe procurer quelque conſolation, mangeront enſemble, & ils feront deux repas; à moins que ce ne ſoit un jour de jeûne d'Egliſe. Toutes les ſemaines on dira une Meſſe, tant pour les bienfaiteurs que pour ceux qui demeurent en ce lieu, & généralement pour tous les fideles trépaſſés : » Car, dit Guigues, on chante ici rarement la Meſſe; parce que nôtre principale étude eſt d'obſerver le ſilence & de garder la ſolitude de nôtre Cellule. Nous croyons que parmi les exercices de la diſcipline réguliere, rien n'eſt plus difficile & ne coûte plus à la nature, que le ſilence & la retraite de la ſolitude. Guigues dit dans un autre endroit : » Nous n'approu-

C. 12. C. 14. C. 42.

L'An 1113. » vons pas ceux qui sont toûjours prêts à faire un » bon, repas & à chanter des Messes toutes les fois » que les Seculiers leur offrent quelque argent pour » les morts. Cette coûtume ôte l'abstinence & rend » venales les prieres : car on fait autant de festins, » qu'on chante de Messes. » C'est qu'en effet l'Anniversaire pour un mort étoit communément suivi d'un grand repas ; & nous avons souvent vû dans cette histoire de ces repas fondés.

Premiers Statuts des Chartreux.

15. Le Prieur doit être Prêtre, ou en état d'être promû à la Prêtrise. Il est élu par toute la Communauté après un jeûne de trois jours. Pour donner l'exemple à tous, après avoir passé quatre semaines en sa Cellule dans le Cloître des Moines, il doit en passer une cinquiéme dans la maison des Freres Lais ; mais il ne doit pas sortir hors des limites du desert.

19. On recevra les Hôtes avec charité, & on leur donnera des mets & des lits semblables à ceux qu'on donne aux Moines.

21. Nous ne souffrons pas que les femmes entrent dans l'étenduë des limites de la maison.

27. Nous ne recevons pas d'enfans dans le Monastere, ni de Novices qui n'ayent au moins vingt ans.

28. La plûpart des Moines de la Chartreuse s'occuperont à transcrire des Livres ; afin, dit Guigues, que ne pouvant plus prêcher la parole de Dieu de vive voix, ils le fassent en quelque sorte de la main. On donnoit à chacun tous les instrumens necessaires pour écrire ou pour faire quelque autre mêtier, aussi-bien que les ustenciles pour faire sa cuisine dans sa Cellule ; & on leur fournissoit le bois necessaire pour se chauffer.

Le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi on ne mangeoit que du pain avec du sel, & on ne buvoit que de l'eau. Le Mardi, le Jeudi, & le Samedi, chaque Religieux pouvoit se cuire des légumes; & le Jeudi le cuisinier leur donnoit du fromage, des œufs, ou du poisson. On ne mangeoit en Avent ni œufs, ni fromage: on mêloit toûjours de l'eau au vin qu'on leur donnoit, & il n'étoit pas permis d'en boire de pur. L'An 1115. Premiers Statuts des Chartreux. 33. 34.

Quand il survient quelque affaire importante, le Prieur assemble la Communauté, écoute tous les avis, & fait ensuite ce qu'il juge convenable. 37.

Nous nous servons rarement, dit Guigues, de médicamens, excepté de cauteres & de la saignée. Nous sommes saignés cinq fois l'an, sçavoir, après l'Octave de Pâque, après la S. Pierre; la seconde semaine de Septembre, la semaine qui précede l'Avent, & celle qui précede la Quinquagesime; & toutes les fois que nous sommes saignés, nous faisons deux repas trois jours de suite, & le premier jour, nous nous assemblons pour conférer ensemble. 39.

Nous ne nous servons pas à l'Autel d'ornemens ni de vases d'or ou d'argent, excepté le Calice, & le Chalumeau pour prendre le Sang du Seigneur. 40.

Guigues ajoûte ensuite pour les Freres Convers des Regles qui sont peu différentes de celles des Moines; & il marque qu'il n'y avoit à la Chartreuse que treize Religieux de Chœur, que le nombre des Convers étoit fixé à seize. Mais qu'il y en avoit alors un plus grand nombre, parce que plusieurs étoient vieux & infirmes.

Guigues n'avoit donné à ces Reglemens que le

L'An 1113. nom de Coûtumes ou d'Obſervances, mais on leur donna dans la ſuite le nom & l'autorité de Statuts; & ils ont ſervi de fondemens à tous ceux qu'on a dreſſés dans la ſuite, pour rappeller à l'ancien eſprit de l'Ordre les Chartreux qui paroiſſoient s'en être écartés. Il nous reſte de Guigues quelques Lettres pleines de ſentimens d'une tendre pieté, & des Méditations qu'on peut voir dans la Biblioteque des PP.

Guigues étoit originaire de S. Romain au Dioceſe de Valence. Il ſucceda l'an 1110 à Jean de Toſcane dans le gouvernement de la Chartreuſe, & par ſa pieté & ſa ſageſſe, il contribua beaucoup à la propagation de cet Inſtitut. On fonda de ſon temps la Chartreuſe des Portes, celle de Durbon, celle du *Mont-Dieu*, & quelques autres.

L'Ordre de Vallombreuſe établi en France.

L'Ordre de Vallombreuſe fondé en Italie au ſiecle précedent par S. Jean Gualbert *(a)* commencoit auſſi à ſe répandre dans la France. Un Seigneur François revenant du pelerinage de Jeruſalem repaſſa par l'Italie, & obtint du Pape des Reliques des SS. Corneille & Cyprien, avec quelques Moines de Vallombreuſe, auxquels il promit de donner un établiſſement. André Prieur d'un Monaſtere de cet Ordre en Toſcane étoit à la tête de cette Colonie. Le Seigneur François leur donna les Reliques de S. Corneille, & leur bâtit un Monaſtere en un lieu ſitué ſur les confins du Dioceſe d'Orleans & de celui de Bourges, & qui fut nom-

Patriarch. Bitaric.

(a) Le P. Mabillon tome quatriéme de ſes Annales p. 350. rapportant une Donation faite au Monaſtere de S. Miniat, laquelle eſt ſignée d'un Moine appellé Jean qui étoit Prêtre, ſoupçonne que c'eſt S. Jean Gualbert. Mais S. Jean Gualbert non ſeulement ne fut jamais Prêtre, mais par humilité il ne voulut recevoir aucun Ordre, pas même celui de Portier: c'eſt ce que les Auteurs de ſa Vie diſent en termes formels.

mé

mé *Cornilli les contres* à cause des Reliques de S. Corneille. André établit plusieurs autres Prieurés de son Institut, & il se retira ensuite dans une forêt du Berri, où par les liberalités des Seigneurs voisins, il bâtit l'Abbaye de Chezal-Benoît dont il fut premier Abbé. Ce Monastere devint dans la suite le Chef d'une Congrégation de son nom, laquelle a été reünie à la Congrégation de S. Maur. André mourut saintement à Chezal-Benoît le 21 Janvier l'an 1112, ainsi que nous l'apprenons de la Lettre circulaire, que ses Religieux écrivirent pour annoncer sa mort & demander pour lui des prieres. Ils y font un bel éloge de ce S. Abbé.

L'An 1113. *Order. l. 8. p. 714.* Fondation de Chezal-Benoit. *T. 2. Spicil. p. 518.*

Quant au nouvel Institut de Cîteaux, quoiqu'il fût fort renommé par l'austérité de sa réforme, il demeura plusieurs années sans faire de progrès sensibles. C'étoit un arbre qui jettoit de profondes racines, avant que de s'élever & d'étendre ses branches. Mais quand cet Ordre eut demeuré quelque temps obscur, content de servir Dieu par l'humilité & la pauvreté, Dieu sembla prendre plaisir à l'exalter & à le glorifier par tout ce que la vertu peut avoir de plus éclatant aux yeux des hommes. Depuis l'établissement du Monastere de Cîteaux par S. Robert de Molême, on avoit toûjours été édifié de la pieté de la solitude de ces SS. Religieux: mais on étoit encore effrayé de leurs austerités & de la rigoureuse pauvreté qu'ils observoient ; lorsque l'an 1113, année bien glorieuse à la Religion, & en particulier à l'Ordre Monastique, un jeune Seigneur nommé Bernard, alla s'y consacrer à toutes les rigueurs de la pénitence

L'An 1113. avec trente Compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu, & qu'il conduisit à Cîteaux comme de précieuses dépoüilles, qu'il enlevoit au monde en le quittant.

Commencemens de S. Bernard.

Bernard nâquit à Fontaines en Bourgogne d'une famille distinguée par sa noblesse. Il étoit fils de Tescelin Seigneur de ce lieu, & d'une Dame nommée Aleth originaire de Montbar. Le pere & la mere avoient l'un & l'autre une grande pieté. Aussi Dieu versa-t-il les plus abondantes bénédictions sur leur mariage. Ils eurent sept enfans, six garçons & une fille, que la mere voulut tous nourrir elle-même; afin qu'ils suçassent d'elle avec son lait son amour pour la vertu. Etant enceinte de Bernard, elle eut un songe, où il lui parut qu'elle portoit dans son sein un petit chien qui commençoit à abboyer. Ce songe l'effraya : mais un S. homme la rassûra, en lui prédisant que l'enfant qu'elle mettroit au monde, seroit un chien fidele du troupeau du Seigneur, qui ne cesseroit d'abboyer contre les loups, & qu'il auroit un talent rare pour annoncer la parole de Dieu.

Sa famille.

Vit. Bernardi Auct. Guillel. c. 2.

Education de S. Bernard.

La pieuse Dame consolée par cette prédiction, fit élever Bernard avec un grand soin, & le donna aux Chanoines de Châtillon, pour lui enseigner les Lettres. La beauté de son esprit étonna ses Maîtres, & sa pieté les édifia encore plus. Quelque jeune qu'il fût, il donnoit aux pauvres tout l'argent qu'il pouvoit avoir, & il montroit un tendre amour pour la priere & pour la mortification. Dieu se communiqua même à lui dès son enfance par des faveurs singulieres.

La pieuse mere voyoit avec une sensible consola-

tion de si saintes inclinations dans le cœur du jeune Bernard & de ses autres enfans. Mais quand elle les eut élevés si saintement, Dieu l'appella à lui. Elle mourut le premier jour de Septembre, on ne sçait quelle année; & elle fut enterrée dans l'Eglise de S. Benigne de Dijon, d'où elle fut dans la suite transferée à Clairvaux.

L'An 1113.

Mort d'Aleth mere de S. Bernard.

Bernard en perdant les bons exemples de sa mere, n'en oublia pas les leçons. Il entra dans le monde avec tous les avantages & les talens qui peuvent rendre le monde aimable à un jeune Cavalier, & le faire aimer lui-même du monde. Sa noblesse qui étoit une des plus illustres de la Bourgogne, son esprit vif & cultivé, la sagesse & la prudence qu'il sçavoit allier avec la jeunesse, lui concilioient l'estime de ceux qui le connoissoient, tandis que la douceur de ses mœurs, l'agrément de sa conversation, & les graces de son visage, relevées par une modestie naturelle, les prévenoient en sa faveur, & inspiroient de l'amitié pour lui. Mais parmi les avantages dont il étoit doüé, il en avoit de dangereux qui exposerent sa vertu à de grands perils. La beauté, même avec la vertu, est encore un écueil: celle de Bernard mit sa chasteté à des épreuves bien délicates. Une Dame chez qui il logea un jour, conçut pour lui une passion criminelle, & elle porta l'impudence jusqu'à venir la nuit à son lit. Le pieux jeune homme l'ayant apperçûë, ne lui répondit qu'en criant au voleur de toute sa force; de sorte que ses cris redoublés éveillerent toute la maison. La Dame passionnée se retira couverte de confusion, mais elle ne se rebuta point; &

Caractere du jeune Bernard.

Tentation où fut exposée la chasteté de Bernard.

Guillel. Vit. Bern. l. 1. c. 3.

L'An 1113. ſa paſſion plus forte que la honte, la fit revenir juſqu'à trois fois pour ſolliciter Bernard au peché. Il ne lui répondit qu'en criant toûjours au voleur ; parce que cette femme vouloit lui enlever le précieux tréſor de ſa virginité.

Bernard le conſervoit avec tant de ſoin, qu'ayant un jour arrêté les yeux trop attentivement ſur une femme, il alla auſſi-tôt pour s'en punir ſe plonger dans un étang voiſin, & y demeura juſqu'à ce qu'il eut éteint la derniere étincelle du feu impur dont il avoit reſſenti quelques impreſſions. Depuis ce temps-là il fit un pacte avec ſes yeux de ne jamais regarder en face une perſonne du ſexe.

Vocation de S. Bernard à la vie Religieuſe.

Guill. vit. Bern. c. 3.

Les dangers où Bernard ſe voyoit expoſé dans le monde, lui inſpirerent aiſément le goût de la retraite & de la ſolitude. L'auſtérité de la vie des Moines de Cîteaux qui rebutoit tant de perſonnes, fut pour lui un attrait, & il prit la réſolution de s'y retirer. Il s'ouvrit de ſon deſſein à ſes freres, qui n'omirent rien pour l'en détourner. Ce qu'ils lui dirent, l'ébranla : mais le ſouvenir de ſa chere mere qu'il croyoit voir lui reprocher ſa lâcheté, l'animoit. La grace & la nature ſe livroient de rudes combats dans ſon cœur, & la victoire étoit encore incertaine, lors qu'étant entré dans une Egiſe en allant voir ſes freres, qui étoient à l'armée du Duc de Bourgogne au ſiege de Grancei, il pria le Seigneur avec larmes de lui faire connoître ſa ſainte volonté. Dès ce moment il fut tellement confirmé dans ſa vocation, que toutes ſes inquiétudes ceſſerent, & il ne ſongea plus qu'à embraſer les autres du feu dont il brûloit.

Bernard commença par ses freres qu'il entreprit de gagner tous à Dieu, excepté le dernier qui étoit encore trop jeune, & qu'il jugea à propos de laisser dans le monde pour consoler son pere dans sa vieillesse. Gualderic son oncle Seigneur de Toüillon, qui étoit un brave guerrier, fut le premier qui se rendit à ses exhortations. Barthelemi frere cadet de Bernard, & qui n'étoit pas encore en âge de porter les armes, se laissa gagner le même jour. André qui étoit aussi frere cadet de Bernard, & qui faisoit alors sa premiere campagne, avoit beaucoup de peine à se rendre, lors qu'il s'écria tout-à-coup : *Je vois ma mere.* Le souvenir de cette pieuse Dame fit évanoüir toutes ses difficultés ; & il ne balança plus à renoncer à la milice séculiere pour se faire soldat de Jesus-Christ.

L'An 1113.

S. Bernard gagne à Dieu son oncle & ses freres.

Guill. vit. Bernard. c. 3.

Gui qui étoit l'aîné, avoit plus d'obstacles que les autres, parce qu'il étoit marié. Cependant après avoir délibéré quelque temps, il répondit à Bernard qu'il le suivroit dans la Religion, supposé que sa femme y consentît : ce qu'il n'avoit pas lieu d'espérer d'une jeune Dame, qui avoit des enfans en bas âge à élever. Mais Bernard l'assura qu'elle y consentiroit, ou qu'elle mourroit bientôt. En effet cette Dame ayant refusé son consentement à la retraite de son mari, tomba dangereusement malade. Elle reconnut alors sa faute, consentit que son mari embrassât la vie monastique, fit elle-même vœu de chasteté ; & quand elle eut été guérie elle se fit Religieuse à Lairé proche de Dijon.

Conversion de Gui frere aîné de S. Bernard.

Gerard qui étoit le second frere de Bernard, fit plus de résistance. C'étoit un jeune Cavalier fort accompli, estimé pour sa bravoure & fort aimé pour ses

Vocation de S Gerard frere de S. Bernard.

L'an 1113. belles qualités. Il se moqua d'abord des exhortations de Bernard, qui l'invitoit à se faire Moine avec lui. Mais Bernard plein de foi lui dit; » Il n'y aura que l'af- » fliction qui vous éclairera » & lui mettant la main sur le côté, il ajoûta : » Le jour viendra, & il viendra » bientôt, qu'une lance perçant ce côté, donnera en- » trée jusqu'à vôtre cœur aux avis salutaires que vous » rejettez. » En effet, peu de jours après, Gerard ayant été surpris par ses ennemis, reçut un coup de lance dans le côté, & fut fait prisonnier.

Bernard alla aussi-tôt pour le voir & pour le conso- ler : mais on ne lui permit pas de lui parler. Il lui cria par la porte de la prison : » Mon frere Gerard, sçachez » que nous entrerons bientôt dans le Monastere. Pour » vous, si vous ne pouvez pas nous suivre, soyez ici » Moine, & que vôtre prison soit vôtre Monastere ». Gerard étoit bien changé : ayant été délivré miracu- leusement peu de temps après, il rompit aussi les chaî- nes qui l'attachoient au monde.

Conversion de Hugues ami de S. Bernard.

Bernard ayant gagné à Dieu tous ses freres & son oncle, fit mission auprès des jeunes Seigneurs ses amis & ses parens. La conquête de Hugues de Mâcon lui coûta beaucoup. C'étoit un jeune homme d'une grande Noblesse, qui avoit de grands talens, & dont le monde avoit conçu de grandes espérances. Il étoit ami particulier de Bernard; & quand il apprit sa con- version, il ne put s'empêcher de le pleurer comme un ami qu'il perdoit, & qui mouroit au monde; tandis que Bernard de son côté pleuroit Hugues, comme un ami qui vouloit se perdre avec le monde, dont il pa- roissoit enchanté. Bernard l'étant allé voir pour pren-

dre congé de lui, ils ne purent ſe parler en s'abordant que par les larmes qu'ils verſerent, & qui avoient des motifs bien différens : mais enfin Bernard ayant parlé, il triompha. Hugues cedant aux mouvemens de la grace & aux ſentimens de l'amitié, s'engagea de ſuivre ſon ami dans la retraite ; & Bernard s'en retourna comblé de la plus ſenſible conſolation. L'An 1113.

Mais Hugues perdit bientôt ſa vocation, & il ne réſiſta pas à quelques railleries qu'il eut à eſſuyer ſur le pieux deſſein qu'il avoit formé. Bernard qui en fut averti, retourna pour lui reprocher ſon inconſtance. Il le trouva obſedé d'une foule de faux amis, qui craignant que Bernard ne le regagnât, les obſervoient, pour ne pas les laiſſer ſeuls. Dieu y pourvut: comme ils étoient tous enſemble aſſis à la campagne, il ſurvint tout-à-coup une groſſe pluye. Auſſitôt tous ces jeunes Seigneurs ſe diſperſerent pour ſe mettre à couvert. Hugues vouloit auſſi s'en aller ; mais Bernard le retenant lui dit : » Vous eſſuyerez ici » l'orage avec moi, » & il lui parla enſuite avec tant de force, qu'il fit renaître dans ſon cœur les ſentimens que le reſpect humain y avoit étouffés. Hugues ſuivit avec tant de courage ſa vocation, qu'il fut choiſi pour être le premier Abbé de Pontigni, d'où il fut enſuite tiré pour être élevé ſur le Siege d'Auxerre.

Rien ne réſiſtoit à la vive éloquence & aux douces inſinuations de Bernard : il enlevoit au monde tous ceux qu'il entreprenoit de gagner à Dieu. La choſe alla ſi loin, que les meres cachoient leurs enfans, & les femmes l'empêchoient de parler à leurs maris, de peur qu'il ne les portât à ſe faire Moines. Enfin, par *Guill'elm. vit. Bern. c. 3.*

L'An 1113. un miracle ſingulier de la grace, Bernard à l'âge de 22 ans vint à bout de s'aſſocier pour entrer enſemble à Cîteaux, plus de trente compagnons, d'entre ſes parens & ſes amis, dont la plûpart étoient de la principale Nobleſſe, & quelques-uns même étoient mariés. Mais comme pluſieurs avoient des affaires à terminer, avant que d'entrer en Religion, il craignit que leur ferveur ne ſe rallentît; & il eut l'autorité de les raſſembler tous dans une même maiſon à Châtillon ſur Seine, où ils firent comme un apprentiſſage de la vie Religieuſe, en attendant que tous euſſent rompu leurs liens.

Ce jour tant deſiré étant enfin arrivé, ils partirent tous enſemble pour aller conſommer leur ſacrifice à Cîteaux. Gui l'aîné des freres de Bernard trouva en partant le dernier de ſes freres, nommé Nivard qui étoit encore enfant, & qui joüoit dans la place publique avec des enfans de ſon âge. Il lui dit: » Mon frere Nivard, nous vous laiſſons tous nos biens: la ſucceſſion paternelle vous regarde uniquement. C'eſt-» à dire, répondit Nivard, que vous me laiſſez la terre, & que vous prenez le Ciel pour vous: le partage n'eſt pas égal. » Nivard demeura alors avec ſon pere; mais dès qu'il fut en âge, rien ne put l'arrêter, & il ſuivit l'exemple de ſes freres. Teſcelin leur pere & Humbeline leur ſœur embraſſerent auſſi la vie Religieuſe dans la ſuite.

Ibid.

Etienne étoit alors Abbé de Cîteaux; & il voyoit avec peine que malgré ſes ſoins, le nombre de ſes Religieux n'augmentoit pas, lorſque Bernard ſuivi de plus de trente Compagnons, vint lui demander d'y

être

être reçu l'an 1113, la quinziéme année depuis la fondation de Cîteaux. Le S. Abbé reçut avec une joye sensible une si nombreuse & si florissante recrue. L'An 1113.

Bernard soûtint par son exemple la ferveur de ses Compagnons, & il soûtenoit la sienne en se rappellant les motifs de sa conversion, & en se disant souvent : *Bernard, à quel dessein est-tu venu ici?* Ces courtes paroles lui inspiroient un nouveau courage, pour remplir les devoirs de la vie Religieuse. Il ne s'occupoit qu'à faire mourir l'homme charnel, & qu'à nourrir l'homme interieur par la mortification continuelle de tous ses sens. Il se plaignoit le peu de nourriture qu'il étoit obligé de prendre, & il alloit toûjours au Refectoire comme à un supplice. Il portoit si loin la modestie des yeux, qu'en quittant la chambre des Novices, où il avoit demeuré un an, il ne put dire comment elle étoit construite.

Son abstinence lui causa de grands maux d'estomach & de fréquens vomissemens: mais la délicatesse de sa santé ne l'obligea jamais de se relâcher en rien de ses austérités. Il suivoit en tout l'ordre de la Communauté; & quand ses forces ne lui permettoient pas de s'appliquer à des travaux pénibles, il choisissoit les plus vils ministeres, afin de compenser la peine par l'humilité. Un jour que les Religieux étoient occupés à couper les bleds, comme Bernard n'avoit jamais manié la faucille, on lui ordonna de s'asseoir, & de les regarder travailler. Il en fut affligé, & demanda à Dieu le talent de pouvoir scier les bleds. Sa priere fut exaucée, & il devint bientôt un des plus habiles moissonneurs. *Guillelm. vit. Bern. c. 4.*

L'An 1113.

A peine Bernard & ſes compagnons étoient arrivés à Cîteaux, que l'Abbé Etienne voyant ſon Monaſtere trop petit pour contenir le nombre des poſtulans qui y venoient tous les jours, réſolut d'établir un nouveau Monaſtere. Gautier Evêque de Chalon ſur Saone parcourut avec lui tout ſon Dioceſe, pour trouver un lieu propre. Deux Comtes du pays, Gauderic & Guillaume leur offrirent un endroit fort ſolitaire ſur la Grone. L'Abbé Etienne l'accepta, & il y envoya douze de ſes Religieux ſous la conduite de Bertrand. Les édifices furent achevés en peu de temps, ce qui montre qu'ils n'étoient pas magnifiques; & l'Egliſe fut dediée par l'Evêque de Chalon aſſiſté de Joſceram Evêque de Langres, en préſence des deux fondateurs l'an 1113, le Dimanche 18 de Mai. Ce nouveau Monaſtere appellé la Ferté, fut la premiere fille de Cîteaux : car c'eſt ainſi qu'on a nommé les Colonies qui en ſont ſorties.

Fondation de la Ferté premiere fille de Citeaux.

L'An 1114.

Fondation de Pontigni ſeconde fille de Citeaux.

L'année ſuivante Hildebert Chanoine de l'Egliſe d'Auxerre, forma auſſi la réſolution de fonder un Monaſtere de cet Inſtitut dans une terre qui lui appartenoit, nommée Pontigni. Il alla pour ce ſujet à Cîteaux; & l'Abbé Etienne ayant agréé la fondation, envoya à Pontigni une nouvelle Colonie de douze Moines, auxquels il donna pour Abbé Hugues de Mâcon, qui étoit un des comgagnons de S. Bernard, & qui n'avoit pas encore une année de Profeſſion. Il fut établi Abbé par Humbald Evêque d'Auxerre, auquel il promit obéïſſance ſelon la Regle de S. Benoit. Pontigni fut la ſeconde fille de Cîteaux. Clairvaux fut la troiſiéme.

S. Bernard étoit depuis deux ans caché dans la solitude de Cîteaux comme une lumiere sous le boisseau. Dieu ne tarda pas à le mettre sur le chandelier, pour éclairer toute l'Eglise. Il inspira donc à l'Abbé Etienne le dessein d'établir encore un nouveau Monastere de son Ordre. Dès que Hugues Comte de Champagne le sçut, il offrit à Etienne un lieu solitaire dans le Diocese de Langres, appellé la Vallée d'Absynthe, qui avoit long-temps servi de retraite à des brigands. Après qu'on y eut bâti à la hâte quelques cabannes pour Cellules, l'Abbé y envoya douze Moines, auxquels il donna Bernard pour Abbé. Ils y menerent une vie Angelique, & ils firent de cette caverne de voleurs une Maison d'oraison & un temple du Dieu vivant : ce qui fit qu'on changea le nom de la *Vallée d'Absynthe*, qui fut appellée dans la suite, *la Vallée illustre*, ou Clairvaux *Clara Vallis*.

L'An 1115.

Fondation de Clairvaux. S. Bernard nommé Abbé.

Josceram Evêque de Langres (a) à qui il appartenoit de donner la bénédiction abbatiale à Bernard, étoit alors absent. On prit le parti d'envoyer le nouvel Abbé à Châlons sur Marne, pour la recevoir des mains de Guillaume de Champeaux, ce sçavant Professeur qui avoit été depuis peu élevé sur le Siege de cette Ville. Bernard y alla avec un Moine de Cîteaux nommé Elbedon. Lors qu'on vit entrer dans la maison de l'Evêque un jeune Moine mal habillé qui n'avoit que la peau étenduë sur les os, & qui pa-

(a) Guillaume qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant du Saint, dit que le Siege de Langres étoit vacant. Il s'est trompé, si par cette expression il entend autre chose, sinon que l'Evêque de Langres étoit alors absent de son Diocese. Car nous sçavons certainement d'ailleurs que Josceram qui occupoit alors ce Siege, ne mourut que plusieurs années après.

L'An 1115. roiſſoit tout mourant, accompagné d'un Moine âgé & robuſte, on ne douta pas que ce ne fût ce dernier qui étoit deſigné Abbé : mais l'Evêque en jugea autrement. Il connut dès le premier entretien tout le merite de Bernard, & il ne pouvoit plus ſe laſſer de converſer avec lui ; comme Bernard de ſon côté ne pouvoit aſſez admirer la pieté & l'érudition de ce S. Evêque. Depuis ce temps-là Guillaume de Champeaux & Bernard n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame.

Maniere dont S. Bernard vit à Clairvaux.

S. Bernard étant retourné à Clairvaux en fit une nouvelle Thebaïde, & y renouvella toutes les auſtérités des anciens Solitaires. Le Monaſtere étoit fort pauvre : mais les Religieux étoient contens. En manquant de tout, ils croyoient ne manquer de rien, parce qu'ils ne deſiroient rien ; & ils ne trouvoient rien de trop penible, en voyant leur Abbé en faire encore plus qu'il n'en exigeoit d'eux. Leurs mets n'avoient d'autres goûts que ceux que la faim & l'amour de la mortification pouvoient leur donner ; & il arrivoit quelquefois qu'on ne leur ſervoit pour leur réfection que des feüilles de hêtres cuites. Le pain étoit d'orge, de nielle, & de veſſe. Le Chœur, le travail des mains, la priere, le ſilence, & les veilles, étoient tous leurs exercices. Bernard ſur-tout ne prenoit preſque point de repos. Il avoit coûtume de dire que le temps qu'il regrettoit le plus & qu'il regardoit comme perdu, étoit celui qu'il étoit obligé de donner au ſommeil ; & quand il trouvoit un de ſes Religieux profondément endormi, il diſoit *qu'il dormoit comme un Seculier*. La ſanté la plus robuſte au-

roit ſuccombé à ces auſterités: celle de Bernard qui étoit déja fort délicate, n'y put réſiſter. Il tomba dangereuſement malade peu de temps après avoir été établi Abbé. L'An 1115.

S. Bernard tombe malade: ſoin qu'en prend l'Evêque de Châlons.

Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons l'ayant appris, en fut ſi affligé, qu'il ſe rendit en diligence à Clairvaux pour le viſiter, & tâcher de le ſoulager. Comme il reconnut ſans peine que les auſtérités de Bernard étoient l'unique ſource de ſon mal, il le pria inſtamment de les modérer, & d'avoir plus de ſoin de ſa ſanté. Ne l'ayant pas trouvé docile ſur cet article, parce qu'il ne croyoit jamais en faire aſſez, il ſe rendit de Clairvaux à Cîteaux, & pria qu'on convoquât le Chapitre: ce que l'Abbé Etienne fit auſſi-tôt. Mais il fut bien ſurpris lorſque le Chapitre étant aſſemblé, l'Evêque de Châlons ſe proſterna devant lui & devant quelques Abbés qui étoient alors à Cîteaux, demandant humblement qu'on le conſtituât Superieur de Bernard, & qu'on obligeât ce S. Abbé, qui devenoit homicide de lui-même, à lui obéïr en tout ce qu'il lui ordonneroit. On fut édifié de l'humilité & de la charité de l'Evêque, & on lui accorda ce qu'il demandoit. Guillaume s'en retourna auſſi tôt à Clairvaux avec plein pouvoir; & il ordonna à Bernard de lui obéïr en tout ce qui concernoit ſa ſanté. L'Evêque fit faire une petite maiſon hors du Monaſtere, où il plaça le S. Abbé, lui défendant de ſe mêler en rien du gouvernement de ſa Communauté, juſqu'à ce qu'il fût rétabli. L'Evêque avoit de bonnes intentions: mais il mit pour avoir ſoin du malade, une eſpece de Mede-

L'An 1115. cin groſſier & ruſtique, qui promettoit de le guérir, & auquel on avoit ordonné à Bernard d'obéïr.

Guillaume Abbé de Thierri qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant de ce S. Abbé, étant venu à Clairvaux dans ces circonſtances, lui rendit viſite dans la petite cabanne qu'on lui avoit bâtie hors de l'enceinte du Monaſtere. Il fut ſi édifié de ſes vertus, qu'il auroit voulu paſſer le reſte de ſa vie à le ſervir. » Nous » lui demandâmes, dit il, ce qu'il faiſoit & comment » il vivoit dans cette cellule. Fort bien, nous dit-il, en » ſouriant avec cet air de Nobleſſe qui lui eſt natu- » rel : moi à qui des hommes raiſonnables obéiſſoient » auparavant, on m'a ordonné d'obéir à un animal » ſans raiſon ». Il parloit du Medecin Payſan qu'on lui avoit donné; & en effet Guillaume ajoûte qu'ils furent indignés de la maniere dont ce prétendu Medecin traitoit ſon malade.

Cependant la ſanté de Bernard ſe rétablit un peu; & il reprit bientôt le gouvernement de ſa Communauté. Il avoit ſous lui tous ſes freres. Teſcelin ſon pere vint auſſi dans ſa vieilleſſe ſe rendre Moine à Clairvaux. Il ne reſtoit plus dans le monde qu'Humbeline ſa ſœur qui étoit mariée, & qui étoit aſſez mondaine. Dieu lui inſpira d'aller rendre viſite à ſon frere. Elle vint au Monaſtere ſuperbement parée & avec une ſuite nombreuſe. Mais Bernard ayant appris le faſte avec lequel elle le venoit viſiter, refuſa de la voir : ſes autres freres en firent autant. Elle trouva ſeulement André à la porte du Monaſtere, qui lui fit des reproches de la magnificence de ſes habits, & la nomma un fumier paré. La honte & la componction lui firent

Converſion d'Humbeline ſœur de S. Bernard.

verſer des larmes. Elle dit : » Quoique je ſois une pe- L'An 1115.
» chereſſe, Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi ; & c'eſt
» parceque je ſuis pechereſſe que je viens chercher de
» bons conſeils. Si mon frere mépriſe mon corps,
» que le ſerviteur de Dieu ne mépriſe pas mon ame.
» Qu'il vienne, qu'il ordonne, je ſuis prête d'obéir.
Sur cette promeſſe Bernard vint la voir avec tous ſes freres. Comme il ne pouvoit la ſéparer d'avec ſon mari, il ſe contenta de lui interdire le luxe des habits & toutes les vanités mondaines. Humbeline retourna chez elle tellement changée qu'elle vecut deux ans dans ſa maiſon comme dans un Cloître. Au bout de ce temps-là, elle obtint de ſon mari la permiſſion de ſe faire Religieuſe, & elle entra au Monaſtere de Juilli où elle mourut ſaintement. Ce Monaſtere avoit été établi par les ſoins de S. Bernard, qui vouloit y placer les femmes de ceux de ſes compagnons qui étoient mariés.

La réputation de S. Bernard attiroit un grand nombre de Novices à Clairvaux : il leur diſoit en les admettant : » Si vous voulez entrer ici, laiſſez à la porte » le corps que vous avez apporté du ſiecle, & qu'il n'y » ait que l'eſprit qui entre avec vous. » Il vouloit dire comme il s'expliquoit lui-même, qu'il falloit laiſſer à la porte du Monaſtere la concupiſcence, & renoncer à toutes les paſſions en entrant en Religion. Bernard avoit une ſi grande idée de la vie Religieuſe, que dans les commencemens de ſon gouvernement, il exigeoit de ſes freres une pureté de cœur & de corps, dont la fragilité humaine n'eſt pas capable, & il leur propoſoit une perfection ſi ſublime, qu'il les décourageoit, *Guill. vit. Bern. c. 6.*

Vers l'An 1115.

plûtôt qu'il ne les animoit. Quand il les confessoit, & qu'il les entendoit s'accuser de quelque illusion ou de quelques pensées peu chastes, il paroissoit étonné de les trouver encore des hommes, au lieu qu'il supposoit qu'ils dussent être des Anges. Mais Dieu lui fit connoître qu'il se trompoit ; & le S. Abbé sçut dans la suite se proportionner aux foiblesses de l'humanité, & conduire à la perfection ses Religieux par des routes differentes, selon les differentes mesures de grace qu'il reconnoissoit en eux.

Fondation de Morimond quatriéme fille de Citeaux.

Presque en même temps que S. Bernard fut envoyé pour fonder Clairvaux, un Hermite nommé Jean, qui menoit la vie solitaire proche d'Aigremont sur les confins de la Champagne & de la Lorraine, vint à Cîteaux, & proposa à l'Abbé Etienne d'établir un quatriéme Monastere à Morimond en Bassigni. L'Abbé y consentit ; & Josceram Evêque de Langres dans le Diocese duquel ce lieu est situé, y conduisit une nouvelle Colonie de douze Moines, dont Arnauld fut le premier Abbé. C'est l'origine de Morimond la quatriéme fille de Cîteaux.

C'est ainsi que l'Institut de Cîteaux depuis que S. Bernard l'eut embrassé, se multiplia en peu d'années en quatre autres maisons, qui furent nommées les quatre premieres filles de Cîteaux, & qui ensuite eurent aussi chacune plusieurs autres filles. En sorte que l'Ordre de Cîteaux fut divisé en cinq Filiations, sçavoir, celle de Cîteaux, & celles de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux, & de Morimond.

Propagation de l'Institut de Fontevraud.

L'Institut de Fontevraud ne faisoit pas des progrès moins rapides par le credit & le merite de Robert d'Arbrissel.

d'Arbrissel. Cet homme Apostolique dont la renommée croissoit avec ses travaux, continuoit d'assembler les personnes des deux sexes dans les Monasteres de filles ou d'hommes qu'il bâtissoit. Il vit croître en peu de temps le nombre de ses Religieux & de ses Religieuses jusqu'à trois mille. Il les plaça dans les divers établissemens, que les charités des fideles lui donnoient lieu de faire. Les aumônes qu'il recevoit de toutes parts, étoient si abondantes, qu'après avoir fourni aux besoins de ses Religieux & de ses Religieuses, il lui restoit encore de quoi soulager les miseres des pauvres.

Vers l'An 1115.

Baldric. vita Roberti. c. 4. 25. Febr.

Pour perpetuer le bien, il donna une forme constante à son Institut. Ce qu'il y eut de particulier, & ce qui le distingua des autres Ordres, c'est que le B. Robert voulut que les Religieux de Fontevraud fussent soumis aux Religieuses, les regardassent comme leurs meres, & se dévoüassent à leur service, à l'exemple de S. Jean qui reçut ordre de Jesus-Christ prêt à expirer, de regarder la Sainte Vierge comme sa mere. Ainsi la Mere de Dieu devoit être le modele des Religieuses de Fontevraud, & S. Jean celui des Religieux. Ce fut pour leur rappeller sans cesse le souvenir de ces obligations, qu'il souhaita que toutes les Eglises des Monasteres de son Ordre fussent dediées à la Sainte Vierge avec un Oratoire en l'honneur de S. Jean. Robert n'avoit pas encore nommé d'Abbesse, & il gouvernoit tout son Ordre par lui-même, lors qu'étant tombé malade épuisé par les fatigues de ses travaux Apostoliques, il résolut d'établir une Abbesse à Fontevraud, qui eût inspection sur tous les Monas-

Forme de l'Institut de Fontevraud.

Vers l'An 1115. teres d'hommes & de filles. Car il ne mettoit que des Prieures dans les autres Communautés ; & Fontevraud devoit être le Chef d'Ordre. Il fit donc assembler ses Religieux autour de son lit pendant sa maladie, & leur dit. » Mes chers enfans, vous que j'ai engendrés à Jesus-Christ, écoutez les dernieres volontés de vôtre pere. La maladie dont je suis attaqué, me » fait croire qu'il me reste peu de temps à vivre ; mais » tandis que je vis encore, je vous prie de delibérer » entre vous, si vous voulez persévérer dans l'Institut » que vous avez embrassé, & qui consiste à obéir pour » le salut de vos ames aux servantes de Jesus-Christ. Si » vous ne le voulez pas, je vous permets de choisir une » autre Religion. » Ils répondirent : A Dieu ne plaise » que nous nous séparions jamais d'elles! Nous ne pouvons rien faire de mieux que de les servir, ainsi que » vous nous l'avez dit, & nous promettons tous entre » vos mains la persévérance, & la stabilité à Fontevraud.

Andreas Vita Roberti.

Quelques jours après Robert fit prier quelques Evêques & quelques Abbés avec les Ecclesiastiques les plus distingués du Clergé de Poitiers & de celui d'Angers, de se rendre auprès de lui, parce qu'il vouloit leur demander conseil sur une affaire importante. Quand ils furent assemblés, il leur dit : » Vous » sçavez que tout ce que j'ai entrepris, je l'ai fait pour » le service de nos Religieuses. Je leur ai distribué tous » les biens qui m'ont été donnés ; & ce qui est encore » plus, je me suis devoüé à leur service, moi & mes disciples pour le salut de nos ames. Or, j'ai résolu d'établir une Abbesse pour gouverner cette Congré-

» gation ; & je veux prendre là-dessus vos avis, pour » sçavoir si je puis en établir une qui ait été mariée » avant que de se faire Religieuse. Je sçais que d'un » côté, il paroîtroit plus convenable de choisir une » Vierge pour cette dignité. Mais une Vierge qui a » toûjours été élevée dans le Cloître, & qui ne sçait » que les Pseaumes, pourra-t-elle vaquer aux affaires » du dehors. C'est pourquoi je crois qu'il faut laisser » Marie s'adonner à la contemplation des choses ce» lestes, & choisir Marthe pour prendre soin des af» faires & du temporel. »

Vers l'An 1115.

Toute l'assemblée approuva son dessein ; & un Archiprêtre d'Angers dit qu'étant à Rome, il avoit vû le Pape Urbain II choisir pour Abbesse d'un Monastere, une Dame qui avoit été mariée quatre fois.

Cette assemblée fut faite au mois de Septembre, & Robert étant gueri ne déclara qu'à la fin d'Octobre le choix qu'il avoit fait de Petronille de Chemillé, pour être Abbesse de Fontevraud. C'étoit une Dame d'une grande vertu, & d'une grande experience, & qui étoit alors Prieure de Fontevraud. Elle étoit fort jeune & veuve du Seigneur de Chemillé, lors qu'elle s'attacha à Robert, qu'elle suivit dans toutes ses courses Apostoliques avant l'établissement de Fontevraud. Ce choix fut fort approuvé des Religieux & des Religieuses ; & le Bienheureux Robert ordonna qu'on ne choisît point dans la suite l'Abbesse de Fontevraud parmi celles de ses filles qui s'étant données à Dieu dès leur plus tendre jeunesse, n'avoient pas d'experience des affaires du monde. Il vouloit qu'on préférât celles qui avoient été mariées avant que de

Premiere Abbesse de Fontevraud.

Andreas vit. Roberti.

Vers l'An 1115.

se faire Religieuses. Mais ce Reglement fut si mal observé qu'après Petronille, il n'y eut que deux Abbesses de Fontevraud qui eussent été mariées. Ce furent Mathilde femme de Guillaume fils de Henri I Roi d'Angleterre, & Marie fille de Thibauld le Grand Comte de Champagne & veuve d'Eudes Duc de Bourgogne. Robert fit confirmer l'élection de Petronille par Gerard Evêque d'Engoulême, qui étoit Legat du Pape Pascal pour l'Aquitaine.

Concile de Châlons sur Marne.

Eadm. l. 5. Novor.

Conon continuoit dans la Belgique à exercer sa Légation avec beaucoup de zele. Il tint un nouveau Concile à Châlons sur Marne, l'an 1115, où il interdit plusieurs Evêques de Normandie, qui avoient refusé de s'y rendre après trois sommations. Henri Roi d'Angleterre & Duc de Normandie en fut irrité, & députa au Pape pour s'en plaindre: mais il paroît que cette affaire n'eut pas d'autres suites.

Vit. Godef.

Mort de S. Godefroi Evêque d'Amiens.

S. Godefroi que Conon avoit obligé de reprendre le gouvernement de son Eglise, soûpiroit toûjours après la solitude; & il ne désesperoit pas de pouvoir obtenir la permission de s'y retirer, lorsque Dieu l'appella à la récompense. Ce S. Evêque étant parti d'Amiens, pour aller conferer de quelques affaires avec Radulfe le Verd Archevêque de Rheims, Odon Abbé de S. Crêpin qui en fut averti, l'envoya inviter de passer par son Monastere, & d'honorer de sa présence la Fête des SS. Crêpin & Crêpinien, qui étoit proche. Godefroi prit son chemin par Soissons, & célébra avec beaucoup de dévotion la Fête des SS. Martyrs le 25 d'Octobre. La nuit suivante il eut un leger accès de fievre, qui ne l'empêcha pas de partir

le lendemain. Mais à peine avoit-il fait trois quarts L'An 1115.
de lieuë, qu'il dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'il étoit hors d'état de continuer sa route. Il avoit avec lui un Moine, nommé Nicolas, dont le pere s'étoit fait Religieux à S. Crêpin, & avoit soin d'une métairie du Monastere, qui étoit voisine. Il y conduisit Godefroi, qui y fut traité avec beaucoup de charité durant trois jours.

L'Abbé de S. Medard ayant appris la maladie du S. Evêque, vint le visiter, & le fit conduire par eau à S. Crêpin. Godefroi y édifia toute la Communauté par son humilité & sa pieté. Il reçut le S. Viatique des mains de Lisiard Evêque de Soissons : après quoi ayant donné sa bénédiction aux Moines qui étoient présens, il les pria de l'enterrer dans le Chapitre. Puis levant les yeux & les mains au Ciel, il expira le huitiéme de Novembre de l'an 1115 (*a*), dans la onziéme année de son Episcopat, & la cinquantiéme de son age. L'Evêque de Soissons vouloit l'enterrer dans sa Cathedrale : l'Abbé de S. Crêpin & Theulfe qui en étoit Prieur, s'y opposerent constamment. Ainsi Godefroi fut inhumé dans le Chapitre. Mais 23. ans après Joscelin Evêque de Soissons le transfera dans l'Eglise de S. Crêpin (*b*), & lui composa cette Epitaphe.

Gloria Pontificum, Cleri decus, ac Monachorum
Forma Gregis, Dux, exemplar morum Godefredus
Hic jacet, astra petens octavâ luce Novembris.

(*a*) On lit dans la Vie de S. Godefroi de l'édition de Surius, que ce S. Evêque est mort la onziéme année de son Episcopat, l'an 1118 ; ce qui ne peut se concilier. Car il est certain que Godefroi fut ordonné Evêque l'an 1104, & par conséquent s'il est mort la onziéme année de son Episcopat, il faut placer sa mort l'an 1115. D'ailleurs dès l'an 1116. Engelram étoit Evêque d'Amiens.

(*b*) On n'a pas encore découvert le Tombeau de S. Godefroi, quoique les Moines de S. Crêpin ayent fait des recherches pour le trouver.

L'An 1115. S. Godefroi conſerva toûjours une tendre affection pour l'état Monaſtique, dont il avoit fait profeſſion. Il porta le Comte Engelram de Boves à rétablir le Monaſtere de S. Fuſcien qui étoit ruiné depuis long-temps, & il reſtitua aux Moines de Marmoûtier le Prieuré de S. Denis, qui étoit alors dans une prairie hors des murs de la Ville d'Amiens. Ce Monaſtere avoit été bâti par un S. Prêtre nommé Ingution qui l'avoit donné aux Chanoines de S. Nicolas; mais un Evêque d'Amiens l'avoit attribué aux Moines de Marmoûtier. S. Godefroi le leur fit reſtituer par un Acte, où il oblige les Moines de S. Denis de préſenter deux cierges & de l'encens tous les ans à la Collegiale de S. Nicolas le jour de la Fête de ce Saint, & de faire tous les ans l'Anniverſaire de Drogon Evêque de Teroüanne. On voit par le même Acte qu'il y avoit dès lors un Cimetiere auprès de l'Egliſe de S. Denis. Engelram Archidiacre d'Amiens ſucceda à S. Godefroi. On croit qu'il étoit fils d'Engelram de Boves Comte d'Amiens.

Prieuré de S. Denis, à Amiens.

Fondation de Haute-Bruiere.

La même année 1115 Bertrade, qu'on continuoit de nommer Reine, quoique le Roi Philippe eût été obligé de la répudier, fut ſi édifiée de la vie ſainte des Religieuſes de Fontevraud, qu'elle réſolut d'embraſſer cet Inſtitut, pour réparer les ſcandales qu'elle avoit donnés. Elle fit bâtir un Monaſtere de cet Ordre au Dioceſe de Chartres dans une terre nommée Haute-Bruiere, qui étoit de ſa dot. Quand les bâtimens furent en état d'être habités, Robert d'Arbriſſel y envoya une Colonie de Religieuſes; & il les ſuivit peu de temps après avec l'Abbeſſe Petro-

nille,& le S. Abbé Bernard de Tiron dont nous parlerons bientôt. Robert étant arrivé à l'Abbaye de Bonneval, apprit avec douleur que l'Abbé de ce Monaſtere étoit depuis long temps en procès avec Yves de Chartres, & que perſonne n'avoit encore pû terminer le différend qui les diviſoit. Il prit auſſi-tôt la route de Chartres avec Bernard de Tiron & l'Abbeſſe Petronille, pour tâcher de réconcilier l'Evêque avec l'Abbé. Le Seigneur benit la charité qui conduiſoit ſes pas; & Dieu donna tant de force à ſes diſcours, que le S. Evêque de Chartres rendit ſon amitié à l'Abbé de Bonneval, & oublia ſincérement tous les ſujets de plaintes qu'il croyoit en avoir. L'An 1115.

Robert alla célebrer les Fêtes de Noël à Haute-Bruiere, & y fit les Reglemens neceſſaires pour le nouvel établiſſement. L'exemple de la Reine Bertrade qui s'y fit Religieuſe, y attira en peu de temps un grand nombre de filles de qualité. C'eſt encore aujourd'hui un des principaux Monaſteres de l'Ordre de Fontevraud. On y voit dans le Chœur le Tombeau de la Reine Bertrade.

Mort d'Yves de Chartres.

Pendant le ſéjour que le Bienheureux Robert fit à Haute-Bruiere, Yves ce ſaint & ſçavant Evêque de Chartres, qui faiſoit depuis ſi long-temps la gloire de l'Egliſe de France, mourut à Chartres le 13 (a) de Decembre l'an 1116. Les Chanoines Reguliers de la Congrégation de Latran ont obtenu du Pape Pie

(a) Le Calendrier de l'Egliſe de S. Quentin de Beauvais place la mort d'Yves de Chartres le premier de Janvier; & celui de S. Jean en Vallée de Chartres la met le 23. de Decembre. J'ai cru devoir plûtôt ſuivre le Martyrologe de l'Egliſe Cathedrale de Chartres, en avertiſſant cependant de la difference qui ſe trouve dans les autres. Les Auteurs ne varient pas moins ſur l'année de ſa mort; les uns la plaçant en 1115, les autres en 1116, & quelques-uns même en 1117 le premier de Janvier.

L'An 1115. V. la permiſſion d'en célebrer la Fête le 20 de Mai.

Nous avons lieu de regretter que perſonne n'ait écrit la vie d'un ſi digne Prelat. Mais il s'eſt peint lui même dans ſes Ecrits, & nous trouvons dans ſes Lettres des mémoires de ſa vie plus ſûrs que ceux que d'autres Ecrivains auroient pû tranſmettre à la poſtérité. C'eſt en recueïllant ces traits épars que nous formerons ſon portrait. Yves fut le plus ſçavant Evêque de ſon temps, ſur-tout dans la connoiſſance des Canons. Son zele fut ferme & modéré. Il reprit avec courage les vices des Grands, ſans manquer au reſpect qu'il devoit à la grandeur. Il ne rechercha, ni ne mépriſa la faveur des Rois. Il défendit avec courage les droits de l'Egliſe, ſans donner atteinte à ceux des Souverains. Il ne montroit de fierté, que quand il croyoit qu'on vouloit aſſervir l'Epiſcopat. Le Roi Loüis le Gros lui ayant un jour écrit pour exiger de lui un preſent de quelques pelleteries, il lui répondit par la Lettre ſuivante. » Il ne ſied pas à la Majeſté Royale de demander aux Evêques des ornemens qui ne » ſervent qu'à la vanité, & il ſied encore moins à » un Evêque de les donner à un Roi. Je n'ai pu lire » ſans rougir la Lettre par laquelle vous me demandez » quatre peaux d'hermines : j'ai eu peine à croire que » vous ayez écrit cette Lettre. Cependant, je ne laiſſe » pas d'y répondre ; afin que vous ne demandiez ja» mais rien de ſemblable à un Evêque, ſi vous vou» lez faire reſpecter la Majeſté Royale. »

Lettre d'Yves de Chartres au Roi Loüis le Gros. *Ep.* 202.

Ouvrages d'Yves de Chartres.

Il nous reſte des Ouvrages d'Yves de Chartres un aſſez gros volume *in-folio*, qui contient ſon Decret, le Recuëil de ſes Lettres, & quelques Homelies ou Sermons

mons avec une Chronique abbregée des Rois de France. Le Decret d'Yves de Chartres est un Ouvrage fort étendu & d'une grande utilité. C'est un Recueïl fort ample des Canons & des Loix Ecclesiastiques, tiré comme il dit lui-même des Epîtres, des Actes, des Conciles, des Traités des SS. Peres & des Ordonnances des Rois Catholiques. Il est divisé en dix-sept parties. La premiere traite de la foi, & des Sacremens du Baptême & de la Confirmation; la seconde, de l'Eucharistie, du Sacrifice de la Messe & de la Sainteté des autres Sacremens; la troisieme, de l'Eglise & du respect qui est dû à tout ce qui appartient à l'Eglise. La quatriéme partie est sur les Fêtes, les jeûnes, les Ecritures Canoniques, & sur la célébration des Conciles. L'an 1116.

La cinquiéme traite de la Primauté de l'Eglise Romaine, des droits des Primats, de ceux des Métropolitains & des Evêques; la sixiéme, de la conduite des Clercs, de leur Ordination, & des causes Ecclesiastiques. La septiéme parle des Moines: la huitiéme traite des Mariages légitimes, des Vierges & des veuves non voilées.

Dans la neuviéme partie on traite des incestes, des degrés de parenté prohibés pour le mariage, & des pénitences pour les divers pechés d'impureté.

Dans la dixiéme, on traite des homicides volontaires & involontaires; dans la onziéme des sortiléges & enchantemens. La douziéme partie est sur le mensonge & le parjure; la treiziéme sur le vol, le rapt, la chasse; la quatorziéme, sur l'excommunication juste, & sur l'excommunication injuste.

L'An 1116.

La quinziéme partie traite de la pénitence des malades, & de celle de ceux qui ſont en ſanté. La ſeiziéme contient les devoirs des Laïques. Enfin, la dix-ſeptiéme eſt un Recueïl de Sentences des SS. Peres ſur la foi, l'eſpérance, & la charité. On croit qu'Yves compoſa un autre grand Ouvrage ſur les Canons, qu'il intitula *Pannormia*, & qui eſt different de ſon Decret (*a*).

Le Recueïl des Lettres d'Yves de Chartres en contient deux cens quatre-vingts-dix-ſept, qui ſont preſque toutes inſtructives, remplies de citations de Canons & d'autorités des SS. Peres. J'ai rapporté pluſieurs de ces Lettres qui m'ont paru pouvoir donner quelque jour à l'hiſtoire. Je parlerai ici de quelques autres, qui peuvent ſervir à confirmer les dogmes de la foi, ou à nous inſtruire de quelques points de diſcipline.

Divers traits recuëillis des Lettres d'Yves de Chartres.

Un Prêtre nommé Leudon ayant averti Yves que quelques perſonnes débitoient que des Laïques proférant les paroles de Nôtre-Seigneur, pouvoient conſacrer le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt; ce S. Evêque s'éleva avec force contre cette opinion qu'il traite d'erreur inſenſée, & il prouve par l'autorité de S. Jerôme & de S. Auguſtin, que quelque mérite qu'ait un Laïque, il n'a pas le pouvoir de conſacrer. C'eſt cependant cette erreur que l'héréſie a renouvellée dans ces derniers temps, pour gagner les Laï-

Ep. 63.

Erreur qui attribuë aux Laïques le pouvoir de conſacrer.

(*a*) Le P. Labbe attribuë le *Pannormia* à un certain Hugues de Châlons ſur l'autorité de Vincent de Beauvais. Mais M Baluze juge qu'Yves de Chartres en eſt l'Auteur; & le ſçavant P. Poſſevin croit qu'il faut lire *Pannomia*, qui ſignifieroit un Recueil de toutes les Loix. On attribuë auſſi à Yves de Chartres un Commentaire ſur les Pſeaumes: c'eſt un Manuſcrit de la Bibliotheque de M. Colbert, & qui eſt aujourd'hui dans celle du Roi.

ques en les flattant d'une vaine prérogative. Yves décide dans une Lettre à Guillaume Abbé de Fescan, que quand on a changé l'Autel de place, il faut de nouveau consacrer toute l'Eglise ; mais que quand on ne fait que renouveller les murailles de l'Eglise, il faut seulement y faire des exorcismes avec du sel. L'An 1116. *Ep. 80.*

Hilgote Evêque de Soissons ayant renoncé à l'Episcopat, pour se faire Moine de Marmoûtier, fut quelques années après élu Abbé de ce Monastere. Quelques personnes s'opposerent à cette élection, en disant que ce seroit faire injure à l'Episcopat, que de souffrir qu'un homme qui avoit été Evêque, devînt Abbé. » Car, ajoûtoit-on, il ne peut être Ab» bé sans être beni : or, s'il reçoit la bénédiction *Ep. 88.*
» d'Abbé, ce sera un outrage à la consécration Epis» copale qu'il a reçûë. » Yves de Chartres qui étoit ami d'Hilgote, prit sa défense dans une Lettre qu'il écrivit à ce sujet à Pascal II. Il prie ce Pape de décider si une nouvelle bénédiction est nécessaire : » Car, dit» il, quelque chose que le S. Siege décerne là-des» sus, nous ne croirons pas que sa décision soit un » outrage à l'Ordination Episcopale. La bénediction » d'Abbé n'est pas la réïteration d'un Sacrement ; & » l'omission de cette bénédiction, n'empêche pas ce» lui qui est élu, de prendre le soin du spirituel & du » temporel du Monastere, ainsi que le démontrent » plusieurs exemples des anciens Peres & des moder» nes. » Je remarque ce trait, pour faire voir qu'Yves de Chartres croyoit que la bénédiction des Abbés est une cérémonie, qui ne leur donne aucune

L'An 1116. jurisdiction ; & en effet elle n'est pas fort ancienne. Il pensoit aussi qu'on ne devoit pas réïterer l'Extrême-Onction ; parce que c'est un Sacrement, & une espece de pénitence publique que fait le malade. Sur quoi il cite S. Ambroise & S. Augustin, pour montrer qu'on ne doit pas deux fois imposer la pénitence publique. C'est ce qu'il marque dans une Lettre qu'il écrivit à ce sujet à Radulfe Abbé de S. Fuscien proche d'Amiens. Mais la pratique de l'Eglise a toûjours été de réïterer le Sacrement de l'Extrême-Onction dans les diverses maladies dangereuses, qui surviennent à la même personne.

Ce qu'Yves pensoit sur la réïteration de l'Extrême-Onction. *Ep.* 255.

Dans une Lettre qu'Yves écrivit à Sanction Evêque d'Orleans, il parle d'un Clerc qui étoit prisonnier, & que cet Evêque, le jour qu'il avoit fait son entrée à Orleans, avoit delivré selon la coûtume de la Ville. C'étoit donc déja une coûtume établie dans l'onziéme siecle, que les Evêques d'Orleans délivrassent les prisonniers le jour de leur entrée. Privilege singulier dont on fait remonter l'origine jusqu'à S. Agnan, & dont ses successeurs joüissent encore aujourd'hui.

Ep. 53. Privilége des Evêques d'Orleans de délivrer les prisonniers.

Plusieurs Lettres d'Yves de Chartres nous font connoître qu'il avoit un grand zele pour la réforme des Religieuses. Nous avons vû comment il écrivit à Gautier Evêque de Meaux, pour le presser de remedier au scandale que donnoient les Religieuses de Faremoûtier, qui pour me servir de ses expressions, avoient fait de leur Monastere un lieu de prostitution. Il reçut aussi des plaintes sur la conduite des Religieuses de S. Avite de Châteaudun, qui avoient

Zele d'Yves de Chartres pour la réforme des Religieuses. *Ep.* 70.

des familiarités suspectes avec quelques Ecclesiastiques. Il leur écrivit à ce sujet une Lettre pleine des plus sages avis. L'An 1116.

» Efforcez-vous, leur dit-il, de plaire à l'Epoux im» mortel, à qui vous avez voüé la pureté de vos corps. Ep. 10.
» Car c'est Jesus-Christ, & non les Ecclesiastiques, que
» vous avez choisi pour Epoux. Vous avez fait vœu
» de vous attacher à ce divin Sauveur, & non de re» chercher les entretiens des mondains. Comment
» conserverez-vous la pudeur, si vous aimez à con» verser en public & en particulier avec des hom» mes impudiques? ... Les Saintes femmes qui ont
» voulu plaire à Dieu, ne se sont pas étudiées à plaire à
» des hommes charnels par des ajustemens précieux
» & recherchés, par des airs immodestes & passionnés.
» Elles n'ont point cherché à se concilier de nou» veaux attraits par le fard. Il faut qu'une Vierge chré» tienne soit humble & obéissante, que son visage
» soit pâle & maigre, que sa peau soit extenuée par le
» cilice, qu'elle soit sobre dans le boire & dans le
» manger, qu'elle parle avec retenuë, qu'elle mar» che avec modestie, & qu'elle soit vêtuë d'habits
» grossiers. Cet exterieur fera connoître l'intérieur à
» peu près comme on juge de la beauté d'une maison
» par celle de l'entrée. » Il ordonne aux Religieuses en vertu de la sainte obéissance de lire une fois la semaine cette Lettre à la Communauté assemblée.

Yves ayant été averti qu'un Anachorette de son Diocese nommé Geoffroi, qui vivoit avec quelques autres Solitaires, recevoit des visites trop fréquentes d'une femme dévote, & que les personnes du monde,

L'An 1116. & même les Compagnons de Geoffroi en étoient ſcandaliſés, écrivit à ce Solitaire une Lettre qui eſt auſſi pleine d'avis dictés par la ſageſſe. » Quiconque, » lui dit-il, fait profeſſion de pieté, doit avoir aſſez » de charité pour s'intéreſſer au ſalut du prochain, en » s'efforçant de faire le ſien. Pour cela il doit particu- » liérement travailler à acquerir deux choſes, qui » ſont la bonne conſcience & la bonne réputation; la » bonne conſcience pour lui, & la bonne réputation » pour le prochain. Un homme qui néglige ſa réputa- » tion, eſt cruel; parce qu'autant qu'il eſt en lui, il » donne la mort à ſon prochain..... C'eſt pourquoi » ayant égard à la foibleſſe de nos freres, qui éxa- » minent avec autant de curioſité toutes nos actions, » qu'ils ont d'indulgence pour ce qu'ils font eux-mê- » mes, & qui ſont toûjours prêts à former un juge- » ment déſavantageux ſur les plus legeres conjec- » tures; appliquons nous à ne rien faire, dont ils » puiſſent autoriſer leur ſoupçonneuſe malignité, & » prendre occaſion de médire de nous.

Avis d'Yves de Chartres à un Solitaire ſur ſes fréquens entretiens avec une femme dévote.

Ep. 240.

» Ceſt la charité qui me fait vous écrire de la ſorte. » Vous avez des Freres qui ſont foibles, & que vous » ſcandaliſez par les frequens entretiens que vous » avez avec une femme devote. Vos Freres la trou- » vent ſouvent à des heures induës & en des lieux peu » convenables, & elle eſt toûjours diſpoſée à les en- » tretenir de choſes inutiles. Cela donne occaſion à » des bruits déſavantageux ſur vôtre conduite. Je » veux croire que vous ne craignez rien pour vôtre » chaſteté: mais la ſecurité où vous êtes là-deſſus, ne doit pas expoſer les autres au peril. » Pour peu qu'on

Ep. 240.

connoiſſe la malignité du monde & la foibleſſe de l'homme, on ſent aſſez la ſageſſe de ces avis. L'An 1116.

Outre les Lettres d'Yves de Chartres, il nous reſte de lui vingt-quatre Sermons ſur les principales Fêtes de l'année, & ſur quelques ſujets particuliers. J'en remarque ſur-tout un qui eſt intitulé *de l'accord de l'ancien & du nouveau Sacrifice*. Il y fait voir dans un grand détail que toutes les Propheties, & toutes les figures de l'ancien Teſtament ont été accomplies dans le nouveau Teſtament, qui eſt la clef de l'ancien.

Parmi pluſieurs avantages que ce S. Evêque procura à ſon Egliſe, il obtint d'Etienne Comte de Chartres & de Blois, qu'après la mort de l'Evêque les biens qui lui avoient appartenus, ſeroient conſervés pour le ſucceſſeur. Car le Comte de Chartres en cas de mort ou de dépoſition d'un Evêqne de Chartres, étoit en poſſeſſion de confiſquer à ſon profit tous les meubles & toutes les proviſions qui étoient dans les maiſons de l'Evêque; enſorte que le ſucceſſeur n'en trouvoit que les murailles nuës. De plus, après la mort de l'Evêque, le Comte impoſoit une taxe qui étoit nommée *taille*, (*tallia*) ſur tous ceux qui avoient été au ſervice de l'Evêque.

Inſtrumentum Stephani Comitis in Notis Soucheti ad Ep. 94.

Le Comte Etienne renonça à ces prétendus droits par un Acte, où il marque qu'il défend que dans la ſuite on enleve rien de la maiſon de l'Evêque mort, qu'on en pille les métairies, & qu'on en coupe les bois; & il ordonne que toutes les proviſions de bouche ſoient conſervées. Il ajoûte qu'en reconnoiſſance l'Evêque & le Chapitre lui ont promis de faire tous les ans ſon Anniverſaire & celui de la Comteſſe

L'An 1116. Adele ſon épouſe. Yves fit confirmer ce privilege par le Pape.

Ep. 94. Troubles dans l'Egliſe de Chartres.

Après la mort d'Yves le Clergé de Chartres élut unanimement pour ſon Evêque Geoffroi de Lieües *de Leugis*. C'étoit un homme d'un grand mérite, d'une prudence conſommée, & qui avoit les talens neceſſaires pour remplacer Yves. Mais le Comte de Chartres s'oppoſa à cette élection, & voulut obliger les Chanoines à en faire une autre. Comme ils réſiſterent avec courage, il les enferma dans leur Cloître, pilla leurs biens, & en menaça quelques-uns de les faire mourir. S. Bernard Abbé de Tiron, Monaſtere de la fondation duquel nous parlerons bientôt, ſe rendit à Chartres, & tâcha en vain d'adoucir le Comte.

Vit. Roberti ab ejus Diſcip.

Robert d'Arbriſſel pacifie les troubles de l'Egliſe de Chartres.

Les Chanoines firent prier Robert d'Arbriſſel qui étoit encore à Haute-Bruiere, de venir à leur ſecours: Ce S. homme étoit alors malade : mais il répondit que la mort ſeule l'empêcheroit d'aller travailler à la paix de l'Egliſe. Robert s'étant donc rendu auprès du Comte, lui parla avec tant de force qu'il conſentit à l'élection de Geoffroi, & reſtitua les biens uſurpés ſur l'Egliſe de Chartres. Robert n'en demeura pas là : après avoir rendu la liberté & la paix aux Chanoines de Chartres, il fit miſſion parmi eux, & prêcha avec tant d'éloquence contre la ſimonie, qu'il les porta à faire ſerment qu'ils ne ſouffriroient plus ce vice honteux, qui malgré le zele & la vigilance d'Yves ne s'étoit que trop introduit dans cette Egliſe.

Robert viſite le Comte de Nevers priſonnier à Blois.

Cette affaire ayant été ainſi heureuſement terminée, Robert & Bernard que le zele uniſſoit encore plus

plus étroitement que l'ancienne amitié qui étoit entre eux, se rendirent à Blois pour y visiter dans les fers Guillaume Duc de Nevers, qui étoit prisonnier de guerre de Thibauld Comte de Chartres & de Blois, fils & successeur du Comte Etienne. Guillaume étoit un Seigneur d'une grande pieté & fort attaché au Roi Loüis le Gros. Il revenoit d'assiéger avec ce Prince, Thomas de Marle dans son Château, lors qu'il fut pris par le Comte Thibauld qui étoit alors en guerre avec le Roi. Le Comte de Nevers fut si consolé de la visite qu'il reçut de ces deux saints Religieux, dont il honoroit la vertu, qu'il dit que sa prison lui devenoit agréable, puisqu'elle lui avoit procuré la visite de ces deux SS. personnages. L'An 1115.

Voyage de Robert d'Arbrissel en Berri.

Bernard & Robert se séparerent ensuite pour ne se plus revoir. Bernard retourna à son Monastere de Tiron, & Robert alla en Berri visiter le Monastere qu'il avoit bâti à Orsan pour des Religieuses de son Institut, & annoncer la parole de Dieu dans cette Province. Car les voyages de cet homme Apostolique étoient autant de Missions.

Dans ce dernier voyage, il tomba entre les mains d'une bande de voleurs, qui prirent son cheval & l'obligerent de marcher à pied. Un de ses Religieux qui l'accompagnoit, nommé Pierre, se mit à prêcher les voleurs, & leur dit: »Où fuirez-vous, malheu-»reux, pour éviter la peine que vous meritez en fai-»sant affront à un si grand homme? Sçavez-vous que »c'est Robert d'Arbrissel que vous traitez ainsi.» Dès que les voleurs entendirent ce nom, ils se jetterent aux pieds du S. homme, & lui demanderent hum-

L'An 1117. blement pardon. Il les embrassa avec bonté, & partagea avec eux tout ce qu'il avoit sur lui.

Ayant continué sa route, il arriva à Orsan, où il demeura quinze jours en attendant Petronille Abbesse de Fontevraud, qui venoit visiter ce Monastere & les autres des environs. Quand elle fut arrivée, il fit des excursions Apostoliques dans le Pays, prêchant par-tout avec autant de fruit que de zele. Il visita le Monastere de Bourgdeols, où les Moines l'engagerent à leur faire une exhortation dans le Chapitre. En sortant de Bourgdeols, il se sentit incommodé, & le mal augmenta, quand il fut arrivé à Gracai. Il appella ses disciples, & leur dit : » Préparez-» moi un cercuëil de bois, & reportez-moi à Orsan. » Car je sçais que je ne releverai pas de cette maladie. » Le lendemain on le porta à Issoudun, & de là à Orsan. En y arrivant il s'écria : » O cher Fontevraud, » que j'ai souhaité que mes cendres reposassent dans » ton enceinte! André son disciple lui dit : » Maître, » que dites-vous? Vous n'avez qu'à ordonner. Robert dit : » Mais comment y porter mon corps? On » vous l'enleveroit sur le chemin. » Dès le lendemain qui étoit Lundi, il demanda le S. Viatique qu'il reçut avec de grands sentimens d'humilité & de componction. Le Mardi, il se fit administrer l'Extrême-Onction, & reçut encore l'Eucharistie : ce qu'il réïtera aussi tous les jours que dura sa maladie.

Maladie de Robert d'Arbrissel.

Vit. Roberti ab ejus Discip.

Leger Archevêque de Bourges qu'il avoit fait avertir de l'état où il étoit, arriva à Orsan le Mercredi. C'étoit un digne Prelat, fort zelé pour l'Ordre de Fontevraud, & ami particulier du S. Fondateur. C'é-

toit lui qui avoit le plus contribué à l'établiſſement d'Orſan. Il eſtimoit tant la vertu de Robert, qu'en arrivant à Orſan, il mit de ſes gens en garde aux avenuës du Bourg, pour empêcher qu'après la mort du S. homme, on n'enlevât ſon corps à ſon Dioceſe. L'An 1117.

Robert après l'avoir remercié de l'amitié qu'il avoit toûjours euë pour lui, & lui avoir recommandé ſes Religieuſes, le pria de permettre qu'on reportât ſon corps à Fontevraud. » Je n'envie pas, dit-il, » le bonheur de ceux qui ſont enterrés à Jeruſalem ou » à Bethleem, à Rome, ou à Clugni. Je ſouhaite d'a- » voir ma ſépulture à Fontevraud parmi mes freres, » & parmi mes bonnes ſœurs, parce que j'eſpere que » la vuë de mon tombeau les fera ſouvenir que c'eſt » moi qui les ai tirés du ſiecle; & je ne ceſſerai de » prier pour eux & pour elles. Si vous avez donc quel- » que amitié pour moi, je vous conjure de rendre » mon corps à mes Religieuſes, de le conduire vous- » même juſqu'à Fontevraud, & d'y faire mes obſé- » ques. » Vit. Roberti.

L'Archevêque lui répondit : » Vous ne pouvez pas » douter de mon amitié: mais ce que vous me de- » mandez ne dépend pas de moi. Car vous ſçavez » qu'Orſan eſt dans la terre du Seigneur Alard, qui a » contribué en partie à la conſtruction de ce Monaſ- » tere. Ainſi je ne veux pas vous promettre ce que je » ne pourrois pas tenir. Donnez-moi juſqu'à demain » pour déliberer là-deſſus. »

André compagnon de Robert ayant entendu ce diſcours, dit au S. homme qu'Agnès Prieure d'Orſan pourroit obtenir le conſentement d'Alard, parce

L'An 1117. qu'elle avoit été sa femme avant que de se faire Religieuse. Robert ayant fait venir Agnès, lui dit : » Je » vous prie, & je vous recommande comme à ma » fille de faire tout ce qui dépendra de vous pour faire » réüssir ce que j'ai demandé à l'Archevêque. Il lui donna en même temps sa main à baiser. Elle promit de faire tout ce qui seroit en son pouvoir.

Après qu'il eut pris ces mesures, les Religieux qui étoient autour de son lit, s'apperçurent qu'il touchoit à sa fin. Ils lui dirent : » Maître, vous ne devriez plus » songer qu'à prier le Seigneur, car vôtre mort ap» proche. Il leur répondit : » Retirez-vous, c'est vous » qui m'empêchez de prier. » Quand la foule fut sortie de sa chambre, il pria Dieu pour tous ses bienfaiteurs, pour tous ses hôtes & pour tous ses amis, pour ses ennemis & pour tous les fideles vivans & trépassés. Il pria nommément pour Guillaume Comte de Poitiers qui étoit alors excommunié. Après ces prieres, il dit à un Frere Lai nommé Pierre, de lui faire venir le Prêtre André son disciple, auquel il ordonna de lui apporter la Croix. Dès qu'il la vit, il se jetta de son lit à terre, & se prosterna devant ce signe de nôtre salut. Il fit sa profession de foi dans un grand détail sur les principaux de nos dogmes. Il remercia Dieu de ce que l'ayant fait naître d'un pauvre vieillard & d'une pauvre femme, il l'avoit cependant comblé de tant de bienfaits. Puis se tournant vers le Prêtre, il lui dit : » Ecoutez mes pechés ; que le Ciel & la ter» re les entendent. »

Mort de Robert d'Arbrissel.

Il fit publiquement une Confession generale de tous les pechés de sa vie. Il s'accusa entre autres cho-

ses, de ce que mangeant avec sa mere, étant encore enfant, il choisissoit les meilleurs morceaux : ce que je rapporte pour montrer sa délicatesse de conscience. Il s'accusa aussi d'avoir commis étant encore Laïque quelque peché de simonie dans l'Ordination d'un Evêque de Rennes. Mais il paroît que c'étoit encore là un scrupule ; car on ne voit pas ce qu'un jeune Laïque de basse naissance, & qui n'étoit encore connu par aucun endroit, auroit pû contribuer à l'Ordination d'un Evêque simoniaque. Robert reçut l'absolution de tous ses pechés, & expira quelques momens après le 25 de Février l'an 1117 (a). Son corps fut reporté à Fontevraud, ainsi qu'il l'avoit tant souhaité. Leger Archevêque de Bourges accompagna le convoi jusqu'à Fontevraud, fit les obséques, & prononça une Oraison funebre en l'honneur du S. homme. Il fut enterré sous le grand Autel, où l'on vit son tombeau soûtenu par quatre colonnes, jusqu'à l'an 1623, que Loüise de Bourbon Abbesse de Fontevraud en fit faire un plus magnifique. L'An 1117.

Baudri Evêque de Dol écrivit la Vie du B. Robert à la priere de Petronille de Chemillé premiere Abbesse de Fontevraud. Ensuite un disciple du S. homme voyant que Baudri avoit omis plusieurs particularités édifiantes, principalement sur ce qui concerne sa mort, en publia une autre, & c'est de ces deux pieces que nous avons tiré ce que nous avons rapporté du B. Robert. Car quoiqu'il n'ait pas encore été canonisé, les anciens Auteurs lui donnent le nom de Bien-

(a) La Chronique de S. Aubin d'Angers place la mort de Robert d'Arbrissel l'an 1116. Dans ce sentiment il faudroit mettre la mort d'Yves de Chartres en 1115, où nous avons vû quelques Auteurs la placer en effet.

L'An 1117. heureux, & on l'invoque comme Saint dans d'anciennes Litanies.

Une vertu aussi éclatante que celle de Robert d'Arbrissel ne pouvoit gueres manquer d'être en bute à la malignité & aux calomnies des mondains. Son zele pour la conversion des femmes, & le soin qu'il avoit de les diriger, fournirent à ses envieux les mêmes prétextes de le décrier, dont s'étoient servi autrefois les ennemis de S. Jerôme. Nous avons vû que l'hérétique Roscelin, qui se déclaroit l'ennemi de tous les gens de bien, publia une Lettre pour noircir la réputation du B. Robert. On n'a plus cette piece, qui ne méritoit pas en effet d'être conservée. Mais il nous reste deux Lettres écrites à Robert pour l'avertir des bruits désavantageux qu'on répandoit sur son compte.

La premiere de ces Lettres est attribuée à Geoffroi de Vendôme. Outre qu'on la trouve dans le Recueil des Lettres de cet Abbé, on peut sans peine y reconnoître son style. Mais l'extrait que nous en donnerons, suffira pour faire sentir qu'on ne peut en tirer aucun préjugé légitime contre la vertu & la sagesse de l'homme Apostolique.

Lettre de Geoffroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel. *Goffredi l. 4. ep. 47.*

L'Auteur écrit à Robert d'Arbrissel, qu'ayant appris par les bruits qui courent, que dans le gouvernement des femmes qui se sont mises sous sa conduite, il n'observe pas les regles d'une sage discrétion, qu'il est trop familier avec quelques-unes, & s'expose aux plus dangereuses tentations pour avoir le mérite d'en triompher & de tourmenter sa chair par un nouveau genre de martyre, il a crû le devoir

avertir de ces indiſcrétions, dont quelques-uns l'ac- L'An 1117.
cuſent. L'Abbé de Vendôme n'écrivoit donc que ſur des diſcours vagues & des bruits incertains, tels que la malignité ne manque pas d'en répandre pour décrediter les plus ſaints Directeurs, ſur-tout lors qu'ils font un grand bien auprès des perſonnes du ſexe. C'eſt une épreuve que Dieu permet pour épurer leur zele, ou ſi l'on veut, c'eſt une vengeance que le Démon tâche d'en tirer, pour ſe conſoler des ames qu'ils lui enlevent. Au reſte, les éloges que Geoffroi de Vendôme donne à Robert dans la même Lettre, font aſſez juger qu'il ne le croyoit pas coupable des excès dont il l'avertit cependant que quelques-uns l'accuſoient. » Vous êtes, dit-il, placé dans le monde com» me ſur une haute montagne, où vous vous êtes éle» vé : de ce lieu éminent vous avez attiré ſur vous » les regards & les langues de tous les hommes. Mais » puiſque vous êtes placé ſur la montagne, prenez » garde de tomber.... & ne ſcandaliſez point par au» cune action le monde, qui preſque entier vous ſuit.» Il ajoûte qu'on l'accuſoit d'avoir trop de bonté & de complaiſance pour quelques-unes des filles qu'il dirigeoit : que le ſexe eſt bien fragile, que celui qui le conduit, doit craindre lui-même de tomber; & en finiſſant, il ſe recommande à ſes prieres.

Geoffroi écrivit apparemment cette Lettre dès le commencement des courſes Apoſtoliques du B. Robert, & lorſque le monde parloit encore diverſement des troupes de femmes, qui le ſuivoient pour ſe dévoüer à la pénitence ſous ſa direction. Si cet Abbé s'étoit laiſſé prévenir, il dut être bientôt detrompé. Il

L'An 1117. eut dans la ſuite une eſtime particuliere pour l'Inſtitut du B. Robert ; & il alloit ſouvent à Fontevraud s'édifier des vertus de tant de ſaintes Religieuſes.

La ſeconde Lettre qu'on produit pour répandre quelque tache ſur la conduite du B. Robert d'Arbriſſel, eſt attribuée à Marbœuf Evêque de Rennes. Mais la malignité n'en peut pas tirer plus d'avantage que de celle que nous venons d'examiner, 1°. Marbœuf pouvoit être un peu prévenu contre Robert, qui renonça à l'Archidiaconat de Rennes dès que ce Prelat fut nommé à cet Evêché. 2°. Marbœuf qui reproche des indiſcrétions à Robert, lui marque qu'il ne ſçait ce qu'il lui en dit que ſur des bruits. » On rapporte, dit-» il, que vous paſſez la nuit au milieu de vos Religieux » & de vos Religieuſes, afin qu'étant placé entre eux & » elles, vous ſoyez plus à portée de marquer à l'un & à » l'autre ſexe le temps de veiller & de dormir. » Ce qui avoit donné lieu à cette calomnie, c'eſt qu'avant la conſtruction de Fontevraud le B. Robert ſe trouvant ſuivi d'une multitude d'hommes & de femmes, ſeparoit les femmes d'avec les hommes, & ſe tenoit à portée de veiller, pour ainſi dire, ſur les deux camps.

Lettre de Marbœuf Evêque de Rennes à Robert d'Arbriſſel. *Inter Oper. Marbodi.*

Marbœuf reproche enſuite à Robert qu'il porte un habit dechiré, ce qui ne convenoit pas à l'état de Chanoine qu'il avoit d'abord embraſſé. Il le blâme de ce qu'en prêchant, il reprenoit avec trop de liberté les vices des perſonnes en place : » Nous voyons, » dit-il, qu'il arrive de-là que des Prêtres ſont réduits » à la mendicité & abandonnés par leurs troupeaux » comme de mauvais paſteurs, indignes de leur don-» ner l'abſolution. C'eſt par vous que ces Prêtres ſe

» plaignent

» plaignent d'avoir été condamnés. Nous voyons au » contraire des troupes de fideles accourir de toutes » parts, & vous rendre les honneurs qu'ils doivent à » leurs pasteurs. » L'An 1117.

Ces extraits suffisent pour faire soupçonner que la jalousie de quelques Ecclesiastiques avoit forgé & répandu contre Robert d'Arbrissel les traits empoisonnés & les accusations calomnieuses dont les Auteurs des deux Lettres ont cru devoir l'avertir. Les libertins peuvent encore en faire le sujet de leurs fades railleries contre la pieté. Mais la réputation de sainteté dont Robert a joüi pendant sa vie, les éloges que les plus grands & les plus sçavans Evêques de son temps lui ont donnés à sa mort, sont une refutation plus que suffisante de ces calomnies, dont les Auteurs n'osoient se découvrir.

Epitaphe de Robert d'Arbrissel.

Le Bienheureux Hildebert alors Evêque du Mans & depuis Archevêque de Tours, composa une Epitaphe en l'honneur de Robert, où il marque qu'il tourmenta sa chair par des cuirasses de fer, par la faim, par la soif & par les veilles, qu'il accorda rarement du repos à ses membres fatigués, & plus rarement de la nourriture, encore n'étoit-ce que des legumes; enfin qu'il soumit si parfaitement sa chair aux loix de la raison qu'il ne goûtoit plus que Dieu (*a*).

(*a*) Voici quelques vers de cette Epitaphe du B. Robert.

Attrivit lorica latus, sitis arida fauces
Dura fames stomachum, lumina cura vigil.
Indulsit rara requiem sibi, rarius escam:
Pascebat fauces gramine, corda Deo.
Legibus est attrita caro Dominæ rationis,
Et sapor unus ei, sed sapor ille Deus.

L'An 1117.

Si le B. Robert d'Arbriſſel avoit encore beſoin d'apologie, la ſainteté & le zele de ſes premiers Diſciples pourroient en ſervir. S. Bernard de Tiron, Vital de Mortain, Raoul ou Radulfe de la Fuſtaye qui menerent ſous lui la vie Eremitique dans les forêts de Craon, devinrent auſſi les Fondateurs de pluſieurs Monaſteres, qu'ils reünirent en diverſes Congregations à l'éxemple de leur Maître.

Diſciples du B. Robert.

S. Bernard de Tiron : précis de ſa vie.

Godefridus Groſſus vita Bernard de Tyrou.

Bernard de Tiron étoit natif du Ponthieu au territoire d'Abbeville. Il étudia avec ſuccès la Grammaire & la Dialectique. Mais le deſir de mener une vie plus parfaite, le porta à quitter ſon pays & ſa famille pour ſe retirer au Monaſtere de S. Cyprien dans le Poitou ſous la diſcipline de l'Abbé Rainauld. Il ne tarda pas à s'y diſtinguer par toutes les vertus qui peuvent entretenir la paix & la régularité dans une Communauté. Bernard regardoit tous ſes freres comme ſes ſuperieurs : il les aimoit tous ; il ne jugeoit perſonne, & ne parloit mal de perſonne. Jamais il ne lui échappa une parole de murmure ou de colere : la ſerenité de ſon viſage marqua toûjours la paix de ſon cœur. Un Moine de S. Cyprien nommé Gervais, ayant été élu Abbé de S. Savin, ne voulut point accepter cette charge, à moins qu'on ne lui donnât Bernard pour Prieur, & pour partager avec lui les ſoins du gouvernement. Mais ils ſe broüillerent bientôt au ſujet d'une Egliſe que Gervais vouloit acquerir au Monaſtere : à quoi Bernard s'oppoſa, parce qu'il craignoit la ſimonie. L'Abbé Gervais abandonna ſon Monaſtere & ſe retira à S. Cyprien, d'où étant parti pour le pelerinage de Jeruſalem, il fut devoré par un Lion dans la Paleſtine.

Les Moines de S. Savin ayant appris la mort de Gervais, élurent Bernard pour leur Abbé. Il prit la fuite, & se retira dans la Cellule d'un S. Hermite nommé Pierre des Etoiles, qui fonda dans la suite le Monastere de Font-Gombauld. Pierre des Etoiles le conduisit dans les forêts de Craon sur les confins du Maine & de la Bretagne, où Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain & Raoul de la Fustaye menoient alors la vie solitaire. Pour mieux se cacher, Bernard changea de nom, & se fit appeller Guillaume. Il édifia fort ces SS. Hermites par sa douceur & son humilité. Pour prévenir l'ennui & les dangers de la vie solitaire, il apprit à tourner. Pendant ce temps-là ayant eu nouvelle que les Moines de S. Savin qui le cherchoient de toutes parts, avoient découvert sa retraite, il résolut de passer la mer; & il se cacha dans une Isle nommée Chaussei proche de Coûtances. Il y passa quelque temps sans compagnons & destitué de toutes les choses nécessaires à la vie. Mais Pierre des Etoiles alla l'y trouver, & l'obligea de revenir se rejoindre aux Hermites de la forêt de Craon, l'assurant que les Moines de S. Savin avoient élu un autre Abbé. Il retourna donc dans sa premiere solitude, & en peu de temps l'éclat de sa sainteté se répandit au loin. L'An 1117.

Rainauld Abbé de S. Cyprien qui l'avoit reçu Religieux, alla le voir; & usant d'une ruse innocente, il le ramena à son Monastere, où les Moines le reçurent avec joye, lui ôterent ses haillons, & lui couperent la barbe qu'il portoit longue comme les Hermites. L'Abbé qui vouloit faire de Bernard son successeur, pria Pierre Evêque de Poitiers de lui défendre d'aban-

L'An 1117. donner dans la ſuite ſon Monaſtere. Le S. Evêque le fit. C'étoit un Prelat d'un zele & d'une fermeté à l'épreuve des plus rudes menaces. Quatre mois après Rainauld étant au lit de la mort dit à ſes Religieux : » Quoi qu'il ne m'appartienne pas de déſigner mon » ſucceſſeur, cependant ſi vous voulez m'en croire, » je vous conſeille de choiſir Bernard, que le Seigneur » vous a rendu depuis peu.

Ibid. Bernard fut en effet élu, & malgré ſa répugnance il fut contraint d'accepter cette charge. Mais il trouva bientôt un prétexte d'y renoncer. Les Moines de Clugni prétendirent que le Monaſtere de S. Cyprien leur étoit ſoumis ; & ils obtinrent des Lettres du Pape Paſcal II, par leſquelles il interdiſoit des fonctions de ſa charge l'Abbé de S. Cyprien, s'il refuſoit de ſe ſoumettre à celui de Clugni. Bernard aima mieux abdiquer ſa charge que de trahir les droits d'une Egliſe qu'il avoit reçuë libre ; & il ſe joignit à Robert d'Arbriſſel & à Vital de Mortain, qui étant ſortis de leur ſolitude, faiſoient des excurſions Apoſtoliques dans les diverſes Provinces des Gaules. Ces trois SS. Apôtres firent partout de grands fruits. Enſuite pour multiplier la récolte, ils ſe ſéparerent. Bernard prêcha dans la Normandie & combattit particuliérement le concubinage des Prêtres dont la plûpart étoient mariés publiquement : » Car, dit l'Auteur contemporain » de la Vie de S. Bernard de Tiron, c'étoit en ce » temps-là la coûtume dans toute la Normandie que » les Prêtres épouſaſſent publiquement des femmes, » & laiſſaſſent par droit d'héritage leurs Egliſes à » leurs enfans. Quand ils marioient même leurs filles

Gaufridus Groſſus vit. Bernardi.

» faute d'autres biens, ils leur donnoient leurs Bénéfi- L'An 1117.
» ces pour dot ; & quand ils épousoient une femme, ils
» faisoient serment en présence de tous ses parens
» qu'ils ne la quitteroient jamais, s'obligeant par là à
» profaner toûjours le Corps & le Sang de Jesus-
» Christ. »

Bernard déploya son éloquence & son zele pour combattre un abus si criant. Il retira quelques Prêtres de ce désordre : mais le plus grand nombre de ces concubinaires demeurerent opiniâtres. Les femmes des Prêtres qui craignoient que leurs maris ne les abandonnassent, étoient les plus irritées. Elles cherchoient les moyens de le faire mourir, & elles animoient les Prêtres leurs maris, à faire insulte au Prédicateur. Un jour que Bernard préchoit à Coutances, un Archidiacre qui avoit femme & enfans, alla l'aborder suivi d'un grand nombre de Prêtres & de Clercs ; & lui demanda par quelle autorité, lui qui étoit Moine & mort au monde, il s'ingeroit de les venir prêcher. Bernard lui répondit en presence de tout le peuple. » Mon cher Frere, n'avez-vous jamais » lû dans l'Ecriture que Samson avec la machoire » d'un âne mort a défait ses ennemis ? Est-il surprenant que Dieu daigne se servir de mon ministere » pour confondre les siens ? S. Martin & S. Gregoire » étoient Moines : la profession Monastique n'est » donc pas une raison, qui me rende indigne de la » prédication. »

Zele de Bernard de Tyron pour combattre l'incontinence des Prêtres.

Gaufrid. Groff. Vit. Bernardi.

Pendant que Bernard s'appliquoit ainsi à la prédication les Moines de S. Cyprien qui ne vouloient pas se soumettre à la jurisdiction de l'Abbé de Clugni,

Vers l'An 1117.

allerent le trouver avec des Lettres de l'Evêque de Poitiers, & le conjurerent d'aller à Rome défendre leur cauſe & la ſienne. Il fit le voyage monté ſur un âne. Le Pape le reçut avec diſtinction, & lui ordonna de retourner à ſon Monaſtere & de le gouverner librement comme auparavant. Mais ſes propres Moines qu'il voulut obliger de vivre régulierement, cabalerent contre lui, & pour l'obliger à quitter le Monaſtere, ils engagerent ſans peine les Moines de Clugni à renouveller le procès.

Bernard fit un ſecond voyage à Rome, où il trouva que la grande puiſſance des Moines de Clugni avoit extrêmement prévenu les eſprits en leur faveur. On ne lui permit pas de déduire ſes raiſons, & le Pape l'ayant admis à ſon audience, lui ordonna ſans l'écouter, d'abdiquer ſa charge, ou de reconnoître que ſon Monaſtere étoit de la dépendance de Clugni. Bernard qui croyoit cette ſentence injuſte, parla avec beaucoup de liberté, & dit qu'il citoit le Pape & ſes Conſeillers au Tribunal du Juge des Juges, de ce Juge ſi éclairé & ſi integre que les détours des chicanes ne peuvent le ſurprendre, ni les preſens le corrompre. Le Pape parut offenſé d'une liberté à laquelle les Grands ſont peu accoutumés. Mais les deux Cardinaux Jean & Benoît qui avoient été Legats en France, & qui étoient alors auprès de Paſcal lui firent un ſi grand éloge du merite & de la Sainteté de Bernard, que le Pape le fit rappeller, & lui permit d'expoſer ſes raiſons pour la liberté de ſon Monaſtere.

Bernard parla avec vivacité contre l'ambition de

l'Abbé de Clugni qui vouloit soûmettre les autres Vers l'An 1117.
Abbés à son autorité. » Nous trouvons, dit-il, dans
» les Canons les noms d'Archevêque, d'Archiprê-
» tre, & d'Archidiacre, mais on ne trouve nulle part
» la qualité d'Archiabbé. Au contraire, S. Benoît
» dont je professe la Regle, aussi bien que celui qui
» m'attaque, a ordonné que chaque Abbé fût le maî-
» tre de regler son Monastere. Il n'a pas parlé d'Ar-
» chiabbé, parce qu'il n'a pas cru qu'il y auroit un
» jour quelqu'un assez superbe pour s'arroger ce ti-
» tre. » Le Pape ayant ensuite oüi les Moines de Clugni, ordonna à Bernard de gouverner son Monastere comme auparavant. Mais le S. Abbé qui soûpiroit après la solitude, obtint avec bien de la peine la permission d'abdiquer sa charge. Le Pape en la lui accordant, le chargea de prêcher la pénitence, d'entendre les Confessions, & de faire les autres fonctions de la vie Apostolique.

Bernard au comble de ses vœux, se retira d'abord après son retour de Rome dans son ancienne Isle de Chaussei, où il ne put demeurer long-temps. Il vint ensuite s'établir dans la Forêt de Fougeres avec quelques disciples qui vivoient comme lui du travail de leurs mains. Mais Radulfe Seigneur de Fougeres, qui avoit entouré cette Forêt de murailles pour mieux conserver les bêtes fauves, pria ces Solitaires de passer dans la Forêt de Savigni, qui lui appartenoit aussi. Ils y trouverent Vital de Mortain qui y bâtit le Monastere qui en porte le nom. C'est pourquoi Bernard envoya deux de ses disciples prier Rotrou Comte du Perche de leur ceder quelques terres

Vers l'An 1117.

pour s'établir. Le Comte les reçut avec bonté, & leur assigna d'abord un lieu nommé Arcis proche de Nogent. Mais Beatrix mere de Rotrou lui fit craindre que Bernard ne s'accommodât pas avec les Moines de Clugni, auxquels le Comte avoit bâti un Monastere à Nogent-le-Rotrou. Ainsi il leur donna un autre lieu nommé Tiron; & l'on établit à Arcis un Monastere de filles qui subsiste encore.

Fondation du Monastere de Tiron & de celui d'Arcis.

Bernard s'étant rendu à Tiron avec ses disciples, pour bâtir son Monastere, les habitans du pays furent surpris de voir des hommes habillés si bizarrement; & le bruit se répandit que ce n'étoit pas des Moines, mais des Sarrazins qui étoient venus dans le Perche par des soûterrains pour s'emparer de la Province. Il n'est point de fable si absurde que ne croye une populace prévenuë. On accouroit de toutes parts pour examiner la verité. Mais quand on vit que les nouveaux hôtes ne bâtissoient ni tours ni châteaux, mais seulement de petites cellules de bois, & qu'ils ne s'occupoient qu'à chanter des Pseaumes, on reconnut qu'on s'étoit trompé; & la défiance se changea en respect & en vénération. Yves qui étoit alors Evêque de Chartres célébra la premiere Messe dans le Monastere de Tiron le jour de Pâque de l'an 1109. Cependant comme les Moines de Nogent prétendirent que ce Monastere étoit situé sur des terres qui leur devoient la dixme, & qu'ils avoient droit d'enterrer ceux qui y mouroient, Bernard le rebâtit auprès sur une terre, qu'il obtint des Chanoines de Chartres, & il le dédia en l'honneur de la Vierge.

Le S. Abbé mena dans cette nouvelle demeure une

une vie angelique qui édifia toute la Province. Il ne bûvoit que de l'eau,& mortifioit continuellement sa chair. Dans les maladies, il n'eut jamais recours aux remedes, pas même à la saignée. Loüis le Gros Roi de France, Henri I Roi d'Angleterre, David Roi d'Ecosse firent de grandes libéralités à son Monastere. Henri le pria de le venir voir en Normandie, & lui demanda une Colonie de ses Moines, auxquels il fit bâtir un Monastere en Angleterre. David Roi d'Ecosse en fit autant, & vint de son pays à Tiron pour avoir la consolation de voir ce S. Abbé: mais il le trouva mort. En peu de temps le Monastere de Tiron eut jusqu'à cent Celles ou Prieurés, qui dépendoient de lui,& qui furent habités par des colonies tirées de son sein. Les Moines de Tiron pour se distinguer de ceux de Clugni, étoient habillés de gris, ce qui les fit nommer les Moines gris.

Vers l'An 1117.

Vita S. Bernard. Tir. c. 52.

Jacob. de Vitriac. Hist. Occ. c. 22.

S. Bernard mourut à Tiron vers l'an 1117. Dès qu'il se sentit malade, il se fit porter au Chapitre, y reçut les Sacremens, & exhorta ses Religieux à la persévérance. Il leur dit entre autres choses: » Mes » chers freres, si le zele de vôtre perfection m'a porté » à faire de la peine à quelques uns de vous, je vous » prie de me le pardonner; & si j'ai excedé les justes » bornes de la severité, priez le Seigneur qu'il me le » pardonne. »

Vital de Mortain.

Vital de Mortain dont nous avons parlé, fut d'abord Chapellain de Robert Comte de Mortain & Chanoine de S. Evroul de la même Ville. Après avoir mené quelque temps la vie Eremitique & s'être adonné aux fonctions de la vie Apostolique avec

Vers l'An 1117.

Fondation du Monastere de Savigni.

Orderic. Vital. Hist. Eccl. l. 8.

Robert d'Arbrissel & Bernard de Tiron, il se retira dans la Forêt de Savigni ; & par les liberalités de Radulfe de Fougeres, il y bâtit un Monastere en l'honneur de la Sainte Trinité, où il assembla un grand nombre de fervens Religieux. Il n'établit pas dans sa Communauté les observances de Clugni : mais il y introduisit des usages particuliers & fort austeres, qui mirent le Monastere de Savigni en une grande réputation : en sorte qu'un grand nombre de Prieurés & d'Abbayes embrasserent cette réforme. Vital étant tombé malade, commença par se confesser, & se faire administrer le S. Viatique. Ensuite consultant plus son courage que ses forces, il voulut assister à l'Office ; mais il expira dans l'Eglise même, après avoir donné, selon la coûtume, la bénédiction à celui qui devoit dire une Leçon. On rapporte sa mort à l'an 1122, & la fondation de Savigni environ à l'an 1112.

Le B. Geoffroi de Bayeux.

Le B. Geoffroi de Bayeux Moine de Cerisi fut son successeur dans le gouvernement de Savigni. Mais il institua des observances si austeres, qu'après sa mort les Moines de Savigni ne pouvant y résister, en secoüerent le joug. Une ferveur indiscrete degenere ordinairement en relâchement ; & quand on veut imposer un fardeau trop pesant aux hommes, ils en viennent souvent jusqu'à secoüer celui qu'ils pourroient porter.

Raoul de la Fustaye.

Raoul ou Radulfe de la Fustaye, qui fut compagnon de Robert d'Arbrissel avec Vital de Mortain & Bernard de Tiron, se dévoüa particuliérement à la perfection des personnes du sexe. Il porta Alain

Fergeant Comte de Rennes à fonder le célebre Monastere de S. Sulpice dont la Princesse Marie fut la premiere Abbesse. Raoul fut comme l'Instituteur & le Directeur de ce Monastere, auquel on joignit bientôt plusieurs Prieurés qui en dépendent encore. Foulques Comte d'Angers & du Maine, & sa femme Aremburge donnerent à ce nouveau Monastere une terre du Maine nommée *la fontaine S. Martin*; & il en investit Raoul Directeur des Religieuses par un anneau d'or. Raoul y plaça une Colonie de ses Religieuses; & c'est encore aujourdhui un Prieuré de filles, dont la Prieure est à la nomination de l'Abbesse de S. Sulpice.

Vers l'An 1117.

Fondation du Monastere de S. Sulpice de Rennes.

Gerard de Sales (de Salis) ainsi nommé du lieu de sa naissance situé au Diocese de Perigueux, fut aussi un des plus illustres disciples de Robert d'Arbrissel, & le Fondateur de plusieurs Monasteres. Gerard embrassa d'abord l'état de Chanoine Regulier par le conseil de Robert. Ensuite il se joignit à lui dans ses courses Apostoliques, marchant revêtu du cilice & de la chappe, & menant une vie fort austere. S'étant ensuite separé de Robert, il établit plusieurs Monasteres pour y placer ses disciples. On met au nombre des Monasteres qu'il a fondés Grandselve, sur les confins des Dioceses de Toulouse & de Montauban, Dalon, le Bournet, Castellarie, Absie. Mais des Critiques doutent que quelques-uns de ces Monasteres ayent Gerard de Sales pour Fondateur. On rapporte que Gerard étant un jour allé à Fontevraud, il fit une réprimande aux Religieuses de ce qu'elles frisoient leurs cheveux : ce qui marque qu'elles por-

Vers l'An 1117.

toient alors les cheveux longs. Tels furent les principaux disciples de Robert d'Arbrissel. N'avons-nous pas eu raison de dire que de si dignes éleves font la gloire du maître.

Vit. Guillel. Firmati ap. Boll.

S. Guillaume Firmat Précis de sa vie.

Quelques Auteurs placent S. Guillaume Firmat au nombre des disciples du B. Robert d'Arbrissel. Guillaume peut l'avoir connu, mais il n'est pas certain qu'il se soit mis sous sa conduite. S. Guillaume étoit né à Tours d'une famille noble, & il fut d'abord Chanoine de S. Venant. Il exerça avec réputation la profession de Medecin: ce qui lui avoit donné lieu d'amasser une grosse somme d'argent, lorsque Dieu lui inspira le dessein de renoncer au monde. Il vendit tous ses biens pour en donner le prix aux pauvres, & se retira avec sa mere dans un lieu proche de Tours pour vacquer à la priere. Après la mort de sa mere il s'avança vers Laval, & se fit un Hermitage dans la Forêt nommée Concise. La réputation de ses austerités ne tarda pas à se répandre dans le pays. De jeunes libertins voulurent éprouver si la vertu du S. Hermite étoit aussi solide qu'on le publioit. Ils subornerent une fille de mauvaise vie, la conduisirent la nuit à la Cellule de Guillaume, pour tâcher de le porter au peché, & ils demeurerent cachés auprés de la Cellule en attendant ce qui arriveroit. Cette femme frappe à la porte en disant: » S. » Prêtre, ouvrez à une pauvre femme qui s'est égarée, & empêchez qu'elle ne soit dévorée par les bêtes. » Le S. homme touché de compassion la reçut avec charité, lui alluma du feu & lui présenta ce qu'il avoit, c'est à-dire, du pain. Aussi-tôt cette femme

impudente déploya tous ses charmes & tous ses artifices pour l'engager au peché. Guillaume connoissant le danger de la tentation, prend un tison ardent, & afin que la douleur du feu materiel amortît le feu de la concupiscence, il se brûle le bras jusqu'au vif, de sorte que la cicatrice lui en resta toute sa vie. La courtisanne fut si étonnée de sa vertu & de son courage, qu'elle se jetta à ses pieds & lui demanda pardon, en lui avoüant comment elle avoit été subornée pour le faire tomber. Elle se convertit aussi-bien que les jeunes libertins qui écoutoient autour de la Cellule. Ils furent ensuite les premiers à publier ce qui s'étoit passé : ce qui attira tant d'estime à S. Guillaume, que pour se dérober aux éloges, il quitta ce lieu. Il fit le pelerinage de Jerusalem, où il fut maltraité & emprisonné par les Sarrazins. A son retour il se retira d'abord au territoire de Vitrei, ensuite à Savigni, & enfin à Mantile proche de Mortain. Quelques Seigneurs ayant voulu lui faire un étang pour sa commodité, il se retira sur le Rhône : il revint cependant à Mantile, où après avoir mené la vie la plus austere, il mourut saintement le 24 d'Avril vers la fin du onziéme siecle. Les habitans de Domfront & ceux de Mayenne se rendirent à Mantile pour enlever le corps du S. Hermite. Mais ceux de Mortain les prévinrent ; & il fut enterré dans l'Eglise de S. Evroul de cette Ville.

Vers l'An 1117.

La plûpart des Disciples du B. Robert d'Arbrissel, sur-tout Vital de Savigni, S. Bernard de Tiron & le B. Robert lui-même, étoient fort versés dans les Lettres divines & humaines. Les études commencerent

Celebrité de l'Ecole de Paris.

Vers l'An 1117.

à refleurir en France, particulierement à Paris, où l'Ecole qui y étoit établie depuis long-temps, devenoit de jour en jour plus célebre par la réputation des Maîtres qui y enseignoient, & par le nombre des Ecoliers qui y venoient prendre leurs leçons. Le fameux Abailard étoit alors le plus célebre des Professeurs de cette Academie. Mais il avoit plus d'esprit que de conduite, plus d'orgueïl que de science, & plus de réputation que de vrai merite, quoi qu'il n'en manquât pas. Son goût pour la nouveauté & une passion honteuse dont sa Philosophie ne le guerit point, lui attirerent bien des chagrins & des malheurs.

Commencemens d'Abailard & précis de ses avantures

Abailard étoit natif de Palais à quelques lieuës de Nantes vers l'Orient. Son pere Berenger avoit étudié avant que de porter les armes : ce qui étoit alors fort rare aux gens de guerre, & il conserva tant d'amour pour les Sciences, qu'il voulut que ses enfans se rendissent habiles dans les Lettres, avant que d'apprendre le mêtier de la guerre à quoi il les destinoit. Mais Abailard prit tant de goût à l'étude, qu'il renonça à la guerre, & ceda même son droit d'aînesse & sa succession à ses autres freres. Berenger embrassa dans la suite la vie Monastique, & Luce sa femme l'imita. Abailard ayant fait quelques progrès dans les sciences, sur-tout dans la Dialectique où il se rendit fort habile, quitta la Bretagne, & parcourut diverses Provinces pour s'exercer à la dispute. Il se rendit enfin à Paris pour y perfectionner ses talens & les y faire connoître. Il alla prendre les leçons de Guillaume de Champeaux, qui occupoit alors la premiere Chai-

re, & qui avoit la plus grande réputation. Abailard gagna d'abord son amitié : mais il ne la conserva pas long-temps. Il combattoit avec trop de chaleur les sentimens de son Maître ; & comme il étoit fort versé dans toutes les subtilités de la Dialectique, il l'embarrassoit souvent. Guillaume qui n'avoit reçu jusqu'alors que des applaudissemens, ne pardonna pas à son disciple la réputation qu'il acqueroit aux dépens de la sienne.

Vers l'An 1117.

Abailard de son côté enflé des premiers succès qu'il avoit eus, se crut en état, malgré sa jeunesse, d'ouvrir à Melun une Ecole, qu'il transfera ensuite à Corbeil pour se raprocher de Paris. Un grand nombre de disciples allerent y prendre ses leçons, & deserterent l'Ecole de Guillaume : ce qui fut un nouveau sujet de jalousie pour cet ancien Maître. Mais le succés animant Abailard, il s'appliqua à l'étude avec si peu de modération, qu'il en tomba dangereusement malade. Il fut obligé pour se rétablir d'aller respirer son air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & son absence servit à le faire desirer plus ardemment. Pendant ce temps-là Guillaume de Champeaux se fit Chanoine Regulier de S. Victor : cependant après quelque interruption, il continua de tenir son école à l'ordinaire.

Abaelard. Historia Calamitatum suarum.

Abailard étant de retour à Paris, voulut se réconcilier avec Guillaume, & prendre de lui des leçons de Rhetorique. Mais le nouveau Rhetoricien en revenoit toûjours à la Dialectique, & il ne pouvoit s'empêcher de combattre les opinions de son Maître, particulierement sur les Universaux. Car Guillaume

Ibid.

Vers l'An 1117. enſeignoit qu'il y avoit une nature univerſelle, *à parte rei*, comme parle l'Ecole, & Abailard combattit ſi bien ce ſentiment, qu'il obligea ſon Maître d'y renoncer : ce qui decredita tellement Guillaume, que ſe voyant abandonné de la plûpart de ſes diſciples, il quitta ſa Chaire qui étoit celle de l'Egliſe de Paris, & la fit donner à un autre Profeſſeur, qui la ceda à Abailard. Mais Guillaume ne ſouffrit pas que ſon rival occupât une place ſi honorable : ainſi Abailard fut obligé de retourner à Melun. Il revint peu de temps après à Paris, & ouvrit une Ecole hors de la Ville ſur la montagne de Sainte Geneviéve. Guillaume de ſon côté en ouvrit une dans ſon Monaſtere de S. Victor, & les diſputes recommencerent entre les deux Profeſſeurs. Abailard fut obligé de faire un ſecond voyage en Bretagne ; parce que ſon pere s'étoit fait Moine, & que ſa mere étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe. Quand il eut terminé ſes affaires de famille, il alla étudier la Theologie ſous Anſelme Doyen de Laon, qui étoit un ancien Profeſſeur fort eſtimé. Mais Abailard ne trouva pas que ſon mérite répondît à ſa réputation, & il ouvrit pour le combattre une Ecole à Laon, où il entreprit d'interprêter Ezechiel. Anſelme lui fit défendre d'expliquer l'Ecriture. Ainſi il revint à Paris, où on lui offroit la Chaire que Guillaume de Champeaux avoit remplie ; car ce ſçavant Profeſſeur avoit été élevé ſur le Siege de Châlons ſur Marne. Abailard y continua ſon expoſition d'Ezechiel avec un concours & un applaudiſſement extraordinaire. Mais le ſuccès l'enyvra, & une paſſion honteuſe à laquelle il eut la foibleſſe

blesse de se livrer, devint la punition de son orguëil, & la source de ses humiliations & de ses malheurs. Vers l'An 1118.

Dans le temps qu'Abailard joüissoit de la plus florissante réputation, il conçut un amour criminel pour une jeune personne nommée Heloïsse, niéce d'un Chanoine de Paris appellé Fulbert, chez qui elle demeuroit. C'étoit une fille de beaucoup d'esprit, & qui avoit un goût rare pour les Langues & pour les Sciences : à quoi son oncle l'avoit appliquée de bonne heure. Abailard lia d'abord avec elle un commerce de Lettres, & il croyoit n'aimer en elle que son érudition & ses talens; mais il aimoit déja Heloïsse même, qui ne se défioit de rien, & qui ne voyoit dans les empressemens d'Abailard, que des marques de zele pour son avancement dans ses études. Cependant le Professeur occupé de sa passion, pour en voir plus souvent l'objet, pria Fulbert de le recevoir en pension chez lui, sous prétexte qu'il seroit plus proche de son école. Le bon Chanoine qui vouloit que sa niéce se perfectionnât dans les sciences, reçut avec plaisir Abailard, en lui recommandant de servir de Maître à Heloïsse. C'étoit une innocente brebis qu'il donnoit à garder au loup. Abailard chargé de cultiver son esprit, lui corrompit le cœur, & en fit la victime de sa passion. Le Chanoine fut le dernier à s'appercevoir du dèshonneur de sa famille. Dès qu'on lui eut fait ouvrir les yeux, il chassa son hôte : mais celui-ci plus passionné que jamais enleva Heloïsse, & la conduisit en Bretagne chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils, qu'il nomma Astrolabe. Ils revinrent ensuite à Paris, & pour appai-

Vers l'An 1118.

Mariage d'Abailard & d'Heloïsse.

ser Fulbert, Abailard lui promit d'épouser celle qu'il avoit séduite. Heloïsse pour l'honneur d'Abaïlard qui étoit Clerc & Chanoine de Sens, ne vouloit pas consentir à ce mariage. Ils prirent le parti de le contracter secretement en présence seulement de Fulbert & de quelques personnes de la famille.

Les nouveaux époux faisoient mystere de leur mariage. Fulbert au contraire le publioit par-tout : ce qui exposoit Abailard aux railleries de ses disciples, & faisoit un très grand tort à sa réputation. Pour faire cesser ces bruits, Abailard se détermina à envoyer sa femme dans le Monastere des Religieuses d'Argenteüil, où il lui fit prendre l'habit, sans vouloir cependant qu'elle reçût le voile, afin d'être en état de la rappeller, quand il le jugeroit à propos.

Le Chanoine Fulbert fut si outré de cette nouvelle démarche, dont il ne pénetroit pas les motifs, qu'il fit prendre Abailard pendant la nuit, & le fit honteusement mutiler. Cet attentat commis en la personne d'un homme de la réputation d'Abailard, fit un grand éclat. L'Evêque de Paris procéda juridiquement contre les coupables, deux desquels ayant été pris, souffrirent la même peine, & eurent de plus les yeux crevés.

Abailard se fait Moine à S. Denis, & Heloïsse se fait Religieuse à Argenteüil.

Ep. Fulconis inter opera Abaelardi.

Pour l'infortuné Abailard, dès qu'il fut guéri, il se retira dans le Monastere de S. Denis, où il prit l'habit Monastique, ayant eu soin avant que de s'engager, de faire donner le voile à Heloïsse. Il se plaignit amérement de ce que l'Evêque de Paris avoit épargné Fulbert ; & il avoit pris la résolution d'aller à Rome demander justice de l'Evêque & du Chanoi-

ne. Foulques Prieur de Deüil lui écrivit pour le détourner de ce dessein, & pour le consoler de sa disgrace. Il l'exhorte à la regarder comme une punition & comme un bienfait de Dieu, parce qu'elle le délivroit des tentations. Ce Prieur faisoit dans sa Lettre un portrait de la Cour de Rome, qui devoit plaire à Abailard naturellement satyrique, & qui ne disoit du bien de personne que de lui-même. Vers l'An 1118.

Abailard ne tarda pas à se broüiller avec l'Abbé & les Moines de S. Denis ; parce que, si nous l'en croyons, il ne pouvoit s'empêcher de leur reprocher la vie licentieuse qu'ils menoient. D'un autre côté ses anciens écoliers le pressoient de reprendre le cours de ses leçons, & de faire pour Dieu ce qu'il avoit fait auparavant pour la gloire & pour l'intérêt. Il obtint donc la permission d'Adam son Abbé de se retirer à Provins dans un Prieuré de S. Florent de Saumur, pour y ouvrir une Ecole. Il s'y fit un si grand concours d'écoliers, que la Ville de Provins n'avoit ni assez de bâtimens pour les loger, ni assez de provisions pour les nourrir. Abailard crut qu'il étoit plus convenable à sa nouvelle profession d'enseigner la Theologie. Il donnoit cependant quelques leçons de la Dialectique, se servant, comme il s'exprime, de la Philosophie comme d'un hameçon, pour attirer ses auditeurs à l'étude de la Religion.

Abailard enseigne à Provins.

Les personnes qui avoient du zele, & qui connoissoient le penchant qu'avoit Abailard pour la nouveauté, n'étoient pas sans inquiétude de le voir enseigner la Theologie ; & la suite ne justifia que trop leurs allarmes. La jalousie toûjours vive parmi les

Vers l'An 1118. gens de Lettres, lui suscita des ennemis, qui prétendirent le faire interdire de sa Chaire, sous prétexte qu'un pareil emploi ne convenoit pas à un Moine, & qu'il s'étoit ingeré d'enseigner sans avoir auparavant été déclaré Maître : ce qui montre qu'il y avoit dès-lors quelque formalité ou quelque examen, pour juger de la capacité de ceux qui vouloient enseigner. On crut que ces formalités ne donnoient pas la science, qu'elles pouvoient bien servir à la prouver, & qu'Abailard avoit donné assez de preuves de la sienne. Ainsi il conserva sa Chaire. Son goût pour les nouvelles opinions auroit dû l'en faire exclure : mais c'étoit cela même qui lui donnoit le plus de vogue. Il s'observa cependant quelque temps ; & bientôt il crut pouvoir dogmatiser librement à la faveur des nouveaux troubles dont l'Eglise fut alors agitée, & qui attirerent toute l'attention des fidéles.

Mort de Pascal II. Pascal II étoit mort le 21 de Janvier l'an 1118, après un Pontificat de 18 ans & plus de cinq mois. Il avoit courageusement reparé le scandale qu'il avoit donné à l'Eglise en accordant, quoique malgré lui, le privilege des Investitures à l'Empereur Henri V. Mais il n'avoit pû appaiser les troubles que cette affaire continuoit de causer dans l'Eglise par l'opiniâtreté de l'Empereur.

Gelase II Pape. Gelase II qui fut successeur de Pascal, ne tarda pas à devenir la victime du zele qu'il montra pour la liberté de l'Eglise, que Henri V continuoit de vouloir réduire en servitude. Dès que Censius Frangipane qui étoit partisan de l'Empereur, eut appris l'élection de Gelase dont il connoissoit la fermeté, il courut

avec une troupe de ſatellites à l'Egliſe, en fit enfoncer les portes, ſaiſit le Pape, le frappa à coups de pieds & de poings avec une brutalité ſans exemple, & le traînant par les cheveux juſqu'à ſa maiſon, il l'y chargea de chaînes. Les Romains ayant appris cet attentat, coururent aux armes, & obligerent les Frangipanes de le remettre en liberté : ce qu'ils firent après avoir baiſé les pieds à Gelaſe, & l'avoir prié de leur pardonner.

Vers l'An 1118.

Le nouveau Pape ne demeura pas long-temps tranquille. L'Empereur qui étoit en Italie, marcha vers Rome pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Gelaſe n'eut que le temps de ſe ſauver, & il ſe rendit à Gayete après avoir couru bien des dangers. L'empereur voyant qu'il avoit manqué ſon coup, crea pour Antipape Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui prit le nom de Gregoire VIII. Mais l'intruſion étoit ſi notoire que perſonne du Clergé n'embraſſa ſon parti, & les ſeuls Guibertins ſe déclarerent pour lui. Bourdin étoit François & originaire du Limouſin (a). Bernard Archevêque de Tolede étant venu en France, lui trouva du merite, & l'emmena avec lui en Eſpagne. Il lui obtint premierement l'Evêché de Conimbre, & enſuite l'Archevêché de Brague. Bourdin étant revenu en Italie, ſe chargea de négocier avec l'Empereur, dont il gagna aiſément les bonnes graces en trahiſſant les interêts de l'Egliſe.

Bourdin Antipape.

Les Princes Normans d'Italie étant venus au ſecours du Pape, l'Empereur fut obligé de ſe retirer en

(a) M. Baluze a compoſé la Vie de cet Antipape, dont il tâche de faire un grand homme pour la gloire du Limouſin ſa patrie.

Vers l'An 1118. Allemagne, & le Pape retourna à Rome, où il demeura caché dans les maiſons de quelques Seigneurs Romains dans la crainte des Frangipanes. Cependant le Pape étant allé célebrer la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede avec les Seigneurs de ſon parti, les Frangipanes vinrent l'y attaquer à main armée, il y eut un rude combat à la porte de l'Egliſe, pendant lequel le Pape s'échappa & ſe ſauva à toute bride à demi revêtu de ſes habits Pontificaux. Il ſe retira à Gayete, où ſon Clergé s'étant rendu auprès de lui, il prit la réſolution de ſe réfugier en France.

Gelaſe écrivit une Lettre au Clergé de France & aux Seigneurs Laïques, pour les exhorter à prendre la défenſe de l'Egliſe Romaine contre les violences de l'Empereur & contre l'Antipape Bourdin *(a)*. Enſuite en s'embarquant pour la Gaule, il envoya ordre à Ponce ou Pons Abbé de Clugni, de venir le recevoir à S. Gilles, & le fit avertir que pendant le ſéjour qu'il ſeroit obligé de faire en France, il choiſiſſoit ſon Monaſtere pour le lieu de ſa réſidence. Ponce qui étoit généreux & magnifique, ſe crut honoré de ce choix. Il alla au devant du Pape, donna ſes ordres pour le faire défrayer ſur la route lui & tous les Cardinaux de ſa ſuite; & il leur fournit des voitures juſqu'à Clugni. Le Pape ſe rendit de S. Gilles, à Maguelonne, où il reçut Suger depuis Abbé de S. Denis, que le Roi lui envoyoit pour le ſaluer de ſa part. Il fut fort ſenſible à cet honneur, & il marqua un jour où il prioit le Roi de ſe rendre à Vezelai pour conférer enſemble.

(a) Cette Lettre dans l'imprimé eſt dattée de Gayete le 17 des Calendes de Février, c'eſt une faute. Paſcal n'étoit pas encore mort, & Bourdin ne fut intrus ſur le S. Siege que quarante-quatre jours après l'élection de Gelaſe.

Gelaſe députa auſſi au Roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, pour s'aſſurer de ſa protection. Conrade qui étoit l'envoyé du Pape, aſſiſta à un Concile des Evêques & des Abbés de Normandie, qui ſe tenoit alors à Roüen en préſence du Roi Henri. Ce Prélat y parla avec beaucoup d'éloquence contre les violences de l'Empereur, (a) & ſur l'intruſion de l'Antipape Bourdin; & après avoir expoſé les perſecutions ſouffertes par Gelaſe, qui avoit été obligé de ſe refugier en France, il demanda à l'Egliſe de Normandie un ſecours de prieres & d'argent pour le S. Siege. On traitta dans le Concile de quelques affaires concernant les Egliſes d'Angleterre & de Normandie.

L'An 1118.

Concile de Roüen. *Orderic. Vit. l.* 12. & *t.* X. *Conc.*

Radulfe Archevêque de Cantorberi & Geoffroi Archevêque de Roüen étoient à ce Concile avec les Evêques Richard de Bayeux, Jean de Liſieux, Turgiſe d'Avranches & Roger de Coûtances. Serlon de Seez ne pouvant s'y rendre à cauſe de ſa vieilleſſe & de ſes infirmités, y envoya un député. Audin d'Evreux s'excuſa de ce qu'il étoit obligé de défendre ſa patrie contre ſes ennemis: ce qu'il diſoit à cauſe de la guerre qui étoit alors declarée entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, Duc de Normandie. Pluſieurs Abbés de la Province ſe trouverent auſſi à ce Concile, ſçavoir, Roger de Feſcan, Guillaume du Bec, Eudes de S. Etienne de Caën, Richard de Preaux, André de Troarne, Guillaume de la Croix S. Leufroi, Osberne du Tréport, & pluſieurs autres.

Pendant ce temps-là il ſe tint en France pluſieurs

(a) Orderic Vital parlant de ce Concile, nomme cet Empereur *Charles*; c'eſt que Henri V étoit nommé *Carolus Henricus*.

L'An 1118. Conciles dont nous n'avons pas les actes. On en assembla un à Toulouze, où l'on publia une Croisade contre les Sarrazins d'Espagne. Plusieurs braves guerriers François étant allés au secours des Chrétiens Espagnols, assiegerent & prirent Sarragosse & plusieurs autres Places. Gelase ordonna Pierre qui avoit été élu Evêque de Sarragosse, & le renvoya avec une Lettre adressée à l'Armée Chrétienne. Il déclare qu'il donne l'absolution de leurs pechés à tous ceux qui mourront dans cette sainte expédition, après avoir reçu la pénitence; & il permet aux Evêques d'accorder la même indulgence à ceux qui contribueront de leurs aumônes au rétablissement de l'Eglise de Sarragosse. C'est l'Eglise de Nôtre-Dame du Pilar, célébre dans toute l'Espagne par la dévotion des Fidéles.

Concile de Toulouse.
T. X. Concil.

Chron. Malleac.
Concile d'Engoulême.

On tint l'an 1118 (*a*) un autre Concile à Engoulême, où l'on confirma l'élection de Gillebert Archevêque de Tours, d'Audebert d'Agen, & d'un autre Evêque qui n'est point nommé. Le Pape Gelase de son côté se proposoit d'assembler un grand Concile pour terminer le differend qui duroit depuis si long-temps entre le Sacerdoce & l'Empire. Mais la Providence en avoit ordonné autrement.

Le Pape ayant passé par Vienne & par Lyon, se rendit à Mâcon, où il tomba malade d'une pleuresie. Il se fit porter à Clugni, pour avoir la consolation

(*a*) La Chronique de Maillezais rapporte à l'an 1118 le Concile où fut confirmée l'élection de Gillebert de Tours. Cependant d'anciennes Chroniques ne placent la mort de Radulfe oncle & prédécesseur de Gillebert qu'en 1119. Ainsi si la Chronique de Maillezais ne s'est point trompée, il faudra dire que Radulfe abdiqua, & fit élire son neveu de son vivant.

de finir ſa vie dans une maiſon où il avoit commencé à porter le joug du Seigneur. Il édifia fort cette nombreuſe Communauté dans le peu de jours qu'il vêcut encore. Après avoir reçu les derniers Sacremens avec de grands ſentimens de pieté, il ſe fit mettre à terre ſur la cendre ſelon l'uſage des Monaſteres, & mourut ainſi le 24 de Janvier l'an 1119. Il fut enterré dans l'Egliſe de Clugni, où l'on voit encore ſon tombeau. Il ne tint le S. Siege qu'un an & quelques jours; mais ſon Pontificat n'en fut pas moins glorieux par les continuelles perſécutions qu'il ſouffrit avec une grande intrepidité. Le Roi Loüis le Gros étoit en chemin pour ſe rendre à Vezelai, & y conferer avec le Pape, lorſqu'il apprit ſa mort.

L'An 1119.

Mort de Gelaſe II. *Pandulfus.*

Sugerius vit. Lud.

Il ſe fit un grand concours de Seigneurs & de Prelats à Clugni, pour honorer les funerailles de Gelaſe. Comme les beſoins de l'Egliſe étoient preſſans à cauſe du Schiſme de Bourdin, & que la plûpart des Cardinaux avoient ſuivi Gelaſe en France, la célebrité de l'Aſſemblée les détermina à élire inceſſamment un nouveau Pape. Ils convinrent que dans ces conjonctures la Barque de S. Pierre avoit beſoin d'un Pilote qui eût de la force, de l'experience & de la protection; & tous les ſuffrages ſe réünirent en faveur de Gui Archevêque de Vienne, qui étoit alors à Clugni; Prelat également diſtingué par ſa ſageſſe, par ſon courage, & par ſa nobleſſe. Il étoit fils de Guillaume Comte de Bourgogne, parent de l'Empereur, & oncle d'Adelaïs Reine de France. Ce choix cauſa en même temps de la ſurpriſe & de la joye à toute la France Gui plus ſurpris encore que tous les autres, re-

Calixte II Pape.

L'An 1119. fuſa d'abord de conſentir à ſon élection, juſqu'à ce qu'elle eût été ratifiée par les Romains. Cependant quand il vit le conſentement des Prelats Allemans & François, il n'attendit pas le retour de ceux qu'il avoit envoyés à Rome.

Il partit de Clugni peu de jours après ſon élection pour ſe rendre à Vienne. Avant qu'il entrât dans Lyon, Humbald qui en étoit Archevêque, alla au devant de lui, lui déclara qu'il conſentoit à ſon élection, & le reçut en proceſſion à la tête de ſon Clergé. Enſuite le nouveau Pape ſe rendit à Vienne, où il fut couronné le Dimanche de la Quinquageſime, qui cette année étoit le 9 de Février, & il prit le nom de Calixte II. Nous apprenons ce détail par une Lettre que Conon Evêque de Preneſte, qui étoit alors à la ſuite du Pape, écrivit à Hugues Evêque de Nevers. Il marque à ce Prelat que Gerard Evêque d'Engoulême s'étoit ſoumis au Pape; ce qui pourroit faire croire qu'il n'avoit pas conſenti d'abord à ſon élection. Cependant Calixte lui donna dans la ſuite la Légation d'Aquitaine, dont il s'acquitta quelque temps avec zele. Mais un reſſentiment qui piqua ſon ambition, l'engagea dans un malheureux Schiſme, & lui fit faire plus de maux à l'Egliſe, qu'il ne lui avoit auparavant procuré d'avantages.

Ep. Conon. l. 1. Hiſt. Eccl. Vezeliacenſis. Lettre de Conon.

Pour Conon, il étoit bien éloigné d'avoir de pareils ſentimens & de briguer les honneurs: il refuſa même les plus grandes dignités qu'on lui offroit. On aſſûre en effet que Gelaſe étant au lit de la mort, avoit prié les Cardinaux d'élire Conon pour ſon ſucceſſeur, le croyant le plus capable de bien conduire le vaiſſeau

Falco in Chron. Modeſtie de Conon.

de l'Eglise durant la tempête dont il étoit battu. Mais Conon (*a*) voyant que les suffrages se réünissoient en sa faveur, déclara qu'il n'avoit pas assez d'habileté, pour tenir le gouvernail durant un si furieux orage & parmi tant d'écueïls, & qu'on ne pourroit jamais le résoudre à le prendre en main. Il fit par là tomber le choix sur l'Archevêque de Vienne, qui ne tarda pas à le justifier. L'An 1119.

Le nouveau Pape tint le huitiéme de Juin de la même année (*b*) un Concile à Toulouse composé des Cardinaux de sa suite, des Evêques & des Abbés de la Provence, (*c*) du Languedoc, de la Gascogne, de l'Espagne, & de la petite Bretagne : l'on y fit les dix Canons suivans. Concile de Toulouse.

I. Défenses sous peine de déposition de se faire ordonner pour de l'argent.

II. Personne ne sera promu à la dignité de Prevôt, d'Archiprêtre, ou de Doyen sans être Prêtre, ni à celle d'Archidiacre sans être Diacre.

III. Nous condamnons & chassons de l'Eglise comme hérétiques, ceux qui rejettent le Sacrement du Corps & du Sang du Seigneur, le Baptême des enfans & les Ordres Ecclésiastiques, aussi-bien que

(*a*) Falcon qui nous apprend ce fait, nomme Odon cet Evêque de Preneste, il faut lire Conon.

(*b*) On marquoit dans le texte de ce Concile qu'il se tint l'an 1120 Indiction XII. l'Ere 1158, la premiere année du Pontificat de Calixte II. Comme la suite de l'Histoire, l'Indiction & la premiere année du Pontificat de Calixte désignent certainement l'an 1119, il faut qu'il se soit glissé une faute dans l'année de Jesus-Christ qui est marquée l'an 1120, & dans l'Ere Espagnole 1158, qui répond à l'année de Jesus-Christ 1120. Le P. Labbe a remarqué cette faute : mais le P. Pagi juge qu'il n'y en a point, parce qu'il prétend qu'on a suivi dans la date du Concile l'Ere de Pise, qui précéde d'un an l'Ere commune.

(*c*) Il y a dans le texte de ce Concile *Provinciæ Gothiæ*, sans virgule, de la Province du Languedoc : il faut lire *Provinciæ*, *Gothiæ*, c'est-à-dire, de la Provence, du Languedoc. Car Atton d'Arles & Foulques d'Aix étoient à ce Concile.

L'An 1119. Concile de Toulouse.

le Mariage ; & nous ordonnons qu'ils ſoient réprimés par la puiſſance ſeculiere. Nous excommunions pareillement ceux qui ſe déclarent leurs protecteurs. (Ces Hérétiques étoient une Secte de Manichéens, qui couvroient d'un maſque de pieté les plus infâmes abominations. Cependant malgré ces anathêmes dont le Concile de Toulouſe les frappa, ils ſe multiplierent dans ces Provinces, où tandis qu'ils furent trop foibles pour lever l'étendart de la révolte, ils ſe cacherent avec ſoin : mais nous verrons comment ils leverent le maſque, quand ils ſe crurent aſſez forts pour réſiſter aux deux Puiſſances.)

IV. Défenſes aux Princes & à tout autre Laïque, ſous peine d'être chaſſés de l'Egliſe comme ſacriléges, de s'emparer des Premices, des Dixmes, des Offrandes, des Cimetieres, & de piller les maiſons & les autres biens de l'Evêque à ſa mort.

V. VI. Aucune Puiſſance Eccleſiaſtique ou Seculiere ne mettra en ſervitude des hommes libres, Clercs, ou Laïques ; & aucun Clerc ne ſera obligé de rendre quelques ſervitudes aux Laïques à raiſon des Bénefices Eccleſiaſtiques.

VII. On laiſſera à l'Evêque la part des Offrandes qui lui appartient (c'étoit la quatriéme partie.)

VIII. Aucun Evêque, aucun Prêtre, ni aucun Clerc, ne laiſſera, comme par héritage, les dignités & Bénéfices Eccleſiaſtiques à ſes proches.

IX. On ne recevra aucun ſalaire pour donner les ſaintes Huiles & le S. Chrême, ni pour la ſépulture.

X. Si un Moine, un Chanoine ou un Clerc, renonce à l'état où il s'eſt engagé, laiſſe croître ſes che-

veux & sa barbe comme un Laïque, qu'il soit privé de la Communion, jusqu'à ce qu'il se soit corrigé. L'An 1119. Concile de Toulouse.

On termina dans ce Concile de Toulouse un procès entre l'Eglise d'Arles & les Moines d'Aniane. Atton Archevêque d'Arles prétendoit que la proprieté de la Celle de Gordien appartenoit à son Eglise, de qui les Moines de la Chaize-Dieu la tenoient moyennant une redevance annuelle. Les Moines d'Aniane prétendoient au contraire qu'elle avoit été usurpée sur eux. Pour décider ce Procès, le Pape nomma une Commission particuliere de Cardinaux, d'Evêques, & d'Abbés, qui aprés avoir examiné les titres des prétendans, firent leur rapport au Concile que la Celle en question avoit été donnée au Monastere d'Aniane par Loüis le Débonnaire, & qu'ensuite Loüis fils de Boson Roi de Provence l'avoit donnée à l'Eglise d'Arles. Ainsi le Pape & tout le Concile l'adjugerent aux Moines d'Aniane, à condition que trois d'entre eux feroient serment que leur Monastere avoit possedé pacifiquement cette Celle pendant trente ans. T. X. Conc. p. 858.

Aicard Archidiacre de S. Etienne de Toulouse, presenta aussi une Requête au Concile, par laquelle il demanda que l'Eglise de S. Amant, fut renduë à l'Eglise Cathedrale, à laquelle il prétendoit qu'elle appartenoit; & en effet elle lui fut adjugée. Il répeta aussi l'Eglise de S. Sernin : mais cette affaire demandant trop de discussions, fut remise après le Concile. Le Pape jugea ce procès l'année suivante à Vienne le jour de la Purification. L'Eglise de Toulouse le perdit par la faute de l'Evêque Amelius, qui négli- T. X. Conc. p. 861.

L'An 1119. gea de ſe rendre à Vienne pour ſoûtenir ſes droits. Car Urbain II avoit ordonné qu'Iſarne Evêque de Toulouſe tirât ſa nourriture & celle de ſa maiſon des biens de l'Egliſe de S. Sernin.

Le Pape Calixte indiqua un Concile plus nombreux à Rheims pour la mi-Octobre de la même année 1119 ; & en attendant ce terme, il parcourut pluſieurs de nos Provinces. Il paſſa par le Poitou à la priere de Guillaume Evêque de Poitiers, & viſita le célébre Monaſtere de Fontevraud, où il dédia un Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge, & fit un Sermon à une multitude innombrable de peuple, qui s'étoit rendu pour aſſiſter à la Cérémonie : c'eſt ce que marque Calixte lui-même dans un Reſcrit donné à ce ſujet. De Fontevraud le Pape ſe rendit à Angers, où il conſacra le grand Autel de l'Egliſe de Roncerai la veille de la Nativité de la Vierge. D'Angers il vint à Tours, où il prit ſon logement à Marmoutier. Enſuite il alla dedier l'Egliſe du Monaſtere de Morigni proche d'Etampes, d'où il ſe rendit à Paris pour conferer avec le Roi avant le Concile de Rheims.

Apud Sammarthanos T. 2.

Le principal objet qu'il ſe propoſoit dans la tenuë de ce Concile, étoit de terminer le differend entre le S. Siege & l'Empereur au ſujet des Inveſtitures. Pour y réüſſir, il avoit députe à l'Empereur Henri Guillaume Evêque de Châlons ſur Marne, & Ponce Abbé de Clugni. Ils allerent trouver l'Empereur à Straſbourg, pour traiter avec lui de la paix entre l'Empire & le Sacerdoce. L'Empereur demanda s'il pouvoit renoncer aux Inveſtitures, ſans donner atteinte aux droits de ſa Couronne & affoiblir ſa puiſſance. L'E-

Négociations des Envoyés du Pape avec l'Empereur Henri V.

L'An 1119.

Acta Concilii Rhemensis. Hessonis Scholastici

vêque lui dit : » Prince, si vous voulez avoir une veritable paix, il faut que vous renonciez aux Investitures des Abbayes & des Evêchés; & afin que vous ne craigniez pas que cela cause quelque préjudice à vôtre puissance souveraine, sçachez qu'ayant été élu Evêque dans le Royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du Roi, ni avant ni après mon Ordination. Cependant en ce qui regarde les tributs, la milice, les droits de tonlieu & autres choses concernant l'Etat, qui ont été données autrefois à l'Eglise par les Princes, je sers mon Roi aussi fidélement que peuvent vous servir vos Evêques, auxquels vous avez donné l'Investiture, qui est la cause de cette discorde & de l'excommunication que vous avez encouruë. »

L'Empereur levant les mains dit : » Eh bien, qu'on fasse ainsi, je ne m'en soucie plus. » L'Evêque reprit : » Si vous voulez renoncer aux Investitures, & rendre les biens que vous avez enlevés à l'Eglise & à ceux qui ont travaillé pour l'Eglise, nous tâcherons avec l'aide de Dieu de mettre fin à cette querelle. »

L'Empereur ayant pris conseil de ses Courtisans, dit qu'il observeroit tout cela, s'il trouvoit de la fidelité & de la justice de la part du Pape, & si on rendoit à lui & aux siens les biens qu'ils avoient perdus à l'occasion de cette guerre. L'Evêque de Châlons voulut avoir des assûrances de cette promesse. L'Empereur jura de l'observer en mettant sa main dans celle de l'Evêque & dans celle de l'Abbé : l'Evêque de Lausane, le Comte Palatin & les autres Ecclesiastiques

L'An 1119. ou Laïques qui étoient à la Cour de l'Empereur, firent la même promesse que ce Prince.

L'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni satisfaits de leur negociation, revinrent en diligence en rendre compte au Pape qu'ils trouverent à Paris. Le Pape ayant entendu ce que l'Empereur promettoit de faire, dit : » Je voudrois que cela fût deja fait, si » cela se peut faire sans fraude. » Il en conféra avec les Cardinaux & les Evêques, & renvoya à l'Empereur les premiers députés avec l'Evêque d'Ostie & le Cardinal Gregoire. Ils trouverent l'Empereur Henri entre Verdun & Mets, & lui témoignerent que le Pape le recevroit volontiers à la paix de l'Eglise, s'il vouloit accomplir ses promesses. L'Empereur en témoigna de la joye, & confirma par un Billet de sa propre main que le Vendredi 24 d'Octobre il mettroit en exécution ce qui étoit contenu dans les Ecrits suivans. Voici en quels termes étoit conçûë la promesse de l'Empereur.

Promesse de l'Empereur.

» Je Henri par la grace de Dieu Empereur Auguste » des Romains, pour l'amour de Dieu, de S. Pierre, » & du Seigneur Pape Calixte, je renonce à toute » Investiture des Eglises, & j'accorde une vraye paix » à tous ceux qui depuis le commencement de cette » discorde ont été, ou sont encore en guerre. Je restituë les biens que j'ai des Eglises & de ceux qui ont » travaillé pour l'Eglise. Pour les biens que je n'ai » point, j'en procurerai la restitution. Que s'il naît » là-dessus quelque procès, les causes Ecclésiastiques » seront terminées par un Jugement Canonique, & » les causes civiles par un Tribunal Laïque. »

Le

Le Pape de ſon côté faiſoit à l'Empereur une pareille promeſſe dont voici la teneur : » Je Calixte II » par la grace de Dieu Evêque univerſel * de l'Egliſe » Romaine, je donne une vraye paix à Henri Empe- » reur Auguſte des Romains, & à tous ceux qui ont » été ou qui ſont avec lui contre l'Egliſe. Je reſtituë » les biens qu'ils ont perdus dans cette guerre, & » que j'ai ; & ceux que je n'ai point, je les aiderai à » les recouvrer. S'il naît là-deſſus quelque procès, les » cauſes Eccleſiaſtiques ſeront terminées par un Ju- » gement Canonique, & les cauſes civiles par un » Tribunal Laïque.

L'An 1119.

Promeſſe du Pape.

* *catholicus.*

Les conditions de l'accord ayant été ainſi reglées, & le jour de la conférence entre l'Empereur & le Pape arrêté, les Envoyés revinrent à Rheims, où le Pape s'étoit déja rendu pour tenir le Concile. Il s'y trouva des Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne, de France, de Bretagne, d'Angleterre, des autres Iſles de l'Ocean, & de toutes les Provinces de l'Occident. On y compta quinze Métropolitains, plus de deux cens Evêques, & un pareil nombre d'Abbés. L'Archevêque de Mayence s'y rendit avec ſept Prelats Allemans, que la crainte de l'Empereur avoit obligés de ſe faire eſcorter par cinq cens ſoldats. Le Pape fort joyeux de leur arrivée, envoya au devant d'eux avec des troupes Hugues Comte de Troyes.

Orderic. Vit. l. 12.

Henri Roi d'Angleterre en permettant aux Evêques de ſon Royaume d'aller au Concile de Rheims, leur défendit d'y faire aucune plainte contre perſonne. » Car, leur dit-il, je rendrai bonne juſtice dans

L'An 1119. » l'étenduë de mon Royaume à ceux qui me porte- » ront leurs plaintes. Je fais payer exactement cha- » que année toutes les redevances accordées au S. Sie- » ge par mes prédécesseurs : mais aussi je maintiens les » privileges qui mont été accordés. Allez donc, sa- » luez bien de ma part le Pape, écoutez avec humili- » té ses ordres : mais ne rapportez pas de ce Concile » de nouveaux Reglemens pour les introduire dans » mon Royaume.

Thurstan élu Archevêque d'Yorc demanda au Roi la permission d'aller au Concile de Rheims : le Roi la lui donna, à condition qu'il ne se feroit pas ordonner par le Pape, au préjudice de l'Archevêque de Cantorberi, à qui il appartenoit de le sacrer. Ce Prince chargea même son Ambassadeur de prévenir le Pape là-dessus ; & l'on assure qu'il promit de ne rien faire contre les droits de l'Archevêque de Cantorberi. Cependant, quand il eut entendu les raisons de Thurstan, il le sacra le Dimanche 19 d'Octobre malgré les protestations de quelques Anglois. Le Roi d'Angleterre en fut si irrité, qu'il fit défense à Thurstan de rentrer en Angleterre, & même en Normandie.

Eadmer.

Concile de Rheims.

Le Lundi vingtiéme d'Octobre le Pape fit l'ouverture du Concile qui se tint dans la Cathédrale. On plaça les sieges des Prelats devant le Crucifix, & on éleva un Trône fort haut pour le Pape devant la porte de l'Eglise : après qu'il eut célébré la Messe, il alla s'y placer. Au premier rang vis-à-vis du Pape étoit Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, Jean de Creme, & Hatton de Viviers. Car comme ils étoient fort habiles, ils furent choisis pour discu-

ter les affaires, qui seroient proposées, & rendre les réponses convenables. Le Diacre Chrysogon revêtu de la Dalmatique étoit debout à côté du Pape, tenant en main le livre des Canons pour lire ceux dont on auroit besoin. Six autres Ministres en Tuniques & en Dalmatiques entouroient le Trône du Pape; & ils étoient chargés de faire faire silence.

L'An 1119.

Concile de Rheims.

Tout le monde ayant pris sa place, on récita les Litanies; & après les autres prieres usitées pour l'ouvertures des Conciles, le Pape fit en latin un discours fort éloquent sur les tempêtes dont le vaisseau de l'Eglise étoit battu, & que le Seigneur qui commande aux vents & à la mer, appaise quand il le juge à propos. Ensuite Conon parla avec beaucoup de force sur les devoirs des premiers Pasteurs.

Discours du Pape.

Le Pape reprit ensuite la parole, & dit: » Seigneurs, Peres, & Freres, voici le sujet pour lequel » nous vous avons appellés de si loin. Vous sçavez » combien de temps l'Eglise a combattu contre les » Hérésies, & comment Simon le Magicien chassé de » l'Eglise a peri par le Jugement de l'Esprit saint & le » ministere de S. Pierre, à qui le Seigneur a dit: *J'ai » prié pour vous, Pierre; afin que vôtre foi ne défaille point: » quand vous serez converti, confirmez vos freres*. Le même » Saint n'a pas cessé jusqu'à nos jours par ceux qui » tiennent sa place, d'extirper de l'Eglise les Sectateurs de Simon le Magicien; & moi qui suis son Vicaire, quoiqu'indigne, je desire ardemment de » chasser de l'Eglise l'hérésie de Simon, qui a été renouvellée par les Investitures. C'est pourquoi pour » vous instruire de l'état où en est cette affaire, écou-

Luc. 22. 32.

L'An 1119.

Concile de Rheims.

» tez le rapport de nos freres, qui ont porté des paro-» les de paix au Roi de Germanie, & donnez-nous » conseil sur ce que nous devons faire, puisque la » cause est commune. » L'Evêque d'Ostie qui avoit été envoyé à l'Empereur, fit en latin le rapport de ce qui s'étoit fait, & quand il eut cessé, l'Evêque de Châlons en faveur des Laïques fit le même rapport en François. On proposa ensuite plusieurs articles, dont la décision fut remise à la fin du Concile.

Discours du Roi au Concile de Rheims.

Le Roi de France s'étoit rendu à Rheims. Il entra au Concile avec les principaux Seigneurs François; & étant monté au Trône du Pape, il fit un discours fort éloquent, & qu'il prononça avec grace, contre le Roi d'Angleterre. » Je viens, dit-il, à cette sainte » Assemblée avec mes Barons pour vous demander » conseil, Seigneur Pape, & vous Messieurs (a): » écoutez-moi, je vous prie. Le Roi d'Angleterre » qui a été fort long-temps mon allié, a fait & à moi & » à mes sujets plusieurs injures. Il s'est emparé par for-» ce de la Normandie qui est de mon Royaume, & il a » traité le Duc Robert contre toute justice & d'une » maniere qui fait horreur. Car quoique Robert fût » mon Vassal, son frere, & son Seigneur, il lui a » fait toutes sortes d'outrages, l'a fait enfin prison-» nier, & le retient depuis long-temps dans les fers. » Voici avec moi le Prince Guillaume, qu'il a dépoüil-» lé du Duché de Robert son pere. Je l'ai souvent re-» quis par le ministére des Evêques & des Magistrats, » de me remettre le Duc qu'il tenoit prisonnier : mais

(a) Il y a dans le texte d'Orderic *Domine Papa & vos Seniores* : ce qui montre que la dénomination de *Dominus* donnée au Pape signifie plus que celle de *Seniores* donnée aux Cardinaux & aux Evêques.

» je n'ai pû rien obtenir. Au contraire, il a fait pri- L'An 1119.
» ſonnier le Comte de Belleſme mon Ambaſſadeur à
» ſa Cour, & il le retient encore dans un noir cachot.

Concile de Rheims.

» Le Comte Thibauld mon Vaſſal par la ſuggeſ-
» tion du même Roi d'Angleterre ſon oncle, s'eſt
» méchamment révolté contre moi; & ſoûtenu par
» les armes de ce Prince, il a oſé me faire une guerre
» atroce. Il a fait priſonnier & tient encore dans les
» fers Guillaume Comte de Nevers, que vous con-
» noiſſez pour un Seigneur d'une ſinguliere probité
» & d'une rare pieté, lorſqu'il revenoit d'aſſieger le
» Château d'un brigand excommunié, qui avoit fait
» de cette place une caverne de voleurs & un antre du
» Diable. Je parle de Thomas de Marle que les Prelats
» m'ont ordonné d'aſſiéger, comme un ennemi pu-
» blic, & comme le brigand de toute la Province.
» C'eſt au retour de cette expédition que Guillaume
» a été fait priſonnier par Thibauld, qui n'a jamais
» voulu lui rendre la liberté ; quoique pluſieurs Sei-
» gneurs l'en ayent requis de ma part, & que ſon
» Comté ait été anathematiſé par les Evêques. »

Tous les François qui étoient préſens, applaudirent à la Harangue du Roi & à la juſtice de ſes plaintes. Alors Geoffroi Archevêque de Roüen ſe leva avec les Evêques & les Abbés de Normandie, & tâcha de juſtifier la conduite du Roi d'Angleterre ſon Maître. Mais il ſe fit un grand murmure, qui l'obligea de ſe taire.

Hildegarde Comteſſe de Poitiers vient ſe plaindre au Concile.

Hildegarde Comteſſe de Poitiers entra avec toutes les Dames de ſa ſuite, & s'attira toute l'attention du Concile. Elle ſe plaignit de ce qu'elle avoit été répu-

L'An 1119. diée par le Comte Guillaume ſon mari, qui avoit
Concile de Rheims. épouſé la femme du Vicomte de Châtelleraud. Le
Pape demanda ſi le Comte de Poitiers s'étoit rendu
Orderic. Vit. au Concile ſelon ſes ordres. Guillaume Evêque de Saintes ſe leva avec pluſieurs Evêques & Abbés d'Aquitaine, & ils tâcherent d'excuſer le Comte, en aſſurant qu'il s'étoit mis en chemin pour ſe rendre au Concile, mais qu'une maladie l'avoit obligé de s'arrêter. Le Pape reçut cette excuſe, & marqua un terme au Comte pour venir à Rome ſe juſtifier.

Audin le Barbu Evêque d'Evreux ſe plaignit d'Amauri de Montfort, diſant que ce Seigneur l'avoit honteuſement chaſſé de ſon Siege, & avoit brûlé l'Evêché. Un Chappellain d'Amauri ſe leva, & interpellant l'Evêque devant toute l'Aſſemblée : » Ce n'eſt » pas Amauri, dit-il, c'eſt vôtre méchanceté qui eſt la » cauſe de vôtre expulſion & de l'incendie de l'Evê» ché. Car vôtre malice ayant engagé le Roi d'An» gleterre à dépoüiller Amauri du Comté d'Evreux, » il a recouvré ſa dignité par ſa valeur & par la force » de ſes armes. Le Roi d'Angleterre étant venu en» ſuite aſſiéger la Ville, c'eſt par vôtre ordre qu'il y » a mis le feu, lequel a brûlé les Egliſes & l'Evêché. » Que le S. Concile juge lequel d'Audin ou d'Amau» ri, eſt coupable de l'incendie des Egliſes. » Les François prenant la défenſe d'Amauri contre les Normans, la conteſtation s'échauffa. Mais le Pape impoſa ſilence ; & après avoir exhorté tous les fidéles
Orderic. à la paix, il déclara qu'il vouloit ſe trouver au rendez-vous, pour conférer avec l'Empereur, ainſi qu'on en étoit convenu : qu'il meneroit avec lui les Arche-

vêques de Rheims & de Roüen avec quelques autres Prelats; mais qu'il défendoit aux autres Evêques & Abbés de ſortir de Rheims avant ſon retour.

L'An 1119.

Concile de Rheims.

Il ordonna pendant ſon abſence qu'on fît des prieres pour la réüſſite de la grande affaire qu'il alloit traiter; & que nommément le jour marqué pour la conférence, les Peres du Concile allaſſent en proceſſion pieds nuds, depuis la Cathédrale juſqu'à l'Egliſe de S. Remi. C'eſt ce qui ſe paſſa au Concile de Rheims le Lundi & le Mardi.

Le Mercredi le Pape partit pour conférer avec l'Empereur. Il arriva le Jeudi au ſoir à Mouſon fort fatigué. Le Vendredi il fit aſſembler dans ſa chambre les Prelats qui l'accompagnoient, & leur fit lire la promeſſe de l'Empereur & la ſienne. Ils firent quelques remarques ſur certains termes dont l'Empereur pourroit abuſer, s'il n'agiſſoit pas avec ſincérité; & l'on prit des précautions contre les abus qu'on pourroit en faire. Après quoi le Pape envoya au Camp de l'Empereur, l'Evêque d'Oſtie, le Cardinal Jean, l'Evêque de Viviers, l'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni. Ils preſenterent à ce Prince les Ecrits dont ils étoient convenus avec lui.

Négociations avec l'Empereur pendant le Concile de Rheims.

L'Empereur en ayant oüi la lecture, dit qu'il n'avoit rien promis de tout cela: mais l'Evêque de Châlons animé du zele de Dieu & armé du glaive de la parole, dit: » Seigneur, ſi vous voulez déſavoüer » cet Ecrit que nous tenons en main, je ſuis prêt de » jurer ſur les Reliques des SS. ou ſur l'Evangile que » vous êtes tombé d'accord avec moi de ces articles. » L'Empereur ſe voyant convaincu par le témoignage

L'An 1119. Concile de Rheims.

de tous ceux qui étoient presens, fut contraint d'avoüer ce qu'il avoit nié; mais il se plaignit de ce qu'on l'avoit engagé à promettre ce qu'il ne pouvoit tenir, sans donner atteinte aux droits de sa Couronne. L'Evêque lui repartit: » Prince, vous nous » trouverez fideles en toutes nos promesses. Car le » Pape ne prétend pas diminuer les droits de vôtre » Couronne, ainsi que des esprits broüillons tâ» chent de vous le persuader. Au contraire il déclare » à tous vos sujets, qu'ils doivent vous obéir pour le » service de la guerre & pour tous les autres services » qu'ils ont rendus & à vous & à vos prédecésseurs. Si » vous cessez de vendre les Evêchés, ce n'est pas là ce » qui diminuera vôtre puissance, c'est plûtôt ce qui » servira à l'augmenter.

L'Empereur demanda un delai jusqu'au lendemain matin, disant qu'il vouloit en conférer pendant la nuit avec son Conseil. Après quoi les gens de l'Empereur parlerent aux Envoyés du Pape touchant la maniere dont leur Maître seroit réconcilié avec l'Eglise; & ils demanderent si on l'obligeroit, comme il se pratiquoit communément, de venir nuds pieds recevoir l'absolution. Les Envoyés répondirent qu'ils tâcheroient d'engager le Pape à absoudre l'Empereur en particulier, & sans qu'il eût les pieds nuds.

Le Pape ayant appris ces tergiversations, désespéra de la paix de l'Eglise, & vouloit partir sur le champ pour retourner à Rheims. Mais afin d'ôter tout prétexte à l'Empereur, il attendit encore, & lui renvoya le Samedi matin l'Evêque de Châlons & l'Abbé de

Clugni

Clugni, pour sçavoir ce qu'il avoit déterminé. L'Empereur entra en colere, & demanda du temps jusqu'à ce qu'il eût tenu une Assemblée générale de la nation. Le Pape partit sur le champ de Mouson, & se retira dans un Château du Comte de Troyes. L'Empereur l'envoya prier d'attendre jusqu'au Lundi. Le Pape répondit ; » J'ai fait pour l'Empereur ce que je » ne sçache pas qu'aucun de mes Prédécésseurs ait » jamais fait. J'ai quitté un Concile général pour trait- » ter avec lui : je ne l'attendrai plus ; il faut que je re- » tourne à mes freres. Si Dieu veut nous accorder la » paix, je serai toûjours prêt à recevoir ce Prince, soit » dans le Concile, soit après le Concile.

L'An 1119.

Concile de Rheims.

Le Pape partit le Dimanche avant le jour, & fit tant de diligence, qu'il arriva à Rheims après avoir fait vingt lieuës, assez à temps pour célébrer la Messe, où il sacra Frédéric élu Evêque de Liege. Mais le lendemain Lundi le Pape se trouva si fatigué, qu'il put à peine venir au Concile, où il fit faire par le Cardinal Jean le rapport de ce qui s'étoit passé dans son voyage.

Orderic.

Le Cardinal après un récit de ce qui étoit arrivé, apprit au Concile que l'Archevêque de Cologne s'étoit soumis au Pape, & lui avoit renvoyé le fils de Pierre de Leon qu'il avoit pour ôtage.

Humbald Archevêque de Lyon se leva ensuite avec ses Suffragans, & fit sa plainte au Concile contre Ponce Abbé de Clugni, de ce qu'il faisoit plusieurs outrages à son Eglise, lui enlevoit ses dixmes, & lui refusoit les soumissions qui lui sont duës. Plusieurs Evêques firent les mêmes plaintes contre les entre-

Plaintes contre les Moines de Clugni.

L'An 1119. prises des Moines de Clugni.

Concile de Rheims.

Réponse de l'Abbé de Clugni.

Quand ils eurent harangué, Ponce Abbé de Clugni se leva avec un nombreux cortege de Moines, & parla avec autant de modestie que de force pour sa défense. » L'Eglise de Clugni, dit-il, depuis sa fon- » dation n'a été soumise qu'à l'Eglise Romaine. Les » Papes nous ont accordé des priviléges, que ceux qui » se plaignent, voudroient abolir. Moi & mes freres » nous ne travaillons qu'à conserver les biens du Mo- » nastere, tels que S. Hugues & mes autres Prédeces- » seurs les ont possedés. Nous ne faisons aucun préju- » dice à personne: mais parce que nous défendons » avec courage les biens que les fidéles nous ont don- » nés pour l'amour de Dieu, on nous appelle usurpa- » teurs. Au reste, je ne dois pas m'en mettre en peine: » Clugni est une Eglise qui appartient spécialement » au Pape, c'est à lui à la défendre. » Le Pape fit remettre à une autre fois la décision de cette affaire.

Le lendemain Mardi Jean de Creme fit une belle harangue en faveur du Monastere de Clugni, qui fut maintenu dans ses priviléges, malgré les murmures de quelques Evêques. Le Pape n'assista pas ce jour là au Concile. Mais il y vint le Mercredi; & comme il vouloit terminer ce jour là le Concile, il fit lire les Canons qu'il avoit dressés au nombre de cinq. Le premier qui est contre la simonie, fut reçu avec de grands applaudissemens. Mais le second qui est contre les Investitures, excita les murmures de quelques Clercs & de plusieurs Laïques. Il étoit conçu en ces termes. *Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main Laïque l'Investiture d'aucune Eglise ni d'aucun bien Ecclesiastique.*

Canons du Concile de Rheims.

Les Seigneurs qui étoient presens, crurent que le Pape vouloit par là leur ôter les droits de Patronage ou les Fiefs Ecclesiastiques, & les dixmes qu'ils possédoient depuis long-temps ; & on disputa là dessus depuis trois heures après midi jusqu'au soir. Ainsi le Pape ne put ce jour là terminer le Concile. L'An 1119. Concile de Rheims.

Le lendemain le Pape fit un discours fort éloquent sur les contradictions que le Canon touchant les Investitures avoit essuyées dans la Session précédente, & tout le monde parut disposé à s'y conformer. Cependant le Pape jugea à propos de le modérer, & il se contenta de mettre : *Nous défendons absolument de recevoir d'une main Laïque l'Investiture des Evêchés & des Abbayes.*

Les trois autres Canons étoient contre les usurpateurs des biens Ecclesiastiques, & contre ceux qui éxigent de l'argent pour l'administration des Sacremens & pour la sépulture, & contre les Prêtres, les Diacres, ou les Soûdiacres concubinaires. Quand ces Canons eurent été lus avec l'applaudissement de tout le Concile, on apporta quatre cens-vingt-sept cierges, qui furent distribués à un pareil nombre d'Evêques & d'Abbés qui étoient dans le Concile. Après quoi le Bienheureux Oldegaire Evêque de Barcelonne, pour disposer les esprits à ce qui s'alloit faire, prononça un fort beau discours sur la dignité Royale & Sacerdotale. On l'écouta avec attention, & la sainteté connuë du Prelat donna une nouvelle force à son éloquence. Quand il eut fini, le Pape fulmina la Sentence d'excommunication contre l'Empereur Henri, contre l'Antipape Bourdin, & contre quel- L'Empereur Henri V excommunié au Concile de Rheims.

L'An 1119. ques autres perſonnes; & en même-temps tous les Prelats éteignirent leurs cierges ſelon la coûtume. Après quoi le Pape congédia l'Aſſemblée en lui donnant ſa bénédiction.

Concile de Rheims.

Il publia dans le même Concile un Decret par lequel il ordonna de nouveau l'obſervation de ce qu'on nommoit la trêve de Dieu, pour empêcher les guerres particulieres & toutes les violences, depuis le commencement de l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquageſime juſqu'à la Pentecôte; & durant le reſte de l'année, les Fêtes & les jours de jeûne; & chaque ſemaine, depuis le Mercredi au ſoir qu'on devoit ſonner les cloches, juſqu'au Lundi matin. Il met en interdit les lieux où il ſera commis quelque violence pendant ce temps-là, défend d'y célébrer l'Office & d'y adminiſtrer les Sacremens, excepté le Baptême aux enfans, & la Pénitence & le Viatique aux mourans.

Parmi les Prelats François qui ſe diſtinguerent dans le Concile par leur érudition & leur éloquence, Orderic Vital nomme Gerard d'Engoulême, Atton de Viviers, Geoffroi de Chartres, & Guillaume de Châlons ſur Marne. C'étoient en effet les plus ſçavans Evêques du Royaume, & l'ornement de l'Egliſe de France.

L'Ordination de Frédéric Evêque de Liege, qui fut faite à Rheims par le Pape, eut des ſuites, dont il faut parler en peu de mots.

Troubles dans l'Egliſe de Liege.

Après la mort d'Otbert Evêque de Liege, Alexandre Tréſorier de cette Egliſe & Prevôt de deux Egliſes Collegiales, alla trouver l'Empereur Henri, &

moyennant ſept mille livres d'argent qu'il lui compta, il en obtint l'Inveſtiture de l'Evêché. Il fut reçu en qualité d'Evêque par les deux Egliſes dont il étoit Prevôt : mais les autres Egliſes s'y oppoſerent. L'Archevêque de Cologne ayant appris ce qui s'étoit paſſé, défendit aux Liegeois de reconnoître Alexandre pour leur Evêque, & il le cita avec les autres perſonnes du Chapitre à comparoître devant lui. Alexandre n'ayant pas comparu après trois ſommations, Frederic fut élu à Cologne, & ſacré à Rheims de la maniere dont nous l'avons dit. Mais il ſe fit une ſanglante guerre à cette occaſion, Godefroi Duc de Louvain ſoûtenant le parti d'Alexandre, & Godefroi Duc de Namur prenant la défenſe de Frederic ſon frere avec autant de courage que de bonheur.

L'an 1119.

Ægid. de Aurea Valle. In geſtis Epiſc. Leodic.

Alexandre fut obligé de ceder, & il demanda l'abſolution à Frédéric, qui la lui donna publiquement : mais ſes partiſans ne ceſſerent pas de faire mille outrages à Frédéric, qu'ils empoiſonnerent enfin la ſeconde année de ſon Epiſcopat. Il ſe fit à ſon tombeau un grand nombre de miracles, qui ont juſtifié le culte qu'on lui rend. Il mourut le 27 de Mai l'an 1120 ; & il eſt honoré comme Martyr (*a*). Alger qui étoit depuis vingt ans par ſon érudition un grand ornement de l'Egliſe de Liege, ſe retira à Clugni après la mort de Frédéric, & il y prit l'habit Monaſtique. Son nouvel état ne l'empêcha pas de continuer ſes études, & il compoſa un Ouvrage excellent

(*a*) On mit ſur le tombeau de Frédéric une fort belle Epitaphe qui commence par ces vers.

Clauditur hac tumbâ ſimplex ſine felle columba,
Quæ nobis vivam referebat pacis olivam
Cor ſublime gerens, ſcripturæ totus inhærens, &c.

L'An 1119. divisé en trois livres pour la défense de la foi de la présence réelle dans l'Euchariſtie contre les erreurs de Berenger. S. Pierre le Vénérable fait un bel eloge de cet Ouvrage & de ſon Auteur, & il ne craint pas de le préferer à Lanfranc & à Guimond, qui avoient traité le même ſujet avant Alger.

Ouvrage d'Alger ſur l'Euchariſtie.

Geoffroi Archevêque de Roüen étant de retour du Concile de Rheims, tint un Synode des Prêtres de ſon Dioceſe, pour leur notifier les Canons du Concile, & nommément celui qui leur défendoit d'avoir des femmes ou des concubines. Pluſieurs Prêtres de Normandie malgré tant de Canons s'étoient maintenus dans la poſſeſſion où ils étoient depuis longtemps, de ſe marier. Quand l'Archevêque leur eut declaré qu'il leur interdiſoit tout commerce avec leurs femmes ſous peine d'anathême, il s'éleva dans l'Aſſemblée un grand murmure, & les Prêtres ſe plaignirent de la peſanteur du joug qu'on leur impoſoit. L'Archevêque qui étoit Breton, n'aimoit pas les Normans, & il n'en étoit pas aimé. C'étoit un Prelat bruſque, & qui ne vouloit pas être contredit. Un jeune Prêtre nommé Anſelme, ayant oſé lui repliquer, il le fit enlever du Synode & traîner en priſon. Voyant enſuite que les autres murmuroient de ce traitement fait à un de leurs confreres, il ſortit comme un furieux de l'Egliſe où ſe tenoit le Synode, & appella ſes domeſtiques & ſes ſatellites, leſquels étant entrés auſſi tôt dans l'Egliſe armés de bâtons & d'épées, frapperent tous les Prêtres qu'ils trouverent, & diſſiperent le Synode. Les Curés ſe ſauverent comme ils purent, & allerent raconter ces vio-

Synode de Roüen contre les Prêtres concubinaires.

lences à leurs concubines, en leur montrant les blesſures qu'ils avoient reçûës à leur occaſion. Aprés cette expédition l'Archevêque alla réconcilier l'Egliſe qui avoit été polluée par le ſang des Prêtres qu'il avoit fait verſer. On ſe plaignit amérement au Roi Henri de cette violence. Mais les autres affaires qui l'occupoient alors, l'empêcherent d'en faire juſtice. Ce procedé de l'Archevêque, tout irrégulier qu'il étoit, fut plus efficace que les Canons pour intimider les Prêtres concubinaires. L'An 1119.

Le Pape Calixte alla de Rheims à Giſors s'aboucher avec Henri Roi d'Angleterre. (*a*) Ils traitterent enſemble de pluſieurs affaires importantes. Le Roi pria le Pape de le maintenir dans les uſages & priviléges dont ſon pere Guillaume le Conquerant avoit joüi en Angleterre & en Normandie, & nommément de n'envoyer aucun Legat en Angleterre à moins qu'il n'en demandât un, s'il s'élevoit quelque differend qui ne pût être terminé par l'Archevêque de Cantorberi & les autres Evêques du Royaume. Le Pape accorda cet article; mais il preſſa le Roi de renoncer aux Inveſtitures qui avoient été proſcrites tant de fois, & particuliérement dans le Concile qu'il venoit de tenir à Rheims. Cependant Henri fut inflexible ſur cet article. Il ſe rendit plus traitable ſur la paix avec le Roi de France, qui fut concluë quelque temps aprés, & les priſonniers rendus, excepté le Duc Robert. *Eadmer.*

Le Pape repaſſa par Paris, d'où le Roi Loüis le

(*a*) Le P. Daniel dans ſon Hiſtoire de France t. 1. p. 1147. dit que Calixte II. aprés avoir été reçû à Rome, revint en France quelques mois aprés. Mais ce Pape n'étoit pas encore allé à Rome.

L'An 1119. Gros, la Reine Adelaïde niece du Pape, & la plûpart des Seigneurs François l'accompagnerent par honneur jusqu'à Corbeil. Calixte se rendit de Corbeil à Sens, où il chargea Josceram Evêque de Langres de juger un procès qui étoit entre l'Abbé de S. Pierre le Vif & celui de Molême. Il alla ensuite à Autun, où il célébra la Fête de Noël. Brunon Archevêque de Treves l'y vint trouver pour lui demander la confirmation des priviléges de son Eglise. Ce que Calixte lui accorda par une Chartre datée de Clugni le 4 Janvier 1120, & par laquelle le Pape l'exempte de la Jurisdiction de tout Legat, excepté des Legats *à Latere*.

Primatie accordée à l'Eglise de Vienne.

Le Pape n'oublia pas l'Eglise de Vienne sa premiere épouse. Il lui donna la Primatie sur les sept Provinces à la tête desquelles la Ville de Vienne est marquée dans d'anciennes divisions de la Gaule. Il joignit à ces sept Provinces la Province des Alpes Pennines, qui fut aussi soumise à la Primatie de l'Archevêque de Vienne. Et comme pour ce nouvel établissement, l'Archevêque de Bourges Primat d'Aquitaine & l'Archevêque de Narbonne Primat de la Province d'Aix, c'est-à-dire, de la seconde Narbonnoise, se trouvoient soumis à la Primatie de Vienne, les Archevêques de Vienne prirent la qualité de *Primats des Primats*. Mais ils n'en eurent que le nom. Car comme les autres Primats aux droits desquels on dérogeoit, n'avoient pas été oüis, ce Rescrit du Pape en faveur de l'Eglise de Vienne n'eut d'autre effet, sinon que les Evêchés du Viviers & de Die furent détachés

de

de la Province d'Arles, & mis dans celle de Vienne, où ils sont demeurés. (a) L'An 1119.

Le Pape avant que de quitter la France avoit confirmé la Legation de Conon pour la Gaule & l'Allemagne. Ce Cardinal dont le zele étoit intrepide, alla tenir un Concile à Cologne (b) & un autre à Freteslar, & il publia dans ces deux Conciles l'excommunication lancée contre l'Empereur. Il se retira ensuite en France, où il tint un Concile à Beauvais le 18 d'Octobre l'an 1120. Entre autres affaires qui y furent décidées, on y traita de la Canonisation de S. Arnoux Evêque de Soissons, mort & enterré à Aldembourg dans le Diocese de Tournai. Les éclatans miracles qui s'operoient à son tombeau, ayant fait connoître sa sainteté, Lisiard Evêque de Soissons requit qu'on levât ses Reliques de terre, pour les exposer à la vénération du peuple. Lambert qui étoit Evêque de Noyon & de Tournai, n'osa le faire sans l'approbation du Legat. C'est pourquoi Lisiard s'interessant, comme il devoit, pour la gloire de son Prédecésseur, dont il avoit écrit la Vie, & examiné avec soin les miracles, profita de la convocation de ce Concile pour y faire canoniser S. Arnoux par l'autorité du Legat & des Evêques qui le composoient. Les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours s'y trouverent avec les Evêques, Guillaume de Châlons sur Marne, Geoffroi de Chartres, Pierre de Beauvais, Girbert de Paris, l'Evêque d'Orleans qui

Conciles tenus par Conon Legat du S. Siege.

L'An 1120.

Concile de Beauvais.

Canonisation de S. Arnoux Evêque de Soissons.

Vit. S. Arnulfi l. 3. c. 15. Secul. 6. Benedict. parte 2a.

(a) S. Leon n'avoit soumis à la Métropole de Vienne que quatre Eglises, sçavoir, Valence, Tarentaise, Geneve, & Grenoble.

(b) Ces deux Conciles que Baronius & le P. Labbe rapportent à l'an 1118, ne furent tenus que l'an 1119, probablement après le Concile de Rheims.

L'An 1120. pouvoit être Jean II. Engelram d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Teroüanne, Lambert de Noyon & de Tournai, Burcard de Cambrai, Barthelemi de Laon, & Lisiard de Soissons. L'Abbé d'Aldembourg y apporta le livre de la vie & des miracles de S. Arnoux. Il le donna à l'Evêque de Soissons, qui le presenta aux Evêques, en disant: » Mes Seigneurs, voilà le livre » que j'ai composé de la vie & des miracles de ce S. » Evêque. Je sçais & je rends témoignage à la fin de » l'Ouvrage qu'il ne contient rien que de veritable. » Quant aux miracles, j'en ai ici des témoins véridiques; & j'en ai laissé un plus grand nombre chez » moi. Je vous prie d'examiner ce livre, afin que » vous puissiez prononcer ce qu'il y à faire. Mais je » puis assûrer Vôtre Sainteté, que si ce S. Evêque étoit » enterré dans mon Diocese, il y a long-temps que je » l'aurois levé de terre. » Guillaume de Châlons ayant pris ce livre, & parcouru les titres des Chapitres, dit à Lambert de Tournai: » Seigneur, que demandez-vous d'avantage? Indépendamment de ce livre, le témoignage du Seigneur Evêque de Soissons, celui de ce vénérable Abbé, dont la prudence » & la sagesse sont connuës, ne doivent-ils pas vous » suffire? Geoffroi de Chartres dit: » Seigneur Evêque » de Tournai, je vous le dis en verité, si Dieu avoit » opéré de tels prodiges à l'égard de quelqu'un de » mes Prédécesseurs, je ne consulterois ni Pape, ni » Legat, ni Archevêque.

Ibid. & t. X. Conc. p. 882.

Pendant que les Evêques confererent là-dessus, quelques habiles Professeurs prirent le livre, & en lurent quelques Chapitres. Ils coururent aussi-tôt à

l'endroit où étoient les Evêques, & leur dirent : L'an 1120.
» Celui qui s'oppose à la Canonisation de ce S. Evê» que, n'est pas de Dieu. Alors Guillaume de Châlons dit : » Il est en verité bien honteux que nous délibe» rions si long-temps dans une affaire si claire. C'est » pourquoi, Seigneur Evêque de Tournai, sans dif» ferer d'avantage, marquez un jour pour lever les » Reliques du serviteur de Dieu.

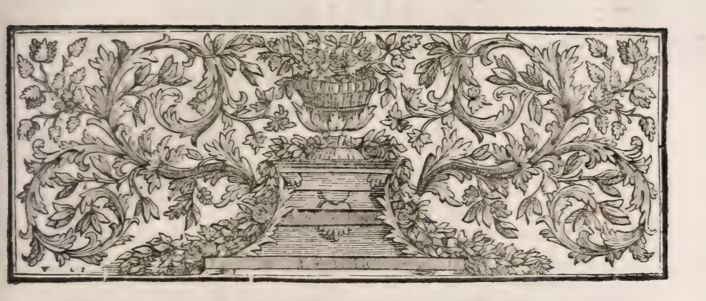
Lambert Evêque de Tournai dit : » Voilà le Legat » qui confere dans l'Eglise avec l'Archevêque de » Rheims nôtre Métropolitain, & avec celui de Tours : » allons, je vous prie, les trouver, & faisons leur ap» prouver vôtre jugement. » Les Evêques répondirent : » Au nom du Seigneur, qu'il soit fait ainsi. Quand ils furent arrivés devant le Legat, Lambert de Tournai dit à Guillaume de Châlons : » Je vous » prie, Seigneur, plaidez ma cause. Guillaume qui étoit éloquent, ayant fait là-dessus une courte harangue devant les Archevêques, le Legat Conon & Radulfe Archevêque de Rheims répondirent : » Nous » adoptons vôtre jugement, & nous le confirmons. » Ainsi Lambert marqua le premier jour de Mai de l'année suivante pour lever les Reliques de S. Arnoux, suivant la coûtume de l'Eglise Gallicane, dit Lisiard ; c'est-à-dire, comme il l'expliqua, pour le mettre au nombre des SS. Il donna aussi un Mandement, pour inviter tous les peuples du Diocese de Tournai à cette cérémonie.

On traita dans le Concile de Beauvais de plusieurs autres affaires qui ne sont pas venuës à nôtre connoissance, parce que les Actes de ce Concile sont perdus.

L'An 1120. Barthelemi Evêque de Laon qui aſſiſta à ce Concile, contribua plus que perſonne à la propagation de l'Ordre de Premontré, lequel fut établi cette même année 1120 dans ſon Dioceſe, ainſi que nous allons le dire, quand nous aurons fait connoître S. Norbert, qui en fut l'Inſtituteur.

Fin du Livre Vingt-troiſiéme.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXIV.

PARMI tant de ſcandales qui dèshonoroient alors le Clergé, il parut que Dieu avoit ſuſcité S. Norbert pour édifier ſon Egliſe par la ſainteté de ſa vie, pour la défendre par la vigueur de ſon zele, & pour donner aux Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre un parfait modele des vertus de leur état par le nouvel Inſtitut des Chanoines Réguliers qu'il forma. Norbert nâquit à Sanctes dans le Duché de Cléves d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Herbert ſon pere & Hadvige ſa mere lui donnerent une éducation conforme à ſa naiſſance, & ils le deſtinerent à l'état Eccleſtiaſti-

L'An 1120.

Vita S. Norberti auctore Canonico Præmonſtrat. coævo.

Commencemens de S. Norbert.

Vers l'An 1120. que : mais il ne connut pas d'abord la ſainteté & l'étenduë de ſa vocation. Il ne penſa au contraire, qu'à ſe diſtinguer par ſon eſprit & par ſa politeſſe, premierement à la Cour de Frédéric Archevêque de Cologne, & enſuite à celle de l'Empereur Henri. C'étoit un jeune Eccleſiaſtique à qui le monde plaiſoit, & qui avoit de quoi plaire au monde. Il étoit agreable dans la converſation, aimable dans ſes manieres, magnifique dans ſes habits & dans ſon train. Cependant, il étoit déja Chanoine, & il poſſedoit pluſieurs autres Bénéfices, dont tout le revenu étoit employé au luxe & à la vanité. Son ambition le faiſoit même aſpirer aux premieres dignités de l'Egliſe, lorſque Dieu qui l'avoit deſtiné comme un autre Saul pour prêcher aux Nations, l'appella comme lui d'une maniere ſinguliere, & le terraſſa pour le relever plus glorieuſement.

Vit. Norbert. Norbert étant un jour monté à cheval, pour aller faire quelque viſite à la campagne (*a*) fut ſurpris dans une belle prairie par un grand orage. Le domeſtique qui le ſuivoit, effrayé par les éclats terribles du tonnerre, lui crioit de retourner ſur ſes pas. Il n'en eut pas le temps : car à l'inſtant la foudre tomba à quelques pas de Norbert, renverſa le cheval & le Cavalier, & fit une foſſe aſſez profonde dans la terre. Norbert fut l'eſpace d'une heure ſans ſentiment & ſans mouvement. Mais étant enfin revenu à lui, il s'écria comme Saul ; *Seigneur, que voulez-vous que je faſſe*? Dieu lui répondit intérieurement qu'il devoit

Converſion de S. Norbert.

(*a*) Le lieu où il alloit, eſt nommé *Freden* par l'Auteur de ſa vie. Le P. Janning croit que c'eſt *Vreden*.

changer de conduite, & mener une vie digne de l'état Ecclesiastique qu'il avoit embrassé. Sa docilité égala sa reconnoissance. Ayant remonté à cheval, il retourna chez lui, & quittant les habits de soye qu'il portoit, il se revêtit d'un rude cilice. Après quoi il se retira dans le Monastere de Sigeberg, pour y faire l'apprentissage de la vie austere qu'il vouloit mener dans le monde.

Vers l'An 1120.

Quand il eut passé quelque temps dans cette retraite, il se sentit pressé d'un ardent desir de recevoir la Prêtrise. Il alla trouver Frédéric Archevêque de Cologne, pour le prier de l'ordonner. » Mais, ajoûta-t'il, je veux recevoir en un même jour le Diaconat & la Prêtrise. » Norbert n'étoit pas encore assez instruit des Canons, lorsqu'il fit cette proposition. L'Archevêque voulut sçavoir la cause d'un si grand empressement. Norbert se jetta à ses pieds, & lui fit avec larmes une Confession de ses pechés Après quoi l'Archevêque en considération du bien que Norbert pourroit faire à l'Eglise, crut devoir le dispenser des Regles ordinaires, & lui confera en un même jour le Diaconat & la Prêtrise.

Norbert reçoit les Ordres sacrés.

Norbert retourna au Monastere de Sigeberg, & y passa quarante jours à s'instruire de ce qu'un Prêtre doit sçavoir pour bien remplir les devoirs du Sacerdoce. Il alla ensuite dans sa patrie desservir l'Eglise, dont il étoit Chanoine. Le Doyen & les Chanoines pour lui faire honneur comme à un nouveau Prêtre, le prierent de chanter la Messe solemnelle. Il accepta avec plaisir cet honneur; & quand l'Evangile fut dite, il se tourna vers les assistans, & fit un discours

Vers l'An 1120.

Zele de S. Norbert pour la conversion des Chanoines.

fort pathétique, où ſans nommer perſonne, il invectiva particulierement contre les vices, auxquels il ſçavoit que les Chanoines ſes confreres étoient ſujets.

Le lendemain le Chapitre étant aſſemblé, il addreſſa la parole au Doyen, & lui repreſenta les devoirs de ſa charge. Les jours ſuivans il reprit publiquement en plein Chapitre pluſieurs de ſes confreres : ce qui les aigrit tellement, qu'un Clerc de fort baſſe condition eut l'inſolence de lui cracher au viſage. Norbert n'en parut pas plus ému ; il s'eſſuya tranquillement, & pria pour celui qui lui avoit fait cet outrage. Quand on commence par là, on fait de grands progrès dans la vertu.

Vit. Norbert. C. 3.

Norbert avale une araignée qui étoit tombée dans ſon Calice.

Un jour que Norbert célebroit la Meſſe dans une Chapelle ſoûterraine, quand il fut ſur le point de prendre le Sang du Seigneur, il s'apperçut qu'il étoit tombé une groſſe araignée dans ſon Calice. Il delibera quelque temps ; mais la crainte de perdre quelque choſe du ſacrifice l'emporta ſur celle de perdre la vie, & il avala l'araignée avec le Sang du Sauveur. Après la Meſſe, comme il faiſoit ſon action de graces avec ferveur n'attendant que la mort, il ſentit dans le nez un chatoüillement, qui lui ayant cauſé un éternûment, lui fit jetter par les narrines l'araignée qu'il avoit avalée. Une protection du Ciel ſi marquée redoubla ſon zele & ſa ferveur pour la vie pénitente & Apoſtolique : mais ſa maniere de vivre qui parut extraordinaire, trouva des cenſeurs.

Les Evêques d'Allemagne s'étant aſſemblés en Concile, citerent Norbert pour répondre de ce qu'il

s'ingéroit

s'ingéroit de prêcher ſans miſſion, de ce qu'il menoit la vie d'un Religieux ſans avoir renoncé à ſes biens, & enfin de ce qu'il portoit un habit ſingulier & fort peu convenable à ſa condition : car il n'étoit vêtu que de peaux d'agneaux. Vers l'An 1120.

Norbert tâcha de ſe juſtifier ſur ces articles. Cependant pour ôter tout prétexte à la plus ſoupçonneuſe jalouſie, il réſolut de renoncer à toute proprieté, & d'aller faire autoriſer ſa miſſion par le Pape. Il remit tous ſes Bénefices à ſon Archevêque; vendit ſes terres, ſes maiſons, & ſes meubles, & en diſtribua le prix aux pauvres, ne ſe reſervant que la ſomme de dix marcs d'argent avec une mule pour ſes voyages, & ſa Chapelle pour célebrer la Meſſe. Mais il donna bientôt l'argent, & la mule qu'il s'étoit reſervée, & ne garda que ſa Chapelle. Il quitta même ſon habit de peaux : il marchoit nuds pieds vêtu d'une tunique de laine blanche & d'un manteau de même couleur.

Il alla en cet équipage trouver le Pape Gelaſe II qui étoit alors à S. Gilles en Languedoc, où la perſecution de l'Empereur l'avoit obligé de ſe retirer. Il lui déclara le deſſein qu'il avoit de travailler à ſa perfection & à celle des autres, & lui demanda l'abſolution de la faute qu'il avoit faite en recevant le Diaconat & la Prêtriſe en un même jour. Le Pape charmé de la pieté & de la prudence qu'il trouva dans Norbert, voulut le retenir auprès de lui. Mais le S. lui fit là deſſus des remontrances reſpectueuſes, auxquelles Gelaſe eut égard. Ainſi après lui avoir fait expedier par écrit une ample permiſſion de prêcher Norbert fait autoriſer ſa Miſſion par le Pape Gelaſe II.

Vers l'An 1120.

par tout où ſon zele le lui inſpireroit, il le congédia.

Norbert revint nuds pieds comme il étoit allé, marchant ſur les glaces & ſur la neige : car c'étoit au fort de l'hyver. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche, & n'uſoit que des viandes de Carême. Il avoit avec lui deux Compagnons Laïques ; & en paſſant par Orleans, il s'en aſſocia un autre qui étoit Diacre. Etant arrivé à Valenciennes la veille du Dimanche des Rameaux, il prêcha le lendemain en Allemand, parce qu'il ne ſçavoit pas encore aſſez de François. Cependant on ne laiſſa pas de l'écouter à cauſe de l'air de ſainteté, qui reluiſoit ſur ſon viſage ; & on le preſſa de demeurer en cette Ville, pour ſe délaſſer de tant de fatigues. Mais il vouloit ſe rendre dans l'Archevêché de Cologne, parce qu'il ſçavoit la langue du pays ; & il ſe préparoit à partir, lorſque ſes trois Compagnons tomberent malades.

Eſtime que Burcard Evêque de Cambrai fait de Norbert.

Burcard Evêque de Cambrai étant venu à Valenciennes le Mercredi de la ſemaine ſainte, Norbert qui l'avoit fort connu, alla lui rendre viſite, & l'Evêque ne put retenir ſes larmes en voyant l'état où l'amour de la pénitence avoit réduit ſon ancien ami. Un Clerc de Burcard nommé Hugues, ſurpris de la tendreſſe de ſon maître pour cet étranger, lui en demanda la raiſon. Il lui répondit : » Celui que vous » voyez ſi pauvre, a été élevé avec moi à la Cour de » l'Empereur : c'étoit un homme ſi noble & ſi riche, » qu'il refuſa mon Evêché, quand on le lui offrit.» Burcard avoit ſuccedé au B. Odon mort le 19 de Juin l'an 1113. Mais il y eut une vacance d'environ un an & demi ; & ce fut ſans doute pendant ce temps-là que

S. Norbert refusa cet Evêché, apparemment à cause de l'Investiture qu'il falloit recevoir de l'Empereur. Vers l'An 1120.

Les trois Compagnons de Norbert moururent à Valenciennes, & lui-même y tomba dangereusement malade. Mais à peine fut-il gueri, que Hugues, ce Clerc de Burcard, dont nous venons de parler, vint s'offrir à lui pour être son compagnon. Ils allerent ensemble prêcher dans les Villes & dans les Villages. Dès qu'on les voyoit arriver, on sonnoit les cloches, & le peuple se rendoit à l'Eglise, où Norbert célebroit la Messe : après quoi il prêchoit. Chacun s'empressoit après le sermon de le retenir à dîner : mais il ne vouloit pas qu'on mît pour lui de table ni de siege. Il s'asseoit à terre, & mangeoit sur ses genoux quelques mets grossiers, qui n'étoient assaisonnés que de sel, & il ne bûvoit que de l'eau.

Missions de S. Norbert dans la Flandre.

Il avoit un don particulier pour réconcilier les ennemis; & dans tous les lieux où il passoit, il ne manquoit pas de s'informer de ceux qui avoient quelques querelles. Il y avoit une grande division à Fosse entre les habitans. Les deux partis en étoient venus aux mains, & il y avoit eu soixante personnes tuées. Norbert ayant appris ce scandale à son arrivée en cette Ville, célebra deux Messes en un même jour, l'une de la Vierge, l'autre des morts, pour ceux qui avoient été tués. Ensuite il fit un sermon si pathetique sur l'amour de la paix & le pardon des injures, que les deux partis jurerent réciproquement sur les Reliques dans le parvis de l'Eglise, une réconciliation parfaite.

Tandis que Norbert travailloit avec tant d'édification au salut des ames, il apprit que le Pape Calixte

Vers l'An 1120.

Il s'étoit rendu à Rheims, pour y tenir le Concile dont nous avons parlé. Norbert y alla pour faire renouveller la permission qu'il avoit obtenuë de prêcher. Mais le Pape étoit si accablé d'affaires, qu'il ne put en obtenir d'audience. S'étant donc presenté plusieurs fois inutilement pendant trois jours, il prit la résolution de sortir de Rheims & de s'en retourner.

Herman. Monach. de mirac. S. Mariæ. c. 3. 2.

A quelque distance de la Ville, il rencontra Barthelemi Evêque de Laon, qui alloit au Concile. Ce Prelat ayant remarqué l'air d'un homme de qualité sous un habit de penitent, le salua lui & ses deux compagnons, & s'informa qui ils étoient, & où ils alloient. Il fut ravi d'apprendre que c'étoit l'homme Apostolique dont il avoit tant entendu parler. Il l'exhorta de retourner à Rheims avec lui, lui promettant de lui procurer une audience. Norbert y consentit; & l'Evêque ayant fait descendre de cheval un de ses gens, y fit monter Norbert, & engagea sans peine le Pape à lui donner audience.

Le Pape Calixte reçoit bien Norbert, & le recommande à l'Evêque de Laon.

Calixte reçut le S. Missionnaire avec bonté, & lui promit qu'après le Concile il iroit à Laon, & l'écouteroit à loisir. Il le recommanda particulierement à l'Evêque de Laon, qui le retint toûjours auprès de lui pendant le Concile; & après le Concile il le reconduisit à Laon, où il attendit l'arrivée du Pape, qui s'y rendit quelques jours après la fin du Concile.

Il y avoit hors de la Ville de Laon une Eglise, où l'Evêque de Laon avoit placé quelques Chanoines Réguliers. Il offrit cette Eglise à Norbert. Il ne l'accepta qu'à condition que ces Chanoines embrasseroient son genre de vie : mais la seule vûë de sa per-

ſonne leur fit peur, & ils déclarerent qu'ils ne vouloient pas d'un tel réformateur. Norbert de ſon côté témoigna à l'Evêque qu'il aimoit mieux demeurer dans quelque ſolitude propre au recueïllement. » Eh » bien, reprit l'Evêque, je vous montrerai dans mon » Dioceſe pluſieurs endroits ſolitaires, & je vous don» nerai celui qui vous agréera. »

Vers l'An 1120.

Le S. Evêque le fit auſſi-tôt que le Pape fut parti de Laon. Il conduiſit S. Norbert en divers lieux de ſon Dioceſe. Il lui montra la Forêt de Thierrarche, & le conduiſit à Foigni, en lui faiſant remarquer la ſolitude & les commodités de ce lieu. Norbert s'étant mis en prieres, dit à l'Evêque que ce n'étoit pas là le lieu que Dieu lui avoit deſtiné: l'Evêque le mena donc dans un autre lieu de la même Forêt, où Norbert s'étant mis auſſi en prieres, dit que ce n'étoit pas encore là ce que Dieu lui deſtinoit. Enfin, l'Evêque le mena dans un autre endroit nommé *Premontré*, où il y avoit une Egliſe de S. Jean, dans laquelle le Prelat & Norbert entrerent pour prier. L'Evêque ayant fait ſa priere ſe leva, & dit à Norbert de finir la ſienne, parce qu'il ſe faiſoit tard, & qu'il n'y avoit pas en ce lieu de quoi les loger. Norbert le pria de lui laiſſer paſſer la nuit en oraiſon dans cette Egliſe. Ainſi l'Evêque remonta ſeul à cheval, & gagna Aviſi. Le lendemain il retourna dès le matin à Prémontré, & demanda à Norbert ce qu'il penſoit de ce lieu. Il lui répondit plein de joye : » C'eſt ici où je demeure» rai, c'eſt le lieu que le Seigneur m'a deſtiné pour » mon repos : un grand nombre de Religieux y fe» ront leur ſalut. Cependant cette Egliſe ne ſera pas

Herman. de mirac. Mariæ.

Barthelemi Evêque de Laon offre pluſieurs établiſſemens à Norbert.

Vers l'An 1120.

» leur principale demeure; & ils s'établiront de l'au» tre côté de la montagne. J'ai vû cette nuit en songe » une grande multitude d'hommes vêtus de blanc, » qui y faisoient une procession. » Ainsi Norbert se fixa à Prémontré avec ses deux compagnons. Ce lieu dépendoit du Monastere de S. Vincent de Laon : l'Evêque en arrivant à la Ville, manda l'Abbé, & lui donna une autre terre en échange; afin que Norbert ne pût être inquieté dans son nouvel établissement.

S. Norbert se fixe à Prémontré.

Il ne manquoit à Norbert que des compagnons : la Providence ne tarda pas à lui en envoyer. Il alla à Laon pour en gagner à Dieu, & étant entré dans l'Ecole de Radulfe, qui avoit succedé à son frere Anselme, il fit aux Ecoliers un discours si pathetique, que huit jeunes gens de qualité arrivés tout récemment de Lorraine, le suivirent à Prémontré pour embrasser son genre de vie. Il s'en associa treize autres dans une course Apostolique qu'il fit durant le Carême de l'an 1120.

Vita Norbert.

Ce S. Instituteur après avoir deliberé quelle Regle il donneroit à ses Disciples, se détermina pour celle de S. Augustin; & ses Religieux au nombre de quarante Clercs & de plusieurs Laïques, ayant été éprouvés quelque temps, en firent le jour de Noël une profession solemnelle avec une promesse de stabilité. Il leur donna l'habit blanc de laine naturelle : c'étoit l'ancien habit des Chanoines (*a*). Mais il voulut que

(*a*) Plusieurs Auteurs ont écrit que ce fut par un ordre exprès de la Mere de Dieu, que S. Norbert donna l'habit blanc à ses Religieux. L'Auteur de sa vie ne parle point de cette circonstance. On peut croire que la Vision que Norbert eut la premiere nuit qu'il passa à Prémontré, & dans laquelle il vit des hommes vêtus de blanc aller en Procession, le détermina à choisir cette couleur. D'ailleurs, nous avons vû que Norbert dès le commencement de sa conversion portoit une tunique de laine blanche :

pour faire l'Office avec plus de décence, ils portassent au Chœur le surplis. Dieu donna tant de bénedictions à cet Institut naissant, qu'en peu de temps il fut répandu par tout le monde Chrétien : en sorte que trente ans après sa naissance, il y avoit déja au Chapitre general de Prémontré près de cent Abbés de l'Ordre. Barthelemi Evêque de Laon fonda seul jusqu'à cinq Monasteres de cet Institut dans l'étenduë de son Diocese. L'An 1120.

S. Norbert étendit son zele aux personnes du sexe. Il recevoit des Religieuses qu'il plaçoit dans un appartement attenant aux Monasteres, mais cependant separé ; en sorte que les Religieux ne leur parloient que par une fenêtre, & en présence de plusieurs témoins. Elles n'avoient point de Chœur, & récitoient seulement tout bas le Pseautier & l'Office de la Vierge. Du reste, elles s'occupoient à la priere, à faire ou à racommoder les habits des Religieux, & à blanchir le linge de la Sacristie. Elles vivoient dans une grande austerité ; & elles étoient en si grand nombre dans les diverses Abbayes des Chanoines de Prémontré, qu'un Auteur qui écrivoit environ trente ans après la naissance de l'Ordre, dit qu'on y comptoit déja dix mille de ces Religieuses.

Jacob. de Vitriac. c. 22. Hist. Occid.

Herman. de Mirac. S. Mariæ.

Mais il se glisse souvent des abus dans les plus saintes Institutions. Les Religieuses Norbertines commencerent à se relâcher de l'exacte clôture qu'elles gardoient ; & la fenêtre par laquelle les Religieux leur parloient, fut bientôt changée en une porte.

Jac. Vitriac.

c'étoit même l'ancien habillement des Chanoines, comme nous avons dit en parlant des Chanoines de S. Martin de Tours.

L'An 1120. C'eſt pourquoi, afin de prévenir les déſordres qu'on pouvoit craindre des viſites trop fréquentes, il fut réſolu dans un Chapitre général de ne plus recevoir de Religieuſes dans l'enceinte des Monaſteres d'hommes, & de ne conſerver que celles de cet Inſtitut, qui vivoient dans des Monaſteres entiérement ſéparés, où elles avoient le Chœur. Il y eut dans la ſuite juſqu'à mille Abbayes d'hommes de l'Ordre de Prémontré, trois cens Prevôtés, & cinq cens Abbayes de filles, ſans parler des Prieurés.

Vide Boll. t. 1. Junii. p. 819.

L'Ordre de Cîteaux ne faiſoit pas de moins rapides progrès. Le B. Etienne qui en étoit le Supérieur en qualité d'Abbé de Cîteaux, avoit tenu l'an 1116 le premier Chapitre général à Cîteaux, le 17 de Septembre, & l'on avoit reglé que tous les ans tous les Abbés de l'Ordre ſe raſſembleroient au même lieu. Dans le Chapitre de l'an 1119, on dreſſa d'un commun accord des Reglemens pour entretenir la paix & l'uniformité dans toutes les Maiſons de l'Inſtitut. Ces Reglemens furent pour ce ſujet nommés la *Chartre de la Charité, Carta Caritatis*. L'Abbé de Cîteaux pria le Pape Calixte II, lorſqu'il étoit encore en France, de les confirmer : ce que le Pape fit par un Acte daté de Saulieu en Bourgogne le 23 de Decembre l'an 1119. Voici les principaux de ces Reglemens.

I. Qu'on garde à la lettre la Regle de S. Benoît ſans explication & ſans adouciſſement, de la maniere qu'on la garde à Cîteaux, & que les premiers Fondateurs de ce Monaſtere l'y ont obſervée.

II. III. Qu'on ait dans tous les Monaſteres de l'Inſtitut les mêmes uſages pour la diſcipline réguliere,

&

& les mêmes Livres pour l'Office divin, qu'à Cî- Vers l'An
teaux. Defenses à tous les Monasteres ou à tous les 1120.
Religieux, de demander aucune dispense.

IV. Quand l'Abbé de Cîteaux sera la visite des autres Monasteres, l'Abbé du lieu lui cedera sa place, & lui rendra les honneurs qui sont dûs à l'Abbé de l'Eglise mere.

VI. Cependant l'Abbé de Cîteaux en faisant sa visite, n'aura pas le droit de toucher au temporel, ni d'en disposer en aucune maniere contre la volonté de l'Abbé & des Religieux du lieu.

VII. VIII. Les Abbés des quatre premieres filles de Cîteaux doivent visiter tous les ans les Monasteres de leur filiation. Ces quatre Abbés, c'est à dire, celui de la Ferté, celui de Pontigni, celui de Clairvaux, & celui de Morimond, doivent s'assembler tous les ans à Cîteaux, & faire ensemble la visite de ce Monastere.

XIII. Tous les Abbés doivent tous les ans se trouver au Chapitre géneral de Cîteaux, où l'on traitera de l'observation de la Regle.

XVII. Quand une Abbaye sera réduite à une grande pauvreté, tous les Abbés se cotiseront pour la soûtenir.

XVIII. Quand un Abbé sera mort, tous les Abbés de la filiation s'assembleront, pour élire un successeur.

XIX. Quand l'Abbé de Cîteaux sera mort, les Abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux, & de Morimond, qui sont les quatre premieres filles de Cîteaux, conviendront ensemble du jour de l'élec-

Vers l'An 1120.

tion, & y appelleront tous les Abbés des Monasteres qui tirent leur origine de Cîteaux, ou des autres, s'ils le jugent à propos.

XXI. Aucun Religieux ou Abbé d'un autre Ordre ne pourra être Abbé dans l'Ordre de Cîteaux, de même qu'aucun Religieux ou Abbé de Cîteaux ne pourra être Abbé dans un autre Ordre.

Les autres Statuts concernent la plûpart la maniere de procéder à la déposition des Abbés, & même de celui de Cîteaux.

Ces Reglemens maintinrent la paix & l'uniformité dans l'Ordre de Cîteaux, qui recevoit tous les jours un nouvel éclat par la régularité & la réputation des Religieux qui en faisoient la gloire. S. Bernard Abbé de Clairvaux devenoit de jour en jour plus célebre par ses talens, & par ses vertus qui furent bientôt récompensées du don des miracles : voici le premier qu'il ait operé.

Premier miracle de S. Bernard.
Guillelm. Vit. Bern. c. 9.

Josbert de la Ferté sur Aube parent du S. Abbé, étant tombé dangereusement malade, perdit tout-à-coup la parole & l'usage de la raison. Josbert son fils & ses amis affligés de le voir mourir sans Confession, envoyerent un exprès à S. Bernard, qui n'étoit pas alors à Clairvaux. Le S. Abbé ayant été averti, se rendit à la Ferté avec deux de ses Religieux, dont l'un étoit Gualderic son oncle, & l'autre Gerard son frere. Il trouva le malade sans parole depuis trois jours, & toute la famille fondant en larmes. Il dit aux parens : » Vous sçavez que cet homme a fait bien » des vexations aux Eglises, il a opprimé les pauvres » & offensé le Seigneur : promettez de restituer les

» biens qu'il a usurpés, & il recouvrera la parole, con- Vers l'An
» fessera ses pechés, & recevra le S. Viatique. » Le fils 1120.
du malade & toute la famille promirent avec joye
tout ce que le S. Abbé demandoit. Mais Gualderic *Guillelm. Vita Bern. c. 9.*
oncle de S. Bernard & Gerard son frere croyant qu'il
s'avançoit trop, le tirerent à part, & lui firent de sanglans reproches de la présomption qu'il avoit euë de faire une pareille promesse avec tant d'assûrance. Il leur répondit : Dieu peut faire aisément ce que vous ne pouvez croire qu'avec peine. Après quoi s'étant mis en prieres, il alla dire la Messe. Il ne l'avoit pas achevée, qu'on vint lui dire que le malade avoit recouvré la parole, & qu'il le prioit instamment de le venir confesser. S. Bernard y étant allé, dès qu'il eut dit la Messe, Josbert se confessa avec larmes & gémissemens, reçut le S. Viatique, & vêcut encore trois jours, pendant lesquels il donna ordre à ses affaires, restitua le bien mal acquis, & répara les torts qu'il avoit faits.

Les freres de S. Bernard craignoient que les miracles qu'il opéroit, ne lui donnassent de la vanité. Ils ne vouloient pas convenir que ce fussent des miracles, & ils lui faisoient des reproches de ce qu'il osoit entreprendre de toucher les malades. Gui son frere aîné l'en reprenoit souvent avec aigreur, l'accu- *Vita Bernardi auct. Guillelmo c. 9.*
sant de présomption & d'arrogance en termes si durs,
que le S. Abbé en versoit quelquefois des larmes. Ce n'étoit point la jalousie qui faisoit agir de la sorte les freres de Bernard : ils craignoient pour sa vertu ; & ils avoient peur que l'estime & les acclamations des peuples ne lui inspirassent quelques sentimens de vai-

Vers l'An 1120.

ne gloire. Mais les miracles qu'il opéra, devinrent si éclatans & si fréquens, qu'ils furent bientôt obligés eux-mêmes de les reconnoître ; & ce don qui fut la récompense de son humilité, ne servit qu'à la faire éclater de plus en plus.

S. Bernard établit l'Abbaye de Trois-fontaines, & celle de Fontenai.

La réputation de S. Bernard lui attira de toutes parts tant de Disciples à Clairvaux, qu'il fut bientôt en état d'en tirer des Colonies pour faire de nouveaux établissemens. Il fonda l'an 1118 l'Abbaye de Trois-fontaines au Diocese de Châlons sur Marne, & celle de Fontenai au Diocese d'Autun, qui furent les deux premieres filles de Clairvaux. La premiere fut dotée par Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons & ami particulier de S. Bernard. On ne connoît pas le Fondateur de la seconde. L'Abbaye de Cîteaux étoit encore plus feconde. Outre les quatre premieres filles dont nous avons parlé, elle en eut bientôt trois autres, sçavoir, Prulli au Diocese de Sens, fondé par la Comtesse Adele & son fils Thibauld Comte de Blois & de Champagne, la Cour-Dieu au Diocese d'Orleans, & Bonnevaux au Diocese de Vienne fondé par Gui Archevêque de cette Ville, peu de temps avant qu'il eût été élu Pape.

Fondation de Prulli, de la Cour-Dieu, & de Bonnevaux.

S. Pierre qui fut depuis Evêque de Tarentaise & une des lumieres de l'Eglise, fut le premier Religieux qu'on sçache avoir été reçû à Bonnevaux. Amedée de Hauterive Seigneur riche & d'une grande noblesse y alla peu de temps après y prendre l'habit monastique avec seize compagnons. Jean premier Abbé de Bonnevaux reçut avec joye cette nombreu-

Vita Amedai.

se recruë : mais il ne flata pas ceux qui la composoient, & il leur exposa toute la rigueur de l'Institut. Ils répondirent qu'ils étoient disposés à tout embrasser, & qu'ils n'avoient pas renoncé aux délices du siecle, pour les rechercher dans la Religion. » Ce n'est » point nôtre coûtume, repliqua l'Abbé, de dispen- » ser d'aucune observance les personnes de qualité, » & le Noble n'est pas chez nous mieux traité que l'es- » clave. Si nous vous admettons, nous vous donne- » rons le soin de garder les bœufs, nous vous ferons » tondre nos brebis, fumer & cultiver nos jardins. » Faites-y reflexion; & si ce genre de vie ne vous ac- » commode point, vous pouvez vous retirer & cher- » cher un Ordre moins austere pour servir le Sei- » gneur. » Après ce discours l'Abbé les quitta, & les laissa dans les chambres des Hôtes, où il ne les vint voir que le lendemain matin. Les ayant trouvés pleins de ferveur & de courage, il les admit tous au nombre des Novices, excepté le fils d'Amedée qui étoit trop jeune, & qu'il fit élever dans le Monastere.

Vers l'An 1120.

Jean premier Abbé de Bonnevaux, discours qu'il tient à des Postulans.

L'Abbaye de Bellevaux au Diocese de Besançon, premiere fille de Morimond, fut fondée l'an 1119, aussi-bien que celle de Boras (*Bonus radius*) au Diocese d'Auxerre, & celle de Cadoüin au Diocese de Sarlat, qui sont deux filles de Pontigni.

Fondation de Boras, de Cadoüin, & de Bellevaux.

Il paroît que dans tous ces établissemens, les Moines de Cîteaux avoient peu d'égard aux biens. Quelque modique que fût la fondation, ils avoient l'art de l'augmenter en peu de temps. Car ces Religieux mangeoient peu, & travailloient beaucoup. Ils cultivoient eux-mêmes leurs terres, recuëilloient leurs

L'An 1120. bleds, fauchoient leurs prés, & gardoient leurs troupeaux. Ils avoient même des Freres Convers qui étoient dispensés du Chœur, & qui n'étoient occupés qu'au travail des mains. S. Bernard travailloit lui-même avec ses Religieux, & il leur donnoit en cela l'exemple comme en tout le reste.

Ce n'étoit plus seulement des Séculiers, qui venoient embrasser la vie Monastique à Clairvaux sous S. Bernard. Plusieurs Moines & plusieurs Chanoines Reguliers quittoient leurs Monasteres, pour embrasser son Institut. Il reçut avec plaisir les Moines; mais il douta s'il pouvoit recevoir les Chanoines Réguliers. Ceux qui se présentoient, l'ayant assuré que Guillaume Evêque de Châlons leur avoit donné ce conseil, il se rendit au sentiment de ce sçavant Evêque, qui avant son Episcopat avoit été Prieur de S. Victor de Paris. Cependant les Chanoines Réguliers se plaignirent à S. Bernard de ce qu'il avoit admis de leurs Confreres. Il répondit qu'il n'avoit rien fait que selon l'avis & le conseil de Guillaume de Champeaux, & qu'il étoit licite aux Chanoines de passer de la Regle de S. Augustin à celle de S. Benoît, pour mener une vie plus austere.

Bernardi Ep. 3.

S. Bernard reçoit à Clairvaux les Chanoines Réguliers.

Différend entre S. Bernard & Ponce Abbé de Clugni.

Une affaire que S. Bernard eut vers le même temps avec l'Abbé & les Moines de Clugni pour un sujet semblable, eut plus de suite, & commença à mettre la division entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux. Robert neveu de la mere de S. Bernard avoit été dès son enfance offert à Clugni par ses parens. Il fut néanmoins élevé dans le monde. Ensuite il demanda avec instance à l'Abbé Etienne d'être reçu

dans l'Ordre de Cîteaux. Il fit ſon noviciat à Cîteaux, & fut mis enſuite à Clairvaux ſous la diſcipline de S. Bernard ſon parent, qui le traita peut être avec trop de ſéverité. Cependant l'Abbé de Clugni fâché que l'Ordre de Cîteaux lui eût enlevé un jeune homme de naiſſance, qui avoit été offert à S. Pierre de Clugni, envoya à Clairvaux ſon grand Prieur, lequel ayant trouvé Robert mécontent du peu de ménagement que Bernard paroiſſoit avoir pour lui, l'emmena ſecretement à Clugni, où il fut reçu comme en triomphe. L'Abbé de Clugni envoya auſſi-tôt à Rome, pour faire approuver par le Pape le changement de Robert; & comme S. Bernard n'envoya perſonne pour ſoûtenir ſes droits, le Pape accorda ce qu'on lui demandoit. S Bernard dont Robert étoit le Religieux & le parent, fut vivement touché de ſa deſertion. Après avoir attendu quelque temps inutilement le retour de ce Religieux fugitif, il lui écrivit la Lettre la plus tendre & la plus preſſante que ſa charité lui pût dicter. On ne peut voir en effet, ni plus de tendreſſe, ni plus d'éloquence réünies avec ce que l'onction de la pieté peut avoir de plus touchant & de plus perſuaſif.

Vers l'An 1120.

» Je ne demande pas, lui dit-il, pourquoi vous êtes » ſorti, je me plains de ce que vous n'êtes pas encore » revenu. Venez ſeulement, la paix ſera faite; retour- » nez, vous aurez ſatisfait, & je chanterai avec joye: » *Il étoit mort, & il eſt reſſuſcité; il étoit perdu, & il eſt re-* » *trouvé.* Je veux que ce ſoit ma faute que vous ſoyez » ſorti: j'ai été trop ſevere à un jeune homme délicat: » mais ſi vous ne me pardonnez pas après cet aveu,

Lettre de S. Bernard à Robert ſon parent. *Ep.* 1.

Vers l'An 1120. » vous commencerez auſſi d'être coupable. »

» Un autre vous parleroit autrement. Il vous feroit » ſentir la grieveté de vôtre faute, pour vous inſpirer » une crainte ſalutaire ; il vous repreſenteroit le vœu » que vous avez violé, vous reprocheroit vôtre déſo- » béiſſance, & l'apoſtaſie qui vous a porté à quitter la » tunique pour prendre des fourrures, qui vous a fait » abandonner les légumes pour des mets délicats, & » la ſainte pauvreté pour les richeſſes. Mais moi qui » vous connois, je ſçais que l'amour fera plus d'im- » preſſion ſur vous que la crainte. »

S. Bernard rapporte enſuite comment ce jeune homme s'étoit laiſſé ſéduire. Il dit que l'Abbé de Clugni avoit envoyé à Clairvaux ſon grand Prieur, qui ayant parlé en particulier à Robert, lui avoit fait l'éloge de la bonne chere, de la liberté, & de l'oiſiveté qu'il trouveroit à Clugni ; qu'à l'arrivée de Robert en ce Monaſtere, on l'avoit fait raſer ; qu'on lui avoit ôté ſes habits vils & groſſiers, pour le revêtir d'habits neufs & précieux ; & qu'on avoit envoyé à Rome pour obtenir la diſpenſe de ſa profeſſion faite à Cîteaux, qu'on prétendoit être illégitime, parce qu'il avoit éte offert à Clugni dès ſon enfance. S. Bernard réfute ces raiſons, montre que la permiſſion du Pape eſt ſubreptice, & que l'offrande faite par les parens ne devoit pas prévaloir à un vœu ; que d'ailleurs il n'avoit pas été donné à Clugni, mais ſeulement promis ; qu'en effet il étoit venu à Cîteaux du ſiecle, & non pas de Clugni.

S. Bernard écrivit cette Lettre proche de Clairvaux, dans un lieu expoſe à la pluye qui tomboit en abondance,

dance, ſans que cependant ſon papier fût moüillé : ce qui fut regardé comme un miracle ; & on a érigé un petit Oratoire en cet endroit.

Vers l'An 1120.

L'Abbé Ponce ne voulut pas rendre Robert à S. Bernard, qui s'en plaignit par une ſeconde Lettre. Mais Pierre le Vénérable étant devenu Abbé de Clugni, le lui renvoya ; & Robert porta pendant ſoixante-& ſept ans le joug de la vie Religieuſe dans l'Ordre de Cîteaux. S. Bernard fut ſi édifié de ſa régularité, qu'il l'établit enſuite Abbé de la Maiſon-Dieu au Dioceſe de Bourges. Ponce eut lui-même quelque temps après un grand procès à ſoûtenir contre ſes propres Religieux, ainſi que nous le verrons bientôt.

Réputation de S. Norbert.

Tandis que S. Bernard faiſoit tant d'honneur à l'état Monaſtique, S. Norbert & ſes diſciples n'en faiſoient gueres moins à la vie Canoniale qu'ils avoient embraſſée. La France & l'Allemagne étoient également édifiées de l'auſterité de leur vie & du déſintereſſement de leur zele : car ils réüniſſoient la rigueur des plus étroites Obſervances Monaſtiques aux plus penibles travaux de l'Apoſtolat. Tous les Auteurs de ce ſiecle font en effet de grands éloges de S. Norbert. Abailard eſt le ſeul qui parle de ce S. Inſtituteur avec mépris, juſqu'à le repreſenter comme un hypocrite, qui tâchoit de ſéduire les peuples par de faux miracles. Il ne parle pas avec plus d'eſtime de S. Bernard. Il étoit naturellement jaloux de tous les grands hommes qu'il voyoit être plus eſtimés que lui, & ſa vanité ne lui permettoit gueres de dire du bien que de lui-même. Mais il avoit un interêt per-

Vers l'An 1120.

ſonnel de tâcher de décrediter S. Bernard & S. Norbert, qui combattoient les pernicieuſes nouveautés qu'il débitoit dans ſon école, & auxquelles la réputation du Maître donnoit vogue.

Suite des avantures d'Abailard. *Abaelard. Hiſt. calamit. ſuarum.*

En effet, Abailard continuoit d'enſeigner à Provins avec un ſuccès qui l'auroit conſolé de ſes anciennes diſgraces, s'il avoit eu la prudence de ne s'en pas attirer de nouvelles. Il ne voyoit plus perſonne qui pût dans ſa profeſſion lui diſputer la palme. Anſelme de Laon & Guillaume de Champeaux qui avoient été ſes Maîtres, & qu'il regardoit comme ſes rivaux, étoient morts l'un & l'autre.

Guillaume de Champeaux : ſes Ouvrages.

Guillaume de Champeaux, qui de Profeſſeur étoit devenu Prieur de S. Victor, & enſuite Evêque de Châlons, mourut le 25 de Janvier de l'an 1121 avec la réputation d'un des plus ſaints & des plus ſçavans Evêques de France. L'eſtime & la tendre amitié que S. Bernard avoit pour ce Prelat, ſuffiroient pour en faire l'éloge. Il nous reſte peu d'Ouvrages de Guillaume : encore la plûpart de ceux qui lui ſont attribués, appartiennent à d'autres Auteurs. Par exemple, on trouve dans la Bibliotheque des Peres un Dialogue entre un Chrétien & un Juif, qui eſt ſous le nom de Guillaume de Champeaux, & qui eſt de Gilbert Abbé de Weſtmunſter. Un Manuſcrit où l'Auteur n'étoit déſigné que par la Lettre initiale G. a trompé l'éditeur. On a pareillement attribué à Guillaume un Abregé des Morales de S. Gregoire, qui a été donné au public ſous le nom de Garnier Chanoine de S. Victor. Guillaume de Champeaux compoſa avant le Maître des Sentences, un Recueïl de Sentences

Théologiques, dont un Manuſcrit ſe conſerve dans la Bibliotheque de l'Egliſe de Paris. Guillaume avoit puiſé à Clairvaux où il alloit quelquefois, une grande idée de la perfection Religieuſe, & un grand zele pour réformer les Monaſteres de ſon Dioceſe. Il fit un voyage exprès à Clugni, & un autre à Dijon pour en obtenir deux Religieux qu'il établit Abbés, l'un à S. Urbain, & l'autre à S. Pierre, pour y remettre en vigueur la diſcipline Monaſtique. C'eſt ce que nous apprenons par une Lettre de de S. Bernard à Ebale ſucceſſeur de Guillaume dans le Siege de Châlons ſur Marne.

Vers l'An 1121.

Bernard. Ep. 58.

Anſelme Doyen de l'Egliſe de Laon s'étoit encore fait plus de réputation dans l'Ecole qu'il avoit ouverte en cette Ville. Il étoit renommé dans toute la France pour ſa rare érudition, & pour ſon exacte probité encore plus eſtimable que la ſcience. Il compoſa des Gloſſes marginales & interlineaires ſur le Pſeautier ; & ſelon quelques Auteurs ſur-tout l'ancien & le nouveau Teſtament. D'habiles Critiques croyent que les Commentaires ſur le Cantique des Cantiques & ſur l'Apocalypſe attribués à S. Anſelme de Cantorberi, ſont l'Ouvrage de cet Anſelme de Laon. Il nous reſte de ce Profeſſeur une Lettre aſſez longue, où entre autres choſes il dit : » Que Dieu » a créé l'homme libre, afin qu'il pût mériter : que la » grace eſt prête pour l'aider, & non pour le contraindre ; parce que ce ſeroit lui ôter la liberté : que » quand la volonté avertie par la grace, écoute & » conſent, elle eſt dirigée par cette grace ; mais que » lorſqu'elle réſiſte à la grace, elle eſt abandonnée

Anſelme Profeſſeur à Laon : ſes Ouvrages.

Ep. Anſelm. In notis ad Guiberti opera.

Vers l'An 1121.

» & tombe. » Je remarque ce trait pour faire voir qu'Anſelme de Laon qui paſſoit alors pour le plus habile Theologien de France, étoit bien éloigné de penſer que l'homme ne pût pas réſiſter à la grace intérieure, & que la grace donnât la plus legere atteinte à la liberté, ſans laquelle il n'y a pas de mérite.

Hiſtor. calamit. ſuarum.

Abailard eſt le ſeul Auteur de ce temps-là qui ne rende pas juſtice à l'érudition d'Anſelme. » J'allai, dit- » il, entendre ce vieillard, à qui un long uſage de » profeſſer avoit donné plus de réputation que l'eſ- » prit & la memoire. Quand on le conſultoit ſur quel- » que queſtion, on s'en retournoit plus incertain. » Il avoit un grand flux de paroles, mais elles étoient » vuides de ſens. Quand il allumoit du feu, il rem- » pliſſoit ſa maiſon de fumée, & il ne l'éclairoit point: » ſon arbre paroiſſoit couvert de belles feüilles; & » lorſqu'on approchoit de près, on n'y trouvoit pas » de fruits. » On s'apperçoit que c'eſt la jalouſie qui porte un jugement ſi déſavantageux d'un homme ſi generalement eſtimé. Anſelme étoit mort dès l'an 1117, quelques années avant Guillaume de Champeaux.

Réputation d'Abailard.

Après la mort de ces deux célebres Profeſſeurs, Abailard pouvoit paſſer pour le plus habile Maître qu'il y eût en France. Sa réputation croiſſoit tous les jours, mais ſa vanité croiſſoit avec ſa réputation; & ſes ſuccès lui firent bientôt plus d'ennemis, que ſon mérite ne lui avoit fait d'admirateurs de ſes talens. L'eſtime où il étoit, réveilla la jalouſie des autres Profeſſeurs, qui examinerent ſes Ecrits avec cette attention critique qui ne pardonne rien. Abailard

ne justifia que trop leurs soupçons; & son amour pour la nouveauté, lui attira de nouvelles humiliations : l'orguëil même en est seul une source féconde pour les esprits superbes.

Vers l'An 1121.

Abailard enyvré des loüanges qu'on donnoit à la pénétration de son genie, se crut en état de comprendre les mysteres les plus sublimes, & de les faire comprendre aux autres. Pour faciliter à ses Disciples l'étude de la Theologie, il publia un Traité intitulé, *Introduction à la Theologie*. Après avoir exposé dans la Préface les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage, il declare que si dans ses expressions ou dans ses sentimens, il s'est écarté en quelque chose de la verité, il sera toûjours prêt à se corriger, quand on le reprendra; afin que s'il ne peut éviter la honte de l'ignorance, il ne tombe pas du moins dans le crime de l'héresie, qui ne consiste que dans l'opiniâtreté à soûtenir l'erreur. Rien ne seroit plus édifiant qu'une pareille protestation, si elle avoit été sincere. Mais bien des héretiques en ont fait de pareilles, sans en avoir plus de docilité.

Traité d'Abailard intitulé *Introduction à la Theologie.*

L'Ouvrage est divisé en trois Livres. Après avoir traité en peu de mots au commencement, de la foi, de la charité, & des Sacremens, il parle dans le reste du premier livre & dans les deux derniers du Mystere de la Trinité qu'il tâche d'expliquer même par la raison. Mais c'est un abîme où il se perd, en voulant en sonder la profondeur. Nous verrons dans la suite ce qu'on lui a reproché sur cet article. Il enseigne quelques autres erreurs sur d'autres points. Il tâche de prouver que Dieu ne peut rien faire que ce qu'il fait;

Vers l'An 1121.

parce qu'il ne peut faire que ce qu'il lui convient de faire, & qu'il fait en effet tout ce qu'il lui convient de faire. Il s'objecte qu'il s'ensuivroit de là que Dieu ne pourroit pas sauver ceux qui ne seront pas sauvés, & il admet la conséquence. Nous n'avons pas la fin de ce Traité : ainsi on ne sçauroit bien juger si toutes les erreurs qu'on a reprochées à l'Auteur, y étoient en effet contenuës.

Dès que cet Ouvrage parut, il excita un grand bruit par les éloges & les critiques qu'on en fit. Abailard y accusoit quatre Professeurs de France de plusieurs erreurs. Les Professeurs userent de represailles, & decrierent par tout son Livre comme un Ouvrage pernicieux. Deux Professeurs de Rheims, Albéric & Rotulfe anciens disciples d'Anselme de Laon & de Guillaume de Champeaux, quoiqu'ils ne fussent pas de ceux dont Abailard avoit relevé les erreurs, dénoncerent son Livre à Radulfe le Verd Archevêque de Rheims, & le presserent de porter Conon Legat du S. Siege en France à condamner cet Ouvrage dans un Concile.

Concile de Soissons contre Abailard.

Le Legat ne négligea pas une affaire si importante à la Religion. Il convoqua un Concile à Soissons, où Abailard eut ordre de se trouver, & d'apporter son Livre avec lui. Albéric & Rotulfe, dont le zele étoit peut-être un peu excité par la jalousie, se rendirent des premiers à Soissons, & prévinrent les esprits contre Abailard. Le peuple de cette Ville étoit fort attaché à la foi ; il en avoit donné des preuves en brûlant quelques années auparavant de son mouvement quelques Hérétiques Manichéens ; il pensa lapider

Abailard, quand ce Novateur entra dans Soiſſons. Vers l'An
Auſſi-tôt qu'il fut arrivé, il alla preſenter ſon Livre 1121.
au Legat, & l'aſſura qu'il étoit prêt de corriger ce qu'il y auroit enſeigné de contraire à la foi Catholique. Le Legat lui ordonna de le remettre à l'Archevêque de Rheims, qui le fit examiner. On differa d'en parler juſqu'à la fin du Concile. Alberic ce Profeſſeur de Rheims dont nous avons parlé, vint trouver Abailard, & lui dit que puiſque Dieu avoit engendré un Dieu, il s'étonnoit qu'il niât cependant que Dieu ſe fût engendré lui-même. Abailard voulut s'expliquer: Alberic lui dit qu'il ne vouloit pas de raiſons, qu'il cherchoit des autorités. Abailard ne fit que tourner le feüillet, & lui montra un texte de S. Auguſtin qui diſoit la même choſe; ce qui en confondant ce Profeſſeur, l'irrita d'avantage.

Le dernier jour du Concile, le Legat & l'Archevêque qui avoient examiné le Livre d'Abailard, & quelques autres Prelats délibérerent enſemble avant la ſéance ſur la maniere dont ils traiteroient le Livre & l'Auteur. Geoffroi Evêque de Chartres leur dit: » Vous ſçavez quelle eſt l'érudition, l'eſprit, & le » credit de cet homme. Prenez garde qu'en agiſſant » avec lui contre les regles, vous n'augmentiez le » nombre de ſes partiſans. Si on trouve quelques ar- » ticles dignes de cenſure, il faut les lui propoſer pu- » bliquement, & lui donner toute liberté de s'expli- » quer & de ſe défendre. » On ne goûta pas cet avis; parce qu'on craignoit les ſubtilités & les ſophiſmes d'Abailard. Dailleurs ſon Livre parloit aſſez contre lui, & s'expliquoit ſuffiſamment.

Vers l'An 1121.

L'Evêque de Chartres proposa un autre moyen pour donner du temps à Abailard. Il dit que le Concile de Soissons n'étoit pas assez nombreux, pour terminer une affaire de cette importance; qu'il falloit en assembler un autre au Monastere de S. Denis, où les plus sçavans Theologiens de France seroient appellés. Tous les assistans parurent goûter cet avis, & le Legat alla dire la Messe avant que de commencer la séance du Concile. Mais on fit entendre à l'Archevêque de Rheims, qu'il seroit honteux que cette affaire fût terminée hors de sa Province, & qu'on n'eût osé en parler dans un Concile, qu'on sçavoit avoir été particuliérement convoqué pour ce sujet. L'Archevêque fit de nouvelles instances au Legat; & il fut résolu de faire brûler ce Livre en question, & d'enfermer l'Auteur dans un Monastere. L'Evêque de Chartres ayant appris cette résolution, alla en avertir Abailard, & l'exhorta à souffrir cette humiliation avec patience, l'assurant qu'il ne demeureroit pas long-temps dans un autre Monastere.

Le Livre d'Abailard condamné au feu, & l'Auteur condamné à la prison.

Abailard fut en effet mandé au Concile, & on l'obligea de jetter son Livre dans un feu qu'on y avoit allumé. Il s'offrit ensuite de s'expliquer, & de faire sa profession de foi. On lui répondit qu'il n'en pouvoit faire de meilleure que celle qui est contenuë dans le Symbole de S. Athanase : on le lui apporta, & on le lui fit réciter publiquement : après quoi on le mit entre les mains de l'Abbé de S. Medard; afin que ce Monastere lui servît de prison.

Il se plaignit amérement de ce qu'on avoit refusé de l'entendre, & de lui montrer ses erreurs. Il dit qu'il entendit

entendit seulement quelqu'un lui reprocher dans le Concile qu'il enseignoit que Dieu le Pere étoit seul tout puissant, & que le Legat ayant dit là-dessus qu'il y avoit *trois tout-puissans*, un Professeur nommé Terric répondit en riant, par ces paroles du Symbole: *Non tamen tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Vers l'An 1121.

C'est Abailard qui rapporte ces traits : c'en est assez pour qu'on doive s'en défier. Si on veut l'en croire, le merite de son Livre en a fait tout le crime; & il n'y a que les yeux de l'envie, qui y ont découvert des erreurs : c'est la passion qui a présidé au jugement qui l'a condamné, & l'ignorance qui l'a prononcé ; le Legat Conon étoit un homme foible & entiérement ignorant des vérités de la Religion. C'est ainsi que les Novateurs s'efforcent de décrier ceux qui les ont condamnés ; mais le Traité d'Abailard n'avoit que de trop réelles erreurs, comme nous le verrons dans la suite ; & Conon Evêque de Preneste c'est-à-dire de Palestrine, fut un des Prelats des plus zelés de son siecle, & qui ayent rendu plus de service à l'Eglise Gallicane.

Suite des avantures d'Abailard.

Abailard qui avoit été condamné à être renfermé dans le Monastere de S. Medard de Soissons, n'y demeura pas long-temps. Il fut rendu à son Abbé, & renvoyé à S. Denis, où il ne tarda pas à s'attirer la haine & les persecutions des Moines ; parce qu'il parut douter que S. Denis leur Patron fût S. Denis l'Areopagite. On lui en fit un crime de leze-majesté, & on l'accusa de donner par là atteinte à la gloire du Royaume & à l'éclat de la Couronne. L'Abbé le menaça même de le livrer au Roi, comme si c'étoit *Abaelard. Historia calamit. suarum.*

Vers l'An 1121. ébranler le Trône de nos Rois & renverser les maximes du Royaume, que de prétendre que S. Denis l'Apôtre de la Gaule, n'est pas S. Denis l'Areopagite.

Abailard pour se soustraire aux nouveaux malheurs qui le menaçoient, jugea à propos de s'enfuir nuitamment, & de se retirer à Provins sur les terres du Comte Thibaud, dont il étoit connu. Il y fut reçu dans un Prieuré de Moines dont le Prieur étoit son ami. Mais Adam Abbé de S. Denis vouloit l'obliger à retourner à son Monastere, & menaçoit de l'y contraindre. Abailard pour l'adoucir, se rétracta par une Lettre de ce qu'il avoit dit contre l'Areopagitisme de S. Denis. Il dut en coûter beaucoup à son orguëil pour donner cette rétractation : mais il lui en auroit coûté davantage de retourner dans sa prison de S. Denis. Adam mourut sur ces entrefaites. Quand le nouvel Abbé de S. Denis fut en place, Abailard alla le saluer avec l'Evêque de Meaux, & lui demander son agrément pour demeurer là où il voudroit : il ne put alors rien obtenir. Mais il fit agir des Officiers de la Cour & des personnes du Conseil du Roi auxquels l'Abbé ne put refuser pour Abailard la permission de se choisir sa demeure, où il voudroit, à condition cependant qu'il ne se soûmettroit à aucune Abbaye. C'est ce qui fut arrêté de part & d'autre en présence du Roi.

Abailard se retira dans une solitude du Diocese de Troyes, où des personnes charitables lui ayant donné quelque morceau de terre, il bâtit avec la permission de l'Evêque un petit Oratoire de jonc &

de paille en l'honneur de la Trinité. Ses écoliers ayant appris sa retraite, allerent s'établir dans la même solitude, & y bâtirent des cabannes autour de la sienne. L'attachement qu'ils lui témoignoient, & la pauvreté où il étoit réduit, l'obligerent de nouveau d'ouvrir son école. Ses disciples voyant que son Oratoire ne pouvoit les contenir tous, en bâtirent eux-mêmes un de pierre & de bois, & firent d'autres logemens. Quand cet Oratoire eut été achevé & dedie, Abailard le nomma *Paraclet*, c'est-à-dire, *Consolateur*, parce que c'étoit en ce lieu qu'il avoit goûté quelque consolation après tant de traverses. Cependant on trouva mauvais qu'il eût donné ce nom à son Eglise. On prétendoit qu'il étoit contre l'usage de dédier une Eglise au S. Esprit. Abailard n'eut pas de peine à se justifier sur cet article : mais tout étoit suspect de la part d'un Novateur.

Vers l'An 1121.

Fondation du Paraclet au Diocese de Troyes.

Ceux qui avoient du zele pour la pureté de la foi, l'observoient & l'obligeoient par là à s'observer lui-même. Il se plaignit sur-tout de ce que S. Bernard & S. Norbert le décrioient par-tout. Mais la pieté & les lumieres connuës de ces deux grands hommes, quand nous n'aurions pas d'autres preuves, seroient un préjugé peu favorable pour Abailard. Il n'étoit pas lui-même sans inquiétude ; & se voyant en butte à tant d'adversaires que le zele & la jalousie lui suscitoient, il songeoit encore à quitter une fois son école, pour s'épargner de nouvelles disgraces, lorsqu'il fut élu Abbé de S. Gildas de Ruis dans l'Evêché de Vannes. Il accepta cette charge avec joye : cependant il n'y goûta pas le repos qu'il y cherchoit. Il

Abailard, élu Abbé de S. Gildas de Ruis.

Vers l'An 1121.

Histor. Calamit. suarum.

trouva des Moines indomptables & libertins, qui avoient chacun leur concubine & leurs enfans, qu'ils nourrissoient aux dépens du Monastere dont ils s'étoient approprié les biens : l'Abbé étoit le plus pauvre. Abailard s'efforça en vain de remettre l'ordre dans une Communauté si dérangée : ses Moines tenterent plusieurs fois de l'empoisonner ou de l'assassiner. Enfin il renonça à son Abbaye & à la Bretagne, dont il fait un portrait, dans lequel ni cette Province ni ses habitans ne sont nullement reconnoissables, & il revint à son Oratoire du Paraclet.

Heloïsse Prieure d'Argenteüil.

Heloïsse qui avoit été femme d'Abailard, n'étoit gueres plus tranquille dans son Monastere d'Argenteüil dont elle étoit devenuë Prieure. Cette Communauté n'étoit pas fort réguliere ; & nous verrons bientôt que le libertinage des Religieuses obligea le Roi & les Prelats à les chasser. La paix n'habite point avec l'irrégularité & le désordre des passions. La Prieure n'étoit pas propre à inspirer à ces filles l'amour de la chasteté. Elle aimoit toûjours Abailard ; & le voile qu'elle avoit pris, cachoit mal une passion qu'elle tâchoit de déguiser sous les apparences de l'amitié & de la pieté. Elle ressentoit toutes les disgraces de son mari plus vivement que lui, & elle ne goûtoit de consolation que dans le commerce de Lettres qu'ils entretenoient ensemble. Avec son érudition & son esprit, elle n'avoit encore pu se guérir de la foiblesse qu'elle avoit euë pour Abailard. On trouve dans les Lettres qu'elle lui écrivoit, un assortiment bizarre de sentimens de pieté & de sentimens d'une tendresse qui auroit mieux convenu à l'heroïnne d'un Roman, qu'à

la Supérieure d'un Monaſtere. Abailard que l'humiliation ſembla avoir rendu plus humble, demeura quelque temps aſſez tranquille, mais il n'en étoit pas moins attaché aux ſentimens qu'on l'avoit obligé de retracter, ainſi que la ſuite le fera voir.

Vers l'An 1121.

Le Pape Calixte travaille à l'extinction du Schiſme.

Pendant que le Legat Conon travailloit en France à réprimer les erreurs de ce Novateur, Calixte II qui s'étoit rendu en Italie, donnoit ſes ſoins à l'extinction du funeſte Schiſme qui déchiroit l'Egliſe. Ce grand Pape avoit la prudence & l'autorité neceſſaires pour rétablir l'unité. La joye avec laquelle il fut reçu à Rome, en prenant poſſeſſion du S. Siege, lui inſpira un nouveau courage, pour travailler à abbattre le mur de diviſion que l'Empereur Henri V. avoit élevé dans le ſein de l'Egliſe entre l'Empire & le Sacerdoce, & à renverſer l'Idole que ce Prince avoit placée ſur la Chaire de S. Pierre.

Les conjonctures paroiſſoient favorables; l'Empereur étoit occupé en Allemagne, où il avoit lieu de craindre que l'excommunication portée contre lui, ne ſervît de prétexte aux mécontens pour le détrôner, comme il s'étoit lui-même autoriſé des cenſures lancées contre ſon pere, pour lui enlever ſa Couronne. D'ailleurs les Princes Normans de la Poüille s'étoient declarés pour Calixte, & l'Antipape Bourdin renfermé dans Sutri n'oſoit plus en ſortir. Le Pape ayant ramaſſé ce qu'il avoit de troupes, alla l'y aſſieger, & il fut aſſez heureux pour prendre la place & l'Antipape, avant que l'Empereur pût les ſecourir. Après cette importante victoire, Calixte rentra à Rome comme en triomphe, conduiſant avec lui

L'Antipape Bourdin fait priſonnier.

Vers l'An 1121.

Bourdin monté sur un Chameau la tête tournée vers la queuë. Quand il lui eut fait essuyer cette ignominie, digne châtiment de son orguëil, il le fit enfermer dans le Monastere de Cave. Les Romains pour conserver à la posterité la memoire de cet évenement, qui fut l'extinction du Schisme, firent peindre dans une Sale du Palais de Latran Calixte foulant aux pieds l'Antipape avec ces deux vers pour inscription.

Ecce Calixtus honor patriæ decus imperiale
Burdinum damnat nequam, pacemque reformat.

Le Pape manda cette heureuse nouvelle aux Evêques & aux Abbés de France, qu'il exhorta d'en rendre graces à Dieu.

Il en fit part au Roi Loüis par une Lettre particuliere, où il lui marquoit en même temps qu'en sa considération, il avoit suspendu le Decret qui avoit soûmis la Métropole de Sens à la Primatie de Lyon, établie par Gregoire VII, & confirmée par les Papes suivans.

Nous avons vû combien les Archevêques de Sens avoient eu de peine à reconnoître cette Primatie. On agita de nouveau cette affaire sous le Pontificat de Calixte, lequel ayant égard aux instances du Roi, avoit suspendu le Decret. Mais le Roi qui ne pouvoit souffrir qu'une Métropole de son Royaume fût soumise à un Primat qui n'étoit pas son sujet, ne fut pas content de cette suspension; & il en écrivit au Pape en ces termes: » Vôtre Sublimité nous a mandé l'em- » prisonnement de l'Apostat Bourdin, & le bon état

Lettre du Roi Loüis le Gros au Pape Calixte.

» où elle se trouve. Nous en ressentons une grande » joye, très aimable Pere : car soyez assuré que nous » vous aimons beaucoup , & même plus que les au- » tres Princes ne vous aiment. C'est ce qui nous en- » gage à donner volontiers nos soins à ce qui peut re- » lever vôtre gloire. Vers l'An 1121.

» Par la suspension que vous avez faite en nôtre » consideration du Decret porté au sujet de la Mé- » tropole de Sens , vous nous avez adouci en partie , » mais vous n'avez pas ôté toute nôtre inquiétude. » Car comme vous n'avez suspendu ce Decret que » pour un temps , l'Archevêque de Lyon paroît en- » core avoir quelque esperance de soûmettre cette » Eglise à sa Jurisdiction. Mais pour ne vous pas dis- » simuler ce que je pense, j'aimerois mieux voir tout » mon Royaume en feu , & me mettre en danger de » perdre la vie , que de souffrir un pareil opprobre. » Car il paroît que c'est au mépris de ma personne » qu'on prétend faire ce qui n'a jamais été fait.

» Vous sçavez par experience que le Royaume de » France a toûjours été prompt à vous obéïr, géne- » reux à vous secourir dans vos besoins , sans que les » prieres & les promesses ayent jamais pû nous déta- » cher de l'obéïssance de l'Eglise Romaine. Au con- » traire , vous sçavez que nous nous sommes portés à » vous rendre obéïssance avec tant de ferveur & d'hu- » milité, que quand nous nous tairions , nos œuvres & » nos services le diroient assez. Et pour ne pas parler » des autres choses , je prie Vôtre Paternité de se sou- » venir que malgré une incommodité considerable » que j'avois, je voulus cependant tout malade que

Vers l'An 1121.

» j'étois, assister au Concile de Rheims, préferant ce » qui pouvoit vous faire honneur à toute crainte de » m'incommoder, & ayant en cela plus d'égard à » vôtre volonté & à vôtre gloire qu'à ma santé & » à ma souveraineté. Si nous vous en rappellons la » memoire, très aimable Pere, ce n'est pas que nous » nous repentions de l'avoir fait, c'est afin que vous » ne l'oubliez pas.

» Si donc vous avez quelque égard à nos services & » à l'amitié respectueuse que nous avons pour vous, » nous vous prions de ne pas réduire en servitude l'E- » glise de Sens, qui a été jusqu'à present libre de la » sujettion où l'on veut la mettre, & de confirmer » plûtôt par l'autorité du S. Siege son ancienne liber- » té. Nous ne demandons rien contre la justice. Car » si on allegue qu'on a anciennement accordé la Pri- » matie à l'Eglise de Lyon, nous répondrons que » l'ancienne liberté de l'Eglise de Sens est un titre » qui prescrit contre cette sujettion, qui d'ailleurs a » été récemment & furtivement établie, sans que le » Clergé de Sens, les Evêques de la Métropole & le » Roi même en eussent connoissance. Si l'Archevê- » que n'a pas soûtenu ses droits comme il devoit, s'il » a promis ce qu'il ne devoit pas, l'Eglise de Sens n'a » point pour cela perdu ce qui lui appartient.

» Que vôtre prudence prenne donc garde de ne » pas augmenter à nos dépens la gloire de la Ville de » Lyon, qui est d'un Royaume étranger. Si le Roi de » France qui est le propre fils de l'Eglise, se voit mé- » prisé dans une demande si peu importante, il ne se » flattera plus d'obtenir rien du S. Siege, & il ne croira pas

» pas qu'il convienne à sa Majesté de s'exposer désor- L'An 1111.
» mais à la honte d'un refus. » Algrin fut le porteur de cette Lettre. On ne sçait pas quel effet elle produisit sur l'esprit du Pape. Mais l'Archevêque de Lyon se plaignit encore dans la suite de ce que l'Archevêque de Sens refusoit de reconnoître sa Primatie. Comme il ne parle point des Archevêques de Roüen & de Tours, il est à présumer que ces Provinces continuerent à la reconnoître, comme il paroît qu'elles avoient fait. Quand la Ville de Lyon qui étoit alors du Domaine de l'Empereur, eut été réünie à la Couronne de France, nos Rois n'eurent plus d'intérêt particulier de s'opposer à la Primatie de l'Eglise de Lyon.

Le Roi envoya vers le même temps au Pape l'Abbé de S. Germain des Prés & Suger Moine de S. Denis, pour traiter de quelques affaires qui ne sont pas venuës à nôtre connoissance. Suger étant en chemin au retour de cette Ambassade, apprit qu'Adam Abbé de S. Denis étoit mort, & qu'il avoit été élu en sa place; mais que l'élection ayant été faite sans le consentement du Roi, ce Prince avoit fait enfermer dans le Château d'Orleans les principaux des Moines, qui l'avoient faite. Suger ne sçavoit quel parti prendre. Il renvoya consulter le Pape, & depêcha quelques-uns de ses gens en France, pour être instruit plus particuliérement des sentimens du Roi. Il reçut bien-tôt un courier qui lui apprit que le Roi approuvoit son élection, & avoit fait élargir les prisonniers. Ainsi il se rendit en diligence à S. Denis, où il fut ordonné Prêtre le Samedi du Dimanche de la Passion, & le lendemain il reçut la bénediction d'Abbé.

Suger Abbé de S. Denis.

Vers l'An 1122.

La Providence voulut que le mérite de Suger réünît tous les ſuffrages en ſa faveur pendant ſon abſence, afin qu'il parût que ſes vertus ſeules avoient brigué pour lui. Il avoit en effet tous les talens qui font les grands hommes, & la ſuite fit voir, qu'il n'étoit pas moins propre à gouverner un Royaume qu'à gouverner un Monaſtere. Il ne lui manqua que la nobleſſe de la naiſſance : mais ſes belles qualités y furent un ſupplément bien avantageux ; & s'il ne tira pas ſa gloire de ſes ancêtres, il eut celle de les illuſtrer.

Son caractere.

Précis de la Vie de Suger.

Il étoit natif, à ce qu'on croit, de S. Denis même, & il fut offert dès ſon enfance à ce Monaſtere. Après y avoir fait ſes premieres études, il alla ſe perfectionner dans le Poitou ſous un plus habile Maître (*a*). Suger dès ſa jeuneſſe prit une exacte connoiſſance des Chartres de ſon Monaſtere, & il s'en ſervit pour défendre les privileges de ſon Abbaye contre Gualon Evêque de Paris, qui les attaquoit. Il ne ſe rendit pas moins habile au maniement du temporel, ainſi qu'il le fit voir dans l'adminiſtration qu'on lui donna de la Prevôté de Touri en Beauſſe, dépendante de S. Denis. Avant que d'être Abbé, Suger aſſiſta à pluſieurs Conciles, où il ne ſe fit pas moins eſtimer pour ſa ſageſſe, que pour ſon érudition. Calixte II vers qui le Roi l'envoya, comme nous l'avons dit, connut bientôt ſon mérite, & s'efforça de le garder auprès de lui. Peut-être vouloit-il s'en ſervir dans les négociations

(*a*) Le P. Mabillon paroît croire que Suger a étudié ſous Geoffroi de Loroux *de Oratorio*, à qui S. Bernard a écrit une Lettre où il témoigne beaucoup d'eſtime pour ce Profeſſeur. Mais Suger étudioit, comme il le marque, lorſqu'on bâtiſſoit le Monaſtere de Fontevraud au commencement du douziéme ſiecle, & S. Bernard écrivoit à Geoffroi de Loroux en 1131.

importantes qu'il avoit renoüées avec l'Empereur. L'An 1122.

Le Pape avoit donné la Legation d'Allemagne à Adaibert Archevêque de Mayence, qui anima tous les Prelats de ces Provinces à résister aux prétentions Schismatiques de l'Empereur. Adalbert leva lui même des troupes, moins pour combattre l'Empereur, que pour le porter plus aisément à accorder la paix à l'Eglise. Il ne fut point trompé. L'Archevêque à la tête d'une puissante Armée se fit écouter. Sur ces entrefaites arriverent trois Cardinaux que le Pape envoyoit à l'Empereur. De ces trois Cardinaux, deux furent Papes dans la suite, sçavoir Lambert d'Ostie qui prit le nom d'Honorius II, & Gregoire qui prit celui d'Innocent II. Ils furent reçus avec bonté par l'Empereur, qui pour regler les conditions de la paix, & la rendre plus solemnelle, fit assembler les Evêques & les Seigneurs à Virtzbourg. On y convint de s'en rapporter au jugement du Pape, & de faire ce qu'il ordonneroit, pour appaiser les troubles & retrancher les scandales. Ainsi on députa à Rome l'Evêque d'Ostie & l'Abbé de Fulde pour en assurer le Pape, qui fut ravi de trouver de si bonnes dispositions à la paix de l'Eglise. Pour la conclure, il renvoya en Allemagne ses Legats, qui étoient revenus avec les Envoyés de l'Empereur. A leur retour, ce Prince convoqua une Assemblée génerale à Voormes, où après avoir employé plus d'une semaine à discuter les points contestés, il renonça enfin aux Investitures par l'Anneau & la Crosse, & permit à toutes les Eglises de faire librement l'élection de leurs Prelats. Sur quoi il donna la déclaration suivante : »Je Henri par la gra-

Historia Concili Lateran.

Nouvelles négociations entre le Pape & l'Empereur.

Urspergensis in Chron.

Ibid.

L'An 1122. » ce de Dieu, Auguste, Empereur des Romains, pour » l'amour de Dieu, de la Sainte Eglise Romaine, du » Seigneur Pape Calixte, & pour le salut de mon ame, » je remets à Dieu & à ses SS. Apôtres Pierre & Paul » toute Investiture par l'Anneau & la Crosse, & j'ac- » corde à toutes les Eglises de faire librement l'élec- » tion & la consecration de leurs Prelats. Je restituë » tant à l'Eglise de S. Pierre, qu'aux autres Eglises, aux » Laïques & aux Clercs, les biens usurpés que je re- » tiens; & pour ceux qui ont été usurpés par d'autres, » je travaillerai de bonne foi à les faire restituer. J'ac- » corde une vraye paix au Seigneur le Pape Calixte, » à la Sainte Eglise Romaine & à tous ceux qui sont, » ou qui ont été dans ses interêts. Je défendrai l'Eglise » Romaine, quand elle implorera mon assistance; & » je lui rendrai une exacte justice, lors qu'elle me por- » tera quelque plainte. » On dressa un Acte de cette promesse, lequel fut signé des principaux Prelats & Seigneurs Allemans, & scellé d'un sceau d'or pour être conservé dans les Archives de l'Eglise Romaine.

Promesse de l'Empereur. *T. X. Conc. p.* 901.

Le Pape Calixte de son côté donna à l'Empereur une déclaration conçûë en ces termes.

Promesse du Pape. *T. X. Conc. p.* 901.

» Je Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, j'ac- » corde à vous Henri, Auguste, Empereur des Ro- » mains & mon cher fils, que les élections des Evêques » & des Abbés du Royaume Teutonique soient faites » en vôtre présence, sans simonie & sans violence, » afin que s'il y a quelque division, vous protégiez la » partie qui aura le meilleur droit selon le conseil & le » jugement du Métropolitain & des Comprovin- » ciaux. J'accorde pareillement que celui qui aura été

» élu soit mis en possession des Régales par le Sceptre. L'An 1122.
» Je vous donne une vraye paix, & à tous ceux qui
» sont ou qui ont été dans vôtre parti durant ce diffé-
» rend.» Donné l'an 1122. le 23. de Septembre.

Concile général de Latran.

Le Pape pour confirmer cette paix & lever plus solemnellement l'excommunication portée contre l'Empereur au Concile de Rheims, convoqua un Concile géneral à Rome pour le 19 de Mars de l'année suivante 1123. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, & c'est le premier Concile général de Latran. On y fit trente-deux Canons que je ne rapporterai point, parce qu'ils n'appartiennent point spécialement à l'histoire que j'écris. Suger Abbé de S. Denis assista à ce Concile avec un grand nombre d'Evêques de France.

L'Empereur se propose de faire la guerre au Roi de France.

Suger vitâ Lud. ap. Duchesne. t. 4. p. 312.

Quoique l'Empereur Henri fût reconcilié avec le Pape, il conservoit du ressentiment contre le Roi de France au sujet de ce qui s'étoit passé au Concile de Rheims. Il ne pouvoit pardonner à ce Prince d'avoir souffert qu'on fulminât en sa présence la Sentence d'excommunication contre lui. Il dissimula tandis qu'il demeura excommunié, de peur de rendre sa réconciliation plus difficile. Mais quand il eut fait sa paix avec l'Eglise, il résolut de faire la guerre à la France, & de se vanger sur le Roi de l'affront que le Pape lui avoit fait. L'Empereur se proposoit d'attaquer Rheims, & de réduire cette Ville en cendres en haine de ce qu'il y avoit été excommunié. Il étoit excité à cette expédition par Henri Roi d'Angleterre, qui vouloit occuper le Roi par une guerre étrangere, de peur qu'il ne prît part aux mouvemens qui se fai-

Vers l'An 1132. soient en Normandie en faveur du Prince Guillaume Cliton fils du Duc Robert.

Le Roi Loüis le Gros étoit aussi actif & aussi vigilant pour prévenir le danger, qu'il étoit courageux pour l'affronter. Ayant pénétré le dessein des Allemans, il assembla au plûtôt ses troupes & celles des Seigneurs ses Vassaux, & il alla à S. Denis prendre l'étendart qu'on nommoit l'*Oriflamme*. Il marcha avec une armée de deux cens mille hommes, pour repousser l'ennemi, qui menaçoit de faire irruption dans ses Etats. Il ne lui coûta pour vaincre que de se montrer. Car l'Empereur à la vûë d'une si formidable armée, fit une retraite précipitée, qui ressembloit fort à une fuite. Ainsi loin de laver dans le sang des François la honte de son excommunication, il y ajoûta celle d'avoir échoüé dans une entreprise aussi injuste que téméraire.

Le Roi d'autant plus charmé de sa victoire, qu'elle n'avoit point coûté de sang, alla à S. Denis en rendre graces à Dieu & aux SS. Tutelaires de la France. Il fit à cette occasion de grandes libéralités a ce Monastere. » Il remit entre les mains de l'Abbé la Cou- » ronne du feu Roi son Pere, qu'il avoit retenuë jus- » qu'alors injustement, dit Suger : car, ajoûte cet » Auteur, les Couronnes des Rois après leur mort ap- » partiennent aux SS. Martyrs. » Le Roi accorda en même temps un *Indict*, c'est-à-dire, une Foire dans la place de la Ville de S. Denis, & il ordonna qu'on fît un grand chemin fort commode depuis Paris jusqu'à S. Denis, où l'on érigea d'espace en espace des Colomnes & des Croix de marbre ; apparemment, afin

Sugerius vita Lud. ap. Duchesne t. 4. p. 313.

que ſi quelqu'un étoit attaqué ſur le chemin, il pût ſe refugier auprès de ces Croix, comme dans un aſyle inviolable. On voit encore des Croix d'eſpace en eſpace ſur le chemin de Paris à S. Denis, mais elles ne ſont plus de marbre.

Vers l'An 1122.

Pendant cette expédition on avoit découvert & expoſé ſur l'Autel les Chaſſes du Monaſtere. Le Roi les reporta lui-même avec de grands ſentimens de pieté dans le lieu d'où elles avoient été tirées.

L'Oriflamme : ce que c'étoit.

L'Oriflamme dont nôtre Hiſtoire fait ici pour la premiere fois mention à l'occaſion de cette guerre, étoit une grande Banniere rouge ſoûtenuë par une lance dont le bois étoit couvert de cuivre doré : ce qui apparemment a donné occaſion de la nommer *Oriflamme* (*a*) *Auriflamma*, car *flamma* ſignifie un étendart. L'Oriflamme étoit l'étendart des troupes du Monaſtere de S. Denis. Le Comte du Vexin Avoüé du Monaſtere alloit prendre à S. Denis cet étendart, qu'on portoit dans les guerres particulieres pour la défenſe des biens du Monaſtere. Le Vexin ayant été réüni à la Couronne, nos Rois, à l'exemple des anciens Comtes du Vexin, dont ils avoient pris la place, commencerent à aller recevoir l'Oriflamme des mains de l'Abbé de S. Denis, pour le porter dans les guerres qu'ils avoient à ſoûtenir.

(*a*) Guillaume Guyart décrit l'Oriflamme par ces vers.

Oriflamme eſt une Banniere
Aucun poi plus forte que Guimple
De Cendal rougëiant & ſimple
Sans pourtraiture d'autre affaire

Ce qui convient à la deſcription qu'on fait de l'Oriflamme dans un ancien Inventaire du Tréſor de S. Denis en ces termes : „ Etendart d'un cendal fort épais, fendu par le „ milieu en forme de gonfanon fort caduque, enveloppé d'un baton couvert de cuivre „ doré, & un fer longuet & aigu au bout.

Vid. du Cange verbo. Oriflamma.

Vers l'An 1122.

Si le Roi avoit conduit contre la Normandie l'armée qui avoit marché contre l'Empereur, il auroit aiſément conquis cette Province en faveur de Guillaume Cliton, que ſes belles qualités & ſes malheurs rendoient également cher aux François & aux Normans. C'étoit après Henri Roi d'Angleterre le ſeul Prince qui reſtât du ſang des Ducs de Normandie. Adelin fils du Roi Henri avoit peri dans un naufrage avec une Princeſſe ſa ſœur, & la principale Nobleſſe de Normandie (a). Ce malheur qui affligea ſenſiblement le Roi d'Angleterre, le détermina à ſe remarier. Il épouſa en ſecondes nôces Adelaïs fille du Comte de Louvain, qui étoit niece du Pape auſſi bien que la Reine de France. Il eſpéroit qu'en conſidération de cette alliance, le Pape auroit plus d'égard pour lui : mais Henri de ſon côté n'en avoit gueres pour le Pape. Il reçut avec honneur le Legat que Calixte lui avoit envoyé, le fit venir juſqu'à Londre ; mais après lui avoir parlé, il le renvoya par le même chemin, ſans lui laiſſer la liberté de faire aucune fonction de ſa Legation pour travailler au rétabliſſement de la Diſcipline.

Naufrage de Guillaume Adelin fils de Henri I Roi d'Angleterre.

Le Roi de France étoit bien éloigné d'en uſer de la ſorte. Il croyoit au contraire que ſa Couronne ne ſeroit jamais plus brillante, que quand les abus qui deshonoroient l'Egliſe de ſon Royaume, en auroient été retranchés. C'eſt dans cette perſuaſion qu'il don-

Suger. ap. Duchesne. t. 4. p. 295.

(a) L'Abbé Suger croit que cet accident avoit été prédit par le fameux Merlin, qu'on prétend avoir été un Magicien ; & il rapporte la prétenduë prédiction en ces termes : *Catuli leonis in æquoreos piſces transformabuntur.* Ce lion, dit Suger, eſt Henri Roi d'Angleterre, dont le fils & la fille ont été en quelque ſorte metamorphoſé en poiſſons, parce que les poiſſons les ont mangés.

noit

noit toute liberté aux Legats du S. Siege dans l'étenduë de son Royaume. Le Pape envoya l'an 1122 une nouvelle Legation de deux Cardinaux ; sçavoir de Pierre de Leon & de Gregoire de S. Ange. L'an 1122.

Les deux Legats visiterent en passant S. Etienne de Muret, qui touchoit à la fin de sa carriere, menant depuis tant d'années la vie la plus austere avec les Solitaires qu'il s'étoit associés. Les Legats lui demanderent s'il étoit Chanoine, Moine, ou Hermite. Il répondit qu'il ne professoit aucun de ces trois genres de vie : » Qu'êtes-vous donc, reprirent les Legats, » puisque vous n'êtes ni Chanoine, ni Moine, ni » Hermite ? Car on ne peut être Religieux sans pro» fesser un de ces trois Etats. S. Etienne répondit avec » humilité : Quand il a plu à Dieu de nous détrom» per du monde, nous avons reçu nôtre pénitence du » Pape, & nous l'avons accomplie du mieux que nous » avons pu. C'est avec son agrement que nous avons » pris la voie de l'humilité & de l'abjection que nous » suivons. Quoi que nôtre foiblesse ne nous permette » pas d'imiter les anciens Anachoretes, qui passoient » les semaines sans prendre de nourriture, nous tâ» chons cependant d'imiter le genre de vie des Freres » qui servent Dieu dans la Calabre. Quant à ce que » vous nous demandez si nous sommes Chanoines ou » Moines, vous voyez bien que nous n'en portons pas » l'habit, & nous ne prenons pas le nom des profes» sions qui demandent une si grande perfection. » Nous parlerons ailleurs de la mort de S. Etienne de Muret.

Les Legats rendent visite à S. Etienne de Muret : questions qu'ils lui font.

Vit. S. Stephani de Muret.

Vit. S. Stephani 8. Febr.

Le Cardinal Pierre de Leon rendit au Roi une

L'An 1122. Lettre par laquelle le Pape en lui recommandant particulierement ce Legat, lui parle ainsi. » Nous avons » une joye sensible de voir que vous reconnoissez que » c'est de Dieu que vous tenez la puissance Royale. » Vous aimez le Seigneur, vous réverez les Eglises, » & vous rendez aux Ecclesiastiques l'honneur qui » leur est dû. C'est pourquoi nous vous donnons » avec plaisir nôtre bénediction Apostolique, en vous » exhortant de continuer avec la grace de Dieu à » agir ainsi qu'un Roi religieux & Catholique doit » faire. » Le Pape prie le Roi de donner à Pierre de Leon les secours & les conseils dont il aura besoin pour bien s'acquitter de sa Legation. On ne sçait aucun détail sur ce que firent ces deux Legats en France.

Lettre du Pape au Roi de France.

T. X. Conc. p. 847.

Ils allerent jusques dans le fond de la Normandie, apparemment pour s'y aboucher avec Henri Roi d'Angleterre, qui y faisoit la guerre. Ils arriverent à Seez le jour même que Serlon Evêque de cette Ville y mourut. Quelques jours auparavant ce S. Evêque sentant sa fin approcher, célebra la Messe dans sa Cathedrale le 26 d'Octobre, après laquelle ayant appellé les Chanoines & les Officiers de son Eglise, il leur dit : » Je me sens fort affoibli par l'âge & la ma- » ladie, & je vois bien que mon heure n'est pas éloi- » gnée : je vous recommande à Dieu qui m'a choisi » pour vôtre Pasteur, & je vous conjure de le prier » pour moi. Qu'on me prépare dès à present le lieu de » ma sépulture, car il me reste peu de temps à demeu- » rer avec vous. » Après ce discours, il alla avec son Clergé devant l'Autel de la Vierge, y désigna avec

ſa Croſſe le lieu où il vouloit être enterré, récita des prieres & y jetta de l'eau benite. Auſſi-tôt les foſſoyeurs firent la foſſe, & des tailleurs de pierre ſe mirent à creuſer le cercuëil, & préparerent tout le reſte pour ſa ſépulture par ſon ordre. Le lendemain qui étoit un Vendredi, il alla encore à l'Egliſe, & y voulut dire la Meſſe. Il avoit déja ſon amît ſur la tête : mais il ſe trouva ſi foible, qu'il craignit de ne pouvoir achever le ſacrifice, & ſe fit dire la Meſſe par ſon Chapellain. Après quoi ayant appellé ſes Chanoines, il leur dit : » Rendez vous tous chez moi » après dîner : car je veux diſtribuer ſelon les Regles » les tréſors que j'ai amaſſés des revenus de l'Egliſe ; » afin que perſonne ne puiſſe m'accuſer devant » Dieu. »

L'An 1122.

Mort de Serlon Evêque de Seez.

Orderic Vit. l. 12.

Le Prelat ſe mit à table ſur les trois heures après midi : mais il ne put rien manger. Il parla de Dieu pendant tout le repas avec beaucoup d'onction & de grace. Comme on étoit prêt à ſe lever de table, on vint avertir que les deux Legats Pierre & Gregoire arrivoient. Serlon dit aux Clercs qui étoient ſes œconomes : » Allez, ſervez avec ſoin les Cardinaux, » & fourniſſez-leur abondamment tout ce qui ſera » neceſſaire : car ils ſont les Ambaſſadeurs du Pape, » nôtre Pere commun après Dieu ; & quels-qu'ils » ſoient, ils ſont nos maîtres. » Tout le Clergé de Seez & tous les gens de l'Evêque allerent recevoir les Legats. Serlon demeura ſeul, & ſes domeſtiques à leur retour le trouverent mort dans ſon fauteüil. Jean Evêque de Liſieux qui étoit alors avec le Roi d'Angleterre au Siege de Pontaudemer, ſe rendit à Seez pour faire ſes funérailles.

Ibid.

L'An 1122. Précis de l'hiſtoire de Serlon.

Serlon fut un des plus grands Prelats qui ayent gouverné l'Egliſe de Seez. Il en tint le Siege trente-&-un an (*a*) & quatre mois. Les troubles, dont ſon Epiſcopat fut agité par les perſécutions de Robert de Belleſme & de Rotrou de Mortagne, ne lui permirent pas d'achever l'édifice de ſa Cathedrale. Il fut obligé d'excommunier ces Seigneurs, & même d'abandonner ſon Dioceſe pour aller implorer le ſecours du Roi d'Angleterre Duc de Normandie contre les violences du Comte de Belleſme.

Jean Evêque de Seez.

Serlon avant que d'être Evêque avoit été Abbé d'Ouche, c'eſt-à-dire, de S. Evroul. Il eut pour ſucceſſeur Jean fils d'Arduin, neveu de Jean & frere aîné d'Arnoux Evêques de Liſieux. Jean acheva enfin le bâtiment de la Cathedrale de Seez, auquel les cinq derniers Evêques avoient fait travailler. Il augmenta conſidérablement & réforma le Clergé de cette Egliſe: car au lieu de treize Chanoines Séculiers, il y établit trente-ſix Chanoines Réguliers. Il ne paroît cependant pas qu'en multipliant le nombre des Chanoines, il ait augmenté leurs revenus.

L'An 1123. Nouveau Legat en France.

Le Pape envoya en France l'année ſuivante un nouveau Legat au ſujet du mariage de Guillaume Cliton avec Sibille fille du Comte d'Anjou. Ce jeune Prince fils de Robert Courteheuſe toûjours priſonnier en Angleterre, n'avoit pour tout bien que la protection du Roi de France qui l'aimoit, & ſes droits ſur le Duché de Normandie que le Roi d'Angleterre ſon oncle avoit uſurpé. Foulques Comte

(*a*) Orderic donne à Serlon trente-deux ans & quatre mois d'Epiſcopat. Mais puiſqu'il place ſon Ordination le 22 de Juin l'an 1091, & ſa mort le 27 Octobre 1122, il n'a tenu le Siege que trente-un an & quatre mois.

d'Anjou & du Maine mécontent alors du Roi d'Angleterre, fit épouser à Guillaume sa fille Sibille, & lui donna pour dot le Comté du Maine. Henri Roi d'Angleterre qui craignoit les suites de ce mariage, entreprit de le faire casser sous prétexte de parenté ; & il engagea le Pape à envoyer un Legat pour examiner l'affaire sur les lieux. Le Legat qui étoit le Cardinal Jean, ayant trouvé en effet que la parenté étoit réelle, cassa le mariage, & défendit qu'on celebrât l'Office divin dans tous les lieux où seroit le Prince Guillaume, jusqu'à ce qu'il se fût separé de la fille du Comte d'Anjou. Le Pape Calixte confirma la Sentence, & donna ordre aux Evêques Geoffroi de Chartres, Jean d'Orleans, & Etienne de Paris, de la faire publier dans leurs Dioceses.

L'An 1123.

T. X. Conc. p. 851.

Mariage du Prince Guillaume Cliton cassé.

Foulques Comte d'Anjou refusa de se soumettre à ce jugement. Le Legat lui ayant envoyé des Députés pour lui notifier la Sentence, il la fit brûler publiquement, retint durant quinze jours les Députés dans une étroite prison, & ne les renvoya qu'après leur avoir fait brûler la barbe & les cheveux. Pour punir cette insulte, le Legat mit toutes les terres du Comte en interdit, & prononça la Sentence d'excommunication contre sa personne. Le Pape Honorius II successeur de Calixte, la confirma par une Lettre adressée aux Chanoines de S. Martin de Tours. Pour le Prince Guillaume, il quitta sa femme & renonça au Comté du Maine, pour obéir au Pape. Dieu récompensa sa soumission : car le Roi de France qui l'aimoit, lui fit épouser la sœur de la Reine, & lui donna quelques années après le Comté de Flandre.

Ep. Honor. ad Canon. Turon.

T. X. Conc. p. 910.

L'an 1123.

Rainald de Martigné étoit encore Evêque d'Angers, quand cette Ville fut mise en interdit au sujet de la désobéïssance du Comte. Mais ce Prelat qui avoit gagné les bonnes graces du Roi Loüis le Gros, fut transferé l'année suivante sur le Siege de Rheims après la mort de Radulfe le Verd. Radulfe souhaita d'avoir dans son Diocese des disciples de S. Bruno son ancien ami. Odon Abbé de S. Remi donna pour cet établissement un lieu nommé *le Mont-Boson*, où l'on bâtit une belle Chartreuse. Guigues Prieur de la grande Chartreuse voulut qu'on changeât le nom de cette nouvelle habitation, & qu'au lieu de *Mont-Boson* on l'appellât *Mont-Dieu*.

Fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu.

Rainald n'étoit pas encore tranféré à Rheims, lorsque Marbode ou Marbœuf Evêque de Rennes, qui étoit une des lumieres de l'Eglise de France, mourut à Angers l'an 1123, âgé d'environ 88 ans. Sur la fin de sa vie, il avoit abdiqué l'Episcopat, & s'étoit retiré à Angers, où pour mieux se preparer à la mort, il avoit pris l'habit Monastique dans l'Abbaye de S. Aubin. Les Religieux envoyerent sur sa mort une Lettre circulaire qui contient un éloge magnifique de ses vertus : » Nous vous annonçons, disent-ils, la mort du » vénérable Evêque le Seigneur Marbode, si renommé pour son éloquence, pour sa Religion, pour l'intégrité de ses mœurs & pour sa rare érudition. Son » discours toûjours assaisonné de sel, étoit cependant » plus doux que le miel : & quoique les études fussent » très florissantes en France, il emporta toûjours la » palme de l'éloquence, & fut le Roi des Orateurs de » son temps. Nous l'avons perdu avec bien des regrets

Mort de Marbode Evêque de Rennes.

Ep. Mon. S. Albini in præmonitione ad Opera Marbodi.

» le 11 de Septembre l'an 1123. Après avoir long- L'An 1123.
» temps enſeigné à Angers, & s'être rendu célébre, il
» fut ordonné Evêque de Rennes par le Pape Urbain
» au Concile de Tours. Quoi qu'il eût à conduire un
» peuple barbare & naturellement féroce, il gouver-
» na cet Evêché pendant 28 ans avec autant de pru-
» dence que de bonheur. Sentant ſa fin approcher, il
» ſe déchargea de l'Epiſcopat, & prit l'habit de S. Be-
» noît dans le Monaſtere de S. Aubin. »

Ulger qui étoit alors Archidiacre d'Angers, & qui en fut élu Evêque l'année ſuivante, fit un Epitaphe de Marbode, où les loüanges qu'il lui donne, paroiſſent exceſſives: (a) car il le met au-deſſus de Ciceron pour l'éloquence, & au-deſſus de Virgile & d'Homere pour la Poëſie. On doit apprétier ces éloges à leur juſte valeur, quand on lit les Ouvrages de Marbode. Rivallon Archidiacre de Rennes fit de ce Prelat un éloge plus glorieux, parce qu'il paroît plus veritable. Il louë ſon eſprit, ſon éloquence, ſa mémoire, ſa ſollicitude paſtorale, ſes libéralités envers les pauvres, ſa douceur & ſa fermeté : talens & vertus dont on ne peut nier que l'aſſemblage n'ait fait de Marbode un des plus grands Evêques de ſon Siecle. Je ne ſçache pas qu'on lui rende aucun culte : cependant M. du Sauſſai l'a inſeré dans ſon Maryrologe Gallican l'onzieme de Septembre, & de ſon autorité privée lui a donné la qualité de Saint.

Epitaphes de Marbode.

Les Ouvrages qui nous reſtent de Marbode, ſont

Ouvrages de Marbode.

(a) *Omnes facundos ſibi vidimus eſſe ſecundos.*
Nullus in ingenio par nec in eloquio.
Ceſſit ei Cicero, ceſſit Maro junctus Homero.
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.

L'An 1123. quelques Lettres, les Vies de S. Lezin, de S. Robert Abbé de la Chaize-Dieu, & de S. Mainbœuf avec un grand nombre de poësies qui sont la plûpart sur des sujets de pieté. Il composa en Vers les Actes des sept freres Machabées, ceux de S. Laurent, ceux de S. Maurice & de ses Compagnons, ceux de S. Victor, des SS. Felix & Adaucte, la Vie de S. Maurile Evêque d'Angers. Il mit aussi en Vers quelques histoires de l'ancien Testament, un Traité de Rhétorique, & un autre sur les pierres précieuses, lequel paroît avoir été fort estimé : car on en a une ancienne traduction en Vers françois, qu'on croit être du douziéme Siecle. Marbode composa aussi en Vers Leonins un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, dont le seul Manuscrit qu'on connoisse & sur lequel il a été imprimé, se conserve dans la Bibliotheque du College de Loüis le Grand.

Lettre de Marbode.

Parmi les Lettres de Marbode, il y en a quelques-unes qui méritent d'être remarquées. Il écrit à un pieux Solitaire nommé Ingilgere, que parmi plusieurs bonnes choses qu'il apprend de lui & de ceux qui vivent sous sa conduite, on lui a rapporté que lui & ses disciples ont contre les mauvais Prêtres un zele qui n'est pas selon la science ; parce qu'ils empêchent les Laïques de recevoir les Sacremens de ces Prêtres. Surquoi Marbode montre par plusieurs autorités, que la mauvaise conscience d'un Prêtre n'ôte rien à la vertu du Sacrement qu'il administre ou qu'il fait ; & qu'il n'y a que les Hérétiques, tels que les Patarins (a),

(a) Le nom de *Patarins* a pris naissance à Milan durant les troubles qui s'éleverent dans cette Eglise au sujet du mariage des Prêtres. La faction des Prêtres mariés ou Concubinaires, donna d'abord ce nom par dérision aux zelés Catholiques, qui vouloient

qui

qui font dépendre la vertu du Sacrement de la sainteté du Ministre. L'An 1123.

Ingilgere répondit à cette Lettre, que s'il exhortoit les Laïques à ne point recevoir les Sacremens des mauvais Prêtres, ce n'étoit pas qu'il crût que la vertu du Sacrement dépendît de la sainteté du Ministre; mais parce qu'il falloit fuir, selon les Canons, les Prêtres scandaleux. Marbode répliqua par une autre Ep. 3. Lettre qu'il falloit à la verité éviter généralement tous les Hérétiques & déposer les Prêtres concubinaires; mais qu'il n'appartenoit pas à des particuliers de les juger; qu'il falloit attendre le jugement des Superieurs Ecclesiastiques, & prier pour la conversion des coupables. Ingilgere auroit pu répondre que les Papes & les Conciles avoient défendu aux fideles d'assister à la Messe & aux autres Offices célébrés par des Prêtres, qu'ils connoîtroient certainement être Simoniaques ou Concubinaires.

Marbode par une autre Lettre nous apprend que Ep. 4. Vital, ce compagnon du Bienheureux Robert d'Arbrissel, avoit aussi établi un Monastere pour les personnes du sexe. Marbode le pria d'y recevoir une fille qui vouloit se donner à Dieu, & qui n'avoit pas assez de bien pour faire vœu de pauvreté dans un Monastere plus riche. » Car, ajoûte-t-il, quoique cette » fille sçache les Lettres, la mauvaise coûtume a pré- » valu dans les anciens Monasteres de préférer l'ar-

éloigner des Autels ces indignes Ministres. C'est pourquoi on les accusoit de faire dépendre la vertu du Sacrement de la sainteté du Ministre. Dans la suite on donna le nom de *Patarins* à de vrais hérétiques, qui sous une apparence de réforme menoient une vie débauchée, & enseignoient adroitement leurs erreurs. Les Lombards au lieu de *Patarins* disoient *Patalins*, & c'est apparemment de là que nous est venu le nom de *Patelin*.

L'An 1124. gent à la ſcience. » Il arrive en effet ſouvent que plus une maiſon Religieuſe eſt riche, plus on exige de dot des filles qu'on y reçoit. Rothalde fut le ſucceſſeur de Marbode dans le Siege de Rennes.

Mort de Guibert Abbé de Nogent : précis de ſon hiſtoire & de ſes Ouvrages.

L'Année ſuivante 1124 l'Egliſe de France perdit dans la perſonne de Guibert Abbé de Nogent ſous Couci, un autre Ecrivain qui l'a enrichie de pluſieurs Ouvrages, dont il faut donner ici quelque notion auſſi-bien que de l'Auteur. Nous avons un Volume aſſez gros des Ecrits de Guibert, qui comprennent un Commentaire moral ſur la Geneſe en dix livres, dédié à Barthelemi Evêque de Laon, & à la tête duquel il mit un diſcours ſur la maniere de faire un Sermon; cinq Livres de Tropologies ſur Oſée & Amos, & ſur les Lamentations de Jeremie, qu'il dédie à S. Norbert dont il fait un bel éloge, loüant ſon érudition, ſon diſcernement, & ſa pieté; un Traité contre les Juifs dédié à Bernard Doyen de Soiſſons; une Lettre ſur le morceau donné à Judas dans la Céne & ſur la réalité du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie; un Livre ſur les loüanges de la Sainte Vierge, un autre ſur ſa Virginité; quatre Livres ſur les Reliques des SS; l'hiſtoire de la premiere Croiſade en huit livres intitulés *Geſta Dei per Francos* & dédiés à Liſiard Evêque de Soiſſons : enfin, trois livres de ſa Vie, où il inſere une partie de l'hiſtoire de ſon temps. Voici quelques traits répandus dans ces Ouvrages, qui m'ont paru mériter d'être recueïllis. Dans le diſcours ſur la maniere de faire un Sermon, Guibert veut que le Prédicateur prêche ſouvent pour exercer ſon talent ou pour en acquerir; qu'il prie pour ſe préparer,

qu'il ſoit ſur-tout court dans ſes Sermons, qu'il s'étende plus ſur la fuite des vices & la pratique des vertus que ſur les Myſteres de la Foi. Il parle de differentes ſortes d'envie auxquelles ſont ſujets les Prédicateurs, & il remarque qu'il y en a qui par vaine gloire renoncent à la prédication, de peur qu'on ne les nomme des ſermoneurs & des ventriloques, ainſi que S. Gregoire de Nazianze nommoit de ſon temps quelques prédicateurs, qui ne prêchoient que pour avoir occaſion de faire meilleure chere.

Dans le Traité contre les Juifs, l'Abbé Guibert prouve la Virginité de Marie par la célébre Prophetie d'Iſaye, *Ecce Virgo concipiet;* & il réfute les Juifs, leſquels prétendoient qu'il s'agiſſoit de la femme du Prophete, qui devoit concevoir un fils. Il demande où ſeroit le prodige dans cette ſuppoſition, & comment l'enfant né de la ſorte auroit pu être appellé *Emmanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous*? Il explique les autres Propheties d'une maniere propre à confondre l'opiniâtreté & l'entêtement des Juifs; & il montre que la belle Prophetie d'Iſaye touchant la Paſſion du Sauveur, celle des ſemaines de Daniel, & celle de la petite pierre détachée de la montagne, ne peuvent convenir qu'à Jeſus-Chriſt. Guibert adreſſa ce Traité à Bernard Doyen de l'Egliſe de Soiſſons, qui le lui avoit demandé pour confondre Jean Comte de Soiſſons impie déclaré, qui blaſphemoit contre Jeſus-Chriſt, & ſe déclaroit pour les Juifs. L'Auteur ne nomme point ce Seigneur, mais il le déſigne aſſez clairement.

Dans la Lettre ſur l'Euchariſtie, il dit que le mor-

L'An 1124. ceau donné à Judas par Jesus-Christ pendant la Céne n'étoit point le Corps du Sauveur, qu'il croit cependant que Judas reçut la divine Eucharistie avec les autres Apôtres; & on ne peut s'exprimer plus clairement qu'il fait sur la réalité du Corps de Jesus Christ au Sacrement de nos Autels.

Guibert entreprit son Traité des Reliques à l'occasion d'une dent de N. S. que les Moines de S. Medard de Soissons se vantent d'avoir. Il croit que c'est une fausse Relique, aussi-bien que la plûpart de celles qu'on croit avoir du nombril ou du prépuce du Sauveur, ou du lait de la Sainte Vierge. Il parle avec une grande liberté de toutes les supercheries qu'on a faites dans la supposition des Reliques, & même pour accréditer de prétendus SS, dont on avoit intérêt d'établir le culte. Sur quoi il déclame avec zele contre ceux qui honorent pour Saints des personnes, dont la sainteté de la vie & de la mort n'est pas attes-
L. 1. p. 330. tée par des miracles certains, ni autorisée par des écrits authentiques. Il dit qu'il a lû avec horreur que dans la Vie de S. Samson de Dol, on parle d'un Abbé à qui on donne dans cette Vie le nom de S. Pyron, & que cependant on y marque que ce prétendu Saint s'étant enyvré, tomba dans un puits, & se noya.

Il ajoûte qu'il faut que les miracles soient autorisés par une pieté éclatante & perseverante, sans quoi il est de la prudence de s'en défier. Ce qu'il dit à ce sujet du don de guérir les écroüelles accordé à nos Rois, est remarquable. » Ne voyons-nous pas, dit-» il, nôtre Roi Loüis (le Gros) faire un miracle qui » est ordinaire? Car j'ai vû que ceux qui avoient les

Don de guérir les écroüelles accordé à nos Rois.

» écroüelles à la gorge ou ailleurs, accourir en foule; » afin qu'il les touchât & fît sur eux le signe de la » Croix. J'étôis quelquefois auprès du Roi, & je vou- » lois empêcher les malades d'approcher; mais le Roi » les tiroit à lui par la main avec beaucoup de bonté » & d'humilité, & faisoit sur eux le signe de la Croix. » Le Roi Philippe son pere avoit eu le don d'operer le » même miracle, & il l'exerça quelque temps avec » gloire; mais quelques fautes qu'il fit, le lui firent » perdre. Je ne dis rien, ajoûte-t'il, de ce que les au- » tres Rois font en ce genre. Ce que je sçais, c'est » que le Roi d'Angleterre n'ose rien entreprendre de » semblable. »

L'An 1124.

De pignorib. sanct. l. 1. c. 1.

L'Abbé Guibert dit que de même qu'il faut respecter les vrais miracles, il faut détester les miracles contrefaits, & punir séverement les auteurs de ces fourberies injurieuses à Dieu. Il montre par quelques exemples jusqu'où la supercherie peut aller en ce genre.

L. 2. Supercheries pour contrefaire des miracles.

L. 1. de pignor. sanct. c. 2. p. 334.

» J'ai vû, dit il, & j'ai honte de le rapporter, qu'un » jeune homme étant mort un Vendredi Saint dans » un Village proche de Beauvais appartenant à un » Abbé célébre, on commença à révérer ce mort com- » me un Saint, à cause de la sainteté du jour auquel il » étoit mort. Les paysans des environs vinrent en » foule à son tombeau apporter leurs offrandes, & » faire brûler des cierges: on y venoit même en Pe- » lerinage du fond de la Bretagne. L'Abbé dont nous » avons parlé, charmé avec ses Moines de la multi- » tude des offrandes, souffroit qu'on supposât des mi- » racles & qu'on en contrefît pour de l'argent. Car

L'An 1123. » que ne fait pas l'avarice dans le cœur d'une populace profane ? Elle fit en cette occasion des surdités feintes, des folies affectées, des doigts recourbés exprès dans la paulme de la main, des pieds crochus & attachés aux cuisses; & cet Abbé avec ses Moines, charmé des offrandes qui lui en revenoient, souffroit qu'on publiât pour de vrais miracles ces miracles contrefaits »

Ainsi selon l'Abbé Guibert on achetoit ces prétendus miracles, & l'on payoit ceux qui avoient l'adresse & la peine de les feindre, pour accrediter le tombeau d'un prétendu Saint, en publiant qu'ils étoient gueris de maux qu'ils n'avoient jamais eus. Par où l'on voit avec quelle circonspection on doit examiner les miracles. Il est infiniment important de connoître jusqu'où l'interêt porte quelquefois la fourberie en ce genre, sur-tout si c'est un interêt de Secte, qui est le plus artificieux & le plus hardi. » Il faut, ajoûte Guibert recevoir avec affection les miracles certains; mais il faut rejetter avec horreur les faux miracles, & punir severement ceux qui les supposent, parce qu'ils deshonorent Dieu, & le font mentir autant qu'il est en eux. »

Ibid. p. 333. p. 335.

Guibert dit dans le même Traité que l'Eglise est si réservée, qu'elle n'ose encore déclarer que le Corps de la Sainte Vierge a été glorifié. » Quoique, dit-il, ce soit une impieté de croire que ce Vase précieux qui a renfermé le Dieu de Majesté, soit demeuré sans récompense, sans honneur & sujet à la corruption. » Il apporte à ce sujet plusieurs raisons qui nous paroissent convaincantes en faveur de l'Assomption corpo-

L. 1. c. 3. sect. 1.

relle de la Sainte Vierge. L'Abbé Guibert étoit en effet fort zelé pour l'honneur de la Mere de Dieu. Dans l'inſcription d'une Lettre qui eſt la tête du Traité dont nous parlons, il ſe nomme le ſerviteur & le miniſtre de la Sainte Vierge, apparemment parce que ſon Monaſtere de Nogent étoit dédié à la Mere de Dieu. L'An 1124.

On trouve plus d'eſprit que de ſtyle dans les Ouvrages de Guibert, & plus de pieté que de diſcernement & de vraye critique. Du reſte, c'eſt un Auteur habile & ſenſé, mais quelquefois trop prévenu, comme il paroît l'être contre S. Godefroi Evêque d'Amiens, auquel il ne rend pas aſſez de juſtice. Guibert étoit né à Clermont en Beauvoiſis. Il fut voüé à la Sainte Vierge par ſa mere qui étoit une Dame d'une rare pieté, & il embraſſa la vie Monaſtique à S. Germer. Il s'y diſtingua par ſon amour pour les Lettres, & par ſa prudence, qui éclata quand il eut été élu Abbé de Nogent.

Mort du Pape Calixte II.

Les pertes que l'Egliſe de France fit par la mort de ces Auteurs, ne furent pas comparables à celle que fit l'Egliſe univerſelle par la mort du Pape Calixte II. A peine commençoit-il à goûter les premiers fruits de la paix qu'il avoit procurée à l'Egliſe par l'extirpation du Schiſme & la réconciliation de l'Empereur, que Dieu l'appella pour couronner ſes travaux. Il ſembla que la Providence ne l'avoit élevé ſur le S. Siege que pour éteindre le Schiſme. Quand il eut conſommé ce grand ouvrage, & appaiſé par ſa prudence la tempête dont la Barque de S. Pierre étoit battuë, il tomba malade pendant l'Avent de 1124

L'An 1124. & mourut le 13 de Decembre jour de Sainte Luce après cinq ans, dix mois & quelques jours de Pontificat.

Il nous reste quelques Lettres du Pape Calixte, qui sont de nouvelles preuves de son zele & de sa sollicitude Pastorale. Je ne parlerai que de celles qui regardent l'Eglise Gallicane. Nous avons vû qu'avant que de quitter la France après le Concile de Rheims, il confirma tous les priviléges de l'Eglise de Vienne, dont il avoit été Archevêque, & qu'il déclara que ce Siege devoit avoir la Primatie sur ce qu'on nommoit les sept Provinces. Il fit d'autres Reglemens qui furent mieux executés.

Divers Reglemens de Calixte II.

L'Eglise de S. Etienne & celle de S. Jean de Besançon se disputoient depuis long-temps l'honneur d'être l'Eglise mere, ou l'Eglise Cathédrale. Calixte étant encore Archevêque de Vienne, avoit par commission du Pape, jugé cette cause en faveur de l'Eglise de S. Jean. Les Chanoines de S. Etienne sçurent cependant surprendre le Pape Pascal, qui adjugea à leur Eglise le droit de maternité. Ensuite il unit les biens & les droits des deux Eglises, & permit à l'Archevêque de Besançon de faire les fonctions dans l'une des deux. Mais Calixte II mieux instruit de cette affaire, cassa l'union, & declara que l'Eglise de S. Jean devoit être la Cathédrale. Il l'a maintint dans toutes les redevances & servitudes, que lui devoient les Chanoines de S. Etienne.

T. X. *Conc.* p. 836.

Il confirma en considération de Geoffroi Abbé de Vendôme tous les privileges de ce Monastere. Le plus singulier étoit que l'Abbé de Vendôme devoit

T. X. *Conc.* p. 832.

être

être par sa charge Cardinal du titre de S^e^. Prisque. L'An 1124.
Cette distinction avoit été accordée à Geoffroi & à ses successeurs par le Pape Urbain II en reconnoissance des secours d'argent que cet Abbé lui avoit fournis. Calixte confirma pareillement les priviléges du Monastere de Tournus, & accorda à l'Abbé & aux Religieux le privilége de dire à la Messe le jour de l'Annonciation l'Hymne Angelique, c'est-à-dire, le *Gloria in excelsis*. Ibid. p. 841. Apparemment que pendant le Carême, on ne le chantoit pas même les jours de Fêtes.

Honorius II. Pape.

Lambert Evêque d'Ostie fut le successeur de Calixte II. Il y eut quelque doute sur la légitimité de son élection. En effet tous les suffrages se réünirent d'abord en faveur de Thibauld Prêtre Cardinal du titre de Sainte Anastasie. Un Cardinal le revetît malgré *Pandulfus.* lui de la Chappe rouge avec l'approbation de tous les autres, & le nomma Celestin. On commença même le *Te Deum*, & on en avoit chanté la moitié, lorsque Robert Frangipane avec quelques personnes de sa faction, proclama Pape Lambert Evêque d'Ostie, & le revetît des habits Pontificaux. Comme Thibauld qui avoit été élu d'abord sous le nom de Celestin, montroit de la répugnance à accepter le Souverain Pontificat, tous les Cardinaux se rangerent du côté de Lambert, qui prit le nom d'Honorius II. Cependant il craignit que son élection ne fût pas Canonique; & sept jours après, ayant assemblé les Cardinaux, il quitta en leur présence la Tiarre & la Chappe Pontificale, pour marquer qu'il renonçoit à la Papauté : mais ils l'obligerent de les reprendre, & le reconnurent de nouveau pour le Pape légitime.

L'An 1124.

Troubles dans le Monastere de Clugni.

Honorius travailla dès le commencement de son Pontificat à rétablir la paix à Clugni, où la division s'étoit mise parmi les Moines. L'esprit de ferveur & de régularité qui avoit fait tant d'honneur à cette Communauté, commençoit à diminuer, à mesure que la Congrégation s'étendoit; & elle perdoit d'un côté ce qu'elle gagnoit de l'autre. Les richesses du Monastere qui croissoient tous les jours, inspirerent à l'Abbé l'amour de l'éclat & du faste. Ponce qui étoit alors Abbé de Clugni, étoit un homme de qualité, qui avoit un grand credit au dehors, & il défendoit avec vigueur les droits & les biens de son Monastere. Mais il s'embarrassoit peu de l'intérieur de sa Communauté & de la manutention de la discipline domestique, dont il laissoit tout le soin à son Prieur. Pour lui, il étoit presque toûjours hors du Monastere; & il marchoit avec un train si superbe, qu'on assûre qu'en allant visiter le Monastere de S. Bertin, il avoit jusqu'à cent mulets pour porter son bagage : un Général d'armée n'en auroit pas eu tant. Mais l'Abbé de Clugni croyoit pouvoir mesurer sa dépense sur ses revenus, & content de joüir des commodités de la Superiorité, il négligeoit d'en remplir les obligations, sur tout celle de donner bon exemple à ses inférieurs, de leur faire observer la Regle, & de l'observer lui-même.

Luxe de Ponce Abbé de Clugni.

Mab. T. 5. ann. p. 580.

Gaufrid. Prior. Vosiens, in Chron.

Les Moines de Clugni qui jusqu'alors avoient été gouvernés par de SS. Abbes, furent scandalisés du luxe de l'Abbé Ponce, & de l'usage qu'il faisoit des biens du Monastere. Ils se contenterent long-temps d'en murmurer entre eux : mais enfin les murmures

éclaterent au dehors. Ils écrivirent ſecrétement une Lettre au Pape Calixte peu de temps avant ſa mort, pour lui en porter leurs plaintes, & en demander le remede. L'An 1124.

Ponce étoit alors à Rome & ſur le point de revenir en France, lorſqu'étant allé prendre congé du Pape, il fut fort ſurpris des avis que Sa Sainteté lui donna, en lui montrant les plaintes qu'il avoit reçûës de ſa conduite. Cet Abbé qui avoit de la hauteur, ne prit pas la peine de ſe juſtifier. Il répondit qu'il aimoit mieux abdiquer ſa charge, que de gouverner des Moines mécontens de ſon adminiſtration. Le Pape fit d'abord quelque difficulté d'admettre ſa démiſſion; mais voyant que Ponce perſiſtoit, il la reçut avec plaiſir. Ponce ſe retira dans la Poüille, & de là à Jeruſalem, où il diſoit qu'il vouloit paſſer le reſte de ſa vie.

Ponce abdique la charge d'Abbé.

Le Pape envoya ordre aux Moines de Clugni de procéder à l'élection d'un nouvel Abbé. Ils élurent Hugues Prieur de Marcigni, qui parut propre à réparer la négligence de Ponce. Mais à peine le nouvel Abbé avoit-il gouverné cinq mois, qu'il mourut; & les Moines élurent pour lui ſuccéder Pierre Maurice, que ſa ſageſſe & ſa vertu firent dans la ſuite ſurnommer *le Vénérable*. Nous avons vû par pluſieurs exemples que les Moines de Clugni choiſiſſoient leurs Abbés aſſez jeunes. Pierre n'étoit âgé que de trente ans; & il avoit déja été Prieur de Vezelai, & enſuite de Domene au Dioceſe de Grenoble. Il étoit de la famille des Montboiſſiers, une des plus anciennes & des plus illuſtres d'Auvergne. Il deſcendoit de Hugues

Gaufridus Prior Voſiens.

L'An 1124. surnommé *le Decousu* Fondateur du Monastere de S. Michel de l'Ecluse. Son pere se nommoit Maurice & sa mere Reingarde. Ils eurent de leur mariage deux filles & huit garçons, dont Pierre étoit le dernier. Quatre embrasserent la vie Monastique : un cinquiéme nommé Heraclius fut Chanoine, & ensuite Archevêque de Lyon. La mere se fit Religieuse à Marcigni avec deux de ses petites filles. Pierre augmenta bientôt le nombre des exemples édifians, qu'il trouva dans sa famille. Il fut offert dès son enfance par ses parens au Monastere de Clugni, & il fit sa profession entre les mains de S. Hugues les dernieres années de la vie de ce S. Abbé.

Famille de Pierre le Vénérable.

On ne se trompa point dans les espérances qu'on avoit conçuës de la prudence, & de la pieté de Pierre en le choisissant Abbé de Clugni. Il rétablit bientôt la paix & l'ordre dans ce Monastere : mais Ponce ne tarda pas à se repentir de son abdication. Il repassa en France de Jerusalem, & vint à Clugni avec main forte pour en reprendre le gouvernement : l'Abbé Pierre étoit alors absent. Le Prieur fit fermer les portes à Ponce ; mais Ponce les fit enfoncer, & entra dans le Cloître avec une troupe de gens armés & de femmes. Une partie des Moines étoit pour lui, & il y eut une guerre civile au dedans, & bien des violences au dehors. Ponce s'étant rendu maître de Clugni, emprisonna ou chassa les Moines qui refusoient de le reconnoître pour Abbé. Il s'empara des Croix d'or, des Chandeliers, & des Encensoirs d'or : il n'épargna ni les Chasses des Reliques, ni les Calices. Il en fit une somme considérable d'argent, dont il

Ponce se repent de son abdication, & revient pour s'emparer de Clugni.

Petrus Venerab. l. 2. de mirac.

Prior Vosiensis.

se servit pour soudoyer les troupes avec lesquelles il alla assieger les Châteaux & les Métairies du Monastere. Il exerça ces violences depuis le commencement du Carême de l'an 1125, jusqu'au premier jour d'Octobre. L'An 1125.

Le Pape Honorius ayant appris ce grand scandale, envoya en France le Diacre Pierre Cardinal pour terminer ce schisme conjointement avec Humbald Archevêque de Lyon. Le Legat excommunia Ponce & ses partisans. Ensuite le Pape ordonna aux deux prétendans de se rendre à Rome, afin qu'il pût prononcer, après les avoir entendus. Pierre obéït, & fut accompagné d'un grand nombre de Prieurs de son Ordre, qui le reconnoissoient pour leur légitime superieur. Ponce s'y rendit aussi avec quelques-uns de ses partisans: mais comme il avoit été excommunié, le Pape lui envoya ordre de se justifier, avant que de paroître à son audience. Ponce reçut cet ordre avec mépris & insolence. Il répondit qu'il ne pouvoit être excommunié par personne sur la terre, & qu'il n'y avoit que S. Pierre qui en eût le pouvoir dans le Ciel. Le Pape irrité d'une réponse si insolente, persista à ne pas vouloir admettre Ponce à son audience, que l'excommunication ne fût levée. Ainsi il fit dire aux Moines qui accompagnoient Ponce, qu'ils eussent à venir défendre sa cause, s'ils ne vouloient pas être condamnés avec lui. Ils répondirent qu'ils obéïroient.

Honorius cite les parties à Rome.

Ils se rendirent nuds pieds au Palais du Pape, & commencerent à se reconnoître coupables & excommuniés, demandant l'absolution des censures,

L'An 1125. laquelle leur fut accordée : après quoi ils plaiderent la cause de Ponce. Mathieu qui fut depuis Cardinal & qui étoit alors Prieur de S. Martin des Champs de Paris, plaida celle de l'Abbé Pierre. Le Pape ayant ainsi entendu les deux parties, se retira avec son Conseil pour déliberer sur la Sentence. Il fut fort longtemps à discuter cette affaire. Enfin, étant rentré quelques heures après, il ordonna à l'Evêque de Porto de prononcer la Sentence dont on étoit convenu. Elle portoit que l'Eglise Romaine déclaroit Ponce usurpateur sacrilége & schismatique, le déposoit de toute dignité Ecclesiastique, & rendoit à l'Abbé Pierre le Monastere de Clugni & tout ce qui en dépendoit. Dès que la Sentence fut prononcée, les Moines partisans de Ponce se réünirent aux autres avec tant de cordialité, qu'on eût dit qu'il n'y avoit jamais eu de division ; & en un moment cette playe si funeste fut si bien fermée, qu'on n'en vit pas même de cicatrice.

Jugement du Pape Honorius en faveur de Pierre le Vénérable.

Petrus Venerab. l. 2. de mirac.

Ponce prisonnier.

Le Pape fit enfermer Ponce dans une Tour, où cet Abbé mourut peu de temps après. Honorius en écrivit la nouvelle à l'Abbé Pierre, & lui marqua que quoique Ponce eût refusé de faire pénitence, cependant par considération pour le Monastere de Clugni, il l'avoit fait enterrer avec honneur, c'est-à-dire, en terre sainte. Il fut inhumé à S. André sans grand appareil, puisqu'un Auteur du temps dit qu'il fut enterré comme un pauvre & un prisonnier. Peut-être fut-il dans la suite tranferé à Clugni. On y voit du moins son tombeau, où, parce qu'il est mort excommunié, il est representé les pieds liés. Il est étonnant que le

Martyrologe des Bénédictins le mette au nombre des SS. de l'Ordre. Ponce gouverna long-temps avec sagesse; mais les richesses si dangereuses pour les séculiers, le sont encore plus pour les Religieux. Il se faisoit nommer l'Abbé des Abbés. Il en fut repris dans un Concile de Latran, & on lui fit voir que si ce titre convenoit à quelqu'un, ce ne pouvoit être qu'à l'Abbé du Mont-Cassin. L'An 1125.

A peine ce trouble domestique étoit-il appaisé à Clugni, qu'il s'éleva une dispute fort vive entre les Religieux de cette Congregation & ceux de Cîteaux sur l'excellence & les avantages de leur Institut. Nous avons vû que les Moines de Clugni étoient fort déchus de leur premiere ferveur & de cette exacte régularité, qui leur avoit fait tant d'honneur. L'Ordre naissant de Cîteaux qui devoit un jour éprouver le même sort, conservoit encore le premier esprit de son Institution, & répandoit par tout une odeur de sainteté, qui en édifiant les Laïques, excita la jalousie des autres Moines. Ceux de Clugni étoient fâchés que des nouveaux venus leur enlevassent la réputation dont ils avoient joüi si long-temps; & ceux de Cîteaux étoient portés à censurer le relâchement qu'ils voyoient parmi les Moines de Clugni. Ce fut un mauvais levain de discorde entre les Moines de ces deux Instituts. Les plus saints Religieux ne sont pas toûjours assez en garde contre un amour excessif de leur état, qui les porte quelquefois à censurer & à mépriser les autres Ordres.

Division entre les Moines de Clugni & ceux de Citeaux.

S. Bernard ayant appris qu'on accusoit les Moines de Cîteaux de parler avec mépris des Observances de

Bernard. Apolog. opusc. V.

L'An 1125. Apologie de S. Bernard contre les Moines de Clugni, pour les Religieux de Citeaux.

Clugni, crut devoir disculper son Ordre de ce reproche. Il en publia une apologie adressée à un Moine de Clugni, laquelle aigrit le mal au lieu de le guerir.

» On se plaint, lui dit-il, de ce que nous qui sommes les plus misérables des hommes, couverts de » haillons & à demi vêtus, osons de nos cavernes ju» ger le monde, & ce qui est encore moins pardon» nable, de ce que nous avons la témérité de parler » mal de vôtre Ordre qui est si illustre, de médire » des Saints qui y vivent si régulierement, & de » nôtre obscurité de tâcher de ternir les lumieres » du monde. Si cela est ainsi, de quoi nous servent les » austérités, les jeûnes, les veilles, le travail? Ne pour» rions nous donc point trouver un chemin moins » rude pour aller en enfer? Des Religieux coupables » de ces exès seroient doublement malheureux en » cette vie, & en l'autre, où leur orgueil secret ne » pourroit manquer d'être puni. Ils travailleroient » avec Jesus-Christ, & ils ne régneroient pas avec Je» sus-Christ; ils le suivroient dans sa pauvreté, & ils » ne l'accompagneroient pas dans sa gloire.

S. Bernard dit ensuite que les Moines de Clugni ont tort de se plaindre de lui en particulier, parce qu'il a toûjours montré beaucoup d'estime & d'affection pour leur Institut : qu'il louë & aime tous les Ordres, quoiqu'il ne fasse profession que d'un; & que la diversité des Ordres est cette robbe de diverses couleurs, qui fait la gloire & l'ornement de l'Eglise. Il donne de sages avis aux Moines de Cîteaux qu'on accusoit de censurer la conduite de ceux de Clugni;

&

& à cette occaſion il fait lui-même une cenſure aſſez piquante du relâchement qui s'étoit introduit dans ce célebre Monaſtere. L'An 1125.

Après avoir fait aux Clugniſtes des reproches de ce qu'ils portent des fourrures, de ce qu'ils uſent de graiſſe, de ce qu'ils ſe font ſervir trois ou quatre ſortes de mets par repas, il s'écrie : » O que nous ſommes différens des Moines qui étoient du temps de » S. Antoine ! Quand la charité les obligeoit de ſe » rendre viſite les uns aux autres, ils prenoient avec » tant d'avidité le pain des ames, qu'ils en oublioient » la nourriture du corps, & paſſoient ſouvent les jours » entiers ſans manger. A preſent quand nous nous » aſſemblons, on ne cherche plus le pain céleſte; on » ne dit pas un mot des ſaintes Ecritures, on ne s'entretient que de bagatelles. Pendant ce temps-là, » on accumule mets ſur mets; & au lieu de chair dont » on fait abſtinence, on apporte des monſtres de » poiſſons. Après vous être raſſaſié du premier ſervice, vous croyez n'avoir rien mangé, quand vous » goûtez du ſecond. Car les Cuiſiniers ſçavent tout » apprêter avec tant d'art, que la quantité de ce qu'» on mange n'émouſſe point l'appetit. On trompe » l'eſtomach par de nouveaux aſſaiſonnemens, on » irrite la gourmandiſe par des ragouts extraordinai» res; & après avoir mangé plus que le néceſſaire, » on n'a pas encore perdu le plaiſir & le deſir de man» ger. Qui pourroit ſeulement dire en combien de » manieres on accomode les œufs? Que dirai-je de la » boiſſon ? On ne boit plus d'eau, pas même avec le » vin. Car nous tous tant que nous ſommes depuis

Reproches que S. Bernard fait aux Moines de Clugni.

L'An 1125. » que nous nous sommes faits Moines, nous croyons » avoir l'estomach foible, & nous ne manquons pas » de suivre l'avis de l'Apôtre qui conseille de boire du » vin pour fortifier l'estomach : mais nous oublions » qu'il conseille d'en boire peu; & plût à Dieu qu'on se » bornât à boire du vin pur ! On a recours aux vins de » liqueurs & aux vins artificiels pour boire davan- » tage.

Le S. Abbé se plaint ensuite de ce qu'on met à l'Infirmerie de jeunes Moines qui se portent bien ; afin de leur faire manger de la chair, & de les régaler pendant quelques jours. Après quoi il s'écrie : » Est-ce » ainsi que les SS. Abbés de Clugni Odon, Mayeul, » Odilon & Hugues ont vécu ? » S. Bernard n'est pas moins éloquent sur le luxe des habits & des équipages qu'il reproche aux Moines de Clugni.

» Helas ! dit-il, je ne puis le dire sans douleur : nôtre » habit qui étoit un symbole d'humilité, est devenu » un sujet d'orguëil. A peine trouvons nous dans nos » Provinces d'assez belles étoffes pour nous habiller. » Un Officier d'armée & un Moine, s'achetent du » même drap, l'un un manteau & l'autre une cuculle. » J'ai vû, ajoûte-t il, un Abbé marcher avec soixante » chevaux. Vous diriez en les voyant passer, que ce » sont des Seigneurs de Châteaux, & non des Supé- » rieurs de Moines ; des Gouverneurs de Provinces, & » non des Directeurs des ames.

S. Bernard condamne aussi les richesses & les ornemens superflus qu'on voyoit dans les Eglises des Moines de Clugni, & les peintures qui ornoient les Cloîtres, & qui ne pouvoient servir qu'à distraire les

Religieux pendant la lecture qu'ils y faisoient. L'An 1125.

Il paroît que les Moines de Cîteaux publierent un autre Ecrit, où ils firent un grand détail de ce qu'ils trouvoient à reprendre dans les Observances de Clugni. C'est à ce dernier Ecrit que répondit apparemment S. Pierre le Vénérable par une Apologie qu'il se crut obligé de faire de son Ordre, & qu'il adressa à S. Bernard lui-même.

Apologie de Pierre le Vénérable pour les Moines de Clugni. *L. 1. Ep. 28.*

Il y rapporte d'abord les reproches que leur faisoient les Cisterciens, dont les principaux sont, de ce qu'ils ne travailloient pas des mains, de ce qu'ils portoient des fourrures, de ce que leur nourriture étoit trop abondante, de ce qu'ils recevoient à la profession des Religieux des autres Monasteres, de ce qu'ils possedoient des Dixmes qui paroissoient n'appartenir qu'aux Ecclesiastiques chargés des fonctions Pastorales, & de ce qu'ils ne vouloient pas avoir d'Evêque propre, prétendant être exempts de la jurisdiction de l'Evêque Diocesain.

L'Abbé de Clugni ayant exposé ces accusations, ajoûte : » A cela nos Religieux s'écrient : O nouvelle » Secte de Pharisiens qui est revenuë sur la terre ! Dites-» nous, vous qui vous vantez d'observer si exacte-» ment la Regle, comment gardez-vous l'article qui » oblige un Moine de se croire inférieur à tout le » monde ? Est-ce en vous préférant aux autres, & en » les méprisant ? Vous croyez être seuls des Saints, » être seuls de vrais Moines : tous les autres ne sont » plus que de faux Moines. Aussi avez-vous voulu » vous distinguer de tous les autres Religieux, en » prenant l'habit blanc par un esprit de singularité. »

L'An 1125. Pierre le Vénérable répond ensuite aux reproches que les Cisterciens faisoient aux Clugnistes. Sur ce qu'on leur avoit objecté qu'ils ne vouloient pas avoir d'Evêques, il répond qu'ils se glorifioient de n'avoir d'autre Evêque que le Pape, qui a de droit divin la Primauté sur les autres Evêques, & qui peut seul excommunier ou interdire les Moines de Clugni. Il prouve qu'on peut par un esprit de charité changer certains articles de la Regle, comme l'Eglise a changé sa discipline par le même esprit. » Quel motif, dit il, a engagé l'Eglise à changer les Canons » qui défendoient les translations d'Evêques, sinon, » la charité qui a eu égard aux besoins des Eglises ? » Par quelle Loi a-t-on ordonné quelquefois que les » enfans des Prêtres fussent élevés à l'Episcopat con» tre les anciennes Regles ? N'est ce point par la loi de » la charité, qui jugea que ces personnes pouvoient » être utiles aux Eglises ? ... Pourquoi la Regle des » Moines ne seroit-elle pas soumise à la charité, puis» que c'est la charité qui l'a dictée & qui l'a établie ? » Il paroît beaucoup de modération dans toute cette apologie de Pierre le Vénérable ; & cette modération donne un nouveau poids à ses raisons.

Différend entre les Moines de Clugni & ceux de Citeaux au sujet des Dixmes.

Les Moines de l'Institut de Cîteaux obtinrent dans la suite du Pape une exemption de payer la dixme de leurs terres aux Monasteres de la Congrégation de Clugni. Ce fut un nouveau sujet de division entre ces deux Ordres.

Les Moines de Gigni firent quelque difficulté de se soûmettre à la defense qu'ils eurent en conséquence, d'éxiger la dixme des Moines du Miroire qui

étoient de Cîteaux. Le Pape à qui ceux-ci s'en plaignirent, en fut si irrité, qu'il interdit l'Eglise de Gigni si dans quarante jours ces Religieux ne se soumettoient. L'An 1125.

Pierre le Vénérable écrivit à ce sujet au Pape, pour le prier de donner un delai jusqu'à Pâque; afin qu'il eût le temps de lui envoyer de ses Religieux, qui pussent l'instruire de l'affaire. Il écrivit en même temps au Cardinal Aimeric Chancellier du S. Siege une Lettre fort vive sur le même sujet. Il lui montre que si les Monasteres de Clugni sont plus riches que ceux de Cîteaux, ils ont aussi plus de Religieux à nourrir, & plus de dépense à faire. Ce qu'il y eut d'édifiant dans ces procès, c'est que la charité qui unissoit ces SS. Abbés Bernard de Clairvaux & Pierre de Clugni, n'en fut pas altérée; & ils continuerent à s'écrire des Lettres pleines de tendresse & d'estime. Lettre de Pierre le Vénérable.

Les anciens Religieux intentoient souvent des procès aux Moines des Ordres nouvellement établis. C'est ce qu'éprouverent en ce temps-là les disciples de S. Etienne de Muret après la mort de leur saint Instituteur, laquelle arriva l'an 1124 selon quelques Auteurs, ou selon quelques autres l'an 1126.

S. Etienne de Muret ayant eu révelation que sa fin étoit proche, redoubla ses soins pour instruire plus parfaitement ses disciples, & leur inspirer l'amour de la mortification & de la pauvreté, dont il leur avoit donné de si beaux exemples depuis près de cinquante ans. Ils lui demanderent comment aprés sa mort ils pourroient subsister sans temporel. » Je ne vous » laisse, leur dit-il, que Dieu à qui tout appartient,

L'an 1125. » pour l'amour duquel vous avez tout quitté, & vous » vous êtes quittés vous-mêmes. Si vous aimez conſtamment la pauvreté, la Providence aura ſoin de » vous.

Mort de S. Etienne de Muret.

S. Etienne mourut ſaintement à l'âge de quatre-vingts ans un Vendredi huitiéme de Février ſelon l'opinion la plus probable, ce qui déſigne l'an 1124 (*a*). Il n'étoit que Diacre, & l'on conſerve encore à Grandmont la tunique avec laquelle il Officioit. A peine étoit-il mort que les Moines de la Prevôté d'Ambezac proche de Muret arriverent à Muret, & frappant à la porte du Monaſtere dirent aux Moines: » Ne nous cachez pas la mort de vôtre Pere; car un » enfant qui étoit à l'extremité nous l'a appriſe. »

Quelque touchés que les Moines d'Ambezac fuſſent de la vertu de S. Etienne & de celle de ſes diſciples, ils le furent encore plus d'un vil interêt, qui les porta à chaſſer de Muret ces pieux Solitaires aprés la mort de S. Etienne, ſous prétexte que ce lieu appartenoit au Monaſtere d'Ambezac. Ces SS. Religieux aimerent mieux ceder que ſoûtenir un procés contre d'autres Religieux. Ils ſe retirerent ſur une montagne voiſine nommée Grandmont, s'y bâtirent une Egliſe, & y emporterent le corps de leur ſaint Fondateur. Cet Ordre qui a pris ſon nom de Grandmont, ſubſiſte encore. Mais il eſt peu étendu, & le relâchement s'y mit quelque temps aprés à la faveur d'un Schiſme ſcandaleux, qui ſe forma entre les Peres & les

Origine de l'Ordre de Grandmont.

(*a*) L'Auteur de la Vie de S. Etienne de Muret, dit que ce Saint arriva à Muret l'an 1076, & qu'il vêcut cinquante ans dans la pénitence: ainſi il faudroit dire qu'il mourut l'an 1126; mais apparemment que cet Ecrivain compte parmi ces cinquante ans le temps que S. Etienne paſſa avec S. Gaucher.

Freres Convers de Grandmont, duquel nous parlerons en son lieu. L'An 1125.

La facilité avec laquelle on recevoit dans les Monasteres les Religieux des autres Ordres, étoit une source assez ordinaire de dissention entre les divers Instituts. La réception à Clugni de Robert Religieux de S. Bernard, dont nous avons parlé, avoit jetté les premieres semences de division entre ces deux Instituts. Mais Pierre le Vénérable dès le commencement de son gouvernement renvoya Robert à S. Bernard, qui avoit paru avoir cette affaire si fort à cœur. Ce n'étoit pas l'intérêt personnel qui inspiroit ce zele au S. Abbé de Clairvaux pour rappeller à sa premiere vocation un jeune Moine fugitif son Religieux & son parent (a). Il n'en montra gueres moins à l'égard d'un Chanoine Régulier nommé Foulques, qui avoit quitté son état pour retourner dans le siecle.

Bern. Ep. 2. Lettre de S. Bernard à un Chanoine Régulier qui avoit abandonné son état.

Après l'avoir fait souvenir des obligations qu'il avoit contractées, il lui parle des dangers où il est exposé en menant la vie Clericale dans le monde. » Ne vous rassûrez pas, lui dit-il, sur ce qu'étant » content de ce que vous possedez, vous ne prenez » pas le bien d'autrui. Car quels sont vos biens? sont-» ce des Benéfices Ecclesiastiques? sans doute. Si » vous vous levez la nuit pour Matines, si vous vous » trouvez à la Messe, si vous assistez régulierement » la nuit & le jour aux heures de l'Office, vous faites » vôtre devoir, & ce n'est point sans sujet que vous » recevez la rétribution de l'Eglise. Il est juste que ce-

(a) Robert est communément nommé le neveu de S. Bernard : mais il n'étoit que son cousin ; puisqu'il étoit neveu de la mere de ce saint Abbé.

L'An 1125.

» lui qui sert l'Autel, vive de l'Autel. Il vous est permis, si vous servez à l'Autel, de vivre de l'Autel. » Mais ce qui vous est défendu, c'est de faire servir » les revenus de l'Autel à vos débauches ou à vôtre » faste, pour vous en acheter des freins d'or, des sel» les brodées, des éperons argentés, des fourrures pré» cieuses bordées de pourpre au cou & aux manches. » En un mot, tout ce que vous retenez de l'Autel ou» tre la nourriture nécessaire & l'habillement simple, » ne vous appartient pas, c'est une rapine & un sacri» lége. » Si on étoit bien persuadé de cette morale, on auroit moins d'empressement pour obtenir les plus riches Bénéfices, & moins encore pour les multiplier.

Lettre d'Abailard pour montrer que l'état Monastique est plus parfait que l'état Ecclesiastique. *Ep. Abaelard. p. 228.*

Nous avons déja dit que S. Bernard recevoit à Clairvaux les Chanoines Réguliers, qui vouloient y embrasser la vie Monastique : mais les Supérieurs des Chanoines Réguliers trouverent mauvais que le S. Abbé en usât ainsi. Ils fondoient leurs plaintes sur ce que leur état étant plus parfait que celui des Moines, il n'étoit pas permis à des Chanoines de se faire Moines. Abailard écrivit une Lettre pour réfuter cette raison, & montrer que l'état Monastique est plus parfait que l'état Ecclésiastique. Pour le prouver, il dit qu'on voit tous les jours les personnes qui occupent les premieres dignités du Clergé, se faire Moines, pour expier les pechés qu'ils ont commis : qu'il est toûjours permis aux Clercs d'embrasser la vie Monastique, & non pas de retourner ensuite à la vie Cléricale ; que si on choisit quelquefois des Moines pour remplir les dignités de l'Eglise, ils ne quittent pas pour cela l'habit Monastique. Il demande pourquoi dans

dans les Litanies on dit, *Omnes Sancti Monachi & Eremitæ*, & qu'on ne dit pas *Sancti Clerici, Præsbiteri & Episcopi*. Il étoit aisé de lui répondre qu'on y dit *Omnes Sancti Sacerdotes & Levitæ*. Mais pour un Dialecticien habile, comme Abailard se piquoit de l'être, ses raisonnemens ne sont pas toûjours concluans.

L'An 1125.

Nous avons une Lettre fort sage d'un Anonyme sur cette dispute, qui s'éleva alors entre les Chanoines Réguliers & les Moines sur la perfection de leur état. Un Chanoine Régulier de S. Jean de Sens s'étant fait Moine au Prieure de la Charité sur Loire, ses Supérieurs le redemanderent aux Moines, qui refuserent de le rendre, & accompagnerent leur refus de termes durs dont les Chanoines furent choqués. Sur quoi un Anonyme écrivit au Prieur de la Charité la Lettre suivante.

Dispute entre les Chanoines Réguliers & les Moines sur l'excellence de leur état.

» On m'a dit que vous aviez reçu un des freres de » l'Eglise de S. Jean de Sens, que vous lui aviez donné » la cuculle; & que de plus l'Abbé ayant redemandé sa » brebis, vous lui aviez répondu en termes fort durs & » peu convenables à des serviteurs de Jesus Christ. Si » vous ou plûtôt ceux qui sont avec vous, vous dites » que vôtre vie est plus parfaite, & par consequent » qu'il est permis à tout homme de choisir le meil- » leur, souvenez-vous de ce que Jesus-Christ a ré- » pondu à ses Apôtres qui disputoient entre eux quel » étoit le plus grand. Nous disputons comme eux. » L'un dit, je suis le meilleur. Non, répond l'autre, » vous ne l'êtes pas; c'est moi qui le suis... Vous vous » glorifiez de vôtre habit noir, & vous méprisez » mon habit blanc. Le noir, dites vous, est le Symbole

Lettre d'un Chanoine Régulier sur l'état Monastique & l'état Canonial.
Ep. Canon. ap. Mabill. in append. t. V. Ann. p. 677.

L'An 1125. » de l'humilité, & moi je dis que le blanc est le Symbole de la pureté. Vous vous glorifiez de vôtre humilité ; & plût à Dieu que vous vous en glorifiassiez dans le Seigneur : vôtre humilité ne seroit pas pour vous un motif d'orguëil... Les Moines disent : Nous sommes les meilleurs... Non, disent les Chanoines, c'est nous... Et moi je vous dis, ce n'est ni vous, ni nous ; car nous sommes tous mauvais.... Vous dites qu'il est permis a un Chanoine de quitter sa profession pour embrasser l'état Monastique comme plus parfait, à ce que vous prétendez. Il est donc permis à une femme mariée de quitter son mari pour embrasser l'état de continence, que vous ne pouvez nier être d'une plus grande perfection que l'état du mariage. » Cet Auteur exhorte ensuite les Moines & les Chanoines à s'honorer les uns les autres, & non à exalter leur état pour abaisser celui des autres. » Pour moi, dit-il, quand on me demande ce que j'en pense. Si je suis Chanoine, je dis que les Moines valent mieux ; si je suis Moine, je dis que les Chanoines sont meilleurs : c'est-là la Regle de la charité Chrétienne. » Il seroit à souhaiter qu'elle eût été mieux observée non seulement entre les Chanoines & les Moines, mais encore entre les divers Ordres Religieux, & même entre les anciens Chanoines Réguliers & ceux de S. Norbert.

Ep. 41. Lettre d'Hugues Metellus contre les Prémontrés.

Hugues Metellus Chanoine Régulier de S. Augustin écrivit au Sacré College des Cardinaux une Lettre pleine de traits satyriques contre les Chanoines de S. Norbert. Après avoir donné les plus grands éloges à la prudence, à l'erudition, & à la puissance

des Cardinaux, il ajoûte: » Nous sommes surpris L'An 1125.
» qu'étant aussi puissans & aussi prudens que vous l'ê-
» tes, vous souffriez dans l'Eglise une si grande varieté
» d'Ordres Religieux distingués par différens habits,
» ou plûtôt une si grande diversité d'habits dans les
» Ordres Religieux. Ceux-ci portent des surplis sur
» leur habit, & ceux-là des tuniques, comme si l'ha-
» billement contribuoit à faciliter l'entrée du Royau-
» me des Cieux. Ceux qui portent des tuniques, ont
» pour Instituteur Norbert, & sont tout nouveaux;
» au lieu que ceux qui portent des surplis, reconnois-
» sent pour Instituteur S. Augustin, & fleurissent de-
» puis plus de deux cens ans. Si les Norbertins sem-
» blables aux Centaures qui ne sont ni hommes ni
» chevaux, nous apportent l'exemple de Jean Bap-
» tiste pour autoriser leur habillement grossier, qu'ils
» suivent avec cet habillement Jean-Baptiste dans le
» desert, & qu'ils ôtent le scandale du milieu de leurs
» freres. » Il dit que le S. Pape Urbain I a institué les Chanoines, que S. Augustin & S. Jerôme leur ont donné des Regles, & que le Pape Urbain II a confirmé cet Institut en écrivant aux Chanoines de S. Rufe. Il est aisé de remarquer que c'est la jalousie qui fait parler cet Ecrivain (a) contre les Chanoines de Premontré, à qui la régularité de leur vie attiroit une grande estime.

En effet quoique S. Norbert eût embrassé la vie Canoniale, il y avoit joint toutes les austerités de la

(a) On n'a pas encore donné au Public le Recuëil des Lettres de Hugues Metellus. Elles sont au nombre de cinquante-six dans un Manuscrit du College de Loüis le Grand, sur lequel le P. Mabillon en a fait imprimer une, & donné des fragmens de quelques autres. On trouve dans le même Manuscrit des Poësies de cet Auteur, parmi lesquelles on voit des Enigmes & des Logogriphes en Vers latins.

L'an 1125. vie Monaſtique: outre les fonctions propres des Chanoines, ſes Religieux pratiquoient les Obſervances des Moines les plus auſteres. Ils en furent plus propres aux exercices du zele, auxquels ils étoient deſtinés par leur Inſtitut: les habitans d'Anvers en recueïllirent les fruits.

Miſſion à Anvers par les diſciples de S. Norbert.

Nous avons vû que cette Ville avoit été entiérement pervertie par l'Héréſiarque Tanquelin, & qu'on y avoit aboli preſque tous les exercices du Chriſtianiſme. La ſéduction perſévéra après la mort de cet impoſteur. Quoique Burcard Evêque de Cambrai eût envoyé douze Eccléſiaſtiques à Anvers (*a*) au ſecours du ſeul Prêtre qui deſſervoit l'Egliſe de S. Michel, les fruits ne répondirent pas au zele du Prelat & au travail des ouvriers. Les Miſſionnaires voyant l'opiniâtreté du peuple d'Anvers dans l'héréſie, jugerent qu'il n'y avoit que Norbert qui pût la vaincre. Ils remirent l'Egliſe de S. Michel entre les mains de l'Evêque, & lui conſeillerent de la donner à Norbert, qui l'accepta. Norbert y mit de ſes Religieux, & alla lui même à Anvers travailler à l'extirpation d'une erreur ſi funeſte. On l'écouta avec docilité, & il fit en peu de temps un grand nombre de converſions. Les hommes & les femmes rapportoient avec reſpect le Corps du Seigneur qu'ils avoient jetté dans des trous, & où il étoit demeuré depuis dix ou quinze ans. En un mot, ce S. Apôtre changea en peu de temps les cœurs des habitans d'Anvers, & retablit en cette Ville le culte de la Religion. L'Egliſe de S. Michel

Vita Norberti c. 13.

Ap. Boll. t. 1. Junii p. 844.

(*a*) Anvers étoit alors du Dioceſe de Cambrai. C'étoit un des Sieges de France dont le territoire s'étendoit le plus loin, ſur-tout lorſque l'Evêché d'Arras lui étoit uni.

d'Anvers est encore une des plus célébres Abbayes de l'Ordre de Prémontré. L'An 1125.

Norbert fit une autre bonne œuvre à Anvers. Il amassa par le moyen des aumônes qu'il avoit reçuës, un fonds suffisant pour nourrir six-vingts pauvres: car c'étoit une année de famine en France; & la misere y faisoit croître chaque jour le nombre des mendians. Durant cette famine, on nourrissoit tous les jours à Prémontré cinq cens pauvres. Norbert parut désaprouver cette charité de ses disciples, laquelle lui parut excessive, & il craignit que les fonds n'y pussent suffire: mais pour se punir de sa défiance, il ordonna qu'on y en ajoûtât encore six-vingts, qui seroient nourris aux dépens de l'Abbaye, & dont sept mangeroient au Refectoire avec les Religieux. Il regla même qu'en certains jours qu'il marqua, on distribueroit des habits aux pauvres. L'Abbaye de Prémontré n'avoit pas des revenus suffisans pour fournir aux dépenses que la charité de Norbert l'obligeoit de faire. Mais l'abstinence de ses Religieux, & les liberalités des fideles étoient pour lui, ou plûtôt pour les pauvres, une ressource abondante.

Charités de S. Norbert.

p. 843.

Thibauld Comte de Blois & de Champagne étoit un des plus riches & des plus charitables Seigneurs de France. Il fournissoit abondamment à S. Norbert & à S. Bernard de quoi soulager la misere de tant de malheureux, sur-tout pendant la famine qui affligea la France l'an 1125. Ce Seigneur voulut avoir dans son Palais deux Religieux, qu'il chargea de parcourir les Bourgs & les Villages de son Domaine pour y secourir les pauvres. Il s'adressa d'abord à S. Bernard,

Charités de Thibauld, Comte de Blois & de Champagne.

Ernaldus Vit. S. Bernardi c. 8.

L'An 1125. qui craignit que ses Religieux étant destinés à la solitude, ne se dissipassent à la Cour. Le Comte eut donc recours à S. Norbert, qui lui en envoya deux des siens. Le Comte les constitua ses Aumoniers, & il donna ordre à ses Officiers de leur fournir tout ce qu'ils demanderoient pour les pauvres, argent, provisions habits.

Pieté de la Comtesse Adele.

Le Comte Thibauld imitoit en ce point la Princesse Adele sa mere, qui se distingua par une charité généreuse envers les pauvres, & sur-tout envers les Religieux & les Evêques qui étoient dans le besoin. Après avoir élevé ses enfans avec soin, elle quitta le monde & se fit Religieuse à Marcigni. Thibauld son fils eut aussi le dessein de renoncer au monde à la fleur de son âge, pour se consacrer entiérement à Dieu dans l'état Religieux. Touché de l'exemple du B. Godefroi, qui de Comte de Cappenberg s'étoit fait Religieux de Prémontré, il eut quelque desir de l'imiter, & il s'en ouvrit à S. Norbert, pour qui il avoit une tendre amitié. Norbert qui cherchoit moins la gloire de son Ordre, que le bien général de l'Eglise, representa au Comte qu'il pourroit être plus utile dans le siecle, & lui conseilla même de s'engager dans le mariage. Thibauld répondit qu'il ne recevroit d'épouse que de sa main, esperant que le choix d'un si saint homme attireroit les bénédictions du Ciel sur son alliance. Norbert qui étoit sur le point d'aller en Italie pour faire confirmer son Ordre par Honorius II, passa par l'Allemagne avec des Envoyés du Comte Thibauld, lesquels par l'avis du S. homme demanderent en mariage pour leur maître Mathilde

S. Norbert détourne le Comte Thibauld de se faire Religieux, & lui conseille de se marier.
Vit. Norberti c. 12. t. 1. Junii Boll. p. 842.

fille d'Engilbert Marquis de Craybourg. L'alliance fut acceptée, & Norbert continua sa route, pour l'Italie, où il obtint du Pape ce qu'il demandoit. Honorius approuva l'Institut de S. Norbert selon la Regle de S. Augustin par une Bulle datée du seiziéme de Février de l'an 1126.

L'An 1126.

In Biblioth. Præmonstr. p. 392.

Norbert à son retour en France accompagna le Comte Thibauld, qui voulut aller au devant de sa nouvelle épouse. Mais elle tomba malade, & elle ne put arriver au jour marqué. Le Comte qui ignoroit le sujet de ce retardement, en fut inquiet, & pria Norbert de retourner en Allemagne, pour sçavoir s'il y avoit quelque chose de changé.

S. Norbert se rendit à Spire, où l'Empereur Lothaire successeur de Henri V mort l'année précédente tenoit une Assemblée des Seigneurs Allemans avec Gérard Legat du S. Siege. Le Clergé & une partie du peuple de Magdebourg étoient à Spire pour procéder en présence de l'Empereur à l'élection d'un Archevêque. Dès qu'on sçut l'arrivée d'un personnage aussi célebre que Norbert, on l'invita de faire un Sermon à l'Assemblée : car on avoit une grande curiosité de l'entendre, & il avoit en effet un rare talent pour la prédication. Après le Sermon on traita de l'élection de l'Archevêque de Magdebourg, & l'on proposa trois sujets, dont Norbert fut un. Comme on deliberoit entre les trois, Alberon Primicier de Mets & depuis Archevêque de Tréves, qui étoit present, fit signe à ceux qui avoient droit de suffrage, d'elire Norbert. Ils s'écrierent aussi-tôt qu'ils le choisissoient pour leur Pasteur.

Vita Norbert. c. 15.

S. Norbert élu Archevêque de Magdebourg.

L'An 1126. L'Empereur & tous les aſſiſtans approuverent ce choix ; & ſans donner le temps à Norbert de ſe reconnoître, ni les moyens de ſe défendre, on l'enleva, & on le conduiſit malgré lui à Magdebourg. Quand il fut à la vûë de cette Ville, il marcha nuds pieds le reſte du chemin. A ſon entrée dans Magdebourg, il ſe fit un concours extraordinaire pour voir un ſi ſaint homme. On le conduiſit en proceſſion à l'Egliſe, & de l'Egliſe au Palais Archiepiſcopal. Il étoit habillé fort pauvrement, & n'avoit rien à l'extérieur qui le diſtinguât. Quand il ſe préſenta pour entrer dans l'Archevêché, le Portier qui ne le connoiſſoit point, le prit pour un pauvre, & lui refuſa la porte, en lui diſant, qu'il y avoit aſſez de pauvres qui étoient entrés avant lui ; qu'il n'avoit qu'à ſe retirer. Ceux qui ſuivoient Norbert, avertirent le Portier que celui qu'il rebutoit, étoit ſon Archevêque & ſon Seigneur. Cet homme fut ſi confus, qu'il cherchoit à ſe cacher ; mais Norbert l'arrêtant, lui dit : » Ne craignez rien, mon ami, vous m'avez mieux connu que » tous les autres, qui me forcent à habiter un Palais » peu convenable à un pauvre tel que moi. »

Entrée de Norbert à Magdebourg.

Dès qu'il eut été ordonné, il ſe fit rendre un compte exact des revenus de ſon Evêché, & il trouva que la plûpart des terres avoient été alienées ou uſurpées. Il travailla avec zele à les faire reſtituer, & il obligea les Eccleſiaſtiques concubinaires à quitter les Benefices qu'ils poſſédoient.

Vit. Norbert. c. 16.

Son zele lui attira des ennemis qui porterent la vengeance juſqu'à attenter à ſa vie. Comme il confeſſoit un jour de Jeudi Saint les penitens qu'il devoit reconcilier

cilier ce jour là, il se présenta à la porte du lieu où il entendoit les Confessions, un jeune homme enveloppé d'un manteau, qui demanda à se confesser au S. Archevêque. Le Portier ne voulut pas le laisser entrer sans en avertir auparavant son Maître. Norbert lui dit : » Ne le laissez pas entrer. » Le jeune homme persista cependant de frapper; & quand ceux qui avoient été admis, eurent été confessés, il entra le dernier. Dès que Norbert le vit, il lui cria : » N'avancez pas, malheureux ; » & ayant appellé à l'instant ses domestiques, il lui fit ôter son manteau, sous lequel on trouva qu'il cachoit un grand poignard. Cet assassin se voyant découvert, se jetta aux pieds de Norbert, confessa qu'il étoit venu pour l'assassiner, & nomma celui qui l'avoit engagé à cet attentat. Le S. Evêque lui pardonna; mais il le fit garder quelque temps en prison, pour confondre les complices qui ne voudroient pas reconnoître leur crime. C'est toute la vengeance qu'il en tira.

L'An 1126.

Ibid.

Un assassin attente à la vie de S. Norbert.

La Promotion de S. Norbert à l'Episcopat mit le trouble dans Prémontré ; & il y avoit à craindre que le troupeau étant si éloigné de son Pasteur, ne se dispersât. Quelques-uns ne vouloient pas d'autre Supérieur que lui, & avoient résolu de l'aller trouver à Magdebourg : d'autres en plus grand nombre vouloient se choisir un Abbé. Norbert ayant appris cette division, manda les principaux de ses Religieux, & leur ordonna d'élire incessament un Abbé de Prémontré, qui eût inspection sur tout l'Ordre. Ils élurent Hugues qui avoit été le premier compagnon de S. Norbert, & qui connoissoit mieux que personne

Troubles à Prémontré.

Hugues élu Abbé de Prémontré.

L'An 1126. l'esprit de ce S. Instituteur. Il gouverna ce nouvel Ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'à l'an 1164, & le fit fleurir en France, tandis que Norbert l'etendoit en Allemagne sous la protection de l'Empereur Lothaire.

S. Bernard avoit conçu une tendre amitié & une singuliere estime pour S. Norbert. Il le nommoit l'*organe du Ciel*, & il lui demanda un jour ce qu'il pensoit de l'Ante-Christ. Norbert lui répondit qu'il sçavoit certainement que cet ennemi de Jesus-Christ paroîtroit de son temps. Bernard le pressa de lui exposer, sur quoi il se fondoit pour prononcer si affirmativement. Norbert le fit : mais Bernard l'ayant entendu, ne crut pas que les conclusions que Norbert tiroit, fussent certaines. Cependant celui-ci persista à soûtenir qu'il ne mourroit pas sans voir une persécution générale dans l'Eglise. La prophetie fut verifiée par le Schisme d'Anaclet, qui désola toute l'Eglise ; & c'est apparemment cet Antipape que Norbert désignoit sous le nom d'Ante-Christ. Ce fut un grand champ au zele & aux travaux de ces deux SS. Abbés.

Bern. Ep. 56.

Prédiction de S. Norbert.

La réputation de Bernard croissoit tous les jours avec l'éclat de ses vertus & de ses miracles. Etant un jour allé à Foigni, Monastere que Barthelemi Evêque de Laon avoit fonde en sa faveur l'an 1121, on lui fit remarquer dans une Chapelle une quantite prodigieuse de mouches, qui par leur bourdonnement interrompoient ceux qui y venoient prier : il dit, *Eh bien, je les excommunie*, & le lendemain on les trouva toutes mortes ; en sorte, dit un Auteur de ce temps-là, que la malédiction des mouches de Foigni passa

Réputation & miracles de S. Bernard.

Guillem. Vit. S. Bernard. c. 11.

en proverbe dans tout le pays. Gualderic oncle de S. Bernard qui lui avoit fait tant de réprimandes de ce qu'il osoit tenter de faire des miracles, étant tombé dangereusement malade, fut obligé d'avoir recours à lui ; & le S. le guérit en lui imposant les mains. L'An 1126.

Les conversions éclatantes qu'operoit S. Bernard, n'étoient pas des prodiges moins surprenans. Une troupe de jeunes Seigneurs qui alloient chercher des fêtes & des tournois, ayant eu la curiosité de voir Clairvaux en passant, il les reçut avec bonté, & les pria d'y demeurer quelques jours jusqu'au Carême, qui étoit proche ; mais il ne put rien gagner sur eux. » J'espere, » leur dit-il, que Dieu m'accordera ce que vous me » refusez » ; & en même-temps il leur fit presenter de la biere, en les priant d'en boire à la santé de leurs ames. Ils le firent par complaisance & en riant, & partirent ensuite. Mais à peine étoient-ils à quelque distance du Monastere, que se rappellant ce que le S. Abbé leur avoit dit, ils se sentirent tellement changés, qu'ils retournerent sur le champ à Clairvaux, où ils embrasserent tous la vie Religieuse.

Conversions qu'opere S. Bernard.

Guillem. Vit. S. Bernardi c. 11.

Suger Abbé de S. Denis avoit un train & un faste plus convenable à un Seigneur qu'à un Abbé de Moines. S. Bernard lui inspira l'amour de la régularité & de l'humilité Religieuse ; & cet Abbé s'étant réformé lui-même, travailla ensuite avec succès à réformer ses Moines. L'Abbé de Clairvaux engagea aussi Henri Archevêque de Sens & Etienne Evêque de Paris, à prendre une conduite plus conforme à la sainteté de leur état. Il convertit pareillement la Duchesse de Lorraine qui crut voir le S. Abbé tirer de son corps

Réforme de l'Abbé Suger.

Bern. Ep. 78.

Fragm. tert. vit. Bernard. c. 7.

L'An 1126. ſept grands ſerpens, & cette Princeſſe ſe fit enſuite Religieuſe.

S. Bernard guéri miraculeuſement.

Tandis que S. Bernard guériſſoit ainſi les maladies du corps & celles de l'ame, il tomba lui même dangereuſement malade, & l'on déſeſpéroit de ſa vie, lorſque la Sainte Vierge, S. Benoît, & S. Laurent lui apparurent, & lui rendirent la ſanté, tandis qu'il avoit envoyé des Religieux prier devant leurs Autels.

Evêchés ou Archevêchés que S. Bernard refuſe.

L'éclat de ſa ſageſſe & de ſes vertus fit naître à pluſieurs Egliſes le deſir de l'avoir pour Paſteur. Il fut élu Archevêque de Milan & de Rheims, Evêque de Langres & de Châlons ſur Marne: les Genois le demanderent inſtamment au Pape pour les gouverner. Le S. Abbe refuſa conſtamment toutes ces dignités; & le reſpect que les Souverains Pontifes avoient pour ſa vertu, les empêcha toûjours de faire violence à ſa modeſtie.

L'humble ſolitaire ne cherchoit qu'à enſevelir ſes talens dans la retraite, qu'à inſtruire ſes Religieux, & qu'à s'inſtruire avec eux des voyes de Dieu. Mais le credit & les lumieres que ſa ſainteté lui donnoit, nuiſirent toûjours à ſa ſolitude. On avoit recours à lui de toutes les Provinces; & ſon zele l'obligeoit de prendre part à toutes les affaires de l'Egliſe. Bernard étoit tout à-la fois le refuge de tous les malheureux, le défenſeur des opprimés, le fleau des Novateurs, l'oracle des Souverains Pontifes, le conſeil des Evêques & des Rois, & en un mot l'homme de l'Egliſe, toûjours prêt à en ſoûtenir les droits, à en défendre l'unité, & à en combattre tous les ennemis.

Ce S. Abbé prit vivement la defenſe d'Etienne

Evêque de Paris au ſujet des véxations que ce Prelat eut à ſouffrir de la part du Roi Loüis le Gros. Cet Evêque qui avoit été Chancellier du Roi, ſoûtenoit avec fermeté les interêts & les libertés de l'Egliſe. La jalouſie & les delations de quelques perſonnes du Clergé irriterent tellement le Roi contre lui, que ce Prince voyant que ce Prelat oſoit réſiſter à ſes volontés, confiſqua les biens de l'Evêché, & ceux des amis de l'Evêque. Etienne pour ſe défendre contre l'oppreſſion, employa les armes ſpirituelles, jetta un Interdit général ſur tout ſon Dioceſe, & intereſſa dans ſa querelle l'Archevêque de Sens & les autres Evêques de la Province. Le Roi n'en fut que plus irrité; cependant l'Interdit fut exactement obſervé.

L'An 1127.

Différend entre le Roi Loüis le Gros & Etienne Evêque de Paris.

Pour faire finir ce ſcandale & flêchir le Roi, l'Evêque de Paris & l'Archevêque de Sens firent intervenir les Abbés & les Moines de Cîteaux, à qui la vertu donnoit une grande autorité. Ces deux Prelats ſe rendirent au Chapitre de Cîteaux, & engagerent ſans peine les Religieux à prendre leur défenſe. S. Bernard écrivit une Lettre à ce ſujet au Roi au nom de l'Abbé de Cîteaux & des autres Abbés de l'Ordre aſſemblés à Cîteaux. Il y parle à ce Prince avec une liberté que la ſainteté ſeule peut donner.

» Le Roi du Ciel & de la terre, lui dit-il, vous a » donné un Royaume ſur la terre pour vous en faire » mériter un autre dans le Ciel, ſi vous gouvernez » avec juſtice & ſageſſe celui que vous avez ſur la ter- » re. C'eſt l'objet des vœux & des prieres que nous » adreſſons à Dieu pour vous. Mais pourquoi ren- » dez-vous inutiles les prieres que nous faiſons pour

Lettre de S. Bernard au Roi Loüis le Gros.

Bernardi Ep. 45.

L'An 1127. » vous, & que vous nous avez demandées avec tant » d'humilité, si vous vous en souvenez? Car avec » quelle confiance pouvons-nous lever les mains pour » vous vers l'Epoux de cette Eglise, que vous contristez sans sujet, comme nous le croyons, par des entreprises peu mesurées. Elle se plaint amérement de » vous à son Epoux & à son Seigneur, de ce qu'étant » chargé de la défendre, vous devenez son persécuteur. Qui pensez-vous que vous offensiez par-là? » Ce n'est pas l'Evêque de Paris, c'est le Seigneur du » Ciel, *c'est ce Dieu terrible, qui ôte, quand il lui plaît, la* » *vie aux Princes*; c'est celui qui a dit aux Evêques, *Qui* » *vous méprise, me méprise.*

Pseau. 75. 12.
Luc. 10. 16.

» Si nous avons cru devoir prendre la liberté de » vous faire ces remontrances, c'est nôtre amour » pour vous qui nous a inspiré cette hardiesse. Nous » vous avertissons de faire cesser ce scandale; & nous » vous en prions par l'amitié & la fraternité que vous » avez eu la bonté de vouloir bien contracter avec » nous, mais que vous venez de blesser si grièvement. Si nous ne méritons pas d'être écoutés, si vous » rejettez nos prieres, si vous nous méprisez, nous » qui sommes vos freres & vos amis, & qui prions » tous les jours pour vous, pour vos enfans, & pour » vôtre Royaume, sçachez que nous ne pouvons pas » abandonner l'Eglise de Dieu, ni son Ministre le vénérable Evêque de Paris nôtre pere & nôtre ami. Il » nous a sommés par le droit de fraternité d'écrire au » Pape contre vous. Mais avant que d'en venir là, » nous avons cru devoir écrire à Vôtre Excellence; » d'autant plus que cet Evêque offre de se justifier, à

» condition cependant, comme la justice paroît le de- » mander, qu'on lui rendra les biens qu'on lui a en- » levés. » L'An 112-.

Cette Lettre n'adoucit pas l'esprit du Roi. Les Evêques de la Province de Sens allerent avec S. Bernard & quelques autres Abbés trouver ce Prince à Paris. Ils se jetterent à ses pieds, pour le conjurer de rendre ses bonnes graces à Etienne Evêque de Paris. Le Roi ne les écouta point. Mais S. Bernard retourna le lendemain lui faire de vifs reproches à ce sujet, & il lui dit : » *Prince, vôtre opiniâtreté sera punie par la mort de* » *Philippe vôtre fils aîné.* Ce jeune Prince mourut en effet peu de temps après.

Gaufrid. Vit. Bernard. l. 4. c. 2.

Ce qui rendoit le Roi infléxible, c'est que le Pape Honorius, à qui il avoit porté ses plaintes, venoit de lever l'Interdit jetté sur le Diocese de Paris par l'Evêque Etienne & par les autres Evêques de la Province. S. Bernard s'en plaignit au Pape, & lui écrivit la Lettre suivante au nom des Abbés de son Ordre : » L'humilité, lui dit-il, ou plûtôt la fermeté des Evêques » avoient deja fléchi la colere du Roi, lors qu'il est ar- » rivé un ordre du Souverain Pontife, qui a ébranlé » la constance & affermi l'orguëil. Nous sçavons à la » verité, qu'on vous a surpris cet ordre par le men- » songe : mais ayant découvert qu'on vous a trompé, » ne ferez-vous pas sentir à l'iniquité qu'elle a menti » contre elle-même? »

Ep. 46. Lettre de S. Bernard au Pape Honorius.

Il écrivit une autre Lettre au Pape Honorius sur le même sujet au nom de Geoffroi Evêque de Chartres. Ce Prelat lui marque qu'étant allé voir le Roi avec les autres Evêques de la Province, pour le prier de

Autre Lettre de S. Bernard au Pape au nom de Geoffroi. *Ep. 47.*

L'an 1127. restituer ses biens à l'Evêque de Paris, ils n'en avoient rien obtenu : que cependant le Roi voyant qu'ils vouloient se servir des armes de l'Eglise, avoit promis de réparer tous les dommages ; mais que dans le moment ayant reçu des Lettres de sa Sainteté, qui levoient l'Interdit, il refusa d'executer ce qu'il avoit promis.

Cette affaire s'accommoda dans la suite au gré des parties. Le Pape qui ne vouloit pas aigrir un Roi aussi puissant que Loüis le Gros, dont il reconnoissoit d'ailleurs les droites intentions, crut dans cette occasion devoir modérer le zele des Evêques; ce qui lui attira dans la suite de nouveaux reproches de S. Bernard.

Hildebert du Mans transferé à l'Archevêché de Tours : démêlés qu'il eut avec le Roi.

Vita Hildeberti præfixa ipsius operibus.

Le B. Hildebert, qui du Siege du Mans avoit été transféré à celui de Tours l'an 1125 après la mort de l'Archevêque Gilbert, ne tarda pas aussi à encourir l'indignation du Roi. Ce Prelat ayant trouvé à son arrivée à Tours le Doyenné & l'Archidiaconé de cette Eglise vacans, donna ces deux dignités à deux Ecclesiastiques qu'il en jugea les plus dignes. Un an après le Roi nomma d'autres sujets pour les remplir, & manda à l'Archevêque de les mettre en possession. Hildebert qui avoit déja disposé de ces Bénéfices, alla trouver le Roi pour lui faire d'humbles remontrances. Ne pouvant rien obtenir par ses prieres, il pria ce Prince de faire examiner cette cause selon les formes de la justice, & il consentit à être jugé, comme il le dit, par ceux qui n'avoient aucun droit de le juger.

Hild. l. 2. Ep. 34.

L'Archevêque se trouva au jour marqué devant les Juges, qui entendirent les deux parties. Mais comme

comme il attendoit qu'ils prononçassent, il reçut de nouveaux ordres du Roi, qui lui défendit de disposer en aucune maniere des revenus des deux dignités en question, & qui ordonna de plus qu'on confisquât à son Epargne les biens de l'Eglise de Tours, situés dans les Provinces de son Domaine. Hildebert, quelque piqué qu'il fût de ce procedé, conserva toûjours le respect dû à la Majesté Royale; & en parlant des vexations qu'il souffroit, il s'en plaignit avec une modération qui servit beaucoup à montrer la justice de sa cause. L'An 1127.

Il écrivit à ce sujet une Lettre qui paroît avoir été circulaire pour les Evêques. Après s'être plaint de ce qu'il est abandonné dans sa cause de ceux qui auroient dû le défendre, il ajoûte: » Mais le Roi a plus » besoin d'exhortation que de réprimande, de con- » seil que de précepte, d'instruction que de correc- » tion. Il faut lui representer avec respect qu'il ne » doit pas décharger sa colere sur un Evêque qui a » blanchi dans l'Episcopat, ni persécuter les cendres » d'une Eglise, qui est, pour ainsi dire, déja enseve- » lie, & sur laquelle je mange mon pain de douleur, » & je bois le calice de mes larmes.... Parmi toutes » mes angoisses, la colere ne m'a jamais transporté » jusqu'à me faire naître le desir de me plaindre du » Roi, & d'obtenir de lui la paix avec les armes de » l'Eglise, (c'est-à dire, par la voye des Censures) » La paix que les Puissances n'accordent que par » crainte, n'est gueres solide. J'ai une voye plus cour- » te pour parvenir à cette paix: je me reposerai de » tout sur les soins du Seigneur, & il m'accordera ce

Hild. l. 2. Ep. 33.

Lettre d'Hildebert Archevêque de Tours.

L'An 1127. » que je desire. Les cœurs des Rois ne sont dans sa » main que comme un morceau de cire : il leur donne » la forme qu'il lui plaît.

Hildebert écrivit avec la même modération à Gérard Evêque d'Engoulême Legat du S. Siege dans la Touraine. Après lui avoir fait un narré de ce qui s'étoit passé, il ajoûte : » Je ne vous dis point cela pour » vous porter des plaintes contre le Christ du Sei- » gneur, & pour vous prier d'user contre lui de la ri- » gueur de la discipline Ecclesiastique. Je vous prie » seulement de parler avec charité au Roi, pour faire » ma paix avec lui. » Ce S. Archevêque obtint enfin ce qu'il demandoit avec tant d'humilité. Le Roi Loüis, à la recommandation du Roi d'Angleterre, & aux instances du Legat, lui rendit ses bonnes graces, & restitua la Prevôté de l'Eglise de Tours qu'il avoit usurpée.

L. 2. Ep. 34. Lettre d'Hildebert à Gerard d'Engoulême Legat du S. Siege.

Hildebert eut de nouveaux chagrins au sujet de Radulfe, celui-là même auquel il avoit donné le Doyenné sans l'agrément du Roi. Radulfe en faisant le devoir de sa charge, se fit des ennemis parmi les Chanoines. Un d'eux nommé Nicolas ne cessoit de répandre des calomnies contre lui. Un Laïque frere du Doyen voulut le vanger : il prit le Chanoine Nicolas, lui creva les yeux, & le mutila. Nicolas s'en plaignit à l'Archevêque, & accusa le Doyen & un Chanoine nommé Herbert, mais il ne put en produire de témoins. Ainsi l'Archevêque ayant convoqué Gui de Laval Evêque du Mans son successeur dans ce Siege, plusieurs Abbés, & les principaux de son Clergé, ordonna que Radulfe Doyen & le Cha-

noine Herbert se purgeroient par serment du crime dont ils étoient accusés, en faisant jurer avec eux six témoins de leur ordre : ce qui fut executé. Le Legat Gerard d'Engoulême étant venu à Tours, fit de nouvelles informations sur cet attentat avec l'Evêque du Mans & celui de Rennes; & n'ayant pas non plus trouvé de témoins qui voulussent déposer contre le Doyen, il déclara que personne ne seroit plus admis à l'accuser : mais Nicolas se trouvant lezé par ce Jugement, appella au Pape, & Radulfe en allant défendre sa cause fut assassiné. On en accusa les amis du Chanoine Nicolas, mais on ne put non plus avoir de preuves contre lui.

L'An 1127.

L. 2. Ep. 57.

Hildebert fut fort affligé de la mort de Radulfe. Il s'en prit à l'appel illusoire que Nicolas avoit interjetté au S. Siege, & il écrivit au Pape Honorius avec une liberté respectueuse, pour l'avertir de ne pas admettre ces sortes d'appels, qui ne servent qu'à donner lieu aux coupables de décliner le jugement, & d'éviter le châtiment.

Lettre d'Hildebert au Pape Honorius II. L. 2. Ep. 41.

» Je suis obligé, lui dit-il, de vous écrire avec le » même trait dont j'ai été blessé, en craignant de blesser la discipline de l'Eglise. J'espere qu'en écrivant » pour la justice, je n'encourerai pas l'indignation » de mon Pere. Les SS. Canons ne nous apprennent » point, & nous n'avons jamais entendu dire que » toutes sortes d'appels fussent reçus, & eussent force » dans l'Eglise Cisalpine. Si l'on introduisoit cette » nouveauté, & que tout appel, quel-qu'il fût, dût » être admis, c'en seroit fait de l'autorité des Evêques, » & toute la vigueur de la discipline seroit anéantie,

L'An 1127. » Car, quel eſt le coupable qui ſur la ſeule menace de » l'excommunication, n'appellera pas ? Quel eſt le » Clerc ou le Prêtre, qui par le ſecours de cet appel il- » luſoire, ne pourira pas ou ne mourra pas dans ſon or- » dure ? Quel eſt l'Evêque à qui il reſtera quelque » moyen de ſe faire obéïr, ou de punir la déſobéiſſan- » ce ? L'appel rompra la verge dont le Paſteur vou- » dra frapper, il affoiblira ſa fermeté, il amollira ſa » ſeverité ; il lui impoſera ſilence, & aſſûrera l'impu- » nité au coupable. »

Hildebert n'attendit pas que les affaires perſonnelles qu'on lui ſuſcitoit, fuſſent terminées, pour donner ordre à celles de ſon Dioceſe. Après avoir viſité les Provinces de ſa Métropole, & remarqué les abus qui y regnoient, il aſſembla ſon Concile Provincial à Nantes l'an 1127. Le Concile ne dura que trois jours. On y fit cependant pluſieurs Reglemens importans, qu'on ordonna de publier dans toutes les Paroiſſes contre les mariages inceſtueux ; & on déclara que les enfans qui naîtroient de ces mariages, ſeroient réputés bâtards, & n'hériteroient point. On defendit auſſi que les enfans des Prêtres fuſſent admis aux Ordres, à moins qu'ils n'euſſent embraſſé l'état Monaſtique ou celui de Chanoines Réguliers ; & on ſtatua que les fils de Prêtres qui avoient deja été ordonnés, ne pourroient ſervir à l'Autel, ni poſſeder de Prebendes dans les Egliſes où leurs peres avoient ſervi.

Concile de Nantes. *Hild. l. 2. Ep. 30.*

Conan Duc de Bretagne aſſiſta à ce Concile, & à la priere des Evêques, il abolit deux coûtumes qui paroiſſoient injuſtes & onéreuſes à la Province de

Bretagne. La premiere consistoit en ce qu'à la mort du mari ou de la femme, tous les biens mobiliaires appartenoient au Duc ; ce qui réduisoit souvent les familles à la mendicité : la seconde étoit que tous les débris d'un naufrage étoient confisqués au profit du Duc ; en sorte que ceux qui avoient essuyé un naufrage, se voyoient enlever ce qu'ils avoient pû recouvrer. Conan renonça en plein Concile à ces usages, & pria les Evêques d'excommunier ceux qui voudroient dans la suite les rétablir.

L'An 1127. Concile de Nantes.

Hildebert envoya les Actes de son Concile au Pape Honorius, en le priant de vouloir les confirmer. Le Pape le fit par une Lettre adressée à tous les Evêques de la Metropole de Tours. Il paroît qu'il n'y avoit plus alors que l'Evêque de Dol, qui prétendant que son Siege étoit Métropole, refusoit de reconnoître l'Archevêque de Tours en qualité d'Archevêque de la Bretagne. L'Evêque de Dol étoit encore alors Baudri, qui avoit reçu le *Pallium* du Pape : ce qu'il regardoit comme un titre qui confirmoit la qualité qu'il prenoit d'Archevêque. Mais Hildebert soûtenoit que le *Pallium* avoit été accordé à sa personne, & non à son Siege, & il pria le Pape après la mort de Baudri, laquelle arriva bientôt après, de ne pas accorder cette prérogative à son successeur.

Inter. Hild. L. 2. Ep. 31.

Baudri qui avoit été Abbé de Bourguëil, étoit un homme de Lettres ; & s'il eût eu moins d'ambition pour obtenir l'Episcopat, il en auroit été digne. Il mena dans l'Episcopat la vie Monastique dont il avoit fait profession. Comme il avoit à gouverner des Bretons indomptés, dit Orderic Vital, & qu'il ne

Baudri Evêque de Dol : sa mort & ses Ouvrages.

Orderic. l. 9.

L'An 1127. pouvoit en souffrir les désordres, il les quittoit souvent pour se retirer en Normandie, où son Eglise de Dol dès le temps de S. Samson possedoit des terres sur la Rille. Il visitoit de là les Monasteres voisins, & les édifioit par ses exhortations. Il mourut au Monastere de Preaux l'an 1131, & fut enterré devant le Crucifix. Il se rendit célebre par plusieurs Ouvrages de Prose & de Poësie. Il composa des Epitaphes pour la plûpart des personnes illustres qui moururent de son temps. Il paroît outré dans les loüanges qu'il leur donne: on en peut juger par ce qu'il dit de Berenger, & de quelques autres Professeurs de ce siecle. Baudri composa en quatre livres l'Histoire de la premiere Croisade. Il écrivit aussi la Vie du B. Robert d'Arbrissel à la priere de Petronille Abbesse de Fontevraud, & celle de S. Hugues Archevêque de Rouen. On lui attribuë aussi la Vie de S. Samson de Dol.

Tandis que le Roi Loüis le Gros inquiétoit les Prelats dont nous avons parlé, il lui survint l'an 1127 des affaires d'Etat qui l'empêcherent de se mêler plus qu'il ne devoit des affaires de l'Eglise. Charles le Bon Comte de Flandre son parent fut cruellement assassiné à Bruges dans l'Eglise de S. Donatien par la faction de quelques rebelles. Le Roi marcha avec une puissante armée pour punir cet attentat; & il donna le Comté de Flandre à Guillaume Cliton, à qui il fit épouser la sœur d'Adelaïde Reine de France, à la place de la fille du Comte d'Anjou, de laquelle les Papes Calixte II & Honorius II l'avoient obligé de se séparer.

Charles Comte de Flandre surnommé le Bon rem-

plit toute l'étenduë d'un nom si glorieux; & il mérita comme son pere, de recevoir la couronne du martyre de la part de quelques sujets rebelles. Il étoit fils de S. Canut Roi de Dannemarck, & d'Adele fille de Robert le Frison Comte de Flandre, & petite fille de Robert Roi de France. Adele après la mort cruelle de Canut son mari revint en Flandre auprès du Comte Robert son pere, & fut mariée depuis à Roger Duc de Sicile. Le jeune Charles alla faire l'apprentissage du métier de la guerre contre les Sarrazins de la Palestine, & il se distingua ensuite dans la Flandre sous les Comtes Robert le jeune & Baudoüin, qui lui donna le Château d'Encre. Baudoüin voyant qu'il ne pouvoit échapper d'une blessure qu'il avoit reçûë au front, prit l'habit Monastique, & donna son Comté à Charles qui avoit épousé Marguerite fille de Rainald Comte de Clermont.

L'An 1127.

Charles le Bon Comte de Flandre: précis de son Histoire.

Vit. Carol. ap. Boll. 2. Martii.

La jalousie des Seigneurs voisins suscita bien des guerres au nouveau Comte de Flandre. Le Duc de Louvain, le Comte de Mons, le Comte de S. Paul, celui d'Hesdin & Thomas de Couci tâcherent de lui enlever la Flandre. Mais il rendit inutiles tous leurs efforts, & sçut les faire repentir de leur témérité.

Guerres que le Comte Charles eut à soûtenir.

Il profita de la paix qu'il s'étoit procurée par sa valeur, pour travailler à déraciner les abus qui s'étoient introduits dans ses Etats. Afin de les mieux connoître, & même de commencer la réforme par lui-même, il donnoit une entiere liberté aux Prelats & aux simples Clercs de lui donner les avis qu'ils croyoient convenables. Il se regardoit comme le pere de tous ses sujets, & particulierement comme celui des pau-

L'An 1127. vres. Dans la famine qui affligea la France l'an 1125, il envoya les pauvres par centaines dans les differentes terres de son Domaine, pour y être nourris; & il les mettoit, pour ainsi dire, en garnison chez ses Receveurs. Il en avoit lui-même un si grand nombre auprès de lui, qu'il distribua un jour à Ypres sept mille huit cens pains en aumône. Durant cette famine, il défendit qu'on fît de la biere, afin de ménager le grain qui seroit mieux employé à faire du pain. Quand il n'avoit plus, ni pain, ni argent à donner aux pauvres, il se dépoüilloit quelquefois de ses habits précieux pour les en revêtir. Il commençoit toûjours la journée par distribuer lui-même l'aumône aux pauvres, & par respect pour Jesus-Christ qu'il honoroit en leurs personnes, il la faisoit nuds pieds, baisant avec humilité la main du pauvre en y mettant l'aumône.

Charités de Charles le Bon.

Zele du Comte Charles pour la résidence des Evêques & des Abbés.

Quand le pieux Comte voyoit paroître dans son Palais des Evêques, des Abbés ou des Ecclesiastiques, il faisoit expedier sur le champ les affaires qui les y avoient amenés, afin qu'ils ne demeurassent pas long-temps à la Cour, où il n'aimoit pas à les voir, s'ils n'avoient des Charges qui les y retinssent. Ayant vû un jour de l'Epiphanie un Abbé dans son Palais, il lui dit: » Seigneur Abbé, qui chantera aujour- » d'hui la grand-Messe dans vôtre Monastere? » L'Abbé lui répondit: » Prince, j'ai cent Religieux, » & on ne manquera pas d'Officians: » Le Comte lui répliqua: » Mais à une si grande solemnité, il falloit » vous trouver au Chœur & au Refectoire avec vos » Religieux, les édifier & les recréer: c'est pour cela » que

Yperius apud Boll. 2. Mart.

» que nos ancêtres vous ont donné tant de biens. L'An 1127.
» C'est la necessité, dit l'Abbé, qui m'a obligé de venir ici : car nous sommes opprimés par un Seigneur.
» Il suffisoit, dit le Comte, de m'écrire ou de m'envoyer quelqu'un. C'est à moi de vous défendre, & à vous de prier pour moi. » Ensuite le Comte ayant fait venir ce Seigneur, & ayant trouvé qu'il avoit tort, il lui dit : » Si j'entends encore des plaintes de » vous, je vous ferai boüillir comme mon prédecesseur a fait boüillir celui qui opprimoit une veuve. »

La haute pieté dont le Comte Charles faisoit profession, ne l'empêcha pas de soûtenir les droits de son Comté & les distinctions que la naissance doit mettre entre les Nobles & les Roturiers. C'est ce qui rendit odieux un si bon Prince à quelques-uns de ses sujets, à l'occasion de ce que je vais dire.

Bertulfe Prevôt de Bruges, Chancellier de Flandre, & Archichappellain n'étoit pas noble d'extraction, mais il vouloit le paroître, & il crut que les grands biens qu'il possedoit, & les dignités dont il étoit revêtu, étoient des titres suffisans de Noblesse que personne n'osoit lui contester. Il avoit marié ses nieces à des Seigneurs puissans, afin que la gloire des familles où elles entroient, rejaillît sur la sienne. Mais un de ses neveux ayant appellé en duel un autre Seigneur en présence du Comte, celui qui avoit été appellé, répondit qu'étant Noble, il ne pouvoit se battre contre un homme qui avoit épousé une fille esclave, niece du Prevôt, & qui étant marié avec elle depuis plus d'un an, avoit perdu sa Noblesse. Ce trait fait voir que selon les mœurs de ce temps là,

Vit. 2. c. 2.

L'An 1127. du moins en Flandre, le mari n'annobliſſoit pas la femme, & qu'au contraire il perdoit ſa nobleſſe, s'il avoit habité pendant un an avec une femme de race ſervile. Cet uſage devoit empêcher la Nobleſſe de ſe méſallier.

Le Comte Charles qui avoit intérêt de connoître la bonne Nobleſſe de ſes Etats, ordonna les recherches néceſſaires pour découvrir ſi les nieces du Prevôt étoient de race ſervile. Le Prevôt en fut plus irrité qu'humilié, & il anima les maris de ſes nieces à ſe vanger du Comte leur Souverain. Ils conçurent enſemble le déteſtable deſſein de l'aſſaſſiner, & ils firent épier pour cela le temps qu'il iroit à l'Egliſe. Le Comte étant arrivé à Bruges, ſe leva ſelon ſa coûtume d'aſſez bon matin le ſecond jour de Mars, & après avoir donné de ſa main l'aumône aux pauvres, il alla à l'Egliſe de S. Donatien Archevêque de Rheims Patron de la Ville. Il y fut cruellement poignardé dans le temps qu'il étendoit la main pour donner quelque argent à un pauvre : car ſon Aumônier avoit accoûtumé de lui mettre toûjours de la monnoye devant lui pendant ſa priere. Les Conjurés tuerent enſuite pluſieurs Officiers du Comte dans l'Egliſe. Quelques-uns eurent le temps de ſe confeſſer & de recevoir le S. Viatique avant que d'expirer.

Conjuration pour aſſaſſiner le Comte Charles.

Aſſaſſinat de Charles le Bon.

Le Prevôt premier auteur de ces meurtres, écrivit auſſi-tôt à Simon Evêque de Noyon & de Tournai pour le prier de venir réconcilier l'Egliſe de Bruges, en s'offrant de ſe purger canoniquement de la mort du Comte. Il envoya cette Lettre par Radulfe Moine de S. Tron. Mais le porteur fut pris en chemin ; & Si-

mon Evêque de Noyon dont le Comte Charles avoit épousé la sœur, excommunia les assassins, & défendit sous peine d'excommunication de leur donner aucun secours. Simon étoit fils de Hugues le Grand Comte de Vermandois frere de Philippe I Roi de France. Adele femme de Hugues se maria en secondes nôces à Rainald Comte de Clermont; & de ce second mariage nâquit Marguerite que Charles le Bon épousa. L'An 1127.

Les Conjurés résolurent entre eux que le corps du Comte ne seroit pas enterré à Bruges, de peur que la vûë de son tombeau ne fût un reproche de leur crime. Le Prevôt manda à Arnulfe Abbé de Gand de se rendre à Bruges pour enlever le corps & l'enterrer dans son Monastere. L'Abbé arriva le lendemain. Le corps fut mis dans un cercuëil, mais le Clergé & les habitans de Bruges ne souffrirent pas qu'on leur enlevât ce trésor. Il y eut à ce sujet un combat dans l'Eglise. Les Clercs armés de chandeliers, de bancs, & de tous ce qu'ils trouverent sous la main, se défendirent avec courage. Ils sonnerent en même temps le tocsin, & les Bourgeois accoururent à leur secours. Durant ce tumulte un boiteux s'étant glissé sous le cercuëil du Comte, fut guéri; ce qui anima encore plus les habitans à conserver ce précieux dépot. Ainsi ils se presserent d'enterrer le Comte dans le lieu même où il avoit été mis à mort. On lui donne la qualité de Martyr & le titre de Bienheureux.

Un Auteur Flamand assure que le S. Comte étoit d'une taille gigantesque, qu'il avoit neuf pieds de hauteur, & que la grandeur de ses ossemens qu'on *Meyerus.*

L'An 1127. conserve à Bruges, répond parfaitement à cette taille. Mais les deux Auteurs contempórains qui ont écrit son histoire, ne parlent pas d'une taille si extraordinaire. Nous avons deux Vies du Bienheureux Charles. Gaultier ou Vaultier Archidiacre de Teroüanne composa la premiere (*a*) par ordre du B. Jean Evêque de cette Ville, dont nous avons parlé, & qui n'a survêcu que quelques années au S. Comte. L'Auteur de la seconde est un Notaire de Bruges nommé Galbert, qui a écrit ce qu'il avoit sous les yeux.

Les Seigneurs Flamans prirent les armes pour venger la mort de leur Comte, & ils appellerent le Roi Loüis le Gros à leur secours. Le Roi se rendit à Bruges avec Guillaume fils de Robert Duc de Normandie. Il fit reconnoître ce jeune Prince Comte de Flandre, & fit assieger les assassins du Comte Charles qui s'étoient fortifiés avec une troupe de bandits dans les tours & dans l'Eglise de S Donatien, où étoit enterré le Comte Charles. Ils se préparerent à faire une vigoureuse défense; & pour y réüssir, ils commencerent par boire de la biére & manger du pain sur le tombeau du Comte, croyant superstitieusement que par cette cérémonie ils empêcheroient que sa mort ne fût vengée. Ils firent plus: pendant tout le temps que dura le siege, ils eurent soin de faire brûler un cierge jour & nuit en son honneur. Mais Dieu ne permit pas qu'un crime si énorme demeurât impuni. Après bien des assauts, les assiegés voyant qu'ils alloient être écrasés sous les ruines de la tour qu'on avoit sappée, se rendirent à discrétion.

(*a*) Nous avons à la Bibliotheque de nôtre Maison Professe de Paris un fort beau Manuscrit de cette premiere Vie du Comte Charles le Bon.

Le Roi fit précipiter du haut de la tour vingt-huit de ces malheureux, & condamna les plus coupables à expirer sur la roüe. Bertulfe Prevôt de l'Eglise de Bruges fut pendu à Ypres par ordre de Guillaume d'Ypres qui prétendoit au Comté de Flandre. On pendit avec lui un chien qu'on disposa de maniere qu'il avoit la gueule contre sa bouche & avec les boyaux duquel on lui avoit entouré le cou.

L'an 1128.

Punition des assassins du Comte Charles le Bon.

Le Roi ayant pacifié la Flandre & vengé la mort de Charles le Bon son parent & son vassal, retourna victorieux en France, où le Pape Honorius avoit envoyé un nouveau Legat. C'étoit Mathieu qui de Moine de Clugni avoit été promu au Cardinalat & à l'Evêché d'Albane. Mathieu avoit été Chanoine de Rheims avant que d'embrasser l'état Monastique. Il prit l'habit à S. Martin des Champs de Paris, & sept ans après il en fut élu Prieur. Il avoit jusqu'à trois cens Moines sous sa conduite, en comptant ceux des divers Prieurés qui dépendent de S. Martin des Champs. Pierre le Vénérable l'ayant conduit à Rome pour défendre sa cause contre Ponce, le Pape Honorius conçut tant d'estime pour Mathieu, qu'il le retint auprès de lui, pour s'en servir dans les affaires de l'Eglise.

Mathieu d'Albane Legat en France.

Le Cardinal Mathieu Evêque d'Albane (a), ayant donc été envoyé Legat en France tint un Concile à Troyes au mois de Janvier l'an 1128. Rainald Archevêque de Rheims, Henri Archevêque de Sens,

Concile de Troyes.

(a) Le P. Mabillon t. V. des Annales de son Ordre p. 529, dit que Mathieu qui avoit été Chanoine de Rheims, & Moine de S. Martin des Champs fut fait Cardinal & Evêque d'Ostie. C'est une méprise : il falloit dire d'Albane.

L'An 1128. Concile de Troyes.

Geoffroi (*a*) Evêque de Chartres s'y trouverent avec les Evêques de Paris, de Troyes, d'Orleans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons ſur Marne, de Laon, & de Beauvais, avec pluſieurs Abbés du nombre deſquels étoient S. Etienne Abbé de Cîteaux, & S. Bernard Abbé de Clairvaux.

Lettre de S. Bernard au Legat Mathieu d'Albane. *Bernardi ep.* 22.

S. Bernard que le Legat avoit invité nommément, s'étoit d'abord excuſé par la Lettre ſuivante qu'il lui écrivit. » Mon eſprit étoit diſpoſé à vous obéïr, mais » mon corps brûlé par les ardeurs d'une fievre aiguë, » & affoibli par les ſueurs, ne m'en laiſſe pas le pouvoir. » C'eſt à mes amis à juger ſi cette excuſe eſt légitime, » eux qui ne cherchent que l'occaſion de me tirer de » mon Cloître. Ils auroient peut-être été fâchés contre moi, ſi j'avois répondu : *J'ai quitté ma tunique*, » *comment la reprendrai-je ? J'ai lavé mes pieds, comment les* » *ſalirai-je de nouveau* ? Mais de ce que je ne puis me » mettre en chemin, il faut qu'ils s'en prennent à » Dieu, ou qu'ils ſe ſoûmettent à ſes ordres.... Je » leur demande ſi les affaires pour leſquelles on trouble mon repos, ſont faciles ou difficiles ? Si elles » ſont faciles, on peut les faire ſans moi : ſi ce ſont » des affaires difficiles, je ne puis les faire ; à moins » qu'on ne croye que je puis ce qui eſt impoſſible » aux autres. Si cela eſt, Seigneur, comment vous » êtes-vous trompé dans le jugement que vous avez » porté de moi en mettant ſous le boiſſeau la lumiere » qui auroit éclairé ſur le chandelier, & en appellant » à l'état Monaſtique un homme néceſſaire au mon-

Cantic. 5.

(*a*) On lit dans le texte de ce Concile *Ranckedus Carnotenſis Epiſcopus*. C'eſt évidemment une faute de Copiſte que les Editeurs auroient dû, ce ſemble, corriger. Il faut lire *Gaufredus* : car Geofroi Evêque de Chartres vivoit encore, & il n'y a pas de *Ranckede* Evêque de Chartres.

» de, & ſans lequel les Evêques ne peuvent traiter » leurs affaires ? L'An 1128.

Concile de Troyes.

S. Bernard ne laiſſa pas de ſe rendre à ce Concile. Quant aux affaires qui y furent traitées, nous ne ſçavons que ce qui s'y fit au ſujet des Chevaliers du Temple. C'étoit un nouvel Ordre Militaire établi neuf ans auparavant à Jeruſalem. Hugues de Payens & Geoffroi de S. Adelmar en furent les premiers Inſtituteurs. Ils furent nommés Chevaliers du Temple, parce que Baudoüin II Roi de Jeruſalem leur donna une demeure dans ſon Palais proche le Temple de Salomon. Cet Ordre n'étant pas encore approuvé du Pape, fit peu de progrès les premieres années depuis ſa fondation; enſorte que neuf ans après ſa naiſſance, on ne comptoit encore que neuf Chevaliers. Hugues de Payens qui en étoit le Grand Maître, paſſa dans l'Occident avec quelques-uns de ſes premiers Chevaliers, ſçavoir, avec Godefroi Rotale, Payen de Mondidier, Geoffroi de Biſol, & Archambaud de S. Anian. Il ſe rendit au Concile de Troyes; & pour faire approuver ſon Inſtitut, il en expoſa toutes les Obſervances. Les Peres du Concile convinrent qu'il falloit donner à ces nouveaux Chevaliers une Regle, qui ſeroit approuvée par le Pape Honorius, par Etienne Patriarche de Jeruſalem (*a*) & par le Chapitre des Chevaliers; & ils chargerent particuliérement S. Bernard qui étoit au Concile de la rediger. Jean de S. Michel l'ecrivit par ordre du Concile & de S. Bernard, elle contient ſoixante & douze Articles, & eſt

Tyrius l. 12. c. 7.

(*a*) Etienne de Chartres venoit de ſuccéder à Germond Patriarche de Jeruſalem. Il avoit été Vicomte de Chartres, & s'étoit fait Moine à S. Jean en Vallée. Il en étoit Abbé lors qu'étant allé en pélerinage à Jeruſalem, il fut élu Patriarche.

L'An 1128. intitulée *Regle des pauvres soldats de Jesus-Christ & du Temple de Salomon* : en voici le précis.

Concile de Troyes.

Regle des Templiers. T. X. Conc. p. 924.

I. II. Les Freres Chevaliers doivent assister à tout l'Office ; & quand ils ne pourront s'y trouver, ils diront pour Matines treize *Pater noster*, pour chacune des petites Heures sept, & pour Vêpres neuf.

VII. On permet aux Chevaliers d'être assis pendant l'Office, excepté au Pseaume *Venite exultemus*, aux Hymnes, aux *Gloria Patri*, & à l'Evangile, pendant lequel temps ils doivent être debout.

VIII. IX. X. XI. Les Freres Chevaliers doivent manger au Refectoire, & pendant le repas on doit leur faire une lecture. Ils ne mangeront de la chair que trois jours de la semaine, à moins qu'il n'arrive quelque Fête. Ils mangeront deux au même plat, mais chacun aura sa portion de vin séparée.

XII. XIII. Les jours qu'ils ne mangent pas de viande, ils auront deux ou trois portions de légumes, ou d'autres mets ; & depuis la Toussaints jusqu'à Pâque, ils jeûneront le Vendredi. Pendant toute l'année ils ne mangeront le Vendredi que des viandes de Carême, c'est-à-dire, qu'ils ne mangeront ce jour-là ni œufs, ni laitage.

XV. Le dixiéme pain sera toûjours remis à l'Aumônier pour les pauvres.

XVI. Il sera au pouvoir du Grand Maître de faire donner à la collation de l'eau seulement, ou du vin mêlé d'eau.

XX. XXI. Les Chevaliers auront tous des habits de même couleur, noirs ou blancs. On leur assigna ensuite l'habit blanc, & on défendit de le laisser por-

ter à leurs Ecuyers & à leurs Valets.

L'An 1128.

Regle des Templiers.

XXVIII. On recommande à tous les Chevaliers d'avoir les cheveux courts, de ne point porter la barbe & les moustaches (*a*) trop longues.

XXXI. XXXII. Il est permis à chaque Chevalier d'avoir un Ecuyer & trois chevaux.

XLVI. XLVII. XLVIII. On défend la chasse aux Chevaliers; mais on leur ordonne de tuer les lions lors qu'ils en trouvent.

LXII. On ne recevra personne dans l'Ordre, à moins qu'il ne soit en âge de porter les armes.

LVI. On défend aux Chevaliers d'avoir dans la suite des sœurs, c'est-à-dire des Religieuses Chevalieres, & de jamais donner le baiser à aucune femme, pas même à leur propre mere, à leurs sœurs, & à leurs tantes.

Cette Regle qui fut approuvée par le S. Siege & acceptée par les Chevaliers du Temple, (*b*) fit connoître cet Institut dans l'Occident. Il devint en peu de temps très florissant & très riche, & il servit utilement la Chrêtienté contre les Infideles. Les Templiers portoient des Croix d'étoffe rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean qui portoient une Croix de linge blanc sur leur habit noir. Les grandes richesses des Templiers devinrent dans la suite la cause des grands désordres dont on les accusa, & des poursuites qu'on fit en con-

(*a*) Il y a dans le texte *in barba & in grennionibus*. Je crois que *grenniones* signifient Moustaches grenons.

(*b*) Mr. Fleuri t. XIV. p. 389, dit que *l'Ordre des Templiers est le premier de tous les Ordres Militaires*. Il se trompe certainement; puisque Pascal II avoit approuvé quinze ans auparavant l'Ordre Militaire des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem, dits aujourd'hui Chevaliers de Malte, & qu'avant la Bulle de ce Pape ces Chevaliers possedoient deja en France plusieurs Commanderies ou Maisons.

L'an 1128. ſequence pour l'extinction de l'Ordre.

Orderic. Vital. l. 12.

Concile de Roüen.

Matthieu Evêque d'Albane tint la même année un autre Concile à Roüen, où il s'étoit rendu pour ſalüer Henri Roi d'Angleterre, & traiter avec lui des affaires de l'Egliſe. Geoffroi Archevêque de Roüen étoit alors attaqué d'une maladie, dont il mourut le 25 de Novembre après avoir langui aſſez long-temps. Les approches de la mort redoublerent ſon zele. Il convoqua les Evêques & les Abbés de Normandie, & le Roi expedia des ordres pour les faire venir. Etant aſſemblés en Concile en préſence du Roi, le Legat publia les Decrets ſuivans.

Order. Vital. l. 12. p. 888.

Aucun Prêtre n'aura de femme ni de concubine. Celui qui ne voudra pas s'en ſéparer, ne gardera, ni ſon Egliſe, ni aucun autre Bénéfice, & aucun fidele n'aſſiſtera à ſa Meſſe.

Défenſes à un Prêtre de deſſervir deux Egliſes, de poſſeder des Prébendes en deux Egliſes : il faut que chacun ſerve Dieu dans l'Egliſe des Bénéfices de laquelle il joüit, & qu'il y prie tous les jours le Seigneur pour ſes bienfaiteurs.

Les Moines & les Abbés ne recevront pas des Laïques les dixmes que ceux-ci ont uſurpées ; mais les Laïques les remettront à l'Evêque, qui les rendra aux Abbés & aux Moines ſelon l'intention de ceux qui les poſſedoient. Cependant par indulgence du Pape on permit aux Moines de garder celles dont ils s'étoient mis en poſſeſſion de quelque maniere qu'ils les euſſent obtenuës. C'eſt que ſelon la premiere inſtitution les dixmes ſont deſtinées pour l'entretien des Clercs qui deſſervoient les Egliſes, & non pour les Moines.

Le Legat après avoir publié ces Canons, donna aux assistans une absolution générale de toutes les infractions précédentes. Ce Concile se tint à Roüen au mois d'Octobre. Geoffroi Evêque de Chartres & Gosselin le Roux Evêque de Soissons s'y trouverent avec le Roi Henri & tous les Evêques & tous les Abbés de Normandie. Le Roi prit la défense des Abbés contre les Evêques apparemment au sujet des dixmes. Il est surprenant que ce Concile dont Orderic Vital nous a conservé les Actes, ait été omis dans les Collections générales des Conciles. L'An 1128.

Geoffroi Archevêque de Roüen mourut le mois suivant, & donna aux pauvres & aux Eglises en mourant ce qu'il possedoit. Il avoit un grand zele contre le concubinage des Prêtres, qui continuoit d'être commun, sur-tout en Normandie. Mais ce zele un peu trop vif alloit quelquefois jusqu'à la violence, ainsi que nous l'avons vû. Il eut pour successeur Hugues d'Amiens Moine de Clugni, qui se distingua par son zele & son érudition.

Mort de Geoffroi le Breton Archevêque de Roüen.

Ce n'étoit plus seulement l'incontinence des Prêtres qu'il falloit réprimer : celle des Religieuses étoit encore plus scandaleuse dans quelques Monasteres. Celui de S. Jean de Laon fondé dans le septiéme Siecle par Sainte Salaberge, & qui avoit été si longtemps l'asyle de la pieté & de la pudeur de tant de saintes Vierges, étoit devenu un lieu de dissolution & de débauches. C'étoit un Monastere fort riche & fort noble. La Reine Adelaïde femme du Roi Loüis le Gros possedoit la Mense Abbatiale. Quand nos Rois se trouvoient à Laon à quelque Fête où ils devoient

Les Religieuses de S. Jean de Laon chassées, & leur Monastere donné aux Moines.

Appendice ad opera Guiberti p. 817. 818.

L'An 1128. porter la Couronne, c'étoit dans l'Eglise de ce Monastere qu'ils se faisoient couronner. Ils descendoient de cheval à la porte de l'Abbaye par respect, & personne n'osoit y faire entrer aucun animal dans la cour. On étoit même persuadé que si un animal y entroit, il deviendroit enragé.

Barthelemi Evêque de Laon vit avec une sensible douleur qu'un Monastere si illustre fût tombé dans un si honteux relâchement. Il avertit plusieurs fois les Religieuses de faire cesser ce scandale, & de garder mieux les bienséances de leur état & les obligations de leurs engagemens. Elles mépriserent ses avis. Il en porta ses plaintes à Rainald Archevêque de Rheims, & au Roi Loüis le Gros. Le Roi assembla à ce sujet les Evêques de la Province de Rheims à Arras avec le Legat, & il fut résolu de chasser les Religieuses, & de mettre en leur place des Moines. Le Roi expédia pour cela ses Lettres Patentes datées d'Arras l'an 1128. Le Legat Matthieu Evêque d'Albane donna sur le même sujet un Decret, qui fut quelques années après confirmé par une Bulle d'Innocent II. En conséquence des Lettres du Roi & du Decret du Legat, l'Evêque de Laon chassa les Religieuses, & mit à S. Jean des Moines, auxquels il donna pour Abbé Drogon Prieur de S. Nicaise de Rheims, qui bientôt après fut fait Evêque d'Ostie.

Assemblée d'Arras.

L'An 1129. Les Religieuses du Prieuré d'Argenteüil proche S. Denis ne menoient pas une vie plus réguliere sous la conduite d'Heloïsse leur Supérieure. Heloïsse s'appliquoit plus à l'étude qu'au gouvernement de sa Communauté. Elle étoit l'admiration de son siecle

pour la beauté de son esprit & l'étenduë de ses connoissances: car elle étoit Grammairienne, Philosophe, & Theologienne. Mais elle n'étoit ni bonne Religieuse ni bonne Supérieure. La foiblesse qu'elle conservoit toûjours pour Abailard, sembloit autoriser ses filles dans les désordres qu'on leur reprochoit. Les scandales qu'elles donnerent, déterminerent les Prelats à les chasser pour mettre des Moines à leur place. L'An 1129.

Les Religieuses d'Argenteüil chassées, & ce Prieuré donné aux Moines de S. Denis.

Suger Abbé de S. Denis fit valoir les anciens droits de son Abbaye sur ce Prieuré occupé autrefois par des Moines de S. Denis, mais donné à des Religieuses par Charlemagne en faveur de Theodrade sa fille; & il produisit des titres par lesquels il prouvoit que ce Prieuré appartenoit à son Abbaye. Cependant la conduite peu réguliere des filles de cette Maison fut la raison la plus décisive contre elles. Le Legat tenant un Concile à S. Germain des Prés en présence du Roi avec Rainald Archevêque de Rheims, Etienne Evêque de Paris, Geoffroi Evêque de Chartres, & Gosselin Evêque de Soissons pour chercher les moyens de mettre la réforme dans divers Monasteres, reçut de grandes plaintes au sujet des Religieuses d'Argenteüil, qui par leur conduite infâme, ainsi que le Legat s'exprime, avoient soüillé tout le voisinage; & comme l'Abbé Suger prouva que ce Prieuré appartenoit à son Monastere, le Legat ordonna qu'il y mît des Moines à la place des Religieuses, & qu'il dispersât celles-ci dans des Monasteres réguliers. Le Pape Honorius & Etienne Evêque de Paris approuverent ce Decret, & le Roi en autorisa l'execution par des

T. X. Conc. p. 936.

Concile de Paris.

L'An 1129. Lettres Patentes expediées en son nom & au nom de Philippe son fils, qui prend la qualité de Roi, parce que son pere l'avoit fait couronner par Rainald Archevêque de Rheims.

Ces Lettres sont signées des deux Rois, de la Reine, de Rainald Archevêque de Rheims, de Vulgrin Archevêque de Bourges, d'Aimeric Evêque de Clermont, d'Iolan Evêque de Langres, d'Etienne Evêque d'Autun, d'Hatton Evêque de Troyes, de Simon Evêque de Noyon, de Barthelemi Evêque de Laon, d'Etienne Evêque de Paris, de Gosselin Evêque de Soissons, de Jean Evêque d'Orleans, & de plusieurs Officiers de la Couronne. Il est marqué que cet Acte fut confirmé à Rheims au Sacre du Prince Philippe, que le Roi son pere fit couronner & sacrer à Rheims par l'Archevêque Rainald *(a)* de Martigné.

Matthieu d'Albane tint un autre Concile à Châlons sur Marne l'an 1129, pour examiner les plaintes du peuple de Verdun contre Henri Evêque de cette Ville, qui s'étoit rendu fort odieux à ses Diocesains, & qui avoit été accusé plusieurs fois à Rome. S. Bernard qui étoit à ce Concile, conseilla à l'Evêque de Verdun d'abdiquer l'Episcopat, plûtôt que de gouverner un peuple malgré lui, & auprès de qui il ne devoit plus esperer de pouvoir faire aucun bien. Henri suivit ce sage conseil, & pour le dédommager & pourvoir à sa subsistance, les PP. du Concile se cotiserent, & lui firent une grosse somme d'argent.

Alberic. in Chron.

Pendant ce temps-là, Abailard ayant appris qu'-

(*a*) Le P. Daniel nomme cet Archevêque *Raimond*. C'est une faute : ce Prelat est toûjours nommé *Rainaldus*.

Heloïsse étoit chassée d'Argenteüil avec ses Religieuses, lui offrit pour sa retraite l'Oratoire du Paraclet, qu'il avoit fait bâtir proche de Troyes. L'An 1129.

Heloïsse s'y retira avec quelques-unes de ses Religieuses, & elle établit en ce lieu qu'Abailard lui donna, un nouveau Monastere, qui fut bientôt doté par les Seigneurs des environs: car comme Heloïsse avoit beaucoup d'esprit & d'érudition, elle s'acquit en peu de temps une grande réputation. Si nous en croyons » Abailard, les Evêques l'aimoient comme leur fille, les » Abbés comme leur sœur, & les Laiques comme leur » mere. » Elle écrivit à Abailard pour le prier de leur donner une Regle, qui fût proportionnée à la foiblesse de leur sexe. Elle marque que celle de S. Benoît n'ayant été faite que pour des hommes, contient plusieurs choses qui ne conviennent pas à des filles, comme ce qui est dit des cuculles, des chemises de serge, & du travail des mains. Elle ajoûte que la Regle des Chanoines qui portent du linge & qui mangent de la chair, est plus à leur portée.

Abaelard. Historia calamit.

Heloïsse se retire au Paraclet & y forme un Monastere de Religieuses.

Abailard qui ne pouvoit rien refuser à Heloïsse, composa pour elle une Regle tirée des Ecrits des SS. Peres, & de diverses Regles Monastiques. Il dit que pour faire le portrait d'une parfaite Religieuse, il a imité le Peintre Zeuxis, qui pour peindre la Déesse Venus, avoit emprunté les divers traits qui l'avoient frappé dans les plus belles personnes qu'il avoit pû trouver. Nous ne donnerons pas un précis exact de cette Regle qui est fort longue, & qui n'a été pratiquée qu'au Paraclet.

Inter opera Abaelardi. p. 143.

Regle donnée par Abailard à Heloïsse.

Abailard veut qu'il y ait un Monastere d'hommes

L'An 1129. auprès de celui des Religieuses; que l'Abbesse qu'il nomme *Diaconisse*, soit elle-même soumise à l'Abbé des Moines, sur-tout pour le spirituel: que cependant les visites que l'Abbé rendra à l'Abbesse, soient courtes & rares, & qu'il ne lui parle jamais qu'en présence de deux ou trois Religieuses. Les Moines doivent être les œconomes des Religieuses, & les Religieuses doivent faire les habits des Moines. Abailard veut que l'Infirmiere des Religieuses sçache un peu de Medecine, ou du moins sçache saigner, afin qu'on ne soit pas obligé de faire entrer des hommes dans le Monastere. Les ornemens de l'Oratoire & de l'Autel doivent être propres, mais simples & conformes à la pauvreté. On ne doit avoir d'autre argenterie qu'un Calice, & d'autres ornemens de soye que les Etoles & les Phanons, c'est-à-dire, les Manipules. On ne doit avoir à l'Autel aucune figure de sculpture, mais seulement une Croix de bois sur laquelle on peindra, si on le juge à propos, l'image du Sauveur. Les Religieuses doivent se confesser trois jours avant que de communier, & jeûner ces trois jours au pain & à l'eau.

Regle des Religieuses du Paraclet.

Pour la nourriture, il permet aux Religieuses l'usage de la chair trois jours la Semaine à un repas seulement. Il leur permet aussi le vin, mais il veut qu'on y mette la quatriéme partie d'eau; ce n'étoit pas trop. L'usage de la graisse dans les sausses n'étoit défendu que le Vendredi, & durant le Carême.

P. 183. L'habit des Religieuses doit être noir (*a*). Celles

(*a*) C'est ce que dit Abailard, cependant dans des Reglemens qu'on trouve à la fin de cette Regle dans le Manuscrit du Paraclet, & qu'on croit être d'Heloïsse, on re-

qui

qui sont Vierges, doivent porter une Croix blanche sur leur voile; afin qu'on les distingue. C'est qu'il y avoit parmi ces Religieuses des femmes qui avoient été mariées, ou des filles qui avoient vêcu peu regulierement. Abailard insere dans cette Regle des Religieuses beaucoup de traits satyriques contre les Moines. L'An 1130.

Abailard qui dans l'état où ses ennemis l'avoient mis, croyoit n'avoir plus rien à craindre de la médisance par rapport aux femmes, s'appliqua à la direction d'Heloïsse & de ses Religieuses. Mais il se trompa, & on en prit occasion de le décrier de nouveau. On prétendit même que la direction lui servoit de voile pour cacher son ancienne passion. Ces discours malins lui donnerent de nouveaux chagrins, & l'obligerent de s'observer davantage. Cependant il eut le crédit de faire approuver le nouvel établissement des Religieuses par le Pape Innocent II après la mort d'Honorius, & de faire confirmer la donation qu'il leur avoit faite de son Oratoire dit *le Paraclet*.

Hist. calamit. suar.

Honorius II mourut au mois de Février de l'an 1130. Sa mort occasionna un Schisme malheureux qui replongea l'Eglise dans tous les désordres, à l'extirpation desquels les Papes précédens avoient travaillé avec tant de zele. Les Cardinaux craignant la brigue de Pierre de Leon, qui étoit le plus puissant d'entre eux, & le moins digne du Souverain Pontificat, se presserent d'élire Gregoire Cardinal Diacre du titre de S. Ange. Gregoire fit tous ses efforts pour

Mort d'Honorius. Schisme dans l'Eglise Romaine.

Election d'Innocent II.

marque que la Tunique des Religieuses doit être blanche, & le Manteau ou la Pelisse noire.

L'An 1130. éviter la Papauté, & quand on lui imposa la Chappe, il la déchira & tâcha de s'enfuir. Mais les Cardinaux le retinrent avec tant d'empressement, qu'il fut obligé de ceder aux instances & même aux menaces qu'ils lui firent. Ils le menacerent de l'excommunier, s'il s'opiniâtroit davantage à refuser le souverain Pontificat. Il prit le nom d'Innocent II.

Arnulfus Lexoviensis de Schismate.

Election de Pierre de Leon qui prend le nom d'Anaclet.

Cette élection qu'on s'étoit pressé de faire, n'empêcha pas le Schisme qu'on craignoit. Pierre de Leon qui étoit allié à tous les Seigneurs de Rome, & qui avoit gagné par ses largesses une partie du Clergé & du peuple Romain, se fit élire quelques jours après, & prit le nom d'Anaclet. Innocent II n'avoit pour lui que le droit & le mérite. Sa pieté, sa modestie, sa vertu, sa prudence, l'avoient fait juger digne du souverain Pontificat long-temps avant qu'il y fût élevé. Mais Anaclet avoit la puissance, le crédit, & des richesses capables de donner un grand poids à l'élection la plus irréguliere.

Caractere du Pape Innocent II & de l'Antipape Anaclet.

Cet Antipape étoit originairement de race Juive. Son ayeul qui étoit Juif, ayant embrassé le Christianisme, maria ses enfans dans les plus nobles familles Romaines. Pierre de Leon dont il s'agit, fut destiné dès son enfance à la Papauté par ses parens ambitieux, & il fut envoyé en France pour apprendre les belles Lettres. Après y avoir passé une jeunesse assez libertine, il se fit Moine à Clugni pour cacher ses désordres sous ce S. habit. Etant revenu à Rome, il fut fait Cardinal par le crédit de sa famille, & employé en diverses Légations, où il scandalisa plus par ses débauches, qu'il ne put édifier par les Reglemens

Précis de l'histoire de Pierre de Leon.

Arnulfus ibid.

qu'il publioit. On prétendit qu'il menoit avec lui une fille habillée en Clerc pour ſatisfaire ſa paſſion avec moins de ſcandale. On l'accuſa même d'un mauvais commerce avec ſa propre ſœur Tropea, & d'être en même temps le pere de ſes neveux, & l'oncle de ſes enfans. L'An 1130.

En un mot, l'Antipape Anaclet, ſi nous en croyons les Auteurs de ce temps-là, étoit un monſtre pour les mœurs; mais il avoit une grande puiſſance, de grands biens, beaucoup d'ambition & d'intrigue: c'en étoit aſſez pour faire bien des maux à l'Egliſe. Il s'appuya de la protection du Duc Roger, qui étoit maître de la Sicile, de la Calabre, & de la Poüille. Ce Prince Normand reconnut pour Pape légitime Anaclet, qui en reconnoiſſance lui donna le titre de Roi.

Innocent II n'étoit pas en ſûreté en Italie, où le Duc Roger étoit trop puiſſant. Il ſe retira d'abord à Piſe, d'où il envoya des Legats en France pour tâcher de faire approuver ſon élection. Sur la premiere nouvelle qu'on y avoit reçuë du Schiſme qui s'étoit formé, la Cour & le Clergé avoient ſuſpendu leur jugement, en attendant de plus amples éclairciſſemens. Le Roi Loüis le Gros pour prendre ſagement ſon parti dans une affaire, qui étoit en même-temps & ſi importante & ſi délicate, convoqua à Etampes une Aſſemblée générale du Clergé & des perſonnages les plus célebres du Royaume. Le Roi penchoit pour Pierre de Leon, c'eſt-à-dire, pour Anaclet, parce que ce Cardinal & ſon pere lui avoient rendu de grands ſervices. Mais il ne voulut pas que les

Aſſemblée ou Concile d'Etampes pour connoître lequel des deux prétendans à la Papauté étoit le Pape légitime.

L'An 1130. Evêques eussent aucun égard à son inclination, & il leur ordonna de ne juger que selon les regles du droit & de la justice, après les informations convenables. » Car la France, ajoûte un Auteur de ce » temps-là, n'est pas comme les autres pays, encline » à favoriser le Schisme ; & elle n'a jamais élevé d'I-» dole sur la Chaire de S. Pierre. » Il se trouva à l'Assemblée, ou plûtôt au Concile d'Etampes, plusieurs personnes qui avoient été témoins oculaires de ce qui s'étoit passé dans les deux élections. De plus, on avoit reçu de Rome des informations juridiques, sur lesquelles on procéda à la décision de ce grand différend.

Ernald. vita Bern. l. 2 c. 1.

Gérard Evêque d'Engoulême, à qui le Pape Honorius avoit donné la légation d'Aquitaine, n'ayant pû se rendre au Concile d'Etampes, y envoya un Député avec des Lettres scellées de son Sceau, par lesquelles il témoignoit qu'il connoissoit les deux competiteurs, & qu'il avoit sçu en détail la maniere dont ils avoient été élus : qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que la justice ne fût du côté d'Innocent ; d'autant plus que c'étoit un Prelat de mœurs édifiantes, qu'il avoit été élu le premier & par les principaux du Clergé : qu'au contraire Pierre de Leon avoit usurpé le S. Siege à la faveur de son crédit & de ses richesses ; que d'ailleurs c'étoit un Prelat si decrié pour ses mœurs, que quand même son élection lui donneroit quelque droit, sa vie infame & scandaleuse devroit l'exclure de la Papauté.

Les Evêques & les Abbés assemblés à Etampes ayant examiné le tout avec soin, & ayant imploré

avec larmes les lumieres de l'Esprit de verité par le jeûne & la priere, crurent ne pouvoir se tromper en suivant le jugement de S. Bernard qui étoit à cette Assemblée d'Etampes. Ce S. Abbé de Clairvaux étoit déja dans une si grande réputation de sagesse & de sainteté, que tous les Evêques & tous les Seigneurs Laïques déclarerent qu'ils s'en rapportoient à son sentiment; & ils l'obligerent à dire le premier lequel des deux prétendans il reconnoissoit pour le Pape légitime.

L'An 1130.

Ernald. l. 2. c. 1. Vita Bern.

Le S. Abbé malgré son humilité se vit obligé de ceder aux instances de toute l'Assemblée. Ainsi ayant fait un discours sur l'ordre des deux élections, sur les qualités & le mérite des deux élus, il conclut qu'on devoit reconnoître Innocent II pour le véritable Vicaire de Jesus-Christ. Tous les Peres du Concile se rangerent à son avis par acclamation; & après qu'on eut chanté le *Te Deum* en action de graces, le Roi & tous les Evêques souscrivirent à l'élection d'Innocent, qui en effet étoit déja reconnu pour Pape légitime par la plus grande partie du monde Chrétien. On ne marque pas en quel temps de l'année se tint ce Concile ou cette Assemblée d'Etampes: mais la suite fait voir que ce fut avant le mois de Mai de l'année 1130.

Innocent reconnu pour Pape legitime par la France.

Gerard Evêque d'Engoulême fut un des plus empressés à témoigner son obéïssance au Pape Innocent. Cependant l'intérêt avoit plus de part que le devoir à son empressement. Ce Prelat ambitieux vouloit qu'Innocent lui conservât sa légation d'Aquitaine: mais on avoit reçu tant de plaintes de sa conduite, que le

L'An 1130. nouveau Pape ne jugea pas à propos de lui continuer cette importante commiſſion. Gerard fut ſi outré de ce refus, qu'il s'adreſſa auſſi-tôt à l'Antipape Anaclet, lequel le confirma volontiers dans ſa légation, pour gagner un Prelat qui pouvoit lui rendre de grands ſervices en France. Gerard ne ſuivit que trop fidélement les conſeils que lui ſuggéra ſon dépit contre Innocent. Il n'omit rien pour appuyer en France le parti d'Anaclet; & il fut la cauſe de tous les maux qu'y fit le Schiſme, ainſi que nous le verrons. Il ſe tint un autre Concile au Pui, où S. Hugues Evêque de Grenoble ſoutint, & fit embraſſer aux Evêques le parti d'Innocent II.

Innocent II vient en France.

Innocent ayant appris que l'Egliſe Gallicane l'avoit reconnu pour Pape légitime, quitta Piſe, & vint en France comme dans l'aſyle de tous les Papes perſécutés. Car Roger Duc ou Roi de Sicile qui étoit maître de preſque toute l'Italie, étoit le plus ardent fauteur d'Anaclet. Innocent ſe rendit à Genes, où s'étant embarqué avec les principaux de ſon Clergé, il vint aborder à S. Gilles en Languedoc. Pierre Abbé de Clugni ayant appris ſon arrivée, lui envoya ſeize chevaux ou mulets, l'invitant de venir à Clugni ſe délaſſer des fatigues du voyage. Le Pape s'y rendit avec plaiſir, & y paſſa onze jours pendant leſquels, *T. X. Conc.* il dédia la nouvelle Egliſe en l'honneur de S. Pierre.

Concile de Clermont.

De Clugni le Pape alla tenir un Concile à Clermont, où il excommunia l'Antipape Anaclet, & fit pluſieurs Reglemens de diſcipline que nous n'avons pas, *Bernard. Guidon.* à moins que ce ne ſoient les mêmes que ceux qu'il publia l'année ſuivante au Concile de Rheims, comme

on a lieu de le présumer. (*a*) L'An 1130.

Innocent reçut à Clermont Conrade de Saltzbourg & Heribert Evêque de Munster, que l'Empereur Lothaire lui envoya pour l'assurer de son obéïssance. Le Roi de France avoit prévenu l'Empereur. Le Pape étoit encore à Clugni, lorsque l'Abbé Suger l'y vint salüer de la part du Roi, en attendant qu'il pût lui-même lui présenter ses respects: ce qu'il ne tarda pas à faire. Car le Pape s'étant avancé à S. Benoît sur Loire, le Roi avec la Reine, & les Princes ses enfans alla lui donner des marques de son obéïssance, & pour me servir des termes de l'Abbé Suger, il abaissa jusqu'à ses pieds sa tête Royale couronnée tant de fois, comme il auroit fait devant le tombeau de S. Pierre.

Suger Vita Lud.

Plusieurs Evêques d'Angleterre penchoient pour Anaclet, & le Roi Henri attendoit pour prendre son parti, que les Evêques de son Royaume eussent pris le leur. Innocent lui députa S. Bernard qui étoit à sa suite. Ce S. Abbé trouva ce Prince fort prévenu contre Innocent. Gerard d'Engoulême lui avoit écrit artificieusement pour l'empêcher de le reconnoître, & il avoit séduit plusieurs Evêques Anglois & Normans. Bernard voyant que le Roi Henri ne vouloit pas se rendre à ses remontrances, lui dit: » Prince, que craignez-vous donc en vous soumettant à Innocent? » Je crains, dit le Roi, de faire un peché. » Si c'est-là ce » qui vous arrête, reprit Bernard, ayez la conscience

S. Bernard député vers le Roi d'Angleterre le porte à reconnoitre Innocent.

(*a*) Ce qui nous porte à croire que les Canons du Concile de Clermont furent les mêmes que ceux du Concile de Rheims, c'est que Bernard Guidon assûre qu'on fit à Clermont un Decret contre ceux qui frappent les Clercs, lequel Decret se trouve parmi les Canons du Concile de Rheims.

L'An 1130. » en repos là-dessus : songez seulement à satisfaire à » Dieu pour vos autres pechés ; je prends celui-là sur » moi. » Le Roi se laissa enfin si bien persuader, qu'il alla rendre ses respects au Pape à Chartres, où Geoffroi Evêque de cette Ville avoit conduit le Souverain Pontife après qu'il eut séjourné quelque temps à S. Benoît sur Loire.

Chron. Maurniac. ap. Duchesne. t. IV.

Le Pape ayant reçu les témoignages d'obéïssance du Roi d'Angleterre, résolut de passer en Allemagne pour se faire reconnoître dans ces Provinces. Il alla de Chartres au Monastere de Maurigni proche d'Etampes ; & le premier jour de Janvier, il y dédia un Autel en l'honneur de S. Laurent. S. Bernard & Abailard assisterent à la cérémonie, & Geoffroi Evêque de Chartres fit un Sermon au peuple. Le Pape ayant demeuré trois jours à Maurigni, partit pour Liege, où l'Empereur Lothaire se rendit avec un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. Le Concile ou l'Assemblée, commença le quatriéme Dimanche de Carême.

Assemblée de Liege où les Prelats reconnoissent Innocent.

L'Empereur & les Prelats y reconnurent volontiers Innocent pour le véritable successeur de S. Pierre. Le Pape fit une Procession de l'Eglise de S. Martin à celle de S. Lambert monté sur un cheval blanc, & durant la Procession l'Empereur faisant l'office d'Ecuyer, tint d'une main la bride du cheval du Pape, & de l'autre une verge pour le défendre, & l'aida à monter à cheval & à en descendre. Mais cette concorde fut bientôt troublée. L'Empereur crut les conjonctures favorables pour obtenir les Investitures, auxquelles son Prédécesseur avoit renoncé. Le Pape & les Romains furent allarmés de la proposition que leur

Suger Vita Lud.

Ernald. Vita S. Bernardi.

en

en fit l'Empereur, & ils reconnurent le danger où ils s'étoient exposés en s'engageant sur les terres de l'Empire. Cependant S Bernard qui accompagnoit le Pape, parla avec tant de force sur ce sujet, qu'il obligea l'Empereur à se désister de sa prétention. L'An 1131.

Le Pape ne demeura pas long-temps à Liege. Il repassa en France ; & après quelque séjour à Auxerre, il se rendit à Tours pour s'assurer de Geoffroi Martel Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine. Ensuite ayant repassé par Orleans & Etampes, il entra dans Paris aux acclamations d'une foule innombrable de peuple, qui vint au devant de lui. Il alla célébrer la Fête de Pâque à S. Denis, où il fut reçu en Procession. Le Jeudi Saint, il fit de somptueuses largesses (*a*) au peuple & au Clergé selon l'usage de Rome ; & le jour de Pâque dès le matin, il se rendit par un chemin détourné à l'Eglise de S. Denis *de l'Etrée* avec les Cardinaux de sa suite. S'étant revêtu dans cette Eglise de ses habits Pontificaux, & ayant la Tiarre (*b*) en tête, il monta sur un cheval blanc richement enharnaché ; les Barons & les Châtelains de S. Denis marchant à ses côtés, & lui servant d'Ecuyers. Les Cardinaux monterent aussi à cheval, & marcherent deux à deux en Procession, chantant des Hymnes jusqu'à l'Eglise du Monastere. La grande ruë étoit tenduë de riches tapisseries, & la foule étoit si grande, que pour l'écarter un peu, il y avoit des Officiers qui marchoient avant le Pape, jettant de l'argent au peuple le plus loin qu'ils pouvoient. Le Pape étant arrivé à l'Ab-

Chron. Mauriniac.

Suger. Vitâ Lud.

Le Pape célebre la Fête de Pâque à S. Denis.

(*a*) Ces distributions que les Papes faisoient le jour de leur couronnement, & à certains jours solemnels, étoient appellées *Presbiterium*, ainsi que le marque Suger.

(*b*) Suger & les autres Auteurs nomment cet ornement *Frigium*.

L'An 1131. baye, célébra avec grande ſolemnité la Meſſe de Pâque, après laquelle il trouva de grandes tables dreſſées dans le Cloître, où lui & les Cardinaux de ſa ſuite mangerent l'Agneau Paſcal, couchés ſur des lits à la Romaine: mais ils mangerent aſſis à l'ordinaire les autres mets du repas ſplendide qu'on leur ſervit.

Sugerius

Le Pape revient à Paris.

Trois jours après Pâque le Pape retourna à Paris. Divers Corps allerent le ſaluer le long du chemin. Les Juifs établis à Paris y vinrent auſſi, & preſenterent à ſa Sainteté un Exemplaire de la Loi ſainte écrite en un rouleau & couverte d'un voile. Le Pape en recevant ce preſent, leur dit: *Que le Dieu tout-puiſſant ôte le voile qui couvre les yeux de vos cœurs!*

Excellentia Genovefæ apud Bolland. 3. Januarii.

Le Pape étant à Paris fut informé d'un miracle éclatant arrivé récemment dans cette Ville par l'interceſſion de Sainte Géneviéve; & il ordonna qu'on en célébrât tous les ans la memoire en action de graces. Voici le ſujet de ce miracle que la plus ſoupçonneuſe incrédulité ne pourra révoquer en doute.

Miracle de Ste Géneviéve.

La maladie qu'on nommoit *le feu ſacré* affligea la France, & particulierement le territoire de Paris l'an 1130. Etienne Evêque de cette Ville indiqua des jeûnes & des prieres pour appaiſer la colere de Dieu. Cependant le mal croiſſoit tous les jours. Les malades venoient en ſi grand nombre implorer l'interceſſion de la Mere de Dieu dans l'Egliſe Cathedrale, qu'à peine les Chanoines pouvoient-ils y faire l'Office, qui fut ſouvent interrompu. La déſolation étoit générale. L'Evêque ſe ſouvint que Sainte Géneviéve avoit ſouvent délivré la Ville de Paris des calamités dont elle étoit affligée ou menacée. Il conçut une vi-

ve confiance que cette Sainte s'interesseroit auprès de Dieu pour une Ville qui l'honoroit comme sa Patrone. Plein de cette esperance il alla à Sainte Géneviéve, fit assembler les Chanoines au Chapitre, (c'étoient encore alors des Chanoines Séculiers) & il les pria de secourir la Ville, en faisant une Procession avec la Chasse de Sainte Géneviéve. Ils y consentirent avec plaisir, & l'Evêque marqua le jour pour la Procession, & ordonna que ce jour-là on jeûneroit dans toute l'étenduë de son Diocese. Vers l'An 1131.

Le jour de la Procession étant arrivé, on descendit la Chasse du lieu où elle reposoit, & les Chanoines de cette Eglise demeurerent prosternés en prieres devant les Reliques jusqu'à ce que l'Evêque y arrivât en Procession avec tout son Clergé suivi d'une troupe de peuple innombrable: » Car, dit l'Auteur contemporain qui a écrit cette Relation, c'est une coûtume inviolablement observée, que quand on porte la Chasse de Sainte Géneviéve, elle ne sorte de son Eglise qu'avec pompe & solemnité, & qu'elle y soit reconduite avec les mêmes cérémonies. » La foule du peuple retarda la Procession, qui pouvoit à peine passer par les ruës. Tous les malades étoient dans l'Eglise Cathédrale: l'Evêque les fit compter, & l'on en trouva cent trois. Au moment que la Chasse de Sainte Géneviéve entra dans cette Eglise, ils furent tous gueris, excepté trois qui manquerent de confiance, & la contagion cessa dans tout le Royaume. A la vûë d'un miracle si éclatant, la Cathédrale retentit des cris redoublés du peuple, en sorte que le Clergé ne put chanter des Hymnes en l'honneur de

Procession de Ste Géneviéve.

Ap. Boll. 3. Januar. p. 151.

Vers l'An 1131.

la Sainte. Le peuple s'écria même qu'il falloit retenir la Chasse dans l'Eglise Cathédrale. Les Chanoines de Sainte Géneviéve craignirent la violence, & entourant la Chasse pour la garder, ils s'en retournerent le plûtôt qu'il leur fut possible : ils ne purent cependant arriver chez eux que bien avant dans la nuit.

Le Pape Innocent étant donc venu à Paris peu de temps après, ordonna qu'on celebrât tous les ans la memoire de ce miracle, & en reconnoissance de cette protection si marquée de Sainte Géneviéve, on fit bâtir proche la Cathédrale une nouvelle Eglise en son honneur, laquelle fut nommée *Sainte Géneviéve des Ardens* en mémoire de la guérison de ceux qui étant atteints de la contagion nommée le feu sacré, étoient appellés les *Ardens*; parce qu'ils étoient comme brûlés par cette cruelle maladie. L'Historien qui nous a fait la relation de ce miracle, paroît bien digne de foi. » Que personne, dit-il, ne doute de ce » que nous écrivons ; car nous ne rapportons pas ce » que nous avons appris, mais ce que nous avons vû. »

Le Pape ayant passé quelques jours à Paris, en partit pour aller visiter diverses Eglises du Royaume. Après quoi il fixa sa demeure à Compiegne, en attendant le temps du Concile indiqué à Rheims, pour la S. Luc de l'an 1131. Toute la France étoit dans la joye de posseder dans son sein un Pape si digne de sa place : mais cette joye fut bientôt troublée par un des plus funestes accidens qui pût arriver.

Le Prince Philippe âgé d'environ quinze ans fils aîné du Roi & couronné Roi lui-même, prenant quel-

ques divertiſſemens ſur le bord de la riviere vers l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *la Gréve*, un pourceau vint ſe jetter entre les jambes de ſon cheval qui s'abbattit, & ſe renverſa ſur lui. Le jeune Prince qu'on porta dans la maiſon voiſine, fut tellement fracaſſé de ſa chûte, qu'il mourut le lendemain treiziéme (a) jour d'Octobre l'an 1131. On ne peut exprimer quelle fut la conſternation & la douleur des François. Jamais Prince ne promit plus & ne fut plus aimé des peuples. Le Roi & la Reine furent inconſolables de cette perte. Le Pape qui étoit à Compiegne en attendant le temps du Concile de Rheims, ayant appris un ſi funeſte accident, envoya le Cardinal Matthieu Evêque d'Albane, ancien Prieur de Saint Martin des Champs, & Guillaume Evêque de Châlons ſur Marne en faire au Roi de ſa part des complimens de condoleance. Les Seigneurs François conſeillerent au Roi de profiter de la circonſtance du Concile de Rheims & de la préſence du Pape, pour faire ſacrer à Rheims le Prince Loüis ſon ſecond fils. Le Roi ſuivit ce conſeil ; & comme le jour marqué pour ce Concile approchoit, il ſe rendit à Rheims avec la Reine, les Princes ſes enfans, & toute la Nobleſſe Françoiſe.

L'An 1131.

Mort du Prince Philippe.

Orderic. l. 13. p. 895.

Orderic. l. 13.

Le Concile avoit été indiqué pour la S. Luc 18 d'Octobre, qui étoit cette année un Dimanche. Il ne commença à proprement parler, que le Lundi 19 ſelon l'ancienne coûtume de commencer les Conciles

Concile de Rheims.

(a) Le P. Daniel place la mort du Prince Philippe le troiſiéme jour d'Octobre. Il falloit dire le treiziéme. Je crois que ce n'eſt qu'une faute d'impreſſion qu'on a oublié de marquer dans l'*Errata*. Car le P. Daniel ne compte que douze jours depuis la mort du jeune Prince juſqu'au 25. d'Octobre.

L'an 1131. Concile de Rheims.

en ce jour de la ſemaine. Il s'y trouva de toutes les parties du monde Chrétien treize Archevêques & deux cens ſoixante & trois Evêques, outre un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines. Nous avons perdu les Actes de ce Concile; & il ne nous en reſte que les Canons dont nous parlerons bientôt. Mais divers Monumens nous font connoître ce qui s'y paſſa de plus remarquable.

Les premiers jours du Concile ayant été employés à fulminer des Cenſures contre l'Antipape Anaclet, & à dreſſer les Canons que nous rapporterons bientôt; le Roi ſongea à exécuter le deſſein pour lequel il étoit venu à Rheims. Il entra au Concile le Samedi 24 d'Octobre avec Radulfe Comte de Vermandois ſon couſin & Maire de ſon Palais, & pluſieurs autres Seigneurs, & étant monté ſur l'Eſtrade où étoit placé le Thrône du Pape, il lui baiſa les pieds. Puis s'étant aſſis auprès de lui, il fit au Concile ſur la mort de ſon fils un diſcours qui tira les larmes des yeux de tous les Peres du Concile. Enſuite le Pape lui adreſſant la parole, lui dit.

Harangue du Pape au Roi. *Chron. Mauriac. ap. Duchesne. t. 4.*

» Grand Roi, vous qui gouvernez la très noble nation des François, il vous faut élever vôtre eſprit » juſqu'au Thrône du Souverain Maître qui fait regner les Rois, & adorer avec reſpect les Decrets de » ſa ſainte volonté. Car comme il a crée toutes choſes, » il les gouverne toutes, rien n'échappe à ſa connoiſſance; il ne fait rien d'injuſte, & il ne veut pas » qu'on faſſe aucune injuſtice, quoi qu'il s'en commette pluſieurs. Le Seigneur plein de bonté a coutume de conſoler ſes plus fideles ſerviteurs par la

» prospérité & de les éprouver par l'adversité. Il frap- L'An 1131.
» pe & il guérit, il châtie les enfans qu'il aime; & il en Concile de
» use ainsi, de peur que l'homme créé à son image, Rheims.
» n'aime le lieu de son éxil & n'oublie sa patrie. Car
» nous ne sommes que des voyageurs sur la terre:
» nous n'y avons pas de demeure fixe, mais nous
» soupirons après la céleste Jerusalem, la Cité Sainte,
» où ceux qui ont vaincu leurs passions joüissent avec
» Dieu d'un bonheur éternel. Vôtre fils, Grand Roi,
» dans un âge dont la simplicité & l'innocence sont
» l'appanage, a passé dans cette heureuse Cité. Car le
» Royaume des Cieux appartient aux personnes de ce
» caractere.

» David le modele des bons Rois pleura amére-
» ment, tandis que son fils étoit malade. Quand on
» lui en eut annoncé la mort, il se leva de dessus la cen-
» dre & le cilice où il etoit couché, changea d'habits,
» se lava les mains, & invita sa famille Royale à un
» festin. Ce S. Roi plein de l'esprit de Dieu sçavoit
» combien il se seroit rendu coupable, s'il s'étoit oppo-
» sé aux ordres de la justice divine. Quittez donc cette
» tristesse mortelle que vous avez dans le cœur, & qui
» rejaillit sur vôtre visage. Le Dieu qui vous a enlevé
» un fils pour le faire regner avec lui, vous en a laissé
» plusieurs, qui pourront regner après vous. Vous
» devez, Prince, vous consoler & nous consoler nous-
» mêmes par là. Nous qui sommes des étrangers chassés
» de nos Sieges, vous nous avez le premier reçus dans
» vôtre Royaume pour l'amour de Dieu & de S. Pier-
» re; vous nous avez comblés d'honneurs & de bien-
» faits: que Dieu, Grand Roi, vous en rende une ré-

L'An 1131. » compenſe éternelle dans cette cité, où eſt une vie
Concile de Rheims. » ſans crainte de la mort, une éternité ſans tache, &
» une joye ſans fin. »

Cette harangue prononcée avec une tendreſſe paternelle ſécha les larmes du Roi, & adoucit conſiderablement l'amertume de ſa douleur. Le Pape ſe levant auſſi-tôt récita l'Oraiſon Dominicale, & fit l'Abſoute pour le Prince Philippe. Enſuite il ordonna à tous les Prelats qui compoſoient l'Aſſemblée, de ſe trouver le lendemain Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre à l'Egliſe Cathédrale revêtus de leurs habits Pontificaux, pour aſſiſter au Sacre du Prince Loüis.

Sacre du Prince Loüis. *Chron. Maurin.*

Ce jour, dit un Hiſtorien de ce temps-là, le Soleil parut plus brillant qu'à l'ordinaire, & il ſembla que le ciel vouloit orner la fête par ſa ſerenité. Le Pape ſe rendit dès le matin avec les Officiers de ſa Cour à l'Egliſe de S. Remi, où le Roi avoit pris ſon logement avec le Prince ſon fils. Les Moines le reçurent en Proceſſion. Enſuite le Pape s'étant revêtu de ſes habits Pontificaux, alla à l'Egliſe Cathédrale avec le Prince Loüis entouré d'une multitude preſque infinie d'Eccleſiaſtiques, de Nobleſſe, & de peuple. Le Roi, les Principaux Seigneurs, les Archevêques, quelques Evêques & Abbés, les Chanoines, attendoient le Pape & le Prince à la porte de l'Egliſe. Le Pape étant entré avec le Prince Loüis, il le préſenta à l'Autel & lui donna enſuite l'Onction Royale avec la Sainte Ampoulle.(a) Le Roi fut ſi conſolé de voir ſon fils couronné

(a) Le P. Daniel parlant de ce Concile, fait pluſieurs fautes contre ſon exactitude ordinaire. Il dit que le Concile fut aſſemblé pour rendre plus ſolemnelle la cérémonie du Sacre du Prince Loüis. Mais le Concile de Rheims étoit indiqué long-temps avant la mort du Prince Philippe; & s'il n'avoit été convoqué qu'après ſa mort, lorſque le Roi *T. 1. p. 1163.*

ronné Roi avec les applaudissements sinceres de tous ses sujets, qu'il parut oublier pour un temps la mort du Prince Philippe, & il s'en retourna plein de joye reprendre le soin des affaires de son Royaume.

L'An 1131. Concile de Rheims.

Le lendemain du Sacre, S. Norbert Archevêque de Magdebourg vint au Concile, & apporta au Pape des Lettres par lesquelles l'Empereur lui promettoit d'aller à la tête de son armée chasser l'Antipape. Hugues Archevêque de Roüen en apporta aussi du Roi d'Angleterre pleines d'assurances de son obéïssance & de son dévoüement. Alphonse Roi d'Arragon & de Navarre, Alphonse Roi de Castille envoyerent à Rheims de semblables témoignages de leur soumission par les Evêques de leurs Royaumes, & ils demanderent au Pape du secours contre les Maures d'Espagne.

Mais ce qui fit le plus de plaisir au Pape, fut une Lettre que lui écrivirent les Solitaires de la Chartreuse. L'Abbé de Pontigni l'apporta, & Geoffroi de Vendôme en fit la lecture en plein Concile.

Ces SS. Religieux ne prennent d'autre qualité que celle des pauvres de la Chartreuse. Ils marquent au Pape qu'ils se disposoient à lui écrire en faveur de l'Eglise de Grenoble, contraints par les instances du Clergé & sur-tout par celles de l'Evêque même leur très digne Pere, lequel étant accablé de vieillesse & d'infirmités ne pouvoit plus par rapport aux fonctions E-

Lettre des Chartreux au Pape.

prit la résolution de faire sacrer son second fils, il auroit été impossible qu'en moins de huit jours, les Evêques d'Allemagne & ceux d'Espagne eussent pû être avertis & se rendre à Rheims. 2°. Le P Daniel dit que le Concile se tint le 25 d'Octobre, c'est une nouvelle faute; puisqu'il est certain que ce Concile étoit indiqué pour la S. Luc, & qu'il s'assembla le Lundi 19 d'Octobre. Le Sacre du Prince Loüis se fit le 25 d'Octobre, huit jours après le commencement du Concile.

L'An 1131. Concile de Rheims. piscopales être mis au nombre des vivans, lorsque l'Abbé de Pontigni les étant venu visiter, s'étoit chargé d'exposer de vive voix à sa Sainteté ce qu'ils avoient à lui demander. Ils ajoutent: » Puis que » nous avons eu la présomption de vous parler, nous » qui ne sommes rien, nous vous prions humblement, » & nous vous conjurons de ne pas vous laisser ef- » frayer par tout ce que l'Eglise Romaine fait ou souf- » fre de vôtre temps. Rassurez-vous plûtôt sur la toute- » puissance de Dieu, & revêtez-vous des armes invin- » cibles que l'Apôtre offre aux soldats du Roi du Ciel, » sçavoir du bouclier de la foi, du casque du salut & » du glaive de l'esprit, qui ne blesse point les corps, » mais qui coupe les racines des vices & des erreurs. » Ensuite après avoir parlé avec force contre Pierre de Leon & contre Gerard d'Engoulême, ils ajoutent. » Prosternés humblement aux pieds de vôtre Majesté, » nous prions pour tous les Chrétiens, pour les nou- » veaux Ordres Religieux, pour celui de Cîteaux, pour » celui de Fontevraud, & pour le monde entier. Car » vôtre Diocese n'est pas une partie de la terre, c'est » tout l'univers. Comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un » Médiateur, qu'un monde, & qu'un soleil, il n'y a qu'- » un Vicaire de S. Pierre, c'est-à-dire, qu'un Pape, & » il ne peut y en avoir qu'un. C'est pourquoi vous de- » vez à tout l'univers la vigueur de la discipline, la » rectitude de la justice, & le modele de l'innocence » que vous exprimez jusque par vôtre nom. »

In Chron. Mauriniacensi.

Bernard Evêque d'Hildesheim s'étoit rendu au Concile de Liege tenu avant celui de Rheims, & il avoit lû dans le Concile la Vie de S. Godehard un de

Append. de Miraculis Sti Godehardi ad diem 4. Maii apud Boll.

ſes Prédeceſſeurs, pour obtenir du Pape ſa Canoniſation. Le Pape lui avoit répondu que la coûtume de l'Egliſe Romaine étant de canoniſer les SS. dans un Concile général, il attendroit celui qui étoit indiqué à Rheims pour faire la cérémonie avec plus d'eclat. Bernard arriva à Rheims avec S. Norbert quelques jours après le commencement du Concile; & quand on eut terminé les affaires les plus preſſées, il produiſit des preuves de la ſainteté & des miracles de celui dont il pourſuivoit la Canoniſation. Le B. Oldegaire qu'on avoit obligé de prendre l'adminiſtration de l'Archevêché de Terragonne avec l'Evêché de Barcelonne dont il étoit en poſſeſſion, fit un diſcours ſur l'ordre qu'il falloit obſerver pour la tranſlation, ou l'élevation des Reliques de S. Godehard, & le Pape donna pour la Canoniſation de ce S. Evêque une Bulle datée de Rheims le 29 d'Octobre. C'eſt par ou finit le Concile. On y dreſſa dix-ſept Canons dont voici le précis.

L'An 1131.

Concile de Rheims.

Canoniſation de S. Godehard.

Ibid.

I. Quiconque aura acquis un Bénéfice par ſimonie en ſera privé: l'acheteur & le vendeur ſeront déclarés infames.

Canons du Concile de Rheims.

II. Les Evêques & les Clercs ne porteront que des habits conformes à la Sainteté de leur état, & ils n'en auront pas de couleur qui puiſſe ſcandaliſer ceux qu'ils doivent édifier.

III. Défenſes ſous peine d'excommunication de piller les biens des Evêques à leur mort. Ces biens doivent être réſervés pour l'Egliſe ou pour les ſucceſſeurs des Prelats. On decerne la même peine contre ceux qui pillent les biens des Prêtres ou des

L'An 1131. autres Clercs aussi-tôt qu'ils sont morts.

IV. Le Soûdiacre qui est marié ou qui a une concubine, sera privé de tout Office ou Bénéfice Ecclésiastique.

V. Pour se conformer aux Decrets des Papes Gregoire VII Urbain II & Pascal II, défenses à quiconque d'entendre la Messe d'un Prêtre, qu'on sçaura certainement être marié ou concubinaire.

VI. Défenses aux Moines ou aux Chanoines Reguliers d'apprendre après leur profession les loix Civiles & la Médécine pour gagner de l'argent; parce qu'il est honteux que des Religieux veüillent se rendre habiles dans les chicanes du Barreau, & qu'il est dangereux qu'en voulant se mêler de guerir les corps, ils ne voyent des objets qui font rougir la pudeur. Les Evêques ou les Abbés qui souffriront que leurs Chanoines ou leurs Religieux s'appliquent désormais à ces études, seront déposés.

X. On renouvelle les ordonnances portées pour l'observation de ce qu'on nommoit *la Treve de Dieu*. Les Prêtres, les Clercs, les Moines, les paysans qui vont & viennent, doivent toûjours être en sûreté, aussi bien que les laboureurs & les animaux avec lesquels ils labourent la terre. On ne doit jamais faire aucune violence à ces sortes de personnes.

XI. La Tréve doit durer depuis le Mercredi au Soleil couché jusqu'au Lundi au Soleil levé, depuis l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquagesime jusqu'à l'Octave de la Pentecôte, sous peine d'excommunication, qui doit être confirmée par tous les Evêques.

XII. On défend les Aſſemblées & les Foires, où les gens de guerre ſe donnent des rendez-vous, & ſe battent pour montrer leur adreſſe, & leurs forces. (C'étoient des eſpeces de tournois.) Si quelqu'un eſt tué dans ces combats, il eſt défendu de lui donner la ſépulture Eccleſiaſtique, quoiqu'on doive lui accorder la pénitence & le Viatique, s'il les demande. L'An 1131.

XIII. Si quelqu'un à l'inſtigation du Diable porte la main ſur un Clerc ou ſur un Moine, qu'il ſoit excommunié, qu'aucun Evêque n'ait la préſomption de l'abſoudre juſqu'à ce qu'il ſe ſoit preſenté devant le Pape pour faire ce qu'il lui ordonnera. (C'eſt ici un des premiers exemples bien marqués d'un cas réſervé au Pape par un Concile.)

XVII. Le dernier Canon regarde les Incendiaires. On tâche d'inſpirer l'horreur qu'un Chrétien doit avoir de ce crime. Celui qui aura mis le feu à quelque maiſon eſt excommunié. S'il meurt, on défend de lui donner la ſépulture; & s'il demande l'abſolution, on défend de la lui donner, à moins qu'il n'ait reparé le dommage; & on lui impoſera pour pénitence de ſervir un an contre les Turcs en Paleſtine ou contre les Maures en Eſpagne. On ajoûte que ſi un Archevêque ou un Evêque ſe relâche ſur quelqu'un de ces articles, il payera le dommage fait par l'Incendiaire, & que de plus il demeurera un an interdit de ſes fonctions.

Ces précautions pour réprimer les Incendiaires font juger que cette maniere baſſe & cruelle de ſe vanger étoit alors aſſez commune, comme elle l'eſt encore en quelques-unes de nos Provinces, malgré

L'An 1131. la severité & l'équité des Loix contre ces crimes.

S. Aibert Hermite dans le Diocese de Cambrai.

Précis de sa vie.

Vita Aiberti à Roberto Archidiacono apud Boll. 7. April.

Le Pape Innocent II étant à Rheims, confirma la permission que les Papes Pascal II & Honorius II ses prédécesseurs avoient donnée à un Reclus du Diocese de Cambrai, nommé Aibert, d'entendre les Confessions de ceux qui venoient le visiter. C'étoit un S. homme qui édifioit toute la Province par l'austerité de sa pénitence. Il étoit natif d'Espeen au territoire de Tournai, & dès sa plus tendre jeunesse, il montra un grand attrait pour la pieté. Ayant un jour entendu un Jongleur qui chantoit les actions de S. Thibauld de Provins, il en fut si touché qu'il résolut de l'imiter en menant comme lui la vie Eremitique. Il se joignit à un S. Religieux de Crêpin, qui avec la permission de Rainier son Abbé s'étoit retiré dans un petit Hermitage en une solitude sanctifiée autrefois par S. Domitien compagnon de S. Landelin. Aibert y souffrit beaucoup de la faim & de la rigueur de l'hyver. Il racontoit lui-même qu'il étoit quelquefois si transi de froid, qu'il étoit obligé de se couvrir en servant la Messe de la robbe que le Prêtre avoit quittée pour se revêtir des habits Sacerdotaux.

Ce S. homme ayant passé quelque temps dans cette solitude, fit un voyage à Rome avec l'Abbé de Crêpin, & au retour, il embrassa la vie Religieuse dans ce Monastere, où il vêcut vingt-cinq ans : après lesquels il retourna dans son premier Hermitage. Il s'y livra à toutes les rigueurs de la pénitence. Son lit étoit une planche, son habit un cilice, & sa nourriture des herbes. Il passa vingt-deux ans sans manger de pain, & vingt ans sans boire. Il ne mangea pendant tout

Austerités de S. Aibert.

ce temps-là que des herbes cuites à l'eau qui lui ser- L'An 1131.
voient de boiſſon & de nourriture. Burcard Evêque de Cambrai lui conféra l'Ordre de Prêtriſe, afin qu'il pût être plus utile à ceux qui venoient le viſiter. Le S. Hermite diſoit tous les jours deux Meſſes, l'une pour les vivans, & l'autre pour les morts. Il récitoit tous les jours cent cinquante *Ave Maria*, partie à genoux, partie proſterné en terre. C'eſt un des premiers exemples que je trouve de l'uſage de multiplier cette priere pour honorer la Sainte Vierge. Outre cela S. Aibert avoit coûtume de chanter les Vigiles des morts à neuf Leçons, & de dire à chaque Nocturne cinquante Pſeaumes, en ſorte qu'il récitoit tout le Pſeautier dans les trois Nocturnes.

On venoit de toutes les Provinces pour voir un homme qui n'avoit pas bû depuis un grand nombre d'années, & on le regardoit comme le prodige de ſon ſiecle. Les plus grands pécheurs avoient la dévotion de ſe confeſſer à lui. Il les renvoyoit communément à leurs Evêques, & leur faiſoit promettre qu'ils iroient humblement leur découvrir les playes de leurs ames. Cependant quand il en trouvoit qui montroient de la répugnance à ſe confeſſer à leur Evêque, il entendoit leurs confeſſions & leur donnoit l'abſolution : mais il avoit coûtume alors de leur impoſer une pénitence beaucoup plus rude. Il y avoit quelquefois une ſi grande foule de pénitens autour de ſa Cellule, que pluſieurs deſeſperant de pouvoir ſe confeſſer en particulier, lui déclaroient tout haut leurs pechés.

Malgré le bien que faiſoit Aibert, quelques per-

L'An 1131. ſonnes trouvoient mauvais qu'il s'ingerât ainſi d'adminiſtrer la Penitence. Mais le S. homme en avoit eu une permiſſion expreſſe de trois Papes. Celle d'Innocent II eſt datée de Rheims du 21 d'Octobre, c'eſt-à-dire, du troiſiéme jour du Concile que ce Pape tint en cette Ville l'an 1131. S. Aibert vêcut encore neuf ans, & il mourut ſaintement le jour de Pâque de l'an 1140, qui étoit le ſeptiéme d'Avril. Sa vie a été écrite auſſi-tôt après ſa mort, & dédiée à Alviſe Evêque d'Arras.

Après le Concile de Rheims, le Pape demanda au Roi ſon agrément pour fixer ſon ſéjour à Auxerre, en attendant que l'Empereur fût en état de le rétablir ſur ſon Siege. Le Roi y conſentit avec plaiſir; & les Evêques & les Abbés de France ſe firent un devoir de fournir libéralement à l'entretien du Pape & de la Cour Romaine pendant cette eſpece d'exil. Le Pape fut reçu dans toutes les Villes où il paſſa avec de grandes démonſtrations de joye & de reſpect. Il n'y eut qu'à Noyon, où il eſſuya quelques inſultes. Mais un grand incendie qui conſuma peu de temps après preſque toute cette Ville avec l'Egliſe Cathédrale, fut regardé comme une vengeance que Dieu tiroit de ces outrages.

Contin. Sigeberti ſub nomine Roberti à Monte.

Innocent II donna la Légation d'Allemagne à Matthieu Evêque d'Albane, qui tint cette même année 1131 un Concile à Mayence, où Brunon Evêque de Strasbourg fut contraint de renoncer à ſon Evêché. Ce Prelat en avoit déja été chaſſé par l'Empereur Lothaire, qui le ſoupçonna d'être attaché au parti de Conrade ſon competiteur pour l'Empire; mais après

Dodechinus T. X. Conc. p. 988.

Concile de Mayence.

après la mort d'Ebrard qui avoit été mis en sa place, il étoit rentré dans son Siege sans les formalités requises. C'est la raison pour laquelle il fut déposé. Gebrard qui fut élu Evêque de Strasbourg, étoit plus propre à manier l'épée que la Crosse. L'An 1131.

L'Aquitaine où le Schisme se formoit par les intrigues de Gerard d'Engoulême, attira particuliérement l'attention du Pape. Il députa Joscelin ou Goscelin Evêque de Soissons & S. Bernard de Clairvaux vers Guillaume IX Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers, pour détacher ce Prince du parti de l'Antipape. Guillaume parut respecter la sainteté de S. Bernard & se rendre à son autorité. Mais Gerard d'Engoulême lui ayant parlé après le départ des députés du Pape, ce Prince se rengagea de nouveau dans le Schisme. S. Bernard lui écrivit aussi-tôt pour lui faire des reproches de son inconstance, & des violences qu'il avoit exercées envers les Chanoines de S. Hilaire. Mais le zele du S. Abbé ne put alors triompher de l'entêtement du Duc. Il fut plus heureux à l'égard d'un grand Archevêque qui différoit à se déclarer contre les Schismatiques.

Hildebert qui de l'Evêché du Mans avoit été transféré à l'Archevêché de Tours, paroissoit suspendre son jugement & deliberer encore auquel des deux partis il se rangeroit. Cette espece de neutralité qu'il gardoit, devenoit un scandale pour les Catholiques, & un sujet de triomphe pour les Schismatiques. Car l'erreur ne manque gueres de compter au nombre de ses partisans les Prelats qui craignent de se déclarer contre elle ; & souvent elle ne se trompe point. S. Ber-

L'An 1131. nard crut devoir écrire à Hildebert pour l'engager à se déclarer au plûtôt en faveur du Pape Innocent.

Ep. 124.

Lettre de S. Bernard à Hildebert.

» Tous ceux qui sont à Dieu, lui dit-il, se joignent » volontiers à Innocent. L'abomination est dans le » lieu Saint : l'Antechrist en persécutant Innocent, » persécute l'innocence même. Ce Pape fuit à la vérité » devant la face du lion ; mais c'est en cela même qu'il » se montre un homme vraiment Apostolique. Il fuit ; » mais il n'est point oisif dans sa fuite. Il travaille » pour l'Eglise, & il est honoré dans ses travaux. Chassé » sé de Rome, il est reçu par le monde entier : on » vient à sa rencontre des extrêmités de la terre. Quoique » que la fureur de Semëi, (de Gerard d'Engouleme,) » ne cesse pas de maudire David, tous les Princes de » la terre, les Rois, de France, d'Angleterre, d'Espagne » pagne, & le Roi des Romains, ne reconnoissent-ils » point Innocent pour le Pape légitime ? .... Trois » choses confirment sa Papauté, l'élection par la meilleure » leure partie, l'approbation du plus grand nombre, » & le témoignage de ses mœurs irreprochables.

» Nous attendons encore vôtre suffrage, sans neanmoins » moins blâmer vôtre lenteur qui est une marque » de vôtre maturité ; cependant il est à craindre que » vous ne la portiez trop loin. Pour moi, je vous l'avouë » vouë, j'ai honte de ce que le vieux serpent las de » tenter des femmes insensées, a paru porter l'audace » jusqu'à oser vous attaquer vous-même, & ébranler » cette grande colomne de l'Eglise. Mais nous avons » une vive confiance que s'il l'ebranle, il ne la renversera » sera pas ; parce que l'ami de l'époux entend volontiers » tiers la voix de l'époux, qui est une voix de joye & » de salut, d'unité & de paix. »

Hildebert qui avoit montré d'abord du penchant pour le parti de l'Antipape, ne résista pas à cette Lettre; & il se rendit au sentiment presque unanime de toute la Chrétienté. Pendant qu'il délibéroit encore, il déposa & excommunia quelques-uns de ses Clercs, qui s'addresserent au Pape Innocent. Ce Pape qui n'avoit pas lieu d'être satisfait d'Hildebert, les rétablit. Hildebert en fut mortifié, & il écrivit une Lettre au Pape, où il se plaint avec respect de ce qu'il lui ôte le pouvoir de disposer d'une Eglise qui lui a été confiée, & de corriger, selon les Canons, les Clercs de son Diocese. Il l'assure cependant qu'il a obéi à ses ordres, & il le conjure de ne point ajoûter de nouveaux chagrins aux infirmités dont il est accablé.

L'An 1131.

L. 2. Ep. 47.

Hildebert étoit en effet alors fort infirme & fort cassé de vieillesse. Il mourut peu de temps après le 18 de Décembre l'an 1131, âgé d'environ quatre-vingts ans; & il fut enterré dans sa Cathédrale, où l'on assure qu'il se fit des miracles à son tombeau. Aussi plusieurs Auteurs n'ont pas fait difficulté de lui donner le titre de Saint. Mais ni l'Eglise du Mans dont il tint le Siege vingt-neuf ans & six mois (*a*), ni celle de Tours qu'il gouverna près de sept ans, ne lui rendent aucun culte.

Ouvrages d'Hildebert.

Il nous reste un grand nombre d'Ouvrages d'Hildebert en tout genre; sçavoir, trois livres de ses Lettres, des Sermons pour tous les Dimanches & toutes les Fêtes de l'année, les Vies de Sainte Radegonde (*b*)

(*a*) Les Actes des Evêques du Mans nous apprennent que ce fut sous l'Episcopat d'Hildebert, que fut bâtie dans le Maine sur les confins de l'Anjou vers la Touraine l'Eglise de S. Martin de Luché, qui est aujourd'hui un Prieuré uni au College Royal de la Fléche.

(*b*) Dans le Manuscrit de la Vie de Sainte Radegonde de l'Eglise Collegiale de Sainte Radegonde de Poitiers, on voit au commencement une miniature, où Hildebert est

L'An 1131. & de S. Hugues Abbé de Clugni; divers Traités ſur des matieres morales & Theologiques, ſçavoir, un Traité ſur les combats de la chair & de l'eſprit, un autre ſur l'utile & l'honnête, un troiſiéme ſur la foi, lequel eſt un précis de toute la Theologie, un quatriéme ſur le Sacrement de nos Autels avec une expoſition des prieres & des cérémonies de la Meſſe en Proſe & en Vers. Car Hildebert étoit aſſez bon Poëte, & nous avons un grand nombre de Poëſies de ſa façon, la plûpart ſur des ſujets de pieté.

Petrus Bleſ. Ep. 101.

Le ſtyle d'Hildebert eſt poli, & élégant, ſur-tout dans ſes Lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'eſprit, du ſentiment, & du goût. Pierre de Blois dit qu'on les lui avoit fait apprendre par cœur dans ſon enfance pour lui former le ſtyle. (*a*) On peut remarquer dans les divers Ecrits d'Hildebert pluſieurs traits qui font connoître qu'elle étoit la diſcipline de ſon temps, ou qui nous fourniſſent des preuves de la perpétuité de la tradition ſur les principaux myſteres de nôtre foi.

Sentiment d'Hildebert ſur la préſence réelle.

Sermone 38. in Cœn. Domin. 5. p. 422.

On ne peut s'expliquer avec plus de préciſion que le fait Hildebert ſur la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. » Nous ne devons nullement douter, dit-il, que le pain par les ſacrées paroles de la bénédiction du Prêtre ne ſoit changé au vrai Corps du

repreſenté offrant ſon Livre à Sainte Radegonde qui lui met une couronne ſur la téte, avec ces deux vers au bas pour inſcription.

Crimina Paſtoris tanti mercede laboris
Chriſtus condonat & eum Regina coronat.

Sainte Radegonde eſt repreſentée en habit de Religieuſe avec une couronne Royale pardeſſus ſon voile. On voit auprès d'elle Sainte Agnès premiere Abbeſſe de Poitiers, & Sainte Diſciole Religieuſe du méme Monaſtere.

(*a*) *Profuit mihi*, dit Pierre de Blois, *quod Epiſtolas Hildeberti Cenomanenſis Epiſcopi ſtyli elegantiâ & ſuavi urbanitate præcipuas firmare, & corde tenus reddere adoleſcentulus compellebar.*

» Seigneur, en ſorte que la ſubſtance du pain ne de-» meure point. Cependant le Seigneur a voulu que la » couleur & la ſaveur du pain demeuraſſent, & que » la vraye ſubſtance de ſon Corps fût cachée ſous cet-» te eſpece. » Dans un autre Sermon, pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opere ſur nos Autels, il ſe ſert du mot de *tranſubſtantiation*; & c'eſt le premier des Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui ait employé ce terme ſi propre à exprimer ce que l'Egliſe a toûjours cru de ce Myſtere. Voici ce qu'il en dit en parlant des Communions ſacrileges des Prêtres impudiques. » Si je ſuis un vaſe d'incontinence & un Prêtre » impudique, je place ſur l'Autel le fils de Venus au-» près du fils de la Vierge, & lorſque je prononce le » Canon & les paroles de la *tranſubſtantiation*, (a) ma bou-» che eſt pleine d'amertume, de contradiction & de » fraude. Car quoique j'honore alors le Sauveur des » lévres, je lui crache en même temps au viſage. »

Sermone 93. p. 689.

Hildebert témoigne une tendre dévotion envers la Mere de Dieu. Il établit ou inſinuë en pluſieurs de ſes Ecrits ſon Immaculée Conception; & il reconnoît en termes exprès qu'elle à été enlevée en corps & en ame au jour de ſon Aſſomption. » C'eſt, ajoûte-t-il, » pour le marquer que dans l'Oraiſon qu'on chante » en ce jour, il eſt dit *qu'elle n'a pû être retenuë par les liens* » *de la mort.* » Ainſi l'Oraiſon qu'on diſoit alors le jour de l'Aſſomption, étoit differente de celle qu'on dit aujourd'hui Hildebert dit dans un autre Sermon que quand on prononçoit le nom de Marie dans les prieres

Zele d'Hildebert pour la gloire de la Mere de Dieu.

P. 527.

Serm. 59.

(a) M. Cave ſe trompe, lorſqu'il dit dans ſa Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques que Pierre de Blois eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du terme de *tranſubſtantiation*, pour expliquer le Sacrement de l'Euchariſtie.

L'An 1131. de l'Eglise, on fléchissoit le genou par respect. Il nous p. 528. apprend qu'on portoit des fleurs avec des Rameaux p. 386. à la Procession le Dimanche des Rameaux. Il recom- p. 215. mande l'abstinence de chair dans l'Avent, & il veut qu'on commence le jeûne du Carême par se confesser. » Il faut d'abord, dit-il, confesser ses pechés & » ensuite les expier par la pénitence; car celui qui at- » tend à se confesser jusqu'au dernier jour du Ca- » rême, fait assez connoître qu'il le fait malgré lui, & » qu'il se plaît dans le peché. » Il a un Sermon en l'honneur de Sainte Génévieve *(a)*.

Exposition de la Messe par Hildebert.

Hildebert dans l'exposition qu'il a faite des cérémonies & des prieres de la Messe, dit que quelques personnes simples demandent souvent à quel endroit commence proprement la Messe; & il répond que la Messe ne commence qu'à l'Offertoire, & qu'elle finit à *l'Ite Missa est*. Il dit que les *Secretes* sont ainsi nommées, parce qu'on doit les dire secrétement, & qu'il n'appartient qu'au seul Prêtre d'offrir à Dieu le Sacrifice. Il dit aussi qu'on doit réciter à voix basse le Canon, qu'il rapporte tel que nous le disons, si ce n'est qu'après les noms des SS. dont on fait mémoire dans le *Communicantes*, il ajoûte ces mots qu'on trouve en effet dans d'anciens Sacramentaires, *Nec non illorum quorum solemnitas in conspectu tuæ majestatis celebratur*. En finissant ce Traité, il demande s'il faut communier tous les jours; & il répond que le mieux est que chacun fasse là-dessus selon sa foi & sa conscience. » Car les uns, » ajoute-t-il, honorent le Sacrement en n'osant par

(*a*) Le P. Beaugendre Bénédictin dit que ce *Sermon a été prononcé devant les Chanoines Reguliers de Sainte Genevieve*. Mais les Chanoines Réguliers n'ont été mis en possession de l'Eglise de Sainte Genevieve, que près de vingt ans après la mort d'Hildebert.

» respect en approcher souvent, & les autres l'hono- L'an 1131.
» rent aussi en n'osant s'en priver un seul jour. »

Hildebert a fait aussi une exposition de la Messe en Vers. Il marque dans ce dernier Ouvrage qu'à l'Evangile les Laïques quittoient par respect le bâton p. 1137. sur lequel ils s'appuyoient, & qu'ils se découvroient la tête. C'est qu'autrefois tout le peuple assistoit debout à l'Office; mais la plûpart avoient des bâtons pour s'appuyer, & se soulager par-là.

Parmi les Ouvrages de Poësie d'Hildebert, les principaux sont, les Livres des Rois mis en Vers, la Vie de Sainte Marie Egyptienne, le martyre de Sainte Agnès, celui des Machabées, & un Recuëil d'Epitaphes des personnages les plus célébres de son temps *(a)*.

Hildebert ne comptoit encore que trente-six jours Serm. 136. p. 867. de jeûne en Carême: ce qui montre que le Carême ne commençoit encore dans l'Eglise de Tours ou dans celle du Mans que le Dimanche de la Quadragesime. Il recommande pendant ce S. temps la continence aux personnes mariées. On se servoit alors dans les Messes solemnelles d'un éventail pour eloigner les mouches du Sacrifice. Hildebert en envoya Ep. 2. p. 41. un pour cet usage à S. Anselme, & il lui marqua qu'il falloit chasser avec bien plus de soin encore les distractions & les pensées vaines qui sont comme des mouches importunes; & que le soin qu'eut Abraham

(a) Je ne sçais pourquoi le P. Beaugendre dans son édition d'Hildebert a imprimé parmi les Ouvrages de ce Prelat une Epitaphe de Suger, où l'on marque le jour que cet Abbé mourut. Car il est certain que Suger ne mourut que vingt ans après Hildebert. Ainsi nous croyons avec le P. Chifflet, qui le premier a donné cette Epitaphe, qu'elle est de Simon surnommé *Chevre d'or* Chanoine Régulier de S. Victor.

L'An 1131. d'écarter les oiseaux des victimes offertes en sacrifice, étoit pour nous une leçon de l'attention avec laquelle nous devons écarter les distractions pendant que nous offrons le sacrifice. On voit par une Lettre d'Hildebert que les sandales dont se servoient les Evêques de France à l'Autel, devoient être ouvertes par le haut; ensorte qu'on vît le pied.

Après la mort d'Hildebert le Chapitre de l'Eglise de Tours se divisa pour le choix d'un successeur. Le plus grand nombre des Chanoines élurent Hugues, & les autres Philippe, lequel voyant son élection défectueuse, la fit autoriser par l'Antipape Anaclet. Hugues cependant se fit ordonner par Gui Evêque du Mans; & malgré la populace que son Competiteur avoit gagnée, il prit possession de son Siege en se faisant porter depuis l'Eglise de S. Martin jusqu'à sa Cathédrale. Ces troubles & ces divisions étoient les fruits du Schisme.

Gesta Episc. Cenom. Chron. Guid.

La confusion étoit sur-tout étrange dans l'Aquitaine. La plûpart des Monasteres & des Eglises y avoient deux Abbés & deux Evêques, l'un du parti d'Innocent, & l'autre du parti d'Anaclet. Gerard d'Engoulême étoit l'auteur de ces maux. Soûtenu par le Duc d'Aquitaine qu'il avoit séduit, il osoit tout, & allumoit par tout le flambeau du Schisme. Mais Dieu avoit suscité S. Bernard pour lui résister & s'opposer comme un mur d'airain à toutes ses violences. Ce S. Abbé écrivit de toutes parts pour exciter le zele de ceux qui par leur rang ou leur érudition pouvoient contribuer à la paix de l'Eglise.

Geofroi

Geofroi de Lorroux (a) qui fut depuis Archevêque de Bourdeaux, etoit alors un Professeur fort célebre, à qui son érudition donnoit un grand crédit. Le S. Abbé de Clairvaux lui écrivit une Lettre, pour l'engager à employer ses talens à la défense de l'Eglise. L'An 1131.

» Il vous est glorieux, lui dit il, de pouvoir travailler pour Dieu. Mais ne vous sera-t-il pas pernicieux de le pouvoir & de ne le pas faire ? Vous avez le credit, la science, l'esprit de liberté, le don de la parole ; & avec ces talens vous abandonnez l'Eglise dans le danger où elle est. Quoi donc ? vous demeurez dans l'inaction, & l'Eglise vôtre mere est persecutée... La bête de l'Apocalypse à qui il a été donné de blasphemer contre les Saints & de leur faire la guerre, a envahi la Chaire de S. Pierre, comme un lion furieux prêt à dévorer sa proye : vous avez près de vous une autre bête qui siffle dans le secret : celle-là est plus féroce, & celle-ci plus artificieuse. Mais elles ont conspiré ensemble contre le Seigneur & contre son Christ. Efforçons-nous de rompre les chaînes qu'elles nous préparent. » (Il parle de Pierre de Leon & de Gerard d'Engoulême.)

Ep. 125.

Lettre de S. Bernard à Geofroi de Lorroux.

Bernard ajoûte que pour lui il a travaillé avec succès à réünir les peuples sous l'obeïssance d'Innocent, & que les Rois, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne, & de Jerusalem l'ont déja reconnu pour Pape. Il exhorte Geofroi à travailler de son côté. » » Nous sçavons, lui dit-il, que vous êtes un enfant

(a) Le Lorroux *Oratorium*, est un lieu du Diocese de Tours sur les confins du Poitou. Il y a dans l'Anjou une Abbaye de l'Ordre de Citeaux appellée aussi *Oratorium*, le Lorroux.

L'an 1131. » de paix, & que rien ne pourra vous détacher de l'u-» nité. Céla ne ſuffit pas, il faut auſſi la défendre, & » deſarmer ceux qui la combattent. Ne regrettez » pas la perte de vôtre repos : vous en ſeriez bien de-» dommagé par la gloire que vous auriez de faire » taire, ou d'adoucir la Bête cruelle qui eſt dans vôtre » voiſinage, & par-là de tirer de la gueule du lion une » proye auſſi importante à l'Egliſe que le Comte de » Poitiers. »

C'étoit ce Comte qui autoriſoit le Schiſme en Aquitaine, & qui ſe prêtoit à toutes les violences de Gerard d'Engoulême. S. Bernard n'omit rien pour gagner ce Prince, qui pouvoit faire autant de bien à l'Egliſe, qu'il lui faiſoit de mal. Il engagea Hugues Duc de Bourgogne parent du Comte, de lui écrire la Lettre ſuivante que le S. Abbé compoſa.

Lettre du Duc de Bourgogne à Guillaume Comte de Poitiers. *Bern. Ep.* 127.

» La parenté & l'amitié qui nous uniſſent, ne me » permettent pas de garder le ſilence plus long-temps » ſur vôtre égarement. Un particulier qui s'égare, pe-» rit ſeul ; mais l'erreur d'un Prince entraîne tous ſes » ſujets. Cependant Dieu qui fait regner les Rois, ne » nous a mis à la tête des peuples, que pour les pro-» teger, & non pour cauſer leur perte. Il nous a éta-» blis les Miniſtres, & non les Seigneurs de l'Egliſe. » Je ſuis ſurpris qu'après avoir bien commencé, vous » vous ſoyez laiſſé ſéduire juſqu'au point d'abandon-

Ep. 127. » ner l'Egliſe vôtre mere ; à moins que vos Conſeillers » ne vous ayent perſuadé que l'Egliſe univerſelle » étoit réduite à la ſeule maiſon de Pierre de Leon. Ce » ſont des hommes trompeurs que la Verité confond » aſſez, en nous apprenant que cette Egliſe doit s'éten-» dre à toutes les nations de la terre.

L'An 1131.

» Les Schiſmatiques ont cependant pour eux le » Duc de la Poüille : mais il eſt le ſeul des Princes » Chrétiens ; encore l'ont-ils ridiculement gagné, en » lui cedant la Couronne & la qualité de Roi qu'il » avoit uſurpées. Leur Pape eſt indigne de ce nom, ſi » ce qu'on dit de lui eſt véritable. Si ce dont on l'ac- » cuſe, eſt faux, il eſt encore indigne de la Papauté ; » parce qu'il faut que le chef de l'Egliſe ſoit non ſeu- » lement ſain, mais encore qu'il ait la beauté d'une » réputation ſaine. Il eſt plus ſûr pour vous, mon Cou- » ſin, de ne pas vous écarter de l'univerſalité dans la » réception d'un Pape. Il vous ſera ſalutaire & hono- » rable de recevoir celui que toute la Religion, & que » tous les Rois reçoivent. Les adverſaires même d'In- » nocent conviennent de la pureté de ſa vie & de ſa » réputation ſans tache. On a voulu calomnier la ca- » nonicité de ſon élection : mais le très Chrétien Em- » pereur Lothaire a convaincu depuis peu les calom- » niateurs de menſonge. »

S. Bernard écrivit en même temps en ſon nom une Lettre pathétique aux Evêques d'Aquitaine, & nommément à ceux, de Limoges, de Poitiers, de Perigueux, & de Saintes, pour les fortifier contre les perſécutions de Gerard d'Engoulême, & fermer tous les faux fuyans des Schiſmatiques. C'eſt une piece où le S. Abbé étale toute la force de ſon éloquence & toute la vivacité de ſon zele. » Voici le temps, dit-il à ces » Prelats, ou ſi vous avez du courage, il ne peut de- » meurer ni caché ni oiſif. Le glaive ennemi qui ſem- » ble encore menacer tout le corps myſtique de Jeſus- » Chriſt, eſt ſur-tout levé ſur vos têtes. Vous êtes

Lettre de S. Bernard aux Evêques d'Aquitaine. *Ep.* 126.

L'An 1131. » d'autant plus exposés aux coups & à la fureur du » persécuteur, que vous êtes plus proches de lui. Il » faut, ou que vous cediez lâchement, ce qu'à Dieu » ne plaise, ou que vous résistiez courageusement » tous les jous aux assauts qu'il vous livre. Car ce nou- » veau Diotrephes, qui aime à tenir le premier rang » parmi vous, ne vous reçoit pas ; & ne reçoit pas » celui que toute l'Eglise reçoit avec vous.... Il n'y a » pas lieu de s'en étonner : dans un âge si avancé, il » ne songe qu'à se faire un grand nom. Ce n'est point » un jugement téméraire : car avec quelle indignité & » quelle bassesse ne sollicita-t-il pas la dignité de Le- » gat, par les Lettres qu'il écrivit à ce sujet au Chan- » cellier ? Et plût à Dieu qu'il l'eût obtenuë ! son am- » bition satisfaite auroit causé moins de mal. Voyez » ce que fait l'amour de la gloire. Il écrit le premier, » ou un des premiers au Pape Innocent : il lui de- » mande la Legation, il ne l'obtient pas. Ce refus l'ir- » rite. Il se retire de lui, passe du côté de l'Antipape, » & fait gloire d'en être le Legat. »

S. Bernard après avoir parlé contre l'ambition de Gerard, le principal auteur du Schisme, parle ainsi de ses violences. » Je ne puis le dire sans verser des lar- » mes, cet ennemi de la Croix a l'audace de chasser » de leurs Sieges les SS. Evêques qui refusent d'ado- » rer la Bête, qui a la gueule ouverte pour blasphêmer » le Nom du Seigneur & son saint Tabernacle. Il » s'efforce d'élever autel contre autel, d'etablir de » nouveaux Abbés & de nouveaux Evêques après » avoir chassé les anciens, en un mot, d'écarter les » Catholiques, & de promouvoir les Schismatiques

» aux Dignités. Malheureux ceux qui consentent d'ê- L'An 1131.
» tre promus de la sorte !

» Au reste, continuë le S. Abbé, ces Schismati-
» ques demandent aujourd'hui un nouveau juge-
» ment ; afin que si on le refuse, ils puissent crier à
» l'injustice, & que si on l'accorde, ils puissent ga-
» gner du temps, & pendant ce delai avancer toû-
» jours leurs affaires. De quelque maniere, disent ils,
» que les choses se soient passées jusqu'à present, nous
» vous demandons aujourd'hui d'être entendus, &
» nous sommes prêts de nous soûmettre au jugement
» qui sera rendu. Pure tergiversation ! c'est le seul
» moyen qui vous reste pour séduire les simples, pour
» armer les mal intentionnés, & pour pallier vôtre
» malice. Que diriez vous, si vous ne disiez cela ?
» Au reste, Dieu a rendu le jugement que l'homme
» s'avise bien tard de demander. L'évidence a jugé
» plûtôt que le Decret d'une Sentence. La témérité
» humaine osera-t'elle toucher à ce qui a été jugé par
» Dieu même ?

» Les Rois & les peuples se sont accordés à recon-
» noître le Seigneur Innocent pour Pape légitime.
» Les Archevêques, Gautier de Ravenne, Hildegaire
» de Terragonne, Norbert de Magdebourg, Con-
» rade de Saltzbourg, ont reconnu que c'étoit le ju-
» gement de Dieu, & s'y sont soumis. Les Evêques
» Hildebran de Pistoye, Equipert de Munster, Ber-
» nard de Pavie, Landulfe d'Ast, Hugues de Gre-
» noble, Bernard de Parme ; tous ces Prelats ont re-
» connu dans cette affaire le jugement de Dieu, & y
» ont acquiescé. . . . Je passe sous silence la multitude

L'An 1131. » des autres Evêques de Toſcane, de Campanie, de » Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gau» les, d'Eſpagne, & toute l'Egliſe d'Orient. Mais » je ne dois pas omettre tant de SS. Religieux, les Ca» maldules, les Moines de Vallombreuſe, les Char» treux, les Moines de Clugni, ceux de Marmoû» tier, mes freres de Cîteaux, les Moines de Caën, » de Tiron, de Savigni, en un mot tous les Clercs » & Moines qui ſuivent tous leurs Evêques, comme » les troupeaux leurs paſteurs, adherent au Pape In» nocent, & le reconnoiſſent comme le véritable » ſucceſſeur des Apôtres.

» Que dirai-je des Rois & des Princes de la terre? » ne s'accordent-ils pas à révérer Innocent comme » l'Evêque de leurs ames? Tous les gens de bien font » la même choſe; & cependant nos adverſaires re» clament contre cette unanimité. Ils font le procès à » tout l'Univers, & ils voudroient qu'on recommen» çât le jugement. Mais qui pourra perſuader à tant » de milliers de SS. de détruire l'édifice qu'ils ont éle» vé? » On voit ici avec quelle force S. Bernard ſe ſert du conſentement de l'Egliſe univerſelle, pour confondre quelques Prelats réfractaires, qui refuſoient d'acquieſcer à la preſqu'unanimité, & qui demandoient un nouveau jugement. Ce raiſonnement auroit encore plus de force dans une cauſe purement dogmatique.

Gerard d'Engoulême n'étoit pas oiſif de ſon côté. Il avoit écrit des Lettres artificieuſes au Roi d'Angleterre, aux Princes Bretons & aux Rois d'Eſpagne, pour les attacher au parti d'Anaclet. Il manda au Roi

Arnulfus ſag. Archidiac. de Schiſm. c. 6.

d'Angleterre, que le droit des deux prétendans à la Papauté étant litigieux, il étoit de sa sagesse de demeurer neutre, que plusieurs qui s'étoient pressés de prendre leur parti, s'en étoient déja repentis; que Pierre de Leon étoit si puissant à Rome, qu'on ne pourroit jamais l'y forcer; qu'il avoit de bons Châteaux, de grands trésors, & une famille aussi nombreuse que puissante; que plusieurs assûroient qu'on ne l'avoit rejetté que par envie, & parce qu'on craignoit les lumieres de son esprit, sa grandeur d'ame, & son pouvoir, à qui rien n'étoit capable de résister; qu'il étoit impossible de le chasser de Rome où le chef de l'Eglise avoit toûjours résidé; que d'ailleurs Pierre de Leon & tous les Cardinaux étoient en possession de tous les biens du S. Siege, & qu'ils ne demanderoient rien à personne: qu'au contraire, si sa Majesté reconnoissoit un autre Pape, ce Pape ne pourroit manquer d'être à charge à tout son Royaume; qu'il n'y avoit rien de plus insupportable qu'un Romain qui étoit gueux, & qu'ainsi il le prioit de suspendre son sentiment.

L'An 1132.

Artifices de Gerard d'Engoulême.

On voit assez que Gerard en demandant la neutralité au Roi d'Angleterre, tâchoit de le faire pencher du côté de l'Antipape Pierre de Leon. Mais le Roi d'Angleterre & les autres Princes connurent le piege qu'on leur tendoit, & ils s'unirent plus étroitement au Pape. Ainsi Gerard renferma les effets de sa méchanceté dans l'Aquitaine, & par les maux qu'il y fit, il sembla vouloir se dédommager de ceux qu'il ne pouvoit faire au reste de la Chrétienté. Il chassa plusieurs Evêques de leurs Sieges. Il déposa Guillaume

Arnulfus de Schism. c. 7. T. 2. Spicil.

L'An 1132. Evêque de Poitiers & Eustorge Evêque de Limoges, & mit dans leurs places d'indignes sujets. La plûpart des Chanoines de Poitiers suivirent leur Evêque dans son éxil, & presque tout le Diocese continua de reconnoître Guillaume pour son légitime Pasteur. Eustorge de Limoges se retira dans le Château de S. Martial à la porte de la Ville, d'où l'usurpateur de son Siege pouvoit tous les jours entendre les cloches qui sonnoient, tandis qu'on fulminoit l'excommunication contre lui. Gerard retint pour lui l'Archevêché de Bourdeaux sans quitter l'Evêché d'Engoulême; mais il ne put non plus rendre son peuple Schismatique; car dans les temps de troubles les Dioceses qui ont des Evêques engagés dans le parti de l'erreur, ne sont pas toûjours ceux ou la séduction fait plus de progrès

In Patriarch. Bituric. c. 62. Guillaume Evêque de Saintes manda à Vulgrin Patriarche de Bourges d'écrire à l'Eglise de Bourdeaux, aux Evêques d'Agen, de Perigueux, de Poitiers, & de Limoges, pour leur défendre de reconnoître Gerard, & leur ordonner de l'excommunier. Guillaume Evêque de Poitiers écrivit aussi à ce Prelat contre les violences de Gerard. Vulgrin en qualité de Primat d'Aquitaine tâcha de secourir cette Eglise; il écrivit des Lettres pour soûtenir les Evêques, & il cassa la prétenduë élection que le Clergé de Bourdeaux avoit faite en faveur de Gerard.

Pendant ces troubles le Pape Innocent étoit toujours en France. Mais sur la fin de l'an 1132, il reprit la route de l'Italie, où l'Empereur devoit se rendre avec une bonne armée pour chasser l'Antipape Ana-

clet. Innocent fut accompagné par S. Bernard & par un grand nombre d'Evêques & d'Abbés de France. Avant que de sortir du Royaume, il donna la Legation de France, & particulierement de l'Aquitaine, à Geofroi Evêque de Chartres, Prelat d'une prudence consommée & d'une grande autorité. L'An 1132.

S. Hugues Evêque de Grenoble & Geofroi Abbé de Vendôme, qui avoient l'un & l'autre beaucoup de zele pour l'extinction du Schisme, n'eurent pas la consolation d'en voir la fin; & ils moururent la même année 1132. S. Hugues fut un des plus SS. & des plus zelés Evêques de son siecle. Il eut l'avantage de recevoir S. Bruno & ses compagnons dans les montagnes de la Chartreuse, où il se retiroit souvent parmi eux, pour allier les exercices de la vie solitaire avec les travaux de la vie Apostolique. Nous avons dit que dès le commencement de son Episcopat, il avoit quitté son Evêché pour se faire Moine à la Chaize-Dieu, & qu'il fallut un ordre exprès du Pape pour l'obliger de reprendre la conduite de son troupeau.

Mort de S. Hugues de Grenoble.

Il fit de nouvelles tentatives sur la fin de sa vie, pour se décharger d'un fardeau qu'il croyoit au-dessus de ses forces. Il envoya pour ce sujet des Députés au Pape Honorius II, qui loin de lui accorder sa demande, lui écrivit pour l'exhorter à soutenir avec courage les travaux de l'Episcopat dans un temps, où les bons Evêques devenoient si rares.

S. Hugues affligé de ce refus ne se rebuta pas: tout âgé, & tout infirme qu'il étoit, il entreprit le voyage de Rome pour faire agréer son abdication. Il lui

L'An 1132. parut que ſes infirmités & ſa caducité dont le Pape ſeroit témoin, parleroient éloquemment en ſa faveur. Mais le Pape jugea que quelque infirme que fût ce S. Evêque, ſon autorité & ſon exemple ſeroient encore plus utiles à ſon peuple, que ne pourroient être la force & les travaux de celui qu'on lui donneroit pour ſucceſſeur.

Pour le conſoler, Honorius lui accorda toutes les autres graces qu'il demanda. Ainſi Hugues retourna à Grenoble, où il ſervit utilement l'Egliſe durant le Schiſme qui ſe forma après la mort d'Honorius.

Maladie de S. Hugues de Grenoble.

Ses infirmités augmenterent de jour en jour, & il fut obligé de garder le lit long-temps avant ſa mort. Il perdit même entierement la memoire de toutes les choſes temporelles qu'il avoit faites ou vuës dans le monde. Mais par un prodige aſſez ſingulier, il n'oublia rien de ce qui concernoit le ſervice de Dieu, & il récitoit tous les jours par cœur les Pſeaumes avec ſes Clercs. Les Moines de Chalais, Monaſtere qu'il avoit fondé, ſe rendirent auprès de lui pour le ſervir pendant ſa maladie, & ils ſe crurent bien payés de leurs ſervices par l'édification qu'ils reçûrent. Quand Hugues s'appercevoit que la douleur lui avoit arraché quelques paroles d'impatience, il s'en accuſoit avec larmes, & il ordonnoit à ceux qui le ſervoient, de lui donner la diſcipline. Mais comme on ne croyoit pas lui devoir obéïr là-deſſus, il fondoit en larmes, & récitoit pluſieurs fois le *Confiteor*, pour demander pardon à Dieu. Un jour un de ceux qui l'aſſiſtoient, le voyant pleurer avec larmes ſes pechés, & tout pénétré de la crainte des jugemens de Dieu, lui dit : » Mon

» pere, pourquoi vous allarmez-vous tant, puiſque » vous n'avez commis ni parjures, ni homicides, ni » aucun autre crime? Et qu'importe, répondit-il? la » vanité & la cupidité ſuffiſent pour perdre une ame. » Hugues ayant fait écrire les Chartreux au Pape Innocent II ſur le triſte état où il étoit réduit, obtint enfin la permiſſion de faire ordonner en ſa place ſur le Siege de Grenoble un S. Religieux de la Chartreuſe, nommé auſſi Hugues. Après quoi il ne vit plus rien à déſirer ſur la terre, & il ne tarda pas d'aller s'unir à ſon Createur. L'An 1132.

Mort de S. Hugues de Grenoble.

Ce S. Evêque mourut enfin âgé de plus de quatre-vingts ans, l'an 1132, le premier jour d'Avril, qui cette année étoit le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux, dans la cinquante-deuxiéme année de ſon Epiſcopat. On garda ſon corps juſqu'au Mardi de la ſemaine ſuivante, ſans que l'intemperie de l'air, la multitude des cierges dont il étoit environné, & la foule du peuple lui fiſſent contracter aucune corruption. Trois Evêques ſe rendirent pour faire ſes funérailles, Olderic de Die qui avoit été ſon diſciple, Geofroi de Chartres qui avoit été ſon ami particulier, & qui étoit alors à la ſuite du Pape Innocent dans le pays, & Hugues de Grenoble que S. Hugues avoit fait élire de ſon vivant pour remplir ſon Siege après ſa mort. Le peuple pour témoigner ſon reſpect, s'empreſſoit de baiſer ſes ſandales, & d'emporter quelques morceaux de ſes habits. On faiſoit toucher à ſon corps des anneaux & des pieces d'argent, pour les conſerver comme des Reliques. La foule étoit ſi grande, qu'on fut obligé

L'An 1132. pour faire l'enterrement, de tromper le peuple, & de fermer les portes de l'Eglise. S. Hugues est honoré le premier jour d'Avril.

Le Pape Innocent II ayant appris la vie édifiante & la mort sainte de Hugues, le mit au nombre des SS, & donna ordre à Guigues Prieur de la Chartreuse d'en écrire la Vie; c'est ce qu'il lui manda par la Lettre suivante, qu'on peut regarder comme le Decret de sa Canonisation.

Canonisation de S. Hugues.

» Innocent Evêque, serviteur des serviteurs de » Dieu, à nôtre très cher fils Guigues Prieur de la » Chartreuse, Salut & Bénédiction.

» Pour correspondre aux bienfaits de Dieu, nous » avons d'abord rendu graces à sa Majesté en appre- » nant la vie sainte du B. Hugues, & les miracles qui » s'operent par ses merites. Ensuite après avoir pris » l'avis des Archevêques, des Evêques, des Cardi- » naux, & des autres qui étoient avec nous, nous » avons ordonné qu'on l'honorât comme un Saint, » & qu'on célébrât le jour de sa mort. Mais parce que » vous avez une exacte connoissance de sa vie & de ses » miracles, nous vous ordonnons par l'autorité de S. » Pierre, & par la nôtre, d'en écrire ce que vous sça- » vez; afin que le Clergé lisant cette vie, & le peu- » ple l'entendant, en soient édifiés, & méritent d'ob- » tenir la rémission de leurs pechés par l'intercession » de ce S. Evêque. Nous prions pour vous, & nous » donnons nôtre bénédiction à nos chers fils les Char- » treux. De Pise le 22 d'Avril.

Guigues écrivit en effet la Vie de S. Hugues, & il la dédia au Pape Innocent II. Personne n'en étoit

mieux inſtruit que ce pieux Ecrivain : car il avoit long-temps vêcu avec S. Hugues, & il étoit ſon ami particulier. Le Monaſtere de Chalais que S. Hugues avoit fondé, eſt aujourd'hui un Prieuré uni à la grande Chartreuſe. L'An 1132.

Geofroi Abbé de Vendôme, qui étoit par ſon eſprit & par ſon érudition un des principaux ornemens de l'Egliſe de France, mourut auſſi la même année. Cet Abbé étoit originaire d'Anjou, & diſtingué par ſa nobleſſe. Il fut élevé par Garnier Archidiacre d'Angers, & eut pour Maître dans les Sciences un Profeſſeur nommé Guillaume. Geofroi fit de grands progrès dans les Lettres, & il ſe voyoit par-là en état de s'ouvrir une route à la gloire, lors qu'il embraſſa la vie Monaſtique à Vendôme. On n'y tarda pas à rendre juſtice à ſon mérite ; car il fut peu de temps après élu Abbé de ce Monaſtere, n'étant encore que Diacre. Il ſoûtint avec zele les biens & les priviléges de ſon Monaſtere : ce qui l'engagea à avoir de fréquens démêlés avec les Seigneurs & les Evêques voiſins. Il demeura toûjours fort attaché au S. Siege, & à tous les Papes légitimes qui le remplirent de ſon temps. Il aſſûre qu'il paſſa douze fois les Alpes pour les interêts de l'Egliſe Romaine, & que dans ces voyages il fut trois fois fait priſonnier. Il nous reſte de Geofroi de Vendôme un Recuëil de Lettres, pluſieurs petits Traités ou Opuſcules, & quelques Sermons.

Mort de Geofroi Abbé de Vendôme.

L. 1. Ep. 14.

Le Recuëil des Lettres eſt diviſé en cinq livres. Le premier livre contient ſes Lettres adreſſées aux Papes & à leurs Legats ; le ſecond, celles qui ſont adreſſées aux Evêques de Chartres, Yves & Geofroi ſon

Ses Ouvrages.

L'An 1132. ſucceſſeur ; le troiſiéme, celles qui ſont écrites aux Evêques d'Angers, du Mans & de Saintes ; le quatriéme, celles qui ſont adreſſées aux Abbés & aux Moines ; & enfin le cinquiéme livre contient les Lettres écrites aux Séculiers, tant Clercs que Laïques. L'Auteur nous inſtruit dans ces Lettres de pluſieurs choſes qui concernent l'hiſtoire & la diſcipline de ſon temps: c'eſt ce qui m'engage à en remarquer ici quelques traits.

Quelques traits recueillis des Lettres de Geofroi de Vendôme.

L. 1. Ep. 8.

Geofroi écrivant au Pape Paſcal marque que la premiere année qu'il fut Abbé, ayant appris que le Pape Urbain ſouffroit perſécution à Rome de la part des Guibertins, & étoit obligé de ſe tenir caché dans la maiſon de Jean Frangipane, (*a*) il fit le voyage de Rome pour tâcher de lui donner quelque ſecours ; qu'il lui fournit de l'argent pour racheter la Tour de Creſcent, c'eſt-à-dire, le Château S. Ange, & le Palais de Latran, où il eut l'honneur de baiſer le premier les pieds de ſa Sainteté. Geofroi manda à Humbald Archevêque de Lyon & Legat du Pape qui lui avoit ordonné de ſe rendre à un Concile, qu'il l'iroit *L. 1. Ep. 29.* trouver devant ou après le Concile, mais qu'il ne ſe trouveroit pas au Concile, parce que ſelon les privileges accordés par ſept Papes, l'Abbé de Vendôme n'étoit pas obligé de ſe rendre aux Synodes indiqués par l'Evêque Dioceſain, ni aux Conciles convoqués par les Legats du S. Siege. L'Evêque de Chartres ne *L. 2. Ep. [illegible]* pouvoit non plus mettre en interdit l'Egliſe du Monaſtere.

(*a*) Geofroi nomme ce Seigneur Romain *Joannes Fricapanem*, la plûpart des Auteurs l'appellent *Frangipanem* : c'eſt une des plus nobles & des plus anciennes familles Romaines.

On voit par une Lettre de Geofroi, qu'il croyoit qu'il n'étoit pas permis de reïtérer l'Extrême-Onction : Yves de Chartres qu'il consulta là-dessus, fut de même avis. Mais le sentiment des SS. Docteurs & la pratique de l'Eglise, qui ne peut errer en ce point, montrent assez que l'un & l'autre se trompoient là-dessus. Geofroi raisonna mieux sur la nécessité de la Confession. Guillaume qui avoit été son Maître, trompé par un texte de Bede, dont il n'entendoit pas le vrai sens, s'étoit persuadé qu'il n'y avoit que quatre pechés, dont on fût obligé de se confesser ; sçavoir, l'Idolatrie, le Schisme, l'Héréfie, & le Judaïsme. L'Abbé de Vendôme pour réfuter cette erreur, montre que Bede ne parle en cet endroit que de la Confession publique ; parce que ces quatre pechés scandalisant toute l'Eglise ; » il faut, dit-il, non seulement » les confesser aux Prêtres comme les autres pechés, » mais encore à l'Eglise, » c'est-àdire, qu'il en faut faire une abjuration publique. Il ajoute : » Au reste, » rien n'est plus certain que l'obligation de confesser » secretement ses pechés. Car quoi qu'il y ait des pe» chés dont on doive faire une pénitence publique ; » il n'y a que les pechés qui donnent atteinte à la foi » de toute l'Eglise, dont il soit nécessaire de faire une » Confession publique. » On voit par ce trait que quoique la pénitence des grands crimes fût publique, la confession en étoit secrete. Mais pour l'Idolatrie, le Judaïsme, l'Héréfie & le Schisme dont la profession a été publique, l'Eglise éxigeoit une Confession ou une abjuration publique, ainsi qu'elle fait encore. Je ne dis rien ici de la Lettre de Geofroi à Robert

L'An 1132.

L. 2. Ep. 19. & Opusc. 9.

L. 5. Ep. 16.

Nécessité de la Confession.

L'An 1132. d'Arbriſſel, parce que j'en ai parlé ailleurs.

Les Opuſcules de Geofroi ſont la plûpart des Ecrits fort courts. Il y en a un ſur l'Euchariſtie, où il montre que la chair de Jeſus Chriſt que nous recevons, eſt la même que celle qui a été conçuë dans le ſein de Marie & enſuite attachée à la Croix.

Fromond fut le ſucceſſeur de Geofroi dans l'Abbaye de Vendôme. Geofroi Evêque de Chartres refuſa d'abord de lui donner la Bénédiction d'Abbé, à moins qu'il ne lui fît ſa profeſſion, c'eſt-à-dire, qu'il ne lui promît obéïſſance. Fromond répondit qu'il ne lui feroit aucune promeſſe, parce que le Pape l'avoit défendu, & que ſon Monaſtere étoit du patrimoine de S. Pierre: il en produiſit les priviléges, & l'Evêque les ayant éxaminés, lui donna la Bénédiction Abbatiale, & dans la ſuite il fit un Acte par lequel il reconnoiſſoit en ce point l'exemption des Abbés de Vendôme. Yves Evêque de Chartres avoit exigé une pareille promeſſe d'obéïſſance en donnant la Bénédiction Abbatiale à Geofroi: mais celui-ci s'en plaignit dans la ſuite, & ſoutint qu'il n'étoit pas obligé à faire cette promeſſe.

Inter Opera Sirm. t. 3. p. 710. in notis. Godef. l. 2. Ep. 7.

Ce n'étoit pas ſeulement les Abbés qui avoient des differends avec les Prelats touchant leurs priviléges, les Archidiacres en avoient quelquefois avec leurs Evêques touchant les prérogatives de leurs charges. Thibauld Nothier Archidiacre de Paris s'arrogeoit une juriſdiction preſque égale à celle de l'Evêque. Un Chanoine de Paris faiſant voyage dans l'étenduë de ſon Archidiaconé, y fut volé. Auſſitôt Nothier ſans conſulter l'Evêque, qui étoit preſent, excommunia

Thibauld Nothier Archidiacre de Paris: Juriſdiction qu'il s'attribuë.

munia le voleur, & mit tout ſon Archidiaconé en interdit. L'Evêque leva auſſi tôt les cenſures ; mais l'Archidiacre lui intenta procès, & demanda réparation. Le Clergé & les Abbés de Paris prirent le parti de l'Evêque, & ecrivirent en ſa faveur au Pape Innocent II, qui prononça ſans doute pour lui. L'An 1132. *Ep. Cleric. & Abb. Paris. T. 3. Spic. p. 161.*

L'Archidiacre Thibauld Nothier conſerva du reſſentiment de cette affaire contre Thomas Prieur de S. Victor, qui avoit la confiance d'Etienne Evêque de Paris, & la principale autorité après lui dans le gouvernement du Dioceſe. Thomas la méritoit par ſa prudence & par ſon zele. Il ne ceſſoit de porter l'Evêque de Paris à réformer la célébre Abbaye de Chelles, où les Religieuſes menoient alors une vie peu réguliere. Ce S. homme avoit cette affaire ſi fort à cœur, qu'il en parla au Roi, & obtint ſon conſentement. L'Evêque ayant donc pris les meſures pour établir la réforme, ſe tranſporta à Chelles, & y fit la viſite. Il étoit accompagné de l'Abbé de S. Victor, de celui de S. Magloire, du Prieur de S. Victor & du Soûprieur de S. Martin des Champs. Réforme du Monaſtere de Chelles.

Tout ſe paſſa aſſez tranquillement à Chelles de la part des Religieuſes. Mais l'Evêque à ſon retour étant arrivé à Gournai ſur Marne, fut attaqué par les neveux de Thibauld Nothier. Aucun de ceux qui étoient à la ſuite du Prelat, n'avoit d'armes, parceque, comme il l'écrivit, c'étoit un Dimanche. Les aſſaſſins ayant déclaré qu'ils n'en vouloient qu'à Thomas Prieur de S. Victor, le maſſacrerent inhumainement entre les bras de l'Evêque, & ils menacerent ce Prelat de le traiter de la même maniere, s'il ne ſe retiroit Aſſaſſinat de Thomas Prieur de S. Victor de Paris.

L'An 1132. au plutôt. L'Evêque ne consulta que son zele & son amitié : il se jetta au travers des épées nuës, & n'abandonna pas Thomas qu'il n'eût entendu sa Confession, ne lui eût donné le Viatique, & ne l'eût exhorté à pardonner à ses assassins : ce que ce S. Religieux fit généreusement, en protestant qu'il mouroit pour la justice. Cet assassinat fut commis le Dimanche 20 d'Aoust l'an 1133.

Etienne Evêque de Paris fut si troublé de ce cruel attentat commis sous ses yeux, qu'il s'enfuit à Clairvaux pour se consoler dans cette solitude. C'est de-là qu'il écrivit la Lettre suivante à Geofroi Evêque de Chartres & Legat du S. Siege.

Ep. Steph. Paris. inter Notas fusiores ad Epist. 158. Bernardi.

Lettre d'Etienne Evêque de Paris sur l'assassinat de Thomas.

» Je ne sçais si je trouverai des termes pour vous » exprimer le nouveau malheur dont je veux vous » parler. J'ai une nouvelle bien funeste à vous appren» dre, & bien triste pour tous ceux qui prennent part » aux opprobres de Jesus-Christ & de l'Eglise nôtre » Sainte mere. Le Maître Thomas Prieur de S. Vic» tor, personnage d'une vertu reconnuë, l'ami de tous » les gens de bien, ce défenseur si zelé & si courageux » de la Sainte Eglise, mon coadjuteur fidele dans mes » travaux pour elle, a été assassiné par des impies. Il est » mort selon la chair, mais sans doute qu'il vit avec Je» sus-Christ : car étant mort pour Jesus-Christ, pour» roit-il n'être pas dans la gloire de Jesus-Christ, puis » qu'en rendant le dernier soupir entre nos bras, il a » protesté qu'il mouroit pour la justice ? » L'Evêque mande ensuite au Legat qu'il s'est retiré à Clairvaux, & qu'il le prie d'y venir incessament, pour le consoler & lui donner conseil.

Geofroi de Chartres ayant reçu cette Lettre, ſe rendit auſſitôt à Clairvaux ; & après avoir conferé avec Etienne, il convoqua à Joüarre en qualité de Legat les Evêques des Provinces de Rheims, de Sens, de Roüen & de Tours. Hugues Evêque de Grenoble ſucceſſeur de S. Hugues & Guigues Prieur de la grande Chartreuſe ayant appris la tenuë de ce Concile, écrivirent une Lettre commune aux Peres, pour les exhorter à punir les homicides du Bienheureux Thomas, ainſi qu'ils le nomment, & à les priver de tous Bénéfices Eccleſiaſtiques. Nous n'avons pas les Actes du Concile de Joüarre : mais il n'y a aucun lieu de douter qu'il n'ait frappé les coupables des Cenſures Eccleſiaſtiques. L'An 1133. Concile de Joüarre.

Le bruit s'étant répandu que Thibauld Nothier Archidiacre de Paris accuſé d'avoir fait aſſaſſiner Thomas par ſes neveux, étoit allé à Rome pour implorer la clemence du Pape, S. Bernard écrivit à Innocent II la Lettre ſuivante. » La cruelle Bête qui a devoré Joſeph, s'eſt ſauvé, dit-on, auprès de vous, pour » éviter la pourſuite de nos chiens. Que la malheu» reuſe eſt inſenſée, de s'enfuir dans le lieu où elle a » le plus à craindre ! Scelerat ! as-tu donc cru que le » Siége de l'équité étoit une caverne de voleurs & un » repaire de lions ? La bouche encore pleine du ſang » du fils que tu viens de dévorer, tu fuis au ſein de la » mere, & tu oſes paroître devant les yeux du Pere ! » Si cependant il demande la pénitence, il ne faut pas » la lui refuſer ; s'il demande une audience pour plai» der, qu'on lui donne celle que donna Moyſe au » peuple qui adoroit le veau d'or, ou Phinées à l'I- *Epiſt.* 158. Lettre de S. Bernard contre Thibauld.

l'An 1133. » ſraëlite fornicateur, ou Mathathias à celui qui ſa-
» crifioit aux Idoles; ou ſi vous voulez que je rappor-
» te des exemples qui vous conviennent mieux, don-
» nez-lui celle que S. Pierre donna à Ananie & à Sap-
» phire, ou que Jeſus-Chriſt donna aux profanateurs
» du Temple.

» Nous ne doutons pas que le ſang de nôtre Mar-
» tyr ne crie vengeance au Ciel avec d'autant plus
» d'inſtance, qu'il eſt récemment répandu. Mais dira
» l'Archidiacre, eſt-ce moi qui l'ai verſé? Non, ce
» n'eſt pas toi, ce ſont les tiens, & c'eſt pour toi; ſi
» c'eſt auſſi par ton moyen, que Dieu le voye & le
» juge. Si on peut t'excuſer, il faut diſculper les Juifs
» de la mort de Jeſus-Chriſt. Il haïſſoit le Bienheureux
„ Thomas, dont le zele l'empêchoit de tirer, comme
„ il avoit accoûtumé, d'injuſtes exactions en vertu
„ de ſon Archidiaconat. Pluſieurs témoins dignes
„ de foi l'ont même entendu le menacer de la mort.
„ Enfin, qu'il diſe, s'il le peut, quelle autre raiſon
„ ont pu avoir ſes neveux pour porter leurs mains ſa-
„ criléges ſur le Saint du Seigneur.

Dans le reſte de la Lettre S. Bernard exhorte le Pape à punir les coupables, & lui repreſente les déſordres que pourroit cauſer l'impunité d'un ſi horrible attentat. L'Evêque de Paris écrivit auſſi une Lettre au Pape ſur le même ſujet fort touchante, que S. Bernard lui compoſa. Il y marque que Thomas faiſoit les fonctions de l'Epiſcopat, & que ſans en avoir les honneurs, il en portoit tout le poids.

Ep. 159.

Aſſaſſinat d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans.

S. Bernard écrivit auſſi pluſieurs Lettres au Pape au ſujet de l'aſſaſſinat d'Archambauld Soû-doyen de

l'Eglise d'Orleans. Pierre le Vénérable Abbé de Clugni fit la même chose, & ne s'exprima pas avec moins de force. Voici le sujet de ce nouvel assassinat.

L'An 1133.
Petr. Ven. L. 1. Ep. 17.

Archambauld étoit allé se plaindre à Rome de l'intrusion. de Jean dans l'Archidiaconat d'Orleans. A son retour il se plaignit à Geofroi de Chartres Legat, à Henri Archevêque de Sens, & au Pape, de plusieurs violences que lui avoient faites l'Archidiacre Jean, & quelques autres Chanoines, qui pendant son absence avoient fait arracher ses vignes, brûler ses granges & ses pressoirs. Il poursuivoit la punition de ces attentats, lors qu'il fut assassiné.

Ep. Archambaldi ad Henric. Senon. T. 3. Spic. p. 155.

Le Pape Innocent excité par les Lettres de l'Evêque de Paris & des SS. Abbés de Clairvaux & de Clugni, manda aux Archevêques Rainald de Rheims, Hugues de Roüen & Hugues de Tours, de s'élever avec vigueur contre les Auteurs des assassinats commis en la personne de Thomas Prieur de S. Victor, & d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans. Il veut que s'il est nécessaire on assemble un nouveau Concile pour punir un crime si nouveau. Il ajoûte : » Nous » confirmons par l'autorité Apostolique ce que vous » avez jugé là-dessus à Joüarre : cependant comme » vôtre Sentence ne nous paroît pas assez severe, nous » y ajoûtons les peines suivantes ; sçavoir, que dans » tous les lieux où se trouveront ces assassins, on ne » fera pas l'Office ; que ceux qui les protegeront, se» ront excommuniés; que Thibauld Nothier & les au» tres seront privés des dignités Ecclesiastiques, qu'ils » n'ont obtenuës que par la puissance & la violence » de leurs parens.»

Lettres d'Innocent II contre les assassins de Thomas & d'Archambauld.

L'An 1133. Le Pape Innocent pouvoit être à Rome, quand il donna ces ordres. L'Empereur Lothaire qui l'avoit ſuivi en Italie à la tête de ſon armée, le conduiſit à Rome, le mit en poſſeſſion du Palais & de l'Egliſe de Latran, où il reçut la Couronne Imperiale des mains de ſa Sainteté. Mais comme l'Empire n'étoit pas moins diviſé que l'Egliſe par la faction de Conrade, qui diſputoit la Couronne à Lothaire, le Pape eut recours à celui dont il avoit éprouvé tant de fois la ſageſſe & l'autorité. Il envoya S. Bernard en Allemagne, où ce S. Abbé vint à bout de réconcilier les deux Princes concurrens en obligeant Conrade de ſe déſiſter.

L'An 1134. Cependant le Pape Innocent ne put ſe maintenir long-temps à Rome, où la faction de l'Antipape Anaclet étoit trop puiſſante. Il ſe retira de nouveau à Piſe, où il convoqua un nombreux Concile pour le 30. de Mai de l'an 1134. Il ne manqua pas d'y inviter les Evêques de France, dont il avoit connu l'attachement pour ſa perſonne & le zele pour les interêts de l'Egliſe. Mais le Roi Loüis le Gros qui avoit alors quelque mécontentement du Pape, prit la réſolution d'empêcher les Prelats de ſon Royaume de ſe rendre à Piſe pour le Concile. S. Bernard en ayant eu avis, lui écrivit la Lettre ſuivante pour le détourner de ce deſſein.

Concile de Piſe.

Ep. 255. Lettre de S. Bernard au Roi.

» Les Rois & les Royaumes, lui dit-il, ne conſer-
» vent leur ſplendeur & leurs droits, qu'autant qu'ils
» ſont ſubordonnés à la puiſſance de Dieu & aux diſ-
» poſitions de ſa Providence. Pourquoi donc vous
» mettre en colere contre l'élu de Dieu, contre celui

» que vous avez reçu, que vous avez reconnu pour vô- » tre pere, & que vous avez choisi pour le Samuël du » Prince vôtre fils, auquel il a donné l'Onction Roya- » le? Ce n'est point contre des étrangers, c'est contre » vous-même & contre vos propres sujets que s'arme » vôtre indignation. On assemble un Concile : quel » préjudice cela peut-il faire aux droits de vôtre Cou- » ronne & au bien de vôtre Etat? Au contraire, on » y fera à l'Eglise assemblée l'éloge de vôtre zele : on » y publiera que le Roi de France est le premier ou » un des premiers d'entre les Princes, qui ait eu le » courage de prendre la défense de l'Eglise sa mere : » on vous en rendra mille actions de graces, & des » milliers de Saints y prieront pour vous & pour vô- » tre Maison.

» Pour peu qu'on soit sensible aux maux de l'Eglise » nôtre Mere, on ne peut disconvenir que si jamais un » Concile a été nécessaire, c'est dans le temps où nous » sommes. Mais, dit-on, les chaleurs sont trop gran- » des. Nos corps sont-ils donc de glace? Ne sont-ce pas » plûtôt nos cœurs qui sont glacés? Pour moi qui suis » un des derniers de vos sujets, mais un de ceux qui » vous sont le plus attachés, j'ose vous dire qu'il ne » vous convient nullement d'empêcher un si grand » bien. ... Au reste, s'il est émané du S. Siege quelque » Decret qui vous ait deplu, ceux de vos fideles sujets » qui assisteront au Concile, travailleront à le faire » révoquer ou modifier d'une maniere convenable : » c'est à quoi je m'employerai volontiers, si j'ai quel- » que pouvoir.

Le Roi permit aux Evêques de France de se ren-

L'An 1134. dre au Concile de Pise. Les Archevêques de Rheims, de Sens, de Bourges, de Roüen, & d'Embrun, s'y trouverent avec plusieurs Evêques & un grand nombre d'Abbés, à la tête desquels étoient S. Bernard, & Pierre le Vénérable. On ignore le détail de ce qui se passa à ce Concile, parce que nous n'en avons pas les Actes. On sçait seulement qu'on y excommunia l'Antipape Anaclet, & qu'on déposa tous ses fauteurs. Alexandre Evêque de Liege avoit été accusé de simonie, & cité pour ce sujet au Concile de Pise. Comme il ne comparut point, on y prononça contre lui la Sentence d'excommunication. Il fut si frappé de cette nouvelle, qu'il tomba malade en l'apprenant, & mourut le même jour. Il eut cependant le temps de se confesser & de recevoir le S. Viatique; & il promit même que s'il en revenoit, il se feroit Moine à S. Gilles.

Concile de Pise.

Hist. Episc. Leod. t. 2. c. 27.

Henri ce fanatique séducteur qui avoit troublé le Maine, s'étoit retiré en Provence, où il continuoit de dogmatiser. L'Archevêque d'Arles le fit prendre, & le conduisit au Concile de Pise, où il fut convaincu d'hérésie, & condamné à être enfermé le reste de ses jours. Alors l'artificieux Sectaire qui étoit Apostat de la vie Religieuse, fit semblant de vouloir se faire Moine sous la discipline de S. Bernard. On le remit entre les mains du S. Abbé qui lui donna des Lettres pour Clairvaux. Mais on est presque toûjours la dupe des bontés qu'on a pour un Chef de parti. Henri s'échappa en chemin, & fit encore bien du mal à l'Eglise de France.

Fausses promesses de l'hérétique Henri pour éviter la prison.

Ep. Gaufridi t. 2. Oper. Bern.

La plûpart des Evêques & des Abbés de France qui

qui s'étoient rendus au Concile de Pise, en partirent ensemble pour s'en retourner de compagnie. Mais comme l'Italie étoit encore alors agitée par les troubles des guerres civiles, ils furent attaqués en chemin, & pillés par une troupe de factieux. Voici ce qu'en écrivit au Pape, Pierre le Vénérable Abbé de Clugni, qui se sauva avec peine, après avoir eu sa mule tuée sous lui. L'An 1134.

Lettre de Pierre le Vénérable au Pape. *Petr. Cluniac. l. 3. ep. 27.*

» En retournant du Concile où vôtre Sainteté » nous avoit appellés, nous marchions sans défiance » comme un troupeau du Seigneur, lorsque des » loups furieux se sont jettés sur nous, nous ont dis- » persés, blessés, emprisonnés & dépoüillés. Nous » avions avec nous un grand nombre d'Archevêques, » d'Evêques, & d'Abbés, une légion de Moines, » une troupe nombreuse d'Archidiacres & d'autres » Ecclésiastiques. L'horrible spectacle que de voir » frapper, blesser, emprisonner, & traîner avec » violence des personnes si nécessaires à l'Eglise!

Les Prelats de France maltraités au retour du Concile de Pise.

» L'Archevêque de Rheims que ni son âge ni sa » dignité n'ont pu faire respecter, après avoir reçu » bien des outrages & des blessures, est enfermé dans » une tour. L'Evêque de Perigueux a le même sort. » Les Archevêques de Bourges & de Sens, après avoir » perdu tout ce qu'ils avoient, se sont sauvés avec » bien de la peine à Pont-Tremoli, où ils ont été mis » en prison avec l'Archevêque d'Embrun & l'Evêque » de Troyes, qu'un coup de lance avoit fait tomber de » cheval, & qui est fort malade de sa blessure. On y » retient prisonniers avec eux les Evêques de Limo- » ges, d'Arras, du Bellai, & de Rennes, & plusieurs

L'An 1134. » autres Prelats, avec les Abbés de S. Martial de Li» moges, de Vezelai, de S. Germain de Paris, de Corbie, » de Noyon, de Melun, de Saumur, & de Bourgueïl. » Ce Bourg est plein de ces saints & illustres prison» niers. Ils n'ont d'esperance que dans le Seigneur, » & que dans vous, Saint Pere, qui tenez sa place sur » la terre. » L'Abbé de Clugni prie le Pape au nom de tous ces Prelats d'excommunier les Auteurs de ces violences. On ne sçait point la suite de cette affaire: mais il paroît que les prisonniers furent bientôt élargis.

S. Norbert qui étoit venu en Italie avec l'Empereur Lothaire, auprès de qui il faisoit les fonctions de Chancellier, n'assista pas au Concile de Pise. Il retourna en Allemagne avec ce Prince, & tomba malade en chemin. Ayant cependant recouvré assez de forces pour continuer sa route, il se rendit à Magdebourg à petites journées. A peine y étoit-il arrivé, qu'il fut attaqué d'une maladie qui le tint quatre mois au lit, & dont il mourut le Mercredi d'après la Pentecôte le sixiéme jour de Juin de l'an 1134, dans la cinquante-quatriéme année de son âge, & dans la huitiéme presque achevée de son Episcopat.

Mort de S. Norbert. *Vita Norberti.*

Après sa mort les Chanoines de sa Cathédrale, qui l'avoient presque toûjours persécuté durant sa vie, voulurent avoir son corps. Mais les Chanoines Reguliers de son Ordre qu'il avoit établis à Magdebourg, s'y opposerent, fondés sur les dernieres volontés du S. Evêque, qui avoit choisi sa sépulture dans leur Eglise. On ne put terminer ce debat que par l'autorité de l'Empereur. Ainsi on députa à ce Prince

qui décida en faveur des Religieux. La réponse (a) n'arriva que le huitiéme jour; & pendant ce temps-là le corps du S. Evêque demeura sans sépulture & sans corruption, nonobstant la chaleur. Il fut enterré dans l'Eglise de Nôtre-Dame de son Monastere devant l'Autel de la Croix. Mais environ 18 ans après ses Religieux le transfererent dans le Chœur proche le grand Autel, & lui érigerent un tombeau de marbre blanc. Ses Reliques y demeurerent jusqu'à ce que la Ville de Magdebourg s'étant laissée infecter des erreurs de Luther, l'Empereur Ferdinand II craignit que ce sacré dépôt ne fût profané par les hérétiques, & le fit transferer à Prague, où il est en grande vénération. L'An 1134.

Innocent II perdit en la personne de S. Norbert un zelé défenseur de l'unité Catholique, qui par son zele & son autorité avoit contribué plus que personne à attacher l'Empereur à son parti contre l'Antipape Anaclet. Mais il lui restoit encore S. Bernard; & c'en étoit assez pour réduire les principaux Chefs des Schismatiques.

Ce S. Abbé s'etoit attiré tant d'estime au Concile de Pise, que les Evêques, les Abbés, & les Seigneurs les plus distingués s'estimoient heureux, quand ils pouvoient avoir quelque conférence avec lui; & l'on voyoit souvent plusieurs Prelats attendre long-temps à sa porte, que ceux qui lui parloient, fussent sortis. Il étoit en effet le refuge de tous les malheureux. *L. 2. Vit. Bern. c. 2.*

(a) M. Baillet dit dans la Vie de S. Norbert que la réponse de l'Empereur n'arriva que le neuviéme mois. C'est une méprise de cet Ecrivain qui a pris les jours pour les mois. Car la réponse étant arrivée le huitiéme jour, le corps fut inhumé le neuviéme jour, & non le neuviéme mois.

L'an 1134. Les habitans de Milan qui avoient été excommuniés pour avoir pris le parti d'Anaclet, s'étoient adressés à S. Bernard, pour recouvrer par son moyen les bonnes graces du Pape Innocent, & ils avoient décerné une députation à ce S. Abbé pour le conjurer de venir lui-même à Milan. Bernard s'étoit mis en chemin avec les Députés, lorsqu'ayant appris que le Concile de Pise, étoit sur le point de se tenir, il manda aux Citoyens de Milan qu'incontinent après le Concile, il iroit travailler à leur réconciliation. Il tint parole, & après le Concile il se rendit à Milan avec Gui de Pise & Matthieu d'Albane, que le Pape lui donna pour collegues de sa Légation. S. Bernard souhaita qu'on y joignît aussi Geofroi Evêque de Chartres qui étoit au Concile de Pise, & dont il avoit connu la prudence en plusieurs occasions : à quoi les Cardinaux consentirent. Les habitans de Milan ayant appris l'arrivée des Legats, sortirent de la Ville, & allerent plus de deux lieuës au devant d'eux. C'étoit sur-tout S. Bernard qui étoit l'objet de leur vénération. Ils se prosternoient malgré lui à ses pieds pour les lui baiser, & ils arrachoient les poils de ses vêtemens, ou en coupoient quelques morceaux pour s'en servir de remede contre les maladies. Comme chacun s'empressoit de voir ce S. Abbé, il eut bien de la peine à fendre la presse, pour se rendre au logis qui lui avoit été préparé.

Ep. 132. 133.

Legation de S. Bernard à Milan.

Ernald. l. 2. c. 2.

Bernard & les autres Legats ayant conferé avec les principaux citoyens sur le sujet pour lequel ils étoient venus à Milan, les conditions de la réconciliation furent acceptées, & les censures levées. Bernard qui

avoit été le principal médiateur de cette paix, la confirma par d'éclatans miracles. Comme il faiſoit un jour ſa préparation pour dire la Meſſe, on lui amena dans l'Egliſe de S. Ambroiſe une femme poſſedée du Démon depuis pluſieurs années. Il la fit placer dans le Sanctuaire, & ſe tournant vers le peuple, il lui recommanda de prier avec ferveur. Il célebra enſuite la ſainte Meſſe, & toutes les fois qu'il faiſoit le ſigne de la Croix ſur l'Hoſtie, il ſe tournoit pour faire le même ſigne ſur la poſſedée, qui étoit plus agitée que jamais. Après l'Oraiſon Dominicale le S. Abbé prenant ſur la paténe l'Hoſtie conſacrée, & la tenant ſur la tête de la femme, dit: » Malin Eſprit, voilà ton » Juge, réſiſte-lui ſi tu peux : c'eſt celui qui ſur le » point de ſouffrir pour nous, a dit, *Voici que le Prin-* » *ce du monde va être chaſſé.* C'eſt ici le corps qui a été » formé dans le ſein d'une Vierge, qui a été étendu » ſur la Croix, & qui eſt reſſuſcité. Je te commande » par l'autorité de cette Majeſté de ſortir du corps de » cette ſervante de Dieu. » Malgré cet ordre, le Démon tourmenta encore un moment cette femme avec plus de cruauté : mais ce S. Abbé étant retourné à l'Autel, la poſſedée fut entierement délivrée dans le temps qu'il donna la paix au Diacre pour la donner aux aſſiſtans.

L'An 1134.

Miracles de S. Bernard à Milan.

Ernald. l. 2, c. 3.

Ce miracle & pluſieurs autres exciterent tellement la pieuſe curioſité du peuple de Milan pour voir & entendre Bernard, que pendant le ſéjour qu'il fit en cette Ville, les boutiques furent fermées, & les artiſans quitterent leur travail pour avoir la conſolation de le voir. La choſe alla ſi loin, que le S. Abbé crai-

L'An 1134. gnant d'être accablé par la foule, n'osoit plus sortir. Il se montroit à la fenêtre de son appartement, & de là il donnoit sa bénédiction à ceux qui étoient dans la ruë. Ils apportoient avec eux des pains qu'ils le prioient de benir, & qu'ils gardoient ensuite comme des Reliques.

Miracles de S. Bernard à Milan.

Il y avoit parmi cette foule de peuple un homme de la campagne qui avoit apporté un jeune enfant possedé du Démon. Mais au moment que Bernard fit le signe de la Croix sur le peuple, cet enfant se débattit avec tant de violence, qu'il s'échappa des bras de son pere, & tomba comme mort à terre. On fit place au malheureux pere pour approcher de la maison; & on l'y laissa entrer. Il mit son fils aux pieds de S. Bernard, & lui dit: » Mon Seigneur & mon pere, » il y a trois ans que cet enfant est tourmenté par le » Démon; & ses agitations redoublent toutes les fois » qu'on fait sur lui le signe de la Croix, qu'il assiste à » la Messe, ou qu'on lui lit l'Evangile. Je vous con- » jure par la miséricorde divine d'avoir pitié de lui & » de moi. » Les larmes de ce pauvre homme, & l'état déplorable de son fils firent compassion aux assistans. S. Bernard toucha de son bâton le col de l'enfant, & Gerard frere du S. Abbé qui étoit avec lui, fit secretement sur le dos du malade le signe de la Croix, pour éprouver si ce qu'on disoit étoit véritable. Aussitôt l'enfant fit de violentes contorsions; & S. Bernard ordonna qu'on le mît sur son lit. Mais il sembla que le Démon y fût plus violemment tourmenté, car il jetta l'enfant à terre. S. Bernard l'y fit remettre, & s'étant prosterné en prieres, il ordonna qu'on lui fît

Ernald. l. 2. c. 3.

avaler de l'eau benite. Il fallut pour le faire, lui desserrer les dents avec un coin, & dès qu'il en eut avalé quelques gouttes, il fut parfaitement delivré. L'An 1134.

Miracles de S. Bernard à Milan.

Bernard s'étant rendu chez Matthieu Evêque d'Albane, pour travailler aux affaires de leur Légation, un jeune homme qui avoit une main dessechée, vint prier le S. Abbé de le guerir. Bernard lui donna sa bénédiction, & lui ordonna de se retirer. Il sortoit sans avoir été soulagé, lorsque l'Evêque d'Albane le rappella & le presenta à Bernard, intercedant pour lui. Bernard prenant ce paralytique par la main, invoqua le Seigneur sur lui, & à l'instant il fut gueri. Le bruit de ce miracle assembla une si grande multitude de peuple devant la maison de l'Evêque d'Albane, que Bernard ne put sortir, & fut obligé de souper avec l'Evêque. Ce Prelat donna ordre à son Maître d'Hôtel de garder avec soin le plat dans lequel le S. Abbé avoit mangé. Peu de jours après cet Evêque ayant été pris d'une fievre ardente, se fit apporter ce plat; & après qu'il y eut mangé du pain trempé dans de l'eau, il fut incontinent gueri. *Ernald. l. 2. c. 3.*

S. Bernard fit plusieurs autres miracles à Milan, qui engagerent les habitans de cette Ville à le presser d'être leur Archevêque : mais il refusa constamment cette dignité. Plusieurs autres Eglises le demanderent aussi pour leur Pasteur. Il répondoit qu'il n'étoit pas à lui, mais à ses freres; & ceux ci avoient si peur qu'on ne le leur enlevât, qu'ils obtinrent un privilége du Pape pour empêcher qu'il ne fût Evêque. Les citoyens de Milan voulant se consoler de son refus, le prierent d'établir proche de la Ville un Monastere de

L'An 1134 ſon Inſtitut. C'eſt l'origine du Monaſtere qui fut nommé *Cherval, Caravallis*.

Bernard étant parti de Milan, prit la route de Pavie. Un payſan qui l'étoit allé chercher à Milan, où il n'étoit plus, arriva preſque auſſitôt que lui à Pavie. Il menoit avec lui ſa femme qui étoit poſſedée, & il le conjura de la délivrer. Le Démon vomit mille imprécations contre le S. Abbé, & diſoit: *Cet homme qui ne mange que des porreaux, ne me chaſſera pas*. Bernard ordonna qu'on conduisît cette femme à l'Egliſe de S. Syre. Le Démon lui inſultoit, en diſant: » Ni le petit Syre, ni le petit Bernard ne me feront » pas ſortir. » Bernard répondit: » Ce ne ſera ni Syre, » ni Bernard, ce ſera Jeſus-Chriſt qui te chaſſera; » & en effet, s'étant mis en prieres, il chaſſa le Démon au nom de Jeſus-Chriſt. Mais à peine cette femme étoit-elle rentrée dans ſa maiſon, que le Démon rentra dans ſon corps. Le mari la reconduiſit à S. Bernard, lequel ayant chaſſé une ſeconde fois le Démon, fit attacher au cou de la femme un papier où il avoit écrit: *Eſprit malin, je te défends de la part de Jeſus-Chriſt de toucher déſormais à cette femme*.

Miracle de S. Bernard à Pavie.

Ernald. l. 2. c. 4.

S. Bernard repaſſa enfin les Alpes pour revenir en France. Il prit ſa route par Beſançon, d'où il fut conduit comme en proceſſion juſqu'à Langres. Les Moines de Clairvaux allerent fort loin en proceſſion au devant de lui, & lui témoignerent avec un ſaint empreſſement la joye qu'ils avoient de le revoir après une ſi longue abſence. Il eut lui-même une ſenſible conſolation de trouver que ſon abſence n'avoit nui en rien à la régularité & à la ferveur de ſes Religieux,

Retour de S. Bernard à Clairvaux.

Les

Les principaux du Monaſtere, & ſur-tout Godefroi qui étoit Prieur & qui fut depuis Evêque de Langres, lui repreſenterent qu'il avoit bâti Clairvaux dans une vallée trop étroite; que le Monaſtere n'étoit pas aſſez grand pour la multitude de ceux qui venoient s'y conſacrer à Dieu, & qu'à peine l'Egliſe pouvoit contenir les Religieux; qu'ils avoient trouvé plus bas une belle plaine proche la riviere, où l'on auroit toutes les commodités de la vie, & l'eſpace néceſſaire pour bâtir de vaſtes édifices. Bernard n'acquieſça pas d'abord à cet avis. » Vous voyez, leur » dit-il, quelle dépenſe nous avons faite pour bâtir » ce Monaſtere. La maiſon eſt de pierres, les aque- » ducs ſont achevés, & fourniſſent de l'eau à tous les » offices : ſi nous détruiſons tout cela, les Seculiers » nous accuſeront de légereté, ou ils croiront que nos » grandes richeſſes nous font tourner la tête. »

L'An 1134.

Clairvaux rebâti dans un endroit plus commode.

Les Religieux répondirent qu'il falloit ou renvoyer ceux qui demandoient à être reçus parmi eux, ou faire une plus grande maiſon. Le S. Abbé y conſentit enfin; & l'on traça le plan d'un Monaſtere beaucoup plus vaſte: Le Comte Thibauld l'ayant appris, fournit des ſommes conſidérables pour le nouvel édifice, qui fut achevé en peu de temps par les ſoins & les travaux des Religieux. Ce nouveau Monaſtere conſerva le nom de Clairvaux, quoiqu'il ne fût plus bâti dans la vallée comme l'étoit l'ancien, qui fut démoli.

Après le Concile de Piſe d'où S. Bernard fut envoyé à Milan, Hugues Archevêque de Roüen étoit demeuré en Italie, où le Pape qui connut ſon merite,

L'An 1134. l'employa à plusieurs affaires importantes. Mais Henri Roi d'Angleterre & Duc de Normandie trouva fort mauvais que Hugues quittât ainsi le soin de son Archevêché pour vaquer aux affaires des autres, & il ne tarda pas à le rappeller.

Orderic.

Arnoux Archidiacre de Seez & depuis Evêque de Lisieux, étoit aussi alors en Italie, où il étoit allé étudier le droit Canon. Il y composa un Traité sur le Schisme qui divisoit l'Eglise. C'est une violente invective contre Gerard d'Engoulême & contre Pierre de Leon, desquels cet Auteur fait les portraits les plus odieux. Il étoit persuadé que la charité que nous devons aux hérétiques & aux schismatiques ne nous oblige point à cacher leurs vices, & qu'au contraire celle que nous devons aux fideles exposés à la séduction, nous oblige souvent à démasquer les faux Docteurs qui leur en imposent. Arnoux dit que Gerard étoit né en Normandie, que la pauvreté l'ayant obligé de sortir de son pays, il fut élu Evêque d'Engoulême par la dissention de ceux qui avoient droit de suffrage; qu'ayant été ensuite nommé Legat du S. Siege, il vendit les Ordres sacrés & les jugemens qu'il rendoit; que le Comte d'Engoulême lui ayant déferé le crime de son Archidiacre, qui avoit engrossé l'Abbesse d'Engoulême, il n'avoit fait qu'en rire, & avoit répondu à sa plainte qu'il n'y avoit rien en cela que de conforme à la nature, qu'il seroit bien plus étrange qu'une femme eût engrossé un homme; & qu'il avoit laissé l'Archidiacre impuni. Il fait un portrait encore plus affreux de Pierre de Leon dont il nous apprend plusieurs particularités historiques, mais que

Traité sur le Schisme d'Anaclet, par Arnoux. *T. 2. Spic.*

nous avons rapportées ailleurs. Il dédia ſon Ouvrage à Geofroi Evêque de Chartres, que le Pape avoit chargé de la légation d'Aquitaine pour l'oppoſer à Gérard. L'An 1135.

Geofroi au retour de ſon voyage d'Italie, ſe mit en devoir de s'acquitter de cette commiſſion auſſi difficile qu'elle étoit importante. S. Bernard avoit ſouhaité d'avoir avec lui ce Prelat dans ſa légation de Milan: Geofroi pria à ſon tour le S. Abbé de l'accompagner dans celle d'Aquitaine. Bernard qu'il invita à cette expédition, lui fit réponſe qu'il étoit obligé de partir inceſſamment pour conduire une colonie de ſes Religieux à Buzai Monaſtere de ſon Ordre, fondé récemment proche de Nantes par Ermengarde Ducheſſe de Bretagne, & que de là il ne manqueroit pas de ſe rendre auprès de lui en Aquitaine. Geofroi qui ne vouloit pas y entrer ſans le S. Abbé, prit le parti de faire avec lui le voyage de Bretagne. Fondation de Buzai.

Bernard & Geofroi étant arrivés à Nantes, une femme qui depuis ſept ans étoit tourmentée par un Démon incube, qu'elle diſoit abuſer d'elle toutes les nuits, vint ſe jetter aux pieds du S. Abbé, & lui confeſſa l'état déplorable où elle étoit, & ce qu'elle avoit inutilement tenté pour s'en délivrer. S. Bernard tâcha de la conſoler, & comme il étoit tard, il lui dit de revenir le lendemain. Elle n'y manqua pas, & raconta au S. Abbé les menaces que ſon Démon lui avoit faites, ſi elle continuoit d'implorer le ſecours de ſes prieres. Bernard lui dit: » Mépriſez ſes mena- » ces, & mettez mon bâton avec vous dans vôtre lit, » & nous verrons ce qu'il pourra.» La femme fit ce Miracle de S. Bernard à Nantes.

L'An 1135. qu'on lui ordonna. Son Démon vint à l'ordinaire, mais il n'osa approcher d'elle, & il se contenta de la menacer de nouveau qu'après le départ du S. homme il reviendroit se venger.

Ern. l. 2. c. 6. Le Dimanche suivant Bernard fit assembler le peuple dans la Cathedrale de Nantes par ordre de l'Evêque ; & le S. Abbé accompagné de Geofroi Evêque de Chartres, & de Brictius Evêque de Nantes, monta dans l'Ambon, d'où ayant ordonné aux assistans de prendre en main des cierges allumés qu'on leur presenta, comme les deux Evêques & lui en tenoient, il fit un discours au peuple, raconta les infames impuretés de ce Démon, l'anathematisa en faisant éteindre les cierges, & lui défendit par l'autorité de Jesus Christ de jamais approcher de cette femme ni d'aucune autre. Après quoi ayant entendu la Confession de la femme, il la communia, & elle fut délivrée pour toûjours. Je laisse aux Theologiens à faire des réflexions sur un évenement si extraordinaire. Mais soit que tout se passe dans l'imagination de ces femmes abusées par le Démon, soit que cet Esprit immonde emprunte quelque corps pour faire illusion, le fait n'est pas sans exemple. (a)

S. Bernard se rendit de Nantes en Aquitaine avec Geofroi de Chartres & quelques autres Prelats, pour travailler à l'extinction du Schisme. Ils prierent quelques personnes de qualité & d'autorité d'engager le Comte de Poitiers à leur accorder une Conference pour traiter avec lui de la paix de l'Eglise. Le Comte

(a) Mr. Malherbe parle dans ses Lettres d'un fait tout semblable qu'il dit être arrivé à la Fleche de son temps.

leur en accorda une à Partenai. S. Bernard & Geofroi y parlerent avec zele contre le Schisme des Eglises d'Aquitaine. Ils firent voir qu'il ne peut y avoir qu'une Eglise, & que tout ce qui est hors de cette Arche perit. Le Comte fut touché de leurs raisons, & déclara qu'il consentiroit sans beaucoup de peine à reconnoître Innocent pour le Pape legitime ; mais qu'il ne pourroit jamais se résoudre à consentir au rétablissement des Evêques qu'il avoit chassés de leurs Sieges, parce qu'ils l'avoient trop cruellement offensé ; & qu'il avoit juré qu'il ne se réconcilieroit jamais avec eux. On disputa long temps sur cet article sans pouvoir flechir le Comte Guillaume : mais à la fin d'une seconde Conférence aussi inutile que la premiere, S. Bernard eut recours à d'autres armes.

Conference de S. Bernard & de Geofroi Evêque de Chartres avec Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

Il alla célébrer la sainte Messe, suivi de tous ceux qui avoient assisté à la Conférence. Le Comte Guillaume alla avec eux : mais comme il étoit excommunié, il demeura debout à la porte de l'Eglise en dehors. S. Bernard ayant consacré & donné la paix, se sentit inspiré de faire un dernier effort pour vaincre l'opiniâtreté du Comte. Il prend en main l'Hostie, & la tenant sur la paténe, il se tourne vers le peuple, & le visage en feu, les yeux étincellans d'une ardeur toute celeste, il s'avance vers le Comte d'un air menaçant & d'une voix terrible : » Nous vous avons prié, » lui dit-il, & vous nous avez méprisés, vous avez » méprisé dans une autre Assemblée tous les servi- » teurs de Dieu. Voici son fils & le fils de la Vierge, » le chef & le Seigneur de cette Eglise que vous per- » secutez : voici vôtre Juge, celui au nom duquel

Discours de S. Bernard au Comte de Poitiers en tenant l'Hostie consacrée.

L'An 1135. » toute Puissance flechit le genoüil. Vous tomberez » un jour entre les mains de ce Juge, le mépriserez-» vous alors comme vous avez méprisé ses Envoyés ? » Le Comte Guillaume à la vûë de l'Hostie & de l'air terrible que Dieu avoit donné à son serviteur, fut frappé comme d'un coup de foudre & tomba à terre hors de lui-même. Ses gens le releverent, & il se jetta à terre une seconde fois sans pouvoir prononcer une seule parole. Mais Bernard le frappant du pied, lui ordonna de se lever & d'écouter les ordres de Dieu. » L'Evêque de Poitiers, lui dit-il, que vous avez » chassé de son Eglise, est ici present, réconciliez-» vous avec lui, rétablissez-le sur son Siege, faites sa-» tisfaction à Dieu, & rendez obéïssance à Innocent, » comme toute l'Eglise la lui rend. » Guillaume n'osa repliquer un seul mot, & ayant apperçu l'Evêque de Poitiers, il courut l'embrasser & le remena lui-même à Poitiers, où il le rétablit sur son Siege avec l'applaudissement de toute la Ville.

Bernard parla ensuite avec douceur & bonté au Comte, & acheva sans peine de le détacher du parti & des partisans de l'Antipape Anaclet. Le Comte Guillaume demeura ferme dans l'unité Catholique, & repara par plusieurs bonnes œuvres le scandale qu'il avoit donné.

Ranimire Prêtre & Moine de S. Pons devient Roi d'Arragon & se marie.

Il donna vers le même temps sa sœur Mathilde en mariage à Ranimire, qui de Moine qu'il étoit à S. Pons depuis quarante ans, fut obligé l'an 1134 de quitter l'habit & l'état Monastique pour monter sur le trône d'Arragon après la mort d'Alphonse VI son frere. Comme Ranimire étoit Prêtre, les Historiens

Espagnols prétendent qu'il obtint la dispense du Pape pour se marier : mais les uns la lui font donner par l'Antipape Anaclet, & les autres par Innocent II. Quoiqu'il en soit, il est certain que Ranimire se maria, & que dès qu'il eut des heritiers, il alla se renfermer dans son Cloître, ainsi que nous le dirons. L'An 1135.

Pour Gerard d'Engoulême, il ne fut pas touché de l'exemple du Comte de Poitiers ; & il persevera jusqu'à la mort dans le Schisme dont il étoit le principal auteur. Il mourut subitement dans l'impénitence & sans Sacremens (a) & ses neveux qu'il avoit enrichis des biens de l'Eglise, le trouverent mort dans son lit. Ils le firent enterrer dans une Eglise : mais Geofroi Evêque de Chartres l'en fit exhumer pour le mettre dans une terre profane. Il dépoüilla même ses neveux des dignités dont ce Prelat Schismatique les avoit pourvus. C'est ainsi que le Schisme fut éteint en Aquitaine par la prudence de Geofroi Evêque de Chartres & par l'autorité de S. Bernard.

Ce S. Abbé ayant consommé ce grand ouvrage, retourna à Clairvaux. Pour s'y délasser de tant de travaux continuels, il se retira dans un petit cabinet couvert de feüillages de pois, où il commença son excellent Commentaire sur le Cantique des Cantiques à la priere de Bernard Prieur de la Chartreuse des Portes (b). La composition ne l'occupoit cepen-

(a) Un Memoire tiré des Archives de l'Eglise d'Engoulême, marque que Gerard se repentit à la mort de son Schisme, & qu'il reçut les Sacremens : mais nous croyons devoir plus compter sur un des Auteurs de la Vie de S. Bernard. On fait dans le Memoire d'Engoulême un éloge de Gerard qui paroît outré. Il est certain que cet Evêque bâtit sa Cathedrale, & que sans son ambition, son avarice, & son Schisme, il auroit été un digne Prelat.

(b) Il faut distinguer trois Bernards qui furent Prieurs des Portes. Le premier qui étoit Moine d'Ambournai, établit la Chartreuse des Portes l'an 1015, & ne mourut que

L'An 1135. dant pas tellement, que sa charité & son zele ne le fissent entrer dans plusieurs affaires. Il écrivit vers ce temps là au Pape Innocent en faveur d'Hatton Evêque de Troyes qui avoit beaucoup à souffrir de la révolte de quelques Ecclesiastiques: sur quoi voici comme il s'exprime. » L'insolence des Clercs dont la » négligence des Evêques est la mere, afflige & trou- » ble partout l'Eglise. Les Evêques donnent le Saint » aux chiens, & jettent les perles aux pourceaux ; & » ceux-ci à leur tour foulent aux pieds les Evêques. » Les Evêques les éprouvent tels qu'ils ont bien vou- » lu les former. Ils ne se donnent pas la peine de cor- » riger les vices de ceux qu'ils enrichissent des biens » de l'Eglise ; & ils sont contraints de les souffrir mau- » vais. » Plus d'attention du côté des Evêques à bien choisir les sujets qu'ils admettent aux Ordres, leur donneroit en effet un Clergé plus régulier & plus soumis.

Bern. Ep. 125.

Roger Duc ou Roi de Sicile restoit seul protecteur de l'Antipape Anaclet, qui lui avoit donné la qualité de Roi. C'en étoit encore assez pour faire bien des maux à l'Italie & au S. Siege. Le Pape Innocent qui s'étoit si bien trouvé des négociations de S. Bernard, eut de nouveau recours à lui, & le pria de repasser en Italie pour la troisiéme fois, afin de tenter s'il ne pourroit pas détromper le Roi de Sicile. S. Bernard obéit, & s'étant rendu en Italie il y gagna un grand nombre des fauteurs d'Anaclet. Le Roi de Sicile qui étoit adroit, craignit de ne pouvoir résister à l'auto-

l'an 1152. Mais long-temps avant, il abdiqua la Charge de Prieur, & eut pour successeur un autre Bernard qui renonça à l'Evêché de Bellei. Il y eut un troisiéme Bernard qui fut Prieur des Portes après le Bienheureux Nanthelme depuis Evêque de Die.

rité

rité de Bernard, s'il s'engageoit avec lui dans une Conference particuliere. L'An 1135.

Il écrivit à Innocent de le lui envoyer avec Aimeric son Chancellier, & en même-temps il pria l'Antipape Anaclet de lui envoyer Pierre de Pise, qui passoit pour l'Orateur le plus éloquent & pour le plus habile Canoniste de son siecle. Ce Prince ne doutoit pas qu'un si sçavant homme ne confondît le S. Abbé dans une Conference publique; & il en indiqua une à Salerne. S. Bernard qui comptoit plus sur le bon droit qu'il avoit à défendre, que sur son éloquence, s'y rendit le premier. Il trouva le Roi Roger prêt à livrer bataille au Duc Ramnulfe, & tâcha de l'en détourner, en lui prédisant qu'il seroit battu, s'il livroit le combat. Le Roi méprisa la prédiction, & en éprouva bientôt la verité. Cependant sa défaite ne le rendit pas plus docile, & il voulut entendre Bernard disputer contre Pierre de Pise. Il ordonna à celui-ci de parler le premier. Pierre de Pise fit un grand discours dans lequel il s'efforça de prouver par l'autorité des loix la canonicité de l'élection d'Anaclet.

Conference de S. Bernard avec Pierre de Pise.

S. Bernard lui répondit : » Je sçais que vous êtes un » Orateur fort éloquent, & plût à Dieu que vous » eussiez une meilleure cause à défendre ! Pour nous » qui sommes plus accoutumés à manier la bêche » qu'à faire des harangues, nous garderions le silen- » ce, si l'interêt de la foi & de la charité ne nous pres- » soit pas de parler, pour faire connoître que Pierre » déchire cette robbe de Jesus-Christ, que ni le Juif, » ni le Payen n'oserent diviser. Il n'y a qu'une foi,

L'An 1135. » qu'un Seigneur, & qu'un Baptême. Il n'y a eu qu'» une Arche au temps du déluge; & tous ceux qui » étoient hors de cette Arche, furent submergés: per» sonne ne doute que l'Arche n'ait été la figure de » l'Eglise. Or, on vient de fabriquer une nouvelle Ar» che, quoiqu'il ne puisse y en avoir qu'une vérita» ble. Si l'Arche que gouverne Pierre de Leon, est de » Dieu, il faut que l'Arche que conduit Innocent, » soit submergée. L'Eglise d'Orient, tout l'Occident » périront donc: la France, la Germanie, l'Espagne, » l'Angleterre périront: les Camaldules, les Char» treux, les Religieux de Clugni, de Grandmont, » de Cîteaux, de Prémontré, seront engloutis dans » l'abyme avec les Evêques & les Abbés; Roger que » voici, sera le seul des Princes de la terre qui sera sau» vé! A Dieu ne plaise que la Religion du monde en» tier perisse, & que l'ambition de Pierre de Leon » dont nous connoissons la conduite, obtienne le » Royaume des Cieux! »

Bernard ayant ainsi parlé, se tourna du côté de Pierre de Pise, & le regardant avec cet air de bonté & d'autorité si propre à triompher des cœurs, il le prit par la main, & lui dit: » Si vous m'en croyez, » vous entrerez avec moi dans l'Arche. » Ces courtes paroles furent un trait qui abbattit l'orguëil de ce fier Orateur, & elles acheverent de le gagner au parti d'Innocent. Quant au Roi Roger, il demeura opiniâtre, parce qu'il ne vouloit pas restituer le patrimoine de S. Pierre, qu'il avoit usurpé. Nous verrons dans la suite comment Dieu termina enfin ce funeste Schisme, dont l'extinction fut principalement dûë au zele & aux travaux de S. Bernard.

Henri Roi d'Angleterre & Loüis le Gros Roi de France, ne virent pas la fin de cette division. Henri mourut à S. Denis dans la Forêt de Lions en Normandie, le premier jour de Decembre l'an 1135. Dès qu'il se sentit attaqué, il fit sa Confession à son Chappellain, & ensuite à Hugues Archevêque de Roüen; & il reçut les Sacremens avec édification. Hugues Archevêque de Roüen qui avoit assisté le Roi Henri à la mort, en écrivit la Lettre suivante au Pape Innocent.

L'an 1135.

Mort de Henri I Roi d'Angleterre.

» Nous faisons sçavoir à vôtre Paternité que le Seigneur nôtre Roi, dont le souvenir renouvelle nôtre douleur, étant tombé subitement malade, nous envoya ordre de nous rendre sans délai auprès de lui, pour le consoler dans sa maladie. Nous partîmes aussi-tôt, & nous passâmes trois jours avec lui dans la douleur & l'affliction. Il confessoit ses pechés selon ce que nous lui disions: il se frappoit la poitrine avec la main, & renonçoit à toute attache au peché. Il promettoit par nôtre avis & par celui des Evêques qu'il se corrigeroit, & changeroit de conduite, & sur cette promesse nous lui avons donné trois fois l'Absolution en trois jours. Il a adoré la Croix, & a reçu le Corps & le Sang du Seigneur avec de grands sentimens de pieté. Il a reglé les aumônes qu'il vouloit faire. Qu'on paye, disoit-il, mes dettes, les livrées *(a)* & les gages que je dois, & qu'on donne le reste aux pauvres. Plût à Dieu que ceux qui gardoient & qui gardent ses trésors, en eussent fait cet

Lettre de Hugues Archevêque de Roüen sur la mort du Roi Henri.

Guillelm. Malmesb. Hist. Novel. l. 1.

(a) Il y a dans le texte *liberatæ meæ*, on nommoit *liberata* ou *liberanda* les habits que les Princes & les Seigneurs fournissoient à leurs Officiers & à leurs domestiques: c'est d'où nous est venu le nom de *livrée*.

L'An 1135. » usage. Enfin, nous lui proposâmes l'autorité de » l'Eglise touchant l'Onction des malades selon le » témoignage de l'Apôtre S. Jacques. Ce Prince nous » la demanda instamment, & nous la lui donnâmes : » après quoi il expira doucement. Que le Seigneur » donne sa paix à un Prince qui a toûjours aimé la » paix ! »

Le Roi Henri en mourant avoit declaré heritiere de ses Etats la Princesse Mathilde sa fille, veuve de l'Empereur Henri V, & mariée en secondes nôces à Geofroi Plante-Genest Comte d'Anjou. Mais Etienne Comte de Boulogne neveu de Henri, étant passé le premier en Angleterre, s'y fit couronner Roi : ce qui occasionna bien du trouble en Normandie, & même en Angleterre. Le nouveau Roi se défendit avec courage, & remporta une signalée victoire sur David Roi d'Ecosse. Etienne faisoit marcher au milieu de son armée un grand Chariot, qui soûtenoit un mât de vaisseau, & de ce mât pendoit un Ciboire où étoit le Corps du Sauveur, avec les bannieres de S. Pierre & de S. Paul.

Ricard Prior. Hagulf. apud Pagi ad an. 1138.

Maladie du Roi Loüis le Gros.

Loüis le Gros Roi de France fut attaqué la même année d'une dyssenterie que tout l'art des Médecins ne put arrêter. Ce Prince fit paroître beaucoup de pieté pendant cette longue maladie. Il souhaitoit même d'être en état de se faire transporter à S. Denis, pour déposer sa Couronne aux pieds des SS. Martyrs, & prendre l'habit de S. Benoît dans cette célébre Abbaye ; mais on ne jugea pas qu'il pût supporter la fatigue de ce voyage.

Suger Vita Lud. ap. Duchesne t. IV. p. 319.

Le Roi voyant son mal s'augmenter, fit assem-

bler un grand nombre d'Evêques, d'Abbés, & de Prêtres, & en leur présence il fit une espece de Confession publique : après quoi il demanda le S. Viatique. Pendant qu'on étoit allé pour le lui apporter en Procession, il se leva tout malade qu'il étoit, s'habilla, & s'avança au devant de son Dieu : puis en présence du Clergé & des Seigneurs Laïques, il abdiqua son Royaume, & en donna l'Investiture à son fils par l'Anneau Royal, l'exhortant à défendre l'Eglise & à protéger les pauvres. Il déclara qu'il donnoit aux pauvres toute sa vaisselle d'or & d'argent, tous ses meubles & ses habits Royaux jusqu'à ses chemises, & qu'il leguoit sa Chapelle qui étoit fort riche, au Monastere de S. Denis. Après s'être ainsi dépoüillé de tout ce qu'il possedoit, il se mit à genoux devant le Corps de N. S. qu'on lui apportoit, & avant que de le recevoir, il fit sa profession de foi en ces termes.

L'An 1136.

» Je Loüis pecheur confesse un seul Dieu, le Pere, » le Fils, & le S. Esprit. Je crois que le Fils consub» stantiel au Pere s'est incarné dans le sein de la sacrée » Vierge, a souffert, est mort & ressuscité, & que » cette adorable Eucharistie est le même Corps qui a » été formé dans les entrailles de la Vierge, que ce » sacré Sang est le même qui a coulé du côté du Sau» veur attaché à la Croix, & je souhaite que ce Saint » Viatique me fortifie à mon passage contre toutes » les puissances de l'Enfer. » Après quoi s'étant confessé, il reçut avec une singuliere dévotion le Corps du Sauveur.

Profession de Foi du Roi Loüis le Gros.

Aussi-tôt que le Roi eut reçu les Sacremens, il pa-

L'An 1136. rut se porter mieux. Etant retourné à sa chambre, il fit ôter de son lit tout ce qui paroissoit superflu, voulant par un esprit de pauvreté & de mortification, qu'on n'y laissât qu'un simple matelas. Le Roi voyant l'Abbé Suger qui étoit auprès de lui, fondre en larmes, lui dit: » Mon cher ami, ne pleurez pas sur moi; » réjoüissez-vous plûtôt de ce que le Seigneur me fait » la grace, comme vous le voyez, de me préparer à » paroître devant lui. » Ce Prince fut bientôt en état de monter à cheval, & de faire même quelques pélerinages: il eut la consolation de voir sur sa route les peuples lui donner mille bénédictions, & témoigner par leurs vœux & leurs acclamations combien sa conservation leur étoit chere.

L'An 1137. Le Roi étant à Betisi proche de Compiegne, y reçut un Courier qui lui apprit que Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine étoit mort en Espagne; qu'il avoit institué la Princesse Alienor sa fille heritiere de ses Etats, & ordonné qu'elle épousât le Prince Loüis héritier présomptif de la Couronne de France. Le Roi ne pouvoit recevoir une nouvelle plus avantageuse. Il fit aussitôt partir le jeune Prince son fils avec un nombreux cortege de Seigneurs pour aller épouser la Princesse d'Aquitaine, & lui dit en l'envoyant: » Mon cher fils, que le bras de Dieu » qui fait regner les Rois, vous protege vous & vos » gens! Car si par quelque malheur je venois à vous » perdre vous & les Seigneurs que j'envoye avec » vous, je ne me soucierois plus gueres de ma vie, ni » de mon Royaume. »

Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine

qui avoit fait tant de maux à l'Eglise par le Schisme, avoit tâché de les réparer depuis sa conversion. Ayant entrepris le pélerinage de S. Jacques en Galice, il tomba malade au terme, & il eut la consolation de mourir devant l'Autel de ce S. Apôtre, muni des Sacremens, le jour même du Vendredi Saint de l'an 1137. Quelques Auteurs l'ont mal à propos confondu avec S. Guillaume Fondateur des Guillelmites. Alienor sa fille étoit une Princesse qui par son esprit, par sa beauté & par sa dot paroissoit digne de l'alliance à laquelle son pere l'avoit destinée. Les nôces se firent à Bourdeaux avec de grandes réjoüissances, & comme le Prince Loüis avoit déja été couronné Roi, la Princesse en l'épousant fut couronnée Reine de France, & Loüis de son côté se fit couronner Duc d'Aquitaine. Les réjoüissances au sujet de cette alliance duroient encore, lorsqu'on apprit la mort du Roi Loüis le Gros.

L'An 1137.

Mort de Guillaume IX Duc d'Aquitaine.

Les grandes chaleurs de l'année 1137 avoient fort altéré la santé de ce Prince. Il retomba dangereusement malade de la dyssenterie sur la fin de Juillet. Il manda aussitôt Etienne Evêque de Paris, & Gilduin Abbé de S. Victor, auquel il avoit accoûtumé de se confesser. Il fit de nouveau sa Confession, & reçut encore une fois le S. Viatique. Il vouloit se faire porter à S. Denis : mais son mal ne le lui permettant pas, il se fit mettre à terre sur un tapis couvert de cendres, sur lequel il expira le premier jour d'Août de l'an 1137, dans la soixantiéme année de son âge, & la trentiéme de son Regne. Il fut enterré à S. Denis, comme il l'avoit ordonné.

Mort de Loüis le Gros.

Loüis VI surnommé le Gros, mérita par sa bonté &

L'An 1137. ſa tendreſſe l'amour de ſes ſujets, & il ſçut ſe faire craindre de ſes ennemis par ſa valeur vraiement heroïque. Il ne connoiſſoit pas de dangers, quand la gloire ou l'interêt du Royaume l'appelloient. Il eut preſque toûjours les armes à la main; parce qu'il lui fallut, pour ainſi dire, conquerir ſon Royaume ſur les Seigneurs particuliers, qui ſe regardoient comme indépendans du Trône. Un peu plus de prudence en auroit fait un grand Roi : mais Loüis avoit trop de droiture pour être ce que le monde appelle habile politique. Il ſe laiſſa ſouvent tromper, & il ne trompa jamais perſonne. Pour la Religion, malgré quelques démêlés aſſez vifs qu'il eut avec quelques Evêques, on peut dire qu'il la protegea & la reſpecta toûjours. Il prit conſtamment la défenſe du S. Siege, & voulut que ſon Royaume fût l'azyle des Papes perſecutés.

Caractere de Loüis le Gros.

Le B. Oldegaire.

Le Bien-heureux Oldegaire *(a)* Evêque de Barcelonne & Archevêque de Terragonne, mourut la même année 1137, après avoir travaillé pendant preſque toute ſa vie avec un grand zele au ſervice de l'Egliſe. Il étoit originaire de Catalogne. Il fut quelque temps Chanoine dans ſa patrie d'une Egliſe de S. Adrien, & enſuite Abbé de S. Rufe d'Avignon qui étoit un Monaſtere de Chanoines dans une grande réputation de régularité. L'abſence d'Oldegaire ne fit pas oublier ſes vertus dans ſon pays. Il fut élu Evêque de Barcelonne vers l'an 1116. Dès qu'il en eut nouvelle, il prit la fuite, pour ſe dérober aux honneurs. Mais on le découvrit, & il fut contraint d'ac-

(a) S. Bernard dans ſa Lettre 126. adreſſée aux Evêques d'Aquitaine le nomme *Hildegaire*. C'eſt peut-être une faute de Copiſtes; car tous les autres Auteurs l'appellent *Oldegaire*.

cepter

cepter le fardeau. Son zele & les grands biens qu'il fit dans son Evêché engagerent Raimond Comte de Barcelonne de lui donner l'Archevêché de Terragonne, Ville qui avoit été reprise sur les Sarrazins. Le Pape Gelase II confirma cette nomination; & le Bienheureux Oldegaire travailla avec autant de zele que de succès à rétablir cette Ville, & à en rebâtir la Cathedrale qui étoit dediée à Sainte Thecle. Il mourut saintement dans une heureuse vieillesse le 6 de Mars l'an 1137. Les miracles obtenus par son intercession sont des preuves éclatantes de sa sainteté, & l'Eglise de Barcelonne a souvent sollicité sa Canonisation. On lui donne la qualité de Bienheureux. L'An 1137.

Ranimire abdique la Couronne & rentre dans le Monastere de S. Pons.

Ranimire Roi d'Arragon qui avoit été obligé pour monter sur le trône, de quitter le Monastere de S. Pons où il avoit fait profession, & qui s'étoit ensuite marié, voyant qu'il avoit une fille (*a*) qui pouvoit être heritiere de ses Etats, la maria, quoiqu'elle n'eût qu'environ trois ans à Raimond IV Comte de Barcelonne, qui étoit en état de gouverner & de défendre le Royaume : après quoi il renonça généreusement à la Couronne, reprit l'habit Monastique, & vouloit retourner à son Monastere. Mais comme les Sieges de Barcelonne & de Terragonne étoient vacans par la mort du B. Oldegaire, on s'efforça de le retenir en Catalogne, & il fut élu pour remplir ces deux Sieges. Il paroît qu'il consentit d'abord à cette élection; car nous avons un Acte de lui, où il prend avec le titre de Roi la qualité d'Evêque élu de Terragonne

(*a*) Plusieurs Auteurs nomment cette Princesse *Petronille*, & d'autres l'appellent *Urraca*. Il paroît qu'elle avoit les deux noms.

L'An 1137. & de Barcelonne. Cependant cette élection n'eut pas lieu, & Ranimire retourna à son Monastere où il mourut. C'est ainsi que le Comté de Barcelonne qui avoit été si long-temps du Domaine des Rois de France, & qui eut ensuite ses Comtes particuliers, fut uni au Royaume d'Arragon.

Raimond refuse de prendre le titre de Roi.

Guillelm. Neubricensis l. 2. c. 10.

Raimond à qui Ranimire ceda ce Royaume en lui donnant sa fille, ne put jamais se résoudre à prendre le titre de Roi, ni à porter les marques de la Royauté. On l'en pressa plusieurs fois ; il répondit : » Je suis » né Comte, & je ne vaux pas mieux que mes peres. » J'accepte cependant le Royaume, mais je n'en pren- » drai pas le titre, & je garderai celui de Comte. » Et d'ailleurs étant maître d'un Royaume, au- » cun Comte ne pourra plus me le disputer en riches- » ses & en gloire : au lieu que je serois obligé de ce- » der en cela à bien des Rois. J'aime mieux être le » premier des Comtes, que d'être à peine le septiéme » des Rois. »

Si la retraite du Roi Ranimire, qui descendit volontairement du Trône pour rentrer dans l'obscurité du Cloître, dut édifier tout le Languedoc où est situé le Monastere de S. Pons, dans lequel ce Prince se retira ; cette Province ne fut pas moins touchée du grand exemple de conversion & de pénitence, que lui donna en même-temps un Seigneur du Païs nommé Ponce de Lavaze. L'histoire en est trop édifiante pour ne pas mériter de trouver place dans les Annales de l'Eglise.

Tract. de Convers. Pontii t. III. Miscell. Baluzii p. 205.

Ponce étoit un Gentilhomme du Diocese de Lodéve, qui dèshonoroit sa noblesse par ses briganda-

ges & ses violences. De son Château de Lavaze, qui passoit pour une Forteresse imprenable, il faisoit continuellement des courses pour ravager le pays, & en enlever hommes & bestiaux; en sorte qu'il s'étoit rendu la terreur de ses voisins, & le fleau de la Province, lorsqu'il plut à Dieu de le toucher & de l'éclairer sur le désordre de sa vie. Ponce fut si pénetré de la crainte salutaire des Jugemens de Dieu, qu'il prit la résolution de renoncer à tout, pour faire une pénitence aussi éclatante, que ses crimes avoient été publics. Il découvrit son dessein à sa femme, qui ayant de la noblesse dans les sentimens, l'approuva, en le priant cependant de pourvoir auparavant à l'établissement de leurs enfans: car ils avoient un fils & une fille. Ponce offrit son fils au Monastere de S. Sauveur de Lodéve, & plaça sa fille & sa femme avec une dot considérable dans un Monastere de Religieuses appellé Drinon ou Drinonie.

L'An 1137.

Conversion éclatante de Ponce de Lavaze.

Le changement édifiant qu'on remarqua dans la conduite de Ponce, surprit tous ceux qui l'avoient connu. Ses anciens amis, complices & instrumens de ses brigandages, vinrent le trouver pour sçavoir de lui-même ce qui en étoit. Il leur avoüa son pieux dessein, & il les prêcha si éloquemment, qu'il en gagna six, qui lui promirent de ne pas se séparer de lui dans le genre de vie qu'il avoit résolu d'embrasser, pour expier ses pechés.

Ponce crut qu'il falloit commencer par vendre tous ses biens pour en distribuer le prix aux pauvres; & il fit publier dans les Paroisses qu'en un certain jour qu'il marqua, il vendroit tout ce qu'il posse-

Il vend tous ses biens pour les distribuer aux pauvres.

Vers l'An 1137. doit. Un grand nombre d'acheteurs de toute condition, Nobles & Roturiers, Ecclesiastiques & Laïques, ne manquerent pas de se trouver au jour marqué, pour acheter ce qu'ils jugeroient être à leur bienséance. Quand il eut vendu la plus grande partie, voyant que les acheteurs se retiroient, parce qu'ils n'avoient plus d'argent, il leur déclara que pour ce qui lui restoit à vendre, il prendroit en payement des bestiaux, des grains, & tout ce qui pourroit servir à l'usage de la vie. Car tout lui étoit indifferent, parce qu'il vouloit tout donner aux pauvres, ou restituer à ceux qu'il avoit pillés.

Ponce ayant ainsi vendu ses terres & ses meubles, crut qu'avant que de suivre les mouvemens de sa charité, il devoit satisfaire aux obligations que lui imposoit la justice. Il sçavoit que l'aumône faite du bien d'autrui ne pouvoit être agréable à Dieu. Il fit donc publier par les Paroisses que tous ceux à qui il pouvoit avoir fait quelque tort, eussent à se trouver à Peguerolles le Lundi, le Mardi, ou le Mercredi de la semaine Sainte qui étoit proche, & qu'il répareroit tous les dommages dont on lui feroit des plaintes.

Sa pénitence. Il commença lui-même par reparer avec éclat les outrages qu'il avoit faits à la justice divine. Car s'étant rendu à Lodeve le Dimanche des Rameaux avec les six compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu, il attendit que la Procession fût arrivée à la place publique, où l'on avoit dressé une estrade pour faire de là un sermon au peuple. Alors Ponce s'y fit conduire la hart au cou & les épaules découvertes, qu'il se faisoit frapper avec des verges par ceux qui le conduisoient.

Là étant monté sur l'estrade où l'Evêque & son Clergé avoient pris place, il se prosterna aux pieds du Prelat, & lui presenta un papier où il avoit écrit tous ses pechés, le conjurant de le faire lire publiquement à tout le peuple qui suivoit la Procession. Vers l'An 1137.

L'Evêque vouloit lui épargner cette honte : mais le pénitent fit tant d'instances, qu'il fallut le satisfaire. On lut donc à haute voix le détail de ses pechés ; & pendant la lecture qui fut longue, il se fit frapper de verges, ne se plaignant que de ce qu'on ne frappoit pas assez fort. Cet exemple d'humilité & de pénitence tira les larmes des yeux des assistans ; & plusieurs de ceux qu'une mauvaise honte avoit empêchés jusqu'alors de confesser leurs pechés même en secret, ne craignirent plus la confusion salutaire, & le respect humain qui leur avoit fermé la bouche.

Il répare tous les torts qu'il avoit faits.

Le lendemain qui étoit le Lundi de la semaine Sainte, Ponce se rendit à Peguerolles pour réparer tous les torts qu'il avoit faits. Il s'y trouva un grand nombre de personnes de toute condition qui lui demandoient des dédommagemens. Il commença par se jetter à leurs pieds, & leur demander pardon : après quoi il leur rendit avec usure tout ce qu'il pouvoit leur avoir pris. Tous s'en retournerent fort contens, & en lui donnant mille bénedictions. Ponce apperçut dans la foule un paysan de son voisinage, qui ne lui demandoit rien. Il lui dit : » Et toi, mon ami, qu'at» tends-tu ? Pourquoi ne demandes-tu pas aussi un » dédommagement pour le tort que je t'ai fait ? Moi, » Seigneur, repondit le paysan, je n'ai rien à vous de» mander : je ne sçache pas que vous m'ayez fait tort.

Vers l'An 1137.

» Ne te ſouviens-tu pas, reprit Ponce, qu'un certain »jour on te prit ton troupeau dans ta bergerie? Je m'en » ſouviens, dit le payſan, mais j'ignore l'auteur du » vol. Eh bien, repliqua Ponce, c'eſt moi : je t'en » demande pardon, & je te reſtituerai tout. Je vous » le donne, dit le payſan, & je prie le Seigneur de » vous le pardonner. » Mais Ponce lui rendit un autre troupeau.

Divers pélerinages qu'il fait.

Ayant ainſi employé une partie de ſes biens à réparer les dommages qu'il avoit cauſés, il diſtribua le reſte aux pauvres & aux Egliſes. Il partit enſuite nuds pieds pour faire divers pélerinages avec les ſix compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu. Ils allerent d'abord à S. Guillaume du deſert, c'eſt-à-dire, de Gellon, & de là à S. Jacques en Galice. Ils eurent quelque envie de ſe fixer en Eſpagne pour faire pénitence: mais l'Archevêque de Compoſtelle leur conſeilla de retourner en France. Ils ſuivirent ſon avis, & à leur retour ils allerent encore en pélerinage au Mont S. Michel, à S. Martin de Tours, à S. Martial de Limoges, & à S. Leonard. Ces ſept Pelerins étant allés faire leur priere dans l'Egliſe de N. D. de Rhodez, Ademare qui étoit alors Evêque de cette Ville, voulut les voir, & ayant ſçu qui ils étoient, il leur offrit des terres pour bâtir un Monaſtere. Le Comte de Rhodez qui les alla voir à l'Evêché, leur témoigna auſſi beaucoup de bonté. Mais Ponce trouva ces lieux trop fréquentés & peu propres aux exercices de la vie ſolitaire. C'eſt pourquoi il alla avec ſes compagnons viſiter à Camarès un Seigneur fort riche nommé Arnaud du Pont, qui les reçut comme de Anges du Ciel, & leur

donnant à choisir, il leur dit : » Demeurez là où il Vers l'An
» vous plaira, bâtissez, semez, plantez, défrichez, 1137.
» & priez pour moi. » Ils choisirent un lieu appellé Salvanès, ou après en avoir arraché les ronces & les brossailles, ils se bâtirent des cabanes.

Ces nouveaux Solitaires édifierent bientôt le pays par leur pieté & par leur charité, sur-tout pendant une famine qui désola alors la Province. Les pauvres venoient en si grand nombre à leurs cabanes chercher quelque soulagement à leurs miseres, que ces bons Hermites n'ayant plus rien à donner, se disoient les uns aux autres ; » Il faut nous enfuir ou mourir ici de faim. Sur quoi Ponce leur dit : » Nous ne sommes pas » venus ici pour fuir, mais pour combattre ... Mettons » nôtre confiance en Dieu ; & pour soulager les pauvres » qui sont nos freres, vendons jusqu'aux courroyes » de nos souliers. Si après cela il nous faut mourir de » faim, mourons dans nôtre simplicité. » Il partit en même-temps monté sur son âne pour aller faire la quête en faveur des pauvres chez les Gentilshommes de la Province. Mais Arnaud du Pont ayant appris que les Solitaires qu'il avoit établis à Salvanès, étoient sur le point de vendre tout ce qu'ils possedoient pour assister les pauvres, leur envoya du bled qui se multiplia tellement entre leurs mains, qu'ils en eurent suffisamment pour nourrir tous les pauvres jusqu'à la moisson.

Pendant ce temps-là le nombre des Disciples de Ponce s'accroissoit tous les jours. Pour rendre plus fixe leur nouvel établissement, ils prirent avec lui la résolution d'embrasser tous ensemble la Regle de

Vers l'An 1137.

Il embrasse l'Institut de Cîteaux avec ses Compagnons.

quelque Ordre Religieux, mais ils ne s'accorderent pas sur le choix; les uns préferant l'Institut des Chartreux, & les autres aimant mieux celui de Cîteaux. Pour réünir les esprits, Ponce alla consulter les Chartreux. Ces SS. Religieux furent si désinteressés qu'ils conseillerent à Ponce d'embrasser plûtôt l'Institut de Cîteaux. Ainsi à son retour il se rendit à Mazan Monastere de Cîteaux bâti en 1119, & pria l'Abbé Pierre de vouloir adopter sa Maison de Salvanès. L'Abbé Pierre l'accepta, & après avoir éprouvé & instruit ces Solitaires, il leur donna l'habit de Cîteaux, & leur nomma pour Abbé un d'entre eux appellé Ademare. Quant à Ponce de Lavaze, il ne voulut avoir d'autre rang que celui de Frere Convers, s'estimant trop heureux d'être le serviteur des serviteurs de Dieu. On rapporte la Fondation de Salvanès à l'an 1136.

Fin du Tome Huitiéme.

TABLE



TABLE DES MATIERES DU HUITIÉME TOME.

La Lettre n *ajoûtée à la suite du chiffre, désigne la Note de la page marquée.*

A

Miracle

D

Jean

L

N

O

Otbert

R

S

T

Y

ERRATA.

Page 41, ligne 10 *il*, liſez, *ils*, p. 197, l. 14, *Pentecôte. De cruels*, liſ. *Pentecôte, de cruels*, p. 236, l. 24, *Adalheme*, ajoûtez, *que nous croyons le même qu'Allеaume*, p. 374, l. 2, *la femme*, ajoûtez, *ou ſelon quelques Auteurs la fille*, p. 517, l. 15, *Guillaume*, liſ. *Geofroi*, p. 350, l. 12, *attiterent*, liſ. *attirerent*.

